RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

(Annexe PLF 2027)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 42 DE «LOI ORGANIQUE N° 2018-039 ; ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA LOI N°78-011 DU 19 JANVIER 1978, PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES », LA PRÉSENTE ANNEXE EST JOINTE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027.

ANNEXE 10

Octobre 2026

Table de Matières

n° Titre	TITRE	PAGE
014	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	03
015	MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS	33
018	MINISTÉRE DU COMMERCE ET DU TOURISME	54
019	MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES	90
020	MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET DE LA REFORME FONCIÈRE	111
021	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	171
022	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	201
025	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT	230
026	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	289
027	MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	352
035	MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION NUMÈRIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	379
037	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	427
039	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	457
042	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	466
053	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	528
064	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	549
067	MINISTÈRE DES FINANCES	555
075	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMÈNAGEMENT DU TERRITOIRE	628
076	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	657
077	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	692
078	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	741
080	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, Á L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETÉ CIVILE	780
081	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT	832
082	MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	874
089	DÉLÉGATION GÉNÉRALE Á LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET Á LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (TAAZOUR)	914

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION
RECAPITILATIF DES CREDITS DU TITRE
PROGRAMME 016 : SUPPORT
PRESENTATION DU PROGRAMME
Périmètre
PRESENTATION DES ACTIONS et DE LEURS ACTIVITES
ACTION N° 1 : Coordination administrative
ACTION N° 2 : Le pilotage
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
ANALYSE STRATEGIQUE
PRESENTATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
Programme 017 Administration judiciaire
Présentation du programme
Périmètre du programme
1.2 Ancrage stratégique et référence juridique
1.3 Actions et activités
2 Structures concernées
3. Cadre stratégique
3.1 Analyse stratégique
3.2 Enjeux pour 2027
4. Objectifs stratégiques et objectifs de performance
Objectif stratégique 1 — Améliorer la qualité et la célérité des services judiciaires
Objectif stratégique 2 — Renforcer l'accès des citoyens à la justice
Objectif stratégique 3 — Renforcer les capacités du personnel de justice
Objectif stratégique 4 — Améliorer la gestion des dossiers, registres et services fournis aux justiciables
Objectif stratégique 5 — Poursuivre la modernisation et la numérisation de l'administration judiciaire
4.2 Dispositif de suivi
5 Présentation des moyens requis
5.4 Analyse des crédits
6 Justification des crédits demandés
6.1 Dépenses de personnel
6.2 Acquisitions de biens et services
6.4 Subventions et transferts courants
Synthèse
PROGRAMME 018 : POLITIQUE PÉNALE ET PÉNITENTIAIRE
19 AVANT-PROPOS
FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROGRAMME
1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME
1.1 Périmètre
1.2 Ancrage stratégique et référence juridique
1.3 Actions et activités
Action 1 — Accueil et Accompagnement des détenus
Action 2 — Garde et contrôle des établissements pénitentiaires et de Réinsertion
Action 3 — Soutien et formation des condamnés
2. CADRAGE STRATÉGIQUE
22 2.1 Analyse stratégique
2.2 Enjeux 2027
2.3 Risques et mesures de maîtrise
3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DE PERFORMANCE
OS1 — Améliorer le bien-être et la dignité des personnes détenues
OS2 — Améliorer le cadre de vie et maîtriser la surpopulation
OS3 — Renforcer la réinsertion et prévenir la récidive
OS4 — Renforcer la sécurité des établissements et des mouvements
OS5 — Moderniser la gestion et fiabiliser les situations pénales
3.1 Tableau des indicateurs
3.2 Dispositif de suivi
4. PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS
4.1 Crédits par action

4.2 Crédits 2027 par action et par partie _____
4.3 Crédits 2027 par activité _____
4.4 Analyse de l'évolution des crédits _____
5. PROPOSITIONS D'EMPLOIS _____
Besoins prioritaires à documenter _____
6. JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS _____
6.1 Dépenses d'acquisition de biens et services _____
6.2 Dépenses d'investissement _____
6.3 Subventions, transferts et dépenses fiscales _____
6.4 Justification au premier ouguiya — principes de calcul _____
6. GOUVERNANCE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE _____
8. MATRICE DE RESPONSABILITES _____
9. TABLEAU DE CONCORDANCE STRATÉGIQUE _____

Liste des tableaux :

Tableau 1: RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION _____
Tableau 2 : RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE _____
Tableau 3 : activité /structures impliquées _____
Tableau 4 : activité /structures impliquées _____
Tableau 5 : PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE _____
Tableau 6 : Risques et mesures de maîtrise _____
Tableau 7 : Tableau des indicateurs / unité des mesures / méthode de calcul _____
Tableau 8 : Crédits par action _____
Tableau 9 : Crédits par nature de dépense _____
Tableau 10 : Investissement _____
Tableau 11: Justification au premier ouguiya _____
Tableau 12: Gouvernance et calendrier de mise en œuvre _____
Tableau 13 : Matrice des responsabilités _____
Tableau 14 : Correspondance stratégique _____

INTRODUCTION

La Mauritanie est un État de droit, comme le réaffirme sa Constitution dont l'article 1 dispose que : « La République assure à tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale, l'égalité devant la loi ». Afin de concrétiser ce principe fondamental, il est indispensable de consolider une justice accessible à tous, indépendante, efficace et garante de la protection des droits humains.

La réalisation de cette ambition requiert la mobilisation de ressources financières adéquates, permettant la mise en œuvre d'une politique sectorielle cohérente, crédible et dynamique, à même de répondre aux attentes des citoyens et aux exigences de l'État de droit.

Les domaines prioritaires nécessitant une intervention rapide s'articulent autour de trois axes majeurs : (i) le renforcement de l'indépendance de la justice et la modernisation du cadre juridique national ; (ii) le développement des compétences des ressources humaines à travers la formation et le renforcement des capacités ; ainsi que (iii) l'amélioration des infrastructures judiciaires et la poursuite de la modernisation des services de la justice.

Dans ce cadre le présent projet (Projet Annuel de Performance), a pour objectif de lier les objectifs des responsables de programme avec les allocations budgétaires accordées sur une période de douze mois.

RECAPITILATIF DES CREDITS DU TITRE

Tableau 1: RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de l'action		**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
N°016	Support			278 890 641	341 972 185
01	Coordination administrative			242449270	308710882
02	Pilotage			36441371	33261303
N°017	Administration judiciaire		47600000	469 982 983	559 126 737
01	Amélioration de la qualité des services de la justice			10375195	55425077
02	Accès à la justice		47600000	459607788	503701660
N°018	Politique pénale et pénitentiaire				
01	Accueil et accompagnement des détenus	98500000	16415000	211416111	174750953
02	Garde et contrôle des établissements pénitentiaire et insertion	57000000	51273500	36389700	36389700
03	Soutien et formation des commandés	21000000	21000000	9907000	9907008
Total pour le Titre		**176500000**	**88 688 500**	**257 712 811**	**221 047 661**

Tableau 2 : RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de la partie	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
N°016 Programme support	296 953 380	316 943 780	278 890 641	341 972 185
Partie I. Dépenses de personnel			86 225 500	123 764 310
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			99 107 911	131 280 627
Partie 4 Subventions et transferts			1 599 650	1 519 668
Partie 6. Dépenses d'investissement	296953380	316943780	91 957 580	85 407 580
N°017 Programme Administration judiciaire		47 600 000	559 126 737	559 126 737
Partie I. Dépenses de personnel			382 809 378	442 540 133
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			87 173 607	86 763 529
Partie 4 Subventions et transferts			13 114 750	14 193 075
Partie 6. Dépenses d'investissement		47 600 000	14 250 000	15 630 000
N°018 programme Politique pénale et pénitentiaire			497 347 735	221 047 661
Partie I. Dépenses de personnel			14 294 093	9 216 135
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			164 622 018	179 331 526
Partie 6. Dépenses d'investissement	98500000	88688500	32 500 000	32 500 000
Total pour le Titre	395 453 380	453 232 280	1 546 781 224	1 122 146 583

Responsable du programme Monsieur le Secrétaire Général du Ministère : Mohamed Ould Ahmed Aidde

Crédits d'engagement 2027	Crédits de paiement 2027
316 943 780 MRU	**341 972 185 MRU**

PROGRAMME 016 : SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME

Périmètre

Le **programme Support** regroupe l'ensemble des fonctions transversales de l'administration centrale du **Ministère de la Justice**. Il assure principalement la coordination administrative, le pilotage des activités du département et l'appui à la gouvernance du secteur.

À travers ce programme, le ministère veille à renforcer son cadre organisationnel, à optimiser la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, à améliorer la communication institutionnelle et à promouvoir la transparence ainsi que la reddition des comptes.

Le programme couvre également les activités de contrôle, d'inspection et d'évaluation, la réalisation d'études prospectives, la coordination des actions du département et la sécurisation du système d'information.

En tant que programme transversal, il apporte un soutien aux programmes opérationnels du ministère, contribue au suivi de leurs performances et favorise l'ancrage d'une culture de la performance au sein de l'institution. Il s'appuie sur les structures administratives chargées d'accompagner la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions des différents programmes.

Le programme de support couvre, le budget de fonctionnements des administrations suivant : Cabinet, DEL, DRH, DAFIE, DCEJ, DNIT, OGRAC et IGAJPl.

Les structures administratives ainsi que les opérateurs rattachés à ce programme se présentent comme suit :

PRESENTATION DES ACTIONS et DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Coordination administrative

Les activités qui composent l'action de pilotage et les structures impliquées se présentent comme suit :

Tableau 3 : activité /structures impliquées

Activités	*Structures impliquées*
Rémunération du personnel	Cabinet /DRH
Coordination de l'action départementale	Cabinet
Entretien bâtiments administratifs	Cabinet
Cellule de communication	Cabinet
Cellule de genre	Cabinet
Equipement des Juridictions et de la chancellerie	Cabinet
Projet d'appui à la Justice /AFD	DAFIE et Institut SM
Frais de déplacements des juges assurant l'intérim des tribunaux vacants	Cabinet
Frais de transport du matériel des juridictions	Cabinet
Acquisition des robes de la magistrature	Cabinet
Charges de loyer	Cabinet
Charges de télécommunication	Cabinet
Amélioration des services des structures judiciaires	Cabinet
Fonctionnement comité technique chargé de la normalisation des procédures électroniques relatives au registre du commerce et à la sécurité mobilière	Cabinet
Déplacements des juges entre les tribunaux en la vacance judiciaire.	Cabinet
Interprétariat et traduction des langues nationale	Cabinet
Commission de passation des marchés publics	Cabinet
Renforcement des capacités des ressources humaines	DRH

ACTION N° 2 : Le pilotage

Les activités qui composent l'action de pilotage et les structures impliquées se présentent comme suit :

Tableau 4 : activité /structures impliquées

Activités	***Structures impliquées***
Contributions aux organismes internationaux	Cabinet
Commission d'ouverture et évaluation des offres	Cabinet
Commission centrale d'assistance judiciaire	Cabinet
Commission chargée de l'autoévaluation de la convention des nations unies contre la corruption	Cabinet
Commission chargée de surveiller l'exercice des fonctions du syndic	Cabinet
Comité de coordination du registre de commerce et des sûretés mobilières	Cabinet
Commission d'enregistrement et l'intégration des jugements dans le nouveau système numérique du casier judiciaire	Cabinet
Cellule de suivi de l'action judiciaire contre la traite des personnes et l'esclavage	Cabinet
Cellule de suivi et exécution de la feuille de route de la réforme judiciaire	Cabinet
Appui ou fonctionnement de la direction des études et de la législation	DEL
Rémunération du personnel	DEL
Revue de la Justice	DEL
Codification, édition et distribution des codes et textes	DEL
Rémunération du personnel	IGAJP
Gestion de l'inspection Général de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire	IGAJP

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le programme Support accompagne la mise en œuvre des programmes opérationnels en assurant les fonctions transversales nécessaires à leur réussite. Il vise à renforcer la performance, la bonne gouvernance, la transparence et l'efficience dans la gestion des ressources du ministère.

Le programme Support poursuit trois objectifs principaux :

1. **Renforcer la gouvernance, le pilotage et la redevabilité du secteur de la justice.**
2. **Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines, financières et logistiques.**
3. **Moderniser le système d'information et accélérer la transformation numérique du ministère.**

Ces objectifs sont généralement plus conformes aux exigences d'un **Programme Support** dans un CDMT ministériel et peuvent ensuite être déclinés en actions telles que : *Coordination et pilotage*, *Gestion des ressources humaines*, *Gestion financière et logistique*, *Système d'information et modernisation administrative*, *Contrôle interne et audit*.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

OBJECTIF N°1 : **Renforcer la gouvernance, le pilotage et la redevabilité du secteur de la justice.**

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

√ Efficience de l'Administration

Indicateurs :

Intitulé	**Unité**	**2027 Cible**	**Cible Echéance pluriannuelle**
Taux de mise en œuvre des recommandations des inspections et audits	%	45	50 (2027)
Taux de production des rapports de performance dans les délais	%	47	50 (2027)

Ces indicateurs sont directement liés aux notions de **gouvernance**, de **pilotage** et de **redevabilité**, tout en restant relativement faciles à renseigner chaque année.

Indicateur : Taux de mise en œuvre des recommandations des inspections et audits

Formule de calcul :

Taux de mise en œuvre des recommandations =
Nombre de recommandations exécutées /(Nombre total de recommandations formulées) ×100

Source de données :

- Rapports d'inspection interne ;
- Rapports d'audit ;
- Rapports de suivi des recommandations.

Indicateur : Taux de production des rapports de performance dans les délais

Formule de calcul :

Taux=Nombre de rapports produits dans les délais / Nombre de rapports prévus×100

Source de données *:*

- *Rapports annuels de performance (RAP n-1) ;*
- *Rapports trimestriels de suivi ;*
- *Calendrier budgétaire et de reporting.*

OBJECTIF N2 : **Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines, financières et logistiques.**

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

√ Efficience de l'Administration

Indicateurs :

Intitulé	**Unité**	**2027 Cible**	**Cible Echéance pluriannuelle**
Taux de satisfaction des besoins en ressources des services du ministère	%	45	50 (2027)
Taux de couverture des besoins en formation du personnel	%	50	50 (2027)

Ces deux indicateurs couvrent les trois dimensions de l'objectif : **ressources humaines**, **gestion financière** et **appui logistique**.

Indicateur : Taux de satisfaction des besoins en ressources des services du ministère

Formule :

Taux de satisfaction =Nombre de demandes satisfaites /Nombre total de demandes reçues ×100

Source de données :

- Registres des demandes de services ;
- Base de données logistique ;
- Rapports de gestion des ressources humaines et matérielles.

Indicateur : Taux de couverture des besoins en formation du personnel

Formule de calcul :

Taux de couverture =Nombre d'agents formés/Nombre d'agents prévus au plan de formation×100

Source de données :

- Plans annuels de formation ;
- Rapports de la Direction des ressources humaines ;
- Listes de présence aux formations.

Tableau 5 : PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
PROGRAMME N°016 SUPPORT				
N°01 Coordination administrative				
Partie I. Dépenses de personnel			69210583	110 655 220
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			80526457	111893432,15
Partie 4 Subventions et transferts			754650	754650
Partie 6. Dépenses d'investissement			91957580	85407580
Partie 7. Autres dépenses				
N°02 Pilotage				
Partie I. Dépenses de personnel			17014917	13109090
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			18581454	19387194,6
Partie 4 Subventions et transferts courants			845000	765018
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				
Total pour le programme				
Programme 017 administration judiciaire				
01 amélioration de la qualité des services de la justice				
Partie I. Dépenses de personnel			6343043	34651458
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			4032152	6580544,4
Partie 4 Subventions et transferts courants			13114750	14193075
Partie 6. Dépenses d'investissement				
02 accès à la justice				
Partie I. Dépenses de personnel			376466335	407888675
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			83141453	80182984,83
Partie 6. Dépenses d'investissement				15630000

Programme 017 Administration judiciaire

Responsable du programme : Cheikh Mohamed Fadel Cheikh Saad Bouh

Crédits d'engagement 2027	Crédits de paiement 2027
47 600 000 MRU	559 126 737 MRU

1 Présentation du programme

1.1 Périmètre du programme

Le programme 017 couvre les moyens et activités nécessaires au fonctionnement des juridictions et services judiciaires relevant de l'administration judiciaire. Il comprend les tribunaux de première instance, les cours d'appel, les parquets ainsi que les services centraux et déconcentrés concernés, et les structures d'appui nécessaires à la continuité du service public de la justice.
Le programme contribue à améliorer la qualité des services judiciaires, à faciliter l'accès à la justice, à accélérer les procédures et à renforcer leur transparence, à améliorer l'accueil des justiciables, à renforcer les capacités du personnel et à moderniser progressivement les outils de gestion et la numérisation.

1.2 Ancrage stratégique et référence juridique

Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) : consolidation de l'État de droit, amélioration de la gouvernance et renforcement de l'accès aux services publics, notamment à la justice.
Document national de réforme et de développement de la justice : amélioration de l'efficacité, de la proximité et de la qualité et modernisation du système judiciaire.
Organisation du Ministère de la Justice : pilotage des juridictions, parquets et services centraux et déconcentrés concernés.
Cadre organique relatif aux lois de finances : programmation par objectifs, actions, activités, crédits et indicateurs de performance.

1.3 Actions et activités

Le programme comprend deux actions : l'amélioration de la qualité des services de la justice et l'accès à la justice. Les activités et dotations détaillées sont présentées au chapitre 5 selon les chapitres et sous-chapitres du document budgétaire de référence.

2 Structures concernées

Direction des Affaires civiles et du Sceau ; Direction de la Protection judiciaire de l'enfant ; Direction des Affaires pénales et de Grâce ; Institut Supérieur de la Magistrature et des Métiers de la Justice ; Cabinet pour les projets inscrits à l'action 02 ; parquets, cours d'appel et structures judiciaires territoriales.

3. Cadre stratégique

3.1 Analyse stratégique

L'administration judiciaire doit répondre simultanément aux exigences de qualité, d'accessibilité, de célérité et de transparence. Le fonctionnement quotidien des juridictions

dépend de la disponibilité des crédits de fonctionnement, des registres et formulaires, de la formation du personnel et de moyens adaptés à chaque juridiction.
Le budget du programme pour 2027 traduit une forte concentration des moyens sur l'accès à la justice, à travers des crédits destinés au fonctionnement d'un grand nombre de juridictions et de services sur l'ensemble du territoire national. Cette programmation devrait permettre d'améliorer la continuité du service, de réduire les disparités territoriales et de rapprocher la justice des citoyens.
Les principales contraintes résident dans les écarts de besoins entre juridictions, la disponibilité de personnel spécialisé, les conditions matérielles de travail, la qualité et la fiabilité des données, ainsi que l'avancement de la numérisation.

3.2 Enjeux pour 2027

Améliorer la qualité et la célérité du service fourni par les juridictions.
Renforcer l'accès à la justice et la couverture territoriale des services judiciaires.
Garantir le fonctionnement régulier des tribunaux, cours d'appel, parquets et services judiciaires.
Renforcer les compétences du personnel de justice par la formation.
Améliorer la gestion des dossiers, registres et formulaires judiciaires.
Renforcer l'accueil, l'information et l'orientation des justiciables.
Poursuivre progressivement la modernisation et la numérisation des services judiciaires.

Tableau 6 : Risques et mesures de maîtrise

Risque	Effet possible	Mesure de maîtrise
Insuffisance ou retard des crédits	Perturbation du fonctionnement des juridictions	Programmation annuelle, suivi mensuel des crédits et priorité aux dépenses essentielles.
Retards d'approvisionnement	Rupture des registres, fournitures ou services essentiels	Plan annuel de passation, marchés et suivi rapproché des commandes.
Insuffisance de personnels qualifies	Allongement des délais et baisse de qualité	Plan de formation, redéploiement et recrutements ciblés à valider.
Données judiciaires incompletes	Pilotage et reddition des comptes fragiles	Canevas commun, contrôles qualité et consolidation périodique.
Numérisation inégale	Difficultés de suivi et de partage de l'information	Déploiement progressif des solutions numériques et accompagnement des utilisateurs.
Disparités territoriales	Accès inégal à la justice	Ciblage des moyens vers les juridictions et zones présentant les besoins les plus élevés.

4. Objectifs stratégiques et objectifs de performance

Objectif stratégique 1 — Améliorer la qualité et la célérité des services judiciaires

Type de finalité : qualité du service fourni aux bénéficiaires
Résultat annuel attendu : garantir un service judiciaire plus régulier, efficace et transparent.

Objectif stratégique 2 — Renforcer l'accès des citoyens à la justice

Type de finalité : efficacité sociale et économique
Résultat annuel attendu : améliorer la couverture territoriale et la disponibilité des juridictions et services.

Objectif stratégique 3 — Renforcer les capacités du personnel de justice

Type de finalité : efficacité administrative
Résultat annuel attendu : accroître la formation et les capacités opérationnelles du personnel.

Objectif stratégique 4 — Améliorer la gestion des dossiers, registres et services fournis aux justiciables

Type de finalité : qualité du service fourni aux bénéficiaires
Résultat annuel attendu : améliorer la traçabilité, l'accueil, l'information et l'orientation.

Objectif stratégique 5 — Poursuivre la modernisation et la numérisation de l'administration judiciaire

Type de finalité : efficacité administrative
Résultat annuel attendu : accroître progressivement l'utilisation des outils numériques de gestion et de suivi.

Tableau 7 : Tableau des indicateurs / unité des mesures / méthode de calcul

Obj.	Indicateur	Unité	Réalisé 2026*	Prévision actualisée 2026	Cible 2027	Méthode de calcul
OS1	Durée moyenne de traitement des dossiers judiciaires	Jours	45	42	35	Somme des délais / nombre de dossiers traités
OS1	Taux d'affaires traitées dans le délai de référence	%	65 %	70 %	80 %	Affaires traitées dans le délai / affaires traitées × 100
OS2	Taux de juridictions bénéficiant des moyens de fonctionnement programmés	%	85 %	95 %	100 %	Juridictions ayant reçu les moyens / juridictions ciblées × 100
OS2	Taux de couverture des services judiciaires dans les zones ciblées	%	90 %	95 %	100 %	Zones couvertes / zones ciblées × 100
OS3	Taux du personnel de justice bénéficiaire de la formation	%	55 %	65 %	80 %	Personnel de justice bénéficiaire de la formation / personnel ciblé × 100
OS4	Taux de disponibilité des registres et formulaires judiciaires	%	80 %	95 %	100 %	Juridictions approvisionnées / juridictions ciblées × 100
OS4	Taux de satisfaction des justiciables concernant l'accueil et l'orientation	%	70 %	78 %	85 %	Bénéficiaires satisfaits / bénéficiaires interrogés × 100
OS5	Taux de juridictions utilisant une solution numérique de gestion	%	25 %	40 %	60 %	Juridictions utilisatrices / total × 100

Les valeurs 2026 et les cibles 2027 ci-dessus sont reprises du PAP transmis comme hypothèses de travail.

4.1Dispositif de suivi

Collecte mensuelle des données par les juridictions et services concernés selon un canevas unifié.
Consolidation trimestrielle des données par les structures responsables du programme.
Revue trimestrielle de la performance croisant budget, activités, ressources humaines et résultats.
Contrôle de la cohérence entre les crédits consommés, les activités réalisées, les dossiers et les moyens mobilisés.
Rapport annuel de performance expliquant les écarts et les mesures correctives.

5 Présentation des moyens requis

Tableau 8 : Crédits par action

Action	Libellé	CE 2027	CP 2027
01	Amélioration de la qualité des services de la justice	0	55 425 077
02	Accès à la justice	47 600 000	503 701 660
Total	Programme 017	47 600 000	559 126 737

Montants en MRU. CE : crédits d'engagement ; CP : crédits de paiement. Les cellules sans montant dans la première colonne financière du document de référence sont présentées à zéro.

Tableau 9 : Crédits par nature de dépense

Action	Nature	CE 2027	CP 2027
01	Dépenses d'acquisition de biens et de services	0	6 580 544
01	Dépenses de personnel	0	34 651 458
01	Subventions et transferts courants	0	14 193 075
02	Dépenses d'investissement	47 600 000	15 630 000
02	Dépenses d'acquisition de biens et de services	0	80 182 985
02	Dépenses de personnel	0	407 888 675
Total		47 600 000	559 126 737

5.1 Analyse des crédits

Les crédits de paiement du programme atteignent 559 126 737 MRU. L'action 01 représente 55 425 077 MRU et l'action 02, 503 701 660 MRU. Les dépenses de personnel totalisent 442 540 133 MRU, les acquisitions de biens et services 86 763 529 MRU, les subventions et transferts courants 14 193 075 MRU et l'investissement 15 630 000 MRU.
Les crédits d'engagement de 47 600 000 MRU concernent les deux projets d'investissement de l'action 02. Le document de référence ne fournit pas de série comparable pour 2026, 2028 et 2029 ; aucune évolution chiffrée ni projection n'est retenue dans cette présentation.

6 Justification des crédits demandés

6.1 Dépenses de personnel

Les 442 540 133 MRU de dépenses de personnel soutiennent les rémunérations inscrites aux directions, à l'Institut et aux structures judiciaires. Le suivi de l'exécution repose sur le rapprochement des effectifs, des droits et de la masse salariale.

6.2 Acquisitions de biens et services

Les 86 763 529 MRU couvrent les besoins de fonctionnement, les registres et formulaires judiciaires, les frais de justice, l'assistance judiciaire, les mouslihs et les dispositifs d'appui à la protection de l'enfant. Leur répartition détaillée figure au chapitre 5.

Tableau 10 : Investissement

Projet	CE 2027	CP 2027	Financement
AMANE — justice équitable et inclusive dans le Hodh Echargui	40 000 000	12 900 000	Dons — France AFD
Modernisation et accessibilité à la justice — Phase 2	7 600 000	2 730 000	Dons — ONU PNUD

6.1 Subventions et transferts courants

Les 14 193 075 MRU sont inscrits à l'action 01, chapitre 42, sous-chapitre 2 « Formation Personne de Justice », au titre de l'Institut Supérieur de la Magistrature et des Métiers de la Justice.

Tableau 11: Justification au premier ouguiya

Ligne	Déterminant physique	Formule de budgétisation / contrôle
Gestion des directions	Nombre de directions ; besoins récurrents	Quantités estimatives × coûts unitaires, avec rapprochement avec les consommations.
Gestion des juridictions	Nombre de juridictions ; activité ; contraintes locales	Dotation de fonctionnement × nombre de structures, ajustée selon les besoins.
Formation du personnel	Nombre de bénéficiaires ; sessions ; parcours	Coût de la session × nombre de sessions et de bénéficiaires.
Registres et formulaires judiciaires	Nombre de juridictions ; volume des dossiers	Quantités estimatives × coûts unitaires.
Assistance judiciaire	Nombre de bénéficiaires et de dossiers remplissant les conditions	Nombre de bénéficiaires/dossiers × coût unitaire ou tarif applicable.
Numérisation	Nombre de juridictions ; équipements ; utilisateurs	Coût de l'équipement + déploiement + maintenance, selon le plan de modernisation.

Tableau 12: Gouvernance et calendrier de mise en œuvre

Échéance	Structure / Responsable	Livrable
Janvier 2027	Responsable du programme Services administratifs et financiers	Plan de travail annuel, plan de passation des marchés et répartition des crédits.
Mensuel	Juridictions et directions concernées	Tableau de bord : activité, dossiers, audiences, moyens et consommation des crédits.
Trimestriel	Comité de pilotage du programme	Revue de l'exécution physique et financière ; décisions correctives.
Semestriel	Ministère / partenaires concernés	Revue des résultats, risques et contributions.
Décembre 2027	Responsable du programme	Rapport annuel de performance et préparation du Projet Annuel de Performance 2028.

Tableau 13 : Matrice des responsabilités

Fonction	Responsabilité principale
Responsable du programme	Arbitrage, allocation, dialogue de gestion et reddition des comptes.
Directions centrales concernées	Pilotage technique, coordination et consolidation des données relevant de leurs domaines de compétence.
Cours d'appel, tribunaux et parquets	Exécution des activités, tenue des registres, collecte des indicateurs et remontée des alertes.
Services administratifs et financiers	Engagement, paiement, marchés, inventaire et suivi budgétaire.
Services de formation et de modernisation	Mise en œuvre des actions de renforcement des capacités et de numérisation.

Tableau 14 : Correspondance stratégique

Orientation de référence	Traduction dans le Projet Annuel de Performance 2027	Objectifs concernés
Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) — consolidation de l'État de droit et amélioration des services publics	Amélioration de la qualité, de l'accès, de la célérité et du pilotage de la justice.	Objectifs stratégiques 1 à 5
Document national de réforme et de développement de la justice	Modernisation, professionnalisation, accès à la justice, efficacité et transparence.	Objectifs stratégiques 1 à 5
Organisation du Ministère de la Justice	Pilotage des juridictions, directions et services judiciaires concernés.	Tout le programme
Cadre organique des lois de finances	Articulation des crédits avec les actions, activités, résultats et indicateurs vérifiables.	Tout le programme

Synthèse

Le programme 017 « Administration judiciaire » mobilise 559 126 737 MRU de crédits de paiement et 47 600 000 MRU de crédits d'engagement en 2027. Il vise à garantir la continuité du service public judiciaire, améliorer sa qualité et renforcer l'accès à la justice. Le suivi associe l'exécution budgétaire aux objectifs et indicateurs de performance.

PROGRAMME 018 : POLITIQUE PÉNALE ET PÉNITENTIAIRE

Responsable	Périmètre	Budget 2027 (CP)
Moulaye Abdallah MOULAYE ABDALLAH Directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DGAPR)	DGAPR et CARSEC	**211 831 526 MRU**

AVANT-PROPOS

Le présent Projet annuel de performance traduit, pour l'exercice 2027, les orientations du ministère de la Justice relatives à la politique pénale et pénitentiaire. Il associe à chaque demande de crédits des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs vérifiables, selon la nomenclature, Titre/ Programme/ Action/ Activité, prévue par la loi organique relative aux lois de finances.

Il a été établi à partir du Document National de Réforme et de Développement de la justice, de la SCAPP et de l'organisation du ministère de la Justice et son plan d'action 2026. Les montants budgétaires sont ceux de la feuille « Consolidé » du CDMT.

Les données de personnel n'étant pas disponibles, demeurent à valider par les services compétents.

FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROGRAMME

Élément	Contenu
Titre	014 — Ministère de la Justice
Programme	018 — Politique pénale et pénitentiaire
Finalité	Exécuter les décisions pénales dans le respect de la dignité humaine, garantir la sécurité des établissements et préparer la réinsertion.
Responsable	Moulaye Abdallah Moulaye Abdallah, directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion
Services porteurs	Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DGAPR) ; directions régionales ; établissements pénitentiaires.
Opérateur	Centre d'accueil et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi (CARSEC).
Crédits de paiement 2027	**211 831 526 MRU**
Source budgétaire	CDMT complet

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1 Périmètre

Le programme 018 couvre l'accueil, l'entretien, la garde, le contrôle, l'accompagnement et la préparation à la réinsertion des personnes privées de liberté, majeures ou mineures, placées sous main de justice. Il comprend le fonctionnement de la DGAPR, des directions régionales et des

établissements, ainsi que l'intervention du CARSEC dans son champ de compétence.
Il concourt à l'exécution des décisions pénales, à la protection de la société, à la prévention de la récidive et au respect des droits fondamentaux. Les grands projets de construction pénitentiaire financés hors du programme ne sont retracés ici que lorsqu'ils ont un impact direct sur le fonctionnement ou la performance du programme.

1.2 Ancrage stratégique et référence juridique

- SCAPP : chantier de consolidation de l'État de droit, des droits humains et de la justice ; soutien à la politique pénale et pénitentiaire ; amélioration des conditions de détention et accroissement des possibilités de réinsertion.
- Document national de réforme et de développement de la justice : axe 4 relatif à la réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire ; modernisation du cadre juridique, professionnalisation, planification des infrastructures, séparation des catégories et développement de la réinsertion.
- Décret n° 209-2023 fixant les attributions du ministre de la Justice et l'organisation de l'administration centrale, notamment l'administration pénitentiaire et de réinsertion, l'application des peines et la modernisation numérique.
- Décrets n° 70-153 du 23 mai 1970 et n° 98-078 du 26 octobre 1998, sous réserve de leur actualisation et de leur mise en cohérence avec les standards applicables.
- Règles de traitement minima des personnes privées de liberté (Règles Nelson Mandela) et les normes relatives aux enfants et aux femmes privés de liberté.

1.3 Actions et activités

Action 1 — Accueil et Accompagnement des détenus

Code	Activités du CDMT	Structures impliquées
211	Hygiène Santé et Assainissement des prisons	DGAPR
212	Literie et Couchage	DGAPR
213	Prise en charge des détenus au centre ferme d'El Mina	CARSEC
214	Alimentation des détenus	DGAPR
215	Centre d'accueil et de réinsertion de Nouadhibou	CARSEC
216	Habillement des détenus	DGAPR
218	Frais de transfert inter-établissement des condamnés	DGAPR
219	Fonctionnement de la DGAPR	DGAPR
220	Fonctionnement de la direction des Affaires administratives	DGAPR
221	Fonctionnement de la direction de la sécurité des établissements pénitentiaires	DGAPR
222	Prise en charge d'un centre d'accueil et de réinsertion de kiffa	CARSEC
223	Fonctionnement de la Direction de la Réinsertion	DGAPR
224	Fonctionnement des Directions Régionales	DGAPR
225	Fonctionnement des Etablissements	DGAPR

Code	Activités du CDMT	Structures impliquées
226	Ateliers Multidisciplinaires de la Réinsertion	DGAPR
228	Centre d'accueil et de réinsertion d'El mina	CARSEC

Action 2 — Garde et contrôle des établissements pénitentiaires et de Réinsertion

Code	Activités du CDMT	Structures impliquées
229	Réhabilitation et entretien bâtiments pénitentiaires	DGAPR
230	Equipement Ménager (Cuisine et Froid)	DGAPR
231	Appui à la Sécurité des Etablissements Pénitentiaires	DGAPR

Action 3 — Soutien et formation des condamnés

Code	Activités du CDMT	Structures impliquées
225	Fonctionnement des Etablissements	DGAPR
232	Equipement des ateliers de formation	CARSEC
233	Activités d'œuvres pénitentiaires	DGAPR

2. CADRAGE STRATÉGIQUE

2.1 Analyse stratégique

La réforme engagée a renforcé la gouvernance pénitentiaire par l'institution de la DGAPR, la mise en place de directions régionales et la réorganisation des établissements. L'ouverture du complexe pénitentiaire de Riyadh (1.200 places) et la programmation de la prison de Kiffa améliorent les capacités, sans supprimer les déséquilibres d'occupation entre établissements.
Au 13 août 2026, la population carcérale était de 3.703 personnes, pour une capacité théorique de 4.650 places, soit un taux global d'occupation d'environ 80 %. Cependant, cette moyenne masque des situations de surpopulations localisées, caractérisées notamment à Dar-Naim, Rosso, à la prison des femmes et à Néma. Le programme doit donc combiner transferts ciblés, meilleure affectation des détenus, alternatives et aménagements de peine relevant de l'autorité judiciaire et de l'exécutif, et anticipation des besoins de fonctionnement des nouveaux sites.
Les contraintes structurantes restent la vétusté de plusieurs infrastructures, l'insuffisance de personnels spécialisés, l'hétérogénéité des pratiques, la maintenance d'équipements techniques, l'information pénitentiaire encore partiellement numérisée et l'accès inégal aux programmes de réinsertion.

2.2 Enjeux 2027

- Garantir une prise en charge digne et continue : alimentation, santé, hygiène, habillement et couchage.
- Réduire les écarts critiques d'occupation et améliorer la séparation des catégories pénales.
- Sécuriser les établissements, les mouvements et les personnels au moyen de procédures et d'équipements adaptés.

- Étendre l'éducation, la formation professionnelle, le travail et l'accompagnement social préparant la sortie.
- Fiabiliser les situations pénales et les données de gestion par la numérisation et l'interconnexion.
- Professionnaliser les agents et renforcer le pilotage par objectifs, indicateurs et revues trimestrielles.

2.3 Risques et mesures de maîtrise

Risque	**Effet possible**	**Mesure de maîtrise**
Hausse rapide de la population détenue	Tension sur alimentation, santé et capacité	Suivi mensuel des effectifs ; mécanisme d'alerte ; transferts planifiés ; dialogue avec les autorités judiciaires.
Retards de passation ou d'approvisionnement	Rupture de services essentiels	Plan annuel de passation ; marchés-cadres ; stocks de sécurité ; suivi mensuel.
Pannes des équipements sensibles	Dégradation de la sécurité et de la chaîne du froid	Contrats de maintenance, inventaire, maintenance préventive et pièces critiques.
Données incomplètes	Pilotage et reddition des comptes fragiles	Référentiel commun, contrôles qualité, déploiement progressif de l'application intégrée.
Insuffisance de personnels qualifiés	Faible couverture des activités de santé, social et réinsertion	Plan de formation, redéploiement et recrutements ciblés à valider.

3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DE PERFORMANCE

OS1 — Améliorer le bien-être et la dignité des personnes détenues
Type de finalité : Qualité de service rendu aux usagers
Résultat annuel attendu : Assurer la continuité des prestations essentielles et améliorer la couverture des besoins individuels.

OS2 — Améliorer le cadre de vie et maîtriser la surpopulation
Type de finalité : Efficacité socio-économique
Résultat annuel attendu : Réduire les surcharges critiques tout en améliorant la salubrité et l'équipement des sites.

OS3 — Renforcer la réinsertion et prévenir la récidive
Type de finalité : Efficacité socio-économique
Résultat annuel attendu : Accroître l'accès des condamnés à une activité éducative, professionnelle ou productive.

OS4 — Réduire les incidents sécuritaires dans les établissements pénitentiaires
Type de finalité : Qualité de service rendu aux usagers
Résultat annuel attendu : Étendre les dispositifs techniques de surveillance et de contrôle à 50% des prisons et réduire à moitié les incidents ainsi que les violences inter-détenus.

OS5 — Moderniser la gestion et fiabiliser les situations pénales
Type de finalité : Efficience de l'administration
Résultat annuel attendu : Généraliser les outils fiables de suivi des situations pénales et renforcer la connectivité.

3.1 Tableau des indicateurs

Obj.	**Indicateur**	**Unité**	**Réal. 2026***	**Prévision actualisée 2026**	**Cible 2027**	**Méthode de calcul**
OS1	Coût journalier d'alimentation par détenu	MRU/ jour	58	50	80	Budget alimentation/effectif moyen/365
OS1	Détenus malades ayant bénéficié des soins requis	%	-	50 %	60 %	Bénéficiaires/détenus nécessitant des soins × 100
OS1	Détenus dotés d'un kit individuel d'hygiène	%	-	50%	100 %	Bénéficiaires/effectif détenu × 100
OS2	Taux d'occupation maximal observe	%	255 %	200 %	≤ 180 %	Maximum des taux établissement par établissement
OS2	Établissements ayant fait l'objet d'une réhabilitation/maintenance significative	%	-	40 %	50 %	Établissements concernés/ total × 100
OS3	Condamnés ayant bénéficié d'une formation	%	-	5 %	15 %	Condamnés formés/ condamnés éligibles × 100
OS3	Détenus exerçant une activité productive/rémunérée	%	-	10 %	15 %	Bénéficiaires/effectif éligible × 100
OS4	Établissements équipés de vidéosurveillance fonctionnelle	%	38,8 %	25 %	50 %	Établissements équipés/total × 100
OS4	Établissements équipés de dispositifs de contrôle	%	16,6 %	40 %	50 %	Établissements équipés/total × 100
OS5	Établissements dotés d'équipements informatiques et registres normalisés	%	55,5 %	60 %	75 %	Établissements conformes/ total × 100
OS5	Établissements utilisant une solution numérique de gestion	%	22,2 %	25 %	50 %	Établissements utilisateurs/ total × 100

** Les valeurs 2026 sont des données de travail.*

3.2 Dispositif de suivi

- Collecte mensuelle par établissement sur un canevas normalisé.
- Consolidation trimestrielle par les directions régionales et la DGAPR.
- Revue trimestrielle de performance associant budget, marchés, ressources humaines et directions métiers.
- Contrôle de cohérence entre effectifs détenus, consommations, réalisations physiques et dépenses.
- Rapport annuel de performance expliquant les écarts et les mesures correctrices.

4. PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

4.1 Crédits par action

Action	Libellé	CP 2026	CE 2027	CP 2027	CE 2028	CP 2028	CE 2029	CP 2029
A1	Accueil et Accompagnement des détenus	144 256 238	21 000 000	**165534818**	0	210 759 225	0	218 917 608
A2	Garde et contrôle des établissements	34 427 715	57 000 000	**36389700**	0	36 187 632	0	36 531 384
A3	Soutien et formation des condamnés	9 761 650	21 000 000	**9907008**	0	12 883 221	0	12 950 885
TOTAL	**Programme 018**	**188 445 603**	**0**	**211 831 526**	**0**	**259 830 078**	**0**	**268 399 877**

4.2 Crédits 2027 par action et par partie

Action	Partie	CE 2027	CP 2027
A1	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	159034818
A1	Dépenses d'investissement	21 000 000	6500000
Sous-total A1	**Accueil et Accompagnement des détenus**	**0**	**165534818**
A2	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	17389700
A2	Dépenses d'investissement	57 000 000	19000000
Sous-total A2	**Garde et contrôle des établissements pénitentiaires et de Réinsertion**	**0**	**36389700**
A3	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	2907008
A3	Dépenses d'investissement	21 000 000	7000000
Sous-total A3	**Soutien et formation des condamnés**	**0**	**9907008**
TOTAL	Programme 018	0	211 831 526

4.3 Crédits 2027 par activité

Action	Code	Activité	Partie	CE 2027	CP 2027
1	211	Hygiène Santé et Assainissement des prisons	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	14521300
1	212	Literie et Couchage	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	3800000
1	213	Prise en charge des détenus au centre ferme d'El Mina	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	5664576
1	214	Alimentation des détenus	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	85301700
1	215	Centre d'accueil et de réinsertion de Nouadhibou	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	4830835
1	216	Habillement des détenus	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	4750000
1	218	Frais de transfert inter-établissement des condamnés	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	2394000
1	219	Fonctionnement de la DGAPR	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	23442692
1	220	Fonctionnement de la direction des Affaires administratives	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	386840
1	221	Fonctionnement de la direction de la sécurité des établissements pénitentiaires	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	386845
1	222	Prise en charge d'un centre d'accueil et de réinsertion de kiffa	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	2149634
1	223	Fonctionnement de la Direction de la Réinsertion	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	418138
1	224	Fonctionnement des Directions Régionales	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	887200
1	225	Fonctionnement des Etablissements	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	1101884
1	226	Ateliers Multidisciplinaires de la Réinsertion	Dépenses d'investissement	21 000 000	6500000
1	228	Centre d'accueil et de réinsertion d'El mina	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	8999174
2	229	Réhabilitation et entretien bâtiments pénitentiaires	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	17389700
2	230	Equipement Ménager (Cuisine et Froid)	Dépenses d'investissement	21 000 000	7000000

Action	Code	Activité	Partie	CE 2027	CP 2027
2	231	Appui à la Sécurité des Etablissements Pénitentiaires	Dépenses d'investissement	36 000 000	12000000
3	232	Equipement des ateliers de formation CARSEC	Dépenses d'investissement	21 000 000	7000000
3	233	Activités d'œuvres pénitentiaires	Dépenses d'acquisition de biens et services	0	2907008
		TOTAL PROGRAMME		**0**	**211 831 526**

4.4 Analyse de l'évolution des crédits

Les crédits de paiement consolidés passent de 188.445.603 MRU en 2026 à 211.831.526 MRU en 2027, soit une variation de 23.385.923 MRU (12.4%). Cette progression est principalement portée par l'alimentation, la santé et l'assainissement, la literie, l'habillement, le fonctionnement des services et la maintenance des établissements.

5. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

Catégorie	Realisation 2026	Sorties 2027	Entrées 2027	Effectif 2027	Coût 2027
Fonctionnaires A					
Fonctionnaires B					
Fonctionnaires C					
Contractuels					
Opérateur CARSEC					
TOTAL					

Besoins prioritaires à documenter

- Personnels sociaux, éducateurs et formateurs professionnels ;
- Agents administratifs et greffiers pénitentiaires ;
- Techniciens de maintenance, informatique et sécurité ;
- Personnels d'appui indispensables à la continuité des services ;
- Personnels du CARSEC, suivant son statut et son plafond d'emplois.

6. JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS

6.1 Dépenses d'acquisition de biens et services

Action	Nature de la dépense	CP 2026	CP 2027	Justification 2027
A1	Hygiène Santé et Assainissement des prisons	13 795 235	14521300	Couvrir les soins requis, les produits d'hygiène, l'assainissement et les besoins sanitaires récurrents.
A1	Literie et Couchage	3 610 000	3800000	Renouveler les matelas, nattes, draps, couvertures et autres effets de couchage.
A1	Prise en charge des détenus au centre ferme d'El Mina	4 664 476	5664576	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Alimentation des détenus	69 913 065	85301700	Assurer trois repas quotidiens et adapter la dotation à l'effectif moyen malgré un taux de ration quotidienne de 50 MRU/jour.et par détenu et une population carcérale en constante augmentation
A1	Centre d'accueil et de réinsertion de Nouadhibou	3 830 835	4830835	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Habillement des détenus	4 512 500	4750000	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Frais de transfert inter-établissement des condamnés	2 274 300	2394000	Financer les transferts ciblés, extractions et mouvements nécessaires à la sécurité et au rééquilibrage des taux d'occupation.
A1	Fonctionnement de la DGAPR	22 270 557	23442692	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Fonctionnement de la direction des Affaires administratives	367 498	386840	Assurer la continuité du service et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Fonctionnement de la direction de la sécurité des établissements pénitentiaires	367 503	386845	Assurer la continuité du service et la prise en charge conforme aux missions du programme.

Action	Nature de la dépense	CP 2026	CP 2027	Justification 2027
A1	Prise en charge d'un centre d'accueil et de réinsertion de kiffa	2 149 234	2149634	Assurer la continuité du service et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Fonctionnement de la Direction de la Réinsertion	397 231	418138	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Fonctionnement des Directions Régionales	842 840	887200	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Fonctionnement des Etablissements	1 046 790	1101884	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A1	Centre d'accueil et de réinsertion d'El mina	7 999 174	8999174	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.
A2	Réhabilitation et entretien bâtiments pénitentiaires	16 520 215	17389700	Assurer l'entretien courant et prévenir la dégradation des bâtiments et installations.
A3	Activités d'œuvres pénitentiaires (formation et production)	2 761 650	2907008	Assurer la continuité du service, le fonctionnement déconcentré et la prise en charge conforme aux missions du programme.

6.2 Dépenses d'investissement

Action	Projet/équipement	CP 2026	CE 2027	CP 2027	Justification
A1	Ateliers Multidisciplinaires de la Réinsertion	6 215 000	21 000 000	6500000	Renouvellement ou développement des capacités opérationnelles en matière de réinsertion des condamnés.
A2	Equipement Ménager (Cuisine et Froid)	6 707 500	21 000 000	7000000	Renouvellement ou développement des capacités opérationnelles en matière de prise en charge des détenus.
A2	Appui à la Sécurité des Etablissements Pénitentiaires	11 200 000	36 000 000	12000000	Renouvellement ou développement des capacités opérationnelles en matière de sécurité des prisons.

Action	Projet/équipement	CP 2026	CE 2027	CP 2027	Justification
A3	Equipement des ateliers de formation CARSEC	7 000 000	21 000 000	7000000	Renouvellement ou développement des capacités opérationnelles en matière de formation des enfants en conflit avec la loi.

6.3 Subventions, transferts et dépenses fiscales

La contribution et la dotation au CARSEC doivent être confirmées et, le cas échéant, ventilées dans la partie budgétaire appropriée.

6.4 Justification au premier ouguiya — principes de calcul

Poste	Déterminant physique	Formule de budgétisation / contrôle
Alimentation	Effectif moyen détenu ; coût journalier ; 365 jours	Effectif moyen × coût journalier × 365, ajusté des régimes spécifiques.
Santé et hygiène	Effectif - morbidité - prestations - kits	Quantités prévisionnelles × coûts unitaires, rapprochées des consommations.
Fonctionnement des établissements	Nombre et taille des établissements	Dotation socle + variables liées aux effectifs, surfaces et contraintes locales.
Maintenance	Parc d'équipements et bâtiments	Plan de maintenance préventive + contrats + interventions correctives.
Reinsertion	Nombre de bénéficiaires et filières	Coût par session/atelier × nombre de sessions et bénéficiaires.
Sécurité	Nombre de sites et équipements	Plan pluriannuel d'équipement, renouvellement et maintenance.

7. GOUVERNANCE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Échéance	Instance / responsable	Livrable
Janvier 2027	Responsable de programme / DAA	Plan de travail annuel, plan de passation et répartition des crédits.
Mensuel	Établissements et directions régionales	Tableau de bord : effectifs, occupation, incidents, santé, alimentation, activités.
Trimestriel	Comité des directeurs DGAPR	Revue d'exécution physique et financière ; décisions correctrices.
Semestriel	Ministère / partenaires / CARSEC	Revue des résultats, risques et contributions.
Décembre 2027	Responsable de programme	Rapport annuel de performance et préparation du PAP 2028.

8. MATRICE DE RESPONSABILITES

Fonction	Responsabilité principale
Responsable de programme	Arbitrage, allocation, dialogue de gestion et reddition des comptes.
DGAPR	Pilotage opérationnel, consolidation des données et coordination des directions régionales.
Directions régionales	Supervision des établissements, contrôle de qualité et consolidation régionale.
Établissements	Exécution, tenue des registres, collecte des indicateurs et alerte.
DAA / services financiers	Engagement, paiement, marchés, inventaire et suivi budgétaire.
CARSEC	Résultats relatifs aux enfants en conflit avec la loi et transmission des données.

9. TABLEAU DE CONCORDANCE STRATÉGIQUE

Orientation de référence	Traduction dans le PAP 2027	Objectifs concernés
SCAPP — renforcer la justice et soutenir la politique pénale et pénitentiaire	Amélioration de la qualité du service pénitentiaire, des capacités et du pilotage.	OS1 à OS5
Document national — réforme du système pénitentiaire	Cadre juridique, professionnalisation, séparation, sécurité, infrastructures et réinsertion.	OS2 à OS5
Règles Nelson Mandela	Dignité, santé, hygiène, alimentation, séparation, activités et inspections.	OS1 à OS4
Organisation du Ministère	Pilotage par la DGAPR, directions régionales, établissements et articulation avec le CARSEC.	Ensemble du programme

MINISTÈRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT
ET DES METIERS

15

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Articulation interministérielle
PRINCIPAUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Principales réformes
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE
Vision et mission
Diagnostic sectoriel
Orientations et priorités pour 2027–2029
OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS
Objectif 1 Développer l'accès à des formations qualifiantes
Objectif 2 Soutenir le développement des activités artisanales et de l'ESS
Architecture des programmes
RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU TITRE
RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION
RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET PAR PARTIE
Financement des investissements
Programme 013 SUPPORT
PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
Action 01 Pilotage et stratégie ministérielle
Action 02 Évaluation et coordination administrative
Action 03 Mise en place de l'Agence de promotion de l'Artisanat ESS et du Fonds
Action 04 Mise en place de l'Agence de la FTP
CADRAGE STRATÉGIQUE
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME
Priorités sur la période du CDMT
Objectifs stratégiques
Objectif 1 Améliorer le pilotage du ministère
Objectif 2 Renforcer le suivi des résultats
CONTRIBUTION DES STRUCTURES
Responsabilités de mise en œuvre
Organisation de la collecte des données
Traçabilité des indicateurs
Revues et dialogue de gestion
Présentation des moyens demandés
Propositions budgétaires
PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE
Programme 014 FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
Action 01 Améliorer la capacité d'accueil des établissements
Action 02 Améliorer la qualité de la formation professionnelle
Action 03 Assurer la formation et le développement des compétences des formateurs

CADRAGE STRATÉGIQUE
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME
Priorités sur la période du CDMT
Objectifs stratégiques
Objectif 1 Élargir l'accès à la formation professionnelle
Objectif 2 Améliorer la qualité des formations
CONTRIBUTION DES STRUCTURES
Responsabilités de mise en œuvre
Organisation de la collecte des données
Traçabilité des indicateurs
Revues et dialogue de gestion
Présentation des moyens demandés
Propositions budgétaires
PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE
Programme 015 ARTISANAT, METIERS ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
Action 01 Organiser et développer le secteur artisanal métiers et ESS
Action 02 Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'Artisanat
Action 03 Améliorer les infrastructures du secteur Villages artisanaux
CADRAGE STRATÉGIQUE
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME
Priorités sur la période du CDMT
Objectifs stratégiques
Objectif 1 Renforcer les capacités des artisans et des organisations de l'ESS
Objectif 2 Améliorer les conditions de production et de commercialisation
CONTRIBUTION DES STRUCTURES
Responsabilités de mise en œuvre
Organisation de la collecte des données
Traçabilité des indicateurs
Revues et dialogue de gestion
Présentation des moyens demandés
Propositions budgétaires
PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE
Organisation du suivi de la performance
Responsabilités et consolidation
Qualité des données
Dialogue de gestion
Bilan annuel et perspectives
Conclusion

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

Périmètre

Le PAP 2027 du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers présente les objectifs, les résultats attendus et les moyens des programmes 013 Support, 014 Formation technique et professionnelle et 015 Artisanat, métiers et économie sociale et solidaire. Les perspectives 2028 et 2029 prolongent la programmation annuelle.

La formation développe les compétences nécessaires aux métiers et à l'emploi. L'artisanat valorise les savoir-faire et les activités productives. L'économie sociale et solidaire soutient les initiatives collectives et la mutualisation des services. Les interventions privilégient les besoins des territoires, avec une attention aux jeunes et aux femmes.

Articulation interministérielle

Le ministère articule ses interventions avec les départements chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour les parcours de qualification, de l'emploi pour l'insertion, des secteurs productifs pour l'identification des opportunités économique, la culture et le tourisme pour la valorisation de notre patrimoine. La programmation des investissements et des moyens de fonctionnement mobilise les services chargés des finances et de l'économie. Les collectivités et les organisations professionnelles contribuent à l'identification des besoins des territoires.

PRINCIPAUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016–2030.
- Programme présidentiel « Mon ambition pour la patrie » (MAPP).
- Stratégie 2023–2030 de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels de Mauritanie, version finale, août 2023.
- Stratégie nationale de l'artisanat, janvier 2024.
- Stratégie nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire, 3 juin 2024.
- Plan d'actions opérationnels du département 2025-2030
- Document de programmation budgétaire à moyen terme (DPBMT) 2027–2029, juin 2026, et CDMT 2027–2029 du MFPAM.

Principales réformes

Les orientations de réforme portent sur l'élargissement et la diversification de l'offre de formation, la qualité des parcours et de la certification, la formation des formateurs et le renforcement du pilotage. Dans l'artisanat et l'ESS, elles concernent l'organisation des acteurs, les services de proximité, la productivité, les infrastructures partagées et l'accès aux débouchés. Leur mise en œuvre associe les services centraux, les établissements et les structures d'appui.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

Vision et mission

La vision sectorielle est de bâtir, à l'horizon 2030, un système d'enseignement et de formation techniques et professionnels performant, de structurer le secteur de l'Artisanat et l'ESS de manière équitable et inclusif, au service de la compétitivité de l'économie et de l'insertion durable des jeunes et moins jeunes. Le CDMT 2027–2029 traduit cette vision en priorités budgétaires et opérationnelles et l'articule avec le développement de l'artisanat, des métiers et de l'économie sociale et solidaire.

Le ministère couvre le pilotage de la formation technique et professionnelle, l'amélioration des capacités d'accueil et de la qualité des formations, le développement des compétences des formateurs, ainsi que l'organisation et le développement de l'artisanat, des métiers et de l'économie sociale et solidaire. Il assure les fonctions communes de programmation, de gestion administrative et financière, de coopération, de suivi et d'inspection.

Diagnostic sectoriel

Forces et atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Réseau d'établissements et dispositifs de formation. Savoir-faire artisanaux et diversité des métiers. Ancrage territorial des activités et pratiques de solidarité. Organisations professionnelles et initiatives collectives.	Capacités d'accueil et équipements à renforcer. Liens formation-emploi et suivi de l'insertion à consolider. Productivité, gestion et commercialisation artisanales à améliorer. Accès inégal aux appuis et au financement.	Besoins en compétences des secteurs productifs. Apprentissage et partenariats avec les entreprises. Valorisation des matières premières et produits locaux. Mutualisation des services, coopératives et entreprises sociales.	Évolution rapide des métiers et des compétences. Concurrence des produits importés. Coût et disponibilité des intrants. Érosion de certains savoir-faire et fragilité économique des petites unités.

Orientations et priorités pour 2027–2029

Les priorités portent sur l'accès aux formations, leur qualité et leur adaptation aux besoins de l'économie, la formation des formateurs et le suivi de l'insertion. Elles concernent également les capacités productives des artisans, les services de proximité, les débouchés commerciaux et l'accompagnement des organisations de l'ESS.

Les services communs assurent la programmation, le suivi budgétaire et la consolidation des résultats. Les directions sectorielles et les établissements mettent en œuvre les activités et transmettent les données nécessaires aux revues de performance.

Sur la période, la programmation relie les interventions à des résultats observables : accès effectif aux formations, réussite aux examens, bénéficiaires des appuis et utilisation des infrastructures artisanales. Le suivi des résultats est consolidé dans les revues annuelles et rapproché de l'exécution des crédits.

OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

Objectif 1 Développer l'accès à des formations qualifiantes

Résultat attendu : davantage de jeunes accèdent aux parcours diplômants et les acquis des formations sont attestés par les résultats des examens.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Nombre d'apprenants en formation diplômante	Nombre	15 363	17 206	18 926
Taux de réussite aux examens de fin de formation	%	88.5	90	92

Objectif 2 Soutenir le développement des activités artisanales et de l'ESS

Résultat attendu : les bénéficiaires disposent d'appuis techniques et de gestion et les espaces artisanaux contribuent aux activités productives et à la commercialisation.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Nombre de bénéficiaires formés ou accompagnés	Nombre			
Nombre bénéficiaires financés	Nombre			

Architecture des programmes

Programme	Actions
013 SUPPORT	01 Pilotage et stratégie ministérielle 02 Évaluation et Coordination administrative 03 Mise en place de l'Agence de Promotion de l'Artisanat ESS et du Fonds 04 Mise en place de l'Agence de la FTP
014 FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	01 Améliorer la capacité d'accueil des établissements 02 Améliorer la qualité de la formation professionnelle 03 Assurer la formation et le développement des compétences des formateurs
015 ARTISANAT, METIERS ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	01 Organiser et développer le secteur artisanal, métiers et ESS 02 Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'Artisanat 03 Améliorer les infrastructures du secteur (Villages Artisanaux)

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU TITRE

Les CE concernent exclusivement l'investissement et les CP couvrent le budget annuel. La référence comparative correspond à la LFR 2026.

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

En MRU

Programmes et actions	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
013 SUPPORT	**440 373 555,25**	**230 000 000**	**423 189 181,96**	**451 295 814,46**	**487 236 840,53**
01 Pilotage et stratégie ministérielle	432 914 979	230 000 000	410 631 205,96	438 298 309,28	473 771 425,18
02 Évaluation et Coordination administrative	5 558 576,25	0	12 557 976	12 997 505,18	13 465 415,35
03 Mise en place de l'Agence de Promotion de l'Artisanat ESS et du Fonds	950 000	0	0	0	0
04 Mise en place de l'Agence de la FTP	950 000	0	0	0	0
014 FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	**552 902 305,29**	**877 000 000**	**709 531 515,04**	**588 867 629,91**	**637 169 777,63**
01 Améliorer la capacité d'accueil des établissements	67 773 277,79	50 000 000	77 857 958,79	81 162 625	85 838 673,50
02 Améliorer la qualité de la formation professionnelle	450 566 984,10	800 000 000	582 111 512,85	455 729 937,55	494 936 559,39
03 Assurer la formation et le développement des compétences des formateurs	34 562 043,40	27 000 000	49 562 043,40	51 975 067,36	56 394 544,74
015 ARTISANAT, METIERS ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	**49 140 000**	**197 000 000**	**130 876 670**	**137 580 430,38**	**155 476 095,10**
01 Organiser et développer le secteur artisanal, métiers et ESS	31 640 000	102 900 000	29 876 670	31 187 738,06	33 928 342,78
02 Acompagner et sensibiliser les acteurs de l'Artisanat	5 000 000	0	6 000 000	6 210 000	6 433 560
03 Améliorer les infrastructures du secteur (Villages Artisanaux)	12 500 000	94 100 000	95 000 000	100 182 692,32	115 114 192,32
Total ministère	**1 042 415 860,54**	**1 304 000 000**	**1 263 597 367**	**1 177 743 874,75**	**1 279 882 713,26**

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET PAR PARTIE

En MRU

Programmes et parties	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
013 SUPPORT	**440 373 555,25**	**230 000 000**	**423 189 181,96**	**451 295 814,46**	**487 236 840,53**
1 Dépenses de personnel	223 499 601	0	235 950 692	256 041 647,98	270 393 101,94
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	73 548 954,25	0	89 401 979,96	92 531 049,29	95 862 167,04
4 Subventions et transferts courants	1 425 000	0	6 936 510	7 179 287,85	7 437 742,21
6 Dépenses d'investissement	141 000 000	230 000 000	90 000 000	95 538 461,55	113 538 461,55
7 Autres dépenses	900 000	0	900 000	5 367,79	5 367,79
014 FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	**552 902 305,29**	**877 000 000**	**709 531 515,04**	**588 867 629,91**	**637 169 777,63**
1 Dépenses de personnel	96 856 283	0	94 606 511	102 662 157,02	108 416 499,06
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	203 358 805,29	0	154 165 985,04	159 561 794,49	165 306 019,12
4 Subventions et transferts courants	165 759 019	0	155 759 019	161 210 584,67	167 014 165,72
6 Dépenses d'investissement	0	877 000 000	155 000 000	164 538 461,52	195 538 461,52
7 Autres dépenses	86 928 198	0	150 000 000	894 632,21	894 632,21
015 ARTISANAT, METIERS ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	**49 140 000**	**197 000 000**	**130 876 670**	**137 580 430,38**	**155 476 095,10**
1 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	19 640 000	0	41 240 000	42 683 400	44 220 002,40
4 Subventions et transferts courants	25 000 000	0	9 636 670	9 973 953,45	10 333 015,77
6 Dépenses d'investissement	4 500 000	197 000 000	80 000 000	84 923 076,93	100 923 076,93
Total ministère	**1 042 415 860,54**	**1 304 000 000**	**1 263 597 367**	**1 177 743 874,75**	**1 279 882 713,26**

Les biens et services ainsi que les subventions et transferts sont projetés à partir de 2027 avec les taux d'inflation moyenne annuelle du DPBMT : 3,5 % en 2028, puis 3,6 % en 2029. Les dépenses de personnel et les autres dépenses suivent leur trajectoire propre. Les crédits de paiement d'investissement sont fixés à 345 000 000 MRU en 2028 et à 410 000 000 MRU en 2029.

Financement des investissements

Source	2027	2028	2029
Ressources intérieures	325 000 000	345 000 000	410 000 000
Total investissement	**325 000 000**	**345 000 000**	**410 000 000**

Programme 013 SUPPORT

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme assure le pilotage stratégique, la coordination administrative et financière, la planification, la coopération, les systèmes d'information, la gestion des ressources humaines et l'inspection. Il porte également les actions de mise en place de l'agence de promotion de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire et du fonds, ainsi que de l'agence de la formation technique et professionnelle.

Cartographie administrative : le programme mobilise le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général et ses services rattachés, l'Inspection générale interne, la Direction du développement, de la coopération et des systèmes d'information, la Direction des affaires administratives et financières et la Direction des ressources humaines.

Le Secrétariat général coordonne les services, suit les décisions du Ministre et assure la préparation du budget ainsi que la gestion des ressources du département. Ses services assurent la traduction, l'accueil et le traitement des réclamations, ainsi que le secrétariat central. La Direction du développement, de la coopération et des systèmes d'information contribue à la stratégie, à la programmation, aux statistiques, à la mobilisation des partenariats et à la digitalisation. L'Inspection générale interne apporte le contrôle administratif, de gestion et technico-pédagogique, en articulation avec les programmes sectoriels.

PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

Les activités ci-après déclinent le périmètre des actions et organisent la contribution des services aux résultats du programme.

Les actions relatives aux agences restent rattachées au périmètre budgétaire du programme. Leur accompagnement institutionnel est assuré par les services compétents ; elles ne portent pas de dotation propre en 2027 dans la répartition des crédits.

Action 01 Pilotage et stratégie ministérielle

Principales activités	Structures impliquées
Élaborer et actualiser les plans de travail des services	Secrétariat général et directions
Préparer le budget et la programmation pluriannuelle	DAAF et responsables de programme
Consolider les statistiques et les données sectorielles	Direction du développement, de la coopération et des systèmes d'information
Suivre les partenariats et les projets sectoriels	Services de coopération et directions sectorielles

Action 02 Évaluation et coordination administrative

Principales activités	Structures impliquées
Organiser les revues des activités et des résultats	Secrétariat général et responsables de programme
Consolider les rapports de suivi	Services de planification et directions sectorielles
Assurer la gestion administrative et financière	DAAF et Direction des ressources humaines
Conduire les contrôles et le suivi des recommandations	Inspection générale interne et services concernés

Action 03 Mise en place de l'Agence de promotion de l'Artisanat ESS et du Fonds

Principales activités	Structures impliquées
Préciser les missions et les articulations avec les structures d'appui	Secrétariat général et Direction générale de l'artisanat
Préparer les modalités d'organisation et de coordination	Services juridiques et administratifs concernés

Principales activités	Structures impliquées
Définir le circuit de suivi des interventions et des bénéficiaires	Directions sectorielles et services de suivi

Action 04 Mise en place de l'Agence de la FTP

Principales activités	Structures impliquées
Préciser l'articulation des fonctions de formation et d'appui	Secrétariat général et Direction générale de la FTP
Organiser la coordination avec les établissements et organismes de formation	Direction générale de la FTP et organismes concernés
Structurer les données nécessaires au pilotage du dispositif	Services statistiques et structures de formation

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Le pilotage organise la cohérence entre les politiques de formation, d'artisanat et d'ESS. Il consolide les plans de travail, les moyens et les résultats des services et des établissements. Les revues examinent l'avancement des activités, l'utilisation des crédits et les difficultés de mise en œuvre.

La coordination associe les directions sectorielles, les structures de formation et les organismes d'appui. Elle porte sur les calendriers, les responsabilités et les données à transmettre. Le suivi des investissements rapproche les engagements, les paiements, l'avancement physique et les conditions de mise en service.

Priorités sur la période du CDMT

En 2027, le pilotage privilégie la qualité de la programmation, la consolidation des données et la coordination des interventions. En 2028 et 2029, la continuité des revues permet de suivre les décisions, d'améliorer la circulation de l'information et de rapprocher les moyens mobilisés des résultats observés.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 Améliorer le pilotage du ministère

Résultat attendu : Programmation et interventions des services coordonnées.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Taux de réalisation du plan annuel de travail	%	31%	69%	100%

Taux de réalisation du plan annuel de travail : Activités réalisées / activités programmées × 100.

Objectif 2 Renforcer le suivi des résultats

Résultat attendu : Données et documents de performance disponibles.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Nombre de rapports de suivi produits	Nombre	3	6	10

Nombre de rapports de suivi produits : Nombre de rapports périodiques consolidés et transmis au Secrétariat général durant l'année.

CONTRIBUTION DES STRUCTURES

Responsabilités de mise en œuvre

Structure	Contribution
Secrétariat général	Coordination des programmes, arbitrage des calendriers et suivi des décisions.
DAAF	Programmation et suivi des crédits, consolidation des données financières.
Direction des ressources humaines	Gestion des personnels et suivi des besoins de compétences.
Services de développement et des systèmes d'information	Consolidation des plans de travail, statistiques et outils de suivi.
Inspection générale interne	Contrôles, recommandations et suivi des suites données.

Organisation de la collecte des données

Les services responsables tiennent les pièces permettant de vérifier les réalisations. Les données sont consolidées à la clôture de l'exercice, avec un contrôle des doubles comptes et de la cohérence des périmètres. Les responsables de programme examinent les résultats avant leur intégration dans les documents de performance.

Traçabilité des indicateurs

Taux de réalisation du plan annuel de travail : Activités réalisées / activités programmées × 100.

Nombre de rapports de suivi produits : Nombre de rapports périodiques consolidés et transmis au Secrétariat général durant l'année.

Revues et dialogue de gestion

Les revues rapprochent les réalisations physiques, les engagements et les paiements. Elles examinent les difficultés opérationnelles, l'utilisation des moyens et les conditions de poursuite des activités. Les décisions précisent les suites attendues et les services responsables de leur mise en œuvre.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

En MRU

Actions et parties	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
013 SUPPORT	**440 373 555,25**	**230 000 000**	**423 189 181,96**	**451 295 814,46**	**487 236 840,53**
01 Pilotage et stratégie ministérielle	432 914 979	230 000 000	410 631 205,96	438 298 309,28	473 771 425,18
1 Dépenses de personnel	223 499 601	0	235 950 692	256 041 647,98	270 393 101,94
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	66 090 378	0	76 844 003,96	79 533 544,11	82 396 751,69
4 Subventions et transferts courants	1 425 000	0	6 936 510	7 179 287,85	7 437 742,21
6 Dépenses d'investissement	141 000 000	230 000 000	90 000 000	95 538 461,55	113 538 461,55
7 Autres dépenses	900 000	0	900 000	5 367,79	5 367,79

Actions et parties	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
02 Évaluation et Coordination administrative	5 558 576,25	0	12 557 976	12 997 505,18	13 465 415,35
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	5 558 576,25	0	12 557 976	12 997 505,18	13 465 415,35
03 Mise en place de l'Agence de Promotion de l'Artisanat ESS et du Fonds	950 000	0	0	0	0
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	950 000	0	0	0	0
04 Mise en place de l'Agence de la FTP	950 000	0	0	0	0
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	950 000	0	0	0	0

Programme 014 FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme traduit les quatre axes de la Stratégie EFTP 2023–2030. Il vise l'élargissement équitable de l'accès, l'amélioration de la qualité et de la pertinence des formations, le renforcement du lien avec l'emploi et l'amélioration de la gouvernance du dispositif. Il mobilise le réseau des établissements, les organismes d'appui pédagogique, le fonds de formation et l'agence TEKWINE.

Cartographie administrative : la Direction générale de la formation technique et professionnelle comprend la Direction de la formation, la Direction des examens et concours et la Direction de la promotion de la formation professionnelle privée. Le programme associe l'Agence TEKWINE, l'Instruit nationale supérieur de l'enseignement technique (INSET), le réseau des écoles, centres et instituts de formation, ainsi que les organismes d'appui et de financement de la formation.

La Direction de la formation intervient dans la carte de formation, les programmes, la certification, les normes et la coordination des moyens humains et matériels. La Direction des examens et concours assure l'orientation, les examens, la reconnaissance des acquis professionnels et la gestion des diplômes. La Direction de la promotion de la formation professionnelle privée intervient dans les agréments, l'appui pédagogique, le suivi et le contrôle des établissements privés. Les établissements assurent les formations ; les organismes d'appui, dont TEKWINE et le fonds de formation, contribuent aux dispositifs relevant de leurs missions.

PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

Les activités ci-après déclinent le périmètre des actions et organisent la contribution des services aux résultats du programme.

Action 01 Améliorer la capacité d'accueil des établissements

Principales activités	Structures impliquées
Actualiser les besoins de formation par filière et territoire	Direction de la formation,Agence TEKWINE et établissements
Organiser les inscriptions et l'orientation des apprenants	Établissements et Direction des examens et concours
Suivre l'utilisation des locaux et des équipements pédagogiques	Établissements et services techniques
Développer l'apprentissage et les relations avec les entreprises	Structures de formation et professionnels

Action 02 Améliorer la qualité de la formation professionnelle

Principales activités	Structures impliquées
Actualiser les contenus et les référentiels de formation	Direction de la formation et Agence TEKWINE
Renforcer les travaux pratiques et l'accès aux équipements	Établissements et organismes d'appui
Organiser les examens et consolider les résultats	Direction des examens et concours
Suivre les conditions pédagogiques des formations publiques et privées	Directions compétentes et établissements
Rapprocher les formations des compétences recherchées par les métiers	Structures de formation et organisations professionnelles

Action 03 Assurer la formation et le développement des compétences des formateurs

Principales activités	Structures impliquées
Identifier les besoins de perfectionnement des formateurs	Direction générale de la FTP et établissements

Principales activités	Structures impliquées
Organiser les formations techniques et pédagogiques	Agence TEKWINE et structures de formation
Favoriser les échanges de pratiques et l'immersion professionnelle	Établissements et professionnels
Suivre l'utilisation des acquis dans les enseignements	Équipes pédagogiques et services de suivi

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

La carte des formations et les filières prennent en compte les besoins en compétences des secteurs productifs et des territoires. L'apprentissage et l'alternance rapprochent les établissements des entreprises et des ateliers artisanaux. La formation continue et la reconnaissance des acquis contribuent à la qualification des actifs.

La qualité des parcours repose sur les référentiels de compétences, la formation des formateurs, les équipements pédagogiques, la certification et le suivi des diplômés. Les partenariats avec les professionnels permettent d'actualiser les contenus et de mieux apprécier les débouchés. Les données sont ventilées par sexe, filière et territoire pour suivre l'équité d'accès.

Priorités sur la période du CDMT

En 2027, la priorité porte sur l'accueil des apprenants, les conditions pédagogiques et l'organisation des examens. Les perspectives 2028 et 2029 accompagnent la continuité des parcours, l'adaptation des filières et le perfectionnement des formateurs. Les résultats sont examinés par territoire, sexe et diplôme pour suivre les écarts d'accès et de réussite.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 Élargir l'accès à la formation professionnelle

Résultat attendu : Offre de formation accessible à davantage de jeunes.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Nombre d'apprenants en formation diplômante	Nombre	15 363	17 206	18 926

Nombre d'apprenants en formation diplômante : Inscriptions consolidées, sans double compte, par sexe, territoire et filière.

Objectif 2 Améliorer la qualité des formations

Résultat attendu : Acquis de formation attestés par la réussite aux examens.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Taux de réussite aux examens de fin de formation	%	88.5	90	92

Taux de réussite aux examens de fin de formation : Admis aux examens de fin de formation / candidats présents × 100. Consolidation annuelle des résultats par diplôme et par sexe.

CONTRIBUTION DES STRUCTURES

Responsabilités de mise en œuvre

Structure	Contribution
Direction générale de la FTP	Coordination du dispositif et consolidation des résultats du programme.

Structure	Contribution
Direction de la formation	Organisation de l'offre, suivi pédagogique et articulation avec les établissements.
Direction des examens et concours	Organisation des examens et consolidation des résultats.
Direction chargée de la formation privée	Suivi pédagogique et administratif des établissements privés.
Établissements et organismes d'appui	Accueil et formation des apprenants, perfectionnement des formateurs, production des données.

Organisation de la collecte des données

Les services responsables tiennent les pièces permettant de vérifier les réalisations. Les données sont consolidées à la clôture de l'exercice, avec un contrôle des doubles comptes et de la cohérence des périmètres. Les responsables de programme examinent les résultats avant leur intégration dans les documents de performance.

Traçabilité des indicateurs

Nombre d'apprenants en formation diplômante : Inscriptions consolidées, sans double compte, par sexe, territoire et filière.

Taux de réussite aux examens de fin de formation : Admis aux examens de fin de formation / candidats présents × 100. Consolidation annuelle des résultats par diplôme et par sexe.

Revues et dialogue de gestion

Les revues rapprochent les réalisations physiques, les engagements et les paiements. Elles examinent les difficultés opérationnelles, l'utilisation des moyens et les conditions de poursuite des activités. Les décisions précisent les suites attendues et les services responsables de leur mise en œuvre.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

En MRU

Actions et parties	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
014 FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	**552 902 305,29**	**877 000 000**	**709 531 515,04**	**588 867 629,91**	**637 169 777,63**
01 Améliorer la capacité d'accueil des établissements	67 773 277,79	50 000 000	77 857 958,79	81 162 625	85 838 673,50
1 Dépenses de personnel	13 281 711	0	6 266 392	6 799 968,76	7 181 115,49
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	16 638 066,79	0	16 238 066,79	16 806 399,13	17 411 429,49
4 Subventions et transferts courants	37 853 500	0	45 353 500	46 940 872,49	48 630 743,90
6 Dépenses d'investissement	0	50 000 000	10 000 000	10 615 384,62	12 615 384,62

Actions et parties	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
02 Améliorer la qualité de la formation professionnelle	450 566 984,10	800 000 000	582 111 512,85	455 729 937,55	494 936 559,39
1 Dépenses de personnel	77 985 712	0	82 751 259	89 797 442,64	94 830 701,39
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	164 612 555,10	0	115 819 734,85	119 873 425,54	124 188 868,89
4 Subventions et transferts courants	121 040 519	0	103 540 519	107 164 437,18	111 022 356,92
6 Dépenses d'investissement	0	800 000 000	130 000 000	137 999 999,98	163 999 999,98
7 Autres dépenses	86 928 198	0	150 000 000	894 632,21	894 632,21
03 Assurer la formation et le développement des compétences des formateurs	34 562 043,40	27 000 000	49 562 043,40	51 975 067,36	56 394 544,74
1 Dépenses de personnel	5 588 860	0	5 588 860	6 064 745,62	6 404 682,18
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	22 108 183,40	0	22 108 183,40	22 881 969,82	23 705 720,74
4 Subventions et transferts courants	6 865 000	0	6 865 000	7 105 275	7 361 064,90
6 Dépenses d'investissement	0	27 000 000	15 000 000	15 923 076,92	18 923 076,92

Programme 015 ARTISANAT, METIERS ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme couvre l'organisation et le développement du secteur artisanal, des métiers et de l'économie sociale et solidaire, l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs et l'amélioration des infrastructures artisanales. Il soutient la valorisation des savoir-faire, les activités productives et les initiatives collectives.

Cartographie administrative : la Direction générale de l'artisanat, des métiers et de la promotion de l'économie sociale et solidaire comprend la Direction de la préservation et de la promotion du patrimoine artisanal et la Direction de la promotion des métiers, de la micro et petite entreprise artisanale et de l'économie sociale et solidaire. Le programme associe la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers, l'agence de promotion de l'artisanat TARGHIYA et les dispositifs de promotion et d'accompagnement du secteur.

La première direction intervient dans la réglementation, le registre des artisans, la formation, l'apprentissage, la qualité et la valorisation du patrimoine artisanal. La seconde mobilise les appuis aux artisans et aux entreprises, les équipements collectifs et les infrastructures communes ; elle contribue également à la promotion de l'économie sociale et solidaire. La direction générale coordonne les interventions et produit les statistiques du secteur. Ces fonctions soutiennent l'accompagnement des artisans et l'amélioration des infrastructures retenus dans les objectifs du programme.

PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

Les activités ci-après déclinent le périmètre des actions et organisent la contribution des services aux résultats du programme.

Action 01 Organiser et développer le secteur artisanal métiers et ESS

Principales activités	Structures impliquées
Consolider la connaissance des métiers et des acteurs	Direction générale de l'artisanat et Chambre nationale de l'artisanat et des métiers
Accompagner les organisations professionnelles et les initiatives collectives	Directions chargées de l'artisanat et de l'ESS
Promouvoir les savoir-faire et le patrimoine artisanal	Direction chargée de la préservation et de la promotion du patrimoine artisanal
Faciliter la mutualisation des services et la valorisation des produits	Structures d'appui et organisations professionnelles

Action 02 Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'Artisanat

Principales activités	Structures impliquées
Informer les artisans et les membres des organisations de l'ESS	Directions sectorielles et structures de proximité
Organiser les secteur et fédérer les acteur de l'artisanat	Services technique et organisation professionnelles, la CNARM
Apporter un conseil sur la qualité et la présentation des produits	Services techniques et organisations professionnelles
Tenir les registres des bénéficiaires et suivre les appuis	Services responsables des interventions

Action 03 Améliorer les infrastructures du secteur Villages artisanaux

Principales activités	Structures impliquées
Identifier les besoins en espaces de production et de services communs	Direction générale de l'artisanat et services techniques

Principales activités	Structures impliquées
Accompagner et financer les organisations artisanales	Agence TARGHIYA
Suivre les travaux et les équipements des sites retenus	Services techniques et gestionnaires des sites
Mettre en place le label de l'artisanat	Agence TARGHIYA
Organiser les conditions de gestion et d'entretien	Structures gestionnaires et organisations d'artisans
Vérifier l'ouverture et l'utilisation des maisons et villages artisanaux	Services de suivi et gestionnaires

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

L'accompagnement combine les compétences techniques et de gestion, l'amélioration des procédés et la qualité des produits. Les services de proximité facilitent l'information, le conseil, la formation et l'orientation vers les dispositifs d'appui. Les ateliers peuvent contribuer à l'apprentissage et à la transmission des savoir-faire.

La mutualisation des équipements, des approvisionnements et de la commercialisation renforce la viabilité des initiatives collectives. Les espaces artisanaux et les services partagés soutiennent la production, la transformation et la vente. Le suivi distingue les appuis apportés aux artisans de ceux destinés aux coopératives et aux autres organisations de l'ESS, sans double compte.

Priorités sur la période du CDMT

En 2027, les interventions privilégient le recensement, l'organisation des métiers, le développement de filières, la formation et l'accompagnement des acteurs, ainsi que la mise en place des mécanisme de financement l'opérationalisation des infrastructures. En 2028 et 2029, elles prolongent le développement des services partagés, l'utilisation des sites et la valorisation des produits. Les registres distinguent les artisans et les membres des organisations de l'ESS pour apprécier la portée des appuis.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 Renforcer les capacités des artisans et des organisations de l'ESS

Résultat attendu : Artisans et organisations de l'ESS accompagnés dans leurs activités productives.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Nombre de bénéficiaires formés ou accompagnés	Nombre			

Nombre de bénéficiaires formés ou accompagnés : Nombre de personnes ayant achevé une formation ou bénéficié d'un appui technique ou de gestion durant l'année. Une personne est comptée une fois, par sexe, territoire et catégorie : artisan ou membre d'une organisation de l'ESS.

Objectif 2 Améliorer les conditions de production et de commercialisation

Résultat attendu : Espaces de production, de services partagés et de valorisation opérationnels.

Indicateur	Unité	2027	2028	2029
Nombre de bénéficiaires finances	Nombre			

Nombre de maisons et de villages artisanaux opérationnels : Nombre de maisons et de villages artisanaux ouverts et utilisables au 31 décembre, sur la base des fiches de visite et des procès-verbaux de mise en service.

CONTRIBUTION DES STRUCTURES

Responsabilités de mise en œuvre

Structure	Contribution
Direction générale de l'artisanat et de la promotion de l'ESS	Coordination des interventions et consolidation des résultats.
Directions sectorielles	Organisation des métiers, accompagnement des acteurs et valorisation du patrimoine.
Chambre nationale de l'artisanat et des métiers	Interface avec les organisations et remontée des besoins professionnels.
Agence TARGHIYA	Accompagnement, financement, formation des acteurs de l'Artisanat, Mise en œuvre du village artisanale de Nouakchott et de Chinguitti
Gestionnaires des sites artisanaux	Conditions d'accueil, utilisation des équipements et entretien des espaces.
Structures d'appui et de formation	Réalisation des appuis et tenue des registres de bénéficiaires.

Organisation de la collecte des données

Les services responsables tiennent les pièces permettant de vérifier les réalisations. Les données sont consolidées à la clôture de l'exercice, avec un contrôle des doubles comptes et de la cohérence des périmètres. Les responsables de programme examinent les résultats avant leur intégration dans les documents de performance.

Traçabilité des indicateurs

Nombre de bénéficiaires formés ou accompagnés : Nombre de personnes ayant achevé une formation ou bénéficié d'un appui technique ou de gestion durant l'année. Une personne est comptée une fois, par sexe, territoire et catégorie : artisan ou membre d'une organisation de l'ESS.

Nombre de bénéficiaires financés : Nombre d'Artisans ou entreprises artisanales ayant reçu un financement du fonds de promotion de l'Artisanat au 31 décembre, sur la base des décaissements du fonds et des PV du comité d'octroi.

Revues et dialogue de gestion

Les revues rapprochent les réalisations physiques, les engagements et les paiements. Elles examinent les difficultés opérationnelles, l'utilisation des moyens et les conditions de poursuite des activités. Les décisions précisent les suites attendues et les services responsables de leur mise en œuvre.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

En MRU

Actions et parties	LFR 2026	2027		2028	2029
	CP	CE	CP	CP	CP
015 ARTISANAT, METIERS ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	**49 140 000**	**197 000 000**	**130 876 670**	**137 580 430,38**	**155 476 095,10**
01 Organiser et développer le secteur artisanal, métiers et ESS	31 640 000	102 900 000	29 876 670	31 187 738,06	33 928 342,78
1 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	17 140 000	0	18 740 000	19 395 900	20 094 152,40
4 Subventions et transferts courants	10 000 000	0	1 136 670	1 176 453,45	1 218 805,77
6 Dépenses d'investissement	4 500 000	102 900 000	10 000 000	10 615 384,61	12 615 384,61
02 Acompagner et sensibiliser les acteurs de l'Artisanat	5 000 000	0	6 000 000	6 210 000	6 433 560
4 Subventions et transferts courants	5 000 000	0	6 000 000	6 210 000	6 433 560
03 Améliorer les infrastructures du secteur (Villages Artisanaux)	12 500 000	94 100 000	95 000 000	100 182 692,32	115 114 192,32
2 Dépenses d'acquisition de biens et de services	2 500 000	0	22 500 000	23 287 500	24 125 850
4 Subventions et transferts courants	10 000 000	0	2 500 000	2 587 500	2 680 650
6 Dépenses d'investissement	0	94 100 000	70 000 000	74 307 692,32	88 307 692,32

Organisation du suivi de la performance

Responsabilités et consolidation

Le Secrétariat général coordonne les revues de performance. La DAAF consolide les données relatives aux crédits et à leur exécution. Les directions sectorielles et les établissements valident les résultats physiques et les pièces justificatives des indicateurs.

Qualité des données

Le suivi du plan annuel de travail rapproche les activités réalisées des activités programmées. Les résultats de formation sont consolidés à partir des inscriptions et des résultats des examens. Les appuis aux artisans et aux organisations de l'ESS sont suivis au moyen des registres de bénéficiaires. Les infrastructures sont comptabilisées lorsqu'elles sont mises en service et utilisables.

Dialogue de gestion

Les revues examinent conjointement les résultats, la consommation des crédits et l'avancement des investissements. Elles permettent d'identifier les difficultés et d'arrêter les ajustements nécessaires à la réalisation des objectifs.

Bilan annuel et perspectives

Le bilan annuel rapproche les résultats des objectifs et des cibles retenus. L'analyse des écarts porte sur les conditions de réalisation des activités et sur les facteurs qui expliquent les résultats. Elle alimente la programmation de l'exercice suivant et l'actualisation de la trajectoire du CDMT.

Conclusion

Le PAP 2027 du MFPAM décline les orientations du CDMT 2027–2029 autour de trois programmes complémentaires. Il relie les objectifs de pilotage, d'accès et de qualité des formations, ainsi que de développement de l'artisanat et de l'ESS aux activités des services et aux moyens budgétaires. Sa mise en œuvre repose sur la coordination des responsables, la fiabilité des données et le suivi régulier des résultats.

MINISTÉRE DU COMMERCE ET DU TOURISME

18

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Table des matières

1 Introduction générale.....
2 Missions et champs d'intervention du ministère.....
3 Contexte et enjeux.....
4 Cadre stratégique et articulation avec la SCAPP.....
5 Architecture budgétaire du ministère.....
6 Cadre de performance
6.1 Pilotage et responsabilités
6.2 Suivi et mesure de la performance.....
6.3 Cohérence d'ensemble du PAP
6.4 La cartographie des programmes
7 PRESENTATION DES PROGRAMMES.....
7.1 Programme 75 : Support
7.1.1 Périmètre du programme.....
7.1.2 Stratégie du programme.....
7.1.3 Objectifs du programme et indicateurs de performance
7.1.4 Budget pluriannuel du programme support par actions et partie budgétaire en millions MRU.....
7.1.5 Matrice pluriannuelle de la projection de la performance :
7.1.6 Cartographie du programme support
7.2 Programme 76 : Régulation du Marché et protection des consommateurs
7.2.1 Périmètre du programme.....
7.2.2 Stratégie du programme.....
7.2.3 Objectifs du programme et indicateurs de performance
7.2.4 Budget pluriannuel du programme régulation du marché et protection des consommateurs par actions et partie budgétaire (en millions MRU).....
7.2.5 Matrice pluriannuelle de la projection de la performance
7.2.6 Cartographie du programme régulation du marché et protection des consommateurs.....
7.3 Programme 77 : Développement du commerce extérieur
7.3.1 Périmètre du programme.....
7.3.2 Stratégie du programme.....
7.3.3 Objectifs et indicateurs de performance.....
7.3.1 Budget pluriannuel du programme développement du commerce extérieur par actions et partie budgétaire (en millions MRU)
7.3.2 Matrice pluriannuelle de la projection de la performance

7.3.3 Cartographie du programme.....
7.4 PROGRAMME 78 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE
7.4.1 Périmètre du programme.....
7.4.2 Stratégie du programme.....
7.4.3 Objectifs et indicateurs de performance.....
7.4.4 Budget pluriannuel du programme développement du secteur touristique par actions et parties budgétaires (en millions MRU).....
7.4.5 Projection pluriannuelle de performance.....
7.4.6 Cartographie du programme Développement du secteur touristique :
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE DETAILLES PAR ACTIVITES.....

Tableau 1:Budget pluriannuel du programme 75 « Support » par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Tableau 2: Matrice pluriannuelle de projection de la performance du programme 75 « Support »

Tableau 3: cartographie du programme 75 « Support »

Tableau 4: Budget pluriannuel du programme 76 « Régulation du marché et protection des consommateurs » par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Tableau 5: Matrice pluriannuelle de projection de la performance du programme 76 « Régulation du marché et protection des consommateurs »

Tableau 6: Cartographie du programme régulation du marché et protection des consommateurs

Tableau 7: Budget pluriannuel du programme 77 « Développement du commerce extérieur » par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Tableau 8: Matrice pluriannuelle de projection de la performance du programme 77 «Développement du commerce extérieur »

Tableau 9: Cartographie du programme 77 «Développement du commerce extérieur»

Tableau 10: Budget pluriannuel du programme 78 « Développement du secteur touristique » par actions et parties budgétaires (en millions MRU)

Tableau 11: Projection pluriannuelle de la performance du programme 78 « Développement du secteur touristique »

Tableau 12: Cartographie du programme 78 «Développement du secteur touristique»

Tableau 13: LA BUDGETISATION PLURIANNUELLE PAR PROGRAMME

1 Introduction générale

Le Projet annuel de performance présente, au titre de l'exercice budgétaire 2027 et dans une perspective pluriannuelle, les programmes du ministère, leurs orientations stratégiques, les objectifs poursuivis, les moyens qui leur sont alloués ainsi que les résultats attendus et les indicateurs permettant d'en mesurer la réalisation.

Il constitue le cadre de présentation de la performance ministérielle et assure l'articulation entre les missions confiées au département, les orientations nationales de développement, les programmes budgétaires et les moyens mobilisés pour leur mise en œuvre.

L'organisation du budget en programmes traduit le passage d'une approche centrée principalement sur la nature des moyens à une approche fondée sur les politiques publiques, les objectifs poursuivis et les résultats attendus. Dans ce cadre, les crédits budgétaires sont rattachés aux finalités des différents programmes et leur mise en œuvre s'accompagne d'un dispositif de suivi de la performance.

2 Missions et champs d'intervention du ministère

Le Ministère du Commerce et du Tourisme assure, dans les domaines relevant de ses attributions, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques relatives au commerce intérieur, au commerce extérieur et au tourisme.

Dans le domaine du commerce intérieur, son intervention porte principalement sur la régulation et le fonctionnement des marchés, le suivi de l'approvisionnement, l'encadrement des activités commerciales et la protection des consommateurs.

Dans le domaine du commerce extérieur, l'action du ministère couvre la facilitation des échanges, la promotion et la diversification des exportations, l'amélioration de l'accès aux marchés extérieurs, la promotion des produits nationaux ainsi que les dispositifs de contrôle, de conformité et de sécurisation des échanges.

Dans le domaine du tourisme, le ministère intervient dans l'organisation et l'encadrement du secteur, le développement et la valorisation de l'offre touristique, l'amélioration de la qualité des prestations et la promotion de la destination Mauritanie.

Ces missions sectorielles sont appuyées par les fonctions transversales de pilotage, de coordination, de programmation, de gestion administrative et financière, de gestion des ressources humaines et de suivi-évaluation nécessaires à leur mise en œuvre.

3 Contexte et enjeux

L'action du Ministère du Commerce et du Tourisme s'inscrit dans un contexte caractérisé par l'importance des échanges extérieurs dans l'économie nationale, la nécessité d'améliorer le fonctionnement et la transparence du marché intérieur, de renforcer la protection des consommateurs, de développer et de diversifier les exportations et de valoriser davantage le potentiel touristique national.

En matière de commerce intérieur, les enjeux portent notamment sur la régularité de l'approvisionnement des marchés, l'amélioration de leur fonctionnement, la transparence des pratiques commerciales, la qualité des produits mis à la consommation et la protection des consommateurs.

Dans le domaine du commerce extérieur, les enjeux concernent la diversification et la valorisation des exportations, l'amélioration de leur accès aux marchés, la simplification et la fluidification des procédures du commerce extérieur, la réduction des délais et des coûts associés aux échanges ainsi que le renforcement des dispositifs de contrôle et de conformité des importations.

Dans le domaine touristique, les enjeux portent sur la structuration et la professionnalisation du secteur, la diversification et l'amélioration de l'offre, la valorisation du potentiel touristique national et l'accroissement de la visibilité et de l'attractivité de la destination Mauritanie.

À ces enjeux sectoriels s'ajoute le renforcement du pilotage, de la coordination et des capacités de gestion du département dans le contexte de la mise en œuvre progressive de la gestion budgétaire en mode programme.

4 Cadre stratégique et articulation avec la SCAPP

Le Ministère du Commerce et du Tourisme ne dispose pas, à ce stade, d'une stratégie sectorielle mise à jour et couvrant de manière intégrée l'ensemble de ses domaines d'intervention. Les orientations qui structurent son action résultent principalement des missions qui lui sont assignées, des politiques et initiatives engagées dans les différents secteurs relevant de ses compétences ainsi que des orientations nationales définies par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Dans ce contexte, la SCAPP constitue le principal cadre national de référence pour le rattachement stratégique des programmes du ministère. Le PAP assure la déclinaison budgétaire et opérationnelle, dans les domaines relevant du département, des orientations et objectifs nationaux auxquels ses interventions contribuent.

Les politiques publiques mises en œuvre par le Ministère du Commerce et du Tourisme s'inscrivent dans les orientations stratégiques définies par la Stratégie de

Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), notamment au titre du levier stratégique n° 1 « Promotion d'une croissance économique forte, durable et inclusive ». Elles contribuent plus particulièrement à la réalisation des objectifs du Chantier 1, consacré à « Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs ».

5 Architecture budgétaire du ministère

L'architecture budgétaire du Ministère du Commerce et du Tourisme est structurée autour de quatre programmes correspondants, d'une part, aux fonctions de pilotage et de soutien du département et, d'autre part, aux trois principaux domaines de politiques publiques relevant de ses attributions.

Le Programme 075 « Support »dont le responsable de programme est le Secrétaire Général, regroupe les fonctions transversales de pilotage, de coordination et de gestion nécessaires au fonctionnement du ministère et à la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Le Programme 076 « Régulation du marché et protection des consommateurs »dont le responsable est le directeur de la concurrence et de la régulation du marché, regroupe les interventions relatives au fonctionnement et à la régulation du marché intérieur, à l'approvisionnement et à la protection des consommateurs.

Le Programme 077 « Développement du commerce extérieur »dont le responsable est le Directeur de la Promotion du Commerce Extérieur,couvre les interventions relatives à la facilitation et à la sécurisation des échanges extérieurs, à la promotion et à la diversification des exportations et au développement de la présence commerciale de la Mauritanie sur les marchés extérieurs.

Le Programme 078 « Développement du secteur touristique »dont le reponsable de programme est la directrice du Tourisme, regroupe les interventions relatives à l'organisation, au développement et à la professionnalisation du secteur touristique, à la valorisation de l'offre nationale et à la promotion de la destination Mauritanie.

6 Cadre de performance

La performance du ministère est structurée autour des objectifs définis pour chacun de ses programmes. Ces objectifs traduisent les principaux résultats attendus de l'intervention publique dans les domaines couverts par le programme et sont assortis d'indicateurs permettant d'en suivre la réalisation.

Les indicateurs associés aux objectifs permettent d'apprécier l'évolution de la performance sur la base de valeurs de référence(si disponibles) et de cibles annuelles ou pluriannuelles.

Pour chaque indicateur sont identifiés la valeur de référence disponible, l'année correspondante, la source de la donnée et les valeurs cibles retenues. Ces informations constitueront la base du suivi de la performance et de l'analyse des résultats dans le cadre du Rapport annuel de performance (RAP).

La chaîne de performance ministérielle s'établit ainsi :

- Orientations nationales et missions du ministère
- Programmes budgétaires
- Objectifs de programme
- Actions mises en œuvre
- Indicateurs et valeurs cibles

6.1 Pilotage et responsabilités

La mise en œuvre du PAP repose sur les responsables des différents programmes et sur les structures administratives qui contribuent à la réalisation de leurs objectifs.

6.2 Suivi et mesure de la performance

Le suivi de la performance est assuré à partir des objectifs et indicateurs définis dans les différents programmes. Les données nécessaires à leur renseignement sont produites par les structures compétentes du ministère ou, lorsque la nature de l'indicateur le requiert, à partir de sources administratives, statistiques ou institutionnelles externes.

Le dispositif de suivi permet de rapprocher périodiquement les réalisations des valeurs cibles, d'identifier les écarts constatés et d'en analyser les principales causes.

Les résultats enregistrés au terme de l'exercice seront retracés dans le Rapport Annuel de Performance (RAP), qui rend compte du niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le PAP et met en relation les résultats obtenus avec les moyens mobilisés.

6.3 Cohérence d'ensemble du PAP

L'architecture retenue établit une continuité entre les missions du Ministère du Commerce et du Tourisme, les orientations nationales auxquelles il contribue et les résultats recherchés à travers ses différents programmes.

Le Programme Support assure les fonctions communes nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre des politiques du département etles trois programmes opérationnels de politiques publiques.

L'ensemble forme le cadre de programmation et de performance à travers lequel sont présentés les ressources allouées au ministère, les objectifs poursuivis, les actions conduites et les résultats attendus au titre de l'exercice budgétaire.

6.4 La cartographie des programmes

Les cartographies desprogrammes permettent de présenter de manière synthétique l'organisation institutionnelle retenue pour leur mise en œuvre, en mettant en relation les différentes actions des programmes avec les structures qui concourent à leur réalisation. Ellesvisent à faire apparaître les rôles centraux des Directions concernées dans la conduite des actions des programmes, ainsi que les interventions des opérateurs publics rattachés aux Ministères dans leurs domaines respectifs.

7 PRESENTATION DES PROGRAMMES

7.1 Programme 75 : Support

7.1.1 Périmètre du programme

Le Programme 75 « Support » regroupe les fonctions transversales nécessaires au pilotage et au fonctionnement du Ministère ainsi qu'à la mise en œuvre cohérente de ses programmes de politique publique. Il assure la mobilisation, la gestion et l'appui des ressources humaines, financières, matérielles et organisationnelles communes aux structures du Département, ainsi que les fonctions de planification, de coordination, de suivi et d'aide à la décision.

Son périmètre couvre notamment la gestion des ressources humaines et le développement des compétences ; la préparation, l'exécution et le suivi des ressources budgétaires relevant des fonctions communes ; la gestion des moyens matériels et logistiques ; la coordination de l'action administrative ; la planification stratégique et opérationnelle ; la consolidation et le suivi des plans d'action du Ministère ; la réalisation ou la coordination des études transversales nécessaires au pilotage des politiques du Commerce et du Tourisme ; ainsi que l'appui à la modernisation administrative et à l'amélioration des méthodes de gestion du Département.

7.1.2 Stratégie du programme

La stratégie du Programme 75 vise à doter le Ministère des capacités institutionnelles, humaines, budgétaires et matérielles nécessaires à la mise en œuvre efficace de ses politiques publiques, tout en renforçant la qualité du pilotage, la coordination des structures et la performance de la gestion interne.

Elle repose, en premier lieu, sur l'amélioration du pilotage stratégique et de la coordination du Département. Le programme doit assurer la cohérence entre les orientations ministérielles, les programmes budgétaires et les plans d'action des différentes structures, renforcer les mécanismes de programmation et de suivi et mettre à la disposition des responsables une information fiable permettant d'apprécier l'état d'avancement des politiques et d'éclairer la décision.

En deuxième lieu, la stratégie vise à améliorer l'efficience de la gestion des ressources du Ministère. Elle porte sur une meilleure programmation et utilisation des ressources budgétaires, une gestion plus rigoureuse des moyens matériels et logistiques et une gestion prévisionnelle des ressources humaines permettant d'adapter progressivement les effectifs et les compétences aux besoins des programmes.

En troisième lieu, le programme vise à renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles du Département. Les actions de formation et de développement des compétences doivent être fondées sur l'identification des besoins et orientées prioritairement vers les compétences nécessaires à l'exercice des missions du Ministère et à la mise en œuvre des réformes.

Enfin, le programme contribue à la modernisation de l'administration du Ministère et à l'amélioration de ses outils de gestion, de la gouvernanceet de planification ainsi quele suivi, et l'amélioration des conditions de travail. Les études, travaux de planification et propositions desactions qu'il coordonne répondant aux besoins transversaux du Département et fournissant un appui méthodologique aux programmes opérationnels. Il vise également à piloter les actions transversales notamment celle relative à « watanyWoujhety ».

7.1.3 Objectifs du programme et indicateurs de performance

Objectif global : Parvenir à une administration ministérielle plus performante, coordonnée et disposant des capacités nécessaires à la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels du Ministère du Commerce et du Tourisme.

Cet objectif global se réalise et se mesure à travers les objectifs spécifiques et leur indicateursprésentés dans le tableau 2.

7.1.4 Budget pluriannuel du programme support par actions et partie budgétaire en millions MRU

Tableau 1:Budget pluriannuel du programme 75 « Support » par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Programme 075 – Support		2027		2028		2029	
Actions	**Parties**	**CE**	**CP**	**CE**	**CP**	**CE**	**CP**
1 – Pilotage stratégique et gouvernance	Biens et services	–	13,67		13,67		13,67
	Subventions et transferts courants	–	7,05		7,05		7,05
2 – Suivi et contrôle interne	Biens et services	–	1,52		1,52		1,52
3 – Gestion des ressources	Dépenses de personnel	–	59,49		59,49		59,49
	Biens et services	–	37,17		37,17		37,17
	Subventions et transferts courants	–	2,42		2,42		2,42
4 – Études et stratégies	Biens et services	–	7,86		7,86		7,86
	Dépenses d'investissement	25	18		4,00		3,00
5 – Watanywoujhety	Biens et services	–	3,7		3,7		3,7
	Dépenses d'investissement	10	10				
TOTAL PROGRAMME 075		**35**	**160,8**		**136,87**		**135,87**

7.1.5 Matrice pluriannuelle de la projection de la performance :

Tableau 2:Matrice pluriannuelle de projection de la performance du programme 75 « Support »

Objectif	Action	Indicateurs	Mode de calcul	Source de vérification	Réf. 2026	2027	2028	2029
O1. Améliorer le pilotage, la coordination et le suivi de l'action du Ministère	Action 01 : Pilotage et gouvernance	Taux de réalisation des actions prioritaires du plan d'action annuel	Nombre d'actions prioritaires réalisées / Nombre actions prioritaires programmées × 100	Plan d'action annuel et rapports de suivi	ND[1]	>80%	90%	100%
	Action 02 : Suivi et Contrôle interne	Taux de recommandations issues des missions de contrôle interne mises en œuvre dans les délais	Recommandations mises en œuvre dans les délais / recommandations arrivées à échéance × 100	Rapports de contrôle et tableaux de suivi des recommandations	ND	>80%	90%	100%
O2. Améliorer la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles	Action 03 : Gestion des ressources	Taux de mise à jour des dossiers administratifs des agents	Agents disposant d'un dossier complet et actualisé / effectif total × 100	Fichiers RH / DAAF	ND	100%	100%	100%
		Taux d'exécution du plan annuel de développement des compétences	Actions de formation réalisées / actions programmées × 100	Plan et rapports de formation	ND	100%	100%	100%
		Taux d'exécution du budget	Nombre d'aménagements réalisés par an / le nombre d'aménagements prévuspar an	Rapport de suivi de Watanywoujhety		>95%	>95%	>95%
	Action 05 : Watanywoujhety	Taux de réalisation des aménagement prévus				100%	100%	100%
O3. Renforcer la qualité de la planification, des études et des outils d'aide à la décision	Action 04 : Etudes et stratégie	Taux d'études et travaux stratégiques programmés achevés et validés dans les délais	Nombre d'Études achevées et validées dans les délais / études programmées × 100	Rapports et études validés	ND	100%	100%	100%

[1] ND : Non Disponible

7.1.6 Cartographie du programme support

Le programme est mis en œuvre directement par le cabinet, la Direction des affaires administratives et financières et l'inspection générale interne et la Direction des études, de la programmation et de la coopération

Tableau 3: cartographie du programme 75 « Support »

Programme 75		**Programme Support**				
Les actions		Action 01 : Pilotage stratégique et gouvernance	Action 02 : Suivi et Contrôle interne	Action 03 : Gestion des ressources	Action 04 : Etudes et stratégies	Action 05 : Watanywoujhety
Les structures qui participent à la mise en œuvre de la politique publique menée par le programme	Les administrations concernées	Cabinet	Inspection Générale Interne	DAAF	Direction des études, de la programmation et de la coopération	Cabinet /DT /DEPC
	Structures autonomes rattachées (Opérateurs publics)					ONT/ENMT

7.2 Programme 76 : Régulation du Marché et protection des consommateurs

7.2.1 Périmètre du programme

Le Programme 76 « Régulation du marché et protection des consommateurs » couvre les interventions de l'État visant à améliorer le fonctionnement, la transparence et l'organisation du marché intérieur, à renforcer la surveillance des prix, des disponibilités et de la qualité des produits, à prévenir les tensions d'approvisionnement et à assurer la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales irrégulières et frauduleuses.

Son périmètre comprend notamment l'organisation et la modernisation des circuits de distribution, en particulier à travers le développement d'infrastructures commerciales structurantes telles que le marché de gros ; la mise en place de systèmes d'information et de suivi du marché ; la veille sur les marchés internationaux pour les produits stratégiques ; le contrôle du marché intérieur, la prévention et la répression des fraudes ; l'encadrement des associations de protection des consommateurs ; les interventions commerciales ciblées destinées à améliorer temporairement l'accès des ménages aux produits de grande consommation ; ainsi que la modernisation du registre central du commerce et son interconnexion avec les registres locaux tenus au niveau des juridictions compétentes.

7.2.2 Stratégie du programme

La stratégie du Programme 76 vise à instaurer un marché intérieur mieux organisé, plus transparent et plus résilient, dans lequel les pouvoirs publics disposent d'une information fiable pour anticiper les tensions sur les prix, assurer une concurrence effective, sécuriser l'approvisionnement et protéger les consommateurs.

Elle repose, en premier lieu, sur l'amélioration de la connaissance et du suivi du marché intérieur. La mise en place d'un système intégré de suivi des prix, des disponibilités et des flux de produits doit permettre de détecter plus rapidement les risques de pénurie, de « sur-approvisionnement » ou de tensions anormales sur les prix et de fournir aux autorités des éléments objectifs d'aide à la décision. Ce dispositif est complété par une veille stratégique sur les marchés mondiaux des produits sensibles afin d'anticiper les fluctuations internationales susceptibles d'affecter l'approvisionnement du marché national.

En deuxième lieu, le programme vise à améliorer l'organisation des circuits de commercialisation et de distribution. La structuration du marché de gros doit contribuer à réduire les pertes, améliorer les conditions de stockage et de distribution, renforcer la transparence des transactions et favoriser des conditions de concurrence plus équitables. Les opérations commerciales temporaires, notamment celles organisées pendant les périodes de forte consommation,

doivent conserver un caractère ciblé et contribuer à faciliter l'accès des ménages aux produits essentiels tout en valorisant, lorsque cela est possible, l'offre nationale.

En troisième lieu, la stratégie vise à renforcer la protection des consommateurs par une surveillance accrue du marché, le contrôle de la qualité et du respect des règles commerciales, la prévention et la répression des fraudes, ainsi que par un meilleur encadrement des associations de protection des consommateurs. L'objectif est de réduire les pratiques préjudiciables aux consommateurs et d'améliorer l'effectivité des mécanismes de contrôle et de recours.

Enfin, la modernisation du registre central du commerce, à travers l'archivage, la numérisation doit contribuer à améliorer la fiabilité, l'accessibilité et la traçabilité de l'information légale sur les opérateurs économiques et, plus largement, la transparence du marché.

7.2.3 Objectifs du programme et indicateurs de performance

L'objectif global du programme : Contribuer au développement d'un marché intérieur efficient, organisé et sécurisé, répondant durablement aux besoins de l'économie et des consommateurs.

Cet objectif global se réalise et se mesure à travers les objectifs spécifiques présentés dans le tableau 5

7.2.4 Budget pluriannuel du programme régulation du marché et protection des consommateurs par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Tableau 4: Budget pluriannuel du programme 76 « Régulation du marché et protection des consommateurs » par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

		2027		2028		2029	
Actions	**Rubriques**	**CE**	**CP**	**CE**	**CP**	**CE**	**CP**
1 – Régulation du marché	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	6,99		6,99		6,99
2 – Garantir la concurrence	Dépenses de personnel	–	–				
	Subventions et transferts courants	–	5,80		5,80		5,80
3 – Contrôle de qualité et prix	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	1,27		1,27		1,27
	Subventions et transferts courants	–	55,78		55,78		55,78
	Dépenses d'investissement	130,00	10		60		60
4 – Garantir la concurrence	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	7,36		7,36		7,36
5 – Contrôle de qualité et prix	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	14,41		14,41		14,41
6 – Modernisation du registre central du commerce	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	2,44		2,44		2,44
TOTAL		**130,00**	**104,07**		**154,07**		**154,07**

7.2.5 Matrice pluriannuelle de la projection de la performance

Tableau 5: Matrice pluriannuelle de projection de la performance du programme 76 « Régulation du marché et protection des consommateurs »

Objectif	Action	Indicateurs	Mode de calcul	Source de vérification	Réf. 2026	2027	2028	2029
O1. Améliorer la transparence du marché et la capacité d'anticipation des tensions d'approvisionnement	Action 01 : régulation du marché	Taux de produits stratégiques faisant l'objet d'un suivi régulier des prix et disponibilités	Produits effectivement suivis selon la périodicité prévue ; trimestre ou année / nombre produits prioritaire inscrits au dispositif × 100	DCRM / système de suivi du marché	ND[2]	100%	100%	100%
	Action 02 : Garantir la concurrence	Taux des d'opérations d'arbitrage et de médiation effectuées	Nombre d'opération d'arbitrage effectivement soumis aux arbitrages et médiations / nombre de dossier transmis pour arbitrage et médiation	Rapport CIMAM	ND	100%	100%	100%
O2. Renforcer la surveillance du marché et la protection effective des consommateurs	Action 03 : Contrôle de la qualité et prix	Taux de non-conformités constatées ayant fait l'objet d'une suite dans le délai fixé	Non-conformités ayant reçu une suite / non-conformités constatées × 100	Rapports de contrôle / registres de suivi	ND	90%	90%	90%
	Action 04 Garantir la concurrence	Taux de sensibilisation	Nombre de campagne de sensibilisation réalisées /nombre de campagnes prévues × 100	Rapports de suivi campagne de sensibilité	ND	100%	100%	100%
	Action 05 : Contrôle de la qualité et des prix	Taux d'inspection	Nombre d'inspection réalisées/ nombre d'inspection programmées × 100	PV et registre des infractions	ND	90%	90%	90%
O3. Améliorer l'organisation et la modernisation du marché intérieur	Action 06 : Modernisation du registre central du commerce	Taux de dossiers du registre central du commerce numérisés et intégrés au système d'information	Dossiers numérisés et intégrés / dossiers reçus × 100	DRCC / système d'information RCC	ND	100%	100%	100%

[2] ND : Non Disponible

7.2.6 Cartographie du programme régulation du marché et protection des consommateurs

Les actions du programme régulation du marché et protection des consommateurs sont mises en œuvre directement par le responsable du programme régulation du marché et protection des consommateurs

.

Tableau 6: Cartographie du programme régulation du marché et protection des consommateurs

Programme 77		Développement du Régulation du marché et protection des consommateurs					
Les actions		Action 01 : Régulation du marché	Action 02 : Garantir la Concurrence	Action 03 : Contrôle de la qualité et des prix	Action 04 : Garantir la concurrence	Action 05 : Contrôle de la qualité et des prix	Action 06 : Modernisation du registre central du commerce
Les structures qui participent à la mise en œuvre de la politique publique menée par le programme	Les administrations concernées	Direction de la régulation du marché	Direction de la régulation du marché	Direction protection des consommateurs et de la répression des fraude	Direction de la protection des consommateurs et de la répression des fraude	Direction de la régulation du marché et protection des consommateurs/ DR	Direction du registre central du commerce
	Structures autonomes rattachées (Opérateurs publics)		CIMAM	CAM/ AMSSA			

7.3 Programme77 : Développement du commerce extérieur

7.3.1 Périmètre du programme

Le Programme 77 « Développement du commerce extérieur » couvre les interventions de l'État visant à participer à la facilitation et la sécuritédes échanges commerciaux avec l'extérieur, à développer et diversifier les exportations nationales et à renforcer le positionnement de l'offre mauritanienne sur les marchés régionaux et internationaux.

Son périmètre comprend notamment la simplification et la dématérialisation des procédures du commerce extérieur à travers le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), la promotion et l'accompagnement des exportations, la connaissance et la prospection des marchés extérieurs, la promotion commerciale de la Mauritanie à travers la participation aux manifestations économiques et commerciales internationales, ainsi que l'appui au dispositif de contrôle de conformité des importations et au développement des mécanismes de certification.

7.3.2 Stratégie du programme

La stratégie du Programme 77 vise à renforcer l'insertion de la Mauritanie dans les échanges régionaux et internationaux et à faire du commerce extérieur un levier de diversification économique et de compétitivité.

Elle repose, en premier lieu, sur la facilitation des échanges extérieurs par la simplification, la rationalisation et la dématérialisation des formalités d'importation et d'exportation, notamment à travers le développement du Guichet Unique du Commerce Extérieur. Cette orientation doit permettre de réduire progressivement les délais et les coûts supportés par les opérateurs et d'améliorer la transparence et la prévisibilité des procédures.

En deuxième lieu, le programme vise à développer et diversifier les exportations nationales en améliorant la connaissance des marchés, l'identification des débouchés porteurs et l'accompagnement des entreprises exportatrices. Cette orientation est complétée par la promotion de l'offre nationale et de l'image économique de la Mauritanie à travers la participation aux manifestations économiques et commerciales internationales.

Enfin, la stratégie prévoit l'appuiau dispositif de contrôle des importations afin de garantir leur conformité aux exigences applicables, d'améliorer la qualité des produits mis sur le marché et de renforcer la protection des consommateurs.

7.3.3 Objectifs et indicateurs de performance

L'objectif global du programme développement du commerce extérieur :

Contribuer au développement et à la diversification des échanges extérieurs, à la promotion des exportations et au renforcement des partenariats et de l'intégration commerciale de la Mauritanie.

Cet objectif global se réalise et se mesure à travers les objectifs spécifiques et leur indicateursprésentés dans le tableau 8.

7.3.1 Budget pluriannuel du programme développement du commerce extérieur par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Tableau 7: Budget pluriannuel du programme 77 « Développement du commerce extérieur » par actions et partie budgétaire (en millions MRU)

Actions	Partie	2027		2028		2029	
		CE	CP				
01 – Coopération commerciale bilatérale	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	2,20		2,20		2,20
	Subventions et transferts courants	–	–				
	Dépenses d'investissement	15,00	7,50		4,5		3
Sous-total action 01		**15,00**	**9,70**		**6,7**		**5,20**
03 – Développement des partenariats commerciaux	Dépenses de personnel	–	–				
	Biens et services	–	–				
	Subventions et transferts courants	–	–				
	Dépenses d'investissement	17,00	10,50		3,50		3,00
Sous-total action 03		**17,00**	**10,50**		3,50		3,00
TOTAL PROGRAMME 077		**32,00**	**20,20**		**10,20**		**8,20**

7.3.2 Matrice pluriannuelle de la projection de la performance

Tableau 8: Matrice pluriannuelle de projection de la performance du programme 77 « Développement du commerce extérieur »

Objectif	Action	Indicateur proposé	Mode de calcul	Source de vérification	Réf. 2026	2027	2028	2029
O1. Appuyer la promotion et le développement des exportations mauritaniennes	Coopération commerciale bilatérale	Nombre d'actions (Memorandums, ateliers de sensibilisation avec les parties prenantes, demandes d'engagements signées. ..) visant à renforcer la coopération commerciale dans le cadre des accords bilatéraux existants	Nombre annuel des actions (Memorandums, ateliers de sensibilisation avec les parties prenantes, demandes d'engagements signées. ..) réalisées vérifiables visantà renforcer la coopération commerciale bilatérale.	DPCE	3	3	5	5
		Nombre d'entreprises mauritaniennes ayant accédé à un nouveau marché avec l'appui du programme	Décompte annuel vérifiable des entreprises accompagnées pour réaliser une première exportation vers un nouveau marché d'exportation	DPCE / entreprises bénéficiaires	15	18	18	20
O2. Renforcer les échanges commerciaux à travers les partenariats	Développement des partenariats commerciaux	Nombre de partenariats commerciaux signés entre les entreprises Mauritaniennes et étrangères et dont l'objectif est de renforcer les échanges commerciaux.	Décompte avec source vérifiable du nombre d'entreprises nationales ayant signé des partenariats commerciaux.	DPCE	10	10	10	10

7.3.3 Cartographie du programme

Le programme Développement du commerce extérieur est entièrement mis en œuvre par la direction du commerce extérieur et ne s'appuie pas sur des structures autonomes rattachées comme opérateurs publics

Tableau 9: Cartographie du programme 77 « Développement du commerce extérieur »

Programme 77		Développement du commerce extérieur	
Les actions		Action 01 :Coopération commerciale bilatérale	Action 02 : Développement des partenariats commerciaux
Les structures qui participent à la mise en œuvre de la politique publique menée par le programme	Les administrations concernées	Direction du commerce extérieure	Direction du commerce extérieure
	Structures autonomes rattachées (Opérateurs publics)		

7.4 PROGRAMME 78 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

7.4.1 Périmètre du programme

Le Programme 78 « Développement du secteur touristique » couvre les interventions de l'État visant à structurer, professionnaliser et promouvoir le secteur touristique mauritanien, à améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre touristique, à valoriser durablement les potentialités naturelles et culturelles des différentes Wilayas et à renforcer la contribution du tourisme au développement économique et territorial.

Son périmètre comprend notamment la planification stratégique du développement touristique et la concertation avec les acteurs territoriaux ; la formation et la professionnalisation des métiers du tourisme ; la normalisation et la classification des établissements d'hébergement touristique ; la production et l'amélioration de l'information statistique sur le secteur ; la promotion de la destination Mauritanie sur les marchés national et international ; ainsi que le développement d'une offre touristique régionale diversifiée et durable, fondée sur la valorisation du patrimoine naturel, culturel et des spécificités saisonnières du pays.

7.4.2 Stratégie du programme

La stratégie du Programme 78 vise à faire émerger une offre touristique mauritanienne mieux structurée, plus professionnelle, diversifiée et durable, capable d'accroître l'attractivité de la destination Mauritanie, de stimuler la fréquentation touristique et de renforcer la contribution du secteur à l'économie et au développement des territoires.

Elle repose, en premier lieu, sur l'amélioration de la gouvernance et de la connaissance du secteur. L'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement du tourisme, appuyée par une concertation territoriale avec les parties prenantes dans les Wilayas, doit permettre d'identifier les priorités, de mieux articuler les interventions publiques et privées et de disposer d'une vision partagée du développement du secteur. Cette orientation est complétée par l'amélioration de l'information statistique et économique afin de mieux mesurer l'activité touristique et sa contribution à l'économie nationale.

En deuxième lieu, le programme vise à améliorer la qualité et la professionnalisation de l'offre touristique. Cette orientation repose sur le renforcement des capacités et de la formation aux métiers du tourisme, notamment à travers l'École du Tourisme et, selon les besoins objectivement établis, le développement de dispositifs régionaux de formation. Elle comprend également la mise en œuvre d'un système de classification des établissements

d'hébergement touristique et la constitution d'une base de données fiable et régulièrement actualisée.

En troisième lieu, la stratégie vise à renforcer l'attractivité et la visibilité de la destination Mauritanie. Les actions de promotion doivent s'appuyer sur une identification claire des marchés et clientèles cibles, la participation sélective aux salons et manifestations touristiques et la valorisation d'événements et de produits touristiques liés aux spécificités nationales, notamment les saisons de la Guetna et du Lekhriv, le patrimoine culturel, le littoral et les espaces naturels.

Enfin, le programme entend favoriser un développement touristique territorial durable, en valorisant les potentialités des différentes Wilayas et en encourageant le tourisme intérieur. Cette orientation doit rechercher une meilleure répartition territoriale des retombées du tourisme, la préservation des ressources naturelles et culturelles et le développement d'activités économiques locales liées à la fréquentation des sites.

7.4.3 Objectifs et indicateurs de performance

L'objectif global du programme Développement du secteur touristique: Renforcer l'attractivité, la diversité et la compétitivité dusecteur touristique.

Cet objectif global se réalise et se mesure à travers les objectifs spécifiques et leur indicateursprésentés dans le tableau 11.

7.4.4 Budget pluriannuel du programme développement du secteur touristique par actions et parties budgétaires (en millions MRU)

Le budget pluriannuel du programme couvrant la période 2027 à 2029 est ventilé par action et partie budgétaire avec les prévisions budgétaires présenté par Crédit d'Engagement et Crédit de Paiement pour les dépenses d'investissement et par Crédit de paiement pour les autres parties budgétaires.

Tableau 10: Budget pluriannuel du programme 78 « Développement du secteur touristique » par actions et parties budgétaires (en millions MRU)

		2027		2028		2029	
ACTIONS	**PARTIES**	**CE**	**CP**	**CE**	**CP**	**CE**	**CP**
1-Tourisme intérieur	Dépenses de Personnel						
	Biens et services		1,49		1,49		1,49
	Subventions et transferts courant						
	Dépensesd'Investissement						
2-Promotion Touristique	Dépenses de Personnel		19,50				
	Biens et services		1,43		1,43		1,43
	Subventions et transferts courant		22,38		22,38		22,38
	Dépenses d'Investissement	80,00	41,00		20,00		19,00
3-Développement du tourisme intérieur	Dépenses de Personnel						
	Biens et services						
	Subventions et transferts courant		61,84		61,84		61,84
	Dépenses d'Investissement						
TOTAL	**TOTAL**	**80,00**	**208,80**		**107,14**		**106,14**

7.4.5 Projection pluriannuelle de performance

Cette projection couvre les années 2027, 2028 et 2029, chaque action contribue à la réalisation d'un objectif spécifique du programme, et les situations de références sont renseignant en fonction de leur disponibilité effective.

Tableau 11: Projection pluriannuelle de la performance du programme 78 « Développement du secteur touristique »

Objectif	Action	Indicateurs	Source de vérification	Réf. 2026	2027	2028	2029
Assurer un cadre institutionnel, réglementaire et statistique permettant au secteur de se développer de manière cohérente	Action 01 : tourisme intérieur	Indice de réalisation des activités	DT / dispositif statistique sectoriel	ND[3]	100%	100%	
Améliorer la qualité, la diversité et la compétitivité de l'offre touristique mauritanienne	Action02 : Promotion Touristique	Taux de personnes formés Taux d'établissements d'hébergement touristique classés	EHT / DT, rapports de Classification	ND ND	60 Diplômantes 450 Formations qualifiantes 50%	60 Diplômantes 450 Formations qualifiantes 60%	60 Diplômantes 450 Formations qualifiantes 70%
Accroître la visibilité et l'attractivité de la Mauritanie sur les marchés national et international	Action 03 : Développement du tourismes intérieur	Nombre de participation aux salons internationaux Nombre de campagne de communication et de markéting réalisées	DT / base de données des établissements touristiques ONT / DT	ND ND	3 3	4 4	4 4

[3] ND : Non Disponible

7.4.6 Cartographie du programmeDéveloppement du secteur touristique :

Cette cartographie permet de présenter l'articulationentre l'administration centrale et les opérateurs publics participant à la mise en œuvre de la politique publique du tourisme.

L'École d'Hôtellerie et de Tourisme contribue ainsi principalement aux activités liées à la professionnalisation et au renforcement des capacités du secteur, tandis que l'Office National du Tourisme met en œuvre la promotion et la valorisation de la destination Mauritanie.

Tableau 12: Cartographie du programme 78 « Développement du secteur touristique »

Programme 78		**Développement du secteur touristique**		
Les actions		Action 01 : tourisme intérieur	Action 02 : Promotion, touristique	Action 03 : Développement du tourismes intérieur
Les structures qui participent à la mise en œuvre de la politique publique menée par le programme	Les administrations concernées	Direction du Tourisme.	Direction du Tourisme.	Direction du Tourisme.
	Structures autonomes rattachées (opérateurs publics)		ENMT	ONT

Tableau 13: LA BUDGETISATION PLURIANNUELLE PAR PROGRAMME

Programme 075

Programme	Action	Activité	2026		2027		2028		2029	
			CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1- SUPPORT	1-Pilotage stratégique et gouvernance	Coordination et missions (07)	-	3,85	-	3,85	-	3,84	-	3,84
		Commissariat Général aux Expositions (08)	-	1,05	-	1,05	-	1,05	-	1,05
		Commission d'ouverture et évaluation des offres (19)	-	0,42	-	1,71	-	1,71	-	1,71
		Commission de passation des marchés publics (24)	-	0,66	-	0,66	-	0,66	-	0,66
		Paiement VDM (26)	-	7,05	-	7,05	-	7,05	-	7,05
		Foires Ramadan (27)	-	0,48	-	5,48	-	5,48	-	5,48
		Coordination Administrative (02)	-	0,93	-	0,93	-	0,93	-	0,93
		FOIRES RAMADAN(28)	-	0,95	-	-	-	-	-	-
	2-Suivi et contrôle interne	Inspection (03)	-	1,52	-	1,52	-	1,52	-	1,52
		Rémunération du personnel				59,49		59,49		
	3-Gestion des ressources	Gestion Administrative (06)	-	23,14	-	24,34	-	24,34	-	24,34
		Entretien des bâtiments administratifs (12)	-	1,71	-	1,71	-	1,71	-	1,71
		Charges Loyer, Communication et Contribution aux Organismes Internationaux (25)	-	12,12	-	13,54	-	13,54	-	13,54
		FOIRES RAMADAN(29)	-	2,00	-	-	-	-	-	-
	4-Etudes et Stratégies	Etudes et Coopération (04)	-	3,10	-	3,10	-	3,10	-	3,10
		Fonds d'études (05)	13,02	3,02	25,00	18,00	-	4,00	-	3,00

		Programme du Cadre Intégré Renforcé (08)	-	1,30	-	1,30	-	1,30	-	1,30	
		Journées de Promotion (72)	-	15,78	-	2,28	-	2,28	-	2,28	
		Mise en œuvre d'un fond de promotion du Tourisme (76)	50,00	5,00	-	-	-	-	-	-	
		Mise en œuvre d'un fond de promotion du commerce (79)	-	1,18	-	1,18	-	1,18	-	1,18	
	5-Watany woujhety	Organisation des activités touristiques saisonnières (31)	-	-	-	3,70	-	3,70	-	3,70	
		Réaménagement des sites touristiques (BCI) (32)	-	-	10,00	10,00	-				
Sous-total — SUPPORT			**63,02**	**87,68**	**35,00**	**160,88**	**-**	**136,88**	**-**	**135,88**	

Programme 076

	Action	Activité	2026		2027		2028		2029	
			CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
RÉGULATION DU MARCHÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS	1-Régulation du marché	Renforcement de la Concurrence (03)	-	4,43	-	4,20	-	4,20	-	4,20
		Sensibilisation à la concurrence (72)	-	1,74	-	1,59	-	1,59	-	1,59
		Contrôle et suivi du marché (73)	-	1,32	-	1,21	-	1,21	-	1,21
	2-Garantir la concurrence	Médiation et arbitrage (02)	-	5,80	-	5,80	-	5,80	-	5,80
	3-Controle de qualité et prix	Campagne de contrôle et suivi des prix (14)	-	1,71	-	1,27	-	1,27	-	1,27
		Centrale des Achats et d'approvisionnement des Marchés (01)	-	17,78	-	17,78	-	17,78	-	17,78
		Acquisition d'équipements de laboratoires au profit de l'Agence mauritanienne de sécurité sanitaire des aliments (02)	90,00	20,00	130,00	10,00	-	60,00	-	60,00

		Agence Mauritanienne de sécurité sanitaire des aliments (76)	-	38,00	-	38,00	-	38,00	-	38,00
	4-Garantir la concurrence	Sensibilisation et Promotion de la Protection des Consommateurs (07)	-	7,78	-	7,36	-	7,36	-	7,36
	5-Contrôle de qualité et prix	Protection des Consommateurs et répression des fraudes (06)	-	1,44		1,32		1,32		1,32
		Campagne d'Incinération des Produits Périmés (08)		2 ,10		2,12		2,12		2,12
		Renforcement de la Protection des Consommateurs (11)	-	2 ,51		2,13		2,13		2,13
		Brigades Régionales de HodEcharghi (1)	-	0,71	-	0,61	-	0,61	-	0,61
		Brigades Régionales de hodh El Gharbi (2)	-	0,59	-	0,59	-	0,59	-	0,59
		Brigades Régionales de Lassaba (3)	-	0,72	-	0,72	-	0,72	-	0,72
		Brigades Régionales de Gorgol (4)	-	0,54	-	0,54	-	0,54	-	0,54
		Brigades Régionales de Brakna (5)	-	0,54	-	0,54	-	0,54	-	0,54
		Brigades Régionales de Trarza (6)	-	0,71	-	1,94	-	1,94	-	1,94
		Brigades Régionales de Adrar (7)	-	0,54	-	0,54	-	0,54	-	0,54
		Brigades Régionales de Nouadhibou (8)	-	0,71	-	2,84	-	2,84	-	2,84
		Brigades Régionales de Tagant (9)	-	0,54	-	0,51	-	0,51	-	0,51
		Brigades Régionales de Guidimakha (10)	-	0,54	-	0,51	-	0,51	-	0,51
		Brigades Régionales de Tiris Zemmour (11)	-	0,59	-	2,62	-	2,62	-	2,62
		Brigades Régionales de	-	0,59	-	0,49	-	0,49	-	0,49

		Inchiri (12)									
		Brigades Régionales de Nouakchott-Nord (13)	-	0,66	-	0,66	-	0,66	-	0,66	
		Brigades Régionales de Nouakchott-Ouest (14)	-	0,66	-	0,66	-	0,66	-	0,66	
		Brigades Régionales de Nouakchott-Sud (15)	-	0,66	-	0,66	-	0,66	-	0,66	
	6-Modernisation du registre central du commerce	Registre central du commerce (72)	-	2,66	-	2,44	-	2,44	-	2,44	
Sous-total — RÉGULATION DU MARCHÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS			**90,00**	**116,59**	**130,00**	**104,70**	**-**	**155,40**	**-**	**155,40**	

Programme 077

	Action	Activité	2026		2027		2028		2029	
			CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR	1-Coopération commerciale bilatérale	Sensibilisation (03)	-	1,02	-	0,94	-	0,94	-	0,94
		Promotion du Commerce Extérieur (06)	-	1,37	-	1,26	-	1,26	-	1,26
		Mise en place d'un outil de vérification de conformité de produits (08)	10,00	5,00	15	7,50	-	4,5	-	3
	3-Développement des partenariats commerciaux	Mise en place du guichet unique (10)	12,00	5,00	17	10,50	-	3,50	-	3,00
Sous-total — PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR			**22,00**	**12,40**	**32,00**	**20,20**	**-**	**10,20**	**-**	**8,20**

Programme 078

	Action	Activité	2026		2027		2028		2029	
			CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE	1-Tourisme intérieur	Organisation du tourisme	-	0,45	-	0,83	-	0,83	-	0,83
		Sensibilisation pour le tourisme	-	0,81	-	0,66	-	0,66	-	0,66

	2-Promotion Touristique	Contrôle et développement des activités touristiques	-	1,92	-	1,43	-	1,43	-	1,43
		Rémunération du personnel				19,5		19,5		
		Mise en place d'un fond de promotion du tourisme	-	-	80,00	41,00	-	20,00	-	19,00
		École nationale des métiers du tourisme	-	22,38	-	22,38	-	22,38	-	22,38
		Construction d'une antenne de l'École nationale des métiers du tourisme de Nouadhibou	14,00	14,00	-	-	-	-	-	-
		Acquisition du matériel technique	5,00	5,00			-	-	-	-
	3-Développement du tourisme intérieur	Rémunération du Personnel				61,16		61,16		
		Promotion du tourisme	-	33,87	-	34,29	-	34,29	-	34,29
		Participation aux Salons organisés à l'étranger	-	27,54	-	27,54	-	27,54	-	27,54
Sous-total — DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE			19,00	105,97	80,00	208,80	-	107,14	-	106,14
TOTAL Titre 18			**194,02**	**322,64**	**277,00**	**493,96**	**-**	**508,96**	**-**	**504,96**

PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE DETAILLES PAR ACTIVITES

PROGRAMME 075 SUPPORT CIBLES PAR ACTIVITES

Actions	Activités	Indicateurs	Cibles 2027
01 – Pilotage stratégique et gouvernance	Organiser les réunions de coordination	Nombre de réunions	6
	Mettre en place un tableau de suivi des décisions	% de décisions suivies	≥90%
	Centraliser les rapports des directions	% de rapports reçus dans les délais	≥90%
	Élaborer les rapports trimestriels de performance	Nombre de rapports	4
02 – Suivi et Contrôle interne	Élaborer le programme annuel de contrôle	Programme de contrôle élaboré	1
	Réaliser des missions de contrôle	Nombre de missions	10
	Vérifier l'application des procédures	Nombre de vérifications	10
	Élaborer les rapports de contrôle	Nombre de rapports	1
	Suivre les recommandations	% de recommandations suivies	≥80%
03 – Gestion des ressources	Mettre à jour le fichier du personnel	Fichier actualisé	1
	Réaliser l'inventaire des biens et équipements	% de biens inventoriés	100%
	Assurer le suivi mensuel de l'exécution budgétaire	Nombre de situations	4
	Élaborer les plans prévisionnels des besoins	Nombre de plans	1(en plus de l'actualisation)
04 – Planification, études et coopération	Etudes et Coopération	Taux d'études et travaux stratégiques programmés achevés et validés dans les délais	100%
	Fonds d'études	Taux d'études réalisée sur FE par rapport aux nombres des études programmées sur ce Fonds	100%
	Programme du Cadre Intégré Renforcé	L'atelier de validation du programme organisé	100%
	Journées de Promotion	Journée de promotion réalisée	100%
	Mise enœuvre d'un fond de promotion du commerce	Journée de promotion réalisée	100%
05- Watanywoujhety	Organisation des activités touristiques saisonnières	Nombre de Wilayas bénéficiaires	4

Actions	Activités	Indicateurs	Cibles 2027
	Réhabiliter et aménager les sites touristiques prioritaires afin d'améliorer leur accessibilité, leur attractivité et les conditions d'accueil des visiteurs.	Nombre de sites touristiques réhabilités et aménagés.	4
	Mise en œuvre d'un Fonds d'appui aux communes signataires de la Charte nationale du tourisme	Nombre de communes bénéficiaires	10

Programme 076 – Régulation du marché et protection des consommateurs

Actions	Activités	Indicateurs	Cibles 2027
1-Régulation du marché	Renforcement de la Concurrence		
	Sensibilisation à la concurrence	Nombre d'activités de sensibilisation effectuées	
	Contrôle et suivi du marché	Nombre de missions de contrôle réalisées pour les produits prioritaires	
2-Garantir la concurrence	Médiation et arbitrage	Taux de réalisation du plan d'actions annuel (nombre de taches réalisées/ nombre de taches programmées	≥95%
3-Controle de qualité et prix	Surveillance et approvisionnement du marché	Nombre d'opérations de vérification de conformité réalisées	Mettre le nombre prévu
	Acquisition d'équipements de laboratoires au profit de l'Agence mauritanienne de sécurité sanitaire des aliments	Procès-verbal de réception signé	Date de réception prévue
	Campagne de contrôle et suivi des prix	Nombre de campagne de contrôle et de suivi réalisé	Nombre programmé
	Contrôles, analyses des aliments	Taux d'analyse des aliments (Nombre d'analyse effectuées/ nombre de produits ciblé	100%
4-Garantir la concurrence	Encadrement et suivi des associations de protection des consommateurs	Taux de réalisation :Nombre d'opération d'encadrement effectuée / nombre initialement programmé	100%
5-Contrôle de qualité et prix	Brigades Régionales de HodEcharghi	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de hodh El Gharbi	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Lassaba	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Gorgol	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Brakna	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Trarza	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Adrar	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%

Actions	Activités	Indicateurs	Cibles 2027
	Brigades Régionales de Nouadhibou	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Tagant	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Guidimakha	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Tiris Zemmour	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Inchiri	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Nouakchott-Nord	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Nouakchott-Ouest	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Brigades Régionales de Nouakchott-Sud	Taux de réalisation : nombre d'opération antifraude réalisée/ nombre programmé dans la wilaya	100%
	Protection des Consommateurs et répression des fraudes	Taux d'augmentation : augmentation des opérations de répression réalisée/ nombre réalisé l'année précédente	100%
	Campagne d'Incinération des Produits Périmés	Les campagnes d'incinération réalisée	100%
	Renforcement de la Protection des Consommateurs	Nombre de nouvelle mesure de protection mise en œuvre / nombre de mesure annuellement prévu	100%
6-Modernisation du registre central du commerce	Informatisations et mise en ligne du RCC	Réception de la plateforme Plateforme mise en ligne	Date prévue Date prévue

Programme 77 Commerce extérieur

Actions	Activités	Indicateurs	Cibles 2027
Action 01 : Coopération commerciale bilatérale	Mise en place d'un outil de vérification de conformité de produits (VoC)	Études de : faisabilité, architecture technique et juridique, et modèle alternatif disponibles pour aider le Gouvernement à la prise de décision.	Études de : faisabilité, architecture technique et juridique, et modèle alternatif disponibles avant le 31 décembre 2028
	Sensibilisation	Nombre d'opération de sensibilisation effectuées.	Au moins 2 événements en 2027
	Promotion du Commerce Extérieur	Nombre d'ateliers de promotion+Sorties médiatiques réalisées.	Au moins 1 atelier en 2027
Action 02: Développement des partenariats commerciaux	Mise en place du guichet unique (GUCE)	Études de :faisabilité, alternative pour le choix d'un opérateur plus économique et plus efficient pour le Pays+architecture technique et juridiquedisponibles pour aiderle Gouvernement à une meilleure prise de décision.	Études de : faisabilité, alternative pour le choix d'un opérateur plus économique et plus efficient pour le Pays+ architecture technique et juridique disponibles avant le 31 décembre 2028
	Renforcer les échanges commerciaux à travers les partenariats	Nombre de partenariats conclus.	Au moins 5 protocoles en 2027 et 10 en 2028

Programme 78 Développement du secteur touristique

Actions	Activités	Indicateurs	Cibles 2027
01-Tourisme intérieur	Organisation du tourisme	Taux d'adoption des textes programmés (nbre de texte adopté sur le nbre prévu)	100%
		Taux d'autorisation et de renouvèlement accordés (Nombre d'autorisation et de renouvèlement accordés sur le nbre programmé)	100%
		Nombres de structures géolocalisées	100%
	Sensibilisation pour le tourisme	Taux de sensibilisation (Nombre campagne de sensibilisation nombre programmés)	100%
02 Promotion touristique	Contrôle et développement des activités touristiques	Nombre de contrôle effectués sur nombre programmés	100%
	Mise en place d'un fonds de promotion du tourisme	Nombre d'établissements de tourisme classifiés sur le nombre extant Nombre de récits collectées par wilaya	50% 8 Wilaya
	ENMT	Nombre de personne formées	60 Diplômantes450 Formations qualifiantes
03- Développement du tourisme intérieur	Promotion du tourisme	Nombre de campagne decommunication et de markéting réalisées	3
	Participation aux Salons organisés à l'étranger	Nombre de participation	3

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES

19

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Table des matières

TITRE : MINISTÈRE DE LA PÊCHE, DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES (MPIMP)

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

1. PÉRIMÈTRE

Articulation interministérielle :

2. PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

3. PRINCIPALES RÉFORMES

4. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

5. OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

OBJECTIF N°1 : Assurer une gestion durable et transparente des ressources halieutiques

OBJECTIF N°2 : Accroître l'intégration économique grâce à la valorisation et aux infrastructures

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU TITRE

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET PAR PARTIE

PROGRAMME 060 – SUPPORT

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Stratégie ministérielle

ACTION 02 : Coordination administrative

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PROGRAMME 061 – PÊCHE ET AQUACULTURE

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 1 – EXPLOITATION DES RESSOURCES ET AQUACULTURE MARINE

ACTION 2 – CONSERVATION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

ACTION 3 – PROMOTION, VALORISATION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS ..

ACTION 4 – CONTRÔLE DE QUALITÉ ET COMMERCIALISATION

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Aménager durablement les principales pêcheries

OBJECTIF N°2 : Renforcer la surveillance des activités de pêche

OBJECTIF N°3 : Accroître la valorisation nationale des captures

OBJECTIF N°4 : Accroître la production halieutique maritime
OBJECTIF N°5 : Développer la pêche continentale et la pisciculture
Présentation des moyens demandés.....
Propositions budgétaires.....
PROGRAMME 062 – AFFAIRES MARITIMES ET INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES.....
1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
ACTION 01 : Développement des infrastructures maritimes et portuaires
ACTION 02 : Affaires maritimes.....
3. CADRAGE STRATÉGIQUE.....
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME
5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES
OBJECTIF N°1 : Améliorer la qualité des services portuaires.....
OBJECTIF N°2 : Réduire les délais de traitement des marchandises.....
Présentation des moyens demandés.....
Propositions budgétaires.....
CONCLUSION.....

TITRE : MINISTÈRE DE LA PÊCHE, DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES (MPIMP)

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

Ministre : Aïssata LAM

1. PÉRIMÈTRE

Le Titre couvre la gouvernance, la planification et le suivi du secteur ; la connaissance, la conservation et la gestion durable des ressources halieutiques ; l'aménagement des pêcheries et la surveillance de la ZEE ; la pêche maritime et continentale et l'aquaculture ; la valorisation, la transformation, le contrôle sanitaire et la commercialisation ; les affaires maritimes, la sécurité et la sûreté ; ainsi que le développement et la maintenance des infrastructures maritimes et portuaires.

Articulation interministérielle :

Le MPIMP agit en cohérence avec les départements chargés de l'Environnement (milieu marin, littoral, climat), des Finances et de l'Économie (cadrage, fiscalité, investissement), du Commerce (marchés et valorisation), de l'Équipement, de l'Énergie et des Transports (infrastructures et logistique), ainsi qu'avec les autorités territoriales, portuaires, douanières et de sécurité.

2. PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

SCAPP ; Programme de Monsieur le Président de la République MAPP ; Stratégie d'aménagement et de développement durable intégré des pêches maritimes en cours d'actualisation ; Code des pêches maritimes ; Code de la marine marchande ; plans d'aménagement des pêcheries et textes d'application ; engagements relatifs à la pêche INN, à la transparence FiTI, au climat, à la sécurité maritime et à la protection du milieu marin ; textes d'organisation du ministère et des organismes sous tutelle.

3. PRINCIPALES RÉFORMES

Allocation plus transparente des quotas et ajustement des captures aux TAC ; suivi des captures et alertes quota/TAC ; renforcement coordonné de la recherche, de la surveillance et du contrôle sanitaire ; viabilisation et maintenance des infrastructures prioritaires ; réorientation des chaînes de valeur vers la consommation humaine et la transformation locale ; modernisation de la flotte et amélioration des performances de la SMCP et de la SNDP ; opérationnalisation de l'AMAM et de l'ADPPC ; réforme juridique et institutionnelle ; renforcement de la transparence FiTI, du dialogue social, du suivi-évaluation et de la prise en compte du changement climatique.

4. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

Le PAP 2027 s'inscrit dans le CDMT-m 2027-2029, organisé autour de trois programmes : 060 – Support, 061 – Pêche et Aquaculture et 062 – Affaires Maritimes et Infrastructures Maritimes et

Portuaires. Il consolide les priorités de gestion durable des ressources, d'intégration économique, de sécurité maritime, d'infrastructures et de gouvernance.

- Les hypothèses sectorielles centrales sont le maintien d'une gestion des pêcheries fondée sur les TAC, quotas et plans d'aménagement ; la priorité à la recherche et à la surveillance ; la progression du débarquement national et de la valorisation locale sans accroissement de la pression sur les stocks ; la montée en puissance de la pêche continentale et de la pisciculture ; la maintenance des infrastructures existantes avant tout élargissement non soutenable ; et l'amélioration progressive de la performance administrative et de la disponibilité des données.
- Les principaux défis concernent le manque d'outils de production, le suivi des captures, la pêche INN, la viabilisation des infrastructures, la sécurité maritime, la transformation locale, les pertes post-capture, l'adéquation formation-emploi et la couverture financière des priorités.

Ressources humaines : le titre 19 compte 704 agents, intégralement rattachés aux programmes budgétaires. Le programme 060 regroupe 122 agents, le programme 061 en regroupe 575 et le programme 062 en regroupe 7. Les quatre agents précédemment sans rattachement programmatique ont été affectés au programme 062.

Recettes sectorielles : la prévision prudente s'établit à 5 985 616 959 MRU en 2027, 6 056 438 977 MRU en 2028 et 6 109 122 130 MRU en 2029. Ces recettes contribuent aux finances publiques sans constituer une affectation automatique de crédits au Ministère.

- Objectif général : assurer une exploitation durable et transparente des ressources halieutiques, accroître leur contribution à l'économie, à l'emploi et à la sécurité alimentaire, et garantir des infrastructures et services maritimes et portuaires sûrs, performants et durables.
- Vision : faire de la pêche et de l'économie maritime un moteur durable de croissance, de souveraineté alimentaire, d'emploi et de développement territorial, fondé sur la préservation du capital halieutique, la création de valeur nationale et la sécurité des activités maritimes.
- Diagnostic : le secteur dispose d'un potentiel halieutique important, d'institutions spécialisées de recherche, surveillance et contrôle, d'infrastructures portuaires structurantes et d'un accès aux marchés. Il reste cependant confronté à la pression sur certains stocks, à l'insuffisance du suivi en temps réel, à la faible diversification de la transformation, aux pertes post-capture, à des besoins de froid et de logistique, à la sécurité maritime et à la maintenance des infrastructures.
- La stratégie à moyen terme s'articule autour de cinq axes : (1) gestion durable des pêches maritimes et des écosystèmes ; (2) valorisation des produits halieutiques ; (3) affaires maritimes ; (4) pêche continentale et pisciculture ; (5) gouvernance du secteur. Ces axes sont regroupés dans les trois programmes budgétaires officiels du ministère.

 Priorités 2027-2029 : rapprocher l'exploitation des principales pêcheries de niveaux soutenables ; renforcer le dispositif quota/TAC et la surveillance ; accroître les débarquements nationaux et la part des petits pélagiques destinée à la consommation humaine ; professionnaliser les chaînes de valeur ; opérationnaliser l'AMAM et l'ADPPC ; assurer la maintenance et la mise en service des infrastructures prioritaires ; améliorer la transparence, le suivi-évaluation et la coordination sectorielle.

5. OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

OBJECTIF N°1 : Assurer une gestion durable et transparente des ressources halieutiques

Résultat attendu (2027)

Les captures sont ajustées aux possibilités biologiques, les quotas sont alloués et suivis de manière transparente et les plans d'aménagement orientent effectivement les décisions.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Taux d'exploitation du poulpe	%	137 % (2025)	110 %
Taux de couverture des sorties de pêche par le dispositif de suivi	%	80 %	≥ 85 %
Part des captures débarquées dans les ports nationaux	%	60 %	≥ 65 %

OBJECTIF N°2 : Accroître l'intégration économique grâce à la valorisation et aux infrastructures

Résultat attendu (2027)

La part des produits débarqués et valorisés en Mauritanie progresse, les infrastructures prioritaires franchissent des jalons vérifiables et les fonctions maritimes sont renforcées.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Temps moyen de séjour des marchandises dans les ports	Heures	72 H	Réduction de 25 %
Volume de marchandises traitées dans les ports (tonnes)	tonnes	5 061 131 tonnes	Hausse de 14 %

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU TITRE

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR pour 2026	Demandés pour 2027
060	**SUPPORT**	**621 000 000**	**652 500 000**	**736 467 170**	**761 033 509**
1	Stratégie ministérielle	609 000 000	621 000 000	444 307 391	434 855 889
2	Coordination administrative	12 000 000	31 500 000	292 159 779	326 177 620
061	**PÊCHE ET AQUACULTURE**	**1 610 800 480**	**1 136 372 951**	**1 250 057 154**	**938 172 583**
1	Exploitation des ressources et aquaculture marine	100 000 000	60 000 000	145 125 858	94 106 290
2	Conservation et préservation des ressources et de leur environnement	1 510 800 480	1 061 372 951	1 050 702 803	772 891 240
3	Promotion, valorisation, transformation et commercialisation	0	0	484 086	764 944
4	Contrôle de qualité et commercialisation	0	15 000 000	53 744 407	70 410 109
062	**AFFAIRES MARITIMES ET INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES**	**1 107 000 000**	**1 323 190 535**	**581 516 654**	**504 139 425**
1	Développement des infrastructures maritimes et portuaires	1 090 000 000	1 235 190 535	574 516 654	422 139 425
2	Affaires maritimes	17 000 000	88 000 000	7 000 000	82 000 000
	TOTAL DU TITRE	**3 338 800 480**	**3 112 063 486**	**2 568 040 978**	**2 203 345 517**

Conformément à l'arrêté n° 01088/MF, le titre 019 comprend trois programmes : 060 – Support ; 061 – Pêche et Aquaculture ; 062 – Affaires Maritimes et Infrastructures Maritimes et Portuaires.

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET PAR PARTIE

		Crédits d'engagement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Numéro et intitulé du programme et de l'action		**Ouverts en LFR(1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR pour 2026**	**Demandés pour 2027**
060	**SUPPORT**	**621 000 000**	**652 500 000**	**736 467 170**	**761 033 509**
1	Dépenses de personnel	0	0	30 035 631	29 238 222
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	0	0	45 811 539	61 675 287
3	Subventions et transferts courants	0	0	20 000 000	12 000 000
4	Dépenses d'investissement	621 000 000	652 500 000	160 000 000	177 500 000
	Autres dépenses	0	0	480 620 000	480 620 000
061	**PÊCHE ET AQUACULTURE**	**1 610 800 480**	**1 136 372 951**	**1 250 057 154**	**938 172 583**
1	Dépenses de personnel	0	0	197 583 002	236 488 979
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	0	0	124 724 729	110 461 234
3	Subventions et transferts courants	0	0	126 203 423	116 122 370
4	Dépenses d'investissement	1 610 800 480	1 136 372 951	696 546 000	370 100 000
	Autres dépenses	0	0	105 000 000	105 000 000
062	**AFFAIRES MARITIMES ET INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES**	**1 107 000 000**	**1 323 190 535**	**581 516 654**	**504 139 425**
1	Dépenses de personnel	0	0	0	0
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	0	0	487 500	849 425
3	Subventions et transferts courants	0	0	72 029 154	100 290 000
4	Dépenses d'investissement	1 107 000 000	1 323 190 535	509 000 000	403 000 000
	Autres dépenses	0	0	0	0
	TOTAL DU TITRE	**3 338 800 480**	**3 112 063 486**	**2 568 040 978**	**2 203 345 517**

PROGRAMMES

PROGRAMME 060 – SUPPORT

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme assure le pilotage stratégique, la coordination administrative et financière, la planification, le suivi-évaluation, la coopération, l'inspection, la transparence, la gestion des ressources humaines et l'appui transversal aux programmes techniques.

Principales structures impliquées : Cabinet, Secrétariat général, DAAF, DPCE, OESP, Inspection, services déconcentrés, Cellule de Coordination des Projets.

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Stratégie ministérielle

Cette action porte sur la stratégie ministérielle et mobilise principalement le Cabinet, la DPCE et l'OESP.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Pilotage stratégique et coordination de la	Cabinet, SG, DPC,
Réforme juridique et institutionnelle du secteur	Cabinet, DPC, AMAM
Coordination des programmes et dialogue de gestion	DPC, DAAF
Suivi des décisions et des engagements	Cabinet, SG, DPC
Gestion des risques et reporting	Cabinet, Responsables de programme, opérateurs

ACTION 02 : Coordination administrative

Cette action porte sur la coordination administrative et mobilise principalement le Cabinet, la DAAF, l'Inspection et les services déconcentrés.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Audit interne et contrôle des services, programmes et opérateurs	Inspection générale interne
Gestion administrative, financière et logistique du ministère	DAAF
Planification, programmation budgétaire, suivi-évaluation et production des statistiques	Direction de la programmation ; DAAF ; OESP ; DARE ; responsables de programmes et opérateurs
Coordination de la coopération nationale et internationale et mobilisation des financements	Cabinet ; Direction de la programmation ; DAAF ; partenaires techniques et financiers
Coordination de la recherche halieutique, de la formation et de l'adéquation formation-emploi	IMROP ; directions techniques ; Académie navale ; établissements spécialisés ; profession ; partenaires scientifiques
Transparence, publication de l'information, concertation sectorielle et coordination des questions climatiques et territoriales	Cabinet ; DARE ; OESP ; Secrétariat FiTI ; IMROP ; ONISPA ; directions techniques ; services déconcentrés ; profession et société civile

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le programme Support vise à améliorer l'exécution du budget du ministère et à renforcer les capacités du personnel. Les priorités sont d'institutionnaliser le calendrier CDMT-PAP-RAP et les revues de performance, de mettre en place un tableau de bord sectoriel, de renforcer la qualité des données, de poursuivre FiTI et le dialogue avec les professionnels, et de renforcer l'inspection, l'audit interne, le contrôle de gestion et la formation des agents.

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'exécution du budget du ministère

Résultat attendu (2027)

Une meilleure utilisation des crédits disponibles.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence 2025	Cible 2028–2030
Taux d'exécution du budget du ministère	%	90%	≥ 92 % en 2028 ; ≥ 95 % en 2029

OBJECTIF N°2 : Renforcer les capacités du personnel

Résultat attendu (2027)

Le plan de formation est progressivement mis en œuvre.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Taux d'exécution du plan de formation du personnel	%	70%	≥ 70 %

6. CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

- Cabinet, Secrétariat général, DAAF, DPCE, OESP, Inspection, services déconcentrés et Cellule de Coordination des Projets.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
Action 01 : Stratégie ministérielle	**609 000 000**	**621 000 000**	**444 307 391**	**434 855 889**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	1 687 391	3 235 889
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	609 000 000	621 000 000	157 000 000	146 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	285 620 000	285 620 000
Action 02 : Coordination administrative	**12 000 000**	**31 500 000**	**292 159 779**	**326 177 620**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	30 035 631	29 238 222
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	44 124 148	58 439 398
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	20 000 000	12 000 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	12 000 000	31 500 000	3 000 000	31 500 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	195 000 000	195 000 000
Total pour le Programme	**621 000 000**	**652 500 000**	**736 467 170**	**761 033 509**

PROGRAMME 061 – PÊCHE ET AQUACULTURE

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme couvre la conservation des ressources et de leur environnement, l'exploitation durable des ressources et l'aquaculture marine, la promotion et la valorisation des produits, le contrôle de qualité et la commercialisation, ainsi que la pêche continentale et la pisciculture.

Principales structures impliquées : DARH, DPHC, DVPCV, DPAAM, ADPPC, GCM, IMROP, ONISPA.

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 1 – EXPLOITATION DES RESSOURCES ET AQUACULTURE MARINE

Cette action couvre l'exploitation des ressources et l'aquaculture marine.

Activité	Structures impliquées
Gestion des droits d'accès, licences, quotas et autorisations de pêche	DGERH ; DARE ; GCM
Suivi de l'activité des flottilles et des captures par segment de pêche	DGERH ; GCM ; DARE ; IMROP
Encadrement et développement de la pêche artisanale et côtière	DPHC ; ADPPC ; DGERH ; organisations professionnelles
Promotion et accompagnement des projets d'aquaculture marine	DPAAM ; ADPPC ; opérateurs aquacoles ; partenaires techniques
Modernisation, sécurisation et mise en conformité des moyens de production	DPHC ; DGERH ; GCM ; ADPPC ; organisations professionnelles
Production et consolidation des données sur l'exploitation et l'aquaculture marine	DGERH ; DPAAM ; DARE ; GCM ; IMROP

ACTION 2 – CONSERVATION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

Cette action couvre la conservation et la préservation des ressources et de leur environnement.

Activité	Structures impliquées
Journal de bord électronique et suivi en temps réel des activités de pêche	GCM ; DGERH ; DARE
Mise en place des alertes d'épuisement des quotas et des totaux admissibles de captures (TAC)	GCM ; DGERH ; DARE ; IMROP
Surveillance et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	GCM ; DGERH ; ministère chargé de la Justice ; partenaires de coopération
Évaluation scientifique des stocks, des écosystèmes et du milieu marin	IMROP ; DGERH ; partenaires scientifiques
Élaboration, mise en œuvre et suivi des plans d'aménagement, quotas et périodes de repos biologique	DGERH ; IMROP ; GCM ; DARE ; organisations professionnelles
Prévention des atteintes au milieu marin et suivi des effets environnementaux et climatiques	IMROP ; GCM ; ONISPA ; DARE ; structures environnementales concernées

ACTION 3 – PROMOTION, VALORISATION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Cette action couvre la promotion, la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques.

Activité	Structures impliquées
Promotion de la consommation nationale des produits halieutiques	DVPCV ; SNDP ; opérateurs et organisations professionnelles
Développement des circuits de distribution et amélioration de l'approvisionnement du marché intérieur	SNDP ; DVPCV ; opérateurs de distribution ; collectivités concernées
Appui à la valorisation, à la transformation et à la diversification des produits halieutiques	DVPCV ; DPAAM ; unités de transformation ; organisations professionnelles
Promotion des investissements et accompagnement des entreprises de transformation	DVPCV ; DPAAM ; structures chargées de l'investissement ; partenaires techniques et financiers
Développement de la commercialisation et de l'accès aux marchés nationaux et internationaux	DVPCV ; SNDP ; opérateurs de commercialisation ; organisations professionnelles
Suivi des performances de valorisation, de transformation et de commercialisation	DVPCV ; SNDP ; OESP ; opérateurs concernés

ACTION 4 – CONTRÔLE DE QUALITÉ ET COMMERCIALISATION

Cette action couvre le contrôle de qualité et la commercialisation.

Activité	Structures impliquées
Inspection sanitaire et agrément des établissements de traitement et de transformation	ONISPA ; structures techniques concernées
Contrôle de la qualité sanitaire des produits halieutiques destinés au marché national et à l'exportation	ONISPA ; DVPCV ; opérateurs
Analyses de laboratoire et certification sanitaire des produits	ONISPA ; laboratoires agréés
Mise en œuvre de la traçabilité, des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid	ONISPA ; DVPCV ; unités de production, de transformation et de distribution
Surveillance de la conformité des conditions de commercialisation	DVPCV ; ONISPA ; SNDP ; opérateurs de commercialisation
Information, sensibilisation et renforcement des capacités en matière de normes sanitaires et de qualité	ONISPA ; DVPCV ; organisations professionnelles ; établissements de formation

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le programme poursuit trois orientations principales : aménager durablement les principales pêcheries, renforcer la surveillance des activités de pêche et accroître la valorisation nationale des captures. Il contribue également au développement de la pêche continentale et de la pisciculture.

Actions prioritaires : appliquer les TAC, quotas et plans d'aménagement sur la base des avis scientifiques ; renforcer la recherche, la surveillance, le contrôle sanitaire et la traçabilité ; améliorer le débarquement local des produits ; promouvoir les chaînes de valeur ; développer la pêche continentale et la pisciculture.

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Aménager durablement les principales pêcheries

Résultat attendu (2027)

La pression sur les principales ressources halieutiques est progressivement maîtrisée.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Taux d'exploitation du poulpe	%	137 % (2025)	110 %

OBJECTIF N°2 : Renforcer la surveillance des activités de pêche

Résultat attendu (2027)

Le contrôle des captures et des quotas est renforcé.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Taux de couverture des sorties de pêche par le dispositif de suivi	%	80 %	≥ 85 %

OBJECTIF N°3 : Accroître la valorisation nationale des captures

Résultat attendu (2027)

Une part croissante des captures est débarquée dans les ports nationaux.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Part des captures débarquées dans les ports nationaux	%	60 %	≥ 65 %
Emploi direct et indirect	Nombre	302 100	2,5 % d'augmentation

OBJECTIF N°4 : Accroître la production halieutique maritime

Résultat attendu (2027)

La production halieutique maritime progresse de 2,5 % en 2027, de 2,5 % en 2028 et de 5 % en 2029 par rapport à la référence 2025.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Production halieutique maritime (T)	T	1 016 734 (2025)	2,5 % d'augmentation

OBJECTIF N°5 : Développer la pêche continentale et la pisciculture

Résultat attendu (2027)

La production piscicole progresse et le nombre de plans d'eau aménagés augmente.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Nombre de plans d'eau aménagés	Nombre	6	12

6. CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

DARH, DPHC, DVPCV, DPAAM, ADPPC, GCM, IMROP et ONISPA.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
Action 01 : Exploitation des ressources halieutiques et Aquaculture Marine	**0**	**0**	**1 125 858**	**1 406 290**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	1 125 858	1 406 290
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Action 02 : Pêche continentale et pisciculture	**100 000 000**	**60 000 000**	**144 000 000**	**92 700 000**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	32 700 000
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	0
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	0	44 000 000	10 000 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	100 000 000	60 000 000	100 000 000	50 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
Action 03 : Conservation et préservation des ressources halieutiques et de leur environnement	**1 510 800 480**	**1 061 372 951**	**1 050 702 803**	**772 891 240**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	162 092 018	166 632 293
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	123 114 785	108 290 000
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	0	63 950 000	87 868 947
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	1 510 800 480	1 061 372 951	596 546 000	305 100 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	105 000 000	105 000 000
Action 04 : Transformation, valorisation, contrôle qualité et commercialisation des produits des pêches	**0**	**15 000 000**	**54 228 493**	**71 175 053**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	35 490 984	37 156 686
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	484 086	764 944
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	0	18 253 423	18 253 423
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	15 000 000	0	15 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le Programme	**1 610 800 480**	**1 136 372 951**	**1 250 057 154**	**938 172 583**

PROGRAMME 062 – AFFAIRES MARITIMES ET INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme porte le développement, la mise en service et la maintenance des infrastructures maritimes et portuaires, ainsi que la sécurité, la sûreté, la navigation, le sauvetage, les gens de mer, le transport maritime, le domaine public maritime et la prévention des pollutions.

Principales structures impliquées : DIMPT, AMAM, CNM, PAN, EPBR, ports de N'Diago et de Tanit, MPN et projets d'infrastructures en cours.

Effectif rattaché au programme : 7 agents.

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Développement des infrastructures maritimes et portuaires

Cette action porte sur le développement, la mise en service et la maintenance des infrastructures maritimes et portuaires.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Viabilisation du port de N'Diago	Port N'Diago, DPC, partenaires
Poursuite de l'opérationnalisation de Tanit	Port Tanit, DPC, partenaires
Modernisation et mise aux normes du MPN	MPN, DPC, partenaires
PDI de M'Heijratt et du PK93	DPC, partenaires
Plans de maintenance et performance	Gestionnaires, DPC, DAAF
Suivi environnemental, sûreté et mise en service	Ports, AMAM, ONISPA

ACTION 02 : Affaires maritimes

Cette action porte sur les affaires maritimes.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Opérationnalisation nationale et locale de l'AMAM	AMAM, Cabinet
Registre électronique des navires	AMAM, Cabinet
Sécurité, visites, zonage et guide de l'inspecteur	AMAM, GCM
Recherche et sauvetage, équipements à bord	Cabinet, AMAM, GCM
Gens de mer, contrats, livrets et protection sociale	AMAM, FNP, partenaires sociaux
Transport, cabotage, offshore et domaine maritime	AMAM, Cabinet, ports

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le cadre de performance du programme est centré sur la qualité des services portuaires, la réduction des délais de traitement des marchandises et l'amélioration de l'activité des ports.

Actions prioritaires : prioriser la maintenance, la sécurité et la viabilisation des ouvrages existants ; poursuivre l'opérationnalisation de N'Diago, Tanit, MPN et des sites prioritaires selon leur maturité ; poursuivre les actions de l'AMAM et moderniser les dispositifs de sécurité, sûreté, sauvetage et contrôle maritime ;

renforcer la gouvernance du domaine public maritime et la prévention des pollutions.

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer la qualité des services portuaires

Résultat attendu (2027)

Les usagers bénéficient de services portuaires plus satisfaisants.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Temps moyen de séjour des marchandises dans les ports	Heures	72 H	Réduction de 25 %

OBJECTIF N°2 : Réduire les délais de traitement des marchandises

Résultat attendu (2027)

Les marchandises sont traitées plus rapidement dans les ports.

Indicateurs

Indicateur	Unité	Référence	Cible PAP 2027
Volume de marchandises traitées dans les ports (tonnes)	tonnes	5 061 131 tonnes	Hausse de 14 %

6. CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

DIMPT, AMAM, CNM, PAN, EPBR, ports de N'Diago et de Tanit, MPN et projets d'infrastructures en cours.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR(1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
Action 01 : Opérationnalisation et développement des infrastructures maritimes	**1 090 000 000**	**1 235 190 535**	**574 516 654**	**422 139 425**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	487 500	849 425

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR(1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	0	72 029 154	80 290 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	1 090 000 000	1 235 190 535	502 000 000	341 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Action 02 : Immatriculation du parc de pêche artisanale et côtière, Renforcement des capacités de l'AMAM	**17 000 000**	**88 000 000**	**7 000 000**	**82 000 000**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	0
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	0	0	20 000 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	17 000 000	88 000 000	7 000 000	62 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le Programme	**1 107 000 000**	**1 323 190 535**	**581 516 654**	**504 139 425**

CONCLUSION

Le Projet Annuel de Performance 2027 du Ministère des Pêches et des Infrastructures Maritimes et Portuaires traduit, dans le cadre du CDMT-m 2027-2029, les priorités du département autour de trois programmes complémentaires : le Programme 060 – Support, le Programme 061 – Pêche et Aquaculture et le Programme 062 – Affaires Maritimes et Infrastructures Maritimes et Portuaires.

Pour 2027, l'action ministérielle vise à consolider le pilotage et la performance administrative, à assurer une exploitation durable et transparente des ressources halieutiques, à renforcer la surveillance et la valorisation nationale des captures, et à améliorer la qualité des services ainsi que le traitement des marchandises dans les infrastructures portuaires.

La mise en œuvre du PAP reposera sur la responsabilisation des gestionnaires de programmes, le suivi régulier des indicateurs, la qualité des données, la coordination avec les opérateurs et la maîtrise de l'exécution budgétaire. Les résultats obtenus en 2027 devront permettre d'apprécier les progrès réalisés, d'identifier les écarts et d'alimenter le Rapport Annuel de Performance ainsi que la programmation budgétaire des exercices suivants.

Ainsi, le PAP 2027 constitue à la fois un cadre de programmation, un instrument de dialogue de gestion et un support de redevabilité, destiné à rapprocher les moyens budgétaires mobilisés des résultats attendus pour le secteur des pêches et des infrastructures maritimes et portuaires.

MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET DE LA REFORME FONCIÈRE

20

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....
AVANT-PROPOS
1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE DES DOMAINES, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière.....
1.1. Périmètre
1.2. Principaux textes de référence
1.3. Principaux réformes.....
2. DECLINAISON OPERATIONNELLE DES PROGRAMMES DU MINISTERE.....
3. OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DU MINISTERE.....
4. RECAPITULATIF DES CREDITS DU MINISTERE.....
4.1. Récapitulatifs des crédits par Programme et Action
4.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie
PROGRAMME : SUPPORT
1. Présentation du programme support.....
1.1. Périmètre du programme support.....
1.2. Présentation des actions et de leurs activités.....
2. Cadrage Stratégique du programme support
2.1. Présentation stratégique du Programme
2.1.1. Analyse stratégique.....
2.1.2. Enjeux
3. Présentation des objectifs stratégiques.....
4. Présentation des moyens demandés.....
4.1. Propositions budgétaires.....
4.2. Propositions d'emplois.....
5. Justification des crédits demandés.....
5.1. Dépenses de personnel
5.2. Demandes de recrutement.....
5.3. Dépenses d'acquisition des biens et services.....
5.4. Subventions et transferts.....
5.5. Dépenses d'investissement.....
PROGRAMME :. GOUVERNANCE ET SECURISATION FONCIERE.....
6. Présentation du programme. Gouvernance et Sécurisation Foncière.....
6.1. Périmètre du programme. Gouvernance et Sécurisation Foncière.....
6.2. Présentation des actions et de leurs activités.....
7. Cadrage Stratégique du programme. Gouvernance et Sécurisation Foncière
7.1. Présentation stratégique du Programme
7.1.1. Analyse stratégique.....
7.1.2. Enjeux
8. Présentation des objectifs stratégiques.....
9. Présentation des moyens demandés.....
9.1. Propositions budgétaires.....
9.2. Propositions d'emplois.....
10. Justification des crédits demandés
10.1. Dépenses de personnel.....
10.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
10.3. Subventions et transferts.....
10.4. Dépenses d'investissement.....

10.5. Projets d'équipement.....
10.6. Autres dépenses.....
PROGRAMME :
11. Présentation du programme
11.1. Périmètre du programme
11.2. Présentation des actions et de leurs activités
12. Cadrage Stratégique du programme
12.1. Présentation stratégique du Programme.....
12.1.1. Analyse stratégique.....
12.1.2. Enjeux
13. Présentation des objectifs stratégiques
14. Présentation des moyens demandés
14.1. Propositions budgétaires
14.2. Propositions d'emplois
15. Justification des crédits demandés
15.1. Dépenses de personnel.....
15.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
15.3. Subventions et transferts.....
15.4. Dépenses d'investissement.....
15.5. Projets d'équipement.....
PROGRAMME :
16. Présentation du programme « »
16.1. Périmètre du programme Budget et gouvernance des entreprises publiques
16.2. Présentation des actions et de leurs activités
17. Cadrage Stratégique du programme Budget et gouvernance des entreprises publiques
17.1. Présentation stratégique du Programme.....
17.1.1. Analyse stratégique.....
17.1.2. Enjeux
18. Présentation des objectifs stratégiques
19. Présentation des moyens demandés
19.1. Propositions budgétaires
19.2. Propositions d'emplois
20. Justification des crédits demandés
20.1. Dépenses de personnel.....
20.2. Demandes de recrutement
20.3. Dépenses d'acquisition des biens et services
20.4. Dépenses d'investissement.....
20.5. Projets d'équipement.....
PROGRAMME : FISCALITE.....
21. Présentation du programme « Fiscalité ».....
21.1. Périmètre du programme fiscalité
21.2. Présentation des actions et de leurs activités
22. Cadrage Stratégique du programme fiscalité
22.1. Présentation stratégique du Programme.....
22.1.1. Analyse stratégique.....
22.1.2. Enjeux
23. Présentation des objectifs stratégiques
24. Présentation des moyens demandés
24.1. Propositions budgétaires
24.2. Propositions d'emplois

25. Justification des crédits demandés
25.1. Dépenses de personnel.....
25.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
25.3. Dépenses d'investissement.....

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination ministère ou institution de l'Etat / Programme / Action / Activité.

Le Ministère regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Les crédits budgétaires sont spécialisés par programmes et par parties budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

L'Action constitue un sous-ensemble du programme correspondant à un pan spécifique de la politique publique. Enfin, au niveau le plus détaillé, chaque Action se décline en Activités, qui précisent la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés ministère par ministère. Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque ministère détaille :

- la présentation stratégique du ministère ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et partie budgétaire, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du ministère est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie par partie.

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET DE LA REFORME FONCIERE

1.1. Périmètre

Le Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière assure la gestion et la protection du domaine de l'État, la sécurisation des droits fonciers, l'enregistrement et la conservation foncière, ainsi que l'inventaire, la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier public.
Il conduit la réforme foncière et patrimoniale, la modernisation des procédures, et la digitalisation des services, en articulation avec les services déconcentrés pour rapprocher l'administration des usagers.

Son périmètre couvre ainsi les aspects liés à la conception, la coordination, le suivi de l'exécution de la politique du Gouvernement dans la gestion domaniale et foncière, la gestion du patrimoine de l'Etat constitué par tous les biens et droits mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat, ainsi que la mise en œuvre de la réforme foncière. Son champ d'action comprend également le contrôle des opérations relatives à la propriété foncière et au cadastre, la gestion du domaine public maritime, la conduite de la régularisation des quartiers précaires restructurés en collaboration avec les départements concernés, l'élaboration et le suivi de l'application du code général des domaines, ainsi que l'élaboration des textes législatifs ou règlementaires dans le domaine foncier domanial et dans la gestion du patrimoine de l'Etat.

1.2. Principaux textes de référence

Les interventions des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière, s'inscrivent dans un cadre réglementaire et stratégique structuré autour de plusieurs textes de référence. Sur le plan institutionnel, le décret n° 2024-181/PM/MDPERF du 30 septembre 2024, fixe les attributions du ministère et l'organisation de son administration centrale.

Enfin, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), en particulier à travers son levier 3 consacré à la gouvernance, constitue le cadre général d'alignement des politiques publiques mises en œuvre par le ministère.

1.3. Principales réformes engagées

Le Ministère des Domaines , du Patrimoine de l'État et de la réforme foncière a engagé un vaste chantier de réformes visant la modernisation et la transparence de la gestion domaniale et patrimoniale. Ces réformes portent notamment sur la digitalisation des services fonciers et domaniaux, permettant la dématérialisation des procédures et la sécurisation des données cadastrales et hypothécaires. Elles incluent également la mise en place de dispositifs renforcés de protection et de sécurisation des domaines et places publiques, ainsi que l'amélioration des mécanismes de contrôle et de traçabilité des opérations. Parallèlement, une réforme majeure concerne la gestion du patrimoine de l'État, à travers la réalisation d'un inventaire physique des immobilisations , le dressage d'un bilan patrimonial d'ouverture et l'élaboration d'un Tableau Général du Patrimoine de l'État. Ces instruments offrent une vision claire et consolidée des actifs publics, facilitent leur valorisation et garantissent une meilleure transparence dans leur gestion L'ensemble de ces mesures vise à accroître la transparence, sécuriser les transactions, protéger le patrimoine public et renforcer la confiance des usagers dans l'administration.

Les réformes engagées dans le cadre de l'assainissement de la politique foncière s'inscrivent comme un levier essentiel de mise en œuvre du programme électoral du Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, intitulé « Mon Ambition pour la Patrie », qui en fait une priorité stratégique, notamment dans ses axes I: Etat de Droit et Gouvernance / Réforme de l'Administration Publique (6) / Optimisation de la Gestion et du Contrôle des Finances Publiques (20, 21) et II : Développement Economique / Aménagement du Territoire et Politique de la Ville (91,94 et 96).

3. OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DU MINISTERE

Objectif 1 : Gouvernance , modernisation et sécurisation du domaine foncier

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Sécurité et Protection des transactions et des usagers
- ✓ Attractivité et confiance des Investisseurs
- ✓ Modernisation et efficacité administrative

Résultat annuel

- Atteindre 50% de digitalisation des titres et des procédures en 2027

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de Sécurisation des titres	%			35	68	100
Taux de Sécurisation des Procédures	%			35	68	100

Source des données :

- Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement.

Précisions méthodologiques :

- Les titres sont sécurisés lorsqu'ils sont rattachés à une base de données électroniques sécurisée et unique par un code barre et code de vérification et dont la modification est soumise à des niveaux d'autorisation multiples.
- Les procédures sont modernisés lorsqu'ils minimisent l'intervention humaine et sont tracés dans un système électronique sécurisés et archivés électroniquement.

Objectif 2 : Réviser et actualiser le Cadre Règlementaire du secteur foncier

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Sécurité juridique , transparence et Protection des Droits
- ✓ Harmonisation institutionnelle et juridique
- ✓ Clarification des Procédures et efficacité administrative

Résultat annuel

- Atteindre 50% de révision et actualisation du cadre juridique

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de textes révisés	%			50	75	100

Nombre de textes crées et adoptés	Nb			15	18	20

Source des données :

- Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement.
- Direction des Etudes , de la Réforme et de la Coopération

Précisions méthodologiques :

- Un texte est considéré comme modernisé ou révisé lorsqu'il est revu, harmonisé avec les normes nationales et internationales, validé par les instances compétentes, et publié au JO.
- La modernisation inclut l'abrogation des dispositions obsolètes, la codification simplifiée et la publication électronique.

Objectif 3 : Recenser et Gérer efficacement le Patrimoine de l'Etat

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Transparence et traçabilité du patrimoine public
- ✓ Optimiser l'utilisation et la valorisation des actifs publics
- ✓ Renforcer la Responsabilité de la gouvernance publique

Résultat annuel

- -En 2027, il est prévu que 100 % des administrations centrales et déconcentrées disposent d'un inventaire physique et numérique validé de leurs biens mobiliers et immobiliers, intégré dans la base nationale du patrimoine de l'État ; ce résultat permet de disposer d'une vision consolidée et exhaustive des biens publics,améliorer la maîtrise de l'assiette patrimoniale,réduire les pertes et l'occupation irrégulière des biens de l'État et renforcer la planification budgétaire par un suivi précis des actifs et de leur valeur.
- -En 2027, il est prévu de lancer un système intégré de gestion du patrimoine public, permettant d'assurer un suivi en temps réel des biens de l'État, de rationaliser leur affectation et d'optimiser leur utilisation. Ce dispositif vise à rentabiliser les actifs publics par une meilleure valorisation économique (location, cession, mise en concession), tout en garantissant leur préservation et leur sécurisation juridique. Il permettra également d'améliorer la transparence dans la gestion des ressources publiques, de renforcer la responsabilité des administrations détentrices et de fournir une base fiable pour la planification budgétaire et les prises de décision stratégiques.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de couverture de l'inventaire du Patrimoine	%			80	90	100

Source des données :

- Rapport d'inventaires des administrations validés et mise à jour dens le système par le Direction du Patrimoine de l'Etat.

Précisions méthodologiques :

- Taux de couverture de l'inventaire : rapport entre le nombre d'administrations ayant transmis un inventaire validé et le nombre total d'administrations tenues de le faire, multiplié par 100.Taux de mise à jour annuelle : rapport entre les inventaires actualisés chaque année et le total des inventaires consolidés, multiplié par 100.

- art des biens valorisés : proportion des biens recensés qui génèrent une valeur économique (location, cession, utilisation administrative régulière) par rapport au total des biens inventoriés. Un bien est considéré comme "inventorié" dès lors qu'il figure dans la base nationale avec une fiche descriptive validée.

4. RECAPITULATIF DES CREDITS DU MINISTERE

4.1. Récapitulatifs des crédits par Programme et Action

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Programme et action	**PAP 2026**	**Prévision 2027**	**PAP 2026**	**Prévision 2027**
	Programme 1 : Support	**30,000,000**	**5,765,139**	**199,698,100**	**88,772,264**
	Pilotage, appui et modernisation administrative	30,000,000	5,765,139	153,898,100	68,412,683
	Coordination administrative	0	0	32,800,000	14,580,661
	Contrôle et suivi	0	0	5,000,000	2,222,661
	Révision et mise à niveau des textes juridiques	0	0	8,000,000	3,556,259
	Programme 2 : Gouvernance Foncière	**221,732,500**	**42,610,624**	**240,552,500**	**106,933,366**
	Sécurisation des titres de propriété	81,767,500	15,713,367	85,216,000	37,881,268
	Généralisation des titres de propriété	130,127,500	25,006,772	140,136,500	62,295,206
	Révision du cadre juridique	3,000,000	576,514	6,000,000	2,667,194
	Gestion du foncier agricole	6,837,500	1,313,971	9,200,000	4,089,698
	Programme 3 : Modernisation Foncière	**60,100,000**	**11,549,496**	**59,957,879**	**26,653,217**
	Digitalisation des services et actualisation des procédures	50,700,000	9,743,086	54,707,879	24,319,422
	Création d'un cadastre moderne et généralisé	4,700,000	903,205	3,500,000	1,555,863
	Accès des usagers aux services et extension des taxes foncières	4,700,000	903,205	1,750,000	777,932
	Programme 4 : Gestion du Patrimoine de l'État	**16,000,000**	**3,074,741**	**55,000,000**	**24,449,279**
	Recensement et inventaire exhaustif	16,000,000	1,586,963	20,000,000	8,890,647
	Valorisation et rentabilisation du patrimoine public	5,000,000	495,926	15,000,000	6,667,985
	Suivi comptable et gouvernance patrimoniale	5,000,000	495,926	10,000,000	4,445,324
	Normalisation et actualisation du cadre de gestion patrimoniale	5,000,000	495,926	10,000,000	4,445,323
	Total MDPERF	**327,832,500**	**63,000,000**	**555,208,479**	**246,808,126**

4.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Intitulé du programme et de la partie	**Référence PAP 2026**	**Prévisions 2027**	**Référence PAP 2026**	**Prévisions 2027**
Programme 1 : Support	**30,000,000**	**5,765,139**	**199,698,100**	**88,772,264**
Dépenses de personnel	0	0	45,400,000	33,560,055
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	90,900,000	50,811,471
Subventions et transferts courants	0	0	23,398,100	0
Dépenses d'investissement	30,000,000	5,765,139	30,000,000	4,400,738
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	10,000,000	0
Programme 2 : Gouvernance Foncière	**221,732,500**	**42,610,624**	**240,552,500**	**106,933,366**
Dépenses de personnel	0	0	46,522,500	31,019,785
Dépenses d'acquisition de biens et services	138,332,500	0	135,095,000	68,115,523
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	83,400,000	42,610,624	58,935,000	7,798,058
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Programme 3 : Modernisation Foncière	**60,100,000**	**11,549,496**	**59,957,879**	**26,653,217**
Dépenses de personnel	0	0	15,657,879	14,215,735
Dépenses d'acquisition de biens et services	12,100,000	0	8,800,000	6,041,575
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	48,000,000	11,549,496	35,500,000	6,395,907
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Programme 4 : Gestion du Patrimoine Etat	**16,000,000**	**3,074,741**	**55,000,000**	**24,449,279**
Dépenses de personnel	0	0	17,000,000	12,878,351
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	16,000,000	9,165,631
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	16,000,000	3,074,741	16,000,000	2,405,297
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	6,000,000	0
Total	**327,832,500**	**63,000,000**	**555,208,479**	**246,808,126**

PROGRAMME 1 : SUPPORT

1. Présentation du programme support

1.1. Périmètre du programme support

Conformément à l'article 30 de la LOLF, le programme Support s'engage à soutenir les programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs, en plaçant la performance et la transparence au cœur de ses actions. Il regroupe l'ensemble des structures qui fournissent une assistance horizontale à tous les programmes du Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière, et assure la coordination entre ces derniers ainsi qu'avec les autres départements ministériels. Cette coordination s'appuie sur des processus optimisés et une communication fluide pour garantir une synergie efficace et une utilisation optimale des ressources.

Le programme Support couvre un ensemble de fonctions et d'activités liées à l'administration, notamment le pilotage, la gouvernance, la gestion des ressources humaines, la logistique, les affaires financières et juridiques, les achats et la communication. Ces fonctions sont exercées dans un cadre renforcé de performance et de transparence, visant à maximiser l'efficacité opérationnelle, à assurer une gestion rigoureuse des ressources et à renforcer la redevabilité des acteurs. Placé sous la responsabilité du Secrétaire Général, il joue un rôle central dans l'harmonisation des actions et la bonne exécution des missions du ministère, tout en favorisant une culture de responsabilisation.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme Support du Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière sont les suivants :

- Le Cabinet ;
- La Direction des Affaires Administratives et Financières ;
- La communication
- L'Inspection Générale Interne.
- La Direction des Etudes et de la Réforme

Dans le but d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières, le programme Support s'engage à renforcer l'efficacité opérationnelle et à instaurer une culture de performance et de transparence. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des moyens et une responsabilisation accrue des acteurs. Dans ce cadre, le programme Support poursuit les trois objectifs suivants :

i. Optimiser la gestion des ressources humaines.
ii. Renforcer la gouvernance des fonctions support.
iii. Moderniser le contrôle interne.
iv. Actualiser et réviser les textes et les procédures

1.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme « Support » du ministère chargé des Domaines est un programme transversal qui soutient l'ensemble des missions opérationnelles du ministère. Il vise à garantir le bon fonctionnement de l'administration, à appuyer la mise en œuvre des réformes budgétaires et à assurer une gestion interne rigoureuse et performante. Il est composé de trois actions principales : le pilotage, l'appui et la modernisation de l'administration ; la coordination administrative ; le contrôle et le suivi, la Communication et l'actualisation des textes et des procédures .

- **Pilotage, appui et modernisation de l'administration**

Cette action vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du ministère chargé des Domaines, à travers la mise en œuvre d'outils modernes de gestion, l'amélioration des systèmes d'information, et l'accompagnement des réformes structurelles. Elle soutient également le développement des compétences du personnel, la digitalisation des processus administratifs et la mise à niveau des infrastructures, dans une logique d'efficience et de qualité du service public. L'objectif est de doter l'administration d'un cadre de travail performant, adapté aux exigences de la gestion publique moderne.

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités de gestion administrative et financière	Direction des affaires administratives et financières (DAAF)
Modernisation de la gestion documentaire et des archives	Direction des affaires administratives et financières (DAAF)
Renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Direction des affaires administratives et financières (DAAF)

- **Coordination administrative**

Cette action a pour finalité d'assurer la cohérence des interventions du ministère chargé des Domaines, en garantissant une bonne articulation entre les directions, services et structures rattachées. Elle comprend la gestion administrative et financière interne, la planification des activités, ainsi que le suivi logistique et organisationnel des opérations courantes. En favorisant une circulation fluide de l'information et une gestion optimisée des ressources, cette action contribue à améliorer la réactivité et l'efficacité des services du ministère.

Activités	Structures impliquées
Développement de la communication institutionnelle	Cabinet

- **Contrôle et suivi**

Cette action permet de garantir la régularité, la transparence et la performance des activités du ministère chargé des Domaines. Elle englobe les mécanismes de contrôle interne, d'audit, de suivi-évaluation et de reddition des comptes. Elle vise à s'assurer de la conformité des procédures, à identifier les dysfonctionnements éventuels et à formuler des recommandations d'amélioration. En consolidant les pratiques de gestion axée sur les résultats, cette action participe à la redevabilité et à l'amélioration continue de la performance institutionnelle.

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de suivi-évaluation	Inspection Générale interne

- **Révision et actualisation des Textes et des Procédures**

Cette action a pour objectif de mettre à niveau les textes juridique du secteur en fonction des évolutions de l'environnement et des outils pour assurer une gouvernance et une gestion optimale du domaine foncier et du Patrimoine elle permet également de mettre à niveau les procédures administratives et opérationnelles pour une meilleure efficacité et transparence et un accès soutenu des usagers aux services rendus.

2. Cadrage Stratégique du programme support

2.1. Présentation stratégique du Programme

2.1.1. Analyse stratégique

• Le pilotage stratégique des politiques ministérielles

La gouvernance stratégique du Département s'est beaucoup professionnalisée depuis un an avec notamment la tenue de réunions périodiques des cadres dirigeants de l'administration et du Cabinet autour du Ministre. Ce pilotage va s'inscrire dans le processus annuel et les méthodes et outils de management de la performance véhiculés par la LOLF avec la mise en place d'un dialogue structuré entre le Ministre et les Responsables de Programme sur les objectifs stratégiques et les moyens en amont, pendant et à l'issue de l'exercice budgétaire, mise en place d'un management par objectifs individuel et collectif sur la base des Projets Annuels de Performance des Programmes, pratique du pilotage et du rendre-compte au Ministre à partir de tableaux de bord stratégiques des programmes, évaluation de la performance des Programmes dans le cadre des Rapports Annuels de Performance.

• Le contrôle et l'évaluation des structures administratives

Il est attendu de l'Inspection Générale Interne qu'elle réalise un large éventail d'activités combinant enquêtes, contrôles de régularité, audits financiers, audits de projets, audits de performance, appui à la mise en œuvre du contrôle interne dans l'administration, évaluation des politiques publiques. Pour y parvenir, elle devra être dotée en effectifs suffisants, formés et outillés. Elle devra par ailleurs s'attacher à développer des complémentarités et des synergies avec les autres organes de contrôle que sont l'Inspection Générale d'Etat, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes.

• La coordination de l'action de l'administration

Le Cabinet a pour missions d'une part la coordination et le suivi des dossiers inter-directions et interministériels et d'autre part l'organisation, l'animation et le suivi des actions transverses de modernisation administrative du département notamment par :

- Le rôle d'interface entre le politique et l'administration : appui à la formulation de la stratégie ministérielle, suivi de la bonne prise en compte par l'administration des priorités du ministre, suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques.

- La Tenue régulière des comités de direction opérationnels mobilisant autour du Directeur de Cabinet l'équipe de direction du Ministère.

• La gestion efficiente des ressources du Ministère

Le Ministère est relativement récent il est donc nécessaire de focaliser les efforts sur une gestion efficiente des ressources humaines par l'organisation la mise en place des procédures et par la formation continue

Une gestion efficace et économe des ressources du Ministère des Domaines suppose la mise en place progressive et à moyen terme d'une série d'autres Fonctions centrales qui apporteront une forte valeur ajoutée aux responsables politiques et administratifs du Département, la plupart du temps en complémentarité avec des activités déjà réalisées dans les grandes directions métier du Département) comme :

- La Fonction Statistiques - Études - Planification - Programmation - Suivi et évaluation ;
- La Fonction Règlementation - Affaires juridiques - Contentieux, celle-ci regroupant les activités de rédaction des textes juridiques, de contrôle de la qualité juridique de ces textes, de gestion des dossiers précontentieux et contentieux et d'appui-conseil aux structures administratives en matière juridique ;
- La Fonction Système d'information pour inscrire les projets informatiques des directions métier dans une stratégie pluriannuelle cohérente et fortement pilotée et aboutir à un système d'information ministériel globalement plus performant, moins coûteux à faire fonctionner et plus facile à faire évoluer.

2.1.2. Enjeux

• Renforcer le pilotage stratégique des politiques de finances publiques

Le renforcement du pilotage stratégique constitue un levier essentiel pour assurer la cohérence, l'efficacité et la soutenabilité des politiques de finances publiques. Cet enjeu vise à doter le ministère de mécanismes d'orientation, de coordination et de suivi à même de garantir une gouvernance budgétaire plus intégrée, mieux articulée avec les objectifs de développement, et fondée sur une vision pluriannuelle claire.

• Développer et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble de modernisation du Département

Face aux exigences croissantes de performance, de transparence et d'efficience, cet enjeu vise à concevoir et déployer une stratégie globale de modernisation de l'administration du ministère chargé du Budget. Il s'agit notamment de promouvoir la digitalisation, d'améliorer les processus internes, de renforcer les compétences des agents et de mettre à niveau les outils de gestion, dans une démarche progressive et structurée.

• Tirer un plus grand parti des ressources ministérielles mobilisables

Dans un contexte de contraintes budgétaires, cet enjeu a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. Il s'agit de renforcer la gestion interne, d'identifier les marges d'efficacité, et de favoriser une allocation plus stratégique des moyens, afin de soutenir les priorités du ministère et améliorer sa capacité à produire des résultats concrets.

3. Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Optimiser la gestion des ressources humaines

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, il est prévu que 50% des agents du ministère participent à au moins une action de formation. Cette cible s'inscrit dans la mise en œuvre progressive du plan de formation élaboré , qui a permis d'identifier les besoins prioritaires en renforcement de capacités, notamment en matière de gestiondu suivi domaniale , contexte juridique , suivi budgétaire, gestion du patrimoine de comptabilité publique, et de pilotage par la performance. Le déploiement de ce plan vise à poser les bases d'un dispositif structuré de formation continue, en ciblant les profils stratégiques et en favorisant une culture de développement professionnel au sein du ministère chargé du budget.
- Pour l'année 2027, l'objectif fixé est d'atteindre un taux de création de fiches de poste de 30% pour les cadres. Cet indicateur traduit la volonté du ministère de renforcer la gestion individualisée des ressources humaines, à travers une meilleure définition des responsabilités et une clarification des attentes pour chaque poste. La formalisation des fiches de poste constituera un levier essentiel pour

améliorer le pilotage des effectifs, soutenir les démarches d'évaluation, et préparer la mise en œuvre progressive de la gestion axée sur les compétences.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de participation aux formations	%			10	10	10
Taux de création des fiches de poste des cadres	%			30	32	35

Source des données :

- Taux de participation aux formations : Données issues des états de présence aux sessions de formation, centralisées par la cellule formation de la DAAF.
- Taux de création des fiches de poste des cadres : Registre de suivi des fiches de poste tenu par la DRH, sur la base des documents transmis par les directions concernées.

Précisions méthodologiques :

- Taux de participation aux formations : Part des agents ayant effectivement participé à au moins une action de formation au cours de l'année, par rapport à l'effectif total des agents relevant du ministère chargé du budget.
- Taux de création des fiches de poste des cadres : Part des cadres disposant d'une fiche de poste formalisée et validée, par rapport au nombre total de cadres en fonction dans le ministère.

Objectif n°2 : Renforcer la gouvernance des fonctions support

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, le ministère chargé des Domaines vise une amélioration soutenue des fonctions supports par l'amélioration des taux de traitements des dossiers , l'efficacité des actions et l'execution optimale du plan d'action de l'année avec un taux de couverture médiatique important , à travers
la publication régulière d'informations sur son site internet, dans la presse écrite, et via d'autres canaux médiatiques. Cette action, portée par le programme support, vise à appuyer les programmes opérationnels en renforçant la communication institutionnelle et en assurant une meilleure visibilité des réformes et des activités menées par le ministère. La couverture médiatique contribue ainsi à instaurer un climat de transparence, à valoriser les efforts déployés en matière de gestion des finances publiques, et à consolider la confiance des parties prenantes internes et externes.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de couverture médiatique du ministère	%			100	100	100
Pourcentage de RPROG ayant transmis trimestriellement leur tableau de bord PAP	%			100	100	100

Source des données :

- Taux de couverture médiatique du ministère : Revue périodique des publications sur le site internet du ministère, coupures de presse, archives audiovisuelles, et rapports de veille médiatique produits par la

cellule communication.

- Pourcentage de RPROG ayant transmis trimestriellement leur tableau de bord PAP : Registre de réception des tableaux de bord tenu par le Secrétariat du Cabinet, avec l'appui de la DAAF pour la consolidation et le suivi des données.

Précisions méthodologiques :

- Taux de couverture médiatique du ministère : Rapport entre le nombre de publications effectivement réalisées (articles, vidéos, communiqués, etc.) sur les principaux canaux identifiés et le nombre total d'actions de communication prévues dans le plan annuel de communication du ministère. Un taux de 100% implique que toutes les actions prévues ont été menées.
- Pourcentage de RPROG ayant transmis trimestriellement leur tableau de bord PAP : Nombre de responsables de programme ayant transmis les quatre tableaux de bord requis au cours de l'année (un par trimestre), rapporté au nombre total de RPROG concernés, multiplié par 100. L'indicateur mesure uniquement la transmission effective, indépendamment de la qualité des documents reçus.

Objectif n°3 : Moderniser le contrôle interne

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, il est prévu que 100% des missions inscrites au programme annuel de contrôle interne soient effectivement réalisées par l'Inspection générale interne. Cette cible traduit la volonté du ministère chargé du budget de renforcer les capacités de pilotage et de maîtrise des risques, en assurant une exécution complète des contrôles planifiés. La mise en œuvre rigoureuse du programme annuel contribuera à améliorer la fiabilité des processus administratifs, à identifier les points de vulnérabilité, et à formuler des recommandations concrètes pour corriger les dysfonctionnements relevés. Elle s'inscrit dans une dynamique de modernisation du contrôle interne, visant à en faire un levier de performance et de sécurisation des fonctions support au service des programmes opérationnels.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de réalisation du programme annuel de contrôle	%	-	60%	100	100	100

Source des données :

- Taux de réalisation du programme annuel de contrôle : Rapports de suivi établis par l'Inspection générale interne, sur la base des missions planifiées et effectivement réalisées dans le cadre du programme annuel de contrôle, validé en début d'année par les autorités compétentes.

Précisions méthodologiques :

- Taux de réalisation du programme annuel de contrôle : Rapport entre le nombre de missions de contrôle effectivement réalisées dans l'année et le nombre total de missions initialement prévues dans le programme annuel de contrôle interne, multiplié par 100. Une mission est considérée comme réalisée dès lors qu'elle a fait l'objet d'un rapport formel validé. L'indicateur mesure le niveau d'exécution du programme annuel, indépendamment de la qualité ou des effets des missions menées.

Objectif n°4 : Actualisation et mise à jour des Textes et des Procédures

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, l'ensemble des textes juridiques obsolètes ou inadaptés du ministère des Domaines sera identifié et révisé. Un travail de consolidation permettra d'harmoniser les dispositions existantes avec les nouvelles lois financières et foncières.
Les incohérences ou chevauchements normatifs seront supprimés afin de renforcer la sécurité juridique. De nouveaux projets de textes seront préparés pour combler les vides législatifs et améliorer la transparence de gestion.
Ainsi, le ministère disposera d'un cadre juridique clair, actualisé et cohérent, facilitant la mise en œuvre des réformes.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux d'Actualisation des Textes	%	-	60%	100	100	100

Source des données :

_Cabinet

DERFC

Précisions méthodologiques :

- Taux de réalisation des mises à jour : Nombre de textes révisés ou adoptés ÷ Nombre de textes prévus au programme annuel) × 100.

-

4. Présentation des moyens demandés

4.1. Propositions budgétaires

Actionsetparties	Créditsd'engagement		Créditsdepaiement	
	Référence PAP 2026 2026	Prévisions 2027 2027	Référence PAP 2026 2026	Prévisions 2027 2027
Pilotage,appuietmodernisationdel'administration	**30,000,000**	**5,765,139**	**153,898,100**	**68,412,683**
Dépensesdepersonnel	0	0	38,000,000	28,739,133
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	67,000,000	35,272,812
Subventions et transfert scourants	0	0	23,398,100	0
Dépenses d'investissement	3,000,000	5,765,139	30,000,000	4,400,738
Dépensesd'investissementintérieur	0	0	0	0
Dépensesd'investissementextérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	10,000,000	0
Coordinationadministrative	**0**	**0**	**32,800,000**	**14,580,661**
Dépensesdepersonnel	0	0	2,400,000	2,598,261
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	15,900,000	11,982,400
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépensesd'investissement	0	0	0	0
Dépensesd'investissementintérieur	0	0	0	0
Dépensesd'investissementextérieur	0	0	0	0
Autresdépenses	0	0	0	0
Contrôle et suivi	**0**	**0**	**5,000,000**	**2,222,661**
Dépensesdepersonnel	0	0	5,000,000	2,222,661
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0		0
Subventionsettransfertscourants	0	0	0	0
Dépensesd'investissement	0	0	0	0
Révision et mise à jour des textes	**0**	**0**	**8,000,000**	**3,556,259**
Dépensesdepersonnel	0	0	0	0
Dépensesd'acquisitiondebiensetservices	0	0	8,000,000	3,556,259
Subventionsettransfertscourants	0	0	0	0
Dépensesd'investissement	0	0	0	0
Autresdépenses	0	0	0	0
Total pour le Programme	**30,000,000**	**5,765,139**	**199,698,100**	**88,772,264**
Dépensesdepersonnel	0	0	45,400,000	33,560,055
Dépensesd'acquisitiondebiensetservices	0	0	90,900,000	50,811,471
Subventionsettransfertscourants	0	0	23,398,100	0
Dépensesd'investissement	30,000,000	5,765,139	30,000,000	4,400,738
Dépensesd'investissementintérieur	0	0	0	0
Dépensesd'investissementextérieur	0	0	0	0
Autresdépenses	0	0	10,000,000	0

TOTAL	**30,000,000**	**5,765,139**	**199,698,100**	**88,772,264**

4.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2024**	**Ouverts en LF pour 2027 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**35.50**	**0.00**	**2.75**	**2.75**	**37.75**
Catégorie A		19.50	0.00	0.00	0.00	19.00
Catégorie B		6.00	0.00	0.92	0.92	6.92
Catégorie C		9.00	0.00	0.92	0.92	9.92
Catégorie D		1.00	0.00	0.92	0.92	1.92
Contractuels		**130.00**	**4.50**	**2.75**	**-1.75**	**128.25**

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2024**	**Ouverts en LF pour 2025 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**165.50**	**4.50**	**5.50**	**1.00**	**166.00**

5. Justification des crédits demandés

5.1. Dépenses de personnel

	2027 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en etpt)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en etpt)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2025 – effectifs 2024)**	**Ecart de coût (Coût 2026 – Coût 2025)**
fonctionnaires	**37.75**	**34 459 106**	**37.75**	**16,743,682**	**2.75**	**-17,715,424**
catégorie a	19.00	26 658 085	19.00	12,953,165	0.00	-13,704,920
catégorie b	6.92	3 590 829	6.92	1,744,784	0.92	-1,846,045
catégorie c	9.92	3 645 014	9.92	1,771,113	0.92	-1,873,901
catégorie d	1.92	565 178	1.92	274,620	0.92	-290,558
contractuels	**128.25**	**34 608 707**	**128.25**	**16,816,373**	**-1.75**	**-17,792,334**
total coût emplois de l'administration	**166.00**	**69 067 813**	**166.00**	**33,560,055**	**1.00**	**-35,507,758**
total coût emplois des opérateurs	**0.00**	**0**	**0.00**	**33,560,055**	**0.00**	**33,560,055**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
coût total des emplois du programme	**166.00**	**69 067 813**	**166.00**	**33,560,055**	**1.00**	**-35,507,758**

5.2 Demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	**Métier / Fonction**	**Nombre**	**Dont internes**	**Dont externes**	
1	E2C CADRE MOYEN CONTRACTUEL NIV II	54	0	54	Des recrutements sont envisagés pour permettre de doter les différentes fonctions prévues par l'organigramme de responsables et agents concernés

5.3 Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2027 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Contrats de Prestations ; Eau électricité , Internet ; Redevances , maintenance Logiciels , Abonnements	3 038 567	4 893 333	Entretien et maintenance et contrats sur le nouveau Bâtiment construit et aménagé au sein du Ministère
Total			0	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	6 206 667	6 206 667	La mise en place de l'organigramme et les recrutements prévus ainsi que la construction de nouveaux bureaux justifient de maintenir ces dotations pour 2027.
	Fournitures générales	3 200 000	3 200 000	
	Matériels et fournitures spécifiques	2 000 000	2 000 000	

Degré de priorité	Nature de la dépense	2027 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	18 850 000	21 143 405	Cette aumentation de 15% environ est justifiée par la première année complète de démarrage des travaux de Ministère et l'ambition des projets structurants engagés.
	Location de biens immobiliers	6 500 000	7 290 829	Augmentation due à la mobilisation à l'intérieur du pays prévue en 2027
	Impressions	3 250 000	3 645 414	Besoins de cartes d'imprimés et de documents pour la nouvel organigramme qui sera entièrement opérationnel en 2027
	Téléphone, internet, frais de communication	6 300 000	7 066 496	Justifi2 par le volume prévu en 2027
	Entretien, réparation et maintenance	10 400 000	11 665 327	Justifié par les Véhicules acquis et les Bâtiments construits et prévus
Total			50 811 471	
	Publicité et promotion	2 400 000	4 400 000	Une stratégie de communication globale est prévue pour 2027 pour la sensibilisation des usagers et les services du ministère

3. Autres dépenses de biens et services	Autres prestations de service y compris les Etudes	5 500 000	10 500 000	Cette Rubrique inclut les Etudes relatives à la mise à jour des textes et des rpocédures pour la Réforme
	Frais de réception, de fêtes et Cérémonies		1 000 000	
	Frais de formation du personnel	1 900 000	10 900 000	Cette rubrique est justifié par la nouveauté relative du Ministère et la nécessité de mis à niveau des profiles pour accompagner les réformes et les projets encours
	Frais d'hôtes officiels		1 000 000	
	Gestion informatisée de l'archivage		2 500 000	Il est prévu de développer un système et une unité pour archiver tous les documents administratifs et le courrier
	Frais de mission à l'intérieur du pays	1 580 000	2 000 000	La mobilisation à l'intérieur justifie cette rubrique
	Frais de mission à l'extérieur du Territoire		2 000 000	Des frais de mission sont prévus pour des visite d'échange à l'étranger
Total		**61 125 234**	**50 811 471**	
Total Global			50 811 471	

5.4 Subventions et transferts

Type	Nature du dispositif	2025	2027	Justifications pour 2027
		Montants	Montants	
Subvention AL mouritaniya LILIQARAT		23 398 100	23 398 100	Transfert au Profit de l'Ex Iskan
Total Global				

5.5 Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Réféction et construction Batiments ç Nouakchott et à l'intérieur du Pays		30 000 000	30 000 000	4 400 738	0	4 400 738

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Total global						

Justifications pour 2027 :

-Le ministère entend mobiliser des représentations dans les wilayas de l'intérieur du pays et réfectionner certains bâtiments à Nouakchott .

PROGRAMME 2 : Gouvernance et Sécurisation Foncière

6. Présentation du programme Gouvernance et Sécurisation Foncière

6.1. Périmètre du programme

Le programme « Gouvernance et Sécurisation Foncière » s'inscrit dans la cadre de l'exécution des missions de la Direction Générale des domaines et l'Enregistrement fixées par l'article 18 du **décret n° 181- 2024 du 30 septembre 2024, fixant les attributions du Ministre des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière et l'organisation de l'administration centrale de son département.**

Le programme couvre un ensemble d'actions et d'activités visant à accroitre la Sécurisation des titres de Propriété, à faciliter l'accès à ces documents, à la révision de certains textes relatifs au foncier pour les adapter aux nouvelles politiques du département et à mettre en place des outils utiles pour la Gestion du foncier agricole et le Suivi de ses litiges.

La mise en œuvre des actions et des activités qui en découlent sera exercée dans un cadre renforcé de performance et de transparence, visant à maximiser l'efficacité opérationnelle, à assurer une gestion rigoureuse des ressources et à renforcer la redevabilité des acteurs.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme « Gouvernance et Sécurisation Foncière », sont les suivants :

- La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE);
- La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)

Dans le but d'optimiser l'utilisation de leurs ressources humaines et financières, les acteurs concernés par le programme « Gouvernance et Sécurisation foncières » s'engagent à renforcer l'efficacité opérationnelle et à instaurer une culture de performance et de transparence. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des moyens et une responsabilisation accrue ~~des acteurs~~ du personnel impliqué. Dans ce cadre, le programme « Gouvernance et Sécurisation Foncière » vise à :

v. Optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières.
vi. Renforcer la gouvernance des fonctions des acteurs impliqués dans le programme.
vii. Moderniser les outils et méthodes de travail.

6.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme « Gouvernance et Sécurisation foncières » sera réalisé à travers quatre actions qui sont : (i) Sécurisation des titres de Propriété, (ii) Généralisation des titres de Propriété, (iii) Révision et mise à niveau des textes juridiques et (iv) Gestion du foncier agricole et Suivi des litiges fonciers.

- **Sécurisation des titres de Propriété**

Cette action vise à créer des archives modernes respectant les normes reconnues pour la tenue des archives administratives qui garantissent la durabilité, la résistance et l'intégrité des documents à long terme. Le mise en place des archives modernes inclut la construction d'un bâtiment, l'acquisition d'équipements et le recrutement et la formation des agents qui auront pour mission de gérer ces archives.

Elle couvre aussi la production d'une nouvelle version de feuille (Carton) sécurisée de couverture des Titres Fonciers et l'acquisition d'un stock de ce Carton et d'un stock de papiers sécurisés destinées à l'émission de permis d'occuper.

Activités	Structures impliquées
Modernisation des archives des titres de propriété (Quittances, PO et TF)	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Production d'une nouvelle version de feuille (Carton) sécurisée de couverture des TFs et acquisition de stocks de cartons TF et papiers sécurisés pour Permis d'Occuper	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)

- **Généralisation des titres de Propriété**

Cette action a pour finalité d'assurer la cohérence des interventions du ministère des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière, en garantissant :

✓ Une présence sur place des receveurs des domaines et de l'enregistrement ainsi que des bureaux des domaines dont le déploiement s'inscrit dans le cadre de la mise en application du Décret _____ portant obligation de dépôt et de traitement [illegible]mériques des opérations et des transactions foncières

à compter du 1er janvier 2028, sur l'ensemble du territoire national ;

- ✓ La réalisation d'un Recensement National à vocation Foncière dans les zones Hors périmètres de l'ADU et d'EL MOURITANIYA LIL AGHARAT et ce pour cerner, entre autres, les propriétés ;
- ✓ L'Émission de titres de propriété : (i) dans les zones relevant de l'ADU, (ii) dans les zones nouvellement loties, (iii) à l'issue du recensement à vocation foncière, (iv) aux propriétaires de terrains dans les zones commercialisées par EL MOURITANIYA LIL AGHARAT, (v) en remplacement du parc existant avec les formulaires nouveaux et (vi) aux propriétaires de terrains décodés dans des zones à Teyarett ;
- ✓ L'ouverture de guichets pour l'immatriculation et de guichets pour la Cession définitive de terrains pour faciliter l'accès aux titres fonciers.

Activités	Structures impliquées
Déploiement des receveurs des domaines et de l'enregistrement ainsi que les bureaux des domaines	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Recensement National à vocation Foncière	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Émission de titres de propriété	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Ouverture de guichets pour l'immatriculation et de guichets pour la Cession définitive de terrains	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)

- **Révision du cadre juridique**

Cette action est prévue pour préparer des textes juridiques requis pour une meilleure gestion du foncier. Elle englobe les activités suivantes :

- ✓ Elaboration d'un code des Domaines et de ses textes applicatifs. En effet, la promulgation de ce texte permettra de combler un vide juridique et doter notre Pays d'un texte essentiel définissant les biens qui constituent des domaines, les conditions de leur utilisation, et les règles de gestion qui s'y appliquent. Il s'agit donc d'un texte très important pour la gestion des domaines ;
- ✓ La révision de l'arsenal juridique foncier existant par amendement (i) de la loi 14-2017 relative au code des droits réels et (ii) du Décret 080-2010.

Activités	Structures impliquées
Elaboration d'un code des Domaines et de ses textes applicatifs.	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Révision de l'arsenal juridique foncier existant	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)

- **Gestion du foncier agricole**

Cette action a vocation de constituer une image fidèle de l'existant en termes de propriété individuelle et collective des périmètres agricoles ainsi par rapport aux litiges y relatifs.

Elle s'articule autour des activités suivantes :

- ✓ Recensement à vocation agricole qui aura [illegible] but d'identifier les propriétaires et exploitants des

périmètres agricoles ;

- ✓ Constitution d'une base de données de litiges portant sur les périmètres agricoles en vue de leur trouver des solutions.

Activités	Structures impliquées
Recensement à vocation agricole	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Constitution d'une base de données de litiges relatifs aux périmètres agricoles	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)

7. Cadrage Stratégique du programme Gouvernance et Sécurisation Foncière

7.1. Présentation stratégique du Programme

7.1.1. Analyse stratégique

- **Sécurisation des titres de Propriété**

La sécurisation des titres de propriété constitue un volet stratégique dans la politique du ministère **des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière, mise en œuvre par la** Direction des Domaines et de l'Enregistrement visant à :

- ✓ Protéger les archives ;
- ✓ Accroitre la sécurité des Titres fonciers.

Cette action va, donc, contribuer à l'atteinte d'un objectif stratégique à savoir le renforcement de la confiance dans les documents de propriétés émis par l'Etat.

- **Généralisation des titres de Propriété**

Il est attendu de la Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement qu'elle réalise un large éventail d'activités combinant :

- ✓ Le déploiement de receveurs des domaines et de l'enregistrement ainsi que les bureaux des domaines ;
- ✓ La réalisation d'un recensement à vocation foncière ;
- ✓ L'ouverture de guichets pour l'immatriculation et cession définitive de terrains ;
- ✓ L'émission en masse de titres de propriétés.

Elle devra, donc, être dotée en effectifs suffisants, formés et outillés.

- **Révision du cadre juridique**

Cette action vise à mettre en harmonie le cadre juridique et le cadre institutionnel avec la politique de réforme entamée par le département en vue de mettre en œuvre une gestion saine du foncier.

- **Gestion du foncier agricole**

La réalisation de cette action permettra de défricher le terrain pour la mise en place d'une bonne gestion du domaine agricole et ce sur la base de la connaissance parfaite de la réalité sur le terrain.

7.1.2. Enjeux

- **Sécurisation des titres de Propriété**

La Sécurisation des titres de Propriété constitue un levier essentiel pour assurer l'efficacité et la soutenabilité des politiques du département en matière de gestion de titres de propriété. Cet enjeu implique le maintien d'un environnement viable pour le développement économique et l'équité sociale sur le long terme.

- **Généralisation des titres de Propriété**

Face aux exigences croissantes de performance, de transparence et d'efficience, cet enjeu vise à concevoir et déployer une stratégie globale permettant de donner à chaque propriétaire un document régalien lui garantissant la propriété de son terrain. Ce qui va favoriser la vulgarisation, au sein de la population, de la culture d'exiger des documents de propriété légaux avant et après toutes opérations ou transactions foncières.

.

- **Révision du cadre juridique**

Aussi,dans un contexte de réforme en vue d'une modernisation de la gestion foncière, cet enjeu a pour objectif de combler des vides juridiques et faire évoluer le cadre juridique existant pour faciliter l'accès aux documents de propriété.

- **Gestion du foncier agricole**

Dans le contexte cité au point précédent, cet enjeu est crucial pour le développement durable et la sécurité alimentaire, car il contribue à mettre à disposition des décideurs des informations utiles pour préserver les terres agricoles de l'urbanisation et assurer, ainsi, la souveraineté alimentaire de la population.

8. Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Efficacité des services rendus

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers (services internes)
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Les années 2027 et 2027, constituent la période de construction du bâtiment destiné à accueillir les archives ; .
- Pour l'année 2028, l'objectif fixé est d'atteindre d'un délai d'un jour pour la recherche et le transfert de tous les dossiers demandés à l'archives.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de Succès de recherche	%			0	50	100%
Taux de transfert de dossiers	%			0	45	90%

Source des données :

- Taux de Succès de recherche : Données issues du registre des requêtes de demande de recherche.
- Taux de transfert de dossiers : Données issues du registre des requêtes de demande de transfert de dossier.

Précisions méthodologiques :

- Taux de Succès de recherche : Le nombre de dossiers trouvés dont la demande de recherche est reçue au cours de la journée rapporté à la somme des demandes de recherche et de transfert de dossiers reçues le même jour.
- Taux de transfert de dossiers : Rapport entre le nombre de dossiers transférés et nombre de demandes de transferts de dossiers reçue le même jour.

Objectif n°2 : Renforcer la gouvernance des fonctions relevant de DGDE

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Couverture en termes de présence de structures administratives :
 - En 2027, le ministère **des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière** vise un taux de couverture 100% pour les chefs-lieux de wilayas en termes de présence de receveurs des domaines et de l'enregistrement ainsi que les bureaux des domaines des domaines ;
 - En 2027, cette couverture sera étendue aux chefs-lieux de départements. Le taux de couverture prévu fin 2027 est de 100% ;
- Couverture du recensement à vocation foncière :
 - En 2027, il est prévu de lancer un recensement à vocation foncière à Nouakchott et va se poursuivre en 2027 ;
- Emission de titres de propriété (TF et PO)
 - L'émission de titres de propriété (TF et PO) concerne six segments : (i) Zones relevant de l'ADU, (ii) Zones nouvellement loties, (iii) Zones couvertes par le recensement à vocation foncière, (iv) Zones commercialisées par EL MOURITANIYA LIL AGHARAT, (v) en remplacement du parc existant avec les formulaires nouveaux et (vi) Terrains décodés dans des zones à Teyarett

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de couverture en termes de présence de structures administratives sur l'étendue du territoire national	%			23%	**62%**	100
Taux de Couverture du recensement à vocation foncière à Nouakchott	%			50%	**75%**	100%
Taux d'émission de titres de propriété (TF et PO) par segment	%				**X%**	

2026 Cible
2026 Cible

2027 Cible
2027 Cible

Segment	2028		2028	
	X pour TF	X pour PO	X pour TF	X pour PO
(i) Zones relevant de l'ADU	100%	100%	100%	
(ii) Zones nouvellement loties,	100%	100%	100%	
(iii) Zones couvertes par le recensement à vocation foncière	15%	45%	32%	20%
(iv) Zones commercialisées par EL MOURITANIYA LIL AGHARAT,	100%	100%	100%	
(v) En remplacement du parc existant avec les formulaires nouveaux	30%	100%	60%	20%
(vi) Terrains décodés dans zones de Teyarett		100%		100%

Source des données :

- Couverture en termes de présence de structures administratives : Rapports de déploiement des receveurs des domaines et de l'enregistrement ainsi que des bureaux des domaines en plus de l'objectif visé ;
- Couverture du recensement à vocation foncière : Rapports d'exécution du recensement et le cahier des charges.
- Emission de titres de propriété (TF et PO) : Rapports d'émission de titres par segment et le l'objectif fixé par segment.
-

Précisions méthodologiques :

- Taux de couverture en termes de présence de structures administratives : c'est le rapport entre le nombre de chefs-lieux de wilaya couverts et le nombre total de wilayas du pays (15 au total).
- Taux de couverture du recensement à vocation foncière : Rapport entre la superficie où le recensement est achevé et la superficie cible. Comme il peut être calculé sur la base du nombre de terrains recensés rapporté au nombre total des terrains du plan de la zone cible.
- Taux d'émission de titres de propriété (TF et PO) : Le nombre de titres (TF ou PO) émis par segment rapporté au nombre total cible.

En plus des indicateurs ci-dessus : un autre indicateur est prévu pour évaluer l'efficacité de l'administration en matière de gestion des domaines agricoles. Il s'agit de la couverture du recensement des périmètres agricoles :

- En 2027, il est prévu de lancer un recensement à vocation foncière dans zones agricoles qui va se poursuivre en 2027 ;

Indicateur :

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de Couverture du recensement à vocation foncière à Nouakchott	%			30%	**65%**	100%

Source des données :

- Couverture du recensement à vocation foncière dans les zones agricoles : Rapports d'exécution du recensement et le cahier des charges.

Précisions méthodologiques :

- Taux de couverture du recensement à vocation foncière dans les zones agricoles : Rapport entre la superficie où le recensement est achevé et la superficie cible.

Objectif n°3 : Augmentation du recouvrement des droits fonciers

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, il est prévu que la contribution des taxes foncières passe à 1% du PIB national au lieu de 0,32% en 2023. Au-delà de son caractère stratégique pour l'Etat, cet objectif constitue un engagement vis-à-vis des partenaires au développement.

En 2027, il est prévu d'atteindre un taux de 0,45% du PIB national.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de contribution des droits fonciers au PIB national	%			0,45%	0,725%	1%

Source des données :

- Taux de contribution des droits fonciers au PIB national : Rapports de suivi du recouvrement des droits fonciers et les rapports sur la comptabilité nationale.

Précisions méthodologiques :

- Taux de contribution des droits fonciers au PIB national : Rapport entre les recettes issues du recouvrement des taxes foncières et le PIB national.

9. Présentation des moyens demandés

9.1. Propositions budgétaires

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Référence PAP 2026	Prévisions 2027	Référence PAP 2026	Prévisions 2027
Sécurisation des titres de Propriété	**81,767,500**	**15,713,367**	**85,216,000**	**37,881,268**
Dépenses de personnel	0	0	27,913,500	22,061,064
Dépenses d'acquisition de biens et services	11,867,500	0	11,867,500	8,968,517
Subventions et transferts courants		0	0	0
Dépenses d'investissement	69,900,000	15,713,367	45,435,000	6,851,687
Dépenses d'investissement intérieur	69,900,000	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur		0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Généralisation des titres de Propriété	**130,127,500**	**25,006,772**	**140,136,500**	**62,295,206**
Dépenses de personnel	0	0	13,409,000	6,584,787
Dépenses d'acquisition de biens et services	116,627,500	0	116,627,500	54,764,048
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	13,500,000	25,006,772	10,100,000	946,371
Dépenses d'investissement intérieur	13,500,000	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Révision du cadre juridique	**3,000,000**	**576,514**	**6,000,000**	**2,667,194**
Dépenses de personnel	0	0	1,000,000	461,372
Dépenses d'acquisition de biens et services	3,000,000	0	5,000,000	2,205,822
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	576,514	0	0
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Gestion du foncier agricole	**6,837,500**	**1,313,971**	**9,200,000**	**4,089,698**
Dépenses de personnel	0	0	4,200,000	1,912,562
Dépenses d'acquisition de biens et services	6,837,500	0	5,000,000	2,177,136
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	1,313,971	0	0
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	**221,732,500**	**42,610,624**	**240,552,500**	**106,933,366**
Dépenses de personnel	0	0	46,522,500	31,019,785
Dépenses d'acquisition de biens et services	138,332,500	0	138,095,000	68,115,523
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	83,400,000	42,610,624	55,535,000	7,798,058
Dépenses d'investissement intérieur	83,400,000	83,400,000	0	0

Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0

9.2. Propositions d'emplois

Emplois de l'administration	Effectifs (en ETPT)					
	Réalisation 2024	Ouverts en LF pour 2027 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D						
Contractuels						

Emplois de l'administration	Effectifs (en ETPT)					
	Réalisation 2024	Ouverts en LF pour 2027 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
Total des emplois de l'administration au niveau du programme						

10. Justification des crédits demandés

10.1. Dépenses de personnel

	2027 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en ETPT)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2025 – effectifs 2024)**	**Ecart de coût (coût 2026 – coût 2025)**
Fonctionnaires						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D						
Contractuels						
Total coût emplois de l'administration						
Total coût emplois des opérateurs						
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme						

10.2. Demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	**Métier / Fonction**	**Nombre**	**Dont internes**	**Dont externes**	
1	Cadres catégorie A	**48**			En application du décret -------, le dépôt et le traitement numériques des opérations et des transactions foncières sont obligatoires au niveau de tous les chefs-lieux de wilaya et ce pour compter 1 er janvier 2027. Dans le but d'assure le prérequis nécessaire au respect de cette obligation, il est prévu d'ouvrir 15 centres (un par wilaya) et recruter 90 éléments pour assurer leur fonctionnement : 15 chefs de centre et 15 receveurs, tous de catégorie A et 60 agents (soit 4 par centre), tous de catégorie B. Aussi, pour créer les conditions requises pour rapprocher les services de l'administration aux citoyens, il est prévu d'ouvrir au niveau de chaque moughaa de Nouakchott un guichet pour l'immatriculation et un second pour la Cession définitive de terrains, soit un total de 18 guichets dont le fonctionnement sera
1	Cadres catégorie B	**132**			
Total		**180**			

				assuré par une équipe de 5 éléments (1 de catégorie A et les autres de catégorie B)

10.3. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2027 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Eau	340 000	1 020 000	Cette augmentation vise à prendre en charge les 12 nouveaux centres devant être ouverts 2027 au niveau des chefs-lieux de wilaya ainsi 9 guichets d'immatriculation et 9 pour la cession définitive à Nouakchott (soit un total de 18)
	Electricité	900 000	2 700 000	
	Nettoyage	850 000	850 000	
Total		2 090 000	0	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Alimentation non stockée	1 150 000	1 725 000	Augmentation induite par les recrutements prévus fin 2025 et au cours de 2027
	Autres abonnements	500 000	750 000	
	Carburant et huiles	425 000	807 500	Augmentation est justifiée par les déplacements prévus dans le cadre (i) de la réalisation du recensement à vocation foncière en 2027 au niveau de Nouakchott, Rosso et Kiffa, (ii) déploiement de receveurs et centre de domaine au niveau des chefs-lieux de wilaya et (iii) un recensement à vocation agricole
	Conception de système d'organisation, progiciels		0	
	Entretien et réparation bâtiments administratifs	1 875 000	2 000 000	
	Entretien et réparation matériel informatique	200 000	325 000	Augmentation est justifiée par l'accroissement du parc à maintenir
	Entretien et réparation matériel de transport	750 000	3 200 000	Augmentation induite par la nécessité de faire face aux besoins de réparations des véhicules qui seront très sollicité par les missions notamment dans le cadre du recensement à vocation foncier et de celui à vocation agricole

Entretien et réparation matériel et mobilier de bureau	100 000	200 000	Augmentation justifiée par l'accroissement du parc à maintenir
Entretien et réparation matériel technique	100 000	130 000	Augmentation justifiée par l'accroissement du parc à maintenir
Fournitures de bureau	5 350 000	8 000 000	Augmentation induite par la nécessité de faire face aux besoins par les activités liées au recensement à vocation foncier et de celui à vocation agricole
Frais de formation	3 000 000	4 000 000	La conduction de ce montant est justifiée par le besoin de formation dans la gestion des domaines, du cadastre, et de la conservation pour l'encadrement et le personnel
Frais de mission	250 000	1 875 000	Augmentation justifiée par les recensements prévus en 2027: (i) Recensement à vocation foncier à Nouakchott, Rosso et Kiffa et (ii) Recensement à vocation agricole
Impression	0	0	
Petit matériel de bureau	4 000 000	5 200 000	Cette dotation est prévue, essentiellement, pour faire face aux besoins d'ouverture de 12 nouveaux centres au niveau des chefs-lieux de wilaya et 18 guichets à Nouakchott à raison de 120000MRU par centre ou guichet
Petit matériel informatique	7 275 000	4 500 000	Cette dotation est prévue, essentiellement, pour faire face aux besoins d'ouverture de 12 nouveaux centres au niveau des chefs-lieux de wilaya et 18 guichets à Nouakchott à raison de 120000MRU par centre ou guichet
Publicité et promotion	250 000	500 000	Cette augmentation est justifiée par le besoin de faire un effort considérable à travers les moyens de communications disponibles pour accompagner la politique de réforme en cours d'exécution

	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	24 362 500	105 000 000	Augmentation justifiée par les recensements prévus en 2027 : (i) Recensement à vocation foncier à Nouakchott, Rosso et Kiffa et (ii) Recensement à vocation agricole
Total		**49 587 500**	**0**	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total			**0**	
Total Global du programme		**51 677 500**	**68 115 523**	

10.4. Subventions et transferts

Type	Nature du dispositif	2025	2027	Justifications pour 2027
		Montants	Montants	
Transferts directs à l'extérieur et aux organismes Internationaux	Contribution aux Organismes Internationaux			
Total Global				

10.5. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Total global						

Justifications pour 2027 :

- Le SIRH est un levier essentiel pour moderniser et professionnaliser la gestion des ressources humaines du ministère. Il renforce la transparence, la fiabilité des données et la capacité de pilotage des effectifs.

PROGRAMME 3 : Modernisation de la gestion Foncière

1. Présentation du programme « Modernisation de la gestion Foncière »

1.1. Périmètre du programme

Le programme « Modernisation de la gestion Foncière » s'inscrit dans la cadre de l'exécution des missions de la Direction Générale des domaines et l'Enregistrement fixées par l'article 18 du **décret n° 181- 2024 du 30 septembre 2024, fixant les attributions du Ministre des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière et l'organisation de l'administration centrale de son département.**

Le programme couvre un ensemble d'actions et d'activités visant à accroitre la digitalisation des services, actualiser les procédures, mettre en place un cadastre moderne et créer les conditions requises pour accroitre la contribution des taxes foncières dans les recettes de l'Etat.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme « Modernisation de la gestion Foncière », sont les suivants :

- La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE);
- La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)

Dans le but d'optimiser l'utilisation de leurs ressources humaines et financières, les acteurs concernés par le programme « Gouvernance et Sécurisation foncières » s'engagent à renforcer l'efficacité opérationnelle et à instaurer une culture de performance et de transparence. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des moyens et une responsabilisation accrue ~~des acteurs~~ du personnel impliqué. Dans ce cadre, le programme « Gouvernance et Sécurisation Foncière » vise à :

viii. Optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières.
ix. Renforcer la gouvernance des fonctions des acteurs impliqués dans le programme.
x. Moderniser les outils et méthodes de travail.

1.2. Présentation des actions et des activités

Le programme « Modernisation de la gestion Foncière » sera réalisé à travers trois actions qui sont : (i) Digitalisation des services et actualisation des Procédures, (ii) Création d'un Cadastre moderne et généralisé et (iii) suivi du recouvrement des recettes domaniales et d'enregistrement et promotion de l'accès aux usagers.

- **Digitalisation des services et actualisation des Procédures**

Cette action vise à mettre à la disposition de la Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement un ensemble de solutions informatiques dont le but est de :

- Corriger les lacunes des systèmes d'informations exploités à ce jour,
- Introduire de nouvelles fonctionnalités non encore couvertes par les systèmes en place.

Elle permettra, entre autres, de mettre en place des solutions informatiques pour : (i) l'émission de titres fonciers pour les terrains revenant aux promoteurs immobilier, (ii) le suivi des transactions opérées par les promoteurs sur les TFs, (iii) la déclaration de la propriété agricole, (iv) l'émission de PO, (V) le recensement des marchés pour l'enregistrement des contrats de bail, (vi) Enregistrement des transactions relatives aux titres de propriété agricole et des hypothèques auprès du Crédit agricole, (vii) suivi du recouvrement des taxes foncières et d'enregistrement.

Activités	Structures impliquées
Emission des titres fonciers pour les terrains revenant aux promoteurs immobilier	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Suivi des transactions opérées par les promoteurs sur les TFs,	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Emission massive de PO	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Recensement des marchés pour l'enregistrement des contrats de bail	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)

	La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Recensement des périmètres agricoles	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Déclaration de la propriété agricole et des transactions relatives aux titres de propriété agricole et des hypothèques auprès du Crédit agricole	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Suivi du recouvrement des taxes foncières et d'enregistrement	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)

- **Création d'un Cadastre moderne et généralisé**

Cette action a pour finalité d'élaborer des plans de lotissement, créer une base de données cadastrale, mettre en place les moyens requis pour la protection des biens domaniaux et jeter la base d'une gestion foncière saine du littoral.

Activités	Structures impliquées
Elaboration de plans de lotissement	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Elaboration d'une base de données cadastrale (un Cadastre urbain et un cadastre agricole)	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Mobilisation des moyens requis pour assurer la surveillance et la protection des biens domaniaux	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)
Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'une gestion foncière saine du littoral	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE)

- **Promotion de l'accès aux services fonciers et Extension du champ de recouvrement des taxes foncières**

Cette action se compose de deux volets :

- ✓ Promotion de l'accès aux services fonciers : Permettre aux citoyens et aux opérateurs économiques d'obtenir des informations fiables sur les terrains, d'accomplir les formalités foncières relatives à des opérations ou transactions, et de sécuriser juridiquement leurs droits, désormais de plus en plus via des plateformes électroniques ;
- ✓ Extension du champ de recouvrement des taxes foncières : Il s'agira d'œuvrer pour appliquer les textes juridiques en matière d'obligation d'enregistrement des contrats de bail. Pour cela une campagne destinée à recenser les marchés en vue d'enregistrement des contrats de bail des commerçants.

Activités	Structures impliquées
Promotion de l'accès aux services fonciers	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)
Extension du champ de recouvrement des taxes foncières	La Direction Générale des Domaines et de l'Enregistrement (DGDE) La Direction des Etudes, de la Réforme Foncière et de la Coopération (DERFC)

2. Cadrage Stratégique du programme Gouvernance et Sécurisation Foncière

2.1. Présentation stratégique du Programme

2.1.1. Analyse stratégique

- **Digitalisation des services et actualisation des Procédures**

Cette action vise à renforcer l'efficacité, la transparence et la qualité du service rendu par la DGDE. Elle repose sur la mise en exploitation de solutions informatiques et la simplification des démarches. Malgré des défis tels que la résistance au changement et les risques liés à cybersécurité, cette action constitue une opportunité majeure pour améliorer la performance institutionnelle, réduire les délais de traitement et accroître la satisfaction des usagers..

- **Création d'un Cadastre moderne et généralisé**

La **création d'un cadastre moderne et généralisé** a pour finalité de sécuriser les droits fonciers, renforcer la transparence et soutenir l'investissement. Elle repose sur la mise en place d'infrastructures numériques performantes, la collecte et l'actualisation systématique des données relatives aux domaines publiques. La réalisation de cette action constitue une opportunité stratégique pour améliorer la gouvernance foncière, réduire les conflits et accroître la confiance des citoyens et des investisseurs.

.

- **Promotion de l'accès aux services fonciers et Extension du champ de recouvrement des taxes foncières**

L'action de **promotion de l'accès aux services fonciers et d'extension du champ de recouvrement des taxes foncières** a pour objectif de simplifier l'accès des usagers aux services fonciers tout en élargissant et fiabilisant l'assiette fiscale. Elle repose sur la digitalisation des procédures, le renforcement des capacités de la DGDE dans ce domaine et la sensibilisation des citoyens et en premier les commerçant quant à leur obligation d'enregistrer leurs contrats de bail.

Cette action représente une opportunité stratégique pour accroître les recettes publiques, renforcer la transparence et améliorer la confiance dans la gestion publique.

2.1.2. Enjeux

- **Digitalisation des services et actualisation des Procédures**

Les enjeux de l'action relative à la **digitalisation des services et à l'actualisation des procédures** résident dans la modernisation et la simplification de l'administration, l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des services publics ainsi que le renforcement de la confiance des usagers. Elle vise à réduire les délais et les coûts de traitement, à assurer une meilleure traçabilité des opérations et à favoriser l'inclusion numérique. Cette action constitue également un levier stratégique pour accroître la performance institutionnelle, renforcer la cybersécurité des documents de propriété et accélérer la transition vers une administration moderne et accessible à tous.

- **Création d'un Cadastre moderne et généralisé**

Les enjeux de l'action relative à la **création d'un cadastre moderne et généralisé** concernent la sécurisation des droits fonciers, la transparence des transactions et la réduction des litiges. Elle constitue un levier essentiel pour améliorer la gouvernance foncière, renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs, et accroître les recettes fiscales liées au foncier. Elle contribue à soutenir la planification urbaine et rurale, à optimiser l'utilisation des ressources et à accompagner le développement économique et social du pays.

.

- **Promotion de l'accès aux services fonciers et Extension du champ de recouvrement des taxes foncières**

Les enjeux de l'action relative à la **promotion de l'accès aux services fonciers et à l'extension du champ de recouvrement des taxes foncières** portent sur la facilitation et la transparence des services fonciers, le renforcement de l'équité fiscale. Elle vise à simplifier, élargir et fiabiliser l'assiette fiscale en lien avec le cadastre moderne, et à renforcer la confiance des citoyens à travers une meilleure accessibilité et une gouvernance plus inclusive.

3. Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Efficacité des services rendus

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers (services internes)
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027 il est prévu de mettre en œuvre huit solutions techniques pour améliorer les services rendus aux usagers

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Taux de réalisation des solutions	%			100	100	100

Source des données :

- Taux de réalisation des solutions : Données issues des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des solutions.

Précisions méthodologiques :

- Taux de réalisation des solutions : Rapport entre le nombre de solutions mise en exploitation et le nombre total des solutions programmées.

Objectif n°2 : Renforcer la gestion durable du foncier

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Elaboration d'un nombre de plans XXX de lotissement et une base de données cadastrale (urbain et agricole) en plus de la réalisation de missions de surveillance et protection des biens domaniaux.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Nombre de plans de lotissement élaborés et validés	Plan					
Taux de zones urbaines couvertes par des plans approuvés	%					
Taux de parcelles urbaines cadastrées et géoréférencées	%					
Taux de terres agricoles cadastrées et intégrées	%					
Taux du domaine public couvert par les missions de surveillance	%					
Nombre de cas d'occupation illégale détectés et traités	Parcelle					
				2026 Cible	2027 Cible	

Source des données :

- Nombre de plans de lotissement élaborés et validés : Rapports d'activités ;
- Taux de zones urbaines couvertes par des plans approuvés : Rapports d'activités.
- Taux de parcelles urbaines cadastrées et géoréférencées : Rapports d'activités ;
- Taux de terres agricoles cadastrées et intégrées : Rapports d'activités ;
- Taux du domaine public couvert par les missions de surveillance : Rapports d'activités ;
- Nombre de cas d'occupation illégale détectés et traités : Rapports d'activités.

Précisions méthodologiques :

- Taux de parcelles urbaines cadastrées et géoréférencées : Rapport entre le nombre parcelles cadastrées et géolocalisées au cours de l'année et le nombre parcelles cadastrées ;
- Taux de terres agricoles cadastrées et intégrées : Rapport entre le nombre de périmètres agricoles (ou superficie) cadastrées et intégrées et le nombre de périmètres agricoles (ou superficie) cible ;
- Taux du domaine public couvert par les missions de surveillance : Rapport entre le nombre de parcelles (ou superficie) couvertes par les missions de surveillance et le nombre de parcelles (ou superficie) cible;
- Nombre de cas d'occupation illégale détectés et traités : c'est le nombre de parcelles trouvées illégalement occupées.

4. Présentation des moyens demandés

4.1. Propositions budgétaires

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Référence PAP 2026	Prévisions 2027	Référence PAP 2026	Prévisions 2027
Digitalisation des services et actualisation des Procédures	**50,700,000**	**9,743,086**	**54,707,879**	**24,319,422**
Dépenses de personnel	0	0	5,000,000	12,296,293
Dépenses d'acquisition de biens et services	6,700,000	0	6,700,000	5,677,443
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	44,000,000	9,743,086	30,000,000	6,345,686
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Création d'un Cadastre moderne et généralisé	**4,700,000**	**903,205**	**3,500,000**	**1,555,863**
Dépenses de personnel	0	0	5,000,000	1,216,433
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	3,450,000	289,209
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	4,000,000	903,205	2,400,000	50,221
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Promotion de l'accès des usagers aux services fonciers et Extension du champ de recouvrement des taxes foncières	**4,700,000**	**903,205**	**1,750,000**	**777,932**
Dépenses de personnel	0	0	5,657,879	703,009
Dépenses d'acquisition de biens et services	4,700,000	0	1,750,000	74,923
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	903,205	0	0
Dépenses d'investissement intérieur	0	0	0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	**60,100,000**	**11,549,496**	**59,957,879**	**26,653,217**
Dépenses de personnel	0	0	15,657,879	14,215,735
Dépenses d'acquisition de biens et services	12,100,000	0	11,900,000	6,041,575
Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	48,000,000	11,549,496	32,400,000	6,395,907
Dépenses d'investissement intérieur	0		0	0
Dépenses d'investissement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0

4.2. Propositions d'emplois

Emplois de l'administration	Effectifs (en ETPT)					
	Réalisation 2024	Ouverts en LF pour 2027 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D						
Contractuels						

Emplois de l'administration	Effectifs (en ETPT)					
	Réalisation 2024	Ouverts en LF pour 2027 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
Total des emplois de l'administration au niveau du programme						

5. Justification des crédits demandés

5.1. Dépenses de personnel

	2027 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2025 – effectifs 2024)	Ecart de coût (coût 2026 – coût 2025)
Fonctionnaires						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D						
Contractuels						
Total coût emplois de l'administration						
Total coût emplois des opérateurs						
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme						

5.2. Demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Cadres catégorie A				
1	Cadres catégorie B				
Total					

5.3. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2027	2027	Justifications pour 2027
		Montants	Montants	
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Eau	0		
	Électricité	0		
	Nettoyage	850 000	850 000	Reconduction du même montant accordé en 2025
Total		850 000	0	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Alimentation non stockée	750 000	1 050 000	Augmentation induite par les recrutements prévus fin 2025 et au cours de 2027
	Autres abonnements	500 000	1 000 000	
	Carburant et huiles	1 925 000	2 542 000	Augmentation justifiée par les déplacements prévus dans le cadre (i) de la surveillance et le contrôle des domaines publics, (ii) le recensement des marchés (Boutiques)
	Conception de système d'organisation,progiciels			
	Entretien et réparation bâtiments administratifs	1 875 000	2 000 000	Cette enveloppe est destinée à couvrir les frais d'entretien des bâtiments de l'administration
	Entretien et réparation matériel informatique	200 000	300 000	Augmentation justifiée par l'accroissement du parc à maintenir
	Entretien et réparation matériel de transport	750 000	1 250 000	Augmentation induite par la nécessité de faire face aux besoins de réparations des véhicules lors des missions, notamment, dans le cadre du recensement des marchés (boutiques), l'élaboration d'une base de données cadastrale, la surveillance et le contrôle des domaines publics.
	Entretien et réparation matériel et mobilier de bureau	100 000	150 000	Augmentation justifiée par l'accroissement du parc à maintenir
	Entretien et réparation matériel technique	100 000	150 000	Augmentation justifiée par l'accroissement du parc à maintenir
	Fournitures de bureau	850 000	1 250 000	Augmentation induite par les activités liées à l'élaboration de plan de lotissement, au recensement des marchés et au suivi du recouvrement
	Frais de formation	1 000 000	1 250 000	cet accroissement est induit par le besoin de faire face aux frais de formation du personnel sur les procédures et les applications logicielles mises en exploitation et notamment le personnel nouvellement recruté
	Frais de mission	2 650 000	3 600 000	Cette augmentation est justifiée par les frais de déplacement, notamment, pour l'élaboration de plans de lotissement et la surveillance et le contrôle des domaines publics
	Impression	0	0	
	Petit matériel de bureau	2 000 000	3 000 000	Cet accroissement est induit par l'augmentation des centres et des guichets en 2027
	Petit matériel informatique	1 500 000	2 000 000	

	Publicité et promotion	250 000	1 350 000	Cette augmentation est justifiée par le besoin de faire un effort considérables à travers les moyens de communications disponibles pour accompagner la politique de réforme en cours d'exécution
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	12 262 500	14 715 000	Augmentation justifiée par les besoins suivants: (i) Elaboration des termes de références des sept solutions logicielles prévues, leurs cahiers de spécification techniques détaillées et leurs cahiers de recette, (ii) élaboration de manuels de procédures pour la DGDE, (iii) des termes de référence pour un Système d'information pour la gestion de la conservation, le cahier des spécifications techniques détaillées ainsi que le cahier de recette, Elaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'une gestion foncière saine du littoral
Total		**26 712 500**	**0**	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total		**0**	**0**	
Total Global		**27 562 500**	**6 041 575**	

5.4. Subventions et transferts

Type	Nature du dispositif	2025	2027	Justifications pour 2027
		Montants	Montants	
Transferts directs à l'extérieur et aux organismes Internationaux				
Total Global				

5.5. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
	2026-2027					

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
	2022-2027					
						-
Total global						

Justifications pour 2027 :

PROGRAMME 4 : Gestion du Patrimoine de l'Etat

1. Présentation du programme Gestion du Patrimoine de l'Etat

Le **Programme Gestion du Patrimoine de l'État** constitue un instrument stratégique majeur de modernisation de l'action publique.

Il répond à une double exigence :

1. **Mieux connaître** l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers de l'État à travers un inventaire exhaustif et actualisé ;
2. **Optimiser la gestion, la valorisation et la rentabilisation** de ce patrimoine afin d'en faire un levier de développement économique, social et institutionnel.

Vision stratégique

La vision portée par ce programme repose sur trois principes fondamentaux :

- **La performance socio-économique** : le patrimoine de l'État doit générer une valeur ajoutée, contribuer à la soutenabilité budgétaire et soutenir les politiques publiques.
- **La transparence et la reddition de comptes** : la gestion patrimoniale doit être traçable, vérifiable et conforme aux standards nationaux et internationaux.
- **L'efficience administrative** : moderniser les procédures, réduire les délais, harmoniser le cadre juridique et digitaliser la gestion du patrimoine.

Axes prioritaires d'intervention

1. Recensement et inventaire exhaustif

- Organisation de campagnes nationales pour recenser les biens publics (bâtiments, terrains, équipements).
- Élaboration et mise à jour d'une base de données centralisée.
- Vérification et certification des inventaires avec des experts indépendants.

Objectif : atteindre une couverture de **90 % d'ici 2027** et **100 % d'ici 2028**.

2. Valorisation et rentabilisation du patrimoine public

- Réalisation d'expertises vénales et locatives.
- Mise en location des immeubles domaniaux vacants et cession des biens devenus sans emploi.
- Mise en place d'un observatoire des valeurs locatives et vénales.

Objectif : porter le **taux de biens valorisés à 70 % en 2027** et générer plus de **2,8 milliards MRU de revenus annuels**.

3. Suivi comptable et gouvernance patrimoniale

- Élaboration d'un bilan consolidé du patrimoine.
- Développement et utilisation du TGPE (Tableau de Gestion du Patrimoine de l'État).
- Intégration systématique des données dans la comptabilité générale de l'État.

Objectif : assurer un **taux de conformité comptable supérieur à 95 % en 2027** et réduire le délai de production des bilans à **6 mois**.

4. Normalisation, modernisation et digitalisation du cadre patrimonial

- Révision et harmonisation des textes juridiques encadrant la gestion du patrimoine.
- Adoption d'un SIGP (Système intégré de gestion patrimoniale).
- Formation et professionnalisation des gestionnaires.
- Sensibilisation des institutions publiques aux nouvelles normes.

Objectif : atteindre un **taux de digitalisation des procédures patrimoniales de 70 % en 2027** et **90 % en 2028**.

Enjeux et défis du programme

Le programme s'inscrit dans un contexte marqué par :

- **La dispersion et l'insuffisance d'actualisation** des inventaires existants.
- **La sous-valorisation d'une partie du patrimoine domanial**, générant des pertes de revenus pour l'État.
- **La faible intégration comptable** des données patrimoniales dans les bilans financiers publics.
- **Le besoin urgent de moderniser le cadre juridique et technique**, notamment par la digitalisation et la professionnalisation des ressources humaines.

Face à ces défis, le programme poursuit les finalités suivantes :

- **Optimiser l'utilisation et la rentabilité du patrimoine public**,
- **Renforcer la transparence et la reddition de comptes**,
- **Harmoniser le cadre institutionnel et juridique**,
- **Améliorer l'efficience de l'administration** et la qualité du service rendu aux usagers.

Finalités attendues d'ici 2028

- **Un inventaire complet (100 %)** et régulièrement actualisé.
- **Une valorisation accrue** du patrimoine, avec un taux de vacance réduit à **10 % maximum**.
- **Des revenus domaniaux consolidés**, dépassant **3,5 milliards MRU par an**.
- **Une intégration comptable totale**, conforme aux normes internationales (IPSAS).
- **Un cadre modernisé et digitalisé**, avec des gestionnaires qualifiés et des procédures uniformisées à 90 %.

1.1 Périmètre du programme Gestion du patrimoine de l'Etat

La Direction du Patrimoine de l'Etat est chargée du suivi des biens meubles et immeubles de l'État et de leurs aliénations éventuelles. Sont exclus de son champ de compétence, les avoirs financiers, les participations et le foncier non bâti de l'État. Elle se charge notamment de :

- La mise en place, en collaboration avec les autres départements ministériels, d'une base de données de la comptabilité matière de l'Etat ;
- La conduite du recensement du patrimoine de l'Etat ;
- Le suivi du Patrimoine de l'Etat ;
- La gestion du Domaine privé, mobilier et immobilier, de l'Etat, notamment à travers l'aliénation, l'échange et l'affectation de ces biens ;
- L'établissement d'expertises et la fixation des valeurs vénales et locatives des biens immobiliers avant toute opération d'achat, de vente, d'échange ou de location au profit de l'Etat et sur leur demande au profit des établissements publics à caractère administratif, des collectivités publiques régionales et locales et des entreprises publiques ;
- La vente des mobiliers et des équipements devenus sans emploi appartenant à l'Etat et aux établissements publics à caractère administratif ;
- La location des immeubles domaniaux au profit des tiers ;
- Le recensement des domaines privé de l'Etat, mobiliers et immobiliers, et d'en établir un inventaire exhaustif et la gestion des flux.

Le programme Gestion du patrimoine de l'État joue un rôle stratégique dans la valorisation, la traçabilité et l'optimisation du parc immobilier public. Il s'inscrit dans une logique de modernisation de l'action publique, de maîtrise budgétaire et de performance institutionnelle.

Le programme Gestion du Patrimoine de l'État vise à instaurer une gouvernance patrimoniale moderne, fondée sur la traçabilité, la valorisation économique et la transparence juridique. Il s'inscrit dans les priorités de réforme de l'État, avec pour finalité :

- La maîtrise exhaustive du patrimoine public
- L'optimisation de son usage et de sa rentabilité
- La consolidation comptable et la reddition de comptes
- L'harmonisation du cadre juridique et opérationnel

1.2 Présentation des actions et de leurs activités

Le programme Gestion du patrimoine de l'Etat :

Action n° 1 : Recensement et inventaire du patrimoine immobilier et mobilier de l'État

Cette action vise à renforcer la connaissance exhaustive du patrimoine public afin d'améliorer sa gestion, sa protection et son exploitation optimale.

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Organisation de campagnes nationales de recensement des biens publics (bâtiments, terrains, équipements).	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État)
Élaboration et mise à jour d'une base de données centralisée de la comptabilité matière.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État)
Déploiement d'équipes régionales pour les inventaires physiques.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État)
Vérification et certification des inventaires avec des experts indépendants.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État)

Tableau des indicateurs – Action n°1

Indicateur	Définition /Objectif	Unité de mesure	Fréquence de suivi
Taux de couverture de l'inventaire (%)	Proportion des biens recensés sur le total estimé	%	Annuel
Nombre de biens enregistrés dans la base de données	Volume total des biens intégrés dans la base centralisée	Unités	Trimestriel / Annuel
Taux d'actualisation annuelle (%) des inventaires	Pourcentage de mise à jour réalisée chaque année	%	Annuel
Délai moyen d'enregistrement d'un nouveau bien (jours)	Temps écoulé entre l'acquisition et l'enregistrement officiel	Jours	Mensuel

Action n° 2 : Gestion efficiente des biens de l'État : expertise, valorisation et rentabilisation

L'objectif de cette action est de transformer le patrimoine immobilier de l'État en une source de valeur ajoutée et de revenus, tout en améliorant sa transparence et son utilisation efficace.

Les activités qui composent cette action sont les suivantes :

Activités	Structures impliquées
Réalisation d'expertises vénales et locatives des biens immobiliers.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Lancement de programmes de mise en location des immeubles domaniaux vacants.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Aliénation ou cession des biens devenus sans emploi.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Mise en place d'un observatoire des valeurs locatives et vénales.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),

Tableau des indicateurs – Action n°2

Indicateur	Définition / Objectif	Unité de mesure	Fréquence de suivi
Nombre d'expertises réalisées par an	Mesure l'effort d'évaluation vénale et locative du patrimoine immobilier public	Nombre	Annuel
Taux de biens valorisés (%)	Proportion des biens recensés qui génèrent effectivement des revenus	%	Annuel
Revenus annuels (MRU)	Montant total des recettes issues de la gestion des biens domaniaux	MRU	Annuel
Taux de vacance des biens immobiliers publics (%)	Proportion des biens vacants ou inutilisés par rapport au patrimoine total	%	Trimestriel / Annuel

Action n° 3 : Suivi comptable et gestion patrimoniale : bilans consolidés, TGPE, intégration et actualisation

Cette action a pour objectif de renforcer la gouvernance financière du patrimoine de l'État en assurant son suivi comptable, son intégration et sa mise à jour dans un cadre normatif solide.

Cette action se structure autour des activités suivantes :

Activités	Structures impliquées
Élaboration d'un bilan consolidé du patrimoine de l'État.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Développement et mise en œuvre du système TGPE (Tableau de Gestion du Patrimoine de l'État).	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Intégration des données patrimoniales dans la comptabilité générale de l'État.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État), Ministère en charge des Finances
Audit régulier des flux et mise à jour annuelle des états patrimoniaux.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),

Tableau des indicateurs – Action n°3

Indicateur	Définition / Objectif	Unité de mesure	Fréquence de suivi
Taux d'intégration des biens dans le bilan consolidé (%)	Mesurer la proportion des biens effectivement intégrés dans le bilan consolidé	%	Annuel
Nombre de bilans consolidés produits et validés par an	Évaluer la production et la validation des bilans patrimoniaux	Nombre	Annuel
Taux de conformité comptable (%)	Vérifier le respect des normes nationales et internationales dans la consolidation	%	Annuel
Délai moyen de production du bilan patrimonial (mois)	Temps écoulé entre la clôture de l'exercice et la production du bilan	Mois	Annuel

Action n° 4 : Normalisation, modernisation et actualisation du cadre de gestion patrimoniale

L'objectif de cette action est de moderniser et uniformiser le cadre institutionnel, juridique et technique de la gestion patrimoniale, afin de le rendre plus digitalisé, professionnel et orienté usagers.

Cette action se structure autour des activités suivantes :

Activités	Structures impliquées
Révision et harmonisation des textes juridiques encadrant la gestion du patrimoine.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Adoption d'un système informatique intégré de gestion patrimoniale (SIGP).	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Formation et professionnalisation des gestionnaires du patrimoine de l'État.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),
Sensibilisation des institutions publiques à l'utilisation des nouvelles normes.	Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière (Direction du Patrimoine de l'État),

Tableau des indicateurs – Action n°4

Indicateur	Définition / Objectif	Unité de mesure	Fréquence de suivi
Nombre de textes réglementaires révisés ou adoptés	Mesurer l'évolution et l'harmonisation du cadre juridique	Nombre	Annuel
Taux de digitalisation des procédures patrimoniales (%)	Suivre la proportion des procédures traitées via le SIGP	%	Annuel
Nombre de gestionnaires du patrimoine formés	Évaluer l'effort de renforcement des capacités	Nombre	Annuel
Taux de satisfaction des usagers (%)	Mesurer la perception des bénéficiaires à travers une enquête annuelle	%	Annuel

2. Cadrage Stratégique du programme Gestion du patrimoine de l'Etat

2.1. Présentation stratégique du Programme

2.1.1 Analyse stratégique

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de la Gestion du patrimoine de l'État, ce programme vise, sur les trois prochaines années, à **améliorer la connaissance, la valorisation et la gouvernance du patrimoine immobilier et mobilier public**.

Le programme entend impulser une dynamique de **modernisation des outils de gestion**, de **transparence dans la comptabilité patrimoniale** et de **rentabilisation socio-économique** des biens de l'État.

À travers cette stratégie, le programme Gestion du patrimoine de l'État contribue à **l'efficacité de l'action publique**, à la **soutenabilité budgétaire** et à la **qualité du service rendu aux citoyens et aux institutions**.

Le programme Gestion du patrimoine de l'État est confronté à des défis majeurs dans un contexte marqué par :

- La **dispersion et l'insuffisance d'actualisation des inventaires** ;
- La **sous-valorisation d'une partie du patrimoine domanial** ;
- La **faible intégration comptable et financière des données patrimoniales** ;
- Et la nécessité d'une **modernisation normative et digitale** pour renforcer l'efficience de l'administration.

2.1.2 Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Gestion du patrimoine de l'État, guidé par une vision axée sur la performance et la transparence, vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif n°1 : Recensement et inventaire exhaustif du patrimoine immobilier et mobilier public

Type de finalité des résultats visés :

- **Fiabilité et exhaustivité des données patrimoniales**
- **Transparence et traçabilité dans la gestion du patrimoine public**
- **Amélioration de la planification et de la prise de décision**

Résultat annuel attendu :

En 2027, la Direction du Patrimoine de l'État poursuivra ses efforts pour **améliorer la couverture de l'inventaire national, renforcer l'actualisation annuelle des données et réduire le délai d'enregistrement des nouveaux biens**.

Dans le même esprit, le programme contribuera à **garantir une meilleure transparence et une gouvernance renforcée du patrimoine public**.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2028)
Taux de couverture de l'inventaire	%	0%	30 %	90 %	95%	100 %
Nombre de biens enregistrés dans la base de données	Unités	0	30000	90000	95000	100000
Taux d'actualisation annuelle des inventaires	%	0%	30 %	90%	92%	95 %
Délai moyen d'enregistrement d'un nouveau bien	Jours	0	3	1	1	1/2

Sources des données :

- Direction du Patrimoine de l'État
- Les départements ministériels
- Plateforme centralisée de la déclaration de bien immobilier et mobilier de l'Etat

Précisions méthodologiques :

- Les taux sont calculés par rapport au patrimoine estimé national.
- Le délai moyen correspond au temps administratif entre acquisition et enregistrement effectif.
- Les prévisions pluriannuelles incluent les effets de la digitalisation et du déploiement des équipes régionales.

Objectif n°2 : Valorisation et rentabilisation du patrimoine public

Type de finalité des résultats visés :

- **Amélioration de la performance économique du patrimoine**
- **Optimisation de l'utilisation des biens publics**
- **Accroissement des recettes générées par la gestion patrimoniale**

Résultat annuel attendu :

Pour l'année 2027, le programme vise à **augmenter la proportion de biens générant des revenus à plus de 70 %, réduire le taux de vacance à moins de 15 % et accroître les recettes au-delà de 2,8 milliards MRU**.

Dans le même temps, la Direction du Patrimoine renforcera la pratique des expertises et mettra en place l'Observatoire des valeurs locatives et vénales.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2028)
Nombre d'expertises réalisées	Nombre	0	3	6	8	10
Taux de biens valorisés	%	0 %	30 %	90 %	95%	100 %
Revenus domaniaux annuels	MRU	0 Mds	1,8 Mds	2,3 Mds	2,8 Mds	3,5 Mds
Taux de vacance des biens	%	0 %	30 %	15 %	15%	

Sources des données :

- Direction du Patrimoine de l'État
- Les départements ministériels

- Plateforme centralisée de la déclaration de bien immobilier et mobilier de l'Etat

Précisions méthodologiques :

- Les revenus incluent loyers, cessions et aliénations.
- Le taux de vacance est calculé sur l'ensemble des immeubles et logements recensés.
- Les expertises sont comptabilisées selon les rapports validés.

Objectif n°3 : Suivi comptable et gouvernance patrimoniale

Type de finalité des résultats visés :

- **Fiabilisation et régularité du suivi comptable du patrimoine**
- **Renforcement de la transparence et de la reddition des comptes**
- **Amélioration de la gouvernance et du pilotage patrimonial**

Résultat annuel attendu :

En 2027, le programme Gestion du Patrimoine de l'État accélérera l'**intégration des données patrimoniales dans la comptabilité générale en collaboration avec la DGB et la DGTCP**, garantira la **production régulière de bilans consolidés** et visera une **conformité comptable supérieure à 95 %** avec les normes nationales et internationales.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2028)
Taux d'intégration des biens dans le bilan consolidé	%	0%	30 %	85 %	90%	95 %
Nombre de bilans consolidés produits et validés	Nombre	0	2	4	4	3
Taux de conformité comptable	%	0%	30 %	85 %	92%	100 %
Délai moyen de production du bilan patrimonial	Mois	0	12	6	5	4

Sources des données :

- Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière
- Ministère en charge des Finances
- Cour des Comptes

Précisions méthodologiques :

- Le taux d'intégration est calculé sur la base du patrimoine recensé.
- Le délai moyen est mesuré entre la clôture de l'exercice et la publication du bilan.
- Les normes de conformité incluent les standards IPSAS et le cadre comptable national.

Objectif n°4 : Normalisation, modernisation et actualisation du cadre de gestion patrimoniale

Type de finalité des résultats visés :

- **Harmonisation et mise à jour du cadre juridique et réglementaire**
- **Modernisation des outils et procédures de gestion**
- **Professionnalisation et renforcement des capacités des acteurs patrimoniaux**

Résultat annuel attendu :

En 2027, le programme mettra en œuvre une **réforme juridique et organisationnelle** de la gestion patrimoniale, avec :

- La **révision et l'harmonisation** des textes encadrant la gestion du patrimoine,
- L'adoption **d'un système intégré (SIGP)** pour digitaliser et sécuriser les procédures,

- La **formation et la professionnalisation** des gestionnaires du patrimoine,
- Et la **sensibilisation des institutions publiques** à l'application des nouvelles normes.

L'objectif est de rendre la gestion patrimoniale **plus moderne, cohérente, transparente et orientée vers les usagers**.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Cible	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2028)
Nombre de textes réglementaires révisés ou adoptés	Nombre	0	2	6	7	8
Taux de digitalisation des procédures patrimoniales	%	0%	30 %	90 %	95%	100 %
Nombre de gestionnaires du patrimoine formés	Nombre	0	15	150	175	200
Taux de satisfaction des usagers	%	0%	40 %	50 %	80	95

Sources des données :

- Direction du Patrimoine de l'État
- Les départements ministériels
- Plateforme centralisée de la déclaration de bien immobilier et mobilier de l'Etat

Précisions méthodologiques :

- Le taux de digitalisation est calculé sur la base des procédures traitées via le SIGP.
- Le taux de satisfaction est issu d'enquêtes annuelles auprès des usagers institutionnels.
- Les textes juridiques comptabilisés sont ceux publiés au Journal officiel.
- Les gestionnaires formés incluent à la fois le personnel central et régional.

3. Présentation des moyens demandés

3.1 Proposition budgétaires

	Crédits d'engagement		**Crédits de paiement**	
Actions et parties	Référence PAP 2026	Prévisions 2027	Référence PAP 2026	Prévisions 2027
Recensement et inventaire exhaustif	16,000,000	1,586,963	20,000,000	8,890,647
Dépenses de personnel	0	0	8 000 000	4,999,096
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	8 000 000	3,785,440
Dépenses d'investissement	1 000 000	1,586,963	1 000 000	106,111
Autres dépenses	0	0	3 000 000	0
Valorisation et rentabilisation du patrimoine public	5,000,000	495,926	15,000,000	6,667,985
Dépenses de personnel	0	0	5 000 000	4,105,538

Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	3 000 000	1,865,289
Dépenses d'investissement	5 000 000	495,926	5 000 000	697,158
Autres dépenses	0	0	2 000 000	0
Suivi comptable et gouvernance patrimoniale	5,000,000	495,926	10,000,000	4,445,324
Dépenses de personnel	0	0	2 000 000	1,736,211
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	3 000 000	1,972,052
Dépenses d'investissement	5 000 000	495,926	5 000 000	737,061
Normalisation, modernisation et actualisation du cadre de gestion patrimoniale	5,000,000	495,926	10,000,000	4,445,323
Dépenses de personnel	0	0	2 000 000	2,037,506
Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	2 000 000	1,542,850
Dépenses d'investissement	5 000 000	495,926	5 000 000	864,967
Autres dépenses	0	0	1 000 000	0
TOTAL PROGRAMME	**16,000,000**	**3,074,741**	**55,000,000**	**24,449,279**

3.2 Proposition d'emplois

Emplois de l'administration	Réalisation 2024	Ouverts en LF pour 2027	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Écart (entrées – sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires						
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Contractuels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.3 Justification des crédits demandés

3.3.1Dépenses de personnel

Catégorie	2026 Prévision		2027 Prévision		Écart entre 2026 et 2025	
	Effectifs (ETPT)	Coût total	Effectifs (ETPT)	Coût total	Écart d'effectifs	Écart de coût
Fonctionnaires						
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Contractuels	0	0	0	0	0	0
Total coût emplois de l'administration	0	0	0	12,878,351	0	12,878,351
Total coût emplois des opérateurs	-	-	-	-	-	-
Fonctionnaires détachés	-	-	-	-	-	-
Contractuels rémunérés par l'État	-	-	-	-	-	-
Coût total des emplois du programme	0	0	0	12,878,351	0	12,878,351

3.3.2 Dépenses d'acquisition des biens et services
3.3.2.1 Dépenses de biens et services obligatoires

Nature de la dépense	2027 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
Matériels et consommables de bureaux	6 000 000	2 499 717	Augmentation liée à l'élargissement des services et à la mise en place d'outils bureautiques modernes
Total	0	2 499 717	

3.3.2.2 Dépenses de biens et services inéluctables

Nature de la dépense	2027 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
Alimentation non stockée	800 000	333 296	Fournitures pour missions et réceptions officielles
Habillement non stocké	100 000	41 662	Uniformes et dotations pour agents sur le terrain
Carburant et huiles	800 000	333 296	Hausse liée à l'intensification des missions de recensement
Entretien matériel et mobilier de bureau	350 000	145 817	Augmentation due au renouvellement progressif
Entretien matériel technique	200 000	83 324	Modernisation et maintenance accrue
Entretien matériel de transport	150 000	62 493	Vieillissement du parc automobile
Entretien matériel informatique	200 000	83 324	Déploiement du SIGP (système de gestion patrimoniale)
Entretien bâtiments administratifs	300 000	124 986	Réparations et réhabilitation progressive
Maintenance application et logiciel	1 500 000	624 929	Maintenance annuelle du SIGP et autres logiciels
Impressions	1 000 000	416 620	Supports de communication, rapports
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 400 000	1 833 126	Experts juridiques, études spécialisées
Produits de nettoyage	200 000	83 324	Entretien accru des bâtiments
Total	0	4 166 197	

3.3.2.3 Autres dépenses de biens et services

Nature de la dépense	2027 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
Frais de mission à l'intérieur du pays	1 000 000	416 620	Intensification des missions de recensement
Frais de formation du personnel	1 500 000	624 929	Plan de formation continue
Études, recherche et documentation	1 500 000	624 929	Études techniques et juridiques
Frais de réception, fêtes et cérémonies	1 000 000	416 620	Communication institutionnelle
Autres prestations de service	1 000 000	416 619	Divers services externes
Total	0	2 499 717	

3.3.3 Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2025 et années antérieures	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs 2027	Demande d'inscription LF 2027
Recrutement d'un cabinet d'expertise pour le développement d'un système de comptabilité matière	2027	0	0	2 405 297	0	2 405 297
						0
Total Global		0	0	0	12 000 000	0

Justifications pour 2027 :

- Mise en place d'un système de comptabilité matière pour renforcer la **traçabilité patrimoniale** et répondre aux normes de gouvernance.
- Construction d'un **siège moderne et fonctionnel** pour centraliser la gestion du patrimoine et améliorer l'accueil des usagers.

3.3.4 Projets d'équipement

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée (2027)	Dépenses proposées (MRU)	Justifications
Acquisition d'un serveur et de logiciels spécifiques d'audit et d'archivage	0	3	601 324	Nécessaire pour la mise en œuvre du SIGP, l'archivage électronique et l'audit des données patrimoniales
Total			601 324	

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

21

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

PRESANTATION STRATEGIQUE TITTRE 21 : MINISTERE DE L'EQUIPEPEMENT ET DES TRANSPORTS

PERIMETRE

Le Ministère de l'Equipement et des Transports est responsable de la réalisation des infrastructures de transport, de la régulation des transports terrestres et aériens, et de l'amélioration de la mobilité et de la sécurité routière. Les programmes incluent l'accessibilité, l'entretien des infrastructures, la qualité des services de transport, et les activités transversales de support. D'autres Départements participent à la mise en œuvre de certaines actions liées notamment à la sécurité des transports et à l'intervention d'urgence lors accidents. De même, les programmes sous la responsabilité du Ministère contribuent à l'atteinte des objectifs globaux d'accès aux services de base. Par ailleurs, le transport maritime et les infrastructures portuaires relèvent de la compétence d'un autre Département.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Le Ministère de l'Equipement et des Transports dispose d'une stratégie nationale du secteur des transports et d'une stratégie nationale de la sécurité routière validées toutes les deux en conseil des Ministres et sont en parfaite harmonie avec la SCAPP et les autres documents de planification nationale en particulier le programme du Président de la République. Ces documents prennent aussi en considération les engagements nationaux vis-à-vis des autres partenaires et organismes internationaux ainsi que les enjeux liés aux changements climatiques. L'organisation administrative et certaines missions du secteur sont soumises aux dispositions du décret 206-2022 en date du 19/12/2022 et les orientations de la loi 031/2011 portant orientation des transports.

PRINCIPALES REFORMES

La stratégie nationale du secteur des transports couvrant la période du 2011-2025 est en cours d'actualisation. Cette actualisation permettra de prendre en considération les effets de l'évolution actuelle de la réforme des dépenses publiques. Les indicateurs de suivi et d'évaluation du niveau d'accessibilité des populations et des zones de potentialités économiques seront mieux libellés. Le coût élevé des infrastructures sera désormais synonyme de performance. La mesure de cette performance sera indexée au niveau d'accessibilité. Selon la SCAPP, les localités de plus de 5000 habitants seront à proximité de moins de 2km d'un réseau de transport national à un taux de 100% d'ici 2030.
Le coût global des programmes du Ministère de l'Equipement et des Transport s'élèvent à un montant de **27 599 803 440** d'Ouguiyas de crédit d'engagement. Ces programmes couvriront l'amélioration de l'accessibilité, l'amélioration de la sécurité des transports ainsi que l'amélioration de la qualité des services transports.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

Les dernières années ont enregistré une évolution considérable des performances du secteur. Cette performance est due tout d'abord à l'intérêt particulier des décideurs à la fois dans la mise en place d'infrastructures de soutien au développement et dans la question de sécurité routière et aérienne qui font l'objet de plusieurs conventions internationales et normes standardisées de plus en plus. Cet intérêt inscrit dans tous les

documents stratégiques a permis de multiplier le réseau routier et atteindre le maximum de population et de zone de production, d'augmenter la qualité des infrastructures, de réduire les délais d'exécution et d'améliorer la qualité de mobilisation de tous les intervenants dans la sécurité des transports. Tout cela est réalisé malgré la lourdeur du volume des investissements et la faiblesse des indicateurs de rentabilité financière déterminante pour les institutions internationales de financement du secteur public.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

Les objectifs visés par le secteur sont de l'ordre de trois. D'abord l'atteinte d'un niveau d'accessibilité satisfaisant aux services sociaux de base ainsi qu'aux zones de potentialité économique. Ensuite, le maintien d'un niveau de sécurité sur les réseaux de transport conforme aux objectifs mondiaux communs en la matière. En fin, la régulation et l'organisation des transports garantissant l'optimisation des moyens de transport et de réduire en effet leurs coûts.

Résultat annuel

Les résultats attendus sont d'une par la construction de **2000 km** de routes nationales en trois ans dont une longueur cumulée de **500** km permettant ainsi le désenclavement de 127 localités d'ici 2027 et 300 en termes de programmation pluriannuels. D'autre la mise aux normes de neuf aéroports à l'intérieur du pays, la construction de huit ponts à vocations urbaines.
En plus la réduction de nombre d'accident à 50% d'ici 2030 conformément à la SCAPP.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 VR	2027	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Linéaire de routes en BB	KM	5511	6011	7500
Nombre de passagers dans le transport public urbain	Nombre/an	20 775 501		45 000 000
Nombre d'aéroports intérieur opérationnel	Nombre	6	9	9
Nombre de passagers aérien	Nombre /an	330 224		400 000
Nombre d'accidents	Nombre/an	8 000	7 000	4 000
Nombre de ponts	Nombre	3	3	9

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR pour 2026	Demandés pour 2027
Programme 84: Accessibilité et mobilité		7 412 313 171	11 882 974 081	7 412 313 171	7 111 128 223
1	Amélioration de l'accessibilité routière	7 112 313 171	11 682 974 081	7 112 313 171	6 911 128 223
4	Désenclavement Régonale et local	300 000 000	200 000 000	300 000 000	200 000 000
Programme 85: Entretien et Sécurité Routière		215 500 327	1 365 033 283	215 500 327	910 839 033
1	Action N°1 : Maintenance des infrastructures de transport	200 836 250	1 351 633 283	200 836 250	892 287 033
2	Action N°2 : Régulation de la sécurité routière	14 664 077	13 400 000	14 664 077	18 552 000
Programme 86: Services de transports		753 553 200	1 256 737 680	753 553 200	1 063 829 034
1	Régulation des transports terrestres	323 553 200	456 737 680	323 553 200	263 829 034
2	Mise au normes des aéroports	430 000 000	800 000 000	430 000 000	800 000 000
Programme 83 : Support		34 540 757	53 739 710	57 572 857	67 457 818
1	coordination administrative	15 538 777	18 580 861	38 620 877	50 726 248
2	Pilotage stratégique	11 174 643	30 894 643	11 124 643	10 894 643
3	Autre action des supports	7 827 337	4 264 206	7 827 337	5 836 927
Total pour le Titre		8 415 907 455	14 558 484 754	8 438 939 555	9 153 254 108

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 083 SUPPORT	**34 540 757,00**	**53 739 710,00**	**57 572 857,00**	**67 457 818,00**
Partie I. Dépenses de personnel	3 805 236	3 055 235	3 805 236	3 055 235
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	18 122 391	20 684 475	41 154 491	52 829 862
Partie 4 Subventions et transferts courants	2 613 130	0	2 613 130	1 572 721
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	10 000 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
PROGRAMME 084 ACCESSIBILITE ET MOBILITE	**7 412 313 171**	**11 882 974 081**	**7 412 313 171**	**7 111 128 223**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	2 089 648	0	2 089 648	2 004 388
Partie 4 Subventions et transferts courants	7 220 000	0	7 220 000	7 220 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	7 403 003 523	11 882 974 081	7 403 003 523	7 101 903 835
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
PROGRAMME 085 ENTRETIEN ET SECURITE ROUTIERE	**215 500 327**	**1 365 033 283**	**215 500 327**	**910 839 033**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	2 500 327	0	2 500 327	1 805 750
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	213 000 000	1 365 033 283	213 000 000	909 033 283

Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
PROGRAMME 086 SERVICES DE TRANSPORTS	**753 553 200**	**1 256 737 680**	**753 553 200**	**1 063 829 034**
Partie I. Dépenses de personnel	1 185 559,00	65 000 000,00	1 185 559,00	65 000 000,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	12 867 641,00	100 000 000,00	12 867 641,00	42 419 785,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	49 500 000,00	0,00	49 500 000,00	80 540 409,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Partie 6. Dépenses d'investissement	690 000 000,00	1 091 737 680,00	690 000 000,00	875 868 840,00
Partie 7. Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRE 21 MET	**8 415 907 455**	**14 558 484 754**	**8 438 939 555**	**9 153 254 108**
Partie I. Dépenses de personnel	4 990 795	68 055 235	4 990 795	68 055 235
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	35 580 007	120 684 475	58 612 107	99 059 785
Partie 4 Subventions et transferts courants	59 333 130	0	59 333 130	89 333 130
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	8 316 003 523	14 369 745 044	8 316 003 523	8 896 805 958
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0

Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de de la dernière Loi de finances adoptée

PRESENTATION DU PROGRAMME 83 : SUPPORT

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme support du Titre 21 : Ministère de l'Equipement et des Transports couvre la coordination générale des programmes du titre. A cet effet, les missions assignées à ce programme sont essentiellement les Missions transversales. Il s'agit en effet, des activités classiques d'orientation et de facilitation menées par le Ministre et son cabinet, la coopération avec les partenaires tels qu'ils soient, la mise en place et le suivi de l'exécution de la vision stratégique et de toute la planification, le pilotage administratif et financier ainsi que le contrôle des procédures.
Sont aussi rattaché à ce programme deux autres mission à caractère transversale : la gestion du service du parc automobile dédié aux missions à l'intérieur pour les Département qui en ont besoins et la gestion et l'exploitation des services de la météorologie nationale.
Les structures administratives existante qui contribuent directement à la mise en œuvre de ce programme sont d'abord le Cabinet du Ministre y compris les chargés de missions, conseillers, cellules et l'inspection ainsi que les deux directions transversales qui sont la Direction de la Coopération et la Direction des Affaires Administrative et Financière. Il y a par ailleurs la Direction du Parc Administratif qui gèrent les véhicules de mission de l'Etat et l'Office National de la Météorologie qui est un Etablissement public à caractère administratif chargé de la collecte et l'analyse des données météorologiques et climatiques.

Le responsable de ce programme est : la Secrétaire Générale du Ministère

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Ce programme se décline en trois actions : la coordination administrative, le pilotage stratégique, autres actions supports.
L'action 01 : coordination administrative est composé de seize activités présentées comme suit :

- Activité 02 : Coordination des activités du MET à l'intérieur du pays
- Activité 12 : Coordination administrative
- Activité 20 : Enquête et analyse des accidents Aviation civile
- Activité 24 ; Entretien des Bâtiments administratif
- Activité 28 : Communication
- Activité 04 : Direction des affaires administratifs et financiers
- Activité 05 : Téléphone et autre frais de télécommunication
- Activité 72 : Coordination des activités du MET à Nouadhibou
- Activité 73 : Cellule de contrôle de gestion
- Activité 74 : Coordination sectorielle Du SIDA
- Activité 75 : Inspection Interne
- Activité 77 : Commission sectorielle des Marchés
- Activité 08 : Commission d'ouverture et d'évaluation des offres
- Activité 81 : Cellule de coordination et de suivi des Projets
- Activité 82 : Cellule de la Métrologie
- Activité 83 : Comité technique de suivi de la route Tindouf - Zoueirat

L'Action 02 : Pilotage stratégique est composé de deux activités suivantes

- Activité 03 : étude programmation et coopération
- Activité 08 : Etude Stratégique pour le Département

L'Action 03 : Autre actions supports est composé de quatre activités suivantes

- Activité 02 : Gestion du parc administratif
- Activité 03 : subvention pour ONM
- Activité 04 : Suivi Météorologie
- Activité 42 : Subvention ANAC

ACTION N° 1 : coordination administrative

La coordination administrative constitue le premier niveau de prise de décision quand-à la mise en œuvre de la vision stratégique, du suivi de sa mise en œuvre ainsi que la facilitation de l'action administrative de toutes les structures du Département par l'échange avec les structures externes et l'exécution des tâches communes à plusieurs programmes à la fois.

Cette action a pour finaliser d'assurer la cohérence des interventions du ministère, en garantissant une bonne articulation entre les directions, services et structures rattachées. Elle comprend la gestion administrative et financière interne, la planification des activités, ainsi que le suivi logistique et organisationnel des opérations courantes. En favorisant une circulation fluide de l'information et une gestion optimisée des ressources, cette action contribue à améliorer la réactivité et l'efficacité des services du ministère

Activités	Structures impliquées
Activité 02 : Coordination des activités du MET à l'intérieur du pays	Cabinet
Activité 20 : Enquête et analyse des accidents Aviation civile	Cabinet
Activité 24 ; Entretien des Bâtiments administratif	Cabinet
Activité 28 : Communication	Cabinet
Activité 04 : Direction des affaires administratifs et financiers	DAAF
Activité 05 : Téléphone et autre frais de télécommunication	Cabinet
Activité 72 : Coordination des activités du MET à Nouadhibou	Cabinet
Activité 73 : Cellule de contrôle de gestion	Cabinet
Activité 74 : Coordination sectorielle Du SIDA	Cabinet
Activité 75 : Inspection Interne	Inspection
Activité 77 : Commission sectorielle des Marchés	Cabinet
Activité 08 : Commission d'ouverture et d'évaluation des offres	Cabinet
Activité 81 : Cellule de coordination et de suivi des Projets	Cabinet
Activité 82 : Cellule de la Métrologie	Cabinet
Activité 83 : Comité technique de suivi de la route Tindouf - Zoueirat	Cabinet

ACTION N° 2 : Pilotage stratégique

Cette action est la matérialisation de la centralisation technique de l'élaboration et du suivi des différentes stratégies du secteur, du suivi de leur mise en œuvre ainsi que de l'évaluation des résultats de cette mise en œuvre. Deux activités sont inscrites dans cette action. Il s'agit de : étude programmation et coopération, et Etude Stratégique pour le Département.

Activités	Structures impliquées
Activité 03 : étude programmation et coopération	Direction de la Coopération et de la Programmation
Activité 08 : Etude Stratégique pour le Département	Direction de la Coopération et de la Programmation

ACTION N° 3 : Autre actions supports

Cette action incarne la volonté du gouvernement d'appuyer certaines structures publiques lors des besoins ponctuels en logistique de déplacement tous en économisant les dépenses d'équipement par l'utilisation partagée des mêmes véhicules.
En plus, vise à renforcer la capacité de certains établissement publiques à caractère administratif en termes de fonctionnement.

Activités	Structures impliquées
Activité 02 : Gestion du parc administratif	Direction du Parc Administratif
Activité 03 : subvention pour ONM	Cabinet/ONM
Activité 04 : Suivi Météorologie	Cabinet/ONM
Activité 42 : Subvention ANAC	Cabinet/ANAC

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Les objectifs du présent programme concentre les principales missions du Département. Il s'agit de :

- Pilotage stratégique des missions du Département,
- Suivi de l'exécution des réformes,
- Coordination de la mise en œuvre des projets d'infrastructures,
- Mobilisation des services de transport sûr, opérationnel et adapté aux besoins de toutes les catégories de demandes allant de l'accès aux services sociaux de base vers la liaison des zones de potentialité économique.
- Mobilisation de financement en coopération avec le MAED et les partenaires financières pour les projets en perspectifs.

Par ailleurs, la bonne coordination et l'appui politique au secteur ces dernière années ont permis d'atteindre des résultats nettement supérieurs à ceux du passé plus lointain. Le rythme de construction des infrastructures a été optimisé et la qualité des réformes a été améliorée. Le niveau de collaboration avec les partenaires soutien cette évolution positive. Le partenariat couvre en plus des opérateurs d'autres secteurs touchés par la thématique, les partenaires techniques et financiers (PTF) et les partenaires privés qui bénéficient de plusieurs opportunités d'investir dans le secteur.

ENJEUX

- Enjeu 1 : l'enveloppe alloué au fonctionnement ne permet pas la bonne coordination et suivi de projets, car ne représente que 0.6% du budget d'investissement.
- Enjeu 2 : le coût élevé des dépenses d'investissement limitant les ambitions du secteur par rapport aux attentes nationales.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Coordination administrative

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Le résultat prévu pour cet objectif sera évalué par la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation performant permettant d'assurer une meilleure traçabilité des actions, de mesurer les résultats atteints et d'orienter les ajustements nécessaires pour l'efficacité des politiques et programmes. Il est également envisagé d'organiser de façon régulière des séances de pilotage stratégique afin de renforcer la coordination entre les différents acteurs,

Indicateurs

Deux indicateurs sont assignés à ce résultat en deux tranches :

Intitulé	Unité	2026	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Nombre de réforme réalisé	Nombre	1	2	5

OBJECTIF N°2 : Pilotage stratégique

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Le résultat principal assigné à cet objectif est la mise en œuvre de la stratégie du secteur et le suivi de son exécution.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Stratégie mise en œuvre	Nombre	2	3

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
coordination administrative	**15 538 777,00**	**18 580 861,00**	**38 620 877,00**	**50 726 248,00**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0		
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	15 538 777,00	18 580 861,00	38 620 877,00	50 726 248,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Pilotage stratégique	**11 174 643,00**	**30 894 643,00**	**11 124 643,00**	**10 894 643,00**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	1 174 643,00	894 643,00	1 124 643,00	894 643,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	10 000 000,00	30 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Autre action des supports	**7 827 337,00**	**4 264 206,00**	**7 827 337,00**	**5 836 927,00**
Partie I. Dépenses de personnel	3 805 236,00	3 055 235,00	3 805 236,00	3 055 235,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	1 408 971,00	1 208 971,00	1 408 971,00	1 208 971,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	2 613 130,00	0,00	2 613 130,00	1 572 721,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0	0
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	**34 540 757,00**	**53 739 710,00**	**57 572 857,00**	**67 457 818,00**

Partie I. Dépenses de personnel	3 805 236	3 055 235	3 805 236	3 055 235
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	18 122 391	20 684 475	41 154 491	52 829 862
Partie 4 Subventions et transferts courants	2 613 130	-00	2 613 130	1 572 721
Partie 5. Subventions et transferts en capital	-00	-00	-00	-00
Partie 6. Dépenses d'investissement	10 000 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000
Partie 7. Autres dépenses	-00	-00	-00	-00

PRESENTATION DU PROGRAMME 84 : ACCESSIBILITE ET MOBILITE

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme d'accessibilité et de mobilité illustre la politique du Gouvernement en matière de mise en place de nouvelles liaisons de transport afin de faciliter les déplacements des populations et des biens sur tout le territoire national et avec le monde externe. Il s'agit en effet des activités liées au développement de l'accès aux services sociaux de base et de l'accessibilité des zones de production. Ces activités couvrent d'une part l'accessibilité par réseau routier et l'accessibilité par les autres modes de transports notamment le fluvial, le ferroviaire et l'aérien d'autres parts. Elles couvrent aussi l'accessibilité en milieu urbain communément illustrée par la notion de la mobilité urbaine. Le Programme couvre aussi le développement de l'accessibilité de certaines vulnérabilités géographiques à travers la programmation de l'exécution certains ouvrages et routes en terre améliorées permettant ainsi le désenclavement des zones non couvertes par les réseaux existants et ayant une priorité sociale, culturelle ou économique non couverte par les critères définis à l'échelle macro-économique.
Les structures concernées par ce programme sont principalement :

- La Direction des infrastructures de transport en charge de la construction des infrastructures routières, aériennes, ferroviaires et fluviales.
- La Direction des Etudes des infrastructures, chargée de mener et piloter la réalisation des études techniques et détaillées ainsi que la préparation des dossiers d'appel d'offre des travaux de toutes les infrastructures de transports.

Le seul opérateur concerné par ce programme c'est La Société des Transports Publics.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Amélioration de l'accessibilité routière par réseau national

L'amélioration de l'accessibilité routière consiste à relier les grandes agglomérations du pays, les zones de production ainsi que les principaux points frontaliers par un réseau routier national et d'atteindre le taux d'accessibilité cible pour chaque période.

Activités	Structures impliquées
64 Réhabilitation du réseau routier national NKTT-NDB Lot3	DTI
65 Programme de développement de la ville de NDB 2027-2029 (Construction des voiries et réhabilitation de la desserte de Nouamghar)	DTI
15 Réseau routier triangle de l'espoir	DTI
16 Construction du pont de ROSSO sur le Fleuve du Sénégal	DTI/UGP DE PONT DE ROSSO
16 Construction du pont de ROSSO sur le Fleuve du Sénégal	DTI/UGP DE PONT DE ROSSO
16 Construction du pont de ROSSO sur le Fleuve du Sénégal	DTI/UGP DE PONT DE ROSSO
20 Construction de la route AMOURJ - ADEL BAGROU	DTI
20 Construction de la route AMOURJ-ADEL BAGROU	DTI

21	Travaux de Construction de la route ACHEMIM - N'BEIKET LAHWACH	DTI
21	Travaux de Construction de la route ACHEMIM - N'BEIKET LAHWACH	DTI
22	Travaux de Construction de la route ATAR- CHINGUITI	DTI
22	Travaux de Construction de la route ATAR- CHINGUITI	DTI
22	Travaux de Construction de la route ATAR- CHINGUITI	DTI
28	Programme de désenclavement d'accès généralisé aux services de base	DTI
28	Programme de désenclavement d'accès généralisé aux services de base	DTI
29	Construction de la route TIDJIKJA -KIFFA-KANKOUSSA-SELIBABY- KAYES	DTI
29	Construction de la route TIDJIKJA -KIFFA-KANKOUSSA-SELIBABY- KAYES	DTI
29	Construction de la route TIDJIKJA -KIFFA-KANKOUSSA-SELIBABY- KAYES	DTI
46	Liaison KEUR-MACEN- Océan	DTI
46	Liaison KEUR-MACEN- Océan	DTI
5	Fonds des études des infrastructures	DTI/DEI
60	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
60	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
60	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
60	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
60	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
60	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
62	Construction des ponts à Nouakchott	DTI
66	Construction de la route Chinguitty – Ouadane	DTI
71	Construction de la route TINTANE-AIN VARBE-TWIL	DTI
71	Construction de la route TINTANE-AÏN VARBA-TWIL	DTI
71	Construction de la route TINTANE-AÏN VARBA-TWIL	DTI
73	Réseaux routiers de triangle de l'espoir MONGUEL SAWATA BARKEOUL	DTI
73	Réseaux routiers de triangle de l'espoir MONGUEL SAWATA BARKEOUL	DTI
74	Construction de la route R'KIZ El BEZOUL	DTI
74	Construction de la route R'KIZ-El BEZOUL	DTI
85	Programme de voiries à l'intérieur du pays	DTI
85	Programme de voiries à l'intérieur du pays	DTI
91	Construction de la route TIMBEDRA-BOUSTEILA-ADEL BEGROU	DTI
92	Programme Prioritaire de développement du Centre-ville de NKTT	DTI

92	Programme Prioritaire de développement du Centre-ville de NKTT	DTI
93	Programme de développement de la ville de Nouakchott	DTI
93	Programme de développement de la ville de Nouakchott	DTI
93	Programme de développement de la ville de Nouakchott	DTI
95	Projet mobilité urbaine de Nouadhibou	DTI/STP
95	Projet mobilité urbaine de Nouadhibou	DTI/STP
97	Revêtement en BB de la brettèle NEBAGUIYA - BIR EL BARKA	DTI
98	Programme de développement de la ville de Nouadhibou	DTI
98	Programme de développement de la ville de Nouadhibou	DTI
99	Travaux de reconstruction de la route Akjoujt – PK 76	DTI
99	Travaux de reconstruction de la route Akjoujt – PK 76	DTI
99	Travaux de reconstruction de la route Akjoujt – PK 76	DTI
57	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
57	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
57	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
57	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
57	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
57	Gestion des Infrastructures de transport routier	DTI/DEI
2	Rémunération du personnel	LNTP
4	Analyse et contrôle des travaux publics	LNTP

ACTION N° 2 : Désenclavement régional et local

L'action de désenclavement régional et local consiste à mettre en place des solutions de au problèmes de déplacement dans les régions enclavées à travers la construction d'ouvrages de désenclavement, de radier, dalots, de passes et de bretelles en matériaux et terre améliorée.

Activités	Structures impliquées
Activité 67 : désenclavement régional et local	DTI

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

L'étendue du territoire national et la distribution des populations et des richesses constituent un grand défi d'accès aux services sociaux de base. Le volume des travaux, le coût de maintenance et le niveau actuel, très bas, des déplacements et des échanges handicapent la rentabilité financière de tout investissement dans le secteur. A l'inverse, l'accessibilité est une condition de Développement Durable sur laquelle repose l'atteinte des objectifs de développement durable et ceux de la SCAPP. Les infrastructures conditionnent l'accès aux services sociaux de base et conditionnent la production et le développement des échanges commerciaux. Elles absorbent naturellement la majorité de investissements publics de tous les programmes politiques.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Coûts élevé du besoin exprimé par rapport au budget général de l'Etat et en comparaison avec les autres secteurs stratégiques ;
- Enjeu 2 : Rentabilité financière trop faible en raison de la faiblesse des statistiques du trafic actuel et projeté en moyen termes d'où la faible attractivité des financements extérieurs.

OBJECTIF N°1 : amélioration de l'accessibilité routière[2]

Type de finalité des résultats visés

☑ Qualité de service rendu aux usagers

Résultat annuel

Le résultat attendu de ce programme dans le court terme est la construction de **1000 km** de routes nationales en trois ans dont une longueur cumulée de **500** km à ouvrir en circulation avant la fin de l'année **2027**. Ces routes programmées permettront de desservir directement une population totale 50 000 personnes et faciliter l'accessibilité partiellement à une population de plus de 200 000 personnes dépendantes des zones des projets réduisant par la cause le temps des trajets à la moyenne nationale soit 80 km/h.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 VR	2027	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Linéaire des routes en BB construit	KM	5511	6011	7500
Nombre de localité désenclavées	Nombre	57	127	300

OBJECTIF N°2 : Développement de la Mobilité urbaine

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers

Résultat annuel

La problématique du désenclavement est le résultat de la dispersion des populations et des centres d'intérêt sur le vaste territoire national. L'objectif visé est donc de trouver une solution qui permet de surpasser les ruptures des liaisons de ces zones. Ses solutions sont la réalisation des pistes en terre améliorée, le traitement des passes (montagneuses, sablonneuses ou humides) difficiles ainsi que la construction de ponts ou ouvrages similaires. Ce résultat se chiffrent par l'effectif de la population cibles et cette cible doit être évaluée par une étude dans le cadre de la programmation des besoins en termes de désenclavement.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 VR	2027	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Linéaire construit de voiries urbain	KM	550	640	330
Nombre des Ponts réalisés	Nombre	3	3	9

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
Amélioration de l'accessibilité routière	**7 112 313 171**	**11 682 974 081**	**7 112 313 171**	**6 911 128 223**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	2 089 648	0	2 089 648	2 004 388
Partie 4 Subventions et transferts courants	7 220 000,00	-00	7 220 000,00	7 220 000,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	7 103 003 523	11 682 974 081	7 103 003 523	6 901 903 835
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Désenclavement Régional et local	**300 000 000**	**200 000 000**	**300 000 000**	**200 000 000**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	0
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital		0		
Partie 6. Dépenses d'investissement	300 000 000	200 000 000	300 000 000	200 000 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	**7 412 313 171**	**11 882 974 081**	**7 412 313 171**	**7 111 128 223**
Partie I. Dépenses de personnel	00	00	00	00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	2 089 648	00	2 089 648	2 004 388
Partie 4 Subventions et transferts courants	7 220 000	00	7 220 000	7 220 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	00	00	00	00
Partie 6. Dépenses d'investissement	7 403 003 523	11 882 974 081	7 403 003 523	7 101 903 835
Partie 7. Autres dépenses	00	00	00	00

PRESENTATION DU PROGRAMME 85 : ENTRETIEN ET SECURITE ROUTIERE

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme d'entretien et de sécurité routière couvre toutes les activités destinées à améliorer la sécurité autours des moyens de transports à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures ainsi que l'accompagnement des tous les intervenants acteurs et usagers. Certaines activités sont exclues de la programmation financière du programme malgré leur maintien dans la vision stratégique sur la base de laquelle le programme est cadré. Il s'agit en effet des activités qui relèvent d'autres département notamment : le contrôle par les forces de l'ordre et l'intervention des structures de secours et de santé.

Les structures administratives internes concernées par le programme sont :

- La direction de la prévention et de la sécurité chargé de la mise en place et du suivi de la stratégie nationale de sécurité routière
- La direction des Travaux d'Infrastructures
- La Direction de l'entretien des infrastructures de transport chargé des travaux de maintenance du réseau routier ;
- La direction des services techniques chargée des centres d'examens de permis de conduire, du contrôle technique des véhicules et des pistes éducatives à la sécurité routière.

Les opérateurs qui exercent sous l'autorité du Ministère, des activités ou missions liées à ce programme sont :

- L'Etablissement National d'Entretien Routier,
- Le Laboratoire National des Travaux Publics

Responsable du Programme (RPROG)

- **Titre / Fonction du RPROG :** Le Directeur de l'Entretien des Infrastructures.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Ce programme est composé de deux actions : maintenance des infrastructures et régulation de la sécurité routière. La première est mise en place soit à travers l'entretien courant du réseau routier soit par la réhabilitation (ou réfection) des tronçons les plus dégradés. La deuxième qui est la régulation de la sécurité routière sera mise en place à travers deux activités qui sont le pilotage des services techniques et la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation routières.

ACTION N° 1 : Maintenance des Infrastructures de transport

Présentation de l'Action

L'**Action 1** couvre l'ensemble des politiques de sauvegarde, de maintenance et de remise en état du patrimoine routier national et des voiries urbaines. Elle vise à assurer la viabilité du réseau routier revêtu et non revêtu, à résorber le déficit de maintenance et à soutenir la qualité des infrastructures.

Elle implique principalement la **Direction de l'Entretien des Infrastructures (DEI)**, et l'**Établissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER).**

Tableau des Activités de l'Action 1

Activités (Code & Libellé)	Structures impliqués
Activité 2 : Contrat-Programme d'entretien du réseau routier national	DEI / ETER
Activité 45 : Contrat-Programme d'entretien des Voiries Urbaines / COPREVU	DEI /ETER
Activité 58 : Direction de l'Entretien des Infrastructures	DEI

ACTION N° 2 : Régulation de la sécurité routière

Présentation de l'Action

L'**Action 2** regroupe les interventions destinées à la prévention des risques routiers, la réduction de la fréquence et de la gravité des accidents sur les corridors nationaux. Elle englobe les équipements de sécurité (signalisation, glissières, radars), la sensibilisation des usagers de la route.

Elle est mise en œuvre par **La Direction de la Prévention et de la Sécurité des Transports (DPST),** en concertation avec les forces de sécurité (Gendarmerie, Police), les agences de régulation du transport et les associations de prévention routière.

Tableau des Activités de l'Action 2

Activités (Code & Libellé)	Structures impliqués
Activité 3 : Campagne de sensibilisation sur la sécurité routière	DPST
Activité 2 : Acquisition des équipements pour la sécurité routière	DPST
Activité 1 : Prévention et Sécurité Routière	DPST

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le programme d'entretien et de sécurité des transports vise à maintenir les infrastructures en qualité et en organisation dans un niveau maximum de confort et de sécurité pour les usagers en particulier et pour la population de manière générale.
Au niveau du réseau routier, l'action de maintenance a toujours bénéficier de la volonté politique et de la demande populaire. A cet effet, un établissement public dénommé ETER a été créé en 2020 et chargé d'exécuter les travaux pour combler le déficit constaté après la disparition de l'ENER. Deux contrats programme de trois ans chacun, sont exécutés par l'ETER, depuis lors de manière régulière. Un autre grand projet de réhabilitation vient d'être mis en place entre 2024 et 2025 permettant de réhabiliter plus de 700km dont notamment tous les tronçons de la route de l'espoir en mauvais état.
Au niveau de la sécurité routière et depuis l'adoption de la stratégie national de la sécurité routière, les Départements concernés n'ont aménagé aucun effort afin de contribuer à l'atteinte des résultats conformément au plan d'action intersectoriel ambitieux inscrit. Une inscription budgétaire importante dédiée à la sécurité routière est désormais présente dans toutes les lois de finances.
Au niveau de l'aviation civile, le professionnalisme et le respect des normes internationales sont la règle adoptée par le Département. L'organisation du sous-secteur est en parfaite harmonie avec les standards et recommandations des organismes internationaux et régionaux.

ENJEUX STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

- Enjeu 1 : le premier enjeu concerne la sécurité routière. Il s'agit d'un objectif entre les mains de la population cible. La complexité de la thématique et la multitude des intervenants limitent le résultat résumé dans le changement de comportement.
- Enjeu 2 : le maintien des infrastructures en bonne qualité nécessite quant à lui la bonne utilisation par les usagers, le financement suffisant des interventions à tous les niveaux ainsi que l'intervention appropriée en moment opportun et en qualité optimale.

OBJECTIF N°1 : Assurer la pérennité, la viabilité et la qualité du réseau routier national et des voiries urbaines

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☑ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Exécution intégrale des contrats programmes d'entretien du réseau routier national et des voiries urbaines en exécutant :

- L'entretien périodique pour au moins 80 km du réseau interurbain et 15 km dans les agglomérations urbaines.
- Lutte contre l'ensablement en assurant l'ouverture continue des routes menacées pendant les tempêtes de sable

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 VR	2027	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Linéaire de routes à entretenir (Tapis de 3cm)	km	50	130	650
Linéaire de voirie à entretenir (Tapis de 3cm)	km	10	20	100
Nombre de jour de fermeture des routes dû à l'ensablement	Jour / an	10	5	2

Source des données :

Origine : Direction de l'Entretien des Infrastructures (DEI), Direction de la prévention et la Sécurité des Transports (DPST), Établissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER).
Mode de collecte : Rapports mensuels et trimestriels d'avancement des chantiers, et rapports d'évaluation des campagnes de sécurité routière.

OBJECTIF N° 2 : Renforcer la sécurité routière et réduire la gravité des accidents sur les axes nationaux

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Cet objectif cible la diminution du nombre d'accidents et de leurs victimes à travers l'équipement des routes (signalisation, équipements de sécurité, traitement des points noirs), la conduite de campagnes de sensibilisation à fort impact auprès des usagers et l'amélioration de la régulation et des contrôles techniques.

Indicateurs.

Intitulé	Unité	2025 VR	2027	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Nombre d'accidents	Nombre	8000	7000	4000
Nombres des décès sur la route	Personne	216	180	108

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	2026	2027	2026	2027
Action N°1 : Maintenance des infrastructures de transport	**200 836 250**	**1 351 633 283**	**200 836 250**	**892 287 033**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	836 250	0	836 250	653 750
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	200 000 000	1 351 633 283	200 000 000	891 633 283
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Action N°2 : Régulation de la sécurité routière	**14 664 077**	**13 400 000**	**14 664 077**	**18 552 000**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	1 664 077	0	1 664 077	1 152 000
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	13 000 000	13 400 000	13 000 000	17 400 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	**215 500 327**	**1 365 033 283**	**215 500 327**	**910 839 033**
Partie I. Dépenses de personnel	-00	-00	-00	-00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	2 500 327,00	-00	2 500 327,00	1 805 750,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	-00	-00	-00	-00
Partie 5. Subventions et transferts en capital	-00	-00	-00	-00
Partie 6. Dépenses d'investissement	213 000 000,00	1 365 033 283,00	213 000 000,00	909 033 283,00
Partie 7. Autres dépenses	-00	-00	-00	-00

PRESENTATION DU PROGRAMME 86 : SERVICES DES TRANSPORTS

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme 86 Services des transports incarne la stratégie nationale du secteur des transports dans les volets liés d'abord au suivi de mise en œuvre, puis à un niveau plus opérationnel les aspects de régulation notamment l'établissement des document et l'agrément des opérateurs et auxiliaires ainsi que la coopération en matière d'échange internationaux et enfin la coordination entre acteurs. Les aspects sécurités et développement des infrastructures sont rattachés à d'autres programmes mais restent en parfaite synergie avec la politique du Département et au service des autres besoins de l'économie nationale inscrits clairement dans la SCAPP.

Les structures administratives concernées par ce programme sont en premier lieu la Direction des Transports qui à la compétence nationale en ce qui concerne le transport terrestre, puis vient l'ANAC en tant qu'opérateur ayant un pouvoir de régulation par délégation puis les autres opérateurs qui sont :

- La Direction des Transports,
- La Direction des Services Techniques des Transports,
- La Direction des Travaux d'Infrastructures,
- L'ONAM, vu son rôle la gestion déléguée des aéroports de l'intérieur du pays hors Nouakchott et
- La SBM vu son rôle dans la fourniture des services de traversée fluviale.

Le responsable désigné pour coordonner le Programme 86 services des transports est :

- Le Directeur des Transports

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le programme s'articule autour de deux actions :

Action 01 : Régulation des transports terrestres : la régulation des transports vise neuf activités :

- Activité 01 : Politique de transports terrestre
- Activité 18 : Fourniture des plaques d'immatriculation des véhicules
- Activité 19 : Construction et équipements des centres d'examen de permis
- Activité 17 : Renforcement de capacité professionnelles de la DT
- Activité 02 : Administration de proximité Khadematy
- Activité 22 : Appui à la société des Bacs de Mauritanie
- Activité 03 : Construction du Bac de Gouraye
- Activité 74 : Subvention de la société de bac de Mauritanie
- Activité 2 : Subvention à la STP

Action 02 : Mise aux normes des aéroports de Mauritanie :il s'agit de deux activités liées au :

- Activité 21 : Mise aux normes des aéroports à l'intérieur du pays
- Activité 88 : Financement des aéroports secondaires

ACTION N° 1 : Régulation des transports terrestres

Activités	Structures impliquées
Activité 01 : Politique de transports terrestre	Direction des Transports
Activité 18 : Fourniture des plaques d'immatriculation des véhicules	Direction des Transports
Activité 19 : Construction et équipements des centres d'examen de permis	Direction des Transports/ DST

Activité 17 : Renforcement de capacité professionnelles de la DT	Direction des Transports
Activité 02 : Administration de proximité Khadematy	Direction des Transports
Activité 22 : Appui à la société de Bac de Mauritanie	DT/ BAC de Mauritanie
Activité 03 : Construction de Bac de Gouraye	DT/ BAC de Mauritanie
Activité 74 : Subvention de la société de bac de Mauritanie	DT/ BAC de Mauritanie
Activité 2 : Subvention à la STP	STP

ACTION N° 2 : Mise aux normes des aéroports à l'intérieur

Activités	Structures impliquées
Activité 21 : Mise aux normes des aéroports à l'intérieur du pays	DT/DTI/ONAM
Activité 88 : Financement des aéroports secondaires	Office National des Aéroports de Mauritanie

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Développement des transports dépend de l'encadrement du service public. La stratégie du Gouvernement en la matière exprime clairement la volonté de rapprocher le service public des usagers d'une part et de moderniser les procédures d'autre part. Par ailleurs, le secteur des transports est très évolutif et dépendant du contexte international. L'accompagnement des normes en la matière nécessite des réformes continues et le développement technologique soutien les attentes des usagers en quête des procédures compatibles avec le niveau d'évolution des moyens de transport et des pratiques commerciales. Les besoins financiers des services de transport diffèrent de ceux des autres programmes du titre en raison de la nature des dépenses dominantes. Ces besoins sont principalement liés aux réformes organisationnelles et institutionnelles moins consommatrices de budget. Mais aussi ils cachent des besoins en ressources humaines déterminante de la performance du secteur. Il ne s'agit pas ici de l'effectif mais de la qualité des ressources humaines. Les résultats de développement de la qualité des ressources humaines sont difficilement atteignables dans le contexte national à cause du manque d'adaptabilité de la formation de base disponible d'une part, du niveau de traitement faible ne permettant pas de garder les unités les plus compétentes d'autre part et du manque d'opportunité de formation continue appropriée.
Les principales réformes en cours sont liées pratiquement à la modernisation. Il s'agit du renforcement des procédure d'attribution des documents de transport notamment les permis de conduire et les certificats d'immatriculation. Il s'agit aussi d'accompagner cette évolution par la sécurisation des plaques d'immatriculation. Sans ignorer le lancement de renouvellement du parc des véhicules de transports publics urbains qui aura des impacts positifs sur l'environnement et l'amélioration de l'image de la ville ainsi que les conditions de vie des bénéficiaires.
Les réformes à caractère informatique sont accompagnées par le Ministère chargé de la Modernisation ainsi que l'ARNTPS. Le renouvellement du parc peut être accompagné par le secteur privé afin d'élargir l'impact.
Il vise la mise en œuvre de programme national des mises à niveau des infrastructures aéroportuaires qui constitue une priorité pour le renforcement des infrastructures de transport et de la connectivité territoriale. Il vise à moderniser progressivement les principales plateformes aéroportuaires nationales afin d'améliorer leur sécurité, leur sûreté, leur fonctionnalité et leur conformité aux exigences de l'aviation civile internationale.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Contrainte d'harmonie avec les normes internationales en matière d'aviation civile et de transport routier.
- Enjeu 2 : Tous les acteurs aspirent à un changement notoire et une modernisation des procédures au service de la sécurisation des documents et de la fluidité des procédures

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Modernisation de la régulation des transports

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Le résultat attendu avant la fin de l'année 2027 est la réforme des procédures de transports terrestres en deux volets principaux. Il s'agit d'une part, de l'amélioration des procédures d'immatriculation des véhicules à moteur par la sécurisation des plaques d'immatriculation à travers la normalisation et la maitrise du processus de fabrication des plaques d'immatriculation. D'autre part, le système d'attribution des permis de conduire verra une nouvelle réforme dans le sens d'informatisation complémentaire du test de connaissance théoriques du code de la route. L'aménagement et équipement de centre d'examen des permis. D'une autre part et le lancement de projet de réalisation d'un embarcadère à Gouraye après la mise en service de Pont de Rosso d'autre part

Indicateurs

Les indicateurs associés à cet objectif sont :

- Le Temps d'attente moyen de traitement et de livraison des certificats d'immatriculation à partir du paiement des droits jusqu'à la mise à disposition du certificat d'immatriculation ;
- Le taux de dématérialisation de la procédure d'attribution d'un nouveau permis de conduire à commencer par la réception de la première demande passant par la programmation de l'examen au passage de la partie théorique puis le test pratique et enfin le processus d'élaboration du document de permis de conduire.

Intitulé	Unité	2026	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Temps d'attente moyen de traitement et de livraison des certificats d'immatriculation	Jours	8	4	4
Taux de dématérialisation des procédures de gestion des permis de conduire	%	25	70	70

OBJECTIF N°2 : Mise aux normes des aéroports

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Le résultat attendu pour cet objectif est la mise en place d'un calendrier de mise aux normes des aéroports de l'intérieur et le lancement avant la fin de l'année 2026 du plan d'action pour au moins six (6) aéroports (Néma, Kiffa, Tidgikja, Sélibaby, Atar et Nouadhibou).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 VR	2026	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle 2030
Nombre d'aéroports intérieur opérationnel	Nombre	6	6	9	9
Trafic passagers aérien	Nombre/An	330 224			1 000 000

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
Régulation des transports terrestres	**323 553 200,00**	**456 737 680,00**	**323 553 200,00**	**263 829 034,00**
Partie I. Dépenses de personnel	1 185 559,00	65 000 000,00	1 185 559,00	65 000 000,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	12 867 641,00	100 000 000,00	12 867 641,00	42 419 785,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	49 500 000,00	0	49 500 000,00	80 540 409,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	260 000 000,00	291 737 680,00	260 000 000,00	75 868 840,00
Partie 7. Autres dépenses	0,00	0	0,00	0
Mise au normes des aéroports	**430 000 000,00**	**800 000 000,00**	**430 000 000,00**	**800 000 000,00**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	0
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	430 000 000,00	800 000 000,00	430 000 000,00	800 000 000,00
Partie 7. Autres dépenses	0		0	
Total pour le programme	**753 553 200,00**	**1 256 737 680,00**	**753 553 200,00**	**1 063 829 034,00**
Partie I. Dépenses de personnel	1 185 559,00	65 000 000,00	1 185 559,00	65 000 000,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	12 867 641,00	100 000 000,00	12 867 641,00	42 419 785,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	49 500 000,00	0,00	49 500 000,00	80 540 409,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Partie 6. Dépenses d'investissement	690 000 000,00	1 091 737 680,00	690 000 000,00	875 868 840,00
Partie 7. Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE
LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

22

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Table des matières

TITRE : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MASA)

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

1.PÉRIMÈTRE.....

Articulation interministérielle :

2.PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

3.PRINCIPALES RÉFORMES.....

4.PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

5.OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

OBJECTIF N°1 : Augmenter la superficie aménagée

OBJECTIF N°2 : Accroître la production agricole par filière et produire durant toute l'année

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMMES ET ACTIONS

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMMES ET PAR PARTIES.....

PROGRAMME 063 – SUPPORT.....

1.PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

2.PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Pilotage et Coordination.....

ACTION 02 : Audit

ACTION 03 : Planification – Suivi-Évaluation – Coopération

ACTION 04 : Recherche et Formation.....

ACTION 05 : Coordination régionale

3.CADRAGE STRATÉGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME.....

5.OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires.....

PROGRAMME 064 – AMÉNAGEMENT RURAL

1.PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

2.PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Aménagements hydro-agricoles
ACTION 02 : Infrastructures rurales.....
3.CADRAGE STRATÉGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME.....
5.OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....
OBJECTIF N°1 : Augmenter la superficie aménagée
OBJECTIF N°2 : Protection des zones de cultures contre la divagation.....
Présentation des moyens demandés
Propositions budgétaires.....
PROGRAMME 065 – DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE
1.PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
2.PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
ACTION 01 : Appui au développement des filières agricoles
ACTION 02 : Promotion de la mécanisation agricole
ACTION 03 : Développement de la filière semencière
ACTION 04 : Conseil et organisation socioprofessionnelle
3.CADRAGE STRATÉGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME.....
5.OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....
OBJECTIF N°1 : Accroître durablement la production agricole par filière
OBJECTIF N°2 : Professionnaliser et moderniser les systèmes de production
Présentation des moyens demandés
Propositions budgétaires.....
PROGRAMME 066 – PROTECTION DES VÉGÉTAUX
1.PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
2.PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
ACTION 01 : Lutte contre les ennemis et maladies des cultures
ACTION 02 : Surveillance et contrôle phytosanitaires
3.CADRAGE STRATÉGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME.....
5.OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....
OBJECTIF N°1 : Réduire les pertes agricoles dues aux ravageurs et maladies

OBJECTIF N°2 : Renforcer la surveillance et la prévention phytosanitaires

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires.....

TITRE : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MASA)

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

1. PÉRIMÈTRE

Le Titre ministériel couvre l'ensemble des missions relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), à savoir :

- la gouvernance, la planification et la coordination stratégique du secteur agricole ;
- l'aménagement rural et les infrastructures hydro-agricoles ;
- le développement de la production agricole et la structuration des filières ;
- la protection phytosanitaire et la sécurité des cultures ;
- la recherche, la formation agricole et le conseil de proximité ;
- l'animation du dispositif régional et le suivi territorialisé des politiques agricoles.

Articulation interministérielle :

Le MASA entretient des articulations majeures avec :

- le Ministère chargé de "l'Élevage" pour la gestion intégrée agropastorale ;
- le Ministère chargé de "l'Hydraulique" pour la sécurisation de l'eau ;
- le Ministère chargé de "l'Environnement" pour la gestion durable des terres ;
- le Ministère chargé de "l'Équipement" pour la coordination des infrastructures.

2. PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les interventions du MASA s'appuient sur :

- Mon Ambition pour la Patrie
- Déclaration de la Politique Générale du gouvernement
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)
- La Stratégie de Développement du Secteur Rural ;
- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ;
- Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) ;
- La Stratégie Nationale de Gestion des Risques Climatiques ;
- L'Organisation Administrative du Ministère (organigramme, décrets & arrêtés) ;
- Les directives gouvernementales sur la souveraineté alimentaire ;
- Les textes régissant les filières agricoles, la certification des semences, la protection phytosanitaire ;
- Les cadres réglementaires de la coopération internationale dans le secteur agricole.

3. PRINCIPALES RÉFORMES

Les principales réformes structurantes couvrent :

- La modernisation du système de planification et de suivi-évaluation, incluant la digitalisation des données agricoles ;
- La redynamisation de la filière semencière, visant l'autonomie nationale en semences certifiées ;
- La modernisation du dispositif phytosanitaire, avec renforcement de la surveillance acridienne et du contrôle aux frontières ;
- L'introduction de la mécanisation et de nouvelles technologies agricoles, et la professionnalisation de la filière;
- Engagement de réforme pour la maintenance des ouvrages hydro-agricoles ;

- La professionnalisation des organisations socioprofessionnelles ;
- Renforcement des systèmes de recherche et de formation agricoles.

4. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

Les dernières années ont été marquées par :

- une augmentation des superficies aménagées mais encore insuffisantes pour répondre à la demande alimentaire ;
- Effets néfastes du changement climatique sur la production agricole ;
- un déficit de production locale en semences, compensé par des importations ;
- une pression accrue des bio-agresseurs ;
- des besoins croissants en mécanisation et en conseil agricole ;
- une insuffisante structuration des filières et des organisations professionnelles.

Les contraintes budgétaires observées imposent :

- une priorisation des investissements structurants ;
- une optimisation de la maintenance des ouvrages ;
- un renforcement de la coordination régionale ;
- une meilleure valorisation des financements extérieurs.

Les choix stratégiques du MASA reposent sur :

- l'augmentation de la productivité agricole ;
- le développement des infrastructures d'irrigation ;
- la modernisation de la protection phytosanitaire ;
- l'autonomisation semencière ;
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

5. OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

OBJECTIF N°1 : Augmenter la superficie aménagée

Résultat attendu (2027)
Aménager ou réhabiliter des superficies supplémentaires.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2024	2025 PAP	2026 actualisé	2027 cible	Horizon (2029)
Superficie aménagée	ha				1000	5000
Nombre de barrages réalisés (superficies de cuvettes des barrages)	Nb ha				26 1300	50 2500

OBJECTIF N°2 : Accroître la production agricole par filière et produire durant toute l'année

Résultat attendu (2027)

Augmentation de la production agricole et amélioration des rendements des principales filières **(tendance suivant l'Hypothèse moyenne parmi trois hypothèses de production céréalière, établies à partir de la tendance des cinq dernières campagnes et les rapports du premier passage du Groupe Technique chargé du Suivi de la campagne agropastorale (GTS))**

Indicateurs

Indicateur	Unité	2024	2025 PAP	2026 actualisé	2027 cible	Horizon (2029)
Production pour la filière céréales traditionnelles	Tonnes			141 528	165 248	
Production pour la filière irriguée(riz)	Tonnes			541 357	562 482	
Production pour la filière maraichère	Tonnes			258 245		

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMMES ET ACTIONS

PROGRAMMES ET ACTIONS	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 063 : SUPPORT		**6 620 199 464**	**3 895 811 057**	**3 127 435 482**
Action 01 : Pilotage et Coordination		6 590 199 464	3 760 083 290	2 980 400 926
Action 02 : Audit			2 534 979	2 623 751
Action 03 : Planification suivi-évaluation et coopération		30 000 000	27 074 209	37 620 056
Action 04 : Recherche et formation			61 662 285	53 933 689
Action 05 : Coordination régionale			44 456 293	52 857 060
PROGRAMME 064 : AMÈNAGEMENT RURAL		**26 329 592 776**	**1 613 757 942**	**2 764 384 940**
Action 01 : Aménagements hydro-agricoles		22 487 833 748	1 259 482 942	1 975 174 618
Action 02 : Infrastructures rurales		3 841 759 028	354 275 000	789 210 322
PROGRAMME 065 : DÈVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE		**3 170 090 000**	**516 363 023**	**943 063 978**
Action 01 : Appui au développement des filières agricoles		1 974 730 000	88 857 119	334 329 599
Action 01 : Développement de la filière semencière			6 024 425	6 024 425
Action 04 : Conseil et organisation socioprofessionnelle		1 195 360 000	421 481 479	602 709 954
PROGRAMME 066 : PROTECTION DES VÈGÈTAUX		**537 000 000**	**192 174 247**	**239 174 247**
Action 01 : Lutte contre les ennemis et les maladies des cultures		537 000 000	188 947 966	235 947 966
Action 02 : Surveillance et contrôle phytosanitaires			3 226 281	3 226 281
Total général		**36 656 882 240**	**6 218 106 269**	**7 074 058 647**

La structure budgétaire du tableau reflète clairement les choix stratégiques du ministère, qui mise sur la montée en puissance des infrastructures agricoles et la modernisation de la production pour renforcer la souveraineté alimentaire.

Les efforts sur les aménagements hydro-agricoles, la mécanisation et les filières semencières montrent une orientation assumée vers l'amélioration de la productivité et la réduction des dépendances extérieures.

Par ailleurs, la montée en charge des fonctions de pilotage, de planification, de suivi-évaluation et de coordination régionale, bien que faiblement budgétisées, est indispensable pour assurer l'efficacité globale du dispositif.

La structure présentée met ainsi en lumière un équilibre entre investissements massifs et appui institutionnel, élément clé pour la réussite des réformes agricoles en cours.

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMMES ET PAR PARTIES

PROGRAMMES	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 063 : SUPPORT		**6 620 199 464**	**3 895 811 057**	**3 127 435 482**
Dépenses de personnel			164 005 321	177 028 014
Dépenses d'acquisition de biens et de services			165 123 916	150 108 975
Subventions et transferts courants			678 731 820	266 089 029
Dépenses d'investissement		6 620 199 464	2 887 950 000	2 534 209 464
PROGRAMME 064 : AMÈNAGEMENT RURAL		26 329 592 776	1 613 757 942	2 764 384 940
Dépenses d'acquisition de biens et de services			4 782 942	5 034 676
Dépenses d'investissement		26 329 592 776	1 608 975 000	2 759 350 264
PROGRAMME 065 : DÈVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE		3 170 090 000	516 363 023	943 063 978
Dépenses de personnel			11 579 761	11 496 279
Dépenses d'acquisition de biens et de services			129 215 762	135 077 699
Subventions et transferts courants			6 317 500	6 650 000
Dépenses d'investissement		3 170 090 000	369 250 000	789 840 000
PROGRAMME 066 : PROTECTION DES VÈGÈTAUX		**537 000 000**	**192 174 247**	**239 174 247**
Dépenses d'acquisition de biens et de services			97 174 247	102 174 247
Dépenses d'investissement		537 000 000	95 000 000	137 000 000
Total général		**36 656 882 240**	**6 218 106 269**	**7 074 058 647**

À travers ce tableau, il apparaît clairement que l'effort financier du ministère en 2027 est essentiellement orienté vers la réalisation de projets structurants à fort impact, aussi bien en termes de surfaces aménagées que de résilience climatique et de performance des filières agricoles.

La proportion importante des dépenses d'investissement (plus de 80 % du total du titre) confirme la volonté d'accélérer les chantiers visant l'autosuffisance alimentaire et la modernisation du secteur.

Dans le même temps, la présence stable des dépenses de personnel et de fonctionnement souligne la nécessité d'un minimum de capacités humaines et logistiques pour accompagner ces réformes.

Cette structure budgétaire constitue ainsi un indicateur direct de l'alignement du ministère sur les priorités nationales : souveraineté alimentaire, efficacité opérationnelle et renforcement institutionnel.

PROGRAMMES

PROGRAMME 063 – SUPPORT

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme 063 – Support regroupe l'ensemble des fonctions transversales indispensables au fonctionnement du ministère ainsi qu'à la coordination des politiques, stratégies, plans et programmes agricoles.

Il couvre les missions essentielles suivantes :

- Pilotage stratégique du ministère et coordination institutionnelle ;
- Audit interne, contrôle, conformité et amélioration des processus ;
- Planification, programmation, suivi-évaluation et coopération nationale et internationale ;
- Recherche agricole, innovation et formation des ressources humaines ;
- Coordination régionale pour la mise en œuvre territoriale des politiques agricoles.

Articulation avec les autres programmes

- 064 Aménagement rural : appui technique, planification, suivi et reporting.
- 065 Production agricole : coordination, ressources humaines, logistique et coopération.
- 066 Protection des végétaux : ressources humaines, suivi et appui aux systèmes d'information.

Structures impliquées

- Secrétariat Général (SG);
- Inspection interne;
- Direction des Affaires Administratives et Financières ;
- Direction de la Planification de la et coopération et du Suivi-évaluation ;
- Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) ;
- Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés (COMASUD) :
- Centre National de la Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRADA)
- Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédit (ENFVA) ;
- Centre de Lutte Anti-acridienne (CNLA) ;
- Laboratoire patho-biotechnologie du palmier dattier d'Atar ;
- Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR) ;
- Agence Nationale de Développement des Oasis (ANDO) ;
- Délégations régionales

Responsable du Programme : Monsieur Ahmed Salem EL ARBI

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Pilotage et Coordination

Cette action couvre la direction stratégique du ministère, la coordination interne, la gestion des circuits décisionnels, l'appui aux directions et services et les aménagements hydro-agricoles (périmètres agricoles, axes hydrauliques,…).

Principales activités

Activités	Structures impliquées
Pilotage stratégique et coordination interne	Cabinet, DAAF, Cellules, SONADER, COMASUD, CNLA, LABORATOIRE ATAR, ANDO
Aménagements hydro-agricoles	Cabinet, SONADER, ANDO
Gestion des circuits administratifs et décisionnels	Cabinet et DAAF
Appui aux directions techniques pour la mise en œuvre des politiques	Cabinet, DAAF et DPCSE
Coordination des programmes sectoriels	Cabinet
Suivi des engagements institutionnels	Cabinet et DPCSE

Résultat attendu (2027)

Réduction des délais administratifs et amélioration de la coordination interne et régionale.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2026 actualisé	2027	Cible pluriannuelle
Aménagement des périmètres hydro-agricoles	%		40	100
Réalisation des axes hydrauliques	%		40	100

ACTION 02 : Audit

Cette action regroupe les missions d'audit interne, contrôle, vérification et évaluation des processus administratifs et financiers.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Audit interne des services et programmes	IGI
Contrôle de conformité des procédures	IGI
Vérification des engagements et opérations comptables	IGI
Suivi des recommandations d'audit	IGI
Élaboration du plan annuel d'audit	IGI

ACTION 03 : Planification – Suivi-Évaluation – Coopération

Cette action assure la planification stratégique, la programmation, le suivi des résultats, la production statistique et la gestion de la coopération.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Élaboration CDMT, PAP, plans annuels	Cabinet, DPCSE
Suivi-évaluation des politiques et programmes	DPCSE
Statistiques agricoles et tableaux de bord	DPCSE
Coordination de la coopération nationale et internationale	DPCSE
Reporting aux instances nationales et partenaires	DPCSE

ACTION 04 : Recherche et Formation

Cette action couvre la recherche agricole, l'innovation, la formation initiale et continue.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Coordination des instituts et centres de recherche	CNRADA
Programmation de la recherche	CNRADA
Formation agricole et renforcement des capacités	ENFVA, CFPR
Coopération scientifique	CNRADA
Appui à la formation des producteurs	CFPR

ACTION 05 : Coordination régionale

Cette action renforce la mise en œuvre territoriale des politiques agricoles.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Coordination avec délégations régionales	Délégations régionales
Suivi des programmes sur le terrain	Délégations régionales
Consolidation des données régionales	Délégations régionales
Animation des cadres locaux de concertation	Délégations régionales
Appui logistique et organisationnel	Délégations régionales

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le Programme 063 constitue la base institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre des politiques agricoles. Il soutient la performance globale du ministère à travers :

- un pilotage cohérent et réactif ;
- un audit interne effectif ;
- une planification rigoureuse et un suivi-évaluation aligné sur les priorités nationales ;
- un système de recherche et de formation performant ;
- une coordination régionale efficace.

Volonté nationale

- Amélioration de la gouvernance du secteur ;
- Accélération de la prise de décision ;
- Renforcement de la transparence et du contrôle interne **;**
- Professionnalisation des services régionaux.

Attentes des usagers

- Administration accessible, efficace et répondant rapidement ;
- Données agricoles fiables ;
- Coordination renforcée au niveau local.

ENJEUX

- Gouvernance, transparence et redevabilité

- Renforcement de la planification et du suivi-évaluation
- Professionnalisation de la recherche et formation agricole
- Harmonisation centre/région
- Amélioration du pilotage et contrôle interne

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'efficacité administrative et la performance du pilotage

Résultat attendu (2027)

Réduction des délais administratifs et amélioration de la coordination interne et régionale.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2026 actualisé	2027	Cible pluriannuelle
Taux d'exécution budgétaire du programme	%		100	
Nombre de personnes formés	nombre		15	

OBJECTIF N°2 : Renforcer la transparence et la sécurisation des données

Résultat attendu (2027)

Digitalisation progressive des procédures.

Indicateurs

Indicateur	**Unité**	**2024**	**2025 PAP**	**2025 actualisé**	**2026**	**Cible (2029)**
Nombre de services publics numérisés	Nb				5	5

6. CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

- Centre National de la Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRADA)
- Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédit (ENFVA)
- Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR)

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS ET PAR PARTIES

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 063 : SUPPORT		**6 620 199 464**	**3 895 811 057**	**3 127 435 482**
Action 01 : Pilotage et Coordination		**6 590 199 464**	**3 760 083 290**	**2 980 400 926**
Dépenses de personnel			111 375 947	125 465 450
Dépenses d'acquisition de biens et de services			109 932 455	94 012 700
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement		6 590 199 464	2 887 950 000	2 524 209 464
Action 02 : Audit			**2 534 979**	**2 623 751**
Dépenses de personnel			863 254	864 041
Dépenses d'acquisition de biens et de services			1 671 725	1 759 710
Action 03 : Planification suivi-évaluation et coopération		**30 000 000**	**27 074 209**	**37 620 056**
Dépenses de personnel			8 047 256	7 591 684
Dépenses d'acquisition de biens et de services			19 026 953	20 028 372
Dépenses d'investissement		30 000 000		10 000 000
Action 04 : Recherche et formation			61 662 285	53 933 689
Dépenses de personnel			18 505 613	18 505 613
Dépenses d'acquisition de biens et de services			15 249 741	6 052 359
Subventions et transferts courants			27 906 931	29 375 717
Action 05 : Coordination régionale			**44 456 293**	**52 857 060**
Dépenses de personnel			25 213 251	24 601 226
Dépenses d'acquisition de biens et de services			19 243 042	28 255 834

PROGRAMME 064 – AMÉNAGEMENT RURAL

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme 064 couvre l'ensemble des interventions destinées à développer, réhabiliter et sécuriser les infrastructures rurales et hydro-agricoles nécessaires à la production agricole nationale. Il vise à accroître les superficies aménagées, améliorer la maîtrise de l'eau, renforcer l'accessibilité des zones agricoles et réduire la vulnérabilité climatique.

Il comprend notamment :

- Protection des zones de culture (clôture) ;
- le désenclavement des zones de production (la construction et l'entretien des pistes rurales, digues de protection et ouvrages de franchissement) ;
- les ouvrages destinés à la conservation des eaux et des sols (seuils en gabions, digues filtrantes, et cordons pierreux) ;
- les bassins et ouvrages de rétention des eaux de pluies :
- les chenaux de transfert d'eau.

Ne relèvent pas du programme :

- les actions de production agricole (intrants, mécanisation, filières) ;
- les missions de protection phytosanitaire ;
- les fonctions administratives, de pilotage ou de planification (programme 063).

Articulation avec les autres programmes

- **Programme 065** : les infrastructures hydro-agricoles constituent la base productive permettant l'intensification des cultures.
- **Programme 066** : les infrastructures facilitent la surveillance phytosanitaire.
- **Programme 063** : appui transversal en planification, suivi-évaluation, ressources humaines et logistique.

Structures impliquées

- DAR (Direction de l'Aménagement Rural)
- Les projets intervenants dans le domaine (PATAM, PADISAM, PRDC, PPDO, PROGRES,…)

Responsable du Programme (RPROG) : Monsieur Nasserdine EL JEWDA

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Aménagements hydro-agricoles

Cette action concerne la planification, la réalisation et la réhabilitation des périmètres irrigués, ainsi que la maîtrise de l'eau agricole à travers les différents ouvrages hydrauliques.

Activités principales

Activité	Structures impliquées
Construction et réhabilitation de barrages, digues et diguettes	DAR, PROJETS
L'aménagement et la réhabilitation des périmètres irrigués	PROJETS
Aménagement et entretien des axes hydrauliques	SONADER
La construction et l'entretien des pistes rurales	DAR, PROJETS
Études techniques, diagnostics et faisabilité	DAR, PROJETS
Aménagement de nouveaux périmètres irrigués	PROJETS
Réhabilitation des périmètres dégradés	PROJETS
Digues de protection et ouvrages de franchissement	DAR, PROJETS
Entretien des ouvrages hydro-agricoles	DAR
Appui aux coopératives	PROJETS

Cette action contribue directement à l'augmentation des superficies aménagées en cohérence avec les ambitions nationales.

ACTION 02 : Infrastructures rurales

Cette action regroupe les travaux améliorant l'accessibilité, la résilience climatique et les conditions d'exploitation des zones rurales.

Activités principals

Activité	Structures impliquées
Réalisation des ouvrages anti-érosifs	PROJETS
Bassins, seuils, digues, ouvrages d'accumulation	DAR
Appui à la gestion communautaire des infrastructures	DAR, PROJETS

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le Programme 064 constitue le levier principal de développement des infrastructures rurales nécessaires à la sécurité alimentaire. Il permet de transformer le potentiel agricole en superficies aménagées et fonctionnelles et de réduire significativement la vulnérabilité climatique.

Volonté nationale

- Étendre les superficies irriguées ;
- Réhabiliter les périmètres existants ;
- Améliorer la maîtrise de l'eau ;
- Renforcer la résilience des exploitations.

Attentes des usagers

- Accès sécurisé à l'eau agricole ;
- Pistes rurales praticables ;
- Ouvrages fiables et bien entretenus ;
- Appui aux structures locales d'exploitation.

Éléments de contexte

- Forte variabilité climatique ;
- Dégradation avancée de certains ouvrages ;
- Insuffisance de maintenance préventive ;
- Demande croissante en infrastructures rurales.

Contraintes

- Coûts d'investissement élevés ;
- Dépendance énergétique pour le pompage ;
- Manque d'organisation des communautés bénéficiaires autour des ouvrages ;
- Enjeux logistiques importants en zones enclavées.

Points forts

- Expertise interne confirmée en génie rural ;
- Demande soutenue des communautés ;
- Potentiel national irrigable important.

Points faibles

- Déficit en maintenance ;
- Dégradation rapide liée aux aléas climatiques ;
- Faible digitalisation du suivi des ouvrages.

Problématique centrale

Comment développer et maintenir durablement des infrastructures hydro-agricoles et rurales permettant la maîtrise de l'eau, l'augmentation des superficies productives et la réduction des risques climatiques ?

ENJEUX

- Développement des infrastructures hydro-agricoles ;
- Sécurisation des périmètres de production ;
- Accessibilité accrue aux zones agricoles ;
- Réduction des risques d'érosion, d'inondation;
- Renforcement de la maintenance et de la gestion locale.

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Augmenter la superficie aménagée

Résultat attendu (2027)

Aménager ou réhabiliter des superficies supplémentaires.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2025 PAP	2026 PAP	2026 actualisé	2027 cible	Horizon (2029)
Nombre de barrages réalisés	Nb		23	23	26	50
Superficie de cuvettes des barrages réalisées	ha				1300	5000

OBJECTIF N°2 : Protection des zones de cultures contre la divagation

Résultat attendu (2027)

Installation de clôtures de protection (grillages/barbelé).

Indicateurs

Indicateur	Unité	2025 PAP	2026 cible	2026 actualisé	2027 cible	Horizon (2029)
Nombre de kilomètre de grillages installés	Km		800	880	600	2000

CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

Bien que le programme ne comporte pas d'opérateur formel rattaché, divers acteurs techniques contribuent à l'exécution des travaux :

- Projets d'infrastructures financés par les partenaires.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS ET PAR PARTIES

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 064 : AMÈNAGEMENT RURAL		**26 329 592 776**	**1 613 757 942**	**2 764 384 940**
Action 01 : Aménagements hydro-agricoles		**22 487 833 748**	**1 259 482 942**	**1 975 174 618**
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et de services			4 782 942	5 034 676
Subventions et transferts courants				

Dépenses d'investissement		22 487 833 748	1 254 700 000	1 970 139 942
Action 02 : Infrastructures rurales		**3 841 759 028**	**354 275 000**	**789 210 322**
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et de services				
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement		3 841 759 028	354 275 000	789 210 322

PROGRAMME 065 – DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme 065 vise à renforcer la production agricole nationale à travers le développement des filières, l'amélioration des pratiques culturales, la mécanisation, la disponibilité des semences de qualité, ainsi que l'appui structuré aux organisations professionnelles et au conseil agricole.

Il couvre les volets suivants :

- développement des filières de production (riz, maraîchage, céréales traditionnelles, dattes, blé, cultures diversifiées) ;
- amélioration de la productivité et des pratiques agricoles ;
- mécanisation agricole, équipements et prestations mécanisées ;
- filière semencière (certification, multiplication et disponibilité des semences locales) ;
- appui-conseil, encadrement, structuration et renforcement des organisations socioprofessionnelles.

Ne relèvent pas du programme :

- les infrastructures hydro-agricoles (programme 064) ;
- la protection des végétaux (programme 066) ;
- les fonctions transversales de gouvernance, formation ou planification (programme 063).

Articulation avec les autres programmes

- **064 Aménagement rural** : les périmètres aménagés et réseaux d'irrigation permettent l'extension des filières.
- **066 Protection des végétaux** : la gestion phytosanitaire est essentielle pour les rendements.
- **063 Support** : appui administratif, RH, suivi-évaluation, planification et coopération.

Structures impliquées

- Direction de Développement des Filières Agricoles ;
- Délégations régionales;
- Projet de Développement des Cultures Fourragères;
- Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés (COMASUD)
- Organisations professionnelles et réseaux de producteurs
- Projets agricoles nationaux et sous-régionaux

Responsable du programme (RPROG) : Monsieur **Babahmed Naghra**

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Appui au développement des filières agricoles

Cette action regroupe l'ensemble des interventions visant à améliorer les performances des filières de production et à soutenir leur structuration économique.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Développement des filières prioritaires	DDFA, Projets, COMASUD
Amélioration des pratiques agricoles et itinéraires techniques	DDFA
Promotion des cultures stratégiques (riz, blé, horticulture…)	DDFA
Appui aux groupements et coopératives de producteurs	DDFA ET PROJETS
Développement des infrastructures légères de post-récolte	DDFA ET PROJETS

ACTION 02 : Promotion de la mécanisation agricole

Cette action vise à faciliter l'accès des producteurs à la mécanisation, à améliorer les rendements et à réduire la pénibilité du travail agricole.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Acquisition et mise à disposition d'équipements mécanisés	DDFA ET PROJETS
Soutien aux prestataires privés en mécanisation	DDFA ET PROJETS
Appui aux coopératives	DDFA ET PROJETS
Maintenance, ateliers mobiles, formation mécanisation	DDFA ET PROJETS
Promotion de la mécanisation adaptée	DDFA ET PROJETS

ACTION 03 : Développement de la filière semencière

Cette action couvre l'ensemble des opérations liées à la production, certification et diffusion de semences de qualité pour les principales filières agricoles.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Sélection, recherche variétale	DDFA, CCQSP
Multiplication des semences de base et certifiées	ISPM
Développement de la filière semencière locale	DDFA, Délégations
Certification et contrôle qualité	CCQSP, DDFA
Distribution des semences améliorées	DDFA, Projets

ACTION 04 : Conseil et organisation socioprofessionnelle

Cette action vise à renforcer le dispositif d'appui-conseil agricole et à améliorer l'organisation professionnelle des producteurs.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Appui-conseil agricole sur les pratiques culturales	DDFA, Délégations, Projets
Encadrement technique des producteurs	DDFA, Délégations, Projets
Formation des organisations socioprofessionnelles	DDFA, Délégations, Projets
Structuration des coopératives agricoles	DDFA, Délégations, Projets
Appui à la professionnalisation des filières	DDFA, Délégations, Projets

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le Programme 065 joue un rôle déterminant dans la concrétisation des objectifs nationaux de production agricole. Il vise à améliorer les rendements, diversifier les cultures, moderniser les pratiques et renforcer la disponibilité de semences de qualité.

Volonté nationale

- Augmenter la production nationale pour réduire les importations ;
- Développer les filières porteuses à fort potentiel économique ;
- Moderniser les techniques agricoles et mécaniser les cultures ;
- Améliorer la disponibilité de semences locales certifiées ;
- Renforcer les organisations agricoles.

Attentes des usagers

- Accès à la mécanisation et aux équipements ;
- Disponibilité de semences de qualité ;
- Appui technique régulier ;
- Structuration professionnelle durable.

Éléments de contexte

- Rendements agricoles variables et insuffisants ;
- Faible taux de mécanisation ;
- Dépendance aux semences importées ;
- Insuffisante structuration des organisations professionnelles.

Contraintes

- Coûts élevés des équipements ;
- Faible couverture du conseil agricole ;
- Insuffisance de capacités de production semencière ;
- Manque de structuration professionnelle.

Points forts

- Potentiel agricole diversifié ;
- Forte demande pour la mécanisation ;
- Existence d'établissements agréés de production et multiplication de semences ;
- Multiples projets d'appui sectoriel.

Points faibles

- Faible niveau de professionnalisation ;
- Déficit de formation technique ;
- Faible disponibilité des semences locales

- Faiblesse de coordination et synergies entre les différents intervenants du MASA (Structures centrales et projets de développement).

Problématique centrale

Comment renforcer durablement la production agricole à travers l'appropriation des pratiques agricoles, le développement de la mécanisation, la structuration de la filière semencière et la consolidation des organisations professionnelles ?

ENJEUX

- Développer des filières performantes et compétitives ;
- Accroître la productivité grâce à la mécanisation et l'accès aux semences de qualité ;
- Professionnaliser les producteurs et leurs organisations ;
- Améliorer les infrastructures de stockage et de conservation ;
- Faciliter l'accès au financement agricole ;
- Facliter les circuits de commercialisation.

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Accroître durablement la production agricole par filière

Résultat attendu (2027)

Augmentation de la production agricole et amélioration des rendements des principales filières.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2024	2025 PAP	2026 actualisé	2027 cible	Horizon (2029)
Quantité d'engrais subventionnés utilisés pour la filière rizicole	Tonnes				40000	50000
Quantité de semences distribuées pour les Céréales traditionnelles	Tonnes				800	1200
Quantité de semences distribuées pour la filière maraîchère	KGS				7800	9200

OBJECTIF N°2 : Professionnaliser et moderniser les systèmes de production

Résultat attendu (2027)

Renforcement de la mécanisation, disponibilité des semences et appui-conseil opérationnel.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2024	2025 PAP	2026 actualisé	2027 cible	Horizon (2029)
Taux de couverture en semences certifiées (riz)	%		45	55	65	70

CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

Les opérateurs contribuant à ce programme incluent :

- Projets de développement ;
- les organisations socio-professionnelles ;

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS ET PAR PARTIES

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 065 : DÈVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE		**3 170 090 000**	**516 363 023**	**943 063 978**
Action 01 : Appui au développement des filières agricoles		1 974 730 000	88 857 119	334 329 599
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et de services			37 857 119	39 849 599
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement		1 974 730 000	51 000 000	294 480 000
Action 02 : Développement de la filière semencière			**6 024 425**	**6 024 425**
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et de services			6 024 425	6 024 425
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Action 04 : Conseil et organisation socioprofessionnelle		**1 195 360 000**	**421 481 479**	**602 709 954**
Dépenses de personnel			11 579 761	11 496 279
Dépenses d'acquisition de biens et de services			85 334 218	89 203 675
Subventions et transferts courants			6 317 500	6 650 000
Dépenses d'investissement		1 195 360 000	318 250 000	495 360 000

PROGRAMME 066 – PROTECTION DES VÉGÉTAUX

1. PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme 066 vise à protéger les cultures contre les ennemis, ravageurs, maladies et menaces phytosanitaires afin de garantir la sécurité phytosanitaire nationale, réduire les pertes agricoles et soutenir durablement la production.

Il couvre notamment :

- la lutte intégrée contre les ennemis des cultures,(les ravageurs, maladies, adventices et espèces exotiques envahissantes, à travers des approches chimiques, biologiques, culturales et biotechnologiques);
- les opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de gestion des risques phytosanitaires;
- la surveillance acridienne, la veille entomologique et l'analyse prédictive, avec recours aux réseaux d'observation, SIG, drones et modélisation des dynamiques de populations ;
- le suivi, la détection, le diagnostic et la gestion des organismes nuisibles et maladies émergentes et récurrentes, y compris les invasions transfrontalières et les ravageurs à haut potentiel d'impact économique ;
- la mise en œuvre des dispositifs de quarantaine, de contrôle qualité et de certification phytosanitaire, en conformité avec la CIPV, les normes NIMP et les réglementations régionales et internationales ;
- la logistique, l'approvisionnement et la sécurisation des équipements, intrants, appâts, produits de traitement et matériels d'intervention, ainsi que leur maintenance, stockage et traçabilité ;
- le renforcement des capacités techniques, scientifiques et opérationnelles des équipes régionales,(formation, recyclage, accréditation, encadrement, et déploiement sur le terrain) ;
- la coopération et la coordination interinstitutionnelle, avec les services des douanes, agriculture, environnement, sécurité aux frontières, ainsi que les organisations internationales (FAO, CLCPRO, UA-IAPSC, GIZ, CILSS,…) ;
- la gestion de l'information et la modernisation des systèmes de suivi, intégrant bases de données, plateformes numériques de déclaration des foyers, cartographie en temps réel et transmission instantanée des alertes ;
- la promotion de méthodes alternatives et durables de lutte.

Ne relèvent pas du programme :

- l'aménagement rural (programme 064) ;
- les activités de production agricole (programme 065) ;
- les fonctions transversales d'appui (programme 063).

Articulation avec les autres programmes

- **064 Aménagement rural** : infrastructures appuyant la surveillance terrain.
- **065 Production agricole** : la protection phytosanitaire conditionne les rendements.
- **063 Support** : appui RH, logistique, planification, S&E et digitalisation.

Structures impliquées

- Direction de la Protection des Végétaux (DPV)
- Services départementaux de la Direction de la Protection des Végétaux

- Poste de contrôle phytosanitaire
- Unités mobiles de traitement
- Réseaux de surveillance acridienne

Responsable du programme (RPROG) **: Monsieur Sidi Mohamed EL GHASSEM**

2. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : Lutte contre les ennemis et maladies des cultures

Cette action concerne l'ensemble des interventions destinées à réduire les pertes agricoles en luttant contre les ravageurs, maladies, adventices et nuisibles affectant les principales cultures.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Lutte contre les oiseaux granivores et les ravageurs (traitements, pulvérisations)	DPV
Lutte contre les maladies des cultures (riz, maraîchage, palmier, cultures pluviales)	DPV
Gestion des invasions acridiennes	DPV
Distribution de produits phytosanitaires homologués	DPV
Sensibilisation et formation des producteurs	DPV
Appui aux campagnes de prévention	DPV

ACTION 02 : Surveillance et contrôle phytosanitaires

Cette action regroupe les activités de veille, détection, contrôle, suivi et prévention des risques phytosanitaires sur l'ensemble du territoire.

Principales activités

Activité	Structures impliquées
Surveillance acridienne et entomologique	DPV
Suivi des maladies émergentes et bio-agresseurs	DPV
Contrôle phytosanitaire aux frontières	DPV
Quarantaine végétale, certification, conformité	DPV
Système d'alerte précoce et cartographie des risques	DPV
Enquêtes de terrain, prélèvements, analyses	DPV

3. CADRAGE STRATÉGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Analyse stratégique

Le Programme 066 constitue un pilier essentiel pour garantir la sécurité phytosanitaire, prévenir les pertes agricoles et appuyer les performances des filières agricoles.

Volonté nationale

- Renforcer la surveillance phytosanitaire nationale ;
- Réduire les pertes dues aux ravageurs et maladies ;
- Moderniser les dispositifs d'alerte et d'intervention ;
- Déployer la lutte préventive et améliorer la gestion de crise.

Attentes des usagers

- Interventions rapides en cas d'attaque ;
- Produits phytosanitaires homologués disponibles ;
- Accompagnement technique sur les bonnes pratiques de traitement ;
- Informations rapides et fiables sur les risques.

Contraintes

- Besoins élevés en équipements et logistique ;
- Étendue du territoire à couvrir ;
- Variabilité climatique accentuant les risques ;
- Nécessité d'un personnel qualifié.

Points forts

- Expertise technique en surveillance acridienne ;
- Réseau de postes phytosanitaires existants ;
- Partenariats internationaux actifs.

Points faibles

- Insuffisance d'équipements et moyens logistiques ;
- Dépendance à l'aide internationale pour les grandes crises ;
- Faible couverture analytique en laboratoire.

Problématique centrale

Comment renforcer durablement la protection phytosanitaire afin de réduire les pertes agricoles et garantir la sécurité sanitaire des cultures ?

ENJEUX

- Réduction des pertes dues aux maladies et ravageurs
- Amélioration de la surveillance nationale
- Interventions rapides et coordonnées
- Renforcement logistique et analytique
- Sécurisation des filières agricoles

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : Réduire les pertes agricoles dues aux ravageurs et maladies

Résultat attendu (2027)

Diminution des pertes liées aux ennemis des cultures.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2024	2025 PAP	2026	2027	Horizon (2029)
Superficies traitées contre les ennemis des cultures	ha	41000	43000	44500	55 000	60 000
Nombre de nidifications traitées	Nbr	26	40		55	60

OBJECTIF N°2 : Renforcer la surveillance et la prévention phytosanitaires

Résultat attendu (2027)
Couverture en surveillance et amélioration de la détection précoce.

Indicateurs

Indicateur	Unité	2024	2025 PAP	2026	2027	Horizon (2029)
Nombre d'autorisation d'importation de produits végétaux et d'origine végétale	**Nb**	**105**	**130**	**130**	**190**	**220**
Nombre de certificats phytosanitaires	Nb	1077	1100	1100	1 350	1 500

CONTRIBUTION DES OPÉRATEURS

Ce programme mobilise :

- postes de contrôle phytosanitaire ;
- unités de lutte et brigades mobiles ;
- réseaux communautaires de surveillance.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS ET PAR PARTIES

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME 066 : PROTECTION DES VÈGÈTAUX			192 174 247	239 174 247
Action 01 : Lutte contre les ennemis et les maladies des cultures			188 947 966	235 947 966
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et de services			93 947 966	98 947 966
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement			95 000 000	137 000 000
Action 02 : Surveillance et contrôle phytosanitaires			3 226 281	3 226 281
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et de services			3 226 281	3 226 281
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Dépenses de personnel				

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT



PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement : MERSE) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement : MERSE) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même Titre (Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement : MERSE) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

Découpage indicatif du Programme, l'« Action » est un pan de politique publique. Enfin et au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité » précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- la présentation stratégique du Titre ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie par partie.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

TITRE : MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA REFORME DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT (MERSE)

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

1.1. PERIMETRE

1.2. PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

1.3. PRINCIPALES REFORMES

1.4. PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

1.5. OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

II. RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

2.1. RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

2.2. RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

III. PROGRAMME SUPPORT

3.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

3.1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

3.1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

3.2. CADRAGE STRATEGIQUE

3.2.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

3.2.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.3. PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

3.3.1. PROPOSITIONS BUDGETAIRES

3.3.2. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

3.4. JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

3.4.1. DEPENSES DE PERSONNEL

3.4.2. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

3.4.3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

IV. PROGRAMME ENSEIGNEMENT DE BASE

4.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

4.1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

4.1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

4.2. CADRAGE STRATEGIQUE

4.2.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

4.2.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.3. PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

4.3.1. PROPOSITIONS BUDGETAIRES

4.3.2. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

4.4. JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

4.4.1. DEPENSES DE PERSONNEL

4.4.2. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

4.4.3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

V. PROGRAMME ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

5.1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

5.1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

5.2. CADRAGE STRATEGIQUE

5.2.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

5.2.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

5.3. PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

5.3.1. PROPOSITIONS BUDGETAIRES

5.3.2. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

5.4. JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

5.4.1. DEPENSES DE PERSONNEL

5.4.2. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

5.4.3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TITRE : MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA REFORME DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT (MERSE)

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA REFORME DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT (MERSE)

1.1. PERIMETRE

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du Système d'Enseignement (MERSE) est l'organe chargé de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques publiques relatives à l'éducation de base (incluant le primaire et le collège), à l'enseignement secondaire général, à la formation initiale des enseignants du primaire, ainsi qu'à la planification stratégique, la gouvernance et la réforme du système éducatif. Il exerce également une mission transversale de coordination et de pilotage du développement du secteur éducatif, dans le respect des orientations définies par la Loi d'orientation de l'éducation et le PNDSE III.

Le champ de compétence du MERSE ne couvre pas l'ensemble du système éducatif national. L'éducation préscolaire relève du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), avec lequel le MERSE collabore dans le cadre de la généralisation progressive d'une année obligatoire de préscolarisation à cinq ans. L'enseignement originel est placé sous la responsabilité du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), tandis que l'enseignement technique et la formation professionnelle relèvent du Ministère de la Formation Professionnelle, des Arts et Métiers (MFPAM). L'enseignement supérieur et la recherche scientifique sont, quant à eux, de la compétence du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Dans la mise en œuvre du PNDSE III, le MERSE agit en concertation étroite avec ces quatre ministères sectoriels, dans une logique de cohérence des politiques et de complémentarité des interventions. Il travaille également en coordination avec plusieurs ministères techniques et institutions transversales. Ainsi, le partenariat avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) permet d'assurer le cadrage budgétaire, la programmation pluriannuelle via le CDMT-m et la préparation du PAP. Le dialogue avec le Ministère de la Fonction Publique porte sur la planification des besoins en ressources humaines. Le MERSE s'associe également au Ministère de la Santé pour le développement de la santé scolaire, de la nutrition et de l'hygiène, au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour l'accès à l'eau potable en milieu scolaire, et au Ministère de l'Équipement pour la construction et la réhabilitation des infrastructures éducatives.

Le lien avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation permet de soutenir le processus de déconcentration et de renforcer la gestion locale des établissements scolaires. Par ailleurs, le MERSE entretient des partenariats avec le Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et de l'Artisanat en vue de promouvoir les activités périscolaires, artistiques et sportives en milieu scolaire.

Dans le cadre des politiques de lutte contre la vulnérabilité, le ministère collabore également avec l'Agence Taazour, notamment pour la mise en œuvre des cantines scolaires, des transferts sociaux ciblés, de la distribution de kits scolaires, ainsi que pour l'appui à la scolarisation des filles et la réintégration des enfants déscolarisés.

Le MERSE s'appuie sur des agences et institutions nationales spécialisées, dont l'ANSADE pour le pilotage des données statistiques, ainsi que sur un large éventail de partenaires techniques et financiers qui soutiennent la mise en œuvre du PNDSE III à travers un dialogue sectoriel renforcé et une coordination concertée des interventions

Enfin, le MERSE bénéficie des avis, recommandations et rapports annuels produits par le HCE, qui constituent des repères essentiels pour l'orientation et l'ajustement des politiques éducatives. En retour, le MERSE met à disposition du HCE les données et informations nécessaires à l'exercice de sa mission consultative, garantissant ainsi une articulation efficace entre l'élaboration des politiques éducatives, leur mise en œuvre et leur suivi.

1.2. PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Référentiels stratégiques encadrant l'action du MERSE

L'action du Ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MERSE) s'inscrit dans un ensemble cohérent de textes de référence, à la fois nationaux, sectoriels, transversaux et internationaux. Ces cadres orientent les priorités d'intervention du secteur éducatif, structurent son organisation et balisent la trajectoire de mise en œuvre des réformes engagées.

Au niveau national, le socle politique de l'action gouvernementale est constitué par le Projet de société du Président de la République, intitulé « Mon Ambition pour ma Patrie », présenté à la suite de sa réélection en août 2024. Ce projet réaffirme l'éducation comme levier central de développement, à travers des engagements forts en faveur de l'équité, de la jeunesse, de la citoyenneté et de l'employabilité.

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPGG), prononcée en septembre 2024, en assure la déclinaison opérationnelle, en articulant les orientations présidentielles autour de politiques sectorielles concrètes. Elle consacre une attention particulière au renforcement de la qualité du capital humain, notamment par l'éducation de base et la formation des jeunes.

Sur le plan stratégique, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2026–2030) constitue le cadre de référence du développement économique et social. Elle fait de l'éducation un axe prioritaire de lutte contre la pauvreté, en ciblant l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'offre éducative.

La Loi d'Orientation de l'Éducation nationale (n°022–2023) fixe les principes fondamentaux du système éducatif mauritanien. Elle définit notamment l'architecture du système, les droits et devoirs des apprenants et des familles, les rôles de l'État et des collectivités, ainsi que les finalités attendues en termes de cohésion sociale, de citoyenneté, et de développement durable.

La Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (2022–2032) précise les grandes options retenues par le gouvernement pour traduire ces principes en politiques concrètes, autour de quatre piliers : l'accès universel, la qualité des apprentissages, la gouvernance performante et le financement durable.

C'est sur cette base qu'a été élaboré le Plan National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III 2023–2030). Ce plan sectoriel décline les objectifs stratégiques de l'État en programmes budgétaires et résultats attendus, en assurant leur cohérence avec la SCAPP, le projet présidentiel et les engagements internationaux.

Sur le plan transversal, l'action du MERSE s'articule avec plusieurs réformes en cours à l'échelle de l'administration publique :

- Le Schéma directeur des réformes des finances publiques et la réforme de la budgétisation axée sur les résultats structurent l'introduction du budget-programme et de la programmation pluriannuelle (CDMT-m) dans une logique de performance, de transparence et de redevabilité.
- La Stratégie de Modernisation de l'Administration Publique (2023–2027) soutient la transformation organisationnelle des ministères, la digitalisation des services, le renforcement de la déconcentration et la gestion intégrée des ressources humaines.
- La Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG), adossée au Cadre de Référence National du Genre (CRNG), encadre l'intégration transversale de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques, y compris dans les programmes éducatifs, curriculaires et de formation.
- La Stratégie Nationale d'Inclusion et de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (SNIPDPH) qui constitue un cadre de référence pour garantir la pleine participation sociale, économique et citoyenne des personnes en situation de handicap.

À l'échelle internationale, les politiques éducatives nationales s'alignent sur les engagements pris par la Mauritanie dans le cadre de l'Agenda Éducation 2030, notamment en vue d'atteindre l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4). Ce dernier vise à garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité, et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Enfin, le MERSE met en œuvre ses actions en synergie avec les cadres et instruments définis par ses partenaires internationaux, notamment le Partenariat mondial pour l'Éducation (GPE), l'UNESCO, l'UNICEF, et l'Union Africaine, à travers le Cadre continental pour l'éducation 2016–2025. Cette coopération vise à renforcer la cohérence des appuis, la mutualisation des efforts et la mise en œuvre des principes de solidarité, d'efficacité et d'impact dans le secteur éducatif mauritanien.

1.3. PRINCIPALES REFORMES

Réformes structurelles en cours dans le sous-secteur de l'éducation

L'évolution des crédits et des emplois du Ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement (MERSE) sur la période 2027–2029 s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle portée par la Loi d'orientation de l'éducation (2023), les priorités du PNDSE III (2023–2030), et les exigences du passage au budget-programme.

Cette transformation vise à bâtir un système éducatif équitable, efficace, inclusif, résilient et profondément ancré dans les valeurs de citoyenneté, de participation et de développement durable.

Réformes transversales du secteur (Programme 1 : Support au pilotage et à la réforme du système éducatif)

La réforme de la gestion des ressources humaines constitue un pilier central. Une stratégie sectorielle RH est en cours d'opérationnalisation, reposant sur une planification pluriannuelle, une actualisation de la carte scolaire selon les besoins territoriaux, et une modernisation des outils de gestion intégrés, notamment via le SIRAGE[1].

La gouvernance du secteur se renforce par l'ancrage d'une culture de résultats : adoption du budget-programme, élaboration de feuilles de route opérationnelles pour les structures, et systématisation de l'évaluation annuelle de performance.

L'institutionnalisation du genre est pleinement intégrée dans les politiques éducatives, avec des outils et approches favorisant l'égalité d'accès, de participation et de réussite pour tous les genres.

Le système d'évaluation est en cours de structuration, avec la généralisation des évaluations des apprentissages, des audits qualité et des analyses d'impact des politiques éducatives.

Une transition numérique progressive appuie la dématérialisation de l'administration éducative, le développement de l'enseignement à distance, et le déploiement d'infrastructures numériques dans les établissements.

L'implication active des familles et des communautés, pierre angulaire de la Loi d'orientation, est renforcée à travers la dynamisation des COGES, mais aussi par une volonté de faire de la participation communautaire un levier transversal de gouvernance éducative à tous les niveaux.

Réformes spécifiques à l'éducation de base (Programme 2 : Éducation de base)

L'unification du cycle primaire-collège en un continuum de neuf années représente un tournant majeur, garantissant une continuité pédagogique et une meilleure maîtrise des acquis

[1] Le système d'information et de gestion de l'Éducation (SIRAGE) est un projet stratégique pour la modernisation du secteur de l'éducation, il constitue un levier de gouvernance, de pilotage et de transparence au service de l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale.
Il regroupe un ensemble intégré de modules, fonctionnalités et procédures permettant la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux élèves, enseignants, établissements scolaires et structures administratives. Ces données sont ensuite utilisées pour prendre des décisions efficaces, afin de s'assurer que les institutions fonctionnent sans heurts et atteignent leurs objectifs.

fondamentaux.

Les efforts pour élargir l'accès se traduisent par la construction d'établissements dans les zones sous-desservies, la transformation des " Mabâdi" en écoles modernes, la réduction de la taille des classes et une révision de la carte scolaire.

Lutte contre le décrochage et scolarisation des enfants non-inscrits deviennent une priorité explicite, par des actions ciblées sur les zones vulnérables, des dispositifs de réintégration scolaire, et un appui spécifique aux filles et enfants à besoins particuliers.

La réforme curriculaire introduit un enseignement multilingue valorisant les langues nationales dès les premières années. Elle incorpore des modules sur la citoyenneté active, le vivre-ensemble, la santé, l'environnement, les compétences de vie, et la culture de la paix, conformément à la vocation civique et humaniste de l'école réaffirmée dans la Loi.

La restructuration des ENI poursuit la professionnalisation de la formation initiale des enseignants, intégrant les dimensions d'inclusion, de bilinguisme et d'adaptation pédagogique aux contextes locaux.

Réformes dans l'enseignement secondaire (Programme 3 : Enseignement secondaire)

La restructuration du cycle secondaire introduit un tronc commun de deux ans suivis d'une année de spécialisation, pour renforcer les acquis fondamentaux avant orientation.

L'offre de formation se diversifie, avec un accent mis sur les filières scientifiques, technologiques et professionnelles, via l'ouverture de lycées spécialisés.

La réforme de la gouvernance des établissements s'opère à travers l'expérimentation du projet d'établissement, une responsabilisation accrue des chefs d'établissement, un pilotage par résultats, et une implication renforcée des parents et communautés éducatives dans la gestion des écoles.

Des mécanismes d'orientation sont développés en fin de cycle secondaire pour faciliter les passerelles vers l'enseignement technique, professionnel ou supérieur, favorisant ainsi des parcours adaptés aux aspirations et besoins du pays.

Un accent particulier sera mis sur la promotion de la scolarisation des filles au secondaire à travers la construction d'établissements de proximité, l'octroi de bourses et d'appuis spécifiques, ainsi que des actions de des actions de sensibilisation spécifique à l'importance de l'école et de l'éducation pour tous les enfants, y compris les filles, et aux dangers et aux risques liés au mariage précoce et au travail des enfants, afin de favoriser leur maintien et leur réussite.

Réformes du pilotage financier et budgétaire (transversales aux trois programmes)

Le budget-programme sera appliqué dès 2026, avec une gestion axée sur les résultats et la responsabilisation des gestionnaires de programmes.

Le CDMT-m devient l'outil central d'alignement entre les ressources disponibles et les priorités stratégiques, intégrant les effets des réformes sur les dépenses et les effectifs.

Enfin, le suivi budgétaire est renforcé grâce à l'intégration du suivi financier dans le SIRAGE, facilitant une exécution efficace, transparente et redevable des ressources publiques.

Ces réformes convergent vers un système éducatif qui prépare les citoyens de demain à vivre dans une société juste, durable, tolérante et inclusive, fidèle à la vision portée par la Loi d'orientation et le PNDSE III.

Impact budgétaire brut estimé

Les réformes du secteur de l'éducation engendrent une augmentation significative des crédits, principalement portée par :

- Les recrutements annuels d'enseignants pour le primaire et le collégial (en moyenne 1428 par an sur 2027–2029, en tenant compte des départs à la retraite),
- La construction d'infrastructures éducatives (écoles, collèges, ENI),
- La digitalisation et la réforme curriculaire,
- Le renforcement de la gouvernance et du pilotage.

Évolution des performances du sous-secteur de l'éducation sous tutelle du MERSE

Au cours des dernières années, le système éducatif mauritanien a connu une dynamique marquée par la mise en œuvre progressive du PNDSE III (2023–2030), dans le respect des principes fondateurs de la politique éducative nationale. Cette dynamique, documentée par les analyses du RESEN 2024 (données 2022) et les constats formulés lors des revues sectorielles de 2023 et 2024, fait apparaître des avancées notables, mais aussi des défis structurels persistants.

Sur le plan de l'accès, des progrès ont été enregistrés au primaire, avec un taux brut de scolarisation atteignant 96 % en 2022. Toutefois, seuls 62 % des enfants achèvent ce cycle, avec des disparités de genre encore marquées. La transition vers le collège reste insuffisante (72 % en 2022), et le taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire progresse lentement, passant de 26 % en 2016 à 35 % en 2023. Par ailleurs, le poids croissant du secteur privé, qui scolarise plus de la moitié des élèves au secondaire, interpelle sur la nécessité d'un encadrement renforcé pour garantir l'équité et la qualité.

En matière de qualité des apprentissages, les résultats demeurent préoccupants. Moins d'un élève sur cinq maîtrise les compétences fondamentales en mathématiques à la fin du primaire. Au niveau du baccalauréat, le taux de réussite reste faible (23,7 % en 2024), avec des écarts importants selon les régions et les filières. Ces résultats sont influencés par le déficit d'enseignants qualifiés, des disparités dans la formation initiale, et un absentéisme enseignant non négligeable.

L'environnement scolaire constitue un autre levier essentiel. Dans de nombreuses écoles, les conditions d'accueil restent précaires : insuffisance d'accès à l'eau potable, à l'électricité, déficit en mobilier, absence d'espaces adaptés pour les activités sportives, culturelles ou sanitaires, en particulier au secondaire.

Sur le plan de la gouvernance, plusieurs réformes structurantes ont été engagées : déploiement progressif du système d'information SIRAGE, adoption de l'approche budget-programme, réforme des structures administratives, renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats. Ces initiatives participent à l'instauration progressive d'un pilotage stratégique, décentralisé et mieux articulé entre le niveau central, déconcentré et décentralisé.

Contraintes budgétaires et choix stratégiques

Le financement du secteur éducatif demeure confronté à des contraintes majeures. En 2022, les dépenses publiques d'éducation représentaient 2,7 % du PIB, un niveau en deçà des engagements régionaux. Près de 90 % du budget de fonctionnement est absorbé par la masse salariale, limitant considérablement les capacités d'investissement dans les infrastructures, les équipements pédagogiques et la qualité des apprentissages.

La fragmentation des appuis extérieurs, conjuguée à une mobilisation encore faible des ressources nationales, notamment issues des industries extractives, accentue ces contraintes. À l'horizon 2030, le besoin de financement additionnel est estimé à près de 17 milliards MRU pour couvrir l'intégralité du PNDSE III.

Dans ce contexte, le ministère a opéré plusieurs choix stratégiques structurants :

- Le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants à travers les ENI, l'ENS et les pôles régionaux, avec un accent mis sur l'amélioration des compétences pédagogiques et linguistiques ;
- La rénovation des curricula fondée sur le Cadre de Référence National, en lien avec les compétences du 21e siècle, et l'introduction progressive d'un enseignement multilingue inclusif, sous la coordination de l'IPELAN ;
- L'expérimentation du projet d'établissement dans des collèges et lycées pilotes, dans une logique de gestion de proximité axée sur la performance ;
- La régulation de l'enseignement privé et la promotion active de l'école publique gratuite, conformément à la vision présidentielle de l'École de la République ;

- La mise en place de dispositifs spécifiques en faveur de l'éducation inclusive, du développement de l'enseignement préscolaire pour les enfants de cinq ans, et de l'équité territoriale ;
- L'adoption progressive de pratiques de gestion durable et de résilience climatique dans l'environnement scolaire ;
- Enfin, la diversification des sources de financement à travers les partenariats publics-privés, une meilleure coordination avec les PTFs et le développement de mécanismes innovants de mobilisation des ressources.

Ces orientations confirment l'engagement du secteur à garantir à chaque enfant, sans discrimination, une éducation de qualité, équitable, inclusive et résiliente, en parfaite cohérence avec les finalités et les axes stratégiques du PNDSE III.

1.5. OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

Conformément aux orientations du PNDSE III (2023-2030) et du CDMT-m 2027-2029, le Ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement (MERSE) assume la responsabilité des programmes 2, 3, 4, 6 et 13, couvrant les domaines de l'accès, de la qualité et de la gouvernance du système éducatif.

Les trois objectifs fédérateurs retenus dans le cadre du PAP 2027 traduisent les priorités nationales et résument la logique d'intervention du MENRSE à travers ses programmes budgétaires :

1. **Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de base et secondaire complète et de qualité**

En lien avec l'axe 1 du PNDSE III, cet objectif vise à garantir la continuité du parcours éducatif de 6 à 18 ans, en renforçant l'accès, l'équité et le maintien des élèves dans le système.

Il répond aux défis persistants de décrochage scolaire et de réintégration des enfants non scolarisés, qui représentent encore près de 30 % des 6-15 ans selon le RESEN 2024.

Il fédère les actions des programmes 1, 2 et 3 du PAP 2027, axées sur l'extension de l'offre éducative, la réduction des disparités territoriales et de genre, et la promotion d'une éducation inclusive et de qualité.

2. **Améliorer la qualité et la performance des apprentissages**

Rattaché à l'axe 2 du PNDSE III, cet objectif traduit la priorité accordée à l'amélioration des acquis scolaires et à la pertinence des enseignements.

Il met l'accent sur la réforme curriculaire, la formation initiale et continue des enseignants, l'inspection de proximité et la mise en œuvre du projet d'établissement.

Il fédère les efforts des programmes 1, 2 et 3 du PAP 2027, qui visent à renforcer la qualification du personnel enseignant, à améliorer les pratiques pédagogiques et à élever le niveau des apprentissages fondamentaux.

3. **Renforcer la gouvernance, la planification et la performance institutionnelle du système éducatif**

En lien avec l'axe 3 du PNDSE III, cet objectif soutient la mise en œuvre des réformes institutionnelles pour une gestion plus efficace et transparente du système éducatif.

Il porte sur la planification stratégique, le suivi-évaluation, la digitalisation de la gestion (notamment via le SIRAGE) et la mise en œuvre de la LOLF.

Il fédère les actions du programme 1 et les volets transversaux des autres programmes du PAP 2027, orientés vers le pilotage par la performance, la redevabilité et la qualité de la dépense publique.

OBJECTIF N°1 1. Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de base et secondaire complète et de qualité

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, le système éducatif visera une amélioration tangible de la couverture scolaire, aussi bien au primaire qu'au secondaire, traduisant les progrès réalisés dans la planification, la mobilisation communautaire et l'expansion des infrastructures.

Au niveau du secondaire (15-18 ans), le taux brut de scolarisation passera à 40,05 %, Cette dynamique traduit les effets combinés des efforts d'extension des établissements, de lutte contre le décrochage et de réintégration des adolescents non scolarisés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025	2026	2027	Cible	Structure chef de file
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle	
Taux brut de scolarisation 15-18 ans désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		38,65%	40,05%	42,50%	

1. **Taux brut de scolarisation 15-18 ans désagrégé par sexe, par région et par moughataa**
 - Source des données : SIRAGE, projections démographiques.
 - Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'élèves scolarisés âgés de 15-18 ans / population totale 15-18 ans) × 100.
 - Phénomène observé : Le degré de scolarisation des adolescents.
 - Changement attendu : Étendre la couverture éducative au lycée.

OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité et la performance des apprentissages

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, le renforcement des capacités pédagogiques se poursuivra en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Dans le secondaire, 70% des enseignants de lycée auront bénéficié d'une formation continue, permettant une meilleure maîtrise des contenus disciplinaires et des approches didactiques.

Ces résultats démontrent l'impact des actions engagées en matière de formation, d'inspection de proximité et de mise à niveau professionnelle, contribuant à rehausser la qualité et la pertinence de l'enseignement.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025	2026	2027	Cible	Structure chef de file
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle	
Pourcentage d'enseignants du lycée ayant bénéficié d'au moins une formation continue au cours de l'année désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		59%	70%	100%	

1. **Pourcentage d'enseignants du lycée ayant bénéficié d'au moins une formation continue au cours de l'année, désagrégé par sexe, par région et par moughataa**
 - Source des données : Rapports de formation, DRH/MERSE, SIRAGE.
 - Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'enseignants formés / nombre total d'enseignants) × 100.
 - Phénomène observé : Le niveau de professionnalisation et d'actualisation des compétences des enseignants.
 - Changement attendu : Améliorer la qualité des pratiques pédagogiques au lycée.

OBJECTIF N°3 : 3. Renforcer la gouvernance, la planification et la performance institutionnelle du système éducatif

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, le pilotage du système éducatif sera marqué par un renforcement notable des dispositifs de contrôle, d'audit et de gestion des risques. Il est attendu que le tiers des Structures centrales et déconcentrées reçoivent au moins une mission de contrôle, d'évaluation et de vérification administratifs et de gestion durant l'année.

De plus, 40 % des directions centrales et déconcentrées disposeront d'une cartographie des risques validée et actualisée, renforçant la prévention et la maîtrise des vulnérabilités institutionnelles.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025	2026	2027	Cible	Structure chef de file	Hypothèse /Risque
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle		
Pourcentage d'enseignants ayant reçu au moins une mission d'inspection pédagogique durant l'année scolaire	%		47%	65%	88%		
Pourcentage des structures centrales et déconcentrées du disposant d'une cartographie des risques	%		25%	40%	100%		

1) Pourcentage d'enseignants ayant reçu au moins une mission de contrôle et d'inspection pédagogique durant l'année scolaire

- Source des données : Rapports de missions d'inspections pédagogiques (ICEF, IDEF, ICES, Pôles).
- Précisions méthodologiques : Une mission est considérée comme réalisée si elle répond aux conditions suivantes : mandat officiel, visite effective dans les établissements, rapport produit et validé. Décompte annuel.
 Calcul : (Nombre d'enseignants du primaire, du collège et du lycée au public ayant fait l'objet d'au moins une mission de contrôle et d'inspection pédagogique validée / Nombre total d'enseignants en fonction) × 100.
- Phénomène observé : La fréquence et la couverture des inspections pédagogiques dans les établissements.
- Changement attendu : Accroître la régularité et l'efficacité du suivi pédagogique afin d'améliorer la qualité des enseignements.

2) Pourcentage des structures centrales et déconcentrées du disposant d'une cartographie des risques

- Source des données : Rapports annuels des services, audits internes, rapports de l'Inspection Générale, MERSE.
- Précisions méthodologiques : Une structure est considérée comme disposant d'une cartographie des risques si un document formel est élaboré, validé et actualisé. Décompte annuel.
- Calcul : (Nombre de structures disposant d'une cartographie des risques validée / Nombre total de structures centrales et déconcentrées du MERSE) × 100.
- Phénomène observé : Le niveau d'appropriation et de mise en œuvre de l'approche de gestion des risques au sein du MERSE.
- Changement attendu : Renforcer la prévention, la maîtrise et l'anticipation des risques pour améliorer la gouvernance et la performance institutionnelle.

II. RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

2.1. RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Libellé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	CE 2026	CE_PLFI_2027	LFR_2026	CP_PLFI_2027
Action 01. Pilotage, coordination et gestion administrative		-	1 770 569 113	1 716 696 728
Action 02. Mise en œuvre de la réforme éducative	430 000 000	575 500 000	139 886 504	148 281 568
Action 03. Évaluation, contrôle, audit		-	234 726 853	235 193 845
Total SUPPORT	**430 000 000**	**575 500 000**	**2 145 182 470**	**2 100 172 141**
Action 01. Éducation de base*			6 575 213	
Action 02. Formation et environnement scolaire		-	1 124 747 454	1 243 645 579
Action 03. Promotion de l'action de base	566 000 000	516 000 000	8 201 320 694	9 065 340 743
Total ENSEIGNEMENT DE BASE	**566 000 000**	**516 000 000**	**9 332 643 361**	**10 308 986 322**
Action 02. Établissements secondaire (Lycées)*			22 868 499	
Action 03. Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire		-		44 421 286
Action 04. Modernisation de la gestion des établissements secondaires (lycées)		-	423 724 123	522 136 862
Total ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		**-**	**446 592 622**	**566 558 148**
Total	**996 000 000**	**1 091 500 000**	**11 924 418 453**	**12 975 716 611**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de de la dernière Loi de finances adoptée.

**NB : Les actions « Éducation de base » et « Promotion de l'action de base » sont une seule et même action dont la formulation correcte est « Action 1 : promotion de l'Éducation de base ».*
Il en est de même pour les actions « Promotion de l'action de base » et « Modernisation de la gestion des établissements secondaires (lycées) » dont la formulation correcte est « Action 2 : Modernisation de la gestion des établissements secondaires »

2.2. RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

Libellé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	CE 2026	CE_PLFI_2027	LFR_2026	CP_PLFI_2027
Dépenses de personnel		-	1 011 455 067	950 075 707
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	996 318 765	337 068 382
Subventions et transferts courants		-	35 758 638	25 825 000
Dépenses d'investissement	430 000 000	575 500 000	101 500 000	95 500 000
Autres dépenses		-	150 000	691 703 052
Total SUPPORT	**430 000 000**	**575 500 000**	**2 145 182 470**	**2 100 172 141**
Dépenses de personnel		-	8 887 162 542	9 462 466 430
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	280 304 519	625 439 103

Subventions et transferts courants		-	75 176 300	165 080 789
Dépenses d'investissement	566 000 000	516 000 000	90 000 000	56 000 000
Total ENSEIGNEMENT DE BASE	**566 000 000**	**516 000 000**	**9 332 643 361**	**10 308 986 322**
Dépenses de personnel		-	394 468 017	480 662 256
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	52 124 605	80 045 566
Subventions et transferts courants		-		5 850 326
Total ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		**-**	**446 592 622**	**566 558 148**
Total	**996 000 000**	**1 091 500 000**	**11 924 418 453**	**12 975 716 611**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de de la dernière Loi de finances adoptée.

III. PROGRAMME SUPPORT

3.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

3.1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Support au pilotage et à la réforme du système éducatif » constitue le socle transversal de fonctionnement du Ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement (MERSE). Il regroupe les structures et fonctions chargées de l'animation stratégique, de la planification, de la coordination, du contrôle, de la gestion administrative, financière et des ressources humaines, ainsi que du suivi et de l'évaluation du système éducatif.

Ce programme joue un rôle structurant dans l'accompagnement des deux programmes opérationnels du ministère « Enseignement de base et Enseignement secondaire » en assurant les fonctions de gouvernance, de pilotage stratégique, d'appui à la mise en œuvre des réformes, et de modernisation de l'administration publique éducative.

Il est aligné sur les priorités du Programme 5 – Administration et gestion du PNDSE III (2023–2030), notamment en ce qui concerne la réforme de la gestion des ressources humaines, l'instauration d'une culture de l'évaluation et de la redevabilité, la digitalisation des fonctions de gestion, la promotion de l'équité, ainsi que l'amélioration de la gouvernance globale du secteur.

Le programme ne couvre pas directement les activités pédagogiques ni les prestations éducatives en salle de classe, qui relèvent des programmes opérationnels. Toutefois, il est étroitement articulé avec ces derniers, et en cohérence avec les actions des autres ministères impliqués dans la mise en œuvre conjointe du PNDSE III.

Le programme est structuré en trois actions principales :

- **Pilotage, coordination et gestion administrative** : cette action regroupe les fonctions de planification, gestion administrative, gestion des ressources humaines, gestion financière, appui logistique, communication, informatisation, et coordination sectorielle ;
- **Mise en œuvre de la réforme éducative** : elle englobe Elle englobe l'animation stratégique de la réforme, la production d'outils de pilotage, l'opérationnalisation des orientations stratégiques, l'intégration du genre et la régulation de l'enseignement privé. Elle comprend également la refonte curriculaire, la gestion de la chaîne du livre scolaire, la mise en œuvre de la réforme linguistique, la planification sectorielle, ainsi que la programmation budgétaire en cohérence avec la réforme des finances publiques ;
- **Évaluation, contrôle et audit** : cette action couvre les dispositifs d'évaluation des acquis, les audits qualité, les évaluations institutionnelles, le contrôle interne, ainsi que les fonctions d'inspection et de supervision.

Le programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général, qui assure la coordination générale du programme ;
- L'Inspection Générale de l'Éducation Nationale ;
- Les directions centrales du ministère (DAF, DGRP, DGE, DEP, DEC, DIDD) ;
- Les institutions et organes rattachés (IPN, IPELAN, CNC, CNSR).

Le Responsable du programme (RPROG) est le **Secrétaire général du MERSE**, en sa qualité de coordonnateur de l'ensemble des fonctions administratives, techniques, financières et de gouvernance du département.

3.1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Action 1 : Pilotage, coordination et gestion administrative

Cette action constitue le socle organisationnel du fonctionnement quotidien du ministère. Elle regroupe les fonctions essentielles à la planification stratégique, à la coordination institutionnelle, à la gestion administrative, financière et logistique, à l'administration des ressources humaines, ainsi qu'à l'informatisation des processus de gestion.

Alignée sur l'axe 5 du PNDSE III « Administration et gestion » et sur les articles 6, 10 et 16 de la Loi d'Orientation, cette action vise à garantir une gouvernance efficace, transparente et équitable du système éducatif. Elle soutient notamment :

- La planification opérationnelle et budgétaire, le suivi des programmes et projets, ainsi que la mobilisation des ressources ;
- La gestion prévisionnelle des effectifs et le renforcement des capacités administratives et managériales ;
- L'amélioration continue de l'environnement de travail (maintenance, patrimoine, logistique) et la digitalisation des services ;
- La coordination inter directionnelle et intersectorielle, ainsi que la mise en réseau des structures régionales ;
- La communication institutionnelle et le dialogue avec les usagers, incluant la promotion du genre, la lutte contre le VIH/SIDA, et les actions ciblées dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP).

Structures administratives concernées :

- Cabinet du Ministre
- Secrétariat Général
- Cellules spécialisées : Évaluation, Communication, Promotion du Genre, IEC, Lutte contre le SIDA, Coordination ZEP
- Directions centrales : DRH, DAF, DGE, DIDD, Direction du Patrimoine, Direction de la Coordination des DREN, DGR

Action 2 : Mise en œuvre de la réforme éducative

Cette action constitue l'ossature technique de la transformation du système éducatif mauritanien. Elle recouvre l'animation stratégique de la réforme, la déclinaison opérationnelle des orientations sectorielles, la production d'outils de pilotage, la régulation de l'offre éducative non publique, l'intégration transversale du genre, ainsi que la mise en œuvre des grands chantiers pédagogiques.

Conformément aux articles 4, 5 et 9 de la Loi d'Orientation et aux axes stratégiques 1 à 5 du PNDSE III, cette action soutient :

- La planification sectorielle, la programmation budgétaire triennale (CDMT), et la cohérence avec la réforme des finances publiques (LOLF) ;
- L'opérationnalisation des curricula rénovés, basés sur un socle commun de compétences, adaptés au multilinguisme et au développement durable ;
- La gestion de la chaîne du livre scolaire, depuis la conception des manuels jusqu'à leur diffusion ;
- La mise en œuvre de la réforme linguistique à travers l'enseignement bilingue et la valorisation des langues nationales ;
- La régulation de l'enseignement privé à travers des dispositifs d'homologation, d'inspection et de contractualisation avec l'État ;

- L'intégration institutionnalisée de l'approche genre à tous les niveaux du système.

Structures administratives concernées :

- Direction Générale de la Réforme et de la Prospective (DGRP)
- Direction de la Réforme
- Direction des Stratégies, de la Planification et de la Coopération (DSPC)

Opérateurs de l'État :

- Institut Pédagogique National (IPN), responsable de la chaîne du livre
- Institut pour la Promotion de l'Enseignement des Langues Nationales (IPELAN), chargé de la mise en œuvre de la réforme linguistique

Organes consultatifs :

- Comité national de suivi de la réforme de l'éducation (CNSR)
- Commission nationale des curricula (CNC)

Action 3 : Évaluation, contrôle et audit

Cette action renforce les fonctions de redevabilité, de transparence et d'amélioration continue du système éducatif. Elle soutient la mise en place d'un dispositif intégré de contrôle, d'inspection, d'évaluation des apprentissages et de suivi institutionnel.

Conformément à l'article 11 de la Loi d'Orientation et aux orientations du PNDSE III en matière de culture de résultats, cette action comprend :

- L'évaluation des acquis scolaires à différents niveaux du système, avec des outils standardisés et des exploitations désagrégées (genre, région, etc.) ;
- La supervision pédagogique des établissements publics et privés, notamment via les inspections déconcentrées et les pôles régionaux ;
- L'organisation des examens et concours nationaux dans une logique de qualité et d'équité ;
- Les audits qualité, les évaluations institutionnelles, les inspections générales et le contrôle administratif interne.

Structures administratives concernées :

- Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN)
- Inspections spécialisées (enseignement fondamental, secondaire, gestion)
- Direction de l'Enseignement Privé
- Direction des Examens et Concours (DEC)
- Pôles régionaux d'inspection (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre, Essahili)

ACTION N° 1 : Pilotage, coordination et gestion administrative

Structures	Activités	Montants 2027
CABINET	Fonctionnement de la cellule d'évaluation	121 615
CABINET	Fonctionnement de la cellule genre	121 565
CABINET	Fonctionnement de la CSLS	131 412
CABINET	Campagnes de sensibilisation contre la déperdition et l'échec scolaires dans les zones vulnérables	375 132
CABINET	Fonctionnement du cabinet	100 633 306

CABINET	Fonctionnement de l'école de Bamako et du complexe de Banjul	3 325 000
CABINET	Subventions aux Associations des Parents d'Elèves	4 500 000
CABINET	Suivi et supervision	3 223 735
CABINET	Entretien des bâtiments scolaires	19 503 186
CABINET	Amélioration de la qualité de l'enseignement général	1 645 141
CABINET	Télévision Scolaire	2 731 383
CABINET	MAWAHIB	8 422 475
CABINET	Mobilisation des appuis techniques	2 445 351
CABINET	Rémunération du personnel	787 255 583
CABINET	SIRAGE Phase II	4 400 750
CABINET	Prix d'excellence	25 000 000
CABINET	Fond d'appui au logement des enseignants	691 703 052
CABINET	Frais de transport des prestataires (Enseignants et professeurs)	19 000 000
CABINET	Commission de passation des marches publics	589 290
CABINET	Commémoration de la journée nationale de l'école républicaine	750 000
CABINET	Renforcement de l'étendue du recrutement des prestataires (enseignants et professeurs)	2 603 169
CABINET	Organisation de séminaires et ateliers	1 280 000
CABINET	Equipements de l'administration centrale	2 021 310
CABINET	Prix élèves lauréats examens nationaux	700 000
CABINET	Appui à la réforme/PforR	4 000 000
CABINET	Cellule de Communication et des Relations avec le Public	190 000
CABINET	Cellule de Communication et d'orientation en milieu scolaire	190 000
CABINET	Commission nationale des curricula	2 104 950
DIDD	Fonctionnement de la DIDD	169 000
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES	Fonctionnement de la DAF	621 229
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES	Rémunération du personnel	11 945 135
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES	Charges loyer	11 300 000
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES	Charges télécom	3 096 955
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES	Fonctionnement de la DRH	315 426
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES	Fonctionnement DPM	126 570
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES	Fonctionnement de la Direction Générale des Ressources	155 008
TOTAL		**1 716 696 728**

ACTION N° 2 : Mise en œuvre de la réforme éducative

Structures	Activités	Montants 2027
INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL	Impression et distribution des manuels scolaires	95 500 000
INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL	Fonctionnement de l'IP	10 000 000
INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL	Rémunération du personnel	21 593 632
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA REFORME ET DE LA PROSPECTIVE	Fonctionnement de la DGRP	154 958
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA REFORME ET DE LA PROSPECTIVE	Fonctionnement de la DSPC	85 245
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA REFORME ET DE LA PROSPECTIVE	Fonctionnement de la DR	85 489
INSTITUT POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES NATIONALES	Fonctionnement de l'Institut pour la Promotion de l'Enseignement des Langues Nationales (IPELAN)	8 000 000
INSTITUT POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES NATIONALES	Rémunération du personnel	12 862 244
TOTAL		**148 281 568**

Action 03: Évaluation, contrôle, audit

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	Rémunération du personnel	116 419 113
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	Organisation des examens et concours	96 793 284
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	Modernisation des Examens Nationaux	9 876 631
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	Fonctionnement de la DEC	141 824
INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Encadrement et suivi pédagogique et didactique	8 679 775
INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Fonctionnement de l'inspection chargée du contrôle administratif et de gestion	80 340
INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Fonctionnement de l'inspection générale	3 031 900
INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Fonctionnement de l'inspection de l'enseignement fondamental	85 489
INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Fonctionnement de l'inspection de l'enseignement secondaire	85 489
TOTAL		**235 193 845**

3.2. CADRAGE STRATEGIQUE

3.2.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le programme « Support » constitue l'ossature transversale de gouvernance du ministère. Il joue un rôle fondamental dans l'encadrement stratégique, la coordination institutionnelle, la gestion administrative et financière, ainsi que dans la conduite des réformes sectorielles. Il s'aligne sur les orientations de la Loi d'Orientation du système éducatif, notamment ses articles 5, 6, 10 et 16, et sur l'axe 5 du PNDSE III relatif à la modernisation de l'administration et au pilotage du système.

Ces dernières années, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées. Des instances de coordination interministérielle ont été mises en place pour renforcer la synergie sectorielle. Des outils de planification stratégique et de suivi-évaluation ont été progressivement déployés, comme le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), le projet annuel de performance (PAP) et le système d'information intégré SIRAGE. Ces dispositifs ont permis d'instaurer une culture de redevabilité, d'améliorer la lisibilité des politiques éducatives et de favoriser la participation inclusive à la gestion du secteur.

Cependant, des défis structurels subsistent. Le ministère fait face à des capacités institutionnelles encore limitées, tant au niveau central que déconcentré. Le déficit en ressources humaines qualifiées entrave l'efficacité de la coordination, du suivi et de l'évaluation. L'animation stratégique de la réforme souffre parfois d'un manque de pilotage effectif. Les ressources financières et matérielles restent en deçà des besoins requis pour une mise en œuvre complète des transformations engagées.

En outre, le contexte socio-économique général pèse sur la performance du programme. Les fortes disparités régionales, la pauvreté et les inégalités de genre affectent l'équité dans l'accès aux services éducatifs et la capacité d'intervention des structures locales. La déconcentration, bien qu'amorcée, reste partiellement opérationnelle. Le potentiel d'autonomie des établissements scolaires demeure sous-exploité, ce qui limite leur marge de manœuvre dans la gestion pédagogique et administrative.

Plusieurs chantiers sont en cours pour corriger ces faiblesses. Le ministère s'emploie à renforcer les structures existantes et à en créer de nouvelles conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation. Des efforts soutenus sont également fournis pour améliorer la planification stratégique et opérationnelle, favoriser la déconcentration effective, moderniser le système d'information (SIRAGE), promouvoir l'inclusion, et améliorer la gestion des ressources humaines.

À moyen terme, les perspectives d'amélioration reposent sur trois leviers principaux. D'abord, un renforcement accru de la déconcentration est prévu, afin d'accroître l'autonomie décisionnelle des écoles et des autorités locales. Ensuite, l'opérationnalisation complète du système SIRAGE vise à offrir un outil de pilotage fiable et actualisé. Enfin, le développement professionnel des cadres du ministère sera intensifié, pour améliorer la qualité de la gouvernance et de la conduite des politiques publiques.

Le programme s'appuie sur un large éventail de structures, tant au niveau central que régional. Il mobilise également des opérateurs de l'État tels que l'Institut Pédagogique National (IPN) et l'IPELAN pour des missions techniques spécifiques liées à la réforme. Des organes consultatifs comme la Commission nationale des curricula (CNC) et le Comité national de suivi de la réforme (CNSR) assurent une veille stratégique et une cohérence dans la mise en œuvre des grandes orientations. Enfin, plusieurs partenaires techniques et financiers accompagnent les efforts du ministère dans une logique de réforme durable et partagée.

- **Enjeu 1 : Moderniser la gestion administrative et professionnaliser la gestion des ressources humaines**

Le renforcement du pilotage du système éducatif suppose une transformation en profondeur de la gestion administrative et des ressources humaines. Cet enjeu, au cœur de la modernisation de l'action publique, répond à une volonté politique affirmée d'inscrire la réforme de la fonction enseignante dans un cadre global et cohérent de gestion des carrières et des compétences.

La stratégie sectorielle de gestion des ressources humaines actuellement en élaboration s'inscrit dans cette logique. Elle vise la professionnalisation des gestionnaires, l'actualisation permanente de la carte scolaire, la réforme des processus d'affectation, de titularisation et d'évaluation, ainsi que la planification prévisionnelle des effectifs en lien avec les besoins réels du terrain. Elle permettra de rendre la GRH plus transparente, équitable et réactive.

Le déploiement progressif du Système d'Information pour la Réforme Administrative et la Gestion de l'Éducation (SIRAGE) constitue un levier structurant. En assurant un suivi en temps réel des données éducatives ventilées par sexe, localité et statut, il dote les décideurs d'un outil d'aide à la décision fiable, propice à un pilotage fondé sur l'évidence. Ce système appuie également la mise en œuvre des politiques de répartition équitable des enseignants, en cohérence avec les impératifs d'équité territoriale et de lutte contre les disparités de genre.

Ce chantier de modernisation ne se limite pas à la GRH. Il englobe les fonctions support telles que la réforme budgétaire, la gestion des archives, la logistique et la digitalisation des documents, avec pour objectif la professionnalisation globale de l'administration éducative et la création d'un environnement administratif plus efficient et plus orienté vers les résultats.

- **Enjeu 2 : Renforcer la coordination sectorielle et piloter efficacement les réformes**

Le pilotage stratégique du système éducatif repose sur des mécanismes solides de coordination, de planification et de redevabilité. À ce titre, le programme vise à renforcer la gouvernance sectorielle à travers la structuration de dispositifs de coordination fonctionnels, représentatifs et agiles, tant au niveau central que déconcentré.

L'élaboration et l'actualisation régulière d'outils de pilotage (feuilles de route, matrices de réforme, plans d'action) permettront d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des réformes, en cohérence avec les engagements du PNDSE III. L'institutionnalisation du dialogue sectoriel favorisera la concertation entre les différentes parties prenantes, y compris les collectivités locales, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers.

L'intégration transversale de la dimension genre constitue également une priorité stratégique. Une stratégie d'institutionnalisation du genre est en cours de développement afin de garantir que les politiques éducatives prennent en compte les inégalités structurelles et intègrent des dispositifs concrets de réduction des écarts. Cette approche vise à lever les obstacles à la participation pleine et entière des filles et des femmes dans l'éducation, de l'accès à la gouvernance.

Enfin, la mise en œuvre du budget-programme, en lien avec le CDMT sectoriel et les PAP annuels, constitue un levier essentiel de pilotage axé sur les résultats. Elle permet d'assurer une meilleure allocation des ressources, fondée sur les priorités stratégiques, les besoins évalués et les résultats attendus, tout en renforçant la transparence de l'action publique.

- **Enjeu 3 : Développer les capacités d'évaluation et promouvoir l'innovation pour renforcer la performance du système**

L'évaluation systématique et rigoureuse des politiques publiques constitue aujourd'hui une exigence incontournable pour garantir la redevabilité, guider les ajustements stratégiques et renforcer la confiance des citoyens dans l'action publique. Le programme fait de l'évaluation un pilier central du pilotage, en dotant les structures éducatives de capacités accrues en matière de production, d'analyse et d'utilisation des données probantes.

Ainsi, des dispositifs d'évaluation des acquis des élèves seront mis en place à différentes étapes du parcours éducatif. Ces évaluations, désagrégées par genre, par zone géographique et selon d'autres critères pertinents, permettront de mesurer les progrès réalisés, d'identifier les inégalités persistantes, et de mieux orienter les politiques d'amélioration des apprentissages.

Le programme prévoit également des audits de qualité, des enquêtes thématiques et des évaluations institutionnelles visant à cerner les forces et les faiblesses du système, à tous les niveaux. Ce socle d'évidence informera les décisions politiques et administratives, tout en renforçant les capacités des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des structures centrales.

Dans cette dynamique, l'innovation et la transition numérique sont mobilisées comme des leviers transversaux. La digitalisation progressive des services administratifs, la promotion des compétences numériques à travers des formations ciblées (bureautique, visioconférence, outils collaboratifs) et l'appui au développement de l'enseignement à distance viennent appuyer cette transformation.

Enfin, une attention particulière est portée à la régulation du secteur privé. Par le renforcement des mécanismes de suivi, d'encadrement et de professionnalisation, l'objectif est de garantir que l'ensemble de l'offre éducative – publique et privée – converge vers des standards de qualité partagés, au service de l'équité et de la performance.

3.2.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Moderniser la gestion administrative et des ressources humaines

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, le taux de couverture des besoins en enseignants qualifiés atteindra 80 % au primaire, 65 % au collège et 55 % au lycée, traduisant la réduction du recours aux enseignants non formés et une meilleure équité dans la répartition des personnels.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
Taux de couverture des besoins en enseignants qualifiés par niveau (primaire, collège, lycée)	%		90%	94%	100%
ILD 9 : Nombre d'annuaires statistiques produits par le SIRAGE et publiés sur le site web du ministère (Nombre)	Nombre	0	0	1	4
Proportion de femmes enseignantes au primaire désagrégée par région et par moughataa	%		37	37%	40%

1) Taux de couverture des besoins en enseignants qualifiés par niveau (primaire, collège, lycée)

- Source des données : DRH/MERSE (SIGRH), SIRAGE (affectations), textes annuels de recrutement.
- Précisions méthodologiques : Enseignant « qualifié » = détenteur d'un diplôme professionnel délivré par un institut de formation initiale (ex. ENI, ENS). Les besoins = projections officielles selon normes d'encadrement. Calcul : (Nombre d'enseignants qualifiés disponibles / besoins projetés) × 100.
- Phénomène observé : Le degré de satisfaction des besoins en enseignants qualifiés par rapport aux normes.
- Changement attendu : Augmenter la proportion d'enseignants qualifiés, réduire les recours aux non-formés, améliorer la qualité de l'encadrement.

2) Nombre d'annuaires statistiques produits par le SIRAGE et publiés sur le site web du ministère (Nombre)

- Source des données : SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : **Nombre d'annuaires statistiques produits par le SIRAGE et publiés sur le site web du ministère**
- Phénomène observé : disponibilité de données pour le pilotage du système.
- Changement attendu : Favoriser une meilleure prise de décision.

3) Proportion de femmes enseignantes au primaire désagrégée par région et moughataa

- Source des données : DRH/MERSE (SIGRH), SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : Inclut tous les types d'enseignants (fonctionnaires, contractuels, prestataires dans le primaire public).
- Calcul : (Nombre de femmes enseignantes / total enseignants) × 100.
- Phénomène observé : La féminisation du corps enseignant au primaire.
- Changement attendu : Favoriser une meilleure représentation féminine et l'équité de genre dans l'enseignement.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

En 2027, l'Institut Pédagogique National (IPN) poursuit ses efforts de modernisation de la chaîne éditoriale et de transparence dans la gestion des manuels scolaires. Il prévoit notamment l'élaboration d'un manuel de procédures financières pour renforcer la gouvernance interne, l'amélioration des capacités techniques de la chaîne éditoriale et l'optimisation des processus de suivi et de distribution des manuels. De son côté, l'Institut de Promotion de l'Enseignement des Langues Nationales (IPELAN), institution nouvelle issue de la Loi d'orientation de 2022, concentre ses actions sur la mise en place de son dispositif administratif et pédagogique. Ses priorités portent sur l'installation et l'équipement de son siège, l'assurance de sa connectivité numérique, et la structuration de son organisation pour répondre efficacement à son mandat. Par ces actions, l'IPN et l'IPELAN contribuent directement à l'objectif de moderniser la gestion administrative et de professionnaliser les ressources humaines du système éducatif.

OBJECTIF N°2 : Renforcer la coordination sectorielle et piloter efficacement les réformes

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, 60 % des crédits seront délégués aux services déconcentrés (DREN, IDEF, établissements).

Le Comité de coordination du PNDSE III tiendra au moins quatre sessions annuelles, assurant le suivi des réformes.

Un Plan d'Actions Annuel Budgétisé (PAAB) aligné sur le CDMT-m et le PAP sera disponible et validé avant le 31 mars 2027, garantissant la cohérence entre planification et exécution budgétaire.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025	2026	2027	Cible	Structure chef de file	Hypothèse /Risque
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle		
Part du budget du département déléguée aux services déconcentrés (DREN, IDEF, Pôles, IC, Écoles/établissements)	%		50%	60%			
Nombre de sessions du Comité de Coordination du PNDSEIII	Nombre		4	4	4		
Disponibilité d'un Plan d'actions annuel budgétisé (PAAB) du PNDSE III aligné sur le CDMT-m et le PAP	Oui/Non		OUI	Oui	Oui		

1) Part du budget du département déléguée aux services déconcentrés

- Source des données : DGB, MERSE, ordres de délégation budgétaire.
- Précisions méthodologiques : Montants délégués aux DREN, IDEF, pôles, établissements / budget total MERSE × 100.
- Phénomène observé : Le degré de déconcentration financière du département.
- Changement attendu : Renforcer l'autonomie des services déconcentrés dans la gestion des ressources.

2) Nombre de sessions du Comité de Coordination du PNDSEIII

- Source des données : Secrétariat du Comité, PV de sessions.
- Précisions méthodologiques : Décompte annuel des réunions effectives avec quorum et PV validé.
- Phénomène observé : Le fonctionnement régulier de l'organe de pilotage sectoriel au sein du MERSE.
- Changement attendu : Renforcer la coordination et le suivi interinstitutionnel du PNDSEIII.

3) Disponibilité d'un Plan d'actions annuel budgétisé (PAAB) aligné sur le CDMT-m et le PAP

- Source des données : MERSE/DSPC, documents PAAB.
- Précisions méthodologiques : Un PAAB est dit « disponible » s'il est produit, validé et budgétisé, aligné sur le CDMT-m et le PAP.
- Phénomène observé : L'existence d'un instrument annuel opérationnel de planification et budgétisation.
- Changement attendu : Renforcer l'alignement stratégique et la cohérence entre planification et exécution budgétaire.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

La mise en œuvre des réformes curriculaires constitue le cœur de l'action de l'IPN en 2027. L'institut est chargé d'assurer la production et la distribution des manuels scolaires conformes aux nouveaux programmes et d'améliorer la qualité des contenus pédagogiques, notamment en langues. L'IPELAN, pour sa part, concentre ses efforts sur l'opérationnalisation de la réforme linguistique. Il prévoit la conception et l'impression des premiers manuels en langues nationales, la formation de cohortes d'élèves-maîtres sur la didactique du plurilinguisme, ainsi que des missions d'immersion dans des pays expérimentés en matière de bilinguisme afin de renforcer les compétences de ses cadres. Ces deux institutions, en travaillant sur des volets complémentaires, apportent une contribution décisive au pilotage des réformes structurelles du système éducatif.

OBJECTIF N°3 : Développer les capacités d'évaluation du système éducatif

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, 65 % des enseignants auront bénéficié d'une inspection pédagogique.

La cartographie des risques sera établie dans au moins 40 % des structures, et une évaluation nationale des acquis sera conduite, renforçant la transparence et la capacité nationale d'analyse des performances scolaires.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
Pourcentage d'enseignants ayant reçu au moins une mission d'inspection pédagogique durant l'année scolaire	%		47%	65%	88%
Pourcentage des structures centrales et déconcentrées du disposant d'une cartographie des risques	%		25%	40%	100%
Nombre d'évaluations nationales des acquis des élèves réalisé et conduit par les structures nationales	Nombre		1	1	3

1) Pourcentage d'enseignants ayant reçu au moins une mission de contrôle et d'inspection pédagogique durant l'année scolaire

- Source des données : Rapports de missions d'inspections pédagogiques (ICEF, IDEF, ICES, Pôles).
- Précisions méthodologiques : Une mission est considérée comme réalisée si elle répond aux conditions suivantes : mandat officiel, visite effective dans les établissements, rapport produit et validé. Décompte annuel.
 Calcul : (Nombre d'enseignants du primaire, du collège et du lycée au public ayant fait l'objet d'au moins une mission de contrôle et d'inspection pédagogique validée / Nombre total d'enseignants en fonction) × 100.
- Phénomène observé : La fréquence et la couverture des inspections pédagogiques dans les établissements.
- Changement attendu : Accroître la régularité et l'efficacité du suivi pédagogique afin d'améliorer la qualité des enseignements.

2) Pourcentage des structures centrales et déconcentrées du disposant d'une cartographie des risques

- Source des données : Rapports annuels des services, audits internes, rapports de l'Inspection Générale, MERSE.
- Précisions méthodologiques : Une structure est considérée comme disposant d'une cartographie des risques si un document formel est élaboré, validé et actualisé. Décompte annuel.
- Calcul : (Nombre de structures disposant d'une cartographie des risques validée / Nombre

total de structures centrales et déconcentrées du MERSE) × 100.

- Phénomène observé : Le niveau d'appropriation et de mise en œuvre de l'approche de gestion des risques au sein du MERSE.
- Changement attendu : Renforcer la prévention, la maîtrise et l'anticipation des risques pour améliorer la gouvernance et la performance institutionnelle.

3) Nombre d'évaluations nationales des acquis des élèves réalisées et conduites par les structures nationales

- Source des données : Cellule Nationale d'Evaluation (CNE), rapports d'évaluations nationales.
- Précisions méthodologiques : Evaluation conduite, données collectées, rapport produit et validé au niveau national. Décompte annuel.
- Phénomène observé : La capacité nationale à conduire ses propres évaluations standardisées des acquis scolaires.
- Changement attendu : Renforcer la maîtrise nationale de l'évaluation, produire des données fiables pour orienter les réformes pédagogiques.

OBJECTIF N°4 : Accompagner la transition numérique et le pilotage des innovations

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, le taux d'enseignants formés aux TIC atteindra 95%, témoignant de la diffusion généralisée des compétences numériques.
Le taux de couverture des besoins en manuels scolaires s'élèvera à 48 %, soutenant la mise en œuvre de la réforme pédagogique.
De plus, 106 classes appliqueront effectivement les programmes en langues nationales, contre 76 en 2025, marquant un progrès décisif dans la promotion du bilinguisme et la maîtrise des apprentissages fondamentaux.
Ces résultats consolideront la digitalisation du pilotage, la modernisation de l'enseignement et l'ancrage des innovations éducatives.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
Pourcentage d'enseignants formés en TIC désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		83%	95%	100%
Nombre de classe appliquant les programmes en langues nationales	Nombre		76	106	
Taux de couverture des besoins en manuels scolaires par discipline et par niveau (primaire, collège, lycée), désagrégé par région et par moughataa	%		34,70%	48%	70%

1) Pourcentage d'enseignants formés en TIC, désagrégé par sexe, par région et par moughataa

- Source des données : DRH/MERSE (SIGRH), DRH, IGEN, DEF, DES, rapports de formation.
- Précisions méthodologiques : Enseignant formé = ayant suivi un module validé de formation en TIC avec attestation. Décompte annuel, désagrégé par sexe, région et moughataa.
- Calcul : (Nombre d'enseignants formés en TIC avec attestation / Nombre total d'enseignants en fonction) × 100.
- Phénomène observé : La diffusion des compétences numériques chez les enseignants.
- Changement attendu : Généraliser l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques et administratives.

2) Nombre de classes appliquant les programmes en langues nationales désagrégé par région et par moughataa

- Source des données : IGEN, IPELAN, CNC, IPN, SIRAGE, rapports pédagogiques.
- classes ayant effectivement introduit l'enseignement en langues nationales conformément aux directives officielles. Décompte annuel, désagrégé par région et par moughataa.
- Phénomène observé : Le niveau d'intégration des langues nationales dans l'enseignement.
- Changement attendu : Promouvoir le bilinguisme et renforcer la maîtrise des apprentissages de base à travers les langues locales.

3) Taux de couverture des besoins en manuels scolaires par discipline et par niveau (primaire, collège, lycée), désagrégé par région et par moughataa

- Source des données : IPN, IPR, rapports d'acheminement et de mise en vente des manuels scolaires.
- Précisions méthodologiques : Un manuel est considéré comme disponible lorsqu'il est imprimé, acheminé et mis à disposition dans les IPR à un prix modique fixé par l'État. Décompte annuel, désagrégé par discipline, niveau, région et moughataa.
- Calcul : (Nombre de manuels scolaires disponibles dans les IPR / Nombre total de manuels requis selon les effectifs d'élèves par discipline et par niveau) × 100.
- Phénomène observé : Le niveau de couverture des besoins en manuels scolaires assuré par l'IPN jusqu'au point de mise à disposition régionale.
- Changement attendu : Garantir une meilleure adéquation entre les besoins réels des élèves et l'offre de manuels scolaires, afin de renforcer l'équité et l'efficacité de l'enseignement.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

L'IPN envisage d'intégrer davantage les outils numériques dans ses processus de conception et de suivi des manuels scolaires, dans la perspective de moderniser sa chaîne éditoriale et d'introduire des supports digitaux dans l'apprentissage. Pour sa part, l'IPELAN prévoit la mise en place d'une infrastructure numérique comprenant notamment un Data Center et des équipements informatiques de base, afin de digitaliser progressivement ses contenus pédagogiques et de soutenir l'enseignement à distance. Ces actions traduisent la volonté commune des deux institutions d'accompagner la transition numérique et d'expérimenter de nouvelles approches pédagogiques. Leur contribution conjointe s'inscrit ainsi dans le renforcement de l'innovation et de la digitalisation du système éducatif.

3.3. PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

3.3.1. PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Libellé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	CE 2026	CE_PLFI_2027	LFR_2026	CP_PLFI_2027
Dépenses de personnel		-	866 885 234	799 200 718
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	879 775 241	217 967 958
Subventions et transferts courants		-	17 758 638	7 825 000
Dépenses d'investissement		-	6 000 000	-
Autres dépenses		-	150 000	691 703 052
Total Action 01. Pilotage, coordination et gestion administrative		**-**	**1 770 569 113**	**1 716 696 728**
Dépenses de personnel		-	26 060 812	34 455 876
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	325 692	325 692
Subventions et transferts courants		-	18 000 000	18 000 000
Dépenses d'investissement	430 000 000	575 500 000	95 500 000	95 500 000
Total Action 02. Mise en œuvre de la réforme éducative	**430 000 000**	**575 500 000**	**139 886 504**	**148 281 568**
Dépenses de personnel		-	118 509 021	116 419 113
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	116 217 832	118 774 732
Total Action 03. Évaluation, contrôle, audit		**-**	**234 726 853**	**235 193 845**
Total programme support	**430 000 000**	**575 500 000**	**2 145 182 470**	**2 100 172 141**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

3.3.2. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Réalisation 2025 (1) (2)	Ouverts en LF pour 2026 (1) (a)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (Entrées - sorties)	Effectifs 2026 (a + Ecart)
Total						1072
A1						167
A2						10
A3						158
B						283
C						74
E1C AGENT D'APPUI CONTRACTUEL						135
E8 Inspecteur						244
ESP						1

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier des personnels des établissements publics et structures assimilées (Direction Générale du Budget)
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) La prévision est tirée du PAP de l'année en cours

Opérateurs	Réalisation 2025 (1) (2)	Ouverts en LF pour 2026 (1) (a)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (Entrées - sorties)	Effectifs 2026 (a + Ecart)
IPELAN						**14**
A1						2
A3						5
B						5
C						2
IPN						**317**
A1						34
A3						65
B						176
C						30
E1C AGENT D'APPUI CONTRACTUEL						3
E8 Inspecteur						9
Total IPELAN et IPN						**331**

3.4. JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

3.4.1. DEPENSES DE PERSONNEL

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (En ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (Effectifs 2027– effectifs 2026)	Ecart de coût (Coût 2027– coût 2026)
Tout type et tout emploi confondu		1 011 455 067		950 075 707		- 61 379 360
Coût total des emplois du programme		**1 011 455 067**		**950 075 707**		**- 61 379 360**

(1) Les effectifs sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p17), ou ceux de la colonne « Prévision 2026 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p18)

(2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal à la « Partie 1. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par partie pour l'année considérée (voir p29)

Il convient de noter que l'écart négatif ne traduit pas une base des effectifs du MERSE mais plutôt un réajustement réalisé dans le découpage programmatique ayant conduit à la réduction des effectifs du programme support en 2027. Les personnels concernés travaillant pour les programmes opérationnels notamment l'éducation de base et l'enseignement secondaire.

3.4.2. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2026 Montants	202è Montants	Justifications pour 2027
4. Subventions et transferts				
	Transfert courant à l'IPN et IPELAN	35 758 638	25 825 000	Montant destinés à l'amélioration des manuels scolaires et la promotion des langues nationales
Total Global		35 758 638	25 825 000	

3.4.3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Impression et distribution des manuels scolaires						95 500 000
Total global						**95 500 000**

IV. PROGRAMME ENSEIGNEMENT DE BASE

4.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

4.1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Éducation de base » constitue le socle fondamental de la scolarité obligatoire en Mauritanie. Il couvre les neuf années d'enseignement de base, intégrant l'enseignement primaire (six ans) et l'enseignement collégial (trois ans), et vise à garantir l'accès universel, la rétention et la réussite scolaire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans.

Ce programme porte l'ambition de doter chaque élève des savoirs fondamentaux, des compétences de vie et des valeurs citoyennes nécessaires à la poursuite d'études, à l'orientation vers la formation technique et professionnelle, ou à l'insertion dans la vie socioéconomique. Il constitue une priorité stratégique de la réforme éducative en cours, et un levier central du PNDSE III pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'équité territoriale et sociale.

Le programme est aligné sur les objectifs des Programmes 2 et 3 du PNDSE III (Enseignement primaire et Enseignement collégial), notamment en ce qui concerne le renforcement de l'offre scolaire, la résorption des disparités, l'amélioration des apprentissages, la refonte curriculaire, l'intégration du multilinguisme, la formation des enseignants, la gouvernance participative et le suivi de la performance.

Le programme ne couvre pas les niveaux non inclus dans l'enseignement de base obligatoire, notamment le préscolaire, l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et professionnel, et l'enseignement supérieur. Toutefois, il est articulé de manière étroite avec les autres programmes du MERSE, en cohérence avec l'approche intégrée de mise en œuvre du PNDSE III.

Le programme est structuré en deux actions principales :

- **Action 02. Formation et environnement scolaire** : cette action couvre la formation des enseignants, la rénovation des curricula, la distribution des manuels scolaires, l'introduction des leçons scriptées, la promotion de la santé et de la nutrition scolaires, l'hygiène, les activités sportives et culturelles, le développement du multilinguisme éducatif et l'amélioration du climat scolaire.
- **Action 03. Promotion de l'action de base** : cette action regroupe les interventions visant l'accès équitable à l'enseignement primaire et collégial, la scolarisation des enfants à besoins spécifiques, la réduction des disparités de genre, le développement des cantines scolaires, la lutte contre les abandons, et la participation des communautés à la gouvernance locale des établissements à travers les Comités de gestion (COGES).

Le programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- La Direction de l'Enseignement Fondamental (DEF), responsable du pilotage du programme ;
- La Direction de la Nutrition et de l'Éducation Sanitaire (DNES), en charge de la santé, de l'hygiène et de la nutrition scolaires ;
- Les cinq Écoles Normales des Instituteurs (ENI), chargées de la formation initiale et continue, sur demande de la Ministre, des enseignants du primaire ;
- Les quinze Directions Régionales de l'Éducation Nationale (DREN), assurant la coordination et le suivi au niveau déconcentré ;

- Les établissements scolaires publics du primaire et du collégial, lieux de mise en œuvre des actions éducatives de base.

Le Responsable du programme (RPROG) est le **Directeur Général de l'Enseignement**, en sa qualité de coordonnateur de l'ensemble des interventions liées à la scolarisation obligatoire, à la qualité des apprentissages et à la gouvernance de l'éducation de base.

4.1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Action 02 : Formation et environnement scolaire

Cette action cible la consolidation de la qualité des apprentissages et l'amélioration de l'environnement éducatif global dans le cycle de l'éducation de base, conformément aux articles 3, 9, 10 et 11 de la Loi d'Orientation, ainsi qu'aux axes 2, 3 et 4 du PNDSE III (« Qualité des enseignements », « Gouvernance et performance », « Éducation et développement durable »).

Elle recouvre les priorités suivantes :

- Le développement professionnel des enseignants, notamment par le renforcement de la formation initiale et continue assurée par les ENI, dans le cadre du dispositif de professionnalisation défini à l'article 18 de la Loi d'Orientation ;
- La mise en œuvre de curricula rénovés intégrant des compétences transversales, des activités sportives, artistiques et citoyennes ;
- La promotion de la citoyenneté, des droits humains, de la paix et de la cohésion nationale, conformément à l'article 7 ;
- La prise en compte du multilinguisme, de l'éducation à la santé, à l'environnement, au numérique et aux valeurs de développement durable ;
- L'amélioration de l'hygiène, de l'eau, de l'assainissement et des conditions de sécurité dans les établissements.

Structures administratives concernées :

- Direction de la Nutrition et de l'Éducation Sanitaire (DNES)
- Directions Régionales de l'Éducation Nationale (DREN) et établissements du primaire et du collège
- Inspections départementales de l'enseignement fondamental (IDEF)
- Inspections de circonscription (IC)

Action 03 : Promotion de l'action de base

Cette action constitue le levier principal pour garantir un accès équitable, universel et inclusif à l'éducation de base, conformément aux articles 2, 4, 5, 6 et 8 de la Loi d'Orientation et à l'axe stratégique 1 du PNDSE III (« Amélioration de l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité »).

Elle couvre l'ensemble des politiques publiques visant la généralisation de l'accès à l'enseignement primaire et collégial, la lutte contre les inégalités territoriales, sociales et de genre, la scolarisation des enfants vulnérables et à besoins spécifiques, ainsi que le renforcement de l'offre éducative publique.

Les principales interventions portent sur :

- Le développement des infrastructures éducatives pour répondre à la pression démographique, réduire les effectifs par classe et garantir une salle par niveau ;
- L'élargissement de la carte scolaire pour couvrir les zones rurales, enclavées et mal desservies ;
- L'instauration effective de la gratuité de l'enseignement de base, y compris la fourniture

de kits scolaires ;

- La promotion de l'équité genre à travers des actions ciblées (bourses, clubs de filles, sensibilisation communautaire) ;
- La scolarisation inclusive des enfants en situation de handicap et la prise en charge des enfants hors système ;
- Le développement de l'alimentation scolaire, de la santé scolaire et de la sécurité en milieu éducatif, en lien avec l'article 19 de la Loi d'Orientation sur les conditions d'accueil des élèves.

Structures administratives concernées :

- Direction de l'Enseignement Fondamental (DEF)
- L'ensemble des DREN du pays, en charge de la mise en œuvre régionale de ces politiques
- Inspections départementales de l'enseignement fondamental (IDEF)
- Inspections de circonscription (IC)
- L'ensemble des écoles/établissements du primaire et du collège publics et privés.

Opérateurs de l'État associés :

- Les six Écoles Normales des Instituteurs (ENI) : Aioun, Nouakchott, Kaédi, Akjoujt, Kiffa

Action 02 : Formation et environnement scolaire

Structures	Activités	Montants 2027
DREN HODH EL CHARGHI	Fonctionnement des écoles fondamentales	5 251 110
DREN HODH EL CHARGHI	Gestion de la DREN du Hodh Chargui	892 963
DREN HODH EL CHARGHI	Gestion des IDEF au Hodh Chargui	2 522 109
DREN HODH EL GHARBI	Gestion des IDEF au Hodh el Gharbi	1 403 206
DREN HODH EL GHARBI	Gestion de la DREN du Hodh el Gharbi	606 311
DREN HODH EL GHARBI	Rémunération du personnel	840 249 442
DREN HODH EL GHARBI	Fonctionnement des écoles fondamentales	3 365 745
DREN ASSABA	Fonctionnement des écoles fondamentales	2 784 151
DREN ASSABA	Gestion de la DREN de l'Assaba	719 635
DREN ASSABA	Fonctionnement des IDEFs de l'Assaba	1 664 825
DREN BRAKNA	Fonctionnement des écoles fondamentales	3 446 284
DREN BRAKNA	Gestion de la DREN du Brakna	944 309
DREN BRAKNA	Fonctionnement des IDEFs du Brakna	1 850 557
DREN TRARZA	Fonctionnement de la DREN du Trarza	1 019 623
DREN TRARZA	Fonctionnement des IDEFs du Trarza	2 189 703
DREN TRARZA	Fonctionnement des écoles fondamentales	3 677 984
DREN ADRAR	Fonctionnement des IDEFs de l'Adrar	1 586 425
DREN ADRAR	Fonctionnement des écoles fondamentales	1 057 142
DREN ADRAR	Fonctionnement de la DREN de l'Adrar	929 893
DREN TAGANT	Fonctionnement des IDEFs du Tagant	1 286 353
DREN TAGANT	Rémunération du personnel	288 796 904
DREN TAGANT	Fonctionnement des écoles fondamentales	1 394 360
DREN TAGANT	Fonctionnement de la DREN du Tagant	659 504
DREN GUIDIMAGHA	Fonctionnement de la DREN du Guidimagha	706 568
DREN GUIDIMAGHA	Fonctionnement des IDEFs du Guidimagha	958 397
DREN GUIDIMAGHA	Fonctionnement des écoles fondamentales	2 637 394
DREN TIRIS ZEMMOUR	Fonctionnement de la DREN du Tiris zemour	879 604
DREN TIRIS ZEMMOUR	Fonctionnement des écoles fondamentales	832 062

Structures	Activités	Montants 2027
DREN TIRIS ZEMMOUR	Fonctionnement des IDEFs du Tiris zemour	833 054
DREN INCHIRI	Fonctionnement des écoles fondamentales	167 525
DREN INCHIRI	Fonctionnement de la DREN de l'Inchiri	343 546
DREN INCHIRI	Fonctionnement des IDEFs de l'Inchiri	340 207
DREN NDB	Fonctionnement de la DREN de NDB	514 102
DREN NDB	Fonctionnement des IDEFs de NDB	535 878
DREN NDB	Fonctionnement des écoles fondamentales	915 600
DREN GORGOL	Fonctionnement des écoles	2 814 516
DREN GORGOL	Fonctionnement des IDEFs au niveau de Gorgol	1 394 315
DREN GORGOL	Fonctionnement de la DREN de Gorgol	713 943
DREN NOUAKCHOTT NORD	Fonctionnement des IDEFs de NKTT Nord	1 528 974
DREN NOUAKCHOTT NORD	Fonctionnement des écoles fondamentales	2 711 135
DREN NOUAKCHOTT NORD	Fonctionnement de la DREN de NKTT Nord	885 406
DREN NOUAKCHOTT OUEST	Fonctionnement de la DREN de NKTT Ouest	885 409
DREN NOUAKCHOTT OUEST	Fonctionnement des écoles fondamentales	684 150
DREN NOUAKCHOTT OUEST	Fonctionnement des IDEFs de NKTT Ouest	1 523 595
DREN NOUAKCHOTT SUD	Fonctionnement de la DREN de NKTT Sud	964 186
DREN NOUAKCHOTT SUD	Fonctionnement des IDEFs de NKTT Sud	1 555 346
DREN NOUAKCHOTT SUD	Fonctionnement des écoles fondamentales	2 727 621
DIRECTION DE LA NUTRITION ET DE L'ÉDUCATION SANITAIRE	Fonctionnement de la DNES	794 508
DIRECTION DE LA NUTRITION ET DE L'ÉDUCATION SANITAIRE	Mise en place d'un programme de cantines scolaires	46 500 000
TOTAL		**1 243 645 579**

Action n° 03 Promotion de l'action de base

Structures	Activités	Montants 2027
DREN ASSABA	Rémunération du personnel	629 556 255
DREN BRAKNA	Rémunération du personnel	698 692 694
DREN TRARZA	Rémunération du personnel	750 303 178
DREN ADRAR	Rémunération du personnel	306 210 917
DREN GUIDIMAGHA	Rémunération du personnel	504 343 595
DREN TIRIS ZEMMOUR	Rémunération du personnel	148 937 618
DREN INCHIRI	Rémunération du personnel	59 928 857
DREN NDB	Rémunération du personnel	220 691 572
DREN GORGOL	Rémunération du personnel	619 915 939
DREN NOUAKCHOTT NORD	Rémunération du personnel	707 502 450
DREN NOUAKCHOTT OUEST	Rémunération du personnel	291 096 623
DREN NOUAKCHOTT SUD	Rémunération du personnel	652 501 306
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS D'AIOUN	Formation des élèves maîtres à l'ENI d'Aioun	36 976 782
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS D'AIOUN	Rémunération du personnel	9 983 231
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Indemnités d'équipement pour instituteurs	77 076 240
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Bourses élèves de l'enseignement secondaire	20 000 000
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Secondaire	198 589

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Privé	71 596
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la DPES	71 596
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la DASE	71 596
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la coordination des DRENs	165 664
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la Direction Générale de l'Education	159 000
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Fondamental	505 862
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Appui au renforcement des capacités d'établissements scolaires	6 000 000
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Equipement de l'administration déconcentrée	1 568 477
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Rémunération du personnel	2 692 257 294
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Gardiennage des écoles	350 000 000
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Approvisionnement des établissements de l'éducation en fournitures scolaires	14 000 000
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Uniformes scolaires	66 951 250
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Production des tables bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire	50 000 000
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE NOUAKCHOTT	Formation des élèves maîtres à l'ENI de Nouakchott	39 195 758
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE NOUAKCHOTT	Rémunération du personnel	17 627 673
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE KAEDI	Formation des élèves maîtres à l'ENI de Kaédi	25 133 457
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE KAEDI	Rémunération du personnel	10 260 600
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS D'AKJOUJT	Formation des élèves maîtres à l'ENI d'Akjoujt	27 451 334
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS D'AKJOUJT	Rémunération du personnel	7 420 692
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE KIFFA	Formation des élèves maîtres à l'ENI de Kiffa	16 323 458
ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE KIFFA	Rémunération du personnel	6 189 590
TOTAL		**9 065 340 743**

4.2. CADRAGE STRATEGIQUE

4.2.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Programme « Enseignement de base » occupe une place stratégique dans la politique éducative nationale, en tant que levier principal de réalisation de l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans, conformément aux articles 2, 6 et 7 de la Loi d'Orientation. Il s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du PNDSE III, notamment ses axes 1 (Accès équitable), 2 (Qualité) et 3 (Pilotage et gouvernance).

Au cours des deux dernières décennies, la Mauritanie a consenti des efforts considérables pour élargir l'accès à l'éducation fondamentale. Le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire approche désormais les 100 % pour les deux sexes, marquant une avancée importante en matière d'équité d'accès. Toutefois, cette dynamique est fortement ralentie par une faiblesse persistante de la rétention scolaire et du taux d'achèvement du cycle primaire, notamment dans les zones rurales et les milieux défavorisés. La transition vers le secondaire reste un point de fragilité : seuls 60 % des élèves en fin de primaire accèdent effectivement au collège, et le TBS au niveau collégial plafonne à 50 % en 2023.

Le contexte actuel est également marqué par des insuffisances importantes en matière de qualité des apprentissages. Les résultats des évaluations révèlent un niveau préoccupant d'acquisition des compétences fondamentales, aussi bien au primaire qu'au collège. Cette situation s'explique, entre autres, par une pénurie d'enseignants qualifiés, un encadrement pédagogique encore faible, des taux d'absentéisme élevés, ainsi qu'un déficit en infrastructures de base (classes surpeuplées, manque d'eau potable, absence d'électricité).

Sur le plan budgétaire, les dépenses de fonctionnement absorbent plus de 90 % des ressources du sous-secteur, ne laissant qu'une marge étroite pour les investissements structurels pourtant nécessaires à moyen terme.

Malgré ces contraintes, des chantiers structurants sont en cours avec l'appui des partenaires. Il s'agit notamment de la réforme curriculaire en cours au secondaire, de l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales, de l'introduction des leçons scriptées, du renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, de l'amélioration de la chaîne du livre scolaire, du développement du numérique éducatif et de l'encadrement de proximité. La redynamisation des comités de gestion (COGES) et l'introduction des projets d'établissement marquent une volonté de renforcer la gouvernance locale et de réhabiliter le partenariat école-communauté.

La volonté politique est clairement affirmée en faveur de la généralisation d'une éducation de base de qualité, inclusive, obligatoire et gratuite. Le PNDSE III fixe un objectif ambitieux : garantir que 100 % des enfants achèvent le cycle primaire et que 75 % poursuivent au moins jusqu'à la fin du collège d'ici 2030.

Pour relever ces défis, le ministère projette d'intensifier ses efforts en matière d'investissement dans les infrastructures scolaires, de réformes pédagogiques, et de mobilisation communautaire. Le programme mobilise un ensemble d'acteurs au niveau central, déconcentré et local, notamment la Direction de l'Enseignement Fondamental (DEF), les Écoles normales d'instituteurs (ENI), les Inspections départementales de l'enseignement fondamental (IDEF), les Inspections de circonscription (IC), ainsi que les établissements primaires et collégiaux publics et privés.

Enfin, le succès de ce programme dépendra de la capacité du ministère à mieux structurer le pilotage pédagogique, à mettre en œuvre les outils de suivi-évaluation de manière systématique, à élargir l'offre scolaire dans les zones rurales, et à garantir une répartition équitable et efficace des ressources humaines et matérielles.

ENJEUX

- **Enjeu 1 : Assurer l'accès universel, équitable et inclusif à l'éducation de base pour tous les enfants de 6 à 15 ans**

Cet enjeu traduit la volonté politique clairement affirmée de généraliser l'éducation de base obligatoire et gratuite à l'horizon 2030, conformément à la Loi d'orientation et aux engagements du PNDSE III. Il s'agit de garantir l'accès de tous les enfants, sans distinction de genre, de lieu de résidence, de condition sociale ou de situation de handicap, à un enseignement fondamental de qualité, englobant le primaire et le cycle collégial désormais réduit à trois ans.

La transition fluide du préscolaire au primaire, puis du primaire au collège, constitue une priorité. Cela suppose, d'une part, la montée en puissance de la préscolarisation des enfants de 5 ans, et d'autre part, une meilleure articulation entre les cycles, notamment par l'élargissement des infrastructures et l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles et collèges publics, particulièrement en zones rurales. Le développement d'environnements favorables à la scolarisation des filles, à travers des dispositifs d'appui ciblés (kits scolaires, internats, mesures d'incitation), est un levier essentiel.

- **Enjeu 2 : Améliorer la qualité, la pertinence et l'inclusivité des apprentissages**

Ce deuxième enjeu vise à faire évoluer en profondeur l'offre éducative pour répondre aux attentes des usagers et aux exigences de transformation du système. La rénovation des curricula, fondée sur le Cadre de Référence National et articulée autour d'un socle commun de compétences, doit permettre de mieux ancrer les enseignements dans les réalités de la société mauritanienne tout en intégrant les compétences du XXIe siècle.

L'introduction de l'enseignement multilingue, fondé sur les langues nationales, la langue arabe et le français, vise à renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale tout en améliorant la compréhension et l'apprentissage des élèves. Les pratiques pédagogiques sont également réformées, notamment par l'introduction des leçons scriptées, de la pédagogie différenciée et de l'approche sensible au genre.

Enfin, l'enrichissement de l'environnement scolaire, la promotion d'activités sportives, culturelles et citoyennes, et le renforcement de la santé et de la nutrition scolaires viennent compléter les leviers de qualité.

- **Enjeu 3 : Renforcer la gouvernance, la gestion de proximité et le pilotage de la performance des établissements**

Ce dernier enjeu reflète la nécessité d'une transformation managériale du système éducatif, qui constitue un préalable indispensable à la réussite des réformes engagées. Il s'appuie sur une gouvernance plus inclusive et déconcentrée, mobilisant à la fois les structures centrales, les inspections, les directions régionales et les établissements scolaires.

Le renforcement du rôle des Comités de Gestion des Écoles (COGES), la formation des chefs d'établissement à la gestion axée sur les résultats, et l'expérimentation du projet d'établissement visent à améliorer l'efficacité locale et la responsabilisation des acteurs. L'implémentation progressive du Système Intégré de Recueil et d'Analyse pour la Gouvernance de l'Éducation (SIRAGE) permettra un suivi plus précis des performances, facilitant la prise de décision fondée sur des données fiables.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des enseignants – à travers une formation initiale rénovée dans les ENI, un dispositif de formation continue structuré, et l'implication de l'ENS dans la formation des formateurs – constitue un levier de transformation durable du système éducatif.

4.2.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Garantir un accès équitable, universel et inclusif à l'éducation de base

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Le taux de transition du primaire vers le collège progressera à 66,8%, témoignant d'une meilleure continuité des parcours scolaires.

Enfin, la proportion d'écoles disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle atteindra 44,83 %, contribuant à la réduction de la faim en milieu scolaire et à une meilleure rétention des élèves, notamment en zones rurales.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
ILD 5 : Taux de transition du primaire au collège (Pourcentage)	%	60,8%	62,8	66,80%	77%
Pourcentage d'écoles disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle désagrégé par région et par moughataa	%		20,00%	44,83%	48 %
ILD 6 : Nombre d'enfants réfugiés et d'enfants des communautés d'accueil inscrits dans le système éducatif national dans les zones d'accueil de réfugiés (Nombre)	Nombre	570 000	570 000	580 000	630000

1) Taux de transition du primaire au collège

- Source des données : SIRAGE, ANSADE (enquêtes démographiques et scolaires).
- Précisions méthodologiques : Calcul : (Nombre d'élèves inscrits en 1AS / nombre d'élèves inscrits en 6AF l'année précédente) × 100.
- Phénomène observé : Le passage effectif des élèves du primaire au collège.
- Changement attendu : Améliorer la continuité des parcours scolaires, limiter les ruptures à la fin du primaire.

2) Pourcentage d'écoles disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle désagrégé par région, par moughataa et par milieu

- Source des données : Rapport d'activités de la DNES et SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'écoles disposant d'une cantine fonctionnelle / nombre total d'écoles) × 100. Cantine fonctionnelle = cantine ouverte et opérant régulièrement durant l'année scolaire avec approvisionnement effectif.
- Phénomène observé : La couverture en cantines scolaires.
- Changement attendu : Réduire la faim dans l'espace scolaire, améliorer la fréquentation et la rétention des élèves, surtout en zones rurales.

3) Nombre d'enfants réfugiés et d'enfants des communautés d'accueil inscrits dans le système éducatif national dans les zones d'accueil de réfugiés

- Source des données : SIRAGE, ANSADE (enquêtes démographiques et scolaires).

- Précisions méthodologiques : nombre total des élèves concernés.
- Phénomène observé : La capacité d'inclusion du système éducatif.
- Changement attendu : Enfants réfugiés et communautés d'accueil scolarisés.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

En 2027, les ENI contribuent indirectement à l'élargissement de l'accès à l'éducation de base à travers le suivi, l'encadrement et la certification des instituteurs stagiaires. Cet accompagnement permet de renforcer la disponibilité d'enseignants qualifiés dans les zones rurales et enclavées, où les besoins sont les plus pressants. Les ENI participent aussi à la mission d'encadrement des diplômés nouvellement affectés dans les wilayas, afin d'assurer leur intégration et leur stabilité professionnelle. Ces actions, en consolidant la présence d'enseignants sur le terrain, soutiennent l'objectif d'offrir une éducation plus inclusive et équitable, notamment dans les zones à faible scolarisation.

OBJECTIF N°2 : Renforcer la qualité, la pertinence et l'inclusivité des apprentissages

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, 3500 enseignants seront formés à l'application d'approches pédagogiques modernes selon le nouveau modèle hybride 2000 à la remédiation scolaire dans les matières fondamentales (littératie et mathématiques). Par ailleurs, 33% des élèves de 4e année maîtriseront les compétences en littératie et en numératie

Ces efforts permettront de consolider la professionnalisation des enseignants et d'assurer une meilleure qualité des apprentissages de base sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
(IQRA ILD 2) : Enseignants formés à l'application d'approches pédagogiques modernes selon le nouveau modèle hybride (Nombre)	Nombre	0	1 200	3 500	12500
(IQRA ILD 3 : Enseignants formés à la remédiation scolaire dans les matières fondamentales (littératie et mathématiques) (Nombre)	Nombre	0	0	2000	7000
ILD 4 : Pourcentage d'élèves de 4e année maîtrisant les compétences en littératie et en numératie	%	31%	31%	33%	38%

1) ILD 2 : Enseignants formés à l'application d'approches pédagogiques modernes selon le nouveau modèle hybride (Nombre)

- Source des données : DRH/MERSE (SIGRH), SIRAGE tenwir.
- Précisions méthodologiques :
 Définition "enseignant formé": Valide au moins trois des modules de formation suivants : Numératie, Littératie [français ou arabe], Pédagogie, Méthode des leçons scriptées. Modules élaborés dans le cadre du nouveau modèle hybride de formation continue des enseignants. Utilisation de la base de données SIRAGE (Tenwir) pour déterminer le nombre d'enseignants

additionnels qui ont réussi au moins trois des modules listés ci-dessus au cours des douze derniers mois.

- Phénomène observé : renforcement des capacités des enseignants.
- Changement attendu : Améliorer les pratiques pédagogiques et les performances scolaires des élèves.

2) ILD 3 : Enseignants formés à la remédiation scolaire dans les matières fondamentales (littératie et mathématiques) (Nombre)

- Source des données : IGEN, SIRAGE tenwir.
- Précisions méthodologiques :
 Définition "enseignant formé" : Réussir les trois des modules de formation en remédiation suivants : Lecture, Ecriture, Calcul.
 Modules élaborés dans le cadre du nouveau modèle hybride de formation continue des enseignants.
 Modalités de vérification : **Année 1**: IVA confirme disponibilité et validation des 3 modules (Rapport de validation) : **Année 2:** l'IVA utilisera la base de données SIRAGE(Tenwir) pour déterminer le nombre d'enseignants additionnels qui ont réussi les trois modules listés ci-dessus au cours des douze derniers mois.
- Phénomène observé : renforcement des capacités des enseignants.
- Changement attendu : Améliorer les pratiques pédagogiques et les performances scolaires des élèves.

3) ILD 4 : Pourcentage d'élèves de 4e année maîtrisant les compétences en littératie et en numératie

- Source des données : CNE, SIRAGE.
 Précisions méthodologiques : Année 1 : Recrutement par concours interne de 10 évaluateurs à la CNE avec un minimum de 5 ans et max 10 ans comme enseignant du secondaire ou inspecteur, capacités vérifiables en statistiques ou évaluation et capacités de rédaction vérifiable en arabe ou en français.
 Utilisation des données des SDI validées qui seront menées au moins tous les 2 ans (années 2 et 4)
- Phénomène observé : renforcement des capacités des enseignants.
- Changement attendu : Améliorer les pratiques pédagogiques et les performances scolaires des élèves.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

La contribution des ENI à cet objectif est centrale. En 2027, elles prévoient l'amélioration de l'accompagnement des stagiaires durant leurs stages pratiques grâce à la mise en place d'un plan structuré comprenant des missions, des outils de suivi et un calendrier d'évaluation. Parallèlement, elles renforceront les compétences de leurs propres formateurs à travers une formation à l'intégration des leçons scriptées dans les disciplines clés, notamment les langues, les mathématiques et les sciences de l'éducation. Cette orientation vise à améliorer la qualité de la formation initiale et, par ricochet, la qualité des enseignements dispensés dans les écoles. Enfin, la mission d'encadrement des diplômés déployés sur le terrain contribue à réduire les écarts de performance en garantissant un suivi rapproché. Ainsi, les ENI participent directement à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages.

OBJECTIF N°3 : Améliorer le pilotage, la gouvernance et le suivi de la performance

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, 1240 établissements primaires et secondaires disposeront de COGES fonctionnels, 75% d'un projet d'établissement (PE) et/ou d'un plan d'amélioration de l'école (PAE) .

Par ailleurs, le Taux d'achèvement du collège s'établira à 65%.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
ILD 10 : Établissements primaires et secondaires disposant de COGES fonctionnels (Nombre)	Nombre	740	940	1 240	2240
Pourcentage d'écoles disposant d'un projet d'établissement (PE) et/ou d'un plan d'amélioration de l'école (PAE) validé, désagrégé par région désagrégé par région et par moughataa	%		50%	75%	100%
Taux d'achèvement du collège désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		63,03%	65%	70%

1) Établissements primaires et secondaires disposant de COGES fonctionnels (Nombre)

- Source des données : Rapports de mission de suivi DEF, DREN, IDEF, IC, SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : Calcul = Nombre d'écoles avec COGES fonctionnel

 Un COGES est fonctionnel s'il:
 - est officiellement établi suivant la procédure décrite dans l'arrêté des COGES avec la Communauté,
 - dispose de la Présidence et de la majorité des membres,
 - dispose d'un PAE adopté (année N)
 - a reçu une subvention du Budget de l'Etat au cours des derniers 6 mois

 La vérification se fera à partir d'un extrait de SIRAGE contenant la liste de tous les établissements dotés de COGES fonctionnels (avec nom et emplacement), pour déterminer la variation du nombre d'écoles disposant de COGES fonctionnels par rapport à l'année précédente. Un échantillon d'écoles sera sélectionné pour vérifier leurs documents, le transfert effectif des fonds.
- Phénomène observé : Le degré d'implication communautaire dans la gestion scolaire.
- Changement attendu : Renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne à l'école.

2) Pourcentage d'écoles disposant d'un projet d'établissement (PE) et/ou d'un plan d'amélioration de l'école (PAE) validé, désagrégé par région et par moughataa

- Source des données : Rapports d'écoles, SIRAGE, Rapports de suivi par DEF, DREN, IDEF, IC.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'écoles avec PE/PAE validé / nombre total d'écoles) × 100. Validation = approbation par l'autorité compétente (DREN/IDEF).
- Phénomène observé : La planification stratégique au niveau local.
- Changement attendu : Renforcer l'autonomie des écoles et améliorer la qualité des apprentissages.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Dans le cadre de cet objectif, les ENI entendent renforcer leur environnement institutionnel et logistique. En 2027, elles bénéficieront d'équipements pour l'amphithéâtre, les cuisines de restauration, les chambres froides et la fourniture d'un groupe électrogène, afin de garantir un cadre de formation plus fonctionnel et plus stable. Ces investissements matériels visent à améliorer la gouvernance interne des écoles normales et à assurer une meilleure qualité des conditions de vie et d'études pour les stagiaires. À travers ces efforts, les ENI contribuent à consolider le pilotage de leur propre dispositif de formation, et, au-delà, à renforcer le suivi de la performance des futurs enseignants destinés à alimenter le système éducatif de base.

4.3. PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

4.3.1. PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Libellé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	CE 2026	CE_PLFI_2027	LFR_2026	CP_PLFI_2027
Dépenses d'acquisition de biens et de services			5 034 413	
Subventions et transferts courants			1 540 800	
Total action 01. Éducation de base			**6 575 213**	
Dépenses de personnel		-	1 025 309 065	1 129 046 346
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	99 438 389	114 599 233
Total action 02. Formation et environnement scolaire		**-**	**1 124 747 454**	**1 243 645 579**
Dépenses de personnel		-	7 861 853 477	8 333 420 084
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	175 831 717	510 839 870
Subventions et transferts courants		-	73 635 500	165 080 789
Dépenses d'investissement	566 000 000	516 000 000	90 000 000	56 000 000
Total action 03. Promotion de l'action de base	**566 000 000**	**516 000 000**	**8 201 320 694**	**9 065 340 743**
Total	**566 000 000**	**516 000 000**	**9 332 643 361**	**10 308 986 322**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

4.3.2. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Réalisation 2025	Ouverts en LF pour 2026 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
	(1) (2)	(a)				
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (Entrées - sorties)	Effectifs 2026 (a + Ecart)
E8 Inspecteur						3
A1						44
A2						83
A3						6 708
B						14 330
C						2 198
Intégrations/recrutement 2026 + ND						888
Agent contract. Expatrie						2
Sous contrat à durée déterminé						502
Prestataires de service						2 761
E1C agent d'appui contractuel						1 762
Total administration						**29 281**

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Réalisation 2025	Ouverts en LF pour 2026 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
	(1) (2)	(a)				
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (Entrées - sorties)	Effectifs 2026 (a + Ecart)
E8 Inspecteur						1
A3						162
B						123
C						41
E1C agent d'appui contractuel						2
Agent contract. expatrie						1
Total opérateurs du programme						**330**

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier des personnels des établissements publics et structures assimilées (Direction Générale du Budget)
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) La prévision est tirée du PAP de l'année en cours

4.4. JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

4.4.1. DEPENSES DE PERSONNEL

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)	Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)
Tout type et tout emplois confondu		6 215 288 988		6 770 209 136		554 920 148
Coût total des emplois du programme		**6 215 288 988**		**6 770 209 136**		**554 920 148**

(1) Les effectifs sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p17), ou ceux de la colonne « Prévision 2026 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p18)
(2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal à la « Partie 1. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par partie pour l'année considérée (voir p29)

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
Doter les écoles en enseignants qualifiés	**Instituteurs principaux sortants des ENI**	**329**			**Recrutement des élèves enseignants en fin de formation à l'ENI en 2026**
Doter les écoles en enseignants qualifiés	**Instituteurs sortants des ENI**	**391**			**Recrutement des élèves enseignants en fin de formation à l'ENI en 2026**

Justifications :

Les besoins exprimés dans le cadre du PAP 2027 traduisent la volonté du ministère de renforcer à la fois la capacité d'encadrement pédagogique et la qualité de la gestion administrative du système éducatif. Ces besoins s'inscrivent dans la continuité du PNDSE III, qui met l'accent sur l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gouvernance du système éducatif.

1. Recrutement d'enseignants du primaire

Le déficit d'enseignants du primaire demeure l'un des principaux facteurs limitant la progression vers la scolarisation universelle. Malgré les efforts engagés ces dernières années, le ratio élèves/enseignant reste élevé, particulièrement dans les zones rurales où il dépasse souvent 45 élèves par enseignant.
La croissance démographique, la réouverture d'écoles fermées, l'ouverture de nouvelles salles de classe et les départs à la retraite accentuent la pression sur les effectifs existants.

L'objectif est de garantir une présence équilibrée d'enseignants qualifiés sur l'ensemble du territoire et d'améliorer les conditions d'apprentissage à travers une réduction progressive du ratio élèves/enseignant.

4.4.2. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
Total				
4. Autres subventions et transferts	**Transfert courant aux ENI**	75 176 300	165 080 789	**Poursuite du processus de formation des enseignants dans les cinq écoles de formation initiales**
Total Global		75 176 300	165 080 789	

4.4.3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Appui au renforcement des capacités d'établissements scolaires						6 000 000
Production des tables bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire						50 000 000
Total global						56 000 000

Projets d'équipement :

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total	Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total
Néant									

V. PROGRAMME ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

5.1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Enseignement secondaire » constitue un maillon stratégique du système éducatif national. Il vise à consolider les acquis de l'éducation de base et à préparer les élèves à la poursuite des études supérieures, à la formation technique et professionnelle, ou à leur insertion dans la vie active.

L'enseignement secondaire, d'une durée de trois (3) ans, est dispensé dans les lycées et structuré en deux phases : une année de tronc commun, suivie de deux années de spécialisation, organisées selon deux voies : (i) une voie générale, comprenant un pôle humanités et un pôle sciences et techniques ; (ii) une voie technique et professionnelle, en articulation avec le dispositif national de formation technique et professionnelle.

Le programme est aligné sur les priorités du **Programme 4 « Enseignement secondaire »** du PNDSE III (2023–2030), qui vise à ce qu'en 2030, 37 % d'une génération achève le cycle secondaire. Il s'articule autour de plusieurs priorités, notamment :

- le développement de la scolarisation des filles, particulièrement en milieu rural ;
- l'amélioration de l'environnement socio-pédagogique et des infrastructures scolaires ;
- la promotion de l'excellence et de l'encadrement de proximité ;
- la rénovation des curricula, l'intégration des sciences, des TIC et de l'éducation citoyenne ;
- le renforcement de la gestion participative au niveau des établissements.

Le programme ne prend pas en charge les cycles de l'éducation de base, ni ceux de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, mais s'articule étroitement avec les programmes « Éducation de base » et « Support à la réforme ». Il partage avec eux des objectifs de cohérence curriculaire, de gouvernance partagée et d'orientation stratégique.

Le programme est structuré en deux actions principales :

- **Action 03. Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire** : cette action couvre la réforme des curricula autour d'un tronc commun et des parcours de spécialisation, la valorisation des filières scientifiques et technologiques, le renforcement des compétences pédagogiques et linguistiques des enseignants, l'enrichissement de l'environnement éducatif par des activités sportives, culturelles, et citoyennes, ainsi que le développement de services de santé adaptés en milieu scolaire ;
- **Action 04. Modernisation de la gestion des établissements secondaires (Lycées)** : cette action vise à renforcer le pilotage des établissements à travers la mise en œuvre de projets d'établissement, la promotion de la gestion participative avec les COGES, le rapprochement de l'inspection des lycées, ainsi que l'instauration de passerelles vers la formation professionnelle et technique. Une attention particulière est portée à la scolarisation des filles et à l'amélioration des conditions d'accueil, notamment dans les zones rurales.

Le programme poursuit les missions suivantes :

- consolider et approfondir les acquis cognitifs et comportementaux des élèves ;
- développer les capacités d'analyse, de raisonnement, de communication et de travail en équipe ;
- diversifier les parcours de spécialisation selon les profils des élèves ;
- favoriser une éducation inclusive et équitable, en lien avec les enjeux de genre, d'environnement et de citoyenneté.

Le programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- La Direction de l'Enseignement Secondaire (DES), en charge de la coordination générale du programme ;
- La Direction de la Promotion de l'Enseignement des Sciences (DPES), responsable des filières scientifiques et technologiques ;
- La Direction de l'Animation Socio-éducative (DASE), chargée de l'animation culturelle, sportive et citoyenne ;
- Les quinze (15) Directions Régionales de l'Éducation Nationale (DREN) et les lycées publics relevant de leur autorité.

La Responsable du programme (RPROG) est la **Directrice de l'Enseignement Secondaire**, en sa qualité de coordonnatrice de l'ensemble des fonctions de pilotage pédagogique, administratif et stratégique de ce niveau d'enseignement.

5.1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Action 03 : Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire
Cette action soutient les efforts de modernisation pédagogique, de diversification des filières et de développement de l'environnement éducatif au niveau secondaire. Elle répond aux objectifs fixés dans les articles 4, 5 et 7 de la Loi d'orientation, et aux priorités des axes 2 et 3 du PNDSE III : « Qualité, équité et inclusion » et « Réforme curriculaire et développement des compétences ».
Elle couvre les champs suivants :

- La révision des curricula autour d'un tronc commun et de filières de spécialisation, incluant les sciences, les technologies, les humanités et les langues ;
- La promotion de l'enseignement scientifique et des compétences numériques, en particulier dans les lycées de zone rurale ou à faible performance ;
- Le développement de l'environnement socio-éducatif : activités sportives, artistiques, culturelles, citoyennes, santé reproductive et bien-être des élèves ;
- L'amélioration continue de la qualité de l'enseignement à travers la formation continue des enseignants et le renforcement des dispositifs d'accompagnement pédagogique.

Structures administratives impliquées :

- Direction de la Promotion de l'Enseignement des Sciences (DPES), en charge de la stratégie nationale pour les filières scientifiques et des équipements associés ;
- Direction de l'Animation Socio-éducative (DASE), responsable des dimensions culturelles, sportives et citoyennes de l'offre éducative ;
- Les 15 DREN et les établissements secondaires de leurs ressorts, qui mettent en œuvre les activités dans les territoires

Action 04: Modernisation de la gestion des établissements secondaires
Cette action vise à renforcer la gouvernance des lycées publics et privés à travers l'amélioration des pratiques de gestion administrative, pédagogique et participative, en cohérence avec les principes de transparence, d'autonomie encadrée et de redevabilité promus dans la loi d'orientation (articles 6, 10, 11 et 16) et le PNDSE III (axe 5 : Administration et gestion du système éducatif).
Elle recouvre plusieurs pans de politique publique :

- Le renforcement des capacités de gestion des établissements (projets d'établissement, outils de gestion, leadership local) ;
- La promotion de la gestion participative par l'implication des COGES et des communautés éducatives, avec un accent particulier sur le suivi des questions de genre, d'abandon scolaire et de rétention ;
- L'expérimentation et l'extension de démarches de pilotage local ancrées sur les résultats, en lien avec le SIRAGE et les dispositifs de suivi-décentralisé ;
- La mise en réseau des établissements et l'appui à la coordination entre les structures déconcentrées (DREN), les inspections et les directions centrales.

Cette action accompagne également la mise en œuvre d'une stratégie de décentralisation

progressive de l'administration éducative, avec un rôle accru des DREN dans la régulation et le soutien aux établissements.

Structures administratives impliquées :

- Direction de l'Enseignement Secondaire (DES), responsable de la supervision technique et administrative des lycées ;
- Directions Régionales de l'Éducation Nationale (DREN) des 15 wilayas, assurant le pilotage local et l'encadrement rapproché des établissements secondaires publics et privés ;
- Lycées publics et privés, en tant que structures de mise en œuvre de l'action à l'échelle des établissements

ACTION 03: Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire

Structures	Activités	Montants 2027
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	Indemnités d'équipement pour professeurs	33 370 960
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	OUKHOUWA : discrimination Positives dans les Lycées d'Excellence	8 050 326
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT	JOUSSOUR au profit des élèves des wilayas ayant un taux faible d'admission	3 000 000
TOTAL		**44 421 286**

ACTION 04 : Modernisation de la gestion des établissements secondaires

Structures	Activités	Montants 2027
DREN HODH EL CHARGHI	Fonctionnement des établissements secondaires	2 476 051
DREN HODH EL CHARGHI	Rémunération du personnel	480 662 256
DREN HODH EL GHARBI	Fonctionnement des établissements secondaires	2 257 057
DREN ASSABA	Fonctionnement des établissements secondaires	2 785 159
DREN BRAKNA	Fonctionnement des établissements secondaires	3 389 831
DREN TRARZA	Fonctionnement des établissements secondaires	4 058 550
DREN ADRAR	Fonctionnement des établissements du secondaire	1 380 314
DREN TAGANT	Fonctionnement des établissements du secondaire	1 093 652
DREN GUIDIMAGHA	Fonctionnement des établissements du secondaire	2 213 168
DREN TIRIS ZEMMOUR	Fonctionnement des établissements du secondaire	744 188
DREN INCHIRI	Fonctionnement des établissements du secondaire	233 135
DREN NDB	Fonctionnement des établissements du secondaire	1 843 272
DREN GORGOL	Fonctionnement des établissements du secondaire	6 292 559
DREN NOUAKCHOTT NORD	Fonctionnement des établissements du secondaire	3 666 167
DREN NOUAKCHOTT OUEST	Fonctionnement des établissements du secondaire	4 307 220
DREN NOUAKCHOTT SUD	Fonctionnement des établissements du secondaire	4 734 283
TOTAL		**522 136 862**

5.2. CADRAGE STRATEGIQUE

5.2.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

L'enseignement secondaire, structuré en un tronc commun et deux années de spécialisation, constitue une étape décisive dans le parcours éducatif. Il vise à consolider les acquis, à développer l'esprit critique, à initier à la citoyenneté et à préparer les jeunes à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle ou à l'insertion socioprofessionnelle, comme le prévoit la Loi d'Orientation du système éducatif (articles 4, 5 et 9).

Au cours des dernières années, des avancées notables ont été enregistrées. Le taux brut de scolarisation (TBS) au second cycle a connu une progression régulière, passant de moins de 20 % en 2012 à 35 % en 2023. Cette croissance, bien que modérée, a été marquée par une amélioration significative de la scolarisation des filles, qui sont devenues majoritaires dans les effectifs à partir de 2020. Sur la même période, les effectifs globaux sont passés de 42 000 à plus de 107 000 élèves, avec une croissance annuelle moyenne de 9 %.

Malgré ces efforts, l'enseignement secondaire reste confronté à des défis structurels majeurs. L'accès demeure limité, notamment dans les zones rurales et pour les populations vulnérables. Les taux de transition du collège vers le lycée et d'achèvement restent faibles. La qualité des apprentissages demeure préoccupante : en 2024, seulement 23,7 % des candidats ont réussi la session normale du baccalauréat, avec de fortes disparités selon les filières et les régions.

L'environnement scolaire souffre également de multiples insuffisances. Une part importante des lycées et collèges publics ne dispose ni d'électricité ni d'eau potable, et les équipements pédagogiques sont largement insuffisants. Les infrastructures disponibles ne permettent pas d'absorber la demande croissante, ce qui a contribué à une forte expansion du secteur privé, qui accueille désormais plus de 50 % des élèves du secondaire.

Le manque d'enseignants qualifiés et les phénomènes d'absentéisme affectent gravement les performances. L'offre de formation initiale reste encore concentrée et peu alignée sur les besoins réels en profils pédagogiques. L'encadrement pédagogique, bien que renforcé récemment, peine à couvrir l'ensemble du territoire avec efficacité.

Sur le plan budgétaire, les dépenses courantes absorbent l'essentiel des ressources du sous-secteur, limitant les marges de manœuvre pour les investissements structurants, tels que les constructions, les équipements ou l'introduction du numérique.

Consciente de ces enjeux, la volonté politique exprimée dans le PNDSE III traduit une ambition claire : faire en sorte que 37 % d'une génération achève le lycée d'ici 2030, en garantissant une éducation secondaire équitable, inclusive et de qualité. Cette ambition est portée par une série de réformes et de chantiers en cours, parmi lesquels :

- La restructuration des filières et la rénovation des programmes d'enseignement, avec une place accrue aux sciences, mathématiques et technologies (SMT) ;
- L'introduction progressive des TIC dans les apprentissages ;
- La rénovation de la formation initiale et continue des enseignants, en partenariat avec l'ENS ;
- Le renforcement de l'encadrement de proximité ;
- La mise en place de politiques ciblées pour promouvoir l'accès des filles au lycée, notamment en milieu rural ;

- La dynamisation de la vie scolaire et le développement des activités culturelles et sportives pour renforcer l'esprit civique et la citoyenneté active.

Les modalités de gestion du programme reposent sur la Direction de l'Enseignement Secondaire (DES), appuyée par la Direction de la Promotion des Sciences (DPES), la Direction de l'Animation Socio-éducative (DASE) et l'ensemble des DREN. Ces structures assurent la planification, le pilotage, le suivi des établissements publics, ainsi que la régulation du secteur privé.

Enfin, le programme s'appuie sur des partenariats actifs avec l'ENS, l'Institut Pédagogique National (IPN), l'IPELAN, et les partenaires techniques et financiers intervenant dans les réformes curriculaires, l'amélioration des infrastructures, la promotion de l'équité genre et l'appui à la gouvernance.

ENJEUX

- **Enjeu 1 : Favoriser un accès équitable et inclusif à l'enseignement secondaire**

L'un des défis majeurs auxquels le système éducatif mauritanien est confronté réside dans l'élargissement de l'accès au lycée, en particulier pour les filles et les élèves issus des zones rurales. La transformation attendue à ce niveau vise à faire passer le taux d'accès au second cycle du secondaire de 23 % en 2022 à 43 % d'ici 2030. Cette ambition suppose une volonté politique forte, traduite par la mise en œuvre de mesures structurantes et ciblées.

L'amélioration de l'accès repose sur une combinaison d'interventions complémentaires. D'une part, la construction d'établissements publics dans les zones à faible couverture géographique vise à rapprocher l'offre éducative des populations défavorisées. D'autre part, des mesures d'accompagnement, telles que la mise en place d'aires de restauration, la sécurisation des enceintes scolaires, la distribution de kits scolaires ou encore l'organisation de cours de rattrapage, viennent soutenir la rétention, notamment des filles. Ces actions s'inscrivent dans la vision présidentielle d'une école plus juste, plus inclusive et plus républicaine.

- **Enjeu 2 : Moderniser les curricula et renforcer la qualité des apprentissages**

Le second enjeu porte sur la modernisation du contenu et des pratiques pédagogiques dans le secondaire, dans le but d'améliorer la pertinence et la qualité des apprentissages. La réforme engagée prévoit une réorganisation des parcours autour d'un tronc commun initial, suivi de deux années de spécialisation. Cette structuration vise à offrir des choix éducatifs plus adaptés aux aspirations des élèves et aux besoins de la société.

Un accent particulier est mis sur la diversification des filières scientifiques et technologiques, notamment dans les domaines du génie civil, de l'électricité, de la mécanique ou encore de l'économie-gestion. Parallèlement, des passerelles sont envisagées entre le secondaire général et l'enseignement technique et professionnel, afin de valoriser les différentes formes d'intelligence et de répondre à la demande de compétences du marché de l'emploi.

La réussite de cette transformation dépend fortement de la qualité des enseignants. Le ministère prévoit donc de renforcer la formation initiale et continue, avec un accent sur les compétences linguistiques, pédagogiques et disciplinaires, dans une logique d'enseignement plus inclusif et plus efficace.

- **Enjeu 3 : Renforcer la gouvernance des établissements et créer un environnement éducatif propice à l'épanouissement**

Le troisième enjeu concerne l'amélioration du pilotage des établissements et de la qualité de la vie scolaire. La mise en œuvre progressive du projet d'établissement constitue un levier central de cette dynamique. À travers un processus de diagnostic, de planification et de suivi, chaque lycée

sera amené à élaborer son propre plan d'amélioration, dans une logique de responsabilisation et de performance.

Par ailleurs, la gestion participative, notamment à travers le rôle accru des Comités de gestion des établissements scolaires (COGES), doit permettre d'impliquer davantage les communautés éducatives et les parents d'élèves dans la vie scolaire. Cette démarche est également essentielle pour mieux suivre les enjeux de genre, de persévérance et de réussite.

Enfin, l'environnement scolaire sera enrichi par la promotion d'activités sportives, culturelles et citoyennes, ainsi que par le développement de services adaptés aux besoins des adolescents, notamment en matière de santé reproductive. L'objectif est de faire du lycée un lieu d'apprentissage, mais aussi un espace de socialisation, de construction personnelle et de citoyenneté.

5.2.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Favoriser un accès équitable à l'enseignement secondaire

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, le système secondaire visera une consolidation de la couverture éducative et une réduction des disparités régionales et de genre.

Le taux brut de scolarisation des 15-18 ans s'élèvera à 40,05 %, confirmant une dynamique positive d'accès et de rétention.

Parallèlement, la proportion d'élèves inscrits dans les filières scientifiques et technologiques progressera à 18,5 %, signe d'une orientation plus équilibrée vers des formations porteuses et en phase avec les besoins du marché du travail.

Ces résultats reflètent les efforts combinés du MERSE en matière d'infrastructures, de sensibilisation des familles et d'équité territoriale.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible	Structure chef de file
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle	
Taux brut de scolarisation 15-18 ans désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		38,65%	40,05%	42,50%	
% d'élèves inscrits dans des filières scientifiques désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		17,5%	18,50%	20%	

1) Taux brut de scolarisation 15-18 ans désagrégé par sexe, par région et par moughataa

- Source des données : SIRAGE, projections démographiques.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'élèves scolarisés âgés de 15-18 ans / population totale 15-18 ans) × 100.
- Phénomène observé : Le degré de scolarisation des adolescents.
- Changement attendu : Étendre la couverture éducative au lycée.

2) Pourcentage d'élèves inscrits dans des filières scientifiques ou technologiques désagrégé par sexe, par région et par moughataa

- Source des données : SIRAGE, établissements secondaires.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'élèves inscrits en filières scientifiques ou technologiques / nombre total d'élèves au lycée) × 100.
- Phénomène observé : L'orientation vers les filières scientifiques et technologiques.
- Changement attendu : Diversifier et équilibrer les choix de formation pour répondre aux besoins du marché du travail.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et la pertinence des filières

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, la qualité des apprentissages au secondaire sera renforcée grâce à des investissements ciblés dans les infrastructures et le développement professionnel des enseignants.

Le taux d'achèvement du lycée chez les filles sera de 27% ; la proportion de lycées disposant de laboratoires de sciences fonctionnels et équipés, s'établira à 40% et 50% des lycées auront organisé au moins une activité socio-sportive ou culturelle avec participation active des élèves durant l'année scolaire.

Le pourcentage d'enseignants du lycée ayant bénéficié d'au moins une formation continue s'établira à 38 %, garantissant une actualisation régulière des compétences pédagogiques.

Ces avancées traduisent une amélioration de la pertinence de l'enseignement secondaire et une diversification progressive des expériences éducatives.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle
ILD 8 : Taux d'achèvement du lycée chez les filles (Pourcentage)	%	25%	25%	27%	33%
Proportion de lycées disposant de laboratoires de sciences fonctionnels et équipés, désagrégée par région et par moughataa	%		32%	40%	50%
Proportion de lycées ayant organisé au moins une activité socio-sportive ou culturelle avec participation active des élèves durant l'année scolaire, désagrégée par région et par moughataa	%		45%	50%	70%
Pourcentage d'enseignants du lycée ayant bénéficié d'au moins une formation continue au cours de l'année désagrégé par sexe, par région et par moughataa	%		59%	70%	100%

1) Taux d'achèvement du lycée chez les filles

- Source des données : SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (effectif des filles nouvellement inscrites en dernière année du lycées / effectif des filles en âges d'être inscrites) × 100.
- Phénomène observé : L'accès des filles à l'école.
- Changement attendu : Améliorer la qualité de l'enseignement.

2) Proportion de lycées disposant de laboratoires de sciences fonctionnels et équipés, désagrégée par région et par moughataa

- Source des données : Rapports des inspections de ICES, Pôles, DES, DREN, SIRAGE, DPM.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre de lycées avec laboratoires fonctionnels et équipés / nombre total de lycées) × 100. Fonctionnel = opérationnel et utilisé pour l'enseignement.
- Phénomène observé : La disponibilité des infrastructures scientifiques au lycée.
- Changement attendu : Améliorer la qualité de l'enseignement scientifique et stimuler l'intérêt des élèves pour les sciences.

3) Proportion de lycées ayant organisé au moins une activité socio-sportive ou culturelle avec participation active des élèves durant l'année scolaire, désagrégée par région et par moughataa

- Source des données : Rapports des établissements, SIRAGE, Rapports de mission DASE, DES, ICES, Pôles, DREN.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre de lycées ayant organisé ≥1 activité / nombre total de lycées) × 100.
- Phénomène observé : Le degré d'animation socio-éducative dans les lycées.
- Changement attendu : Promouvoir l'épanouissement des élèves et renforcer la vie scolaire.

4) Pourcentage d'enseignants du lycée ayant bénéficié d'au moins une formation continue au cours de l'année, désagrégé par sexe, par région et par moughataa

- Source des données : Rapports de formation, DRH/MERSE, SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre d'enseignants formés / nombre total d'enseignants) × 100.
- Phénomène observé : Le niveau de professionnalisation et d'actualisation des compétences des enseignants.
- Changement attendu : Améliorer la qualité des pratiques pédagogiques au lycée.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

OBJECTIF N°3 : Renforcer la gouvernance et le pilotage des établissements

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

En 2027, la gouvernance des lycées deviendra plus participative et structurée.

La nombre de lycées dotés d'un Comité de Gestion (COGES), atteindra 50, améliorant leurs capacités de gestion locale tandis que ceux disposant d'un projet d'établissement progressera à 20, favorisant une planification décentralisée et alignée sur les priorités nationales.

Par ailleurs, 20 % des COGES tiendront leurs réunions statutaires avec procès-verbaux validés, consolidant la transparence et la redevabilité à l'échelle locale.

Ces progrès contribueront à instaurer un modèle de pilotage fondé sur la participation communautaire et la performance institutionnelle.

Indicateurs

Intitulés	Unité	2025	2026	2027	Cible	Structure chef de file
		Réalisation	Prévision actualisée	Cible	Echéance pluriannuelle	
Nombre de lycées disposant d'un Comité de Gestion (COGES), désagrégé par région et par moughataa	Nombre		5	50	70	
Nombre de lycées disposant d'un projet d'établissement (PE), désagrégé par région et par moughataa	Nombre		5	20	30	
Pourcentage de COGES ayant tenu leurs réunions statutaires avec procès-verbaux validés, désagrégé par région	%		50	20	30	

1) Pourcentage de lycées disposant d'un Comité de Gestion Scolaire (COGES), désagrégé par région et par moughataa

- Source des données : Rapports de missions de DES, ICES, Pôles, DREN, SIRAGE, documents des COGES.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre de lycées avec COGES / nombre total de lycées) × 100. Fonctionnel = comité en place, actif et respectant ses attributions.
- Phénomène observé : La gouvernance participative au niveau des lycées.
- Changement attendu : Renforcer l'implication des communautés dans la gestion des établissements secondaires.

2) Nombre de lycées disposant d'un projet d'établissement (PE), désagrégé par région et par moughataa

- Source des données : Rapports d'écoles, SIRAGE, Rapports de missions de DES, ICES, Pôles, DREN.
- Précisions méthodologiques : Calcul = Total de lycées disposant d'un PE validé
- Phénomène observé : La planification stratégique au niveau des établissements secondaires.
- Changement attendu : Renforcer l'autonomie et la capacité de pilotage des lycées.

3) Pourcentage de COGES ayant tenu leurs réunions statutaires avec procès-verbaux validés, désagrégé par région

- Source des données : Rapports de COGES, Rapports de missions de DES, ICES, Pôles, DREN, SIRAGE.
- Précisions méthodologiques : Calcul = (Nombre de COGES ayant respecté leurs réunions statutaires avec PV validés / nombre total de COGES) × 100.
- Phénomène observé : Le respect des principes de redevabilité et de transparence dans la gouvernance scolaire.
- Changement attendu : Institutionnaliser une gouvernance démocratique et transparente.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

5.3. PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

5.3.1. PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Libellé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	CE 2026	CE_PLFI_2027	LFR_2026	CP_PLFI_2027
Dépenses d'acquisition de biens et de services			22 868 499	
Total action 02. Établissements secondaire (Lycées)			**22 868 499**	
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-		38 570 960
Subventions et transferts courants		-		5 850 326
Total action 03. Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire		**-**		**44 421 286**
Dépenses de personnel		-	394 468 017	480 662 256
Dépenses d'acquisition de biens et de services		-	29 256 106	41 474 606
Total action 04. Modernisation de la gestion des établissements secondaires (lycées)		**-**	**423 724 123**	**522 136 862**
Total		**-**	**446 592 622**	**566 558 148**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

5.3.2. PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Réalisation 2025	Ouverts en LF pour 2026 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
	(1) (2)	(a)				
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (Entrées - sorties)	Effectifs 2026 (a + Ecart)
E8 Inspecteur						2
A1						2810
A3						28
B						18
C						4
E1C agent d'appui contractuel						9
Total opérateurs du programme						**2 871**

(3) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(4) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(5) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

	Effectifs		
Emplois rémunérés	**Réalisation 2024 (1) (2)**	**Prévision 2025 (1)) (3)**	**Prévision 2026**
Néant			
Total pour l'opérateur			
Total pour le programme			

5.4. JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

5.4.1. DEPENSES DE PERSONNEL

	2025 Prévision		2026 Prévision		Ecart entre 2026 et 2025	
	Effectifs (en ETPT)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en ETPT)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2025 – effectifs 2024)**	**Ecart de coût (coût 2026 – coût 2025)**
Tout type, tout emploi		394 468 017		480 662 256		86 194 239
Coût total des emplois du programme		394 468 017		480 662 256		86 194 239

(6) Les effectifs sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p17), ou ceux de la colonne « Prévision 2026 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p18)

(7) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal à la « Partie 1. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par partie pour l'année considérée (voir p29)

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	**Métier / Fonction**	**Nombre**	**Dont internes**	**Dont externes**	
Doter les collèges et les lycées en enseignants qualifiés	**Professeurs de collèges**	**168**			**Recrutement des élèves enseignants en fin de formation à l'ENS en 2026**

Justifications :

Au niveau du second cycle du secondaire, le besoin en encadrement sera principalement satisfait par un recrutement interne à travers un concours professionnel.

Cette approche vise à valoriser les compétences existantes au sein du système éducatif tout en limitant les charges budgétaires. Elle permettra d'identifier, parmi les enseignants du collège les plus expérimentés, ceux remplissant les critères pour enseigner au lycée.

Ce mécanisme interne garantit la continuité du service public, la capitalisation de l'expérience acquise et la montée en compétence progressive du personnel enseignant, tout en assurant la couverture des besoins spécifiques dans les disciplines scientifiques et techniques.

5.4.2. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2025 Montants	2026 Montants	Justifications pour 2026
2. Aux organismes publics personnalisés et/ou organismes supra nationaux	Néant			
Total				

5.4.3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Néant						
Total global						

Projets d'équipement :

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total	Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total
Néant									

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE

26

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

TITRE : MINISTERE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL
PERIMETRE
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE
PRINCIPALES REFORMES
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS
RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
DEPENSES FISCALES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES DE PERSONNEL
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AUTRES DEPENSES

TITRE : MINISTERE DE L'ELEVAGE

NOM DU MINISTRE : **AHMOUDEITT CHEIN**

PERIMETRE

L'élevage représente l'un des piliers majeurs de l'économie mauritanienne, contribuant à la sécurité alimentaire, à l'emploi et aux exportations. Il constitue également un levier de lutte contre la pauvreté et un élément central de la résilience des communautés pastorales.
Dans le cadre de la SCAPP 2016-2030, l'élevage est identifié comme un secteur prioritaire de diversification économique et de valorisation des ressources locales.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Organigramme

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

La stratégie de l'élevage s'inscrit dans les leviers stratégiques de la SCAPP :

- *Promouvoir une croissance diversifiée et inclusive : accroître la contribution de l'élevage au PIB et aux exportations.*
- *Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle : assurer la disponibilité de produits animaux de qualité (viande, lait, œufs).*
- *Moderniser et structurer les filières : appui aux chaînes de valeur (abattage, transformation, distribution).*
- *Protéger le cheptel : améliorer la santé animale par la vaccination et le contrôle sanitaire.*
- *Soutenir la résilience climatique : intégrer les enjeux de gestion durable des pâturages et de l'eau.*
- *Valoriser les sous-produits : développer les filières du cuir, des peaux et de l'aviculture.*

Dans le cadre de Mon Ambition pour la Patrie, le programme présidentiel accorde une place centrale au développement de l'élevage

en mettant l'accent sur la modernisation des infrastructures, la santé animale et la sécurité alimentaire. Il prévoit la construction à Nouakchott d'un complexe intégré comprenant une unité de mise en quarantaine, un abattoir moderne, une tannerie et une ferme aviaire, afin de renforcer la transformation locale et de répondre aux standards sanitaires.

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

		Crédits d'engagement	
Numéro et intitulé du programme		Ouverts	Demandés
et de l'action		en LFR (1)	pour 2027
		pour 2026	
N°067	SUPPORT	739 974 781	378 776 103,00
1	Pilotage	668 549 249	262 482 187,00
2	Coordination	81 306 896,00	116 293 916,00

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme	Ouverts en LF (1)	Demandés	Votés en LFR (1)	Demandés
et de la partie	pour n	pour n+1	pour 2026	pour 2027
N° 067_ Programme_ SUPPORT				
Partie I. Dépenses de personnel		80 936 663,00	82 749 711,00	80 936 663,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		112 978 956,00	91 663 433,00	112 978 956,00
Partie 4 Subventions et transferts courants		33 980 484,00	16 620 278,10	33 980 484,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	85 137 602,00	50 880 000,00	85 137 602,00	50 880 000,00
Partie 7. Autres dépenses	462 742 398,00	100 000 000,00	462 742 398,00	100 000 000,00

PROGRAMME SUPPORT

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Support du ministère de l'Élevage vise à doter le département d'une administration moderne, efficace et transparente, capable de piloter et d'accompagner la transformation du secteur. Il constitue le bras administratif et logistique indispensable pour atteindre les objectifs sectoriels, tout en incarnant les engagements présidentiels en matière de gouvernance et de modernisation de l'État.

La stratégie du Programme Support repose sur quatre axes majeurs. Le premier est le renforcement de la gouvernance et du pilotage, à travers la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, le contrôle interne et la promotion de la transparence budgétaire.
Le deuxième axe est la modernisation de l'administration, qui s'appuie sur la digitalisation de la gestion des ressources humaines et financières, l'amélioration du reporting et l'alignement sur les objectifs de la SCAPP 2016-2030.
Le troisième axe concerne la gestion rationnelle des ressources, visant à optimiser l'utilisation des moyens humains, financiers et matériels, tout en renforçant les capacités de prévision et de programmation.
Enfin, le quatrième axe met l'accent sur le soutien logistique et transversal, en garantissant la disponibilité des infrastructures, équipements et services nécessaires à l'exécution efficace des autres programmes du ministère.
Le Secrétaire Général Monsieur Ahmed Ould Allal est le Responsable du Programme 067 Support.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Code	Programme	Objectifs	Actions	Structures rattachées
67	**Programme (067) : Support**	1. Améliorer la performance des programmes opérationnels	**Pilotage**	Cabinet
		2. Développer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs socioprofessionnels		

		3. Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil administratif	**Coordination**	IG, DSCSE, DAAF

ACTION N° 1 : PILOTAGE

Activités	*Structures impliquées*
Appui aux coopératives et subvention aux PME/Elevage	CABINET
Communication	CABINET
Enquêtes et analyses	DSCSE
Fonds de concours pour l'élevage	CABINET
Inspection interne	INSPECTION
Octroi de micro-crédit d'élevage	CABINET
Programme National d'Accès Généralisé aux services de base	CABINET
Rémunération du personnel	CABINET
Statistique et système d'information	DSCSE
Stratégie et coopération	DSCSE
Suivi et évaluation	DSCSE

ACTION N° 2 : COORDINATION

Activités	*Structures impliquées*
Coordination administrative	CABINET & DELEGATIONS REGIONALES
Opération Ramadan	CABINET
Foire de l'Elevage	CABINET
Gestion des affaires administratives et financières	DAAF

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Programme Support du ministère de l'Élevage vise à doter le département d'une administration moderne, efficace et transparente, capable de piloter et d'accompagner la transformation du secteur. Il constitue le bras administratif et logistique indispensable pour atteindre les objectifs sectoriels, tout en incarnant les engagements présidentiels en matière de gouvernance et de modernisation de l'État.

La stratégie du Programme Support repose sur quatre axes majeurs. Le premier est le renforcement de la gouvernance et du pilotage, à travers la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, le contrôle interne et la promotion de la transparence budgétaire.
Le deuxième axe est la modernisation de l'administration, qui s'appuie sur la digitalisation de la gestion des ressources humaines et financières, l'amélioration du reporting et l'alignement sur les objectifs de la SCAPP 2016-2030.
Le troisième axe concerne la gestion rationnelle des ressources, visant à optimiser l'utilisation des moyens humains, financiers et matériels, tout en renforçant les capacités de prévision et de programmation.
Enfin, le quatrième axe met l'accent sur le soutien logistique et transversal, en garantissant la disponibilité des infrastructures, équipements et services nécessaires à l'exécution efficace des autres programmes du ministère.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer la performance des programmes opérationnels

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Intitulé	Unité	2026	Cible 2027
Nombre de formation sur les outils du budget-programme	Nombre	Nombre de formation	2
Nombre d'unités opérationnelles formées sur les outils du budget-programme (coût moyen par unité formée à suivre en interne)	Nombre	0	15

OBJECTIF N°2 : Développer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs socioprofessionnels

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Indicateurs

Intitulé	Unité	2026	Cible 2027
Nombre de sessions de formation organisées au profit des OSP par rapport au plan annuel	Nombre	0	2
Nombre des OSP ayant bénéficié d'un encadrement technique jugé satisfaisant (via enquêtes post-formation)	Nombre	0	3

OBJECTIF N°3 : Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil administratif

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Indicateurs

Intitulé	Unité	2026	Cible 2027
% de dossiers traités	%	80%	90%
Nombre d'administrateurs/professionnels formés par an et nombre de bases de données développées (suivi qualitatif)	Nombre	0	50
Taux d'exécution programmé par les Administrations	%		

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2026**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
N°_ 01_ PILOTAGE				
Partie I. Dépenses de personnel	82 749 711,00	82 749 711,00	82 749 711,00	80 936 663,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	11 256 537,00	11 256 537,00	11 256 537,00	15 585 040,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	15 720 278,10	15 720 278,10	15 720 278,10	15 080 484,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	85 137 602,00	50 400 000,00	85 137 602,00	50 880 000,00
Partie 7. Autres dépenses	462 742 398,00	500 000 000,00	462 742 398,00	100 000 000,00
N°_ 02_ Coordination				
Partie I. Dépenses de personnel				
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	80 406 896,00	70 525 532,00	80 406 896,00	97 393 916,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	900 000,00	900 000,00	900 000,00	18 900 000,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				
Total pour le programme				
Partie I. Dépenses de personnel	82 749 711,00	82 749 711,00	82 749 711,00	80 936 663,00
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	91 663 433,00	81 782 069,00	91 663 433,00	112 978 956,00
Partie 4 Subventions et transferts courants	16 620 278,10	16 620 278,10	16 620 278,10	33 980 484,00
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	85 137 602,00	50 400 000,00	85 137 602,00	50 880 000,00
Partie 7. Autres dépenses	462 742 398,00	500 000 000,00	462 742 398,00	100 000 000,00

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025 (1) (2)**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires						
Catégorie A			1	33	32	112
Catégorie B			6	8	2	54
Catégorie C			1	0	0	1
Catégorie D (3)						
Contractuels						**151**
Total des emplois de l'administration						

PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Les filières animales jouent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire, l'économie rurale et l'emploi, mais demeurent encore peu structurées, faiblement productives et vulnérables aux aléas climatiques. Leur développement repose prioritairement sur les filières porteuses du lait, de la viande rouge, de l'aviculture et des sous-produits, notamment les cuirs et peaux, à travers l'amélioration de la productivité, du potentiel génétique et des systèmes de production. L'approche privilégiée consiste à structurer des pôles et bassins de production intégrés, dotés d'infrastructures adaptées de production, de collecte, de transformation et de commercialisation, afin de renforcer la valeur ajoutée locale, la compétitivité des filières et leur contribution à l'emploi et à la sécurité alimentaire.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Code	Programme	Objectifs	Actions	Structures rattachées
67	Programme (067) : Support	1. Améliorer la performance des programmes opérationnels	Pilotage	Cabinet
		2. Développer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs socioprofessionnels		
		3. Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil administratif	Coordination	IG, DSCSE, DAAF

ACTION N° 1 : PILOTAGE

Activités	*Structures impliquées*
Appui aux coopératives et subvention aux PME/Elevage	CABINET
Communication	CABINET
Enquêtes et analyses	DSCSE
Fonds de concours pour l'élevage	CABINET
Inspection interne	INSPECTION
Octroi de micro-crédit d'élevage	CABINET
Programme National d'Accès Généralisé aux services de base	CABINET
Rémunération du personnel	CABINET
Statistique et système d'information	DSCSE
Stratégie et coopération	DSCSE
Suivi et évaluation	DSCSE

ACTION N° 2 : COORDINATION

Activités	*Structures impliquées*
Coordination administrative	CABINET & DELEGATIONS REGIONALES
Opération Ramadan	CABINET
Foire de l'Elevage	CABINET
Gestion des affaires administratives et financières	DAAF

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Programme Support du ministère de l'Élevage vise à doter le département d'une administration moderne, efficace et transparente, capable de piloter et d'accompagner la transformation du secteur. Il constitue le bras administratif et logistique indispensable pour atteindre les objectifs sectoriels, tout en incarnant les engagements présidentiels en matière de gouvernance et de modernisation de l'État.

La stratégie du Programme Support repose sur quatre axes majeurs. Le premier est le renforcement de la gouvernance et du pilotage, à travers la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, le contrôle interne et la promotion de la transparence budgétaire.
Le deuxième axe est la modernisation de l'administration, qui s'appuie sur la digitalisation de la gestion des ressources humaines et financières, l'amélioration du reporting et l'alignement sur les objectifs de la SCAPP 2016-2030.
Le troisième axe concerne la gestion rationnelle des ressources, visant à optimiser l'utilisation des moyens humains, financiers et matériels, tout en renforçant les capacités de prévision et de programmation.
Enfin, le quatrième axe met l'accent sur le soutien logistique et transversal, en garantissant la disponibilité des infrastructures, équipements et services nécessaires à l'exécution efficace des autres programmes du ministère.

Alignement sur le Programme Présidentiel MAPP

Objectifs stratégiques du MAPP	*Contribution du Programme « Développement des Filières Animales »*
Accroître la productivité et les productions animales de viande et de lait	*Mise en œuvre de programmes d'amélioration génétique*
	Promotion de l'élevage intensif et semi-intensif
Améliorer la mise sur le marché	*Structuration des chaînes de valeur*

des productions (collecte, transformation, conservation et commercialisation)	*(bétail/viande/lait)*
	Développement d'unités de collecte et de transformation
	Appui à la certification et aux normes de qualité
Créer un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage	*Organisation professionnelle et appui aux coopératives*
	Promotion du partenariat public-privé
	Mesures d'incitations fiscales et financières pour les investisseurs privés
Développer des infrastructures relatives à l'élevage	*Infrastructures de production, de transformation et de distribution*
	Développement de pôles laitiers intégrés
Construire un complexe de mise en quarantaine, d'abattage, une tannerie et une ferme aviaire	*Intégration dans les projets structurants du programme*
	Création de conditions de valorisation et d'investissement

Tableau 1 : Alignement du P068 avec le Programme Présidentiel MAPP

Alignement avec la SCAPP (2016-2030)

SCAPP	***Contribution du Programme « Développement des Filières Animales »***
Levier 1 : *transformation structurelle de l'économie*	*Valorisation économique des filières viande, lait, avicoles et sous-produits animaux*
	Développement de chaînes de valeur intégrées génératrices d'emplois ruraux et urbains
	Promotion de l'investissement privé et du partenariat public-privé (PPP)
Levier 2 : *développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base*	*Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par une disponibilité accrue en protéines animales de qualité*
	Amélioration des revenus des ménages pastoraux et agro-éleveurs
Levier 3 :	*Structuration et organisation des filières animales en interprofessions*

renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions	*Mise en place de mécanismes de régulation des marchés et de transparence dans la gestion des ressources*

Tableau 2 : Alignement du P068 avec la SCAPP (2016-2030)

Liste des opérateurs

- Centre National d'Amélioration Génétique
- LA MAURITANIENNE POUR LES PRODUITS DE L'ELEVAGE
- SMPL

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES

Le Programme 068 vise à promouvoir et développer les filières animales intensives à travers :

- **L'amélioration du potentiel productif et génétique du cheptel,**
- **La modernisation des filières bétail, viandes et avicole,**
- **L'intensification et la structuration de la filière laitière, de la production à la transformation.**

Il comprend trois actions :

Action 1 : Amélioration des races

Elle vise à améliorer durablement le potentiel productif du cheptel tout en préservant les ressources génétiques locales, à travers la sélection, la diffusion de souches performantes, le renforcement des centres d'amélioration génétique et la promotion de bonnes pratiques de reproduction.

Action 2 : Développement des filières bétail, viandes, avicole et sous-produits

Elle vise à renforcer la compétitivité des filières bétail, viandes et avicole par la modernisation de la production, de la transformation et de la commercialisation, ainsi que par une meilleure valorisation des sous-produits de l'élevage.

Action 3 : Développement de la filière laitière

Elle vise à accroître et structurer la production laitière nationale par le développement des fermes, l'amélioration de la collecte et de la transformation du lait, afin de renforcer l'approvisionnement du marché en lait local et réduire la dépendance aux importations.

ACTION N° 1 : AMELIORATION DES RACES

Activités	*Structures impliquées*
Etudes, Recherches et Développement	DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ANIMALES
Développement de l'amélioration génétique	CENTRE NATIONAL D'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE

ACTION N° 2 : FILIERES BETAIL, VIANDES, AVICOLE ET SOUS-PRODUITS

Activités	*Structures impliquées*
Financement de micro-projets	DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ANIMALES
Projet d'appui à la chaîne de production des viandes rouges de qualité	DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ANIMALES
Appui à la Filière aliment de bétail	LA MAURITANIENNE POUR LES PRODUITS DE L'ELEVAGE

ACTION N° 3 : FILIERE LAITIERE

Activités	*Structures impliquées*
Renforcement du réseau de collecte du bassin laitier de la SMPL	SOCIETE MAURITANIENNE DES PRODUITS LAITIERS
Développement des filières animales	DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ANIMALES
Développement des bassins laitiers	DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ANIMALES

ENJEUX

- Enjeu 1 : Productivité du cheptel et préservation des ressources génétiques locales

- Enjeu 2 : Structuration et développement de la production laitière nationale
- Enjeu 3 : Structuration et valorisation des chaînes de valeur bétail-viandes, avicole et sous-produits.

La performance du Programme vise à accroître la productivité et la compétitivité des filières animales, afin de renforcer la souveraineté alimentaire, la création de valeur ajoutée et d'emplois. Elle repose sur l'amélioration du potentiel productif du cheptel, la structuration de la filière laitière et la modernisation des chaînes de valeur bétail-viandes, avicole et sous-produits, en cohérence avec les orientations de la SCAPP.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer le potentiel productif du cheptel

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

On précise ici le(s) résultat(s) attendu(s) de l'année du PAP en élaboration. La formulation de ce résultat doit être la plus précise possible (mesurable ou facilement vérifiable), et contenir autant que possible l'énoncé de la cible.

Indicateurs

On associe à l'objectif au moins un indicateur chiffrable représentatif du résultat que l'on souhaite atteindre.
Les valeurs des indicateurs de performance sont indiquées lorsqu'il s'agit de réalisations ou fixées lorsqu'il s'agit de cibles :

- *réalisation de l'année précédente ;*
- *prévision du résultat de l'année en cours telle qu'elle figure dans le PAP ;*
- *prévision du résultat de l'année en cours, actualisée par rapport aux résultats déjà obtenus ;*
- *cible de l'année du PAP en élaboration ;*
- *cible de l'année pour laquelle l'objectif doit être réalisé. L'année d'échéance doit être précisée ligne par ligne.*

Intitulé	Unité	2026 (référence)	2027	2028	2029
Nombre d'actes d'insémination artificielle	Acte d'insémination	936	1000	1500	3000

Source des données : registres du CENTRE NATIONAL D'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE
Mode de collecte : rapport d'activité, enquête, étude

Précisions méthodologiques :

Définition de l'indicateur : Nombre total d'actes d'insémination artificielle effectivement réalisés sur des femelles reproductrices au cours de l'année considérée, aussi bien au niveau des élevages bénéficiaires que des stations d'amélioration génétique.

Mode de calcul : simple décompte cumulatif des actes d'insémination artificielle réalisés et enregistrés au cours de l'année.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

CENTRE NATIONAL D'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE

OBJECTIF N°2 : Moderniser les chaînes de valeur bétail-viandes, avicole et sous-produits, de la production à la commercialisation

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Indicateurs

Intitulé	Unité	2026 (référence)	2027	2028	2029
Nombre d'unités intégrées d'embouche mises en place ou appuyées	Unités d'embouche	1	1	2	3

Source des données :

- Origine : base de données du Ministère de l'Elevage
- Mode de collecte : consultation de la base de données

Précisions méthodologiques :

L'indicateur « Nombre d'unités intégrées d'embouche » mesure le nombre d'unités créées ou accompagnées par le programme pour

l'engraissement intensif des animaux. Il permet d'apprécier les efforts déployés pour améliorer la productivité des élevages, accroître l'offre nationale en viande rouge de qualité et renforcer les revenus des acteurs de la filière.

Simple décompte du nombre d'unités intégrées d'embouche mises en place ou appuyées et devenues opérationnelles au cours de l'année.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

LA MAURITANIENNE POUR LES PRODUITS DE L'ELEVAGE

OBJECTIF N°3 : Accroître et structurer la filière laitière

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Indicateurs

Intitulé	Unité	2026 (Référence)	2027	2028	2029
Nombre de centres de collecte de lait	Centre de collecte	9	12	15	28

Source des données :
Origine : base de données du Ministère de l'Elevage
Mode de collecte : consultation de la base de données

L'indicateur « Nombre de centres de collecte au niveau national » mesure le nombre de centres laitiers fonctionnels assurant la réception, le contrôle, la conservation et l'acheminement du lait local vers les unités de transformation. Il permet d'apprécier l'extension du réseau national de collecte, l'amélioration de l'accès des producteurs au marché et le

renforcement de la chaîne de valeur laitière.

Précisions méthodologiques :

Simple décompte des nouveaux centres de collecte de lait construit ou réhabilité au cours de l'année, ajouté au nombre de centres de collecte existants.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

SMPL

PRAPS

Usines laitières

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions	**Parties**	**Crédits en 2026 (LFR)**	**Voté pour 2027**	**Crédits en 2026 (LFR)**	**Voté pour 2027**
Action 1	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	1,300,000	5,346,361
	Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	-	31 201 747
	Partie 5. Subventions et transferts en capital	-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	90,000,000	110 000 000	29,000,000	50,000,000
	Total Action 1	**90,000,000**	**101,000,000**	**30,300,000**	**86,548,108**
Action 2	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	20,641,964	9 793 397
	Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	96,141,660	63,000,000
	Partie 5. Subventions et transferts en capital	-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	90,000,000	90,000,000	30,000,000	72,000,000
	Total Action 2	**90,000,000**	**132,000,000**	**146,783,624**	**144,793,397**
Action 3	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	8,629,934	1 843 172
	Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	66,163,485	61 163 486
	Partie 5. Subventions et transferts en capital	-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	838,199,612	708,909,980	129,289,632	139 289 632
	Total Action 3	**838,199,612**	**708,909,980**	**204,083,051**	**202,296,290**

P068	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	30,571,898	16 982 930
	Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	175,702,145	155 365 233
	Partie 5. Subventions et transferts en capital	-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	1,018,199,612	829,909,980	188,289,632	261 289 632

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Action	Crédits en 2026	Crédits en 2027	Justifications pour 2027
2. Dépenses de biens et services	Action 1	1,300,000	5,346,361	Les crédits sont consacrés aux études de la DDFA et au fonctionnement du CENTRE NATIONAL D'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE.
	Action 2	20,641,964	9 793 397	Cette baisse s'explique par des réaffectations de crédits afin d'opérer des ajustements internes au sein du programme.
	Action 3	8,629,934	1 843 172	Les crédits destinés au fonctionnement de la Direction centrale et des fermes relevant de sa gestion devraient être renforcés afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités et de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs du programme.
Total		**30,571,898**	**16 982 930**	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2026 Montants	2027 Montants
Organismes publics personnalisés et/ou organismes supra nationaux	CENTRE NATIONAL D'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE	29 641 660	31 201 747
	SMPL	66 163 485	61 163 486
	LA MAURITANIENNE POUR LES PRODUITS DE L'ELEVAGE	66 500 000	63,000,000
Total		162,305,145	155,365,233
Autres subventions et transferts	SAN + FNE	13 397 000	0
Total		13 397 000	155,365,233
Total		175,702,145	155,365,233

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet	Crédits en 2026	Crédits en 2027
Développement de l'amélioration génétique	2026-2028	19 000 000	50 000 000
Projet d'appui à la chaîne de production des viandes rouges de qualité	2026-2028	30 000 000	22 000 000
Développement des bassins laitiers	2026-2028	129 289 632	129 289 632
Appui à la Filière aliment de bétail	2027-2029	0	50 000 000
Renforcement du réseau de collecte du bassin laitier de la SMPL	2027-2029	0	10 000 000
Total global		**188,289,632**	**333 000 000**

Justifications :

Projets	Justification
Développement de l'amélioration génétique	Le développement de l'amélioration génétique constitue un levier essentiel pour accroître durablement la productivité du cheptel national tout en préservant et valorisant les ressources génétiques locales. Malgré l'importance et la diversité du cheptel mauritanien, les performances de production restent limitées, notamment en matière de production laitière et de croissance des animaux. Le projet se justifie ainsi par la nécessité de renforcer les programmes de sélection et de croisement raisonné, de développer les biotechnologies de la reproduction, notamment l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire, et de moderniser les stations et centres d'amélioration génétique. Il permettra également de constituer et diffuser des noyaux de reproducteurs performants, d'améliorer le suivi des performances zootechniques et d'accompagner les éleveurs dans l'adoption de bonnes pratiques de reproduction, contribuant ainsi à l'amélioration durable des productions animales et à la conservation du patrimoine génétique national.
Projet d'appui à la chaîne de production des viandes rouges de qualité	Le développement de la chaîne de valeur bétail-viande rouge constitue un enjeu majeur pour mieux valoriser le potentiel du cheptel national, renforcer la sécurité alimentaire et accroître la valeur ajoutée du secteur de l'élevage. Malgré l'importance des ressources animales, la filière reste confrontée à une productivité limitée, à une organisation insuffisante des circuits de commercialisation et à des infrastructures de regroupement, d'abattage, de conservation et de distribution nécessitant une modernisation. Le projet se justifie ainsi par la nécessité d'agir de manière intégrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en améliorant les conditions de production et d'engraissement, la santé animale et les infrastructures de commercialisation et de transformation. La mise en place de dispositifs d'identification et de traçabilité contribuera également à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des viandes, à renforcer la compétitivité de la filière et à favoriser l'accès aux marchés national et d'exportation.

Développement des bassins laitiers	Le développement de la filière laitière constitue un enjeu majeur de souveraineté alimentaire et de valorisation du potentiel d'élevage national, dans un contexte marqué par une forte demande en produits laitiers et une dépendance persistante aux importations. Malgré l'importance du cheptel et l'existence de bassins laitiers à fort potentiel, la production locale reste contrainte par la faible productivité des animaux, la saisonnalité de la production, les difficultés d'alimentation et l'insuffisance des dispositifs de collecte et de transformation. Le projet se justifie ainsi par la nécessité d'agir de manière intégrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en soutenant l'intensification des élevages bovins, camelins et de petits ruminants, l'amélioration génétique, alimentaire et sanitaire, ainsi que le développement de systèmes performants de collecte, de transformation et de contrôle de la qualité. Il contribuera également à mieux connecter les producteurs aux industries, notamment par la contractualisation, à diversifier les produits laitiers locaux et à créer un environnement réglementaire et économique favorable à l'investissement et à la compétitivité de la filière.

PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PASTORALES ET FOURRAGERES

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le pastoralisme, socle de l'économie rurale mauritanienne et moyen d'existence pour plus de 60% de ses ménages, fait face à une crise multifactorielle qui menace sa durabilité. Le déficit fourrager structurel constitue aujourd'hui le principal frein au développement des filières animales, notamment la production laitière, en raison de la dégradation continue des pâturages naturels qui n'assurent plus les besoins du cheptel. Cette situation engendre une dépendance croissante et coûteuse aux importations d'aliments pour bétail, exposant le pays à une forte vulnérabilité alimentaire.

Cette crise est exacerbée par des contraintes profondes et interconnectées :

- les défis climatiques et environnementaux : Le changement climatique, la variabilité des pluies, la désertification et la dégradation des sols réduisent drastiquement la biomasse disponible. L'accès à l'eau reste un défi majeur, faisant de l'hydraulique pastorale un enjeu de survie pour le cheptel ;
- les faiblesses structurelles de la filière fourragère : Le secteur souffre d'un manque de semences adaptées aux conditions sahéliennes, d'une faible diffusion des techniques culturales modernes, d'une absence de structuration des producteurs et d'un déficit criant en infrastructures de conservation (silos, hangars) et de logistique.

Face à ce diagnostic, le Programme 3 a été conçu comme une réponse intégrée et ambitieuse. Sa stratégie s'articule autour de deux actions complémentaires et interdépendantes, visant à lever ces contraintes de manière durable.

Action 1 : Alimentation Animale

Cette action vise directement à renforcer la sécurité alimentaire du cheptel (Objectif 1). La stratégie consiste à construire une véritable filière fourragère nationale en agissant sur toute la chaîne de valeur :

- développer la production : Identifier et aménager des périmètres irrigables, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal et les zones humides, en priorisant les systèmes économes en eau (goutte-à-goutte) ;
- améliorer la productivité : Introduire et diffuser des espèces fourragères adaptées et à haut rendement ;
- renforcer les capacités : Former les producteurs aux techniques culturales modernes et à la gestion d'exploitations fourragères ;
- structurer la filière : Installer des infrastructures de stockage et de conditionnement (silos, hangars à foin) et développer des marchés du fourrage avec des points de vente réguliers dans les zones déficitaires.

Action 2 : Pastoralisme

Cette action vise à valoriser durablement les ressources agro-pastorales (Objectif 2) et à appuyer le pastoralisme dans les zones vulnérables (Objectif 3). La stratégie consiste à améliorer l'environnement de production de l'élevage extensif :

- améliorer l'accès à l'eau : Mettre en œuvre un programme ambitieux d'hydraulique pastorale (construction et réhabilitation de forages, puits et mares) ;
- gérer durablement les pâturages : Mettre en œuvre des plans d'aménagement pastoral, incluant la régénération des parcours, la lutte contre les feux de brousse et la sécurisation des couloirs de transhumance ;
- renforcer la gouvernance locale : Appuyer la mise en place de conventions locales de gestion des ressources pour assurer l'appropriation et la durabilité des investissements.

En combinant ces deux actions, le Programme 3 s'attaque à la fois aux causes et aux conséquences de la crise pastorale. Il est en parfaite adéquation avec les orientations de Son Excellence le Président de la

République (MAPP), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE). Il contribue directement à la souveraineté alimentaire, à la résilience des communautés et à la valorisation économique du potentiel pastoral national.

ACTION N° 1 : ALIMENTATION ANIMALE

Activités	*Structures impliquées*
Projet de valorisation des ressources agropastorales (AWKAR)	PROGRAMME AWKAR
Alimentation Animale	DIRECTION DU PASTORALISME ET DE L'ALIMENTATION ANIMALE

ACTION N° 2 : PASTORALISME

Activités	*Structures impliquées*
Projet Appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)-Phase II	PROJET PRAPS
Projet d'Appui à la Résilience Pastorale	DIRECTION DU PASTORALISME ET DE L'ALIMENTATION ANIMALE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le pastoralisme occupe une place centrale dans l'économie rurale mauritanienne et constitue un moyen d'existence pour plus de 60 % des ménages ruraux. Sa durabilité est toutefois fragilisée par un déficit fourrager structurel qui limite la productivité du cheptel et le développement des filières animales, particulièrement la filière laitière. La dégradation des pâturages naturels et l'insuffisance de la production fourragère nationale accentuent le recours aux importations d'aliments pour bétail, augmentant les coûts de production et la vulnérabilité du secteur aux fluctuations des prix et aux difficultés d'approvisionnement. Ces contraintes sont renforcées par le changement climatique, l'irrégularité des précipitations, la désertification et la dégradation des sols, qui réduisent la disponibilité des ressources pastorales. L'insuffisance des points d'eau limite également l'accès aux pâturages et leur valorisation. Par ailleurs, le développement des cultures fourragères reste freiné par la faible disponibilité de semences adaptées aux conditions sahéliennes, la diffusion limitée des techniques culturales améliorées, le manque d'organisation des producteurs et l'insuffisance des infrastructures de stockage, de conservation et de transport.

ENJEUX

Les principaux enjeux consistent à :

- **Sécuriser l'alimentation du cheptel**, en développant une production fourragère nationale adaptée aux besoins des différentes filières et en réduisant la dépendance aux importations ;
- **Préserver et restaurer les ressources pastorales**, afin de renforcer la résilience des systèmes d'élevage face aux aléas climatiques et à la dégradation des écosystèmes ;
- **Améliorer l'accès à l'eau et la valorisation des pâturages**, à

travers le développement et l'entretien des infrastructures d'hydraulique pastorale ;

- **Structurer la filière fourragère**, en organisant les producteurs, en facilitant l'accès aux semences adaptées et aux techniques améliorées, et en renforçant les capacités de stockage, de conservation et de commercialisation ;
- **Soutenir la productivité et la compétitivité des filières animales**, notamment la filière laitière, grâce à une alimentation plus régulière, de qualité et à un coût maîtrisé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Renforcer la sécurité alimentaire animale

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

- **Indicateur d'efficience**
 - Quantité de fourrages et aliments bétail produits : cet indicateur mesure de manière directe le volume de production généré grâce aux crédits alloués à l'action "Alimentation animale".

- **Indicateur d'efficacité**
 - Taux d'autosuffisance alimentaire atteint : cet indicateur mesure l'impact global du programme sur la capacité du pays à couvrir les besoins alimentaires de son cheptel, réduisant ainsi la dépendance extérieure.

- **Indicateur de qualité**
 - Diminution du part des aliments importés dans l'approvisionnement national : cet indicateur mesure la compétitivité et l'acceptation des aliments produits localement. Une part croissante signifie que la production locale est de qualité suffisante pour se substituer aux importations.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Quantité de fourrages et aliments bétail produits	*tonne*	9600,00 T	12 000,00 T	12 000,00 T	12 000,00 T
Taux d'autosuffisance alimentaire atteint :	%	30%	Atteindre 40 %	Atteindre 40 %	Atteindre 40 %
Diminution du part des aliments importés dans l'approvisionnement national :	Tonne	45 %	Porter à 40 %	Porter à 40 %	Porter à 40 %

- **Indicateur d'efficience**
 - Quantité de fourrages et aliments bétail produits : cet indicateur mesure de manière directe le volume de production généré grâce aux crédits alloués à l'action "Alimentation animale".

- **Indicateur d'efficacité**
 - Taux d'autosuffisance alimentaire atteint : cet indicateur mesure l'impact global du programme sur la capacité du pays à couvrir les besoins alimentaires de son cheptel, réduisant ainsi la dépendance extérieure.

- **Indicateur de qualité**
 - Diminution du part des aliments importés dans l'approvisionnement national : cet indicateur mesure la

compétitivité et l'acceptation des aliments produits localement. Une part croissante signifie que la production locale est de qualité suffisante pour se substituer aux importations.

OBJECTIF N°2 : Valoriser durablement les ressources agro pastorales locales

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

- **Indicateur d'efficience**
 - Nombre d'infrastructures hydrauliques pastorales construites ou réhabilitées : cet indicateur mesure le principal output infrastructurel de l'action "Pastoralisme".

- **Indicateur d'efficacité**
 - Nombre de zones pastorales sécurisées et dotées d'un plan de gestion durable opérationnel : cet indicateur mesure la mise en place effective d'une gouvernance planifiée et durable des espaces pastoraux, qui est l'objectif final de la valorisation.

- **Indicateur de Qualité**
 - Taux de fonctionnalité des nouvelles infrastructures hydrauliques pastorales : cet indicateur mesure la qualité de la construction et la mise en place d'un système de maintenance efficace, garantissant la durabilité des investissements.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'infrastructures hydrauliques pastorales construites ou réhabilitées	Nombre	247	90	162	350	350
Nombre de zones pastorales sécurisées et dotées d'un plan de gestion durable opérationnel	Nombre	Non réalisé	2 Zones		7 Zones	7 Zones
Taux de fonctionnalités des nouvelles infrastructures hydrauliques pastorales	%	Non réalisé	75 %		95 %	95 %

Précisions méthodologiques :

- **Indicateur d'efficience**
 - Nombre d'infrastructures hydrauliques pastorales construites ou réhabilitées : cet indicateur mesure le principal output infrastructurel de l'action "Pastoralisme".

- **Indicateur d'efficacité**
 - Nombre de zones pastorales sécurisées et dotées d'un plan de gestion durable opérationnel : cet indicateur mesure la mise en place effective d'une gouvernance planifiée et durable des espaces pastoraux, qui est l'objectif final de la valorisation.

- **Indicateur de Qualité**
 - Taux de fonctionnalité des nouvelles infrastructures hydrauliques pastorales : cet indicateur mesure la qualité de la construction et la mise en place d'un système de maintenance efficace, garantissant la durabilité des investissements.

OBJECTIF N°3 : Appuyer le pastoralisme dans les zones vulnérables

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

- **Indicateur d'efficience**
 - Nombre de conventions locales de gestion des ressources mises en place et signées : cet indicateur mesure la production d'outils de gouvernance locale, qui est un livrable clé pour l'appui aux communautés.

- **Indicateur d'efficacité**
 - Nombre de ménages pastoraux ayant un accès sécurisé à des infrastructures améliorées : cet indicateur mesure l'impact direct du programme sur les bénéficiaires finaux, en termes d'amélioration de leurs conditions de production.

- **Indicateur de qualité**
 - Taux de satisfaction des éleveurs bénéficiaires concernant les aménagements et l'appui reçu : cet indicateur mesure la pertinence et la qualité perçue des interventions du programme par les communautés pastorales elles-mêmes.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de conventions locales de gestion des ressources mises en place et signées	Nombre	247	25		85	85
Nombre de ménages pastoraux ayant un accès sécurisé à des infrastructures améliorées	Nombre	Non réalisé	85		250	250
Taux de satisfaction des éleveurs bénéficiaires concernant les aménagements et l'appui reçu	%	Non réalisé	50 %		85 %	85 %

Précisions méthodologiques :

- **Indicateur d'efficience**
 - Nombre d'infrastructures hydrauliques pastorales construites ou réhabilitées : cet indicateur mesure le principal output infrastructurel de l'action "Pastoralisme".

- **Indicateur d'efficacité**
 - Nombre de zones pastorales sécurisées et dotées d'un plan de gestion durable opérationnel : cet indicateur mesure la mise en place effective d'une gouvernance planifiée et durable des espaces pastoraux, qui est l'objectif final de la valorisation.

- **Indicateur de Qualité**
 - Taux de fonctionnalité des nouvelles infrastructures hydrauliques pastorales : cet indicateur mesure la qualité de la construction et la mise en place d'un système de maintenance efficace, garantissant la durabilité des investissements.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

- ETAT
- PRAPS
- AWKAR
- OSP Œuvrant dans l'élevage

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2026**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
N°XX Action : Alimentation Animale	**0**	**0**	**84 800 000**	**128 665 920**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	1 285 920
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	84 800 000	127 380 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
N°XX Action : Pastoralisme	**0**	**0**	**628 920 000**	**361 643 804**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	1 723 804
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	628 920 000	359 920 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	**Nature de la dépense**	**2026 Montants**	**2027 Montants**	**Justifications pour 2027**
1. Dépenses de biens et services obligatoires		**0**	**0**	
		0	**0**	
		0	**0**	
Total		**0**	**0**	
2. Dépenses de biens et services	1 Achats de biens produits et fournitures	**0**	**1 197 466**	

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
inéluctables	2 Charges externes	0	434 226	
	3 Autres charges externes	0	1 378 032	
Total		0	3 009 724	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	3 009 724	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Aux ménages		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
2. Aux organismes publics personnalisés et/ou organismes supra nationaux		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
3. Aux entreprises et secteurs d'activité		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
4. Autres subventions et transferts		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	0	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Projet de valorisation des ressources agropastorales (AWKAR)		**20 000 000 $**	54 560 000	**10 000 000**	**104 000 000**	**114 000 000**
Valorisation durable de cultures fourragères et des pâturages			285 000 000	**0**	**0**	**0**
Alimentation Animale				**14 665 920**	**00**	**14 665 920**
Programme National d'hydraulique Pastorale			**47 500 000**		**0**	**0**
Projet Appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)-Phase II		**90 000 000$**	**578 314 000**	**10 920 000**	**291 000 000**	301 920 000
Projet d'Appui à la Résilience Pastorale				**120 000 000**	**0**	120 000 000
Total global						

Projets d'équipement :

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total	Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total
Equipement 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipement 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipement 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PASTORALES ET FOURRAGERES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La santé animale est un levier stratégique pour :

- sécurité alimentaire ;
- santé publique ;
- pérennité de l'élevage.

Il s'agit, en effet, d'un secteur clé de l'économie nationale.
Malgré des avancées notables réalisées ces années en matière de couverture vaccinale et de veille sanitaire, la persistance des zoonoses, les risques sanitaires et le dérèglement climatique imposent un recentrage prioritaire des services vétérinaires sur leurs fonctions régaliennes.
Les missions essentielles comprennent notamment :

- Le diagnostic et la surveillance épidémiologique des maladies animales ;
- Le contrôle sanitaire des denrées d'origine animale ;
- La régulation et le contrôle des médicaments vétérinaires ;
- L'inspection des processus agroalimentaires.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Ce programme vise à préserver le cheptel, garantir la salubrité des aliments et renforcer la compétitivité de la filière élevage.
Il s'appuie sur :

- Prévention et surveillance épidémiologique ;
- Santé publique vétérinaire ;
- Pharmacie vétérinaire.

Les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du programme Santé animale du Ministère de l'Élevage comprennent :

- Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
- Office National de Recherches et de Développement de l'Élevage et du Pastoralisme (ONARDEP) ;
- Centre d'Approvisionnement en Intrants d'Élevage (CAIE) ;

- Société des abattoirs de Nouakchott.

Dans le but d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières, le programme 070 poursuit les trois objectifs suivants :

- Assurer la préservation de la santé du cheptel national ;
- Structurer et réguler le secteur de la pharmacie vétérinaire et assainir le marché ;
- Assurer la sécurité et le contrôle sanitaire des denrées d'origine animale.

ACTION N°1 : Prévention et surveillance épidémiologique

Activités	Structures impliquées
Amélioration des services vétérinaires	DSV
Surveillance épidémiologique	DSV
Système d'information sanitaire	DSV
Renforcement des infrastructures sanitaires	DSV
Campagne de vaccination	DSV
Prise en charge des salaires des agents de l'ONARDEP	ONARDEP

ACTION N°2 : Santé publique vétérinaire

Activités	Structures impliquées
Appui à la recherche vétérinaire	INRE
Hygiène et contrôle des denrées	DSV
Renforcement de capacités techniques des abattoirs de Nouakchott	SAN

ACTION N°3 : Pharmacie vétérinaire

Activités	Structures impliquées
Approvisionnement en intrants d'élevage	CAIE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Programme 070 s'inscrit pleinement dans les priorités nationales (SCAPP, EPP, MAPP et PNDE 2030) et internationales (ODD, lutte contre les changements climatiques).
Il renforce la résilience du secteur de l'élevage face aux crises sanitaires et climatiques, tout en assurant la santé publique, la régulation du secteur vétérinaire et la sécurité des produits animaux à travers ses trois axes.
Il constitue aussi un levier structurant de modernisation, de prévention et de développement durable en milieu rural.

ENJEUX

Axe d'intervention	Levier SCAPP	ODD ciblés	Lien climat (atténuation / adaptation)	Cohérence avec le PNDE 2030
1. Renforcement des capacités des services vétérinaires et zootechniques	Levier 1 : Croissance économique diversifiée	ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques	Adaptation : systèmes de surveillance et réponse plus résilients	Modernisation du secteur vétérinaire Systèmes d'alerte précoce Prévention des crises sanitaires et économiques liées à l'élevage
2. Amélioration de la santé publique vétérinaire	Levier 2 : Amélioration des conditions de vie	ODD 2 : Sécurité alimentaire ODD 3 : Santé et bien-être ODD 12 : Production responsable	Adaptation : prévention des zoonoses liées au climat	Sécurité sanitaire des aliments Accès à des produits sains Santé publique intégrée (One Health)
3. Structuration et régulation de la pharmacie vétérinaire	Levier 1 et 2	ODD 1 : Éradication de la pauvreté ODD 8 : Croissance économique ODD 12 : Production responsable	Atténuation indirecte : usage raisonné des médicaments, lutte contre la résistance et la pollution	Régulation du marché vétérinaire Lutte contre les intrants frauduleux Soutien à une chaîne de valeur vétérinaire durable

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Préserver la santé du cheptel au niveau national

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : La santé du cheptel est préservée au niveau national.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux de réalisation des objectifs annuel de la vaccination contre PPR et PPCB	%	115,49% PPCB 103,59% PPR	90,81% PPCB 100,62% PPR	90,81% PPCB 100,62% PPR	100% PPCB 100% PPR	100% PPCB 100% PPR
Coût moyen par foyer de maladie animale investigué	MRU par foyer investigué	150 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Taux de conservation optimale des vaccins	%	13%	25%	25%	50%	75%

Source des données : Plateforme KoboToolbox (DSV) ; Service santé animale ; DSV-ONARDEP. Mode de collecte : Suivi informatisé, rapport d'activité, enquête

Précisions méthodologiques :

Pour l'indicateur n°1 : il s'agit d'un indicateur quantitatif mesurant l'effectif vacciné. Le mode de calcul : (Nombre d'animaux vaccinés / Effectif animal cible) × 100.
Quant à l'indicateur n°2, il représente un indicateur quantitatif donné par une valeur fixée d'avance. Le mode de calcul : le montant dépensé par foyer.

OBJECTIF N°2 : Assurer la sécurité et le contrôle sanitaire des denrées d'origine animale

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : La sécurité et le contrôle sanitaire des denrées d'origine animale sont assurés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'établissements contrôlés	%	50%	70%	70%	100 %	100%
Coût moyen par inspection	—	50 000	60 000	60 000	70 000	70 000

Source des données : Service santé publique vétérinaire (DSV). Mode de collecte : Suivi informatisé, rapport d'activité, mission d'inspection

Précisions méthodologiques:

1. Le premier indicateur définit le nombre des établissements contrôlés par rapport à la cible annuelle. Le mode de calcul : (Établissements inspectés / Cible annuelle) × 100.
2. Le deuxième Indicateur définir le budget des établissements contrôlés par rapport au nombre d'inspection. Le mode de calcul le budget d'inspections / Nombre d'inspections.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : INRE, PRAPS

OBJECTIF N°3 : Assurer les soins et les médicaments de qualité

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Assurer des soins et des médicaments vétérinaires de qualité.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'exécution des inspections des structures pharmaceutiques vétérinaires	%	80 %	90 %	100 %	80 %	100%
Coût moyen de l'inspection d'une structure pharmaceutique vétérinaire	MRU	9071	10000	10000	10000	1000

Source des données : Service Pharmacie vétérinaire (DSV), services vétérinaires régionaux. Mode de collecte : Suivi informatisé, rapport d'activité, mission d'inspection

Précisions méthodologiques : Le premier indicateur définit le nombre des établissements contrôlés par rapport à la cible annuelle. Le mode de calcul : (Nombre de dossier d'enregistrement traités / Nombre total de demandes d'enregistrement des médicaments) × 100.
Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : INRE, PRAPS

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

- ETAT
- PRAPS
- AWKAR
- OSP Œuvrant dans l'élevage

PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement - Ouverts en LFR 2026	Crédits d'engagement - PLFI 2027	Crédits de paiement - Votés en LFR 2026	Crédits de paiement - PLFI 2027
N°1 Prévention et surveillance épidémiologique	205 000 000	300 000 000	99 466 731	144 122 993
Partie 1. Dépenses de personnel			6 130 113	6 130 113
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			45 836 618	27 992 880
Partie 4 Subventions et transferts courants				
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	205 000 000	300 000 000	47 500 000	110 000 000
Partie 7. Autres dépenses				
N°2 Santé publique vétérinaire		70 000 000	14 493 277	43 077 344
Partie 1. Dépenses de personnel				
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			7 368 277	15 952 344
Partie 4 Subventions et transferts courants			7 125 000	7 125 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement		70 000 000		20 000 000
Partie 7. Autres dépenses				
N°3 Pharmacie vétérinaire		30 000 000	17 480 000	27 480 000
Partie 1. Dépenses de personnel				
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services				
Partie 4 Subventions et transferts courants			17 480 000	17 480 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement		30 000 000		10 000 000
Partie 7. Autres				

dépenses				
Total pour le programme	205 000 000	370 000 000	125 309 895	214 680 337
Partie 1. Dépenses de personnel			6 130 113	6 130 113
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			53 204 895	43 945 224
Partie 4 Subventions et transferts courants			24 605 000	24 605 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	205 000 000	370 000 000	47 500 000	140 000 000
Partie 7. Autres dépenses				

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2026**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
N°XX Action : Alimentation Animale	**0**	**0**	**84 800 000**	**128 665 920**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	1 285 920
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	84 800 000	127 380 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0
N°XX Action : Pastoralisme	**0**	**0**	**628 920 000**	**361 643 804**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	0	1 723 804
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	628 920 000	359 920 000
Partie 7. Autres dépenses	0	0	0	0

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services	1 Achats de biens produits et fournitures	0	1 197 466	

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
inéluctables	2 Charges externes	0	434 226	
	3 Autres charges externes	0	1 378 032	
Total		0	3 009 724	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	3 009 724	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Aux ménages		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
2. Aux organismes publics personnalisés et/ou organismes supra nationaux		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
3. Aux entreprises et secteurs d'activité		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
4. Autres subventions et transferts		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	0	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d' inscription à la LF 2027 (1+2)
Projet de valorisation des ressources agropastorales (AWKAR)		20 000 000 $	54 560 000	10 000 000	104 000 000	114 000 000
Valorisation durable de cultures fourragères et des pâturages			285 000 000	0	0	0
Alimentation Animale				14 665 920	00	14 665 920
Programme National d'hydraulique Pastorale			47 500 000		0	0
Projet Appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)-Phase II		90 000 000$	578 314 000	10 920 000	291 000 000	301 920 000
Projet d'Appui à la Résilience Pastorale				120 000 000	0	120 000 000
Total global		**999 999 999**	**999 999 999**	**999 999 999**	**999 999 999**	**999 999 999**

Projets d'équipement :

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total	Grosses réparations	Renouvel-lement	Dévelop-pement	Total
Equipement 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipement 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipement 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE



PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

AVANT-PROPOS
TITRE : MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE.....
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL
PÉRIMÈTRE
PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE
PRINCIPALES RÉFORMES.....
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE.....
OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS
RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU TITRE.....
CADRE BUDGÉTAIRE INDICATIF 2027.....
PROGRAMME 1 – PILOTAGE, COORDINATION ET APPUI À LA GOUVERNANCE.....
PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....
PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME.....
PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
CADRAGE STRATÉGIQUE
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME – ANALYSE.....
ENJEUX
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Objectif 1 – Améliorer le pilotage, la programmation et l'exécution de la performance ministérielle
Objectif 2 – Renforcer l'efficience administrative, les compétences et la transformation numérique
MESURES NOUVELLES PROPOSÉES - PROGRAMME SUPPORT
PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS.....
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES
DÉPENSES FISCALES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS.....
JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS
DÉPENSES DE PERSONNEL
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES.....
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS.....
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....

AUTRES DÉPENSES
PROGRAMME 2 – DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER
PRÉSENTATION DU PROGRAMME
PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
CADRAGE STRATÉGIQUE
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME – ANALYSE
ENJEUX
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Objectif 1 – Accélérer la connaissance, la promotion et la mise en valeur du potentiel minier.
Objectif 2 – Renforcer le contrôle, le contenu local et la durabilité des opérations minières
MESURES NOUVELLES PROPOSÉES - PROGRAMME MINES
PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES
DÉPENSES FISCALES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS
DÉPENSES DE PERSONNEL
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AUTRES DÉPENSES
PROGRAMME 3 – DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL
PRÉSENTATION DU PROGRAMME
PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME
PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
CADRAGE STRATÉGIQUE
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME – ANALYSE
ENJEUX
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Objectif 1 – Accélérer le développement des investissements et infrastructures industriels
Objectif 2 – Renforcer la compétitivité, la qualité et la transformation locale
MESURES NOUVELLES PROPOSÉES - PROGRAMME INDUSTRIE
PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

DÉPENSES FISCALES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS
DÉPENSES DE PERSONNEL
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AUTRES DÉPENSES
SYNTHÈSE DES MESURES NOUVELLES 2027
ANNEXE – MATRICE SYNTHÉTIQUE DE PERFORMANCE 2027
BASE DOCUMENTAIRE DE L'ACTUALISATION
ANNEXE – DONNÉES À COMPLÉTER AVANT VALIDATION

AVANT-PROPOS

Le présent Projet annuel de performance 2027 décline les missions du Ministère des Mines et de l'Industrie selon une logique de gestion axée sur les résultats. Il consolide le budget-programme autour de trois priorités: un pilotage institutionnel plus performant, un secteur minier mieux contrôlé et mieux documenté, et une politique industrielle structurée autour de la compétitivité et de la mise à niveau des entreprises.

TITRE : MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

PÉRIMÈTRE

Le Ministère des Mines et de l'Industrie conçoit, met en œuvre, coordonne et évalue les politiques publiques relatives au développement minier, à la connaissance géologique, à la promotion des investissements, au contrôle et au suivi des opérateurs, au développement industriel, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles et à la mise en place d'un environnement favorable à la transformation locale et à l'industrialisation. Il assure également les fonctions transversales de pilotage, planification, affaires juridiques, administration, finances, systèmes d'information, communication, ressources humaines et suivi-évaluation.

Dans l'exercice de ses attributions, le Ministère des Mines et de l'Industrie veille à assurer une coordination étroite avec les autres départements ministériels et les institutions concernés, afin de garantir la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des politiques publiques concourant au développement des secteurs minier et industriel.

PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Constitution et Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ;
- Cadre légal et réglementaire régissant les mines, les carrières et la géologie ;
- Cadre légal et réglementaire relatif à l'industrie et à l'investissement ;
- Textes portant organisation et attributions du Ministère des Mines et de l'Industrie ;
- Stratégies nationales de développement, de croissance inclusive et de transformation économique ;
- Engagements nationaux en matière de transparence, contenu local, environnement, sécurité et développement durable.

PRINCIPALES RÉFORMES

- Modernisation du cadre légal, réglementaire et fiscal du secteur minier ;
- Digitalisation du cadastre minier, du système d'information géologique et des procédures administratives ;
- Renforcement de la connaissance géologique et de la promotion du potentiel minier ;
- Renforcement du contrôle des opérateurs, de la transparence, du contenu local et du suivi environnemental ;
- Mise en œuvre de la politique industrielle et opérationnalisation des zones industrielles ;

- Amélioration du climat des affaires industriels, de la normalisation, de la qualité et de la compétitivité ;
- Passage progressif à une gestion budgétaire par programme avec pilotage par la performance.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

Le secteur minier demeure un moteur essentiel de l'économie nationale, avec un potentiel important en fer, or, cuivre, uranium, phosphates, gypse, quartz et autres substances stratégiques. Les principaux défis concernent l'accélération de la mise en valeur des ressources, la diversification de la production, l'amélioration de la connaissance géologique, la transformation locale, la maximisation des retombées nationales, la maîtrise des impacts environnementaux et l'amélioration du contrôle public.

Le secteur industriel présente un potentiel de développement significatif fondé sur la transformation des ressources nationales, l'agro-industrie, les matériaux de construction, les industries de substitution aux importations et l'intégration aux chaînes de valeur régionales. Les contraintes majeures restent le coût des facteurs de production, l'accès au foncier industriel, aux infrastructures, au financement, à la technologie, aux compétences et aux services de normalisation et de qualité.

La performance globale du Ministère dépend enfin de la qualité des fonctions support : planification, programmation budgétaire, ressources humaines, systèmes d'information, affaires juridiques, passation des marchés, communication et suivi-évaluation.

OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

Objectif fédérateur	Finalité	Résultat annuel 2027	Indicateur principal	Cible 2027
1. Renforcer la qualité du pilotage, la performance administrative, la maîtrise des risques et la redevabilité du Ministère	Efficacité socio-économique	Modernisation de la gestion, digitalisation, contrôle interne et suivi de la performance	Taux d'exécution budgétaire hors personnel / rapports de performance	≥ 90 % / 4 rapports
2. Consolider un secteur minier durable, mieux contrôlé, mieux documenté et créateur de valeur locale	Efficacité socio-économique	Contrôle territorial, inspections, suivi des opérateurs et digitalisation du reporting	Brigades nouvelles opérationnelles / taux de réalisation du plan d'inspection	≥ 3 brigades / ≥ 90 %
3. Accélérer la structuration, la compétitivité et la modernisation du tissu industriel national	Efficience de l'Administration	Diagnostic, planification industrielle, mise à niveau, accompagnement et promotion	Entreprises accompagnées / instruments structurants mis en place	05 à 10 entreprises + dispositifs 2027

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU TITRE

Le cadre budgétaire retenu pour l'exercice 2027 fait ressortir un montant de 1 046 890 065 MRU en crédits d'engagement (CE), destinés aux investissements, et de 586 872 370 MRU en crédits de paiement (CP), conformément aux dernières enveloppes budgétaires notifiées au département.

Programme	CE ouverts 2026	CE demandés 2027	CP votés 2026	CP demandés 2027
057 – Support	158 665 330	15 000 000	158 665 330	220 438 393
058 – Mines et Géologie	233 285 162	893 000 000	233 285 162	257 139 436
059 – Industrie	85 973 692	138 890 065	85 973 692	109 294 541
TOTAL TITRE 27	477 924 184	1 046 890 065	477 924 184	586 872 370

CADRE BUDGÉTAIRE INDICATIF 2027

Catégorie	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
Dépenses de personnel	—	68 755 822
Acquisition de biens et services	—	61 262 507
Subventions et transferts courants	—	20 963 976
Dépenses d'investissement	1 046 890 065	265 890 065
Autres dépenses (CST)	—	170 000 000

TOTAL : CE 2027 = 1 046 890 065 MRU ; CP 2027 = 586 872 230 MRU.

À l'issue des arbitrages budgétaires, l'enveloppe d'investissement du Ministère des Mines et de l'Industrie, initialement prévue à 350 000 000 MRU, a été ramenée à 265 890 065 MRU.

Cette révision a conduit à un réajustement des priorités des trois programmes, en tenant compte des crédits définitivement retenus et en privilégiant la continuité des missions essentielles ainsi que la réalisation des investissements inscrits au budget.

En conséquence, les mesures nouvelles initialement envisagées ont été différées et aucune demande de financement additionnel n'est formulée au titre du PAP 2027.

PROGRAMME 1 – PILOTAGE, COORDINATION ET APPUI À LA GOUVERNANCE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme Support regroupe les fonctions transversales de pilotage, coordination et appui à la gouvernance. En 2027, il vise à améliorer la capacité du Ministère à planifier, coordonner, exécuter

et suivre ses politiques publiques, tout en renforçant la fiabilité de la gestion administrative, budgétaire et patrimoniale, la maîtrise des risques et la continuité numérique.

Responsable de programme (RPROG) proposé : Secrétaire Général / responsable désigné par arrêté

PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

Action 01 – Gestion administrative et financière

Cette action vise à assurer le fonctionnement administratif du département, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que la modernisation des procédures administratives.

Activités	Structures impliquées
Préparation, exécution et suivi du budget du département	DAAF
Gestion administrative du personnel et renforcement des capacités	DAAF / Services concernés
Gestion du patrimoine, des stocks, des approvisionnements et du parc automobile	DAAF
Organisation, classement et archivage des dossiers administratifs, RH et financiers	DAAF / Services concernés
Élaboration et suivi des textes juridiques et réglementaires	DAJ / Directions concernées
Renforcement du contrôle interne et amélioration des procédures administratives	DAAF / Inspection générale / SG
Gestion du courrier, des systèmes informatiques et sécurisation des données	SG / Services compétents
Communication institutionnelle et relations avec les usagers	Cellule de communication / SG

Action 2 – Orientation Stratégique

Cette action vise à assurer la coordination stratégique du département, la planification des politiques publiques et le suivi de la performance des programmes.

Activités	Structures impliquées
Coordination des orientations stratégiques et préparation des arbitrages ministériels	Cabinet / SG / DESP
Élaboration et actualisation des documents de planification stratégique et sectorielle	DESP / Directions concernées
Préparation et suivi du PAP et du CDMT	DESP / DAAF
Élaboration des tableaux de bord et suivi des indicateurs de performance	DESP / DAAF / Responsables de programmes
Suivi-évaluation des projets, programmes et réformes du département	DESP / Directions concernées

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME – ANALYSE

La réussite des politiques minières et industrielles dépend directement de la capacité du Ministère à programmer, coordonner, exécuter et rendre compte. Le programme Support doit réduire les délais de traitement, améliorer la qualité de l'information de gestion, renforcer les compétences, sécuriser les procédures et accélérer la transformation numérique du Ministère.

ENJEUX

- Améliorer la qualité du pilotage stratégique et budgétaire.
- Professionnaliser la gestion des ressources humaines et des moyens.
- Accélérer la digitalisation et renforcer la qualité du service administratif.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1 – Améliorer le pilotage, la programmation et l'exécution de la performance ministérielle

Type de finalité des résultats visés : Efficience de l'Administration

Résultat annuel 2027 : exécution budgétaire hors personnel d'au moins 90 %, quatre rapports de performance produits et tableau de bord PAP/CDMT/exécution opérationnel.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Échéance pluriannuelle
Taux d'exécution budgétaire des crédits hors dépenses de personnel	%	98,80 %	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 90 %	≥ 95 % (2029)
Nombre de rapports de performance produits dans l'année	Nombre	1	1	1	2	3/an
Tableau de bord PAP/CDMT/exécution opérationnel et actualisé périodiquement	Dispositif	1	1	1	2	2027

Objectif 2 – Renforcer l'efficience administrative, les compétences et la transformation numérique

Type de finalité des résultats visés : Efficience / qualité de service

Résultat annuel 2027 : au moins 80 % des dossiers prioritaires numérisés, au moins 90 % du courrier suivi électroniquement et au moins 30 agents/responsables formés.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Échéance pluriannuelle
Taux de dossiers prioritaires numérisés et archivés électroniquement	%	Pas encore mis en place	≥ 75 %	≥ 75 %	≥ 80 %	100 % (2029)
Nombre minimal d'agents/responsables formés en renforcement de capacités	Nombre	Pas encore mis en place	≥ 20	≥ 25	≥ 30	2027

+MESURES NOUVELLES PROPOSÉES - PROGRAMME SUPPORT

À la suite des arbitrages budgétaires définitifs, l'enveloppe d'investissement du Ministère des Mines et de l'Industrie, initialement fixée à 350 000 000 MRU, a été ramenée à 265 890 065 MRU.

Compte tenu de cette révision, les mesures nouvelles initialement proposées n'ont pas été retenues dans le cadrage budgétaire définitif pour l'exercice 2027. En conséquence, les priorités des trois programmes ont été réajustées aux crédits alloués, en privilégiant la continuité des missions essentielles et la mise en œuvre des investissements inscrits au budget.

Aucune mesure nouvelle additionnelle n'est donc sollicitée au titre du PAP 2027.

PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Les crédits du programme seront renseignés après arbitrage budgétaire, en distinguant crédits d'engagement et crédits de paiement, par action et par partie de la nomenclature.

Action	CE 2026	CE demandés 2027	CP 2026	CP demandés 2027
Action 01 – Gestion administrative et financière	À confirmer	0	À ventiler	209 838 393
Action 02 – Orientation stratégique	À confirmer	15 000 000	À ventiler	10 600 000
TOTAL PROGRAMME 057 – SUPPORT	À confirmer	15 000 000	158 665 330	220 438 393

DÉPENSES FISCALES

Les éventuelles dépenses fiscales concourant aux objectifs du programme relèvent des dispositifs d'incitation prévus par la législation fiscale, douanière et sectorielle en vigueur.

En l'absence de données chiffrées officiellement validées par les administrations financières compétentes, aucune évaluation des dépenses fiscales n'est renseignée au titre du présent programme.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

Ce tableau sera renseigné par le service chargé de la gestion du personnel au niveau du budget.

Catégorie	Réalisation 2025	LF 2026	Sorties prévues 2027	Entrées prévues 2027	Effectifs 2027
Fonctionnaires – Catégorie A					
Fonctionnaires – Catégorie B					
Fonctionnaires – Catégorie C/D					
Contractuels					
TOTAL					

JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS

DÉPENSES DE PERSONNEL

La justification devra présenter l'évolution des effectifs, les besoins en compétences, les mouvements prévisionnels, les recrutements prioritaires et les coûts correspondants. Les recrutements devront être directement reliés aux missions et objectifs du programme.

DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	Montant 2026	Montant demandé 2027	Justification 2027
1. Obligatoires	Loyers et engagements contractuels	2 418 196	2 600 000	Couverture des obligations contractuelles et garantie de la continuité des services administratifs.
2. Inéluctables	Fonctionnement des services centraux, coordination administrative, gestion financière, affaires juridiques, inspection et suivi du contenu local	108 994 548	27 421 937	Assurer le fonctionnement régulier des structures du département et l'exécution de leurs missions essentielles. La réduction significative des crédits par rapport à 2026 s'explique principalement par la suppression des dotations relatives à la

				rémunération des intermédiaires et honoraires dans le budget 2027.
3. Autres	Conférence Mauritanides, communication institutionnelle, études et planification stratégique	7 499 114	6 950 000	Assurer la réalisation des activités institutionnelles et stratégiques prioritaires, dans la limite des crédits budgétaires alloués.

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Aucune dotation au titre des subventions et transferts courants ou en capital n'est inscrite dans le budget 2027 du Programme 057 – Support.

Les crédits relevant de ce programme sont destinés principalement au fonctionnement des services administratifs, à la rémunération du personnel, à l'orientation stratégique ainsi qu'aux autres dépenses prévues par la nomenclature budgétaire.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

À la suite des arbitrages budgétaires définitifs, les projets d'investissement initialement envisagés au titre des mesures nouvelles du Programme Support n'ont pas été retenus pour l'exercice 2027.

Les crédits d'investissement du programme sont exclusivement inscrits au titre de l'action « Orientation stratégique », relevant de la Direction des Études, des Stratégies et de la Planification (DESP), pour un montant de 15 000 000 MRU, conformément à la dernière enveloppe budgétaire communiqué par la Direction Générale du budget MRU en crédits d'engagement et de 10 000 000 MRU en crédits de paiement.

Aucun investissement additionnel n'est prévu au titre de la gestion administrative et financière pour l'exercice 2027.

Projet	Durée	Coût global	Financement intérieur 2027	Financement extérieur 2027	Demande LF 2027
Études, stratégies et planification – DESP	2027	À préciser	10 000 000	Non identifié	10 000 000

AUTRES DÉPENSES

Au titre de l'exercice 2027, une dotation de **150 000 000 MRU** est inscrite à la partie 7 « Autres dépenses », correspondant à la contribution des opérateurs miniers à la recherche, relevant des Comptes d'affectation spécial (CAS).

Aucune autre dépense n'est prévue au titre de cette catégorie dans le Programme Support.

PROGRAMME 2 – MINIE ET GEOLOGIE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme couvre la politique minière et géologique, avec en 2027 un accent renforcé sur la gouvernance, le contrôle territorial et le suivi des opérateurs. Il comprend la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire, l'amélioration de la connaissance et des données minières, l'inspection des activités, le contenu local et l'extension de la présence territoriale des services de contrôle.

Responsable de programme (RPROG): Directeur Général des Mines et de la Géologie / responsable désigné par arrêté.

PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

ACTION 01 : SUIVI ET CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MINIÈRE

Cette action vise à renforcer les capacités de l'administration minière en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des activités minières, notamment à travers l'amélioration des moyens opérationnels des services régionaux et des brigades de contrôle.

Activités	Structures impliquées
Suivi et contrôle des opérations minières et des obligations des opérateurs	DGMG / Services techniques compétents
Organisation des missions d'inspection et de contrôle des activités minières	DGMG / Services régionaux
Renforcement et équipement des brigades régionales de contrôle	DGMG / DAAF
Acquisition et gestion des équipements et moyens logistiques destinés aux missions de contrôle	DGMG / DAAF
Amélioration des outils de collecte, de traitement et de suivi des données de contrôle	DGMG / Services informatiques compétents
Suivi de l'exécution des activités et évaluation des résultats du programme	DGMG / DESP / DAAF

Action 3 – Développement, suivi et contrôle des opérations minières

Cette action vise à renforcer la connaissance du potentiel géologique et minier national, à améliorer la disponibilité et la valorisation des données géo scientifiques et à promouvoir le patrimoine minier national, notamment à travers les activités de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM).

Activités	Structures impliquées
Réalisation des programmes de recherche géologique et de prospection minière	ANARPAM
Acquisition, traitement et valorisation des données géologiques et géophysiques	ANARPAM

Développement et actualisation de la documentation géologique et minière	ANARPAM
Promotion du potentiel géologique et minier national	ANARPAM / DGMG
Suivi de la mise en œuvre des programmes d'activités et des engagements de performance	ANARPAM / DGMG / DESP
Coordination administrative et budgétaire avec les structures du département	DGMG / DAAF / ANARPAM, dans le respect des compétences propres à l'agence

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME – ANALYSE

Le programme doit permettre de transformer le potentiel géologique en projets miniers viables et durables tout en renforçant la capacité de l'État à réguler, contrôler et capter les retombées économiques. Les priorités 2027 portent sur l'amélioration de la donnée géologique, la digitalisation, l'accélération des projets avancés, le renforcement du contrôle, la promotion des minéraux critiques et l'amélioration de l'encadrement de l'exploitation artisanale.

ENJEUX

- Améliorer l'attractivité et la prévisibilité du secteur minier.
- Accroître les retombées nationales, le contenu local et la valeur ajoutée.
- Renforcer la transparence, le contrôle et la durabilité environnementale.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1 – Accélérer la connaissance, la promotion et la mise en valeur du potentiel minier

Type de finalité des résultats visés : Efficacité socio-économique

Résultat annuel 2027 : Un portefeuille de projets mieux documenté et des projets prioritaires progressant vers les étapes suivantes de développement

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du programme annuel de travaux géologiques et de promotion	%	Pas encore mis en place	En cours d'exécution	En cours d'exécution	≥ 80 %	≥ 90 % (2029)
Nombre de projets miniers majeurs faisant l'objet d'un suivi formalisé	Nombre	Pas encore mis en place	En cours d'exécution	En cours d'exécution	≥ 5	≥ 15 (2029)
Part des procédures cadastrales traitées via un système digitalisé	%	Pas encore mis en place	En cours d'exécution	En cours d'exécution	≥ 60 %	100 % (2029)

Objectif 2 – Renforcer le contrôle, le contenu local et la durabilité des opérations minières

Type de finalité des résultats visés : Qualité de service / efficacité

Résultat annuel 2027 : deux nouvelles brigades de contrôle opérationnelles, un plan d'inspection réalisé à au moins 90 % et un reporting numérisé pour au moins 80 % des inspections.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du plan annuel d'inspection	%	Pas encore mis en place	En cours d'exécution	En cours d'exécution	≥ 70 %	≥ 90 % (2029)
Nombre de nouvelles brigades de contrôle ouvertes et opérationnelles	Nombre	Pas encore mis en place	En cours d'exécution	En cours d'exécution	≥ 3	3 opérationnelles en 2027
Part des inspections faisant l'objet d'un reporting numérisé	%	Pas encore mis en place	En cours d'exécution	En cours d'exécution	≥ 60 %	90 % (2029)

MESURES NOUVELLES PROPOSÉES - PROGRAMME MINES

Mesure / activité proposée	Montant 2027 (MRU)	Priorité	Résultat / justification attendue	Indicateur / cible 2027
Ouverture et mise en service d'une brigade régionale de contrôle au Guidimakha	1 000 000	P1	Étendre la présence territoriale du dispositif de contrôle dans une zone minière prioritaire.	1 brigade ouverte et opérationnelle
Ouverture et mise en service d'une brigade de contrôle dédiée à SMD	1 000 000	P1	Renforcer le contrôle de proximité et le suivi des activités minières relevant de SMD.	1 brigade ouverte et opérationnelle
Équipement initial mutualisé des deux nouvelles brigades	1 000 000	P1	Doter les brigades des équipements de base nécessaires à leur démarrage.	Équipements prioritaires disponibles
Renforcement ciblé des missions de contrôle et d'inspection	700 000	P2	Financer les déplacements et missions prioritaires liés à l'activité des nouvelles brigades.	Missions prioritaires réalisées

Digitalisation légère des fiches d'inspection et du reporting	500 000	P2	Uniformiser la collecte, la consolidation et la remontée des données de contrôle.	Fiches et reporting standardisés
Formation initiale des agents affectés aux nouvelles brigades	300 000	P2	Harmoniser les méthodes de contrôle, d'inspection et de reporting.	Au moins 1 session réalisée
Mise à jour de la base opérationnelle des sites et opérateurs contrôlés	400 000	P3	Améliorer la programmation des contrôles, la traçabilité et la connaissance des sites suivis.	Base de suivi actualisée

Total des mesures nouvelles Mines: 4 900 000MRU.

Le chiffrage privilégie l'ouverture effective des brigades du Guidimakha et de SMD, leur équipement initial et les moyens nécessaires au démarrage.

PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Les crédits du programme seront renseignés après arbitrage budgétaire, en distinguant crédits d'engagement et crédits de paiement, par action et par partie de la nomenclature.

Action	CE 2026	CE demandés 2027	CP 2026	CP demandés 2027
Action 01 – Suivi et contrôle de la mise en œuvre de la politique minière	3 407 417	20 000 000	3 407 417	27 900 000
Action 03 – Gestion de la propriété minière	800 000 000	873 000 000	229 877 745	229 239 436

DÉPENSES FISCALES

Les dépenses fiscales susceptibles de concourir aux objectifs du Programme Mines et Géologie concernent principalement les avantages fiscaux et douaniers prévus par la législation et les conventions minières en vigueur.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

Ce tableau sera renseigné par le service chargé de la gestion du personnel au niveau du budget.

Catégorie	Réalisation 2025	LF 2026	Sorties prévues 2027	Entrées prévues 2027	Effectifs 2027
Fonctionnaires – Catégorie A					
Fonctionnaires – Catégorie B					

Fonctionnaires – Catégorie C/D					
Contractuels					
TOTAL					

JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS

DÉPENSES DE PERSONNEL

Les crédits de personnel du Programme 058 – Mines et Géologie, fixés à 19 289 366 MRU au titre de l'exercice 2027, sont destinés à couvrir la rémunération du personnel de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM).

Ces crédits visent à assurer la continuité des activités de l'Agence et la mobilisation des ressources humaines nécessaires à la réalisation de ses missions de recherche géologique, de connaissance et de valorisation du patrimoine minier national.

DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Les crédits d'acquisition de biens et services du Programme 058 – Mines et Géologie s'élèvent à 17 850 070 MRU pour l'exercice 2027, répartis comme suit :

- 7 900 000 MRU destinés au fonctionnement des services régionaux de suivi et de contrôle relevant de la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG).

- 9 950 070 MRU destinés au fonctionnement et aux activités de recherche géologique et de gestion du patrimoine minier de l'ANARPAM.

Ces crédits visent à assurer la continuité des missions essentielles du programme, notamment le suivi et le contrôle des activités minières, les inspections, la surveillance des opérateurs ainsi que les activités de recherche et de valorisation du patrimoine géologique.

Degré de priorité	**Nature de la dépense**	**Montant 2026**	**Montant demandé 2027**	**Justification 2027**
1. Obligatoires	Dépenses de personnel de l'ANARPAM	À confirmer	19 289 366	Assurer la rémunération du personnel de l'ANARPAM et garantir la continuité de ses missions.
2. Inéluctables	Dépenses de fonctionnement de la DGMG et de l'ANARPAM : services régionaux de contrôle minier, missions	À confirmer	17 850 070	Garantir le fonctionnement des structures, la continuité des activités de contrôle minier et l'exécution des missions de

	d'inspection, entretien, acquisitions de biens et services et fonctionnement courant			recherche géologique.
3. Autres	Dépenses d'investissement de la DGMG et de l'ANARPAM : renforcement des brigades régionales de contrôle et programmes de recherche géologique et de valorisation du patrimoine minier	À confirmer	220 000 000	Renforcer les capacités opérationnelles de contrôle minier et poursuivre les investissements dans la recherche géologique et la connaissance du potentiel minier national.
TOTAL PROGRAMME 058		233 285 162	257 139 436	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Aucune dotation au titre des subventions et transferts courants ou en capital n'est inscrite dans le budget 2027 du Programme 058 – Mines et Géologie.

Les crédits alloués à l'ANARPAM sont directement inscrits au titre des dépenses de personnel, d'acquisition de biens et services et d'investissement, conformément à la nomenclature budgétaire retenue.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Projet	Durée	Coût global	Financement intérieur 2027	Financement extérieur 2027	Demande LF 2027
Action 01 – Suivi et contrôle par les brigades régionales (DGMG)	2027	20 000 000	20 000 000	Non identifié	20 000 000
Action 03 – Recherches géologiques et patrimoine minier (ANARPAM)	Selon programmation de l'ANARPAM	200 000 000	200 000 000	Non identifié	200 000 000

AUTRES DÉPENSES

Aucune dotation relevant de la partie 7 « Autres dépenses » n'est inscrite au titre du Programme 058 – Mines et Géologie dans le projet de loi de finances 2027.

PROGRAMME 3 – INDUSTRIE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme couvre la conception et la mise en œuvre de la politique industrielle. En 2027, il vise prioritairement la structuration de l'action publique, l'amélioration de la connaissance du tissu productif, la compétitivité des entreprises, la mise à niveau, la propriété industrielle, l'accompagnement des investisseurs et la promotion de la qualité.

Responsable de programme (RPROG): Directeur Général de l'Industrie / responsable désigné par arrêté

PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

Action 01 – Gestion et promotion de la propriété industrielle

Cette action vise à renforcer la protection et la valorisation de la propriété industrielle, à améliorer les dispositifs de gestion des droits correspondants et à accompagner le développement d'un environnement favorable à l'innovation industrielle.

Activités	Structures impliquées
Élaboration d'une stratégie nationale de promotion et de valorisation de la propriété industrielle	DGI / partenaires compétents
Renforcement des dispositifs de gestion, de protection et de suivi des droits de propriété industrielle	DGI / DAJ
Sensibilisation des entreprises aux mécanismes de protection des marques, brevets et autres droits de propriété industrielle	DGI / secteur privé
Renforcement des capacités institutionnelles et techniques de la Direction Générale de l'Industrie en matière de propriété industrielle	DGI / DAAF
Mise en œuvre et suivi du cadre légal et réglementaire relatif à la propriété industrielle	DGI / DAJ

Action 02 – Promotion et développement industrie

Cette action vise à soutenir le développement du tissu industriel national, à renforcer la compétitivité des entreprises, à promouvoir les investissements productifs et à améliorer la qualité et la conformité des produits industriels.

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre du cadre réglementaire et élaboration du Plan d'accélération industrielle	DGI / DAJ / DESP
Réalisation d'un diagnostic de l'industrie nationale	DGI / DESP
Planification et développement des zones industrielles et des infrastructures associées	DGI / collectivités / partenaires
Mise à niveau et accompagnement de 10 à 20 entreprises industrielles	DGI / entreprises bénéficiaires
Développement de dispositifs de certification des boulangeries et contrôle des unités de production d'eau minérale	DGI / ONANOR

Étude et préparation du projet de Maison de l'Entreprise	DGI / partenaires
Organisation du Salon national de l'industrie	DGI / Communication / secteur privé
Organisation des prix de la meilleure usine et de la meilleure boulangerie	DGI / ONANOR / secteur privé

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME – ANALYSE

Le développement industriel est essentiel pour diversifier l'économie, créer des emplois productifs et accroître la valeur ajoutée locale. En 2027, l'action publique devra se concentrer sur l'opérationnalisation des zones industrielles, l'amélioration du cadre réglementaire, la facilitation de l'investissement, la normalisation et la qualité, ainsi que le développement de chaînes de valeur fondées sur les ressources nationales.

ENJEUX

- Réduire les contraintes structurelles à l'investissement industriel.
- Accroître la transformation locale et la diversification productive.
- Améliorer la qualité, la normalisation et la compétitivité des entreprises.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1 – Accélérer le développement des investissements et infrastructures industriels

Type de finalité des résultats visés : Efficacité socio-économique

Résultat annuel 2027 : diagnostic national de l'industrie finalisé, plan d'accélération industrielle validé et Maison de l'Entreprise mise en place et fonctionnelle.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Échéance pluriannuelle
Diagnostic national de l'industrie finalisé	Nombre				1	2027
Plan d'accélération industrielle élaboré et validé	Nombre				1	2027
Maison de l'Entreprise mise en place et fonctionnelle	Dispositif				1	2027

Précisions méthodologiques : les indicateurs sont calculés sur la base des activités programmées et réalisées, des procédures traitées, des projets suivis et des rapports validés. Les valeurs de référence 2025 et 2026 sont à renseigner après consolidation administrative.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : ONANOR, organisations patronales, chambres professionnelles, entreprises industrielles, institutions de financement, collectivités territoriales et partenaires techniques et financiers.

Objectif 2 – Renforcer la compétitivité, la qualité et la transformation locale

Type de finalité des résultats visés : Efficacité socio-économique

Résultat annuel 2027 : 10 à 20 entreprises accompagnées dans la phase pilote de mise à niveau et mise en œuvre des instruments de qualité, de propriété industrielle et de promotion.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Échéance pluriannuelle
Nombre d'entreprises accompagnées dans la phase pilote de mise à niveau	Nombre				10 à 20	2027
Stratégie de propriété industrielle élaborée et validée	Nombre				1	2027
Salon national de l'industrie organisé	Nombre				1	2027

Source des données : directions techniques concernées, DESP, DAAF, opérateurs et rapports d'activité.

Précisions méthodologiques : les indicateurs sont calculés sur la base des activités programmées et réalisées, des procédures traitées, des projets suivis et des rapports validés. Les valeurs de référence 2025 et 2026 sont à renseigner après consolidation administrative.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : ONANOR, opérateurs des zones industrielles, organisations patronales, chambres professionnelles, entreprises industrielles, institutions de financement, collectivités territoriales et partenaires techniques et financiers.

MESURES NOUVELLES PROPOSÉES - PROGRAMME INDUSTRIE

Mesure / activité proposée	Montant 2027 (MRU)	Priorité	Résultat / justification attendue	Indicateur / cible 2027
Élaboration du Plan d'accélération industrielle et du cadre de développement industriel	1 4500 000	P1	Définir les orientations prioritaires et les mesures d'accélération de l'industrialisation.	1 projet de plan élaboré
Diagnostic actualisé de l'industrie nationale	600 000	P1	Actualiser les données sur le tissu industriel et identifier les contraintes et opportunités.	1 diagnostic finalisé
Étude de compétitivité industrielle, coûts des facteurs et demande énergétique	550 000	P1	la compétitivité industrielle/ coûts des facteurs et de demande énergétique/ prix de l'énergie et parts de marché.	1 étude réalisée
Élaboration d'une stratégie de propriété industrielle	400 000	P2	Définir les orientations pour la protection et la valorisation de la propriété industrielle.	1 projet de stratégie élaboré

Total des mesures nouvelles Industrie : 3000 000 MRU.

PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Les crédits du programme seront renseignés après arbitrage budgétaire, en distinguant crédits d'engagement et crédits de paiement, par action et par partie de la nomenclature.

Action	CE 2026	CE demandés 2027	CP 2026	CP demandés 2027
Action 01 – Gestion et promotion de la propriété industrielle	3 000 000	6 000 000	4 009 716	29 440 500
Action 02 – Promotion et développement industriel	135 000 000	132 890 065	81 963 976	79 854 041
TOTAL PROGRAMME 059 – INDUSTRIE	138 000 000	138 890 065	85 973 692	109 294 541

DÉPENSES FISCALES

À renseigner uniquement si des dépenses fiscales sont directement rattachables aux finalités du programme, conformément aux données validées par les administrations financières compétentes.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

Catégorie	Réalisation 2025	LF 2026	Sorties prévues 2027	Entrées prévues 2027	Effectifs 2027
Fonctionnaires – Catégorie A					
Fonctionnaires – Catégorie B					
Fonctionnaires – Catégorie C/D					
Contractuels					
TOTAL					

JUSTIFICATION DES CRÉDITS DEMANDÉS

DÉPENSES DE PERSONNEL

La justification devra présenter l'évolution des effectifs, les besoins en compétences, les mouvements prévisionnels, les recrutements prioritaires et les coûts correspondants. Les recrutements devront être directement reliés aux missions et objectifs du programme.

DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Mesures nouvelles DGI 2027 identifiées : 19 630 000 MRU ; besoin global DGI : 24 016 000 MRU, dont 4 386 000 MRU de fonctionnement. La ventilation par partie budgétaire reste à valider.

Degré de priorité	Nature de la dépense	Montant 2026	Montant demandé 2027	Justification 2027
1. Obligatoires	Engagements contractuels et charges certaines liés au fonctionnement de la DGI	200 000	1 000 000	Assurer le respect des engagements contractuels et la couverture des charges certaines.
2. Inéluctables	Fonctionnement courant de la DGI, missions de suivi et de contrôle industriel, déplacements, entretien et charges administratives	609 716	2 940 500	Garantir la continuité des missions de suivi industriel et le fonctionnement régulier des services.
3. Autres	Études stratégiques et sectorielles,	200 000	2 500 000	Soutenir la réalisation des activités

	diagnostic industriel, Plan d'accélération industrielle, formation et actions prioritaires de promotion industrielle			prioritaires du programme conformément aux moyens disponibles.
TOTAL	Dépenses d'acquisition de biens et services	1 009 716	6 440 500	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Au titre de l'exercice 2027, les subventions et transferts du Programme 059 – Industrie concernent principalement l'Office National de Normalisation et de Métrologie (ONANOR), pour un montant de 20 963 976 MRU.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement du Programme 059 – Industrie s'élèvent à 135 890 065 MRU en crédits d'engagement (CE) et 35 890 065 MRU en crédits de paiement (CP).

Projet	Durée	Coût global	Financement intérieur 2027	Financement extérieur 2027	Demande LF 2027
Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Industrie (DGI)	2027	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'ONANOR	Selon programmation pluriannuelle	32 890 065	32 890 065	0	32 890 065

AUTRES DÉPENSES

Les autres dépenses du Programme 059 – Industrie comprennent une Dotation inscrite à la partie 7 « Autres dépenses » au titre du Fonds de l'industrie, pour un montant de 20 000 000 MRU

SYNTHÈSE DES MESURES NOUVELLES 2027

Programme	Mesures nouvelles 2027 (MRU)	Observation
057 – Support	0	Aucune mesure nouvelle additionnelle retenue. Les activités seront exécutées dans la limite des crédits inscrits au PLF 2027.
058 – Mines et Géologie	4 900 000	Sept activités prioritaires identifiées par la DGMG, notamment l'ouverture de deux brigades au Guidimakha et à SMD. Programmation indicative à ventiler entre fonctionnement et investissement.
059 – Industrie	5 500 000	Programmation indicative de la DGI comprenant 3 000 000 MRU d'investissement et 2 500 000 MRU d'activités de fonctionnement, sous réserve de disponibilité des crédits
TOTAL	10 400 000	Activités prioritaires proposées dans la limite des enveloppes budgétaires 2027.

Observations de finalisation : les montants Support et Mines sont indicatifs ; les dépenses des brigades doivent être ventilées entre installation/équipement et fonctionnement ; les besoins en effectifs liés aux brigades doivent être documentés ; toute mesure retenue doit être reliée à un résultat, un indicateur PAP et une justification économique et de performance.

ANNEXE – MATRICE SYNTHÉTIQUE DE PERFORMANCE 2027

Programme	Objectif	Indicateur de performance	Unité	Cible 2027	Échéance
057 – Support	Améliorer l'efficacité de la gestion administrative et budgétaire	Taux d'exécution budgétaire hors dépenses de personnel	%	≥ 90 %	2027
057 – Support	Renforcer le pilotage et le suivi de la performance	Nombre de rapports trimestriels de suivi de la performance produits	Nombre	4	2027
057 – Support	Améliorer la gestion administrative et documentaire	Taux de dossiers administratifs prioritaires régularisés et classés	%	≥ 90 %	2027
057 – Support	Renforcer la traçabilité du courrier administratif	Taux de courriers enregistrés et suivis dans un	%	≥ 90 %	2027

		registre centralisé			
058 – Mines et Géologie	Renforcer le suivi et le contrôle des activités minières	Taux de réalisation du programme annuel d'inspection minière	%	≥ 90 %	2027
058 – Mines et Géologie	Renforcer la couverture territoriale du contrôle minier	Nombre de nouvelles brigades de contrôle mises en service au Guidimakha et à SMD	Nombre	2	2027
058 – Mines et Géologie	Améliorer les outils de suivi et de contrôle minier	Nombre de dispositifs de collecte et de reporting des inspections standardisés	Nombre	1	2027
058 – Mines et Géologie	Renforcer la connaissance et la valorisation du patrimoine géologique	Taux de réalisation du programme annuel de recherche géologique de l'ANARPAM	%	≥ 80 %*	2027
059 – Industrie	Améliorer la connaissance du tissu industriel national	Diagnostic national de l'industrie réalisé	Nombre	1	2027
059 – Industrie	Renforcer la planification stratégique du développement industriel	Projet de Plan d'accélération industrielle élaboré	Nombre	1	2027
059 – Industrie	Préparer la mise en place des dispositifs d'accompagnement des entreprises	Étude préliminaire de faisabilité de la Maison de l'Entreprise réalisée	Nombre	1	2027
059 – Industrie	Renforcer la protection et la valorisation de la propriété industrielle	Projet de stratégie de propriété industrielle élaboré	Nombre	1	2027
059 – Industrie	Promouvoir la qualité et la conformité des produits industriels	Dispositif de certification des boulangeries préparé	Nombre	1	2027

BASE DOCUMENTAIRE DE L'ACTUALISATION

Actualisation fondée exclusivement sur les deux documents transmis : (1) « Tableaux des mesures nouvelles proposées - 3 programmes - PLF 2027 » ; (2) « PAP 2027 - Ministère des Mines et de l'Industrie - Version actualisée intégrant les mesures nouvelles proposées ».

ANNEXE – DONNÉES À COMPLÉTER AVANT VALIDATION

- Crédits 2026 ouverts/votés et demandes 2027 en CE et CP, par programme, action et partie ;
- Effectifs 2025, emplois ouverts 2026, prévisions d'entrées et sorties 2027, coûts de personnel ;
- Valeurs de réalisation 2025 et prévisions actualisées 2026 pour chaque indicateur ;
- Dépenses fiscales rattachables aux programmes, le cas échéant ;
- Liste exhaustive des opérateurs de l'État rattachés à chaque programme et leurs effectifs ;
- Programmation pluriannuelle et chiffrage des projets d'investissement ;
- Identification formelle des responsables de programme par acte administratif ;
- Validation des cibles 2027 et des échéances pluriannuelles par les directions responsables.

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION NUMÈRIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

35

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (ministère) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (ministère) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même Titre (ministère) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

Découpage indicatif du Programme, l'« Action » est un pan de politique publique. Enfin et au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité » précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- la présentation stratégique du Titre ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie par partie.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS
LISTE DES ACRONYMES

TITRE : MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL
PERIMETRE
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE
PRINCIPALES REFORMES
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS
RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

PROGRAMME 051 : SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DES ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

PROGRAMME 052 : INFRASTRUCTURES, CONNECTIVITE ET SECURITE NUMERIQUES

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES DE PERSONNEL
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AUTRES DEPENSES

PROGRAMME 053 : MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE L'ECOSYSTEME NUMERIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES

LISTE DES ACRONYMES

Sigle	Signification
ANETAT	Agence Numérique de l'État
ARE	Autorité de Régulation
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CAS-FAUS-COM	Compte d'affectation spéciale – Fonds d'accès universel aux services de communications électroniques
CE	Crédits d'engagement
CFED	Centre de Formation et d'Échange à Distance
CNASS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP	Crédits de paiement
CSIRT	Centre de réponse aux incidents de sécurité informatique
CST	Compte spécial du Trésor
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DAO	Dossier d'appel d'offres
DASS	Direction de l'Administration des Systèmes et de la Sécurité
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DDI	Direction du Développement et de l'Interopérabilité
DI	Direction des Infrastructures
DIN	Direction de l'Innovation
DMA	Direction de la Modernisation de l'Administration
DR	Direction des Ressources
ETPT	Équivalent temps plein travaillé
IA	Intelligence artificielle
IDA	Association Internationale de Développement (Banque mondiale)
IXP	Point d'échange Internet
JPO	Justification au premier ouguiya
KPI	Indicateur clé de performance
LF / LFI	Loi de finances / Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MRU	Ouguiya mauritanienne
MTNMA	Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration
NREN	Réseau national de recherche et d'enseignement
PAGFAM	Programme d'Appui à la Gouvernance Financière et Administrative en Mauritanie
PAP	Projet annuel de performance
PCA / PRA	Plan de continuité d'activité / Plan de reprise d'activité
PLF / PLFI	Projet de loi de finances / Projet de loi de finances initiale
POP	Point de présence
PSN	Programme spatial national
RAP	Rapport annuel de performance
RIAD	Intranet gouvernemental de l'administration
RIM	République Islamique de Mauritanie
RNAA	Répertoire National des Actes Administratifs
RPROG	Responsable de programme
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDIN	Société pour le Développement des Infrastructures Numériques
SIG	Système d'information géographique
SMA	Stratégie de Modernisation de l'Administration
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SOC	Centre des opérations de sécurité
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
UE	Union européenne
WARCIP	West Africa Regional Communications Infrastructure Program
WARDIP	West Africa Regional Digital Integration Program

TITRE : MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

PERIMETRE

Le Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration (MTNMA) est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de transformation numérique, de la modernisation de l'administration publique et du développement des infrastructures numériques. Il joue un rôle central dans la promotion de l'administration électronique, l'amélioration de l'accès des citoyens aux services publics et le renforcement de la souveraineté numérique du pays.

Le Titre 35 regroupe trois programmes :

- **Programme 051 « Support » :** fonctions transversales de pilotage, de gestion administrative et financière, de contrôle, d'appui juridique et de coopération ;
- **Programme 052 « Infrastructures, connectivité et sécurité numériques » :** socle technologique de l'État (dorsale nationale, connectivité internationale, Data Center et cloud national, cybersécurité, programme spatial national) ;
- **Programme 053 « Modernisation de l'administration, développement des systèmes d'information et de l'écosystème numérique » :** réforme de l'organisation administrative, digitalisation des services publics, appui sectoriel et soutien à l'innovation.

Le Titre s'articule avec l'ensemble des départements ministériels, bénéficiaires des services numériques mutualisés et de l'appui à leur transformation numérique, ainsi qu'avec le ministère chargé des finances et le Secrétariat général du Gouvernement.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

- Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2018 ;
- Programme présidentiel « Mon ambition pour la Patrie » 2024-2029 ;
- Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030, levier 3 « Gouvernance dans toutes ses dimensions » ;
- Décret n° 127/2021/PM du 27 juillet 2021 fixant les attributions du Ministre de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration et l'organisation de son département ;
- Agenda numérique 2022-2025 et Stratégie nationale de transformation numérique ;
- Stratégie de Modernisation de l'Administration 2024-2027 ;

PRINCIPALES REFORMES

- **Infrastructures et sécurité numériques :** extension de la dorsale nationale à fibre optique (WARDIP), seconde connexion internationale par câble sous-marin et renforcement du câble ELLALINK, consolidation du Data Center et du cloud national, renforcement de la cybersécurité de l'État et lancement du programme spatial national ;
- **Modernisation de l'administration :** mise en place du Répertoire national des actes administratifs, réingénierie et dématérialisation des procédures, implantation de guichets numériques de proximité et préparation de la Stratégie de Modernisation de l'Administration 2028-2031 ;
- **Services publics numériques :** extension des services dématérialisés de bout en bout, appui sectoriel aux départements ministériels et traçabilité des médicaments ;
- **Innovation :** Accompagnement des startups et des structures d'appui à travers la plateforme IBTIKAR.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

La transformation numérique de l'administration mauritanienne s'est accélérée au cours des dernières années : plateforme Khidmaty regroupant plus de vingt services dématérialisés de bout en bout, gestion électronique du courrier déployée dans l'ensemble de l'administration, recrutement entièrement dématérialisé de 3 000 fonctionnaires, digitalisation des examens nationaux, adoption de normes communes d'architecture numérique et ouverture du cloud gouvernemental. Ces avancées reposent sur un socle d'infrastructures en cours de consolidation, financé par le budget de l'État et par les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, Union européenne).

Pour 2027, le Titre dispose de 950 269 081 MRU en crédits de paiement, dont 54,3 % au titre de l'investissement et 21,0 % au titre du compte spécial d'accès universel aux services de communications électroniques. Dans ce cadre contraint, les choix stratégiques portent sur la sécurisation de la connectivité et des infrastructures, la poursuite des projets engagés, la digitalisation des services à fort impact pour les usagers et la maîtrise des charges récurrentes des solutions déployées et la structuration et l'appui des startups digitales.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

Les objectifs ci-dessous, issus des programmes du Titre, sont ceux qui représentent le mieux les politiques publiques conduites par le ministère :

- **Programme 051 :** renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles au service des programmes métiers ;
- **Programme 052 :** développer une infrastructure numérique nationale résiliente et inclusive ; renforcer la cybersécurité et la protection des données personnelles ;
- **Programme 053 :** moderniser l'organisation administrative et maîtriser la production des actes ; accélérer la transformation numérique des départements ministériels prioritaires.

Leurs indicateurs et cibles sont présentés dans la partie consacrée à chaque programme.

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	PLFI 2027
N°35.051	Support	—	—	116 219 346	135 893 959
01	Gestion administrative, financière et communication	—	—	113 296 346	132 961 709
02	Audit et contrôle	—	—	403 000	403 000
03	Cadre juridique, passation des marchés et procédures	—	—	1 952 750	1 962 000
04	Stratégies et coopération	—	—	567 250	567 250
N°35.052	Infrastructures, connectivité et sécurité numériques	—	3 032 099 537	617 198 076	662 298 593
01	Infrastructures et connectivité	—	672 246 785	269 466 051	464 205 088
02	Administration des systèmes et de la sécurité	—	2 359 852 752	347 732 025	198 093 505
N°35.053	Modernisation de l'administration, développement des systèmes d'information et de l'écosystème numérique	—	361 248 000	141 205 084	152 076 529
01	Modernisation de l'administration	—	21 000 000	47 538 574	53 442 916
02	Développement des systèmes et interopérabilité	—	320 248 000	93 146 510	94 113 613
03	Promotion de l'innovation et soutien aux écosystèmes numériques	—	20 000 000	520 000	4 520 000
Total pour le Titre		—	3 393 347 537	874 622 506	950 269 081

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de la partie	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**PLFI 2027**
N°35.051 Support	—	—	116 219 346	135 893 959
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	46 058 172	43 675 876
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	68 661 174	90 235 847
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	1 500 000	1 982 236
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	—	—
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	—	—	—
Partie 7. Autres dépenses	—	—	—	—
N°35.052 Infrastructures, connectivité et sécurité numériques	—	3 032 099 537	617 198 076	662 298 593
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	—	—
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	11 939 193	11 946 693
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	—	—
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	—	—
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	3 032 099 537	605 258 883	450 351 900
Partie 7. Autres dépenses	—	—	—	200 000 000
N°35.053 Modernisation de l'administration, développement des systèmes d'information et de l'écosystème numérique	—	361 248 000	141 205 084	152 076 529
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	58 411 260	66 477 829
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	13 635 700	13 950 700
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	6 158 124	6 000 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	—	—
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	361 248 000	63 000 000	65 648 000
Partie 7. Autres dépenses	—	—	—	—
Total pour le Titre	—	3 393 347 537	874 622 506	950 269 081
Dont :				
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	104 469 432	110 153 705
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	94 236 067	116 133 240
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	7 658 124	7 982 236
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	—	—
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	3 393 347 537	668 258 883	516 000 000
Partie 7. Autres dépenses	—	—	—	200 000 000

PROGRAMME 051 : SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme 051 regroupe les fonctions transversales indispensables à la conduite du MTNMA : pilotage stratégique et administratif, gestion financière, ressources humaines, communication, suivi-évaluation, contrôle interne, logistique et fourniture des biens et services nécessaires au fonctionnement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES ACTIVITES

Le programme 051 support comprend 4 actions :

ACTION N° 1 : Gestion Administrative, Financière et Communication

Cette action constitue le socle de fonctionnement administratif du Ministère. Elle vise à assurer la disponibilité des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes du MTNMA.

L'action doit permettre au Ministère de disposer, en temps utile, des biens, services et consommables nécessaires au fonctionnement des services, tout en améliorant la qualité de la gestion administrative et financière et la circulation de l'information entre les différentes structures.

Conformément au tableau suivant :

Activités	Structures impliquées
Pilotage et coordination	Cabinet
Gestion de dépenses centralisées	Direction de Ressources
Suivi-évaluation	Inspection Générale Interne

ACTION N° 2 : Audit et contrôle

L'action porte notamment sur la programmation et la réalisation des missions d'audit et de contrôle, le suivi des recommandations, l'identification des risques et l'amélioration continue des procédures. Elle doit également favoriser le développement d'une culture de contrôle interne et de responsabilisation des gestionnaires.

Le tableau suivant résume cette action

Activités	Structures impliquées
Elaboration du plan annuel d'audit et de contrôle	Inspection Générale Interne
Identification et mise à jour de la cartographie des risques	Inspection Générale Interne
Élaboration des rapports d'audit et de contrôle.	Inspection Générale Interne

ACTION N° 3 : Cadre juridique, passation de marchés et procédures

Cette action vise à sécuriser l'action administrative du Ministère par l'amélioration du cadre juridique, la conformité des actes administratifs, la professionnalisation de la passation des marchés publics et la formalisation des procédures internes.

Suivant le tableau ci-dessous

Activités	Structures impliquées
Élaboration et actualisation des textes juridiques relevant du Ministère	Direction juridique
Préparation et suivi des dossiers de marchés publics	DR, cellule/commission de passation des marchés,
Élaboration et actualisation des manuels et procédures.	DR/DAJ

ACTION N° 4 : stratégies et coopération

Cette action est consacrée au pilotage stratégique du Ministère et au développement de la coopération institutionnelle et technique.

Elle contribue également à la coordination avec les partenaires techniques et financiers et à la mobilisation des opportunités de coopération nécessaires à la réalisation des objectifs du Ministère.

Voir le tableau suivant

Activités	Structures impliquées
Élaboration et actualisation des stratégies ministérielles	Direction de la Stratégie et de la Coopération
Identification et suivi des partenariats	Direction de la Stratégie et de la Coopération
Élaboration d'études et notes stratégiques	Direction de la Stratégie et de la Coopération

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Programme Support n'est pas considéré comme un simple programme de fonctionnement. Est formulé comme un programme de gouvernance et d'appui à la performance du MTNMA, chargé de fournir aux programmes 052 et 053 les conditions administratives, financières, juridiques, de contrôle, stratégiques et partenariales nécessaires à l'atteinte de leurs résultats.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Assurer la continuité et la qualité des services administratifs et des moyens nécessaires aux programmes métiers
- Enjeu 2 : Renforcer la transparence, la traçabilité, le contrôle interne et le suivi des recommandations
- Enjeu 3 : Réduire les risques juridiques et améliorer la qualité des passations de marchés et des procédures.

La performance du Programme vise à permettre au Ministère de disposer, en temps utile, des biens, services et consommables nécessaires au fonctionnement des services, tout en améliorant la qualité de la gestion administrative et financière et la circulation de l'information entre les différentes structures.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'environnement institutionnel des secteurs de l'économie numérique

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis	Dénombrement	5	7	7	8	8 (2029)
Proportion de missions de contrôles effectuées	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 % (2029)

Source des données :

- Origine : Direction des Affaires Juridiques
- Mode de collecte : consultation de la base de données

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur : nombre de textes juridiques élaborés par le MTNMA au cours de l'année et transmis aux entités habilitées pour les examiner et prendre les mesures adéquates ;
- Le mode de calcul : simple décompte de textes soumis pendant l'année considérée.

Source des données :

- Origine : Inspection Générale Interne
- Mode de collecte : Rapport d'activités.

Précisions méthodologiques :

- L'indicateur << Proportion de missions de contrôles effectuées >> mesure le pourcentage des missions de contrôle réalisées par rapport aux missions inscrites au programme annuel de contrôle ;
- Le mode de calcul : (Nombre de missions effectuées / nombre de missions planifiées) x 100.

OBJECTIF N°2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Proportion d'agents ayant leurs capacités renforcées	%	50 %	50 %	50 %	60 %	80 % (2029)
Taux d'exécution du budget programme 51	%	45 %	65 %	65 %	70 %	80 % (2029)
Proportion de biens mobiliers acquis	%	30 %	60 %	60 %	40 %	80 % (2029)

Source des données :

- Origine : Direction Ressources
- Mode de collecte : Rapport d'activités.

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur << Proportion d'agents ayant leurs capacités renforcées >> mesure le pourcentage de personnes qui ont bénéficié d'actions de formation, d'accompagnement ou de transfert de compétences par rapport aux formations inscrites au programme annuel de formation au cours de l'année.
- Le mode de calcul : (Nombre d'agents formés / Nombre d'agents à former) x 100

Source des données :

- Origine : Direction Ressources
- Mode de collecte : RACHAD.

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur << Taux d'exécution du budget du programme 51>> mesure la part du budget qui a effectivement été exécutée pendant l'année.
- Le mode de calcul : (Total liquidation / Total budget actuel) x 100

Source des données :

- Origine : Direction Ressources
- Mode de collecte : RACHAD.

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur << Proportion de biens mobiliers acquis >> mesure la part des biens mobiliers qui ont effectivement été acquis par rapport aux biens mobiliers prévus pendant l'année.
- Le mode de calcul : (Nombre de biens mobiliers acquis / Nombre de biens prévus) X 100

OBJECTIF N°3 : Renforcer le système d'information et de communication

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de réalisation des activités du plan de communication	%	70 %	80 %	80 %	90 %	90 % (2029)

Source des données :

- Origine : Direction de Stratégies et de la Coopération
- Mode de collecte : Rapport d'activités.

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur << Taux de réalisation des activités du plan de communication >> mesure le pourcentage des activités prévues dans le plan de communication qui ont effectivement réalisées au cours de l'année.
- Le mode de calcul : ((Nombre activités du plan de communication réalisées/nombre activités du plan de communication prévues) x 100

OBJECTIF N°4 : Améliorer la planification et le suivi-évaluation

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de réalisation des activités planifiées	%	60 %	80 %	80 %	80 %	85 % (2029)
Taux d'exécution des missions de suivi des activités	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 % (2029)

Source des données :

- Origine : Direction de Stratégies et de la Coopération
- Mode de collecte : Rapport d'activités.

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur << Taux de réalisation des activités planifiées >> mesure le niveau de réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le plan de travail au cours de l'année.
- Le mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre total d'activités planifiées) x 100

Source des données :

- Origine : Direction de Stratégies et de la Coopération
- Mode de collecte : Rapport d'activités.

Précisions méthodologiques :

- Définition de l'indicateur << Taux d'exécution des missions de suivi des activités >> mesure le pourcentage des missions de suivi prévues qui ont effectivement été effectuées au cours de l'année.
- Le mode de calcul : (Nombre de missions de suivi des activités effectuées / Nombre total de missions de suivi des activités planifiées) x 100

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR pour 2026**	**PLFI 2027**
Action 01 : Gestion Administrative et financière et communication			**113 296 346**	**132 961 709**
Partie I. Dépenses de personnel			46 058 172	43 675 876
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			65 738 174	87 303 597
Partie 4 Subventions et transferts courants			1 500 000	1 982 236
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				
Action 02 : Audit et contrôle			**403 000**	**403 000**
Partie I. Dépenses de personnel				
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			403 000	403 000
Partie 4 Subventions et transferts courants				
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				
Action 03 : Cadre juridique, Passation des marchés et procédure			**1 952 750**	**1 962 000**
Partie I. Dépenses de personnel				
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			1 952 750	1 962 000
Partie 4 Subventions et transferts courants				
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				
Action 04 : Stratégies et coopération			**567 250**	**567 250**
Partie I. Dépenses de personnel				
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			567 250	567 250
Partie 4 Subventions et transferts courants				
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				
Total pour le programme			**116 219 346**	**135 893 959**
Partie I. Dépenses de personnel			46 058 172	43 675 876
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			68 661 174	90 235 847
Partie 4 Subventions et transferts courants			1 500 000	1 982 236
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement				
Partie 7. Autres dépenses				

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Actions	2026 Montants	2027 Montants
2. Dépenses de biens et services	Action 1	65 738 174	87 303 597
	Action 2	403 000	403 000
	Action 3	1 952 750	1 962 000
	Action 4	567 250	567 250
Total P051		68 661 174	90 235 847

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	2026 Montants	2027 Montants
2. Aux organismes publics personnalisés et/ou organismes supra nationaux	Participation au Organisme Internationaux	1 500 000	1 982 236
Total Global		1 500 000	1 982 236

PROGRAMME 052 : INFRASTRUCTURES, CONNECTIVITE ET SECURITE NUMERIQUES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Pilier de la transformation numérique de l'État, le Programme 52 « Infrastructures, Connectivité et Sécurité Numériques » a pour vocation de doter la Mauritanie d'un socle numérique moderne, résilient et souverain. Placé sous la responsabilité de la Direction des Infrastructures, il rassemble les investissements qui permettent à chaque citoyen, à chaque administration et à chaque entreprise de se connecter, d'héberger ses données et d'échanger en confiance : fibre optique, câbles sous-marins, Data Center et Cloud nationaux, cybersécurité et capacités spatiales.

Le programme couvre trois grands domaines complémentaires : (i) le déploiement et la modernisation des infrastructures de connectivité (dorsale à fibre optique, câble sous-marin, points d'échange Internet, Data Center national) ; (ii) l'extension de la couverture et de l'accès au haut débit ; et (iii) la cybersécurité, l'administration et la sécurisation des systèmes d'information publics. Il y ajoute, en 2027, une dimension de souveraineté technologique avec le Programme spatial national (PSN) et la solution de centrale solaire destinée à l'actuel Data Center.

Pour 2027, le programme mobilise 662 298 593 MRU de crédits de paiement et 3 032 099 537 MRU de crédits d'engagement. Il s'organise en deux actions qui se complètent : l'Action n° 1 construit et ouvre les réseaux ; l'Action n° 2 les protège et en fait un levier de performance pour l'administration.

Les principales structures administratives et les opérateurs / projets rattachés au programme sont :

- Direction des Infrastructures (DI) — pilotage des infrastructures de connectivité, du câble sous-marin, du Programme spatial national (PSN), de la solution de centrale solaire du Data Center et du mécanisme d'accès universel (CAS-FAUS-COM) ;
- Direction de l'Administration des Systèmes et de la Sécurité (DASS) — sécurité et systèmes d'information de l'administration ;
- Société pour le Développement des Infrastructures Numériques (SDIN) — établissement public à caractère industriel et commercial, opérateur des infrastructures (fibre, IXP/POP, Data Center, Backbone national, Cloud national, câble sous-marin ELLALINK). **La SDIN ne dispose d'aucun crédit sur le budget de l'État :** ses projets prioritaires et ses objectifs de performance pour 2027 sont présentés dans ce document sans incidence sur les crédits du programme ;
- Projet WARCIP-Mauritanie (financement Banque Européenne d'Investissement — BEI) — connectivité nationale, Data Center national et câble sous-marin ELLALINK ;
- Projet WARDIP-Mauritanie (financement Banque mondiale — IDA) — Programme régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest : extension du Backbone national à fibre optique et interconnexion des capitales régionales et des infrastructures publiques, réseau de recherche et d'enseignement (NREN) connecté à WACREN, transition vers IPv6, Cloud public national, cybersécurité (CSIRT national, SOC) et accès au haut débit. Il est porté par l'Unité de gestion du projet WARDIP ;

- Programme spatial national (PSN) — acquisition de deux nanosatellites et mise en place d'une station terrienne nationale pour leur suivi et leur exploitation, sous le pilotage de la Direction des Infrastructures et i, chargé de mission du cabinet.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le programme s'articule autour de deux actions principales, chacune regroupant un ensemble d'activités structurantes.

ACTION N° 1 : Infrastructures et Connectivité

L'Action n° 1 est celle de la construction et de la continuité des réseaux : elle donne à la Mauritanie les autoroutes de l'information qui relient les territoires entre eux et le pays au reste du monde, avec une connectivité fiable, inclusive et résiliente. Elle porte le projet de connectivité nationale WARCIP, la seconde connexion internationale par câble sous-marin (ELLALINK) et son renforcement, le Programme spatial national (PSN), la solution de centrale solaire de l'actuel Data Center, le mécanisme d'accès universel aux services de communications électroniques (CAS-FAUS-COM), ainsi que les infrastructures et projets prioritaires de la SDIN (dorsale fibre, Data Center national, Cloud national). Dotée de 464 205 088 MRU de crédits de paiement en 2027 (672 246 785 MRU de crédits d'engagement), soit 70 % du programme, elle concentre l'effort d'investissement de l'État.

Activités	Structures impliquées
Développement et modernisation du backbone national en fibre optique : extension de la dorsale et raccordement des capitales régionales et des infrastructures publiques	DI / SDIN / WARDIP
Liaisons fibre optique d'interconnexion : axe Choum–Nouadhibou (SNIM/SDIN) et axes Nouakchott–Rosso et Nouakchott–Nouadhibou (SOMELEC) — études technico-économiques et dossiers techniques	SDIN
Audit technique, inventaire et cartographie SIG du backbone et évaluation des capacités commerciales	SDIN
Mise en place d'une seconde connexion par câble sous-marin (ELLALINK), renforcement du câble et commercialisation des capacités internationales ; exploitation du point d'échange Internet (IXP/POP) de Nouadhibou, station d'atterrissement du câble	DI / WARCIP / SDIN
Développement du Réseau mauritanien de recherche et d'enseignement (NREN/RIMER) et interconnexion régionale avec WACREN ; transition vers IPv6 et gestion des ressources Internet	WARDIP
Data Center national et Cloud national : achèvement, réception et hébergement (NDH), raccordement du Ministère, extension de la salle blanche, renforcement du Cloud et des dispositifs PRA/PCA, infrastructures de calcul nécessaires à l'intelligence artificielle	DI / SDIN / WARCIP / WARDIP
Solution de centrale solaire pour l'actuel Data Center	DI/ SDIN
Programme spatial national (PSN) : acquisition de deux nanosatellites et mise en place d'une station terrienne nationale pour leur suivi et leur exploitation	DI / PSN
Accès universel aux services de communications électroniques (CAS-FAUS-COM)	DI

ACTION N° 2 : Administration des Systèmes et de la Sécurité

L'Action n° 2 est celle de la confiance numérique : elle protège ce que les réseaux transportent et fait des systèmes d'information un outil au service de l'administration. Elle vise à renforcer la sécurité et la performance du système d'information de l'administration publique, à améliorer la résilience des plateformes numériques et à consolider la cybersécurité nationale et la protection des données. Elle porte le projet régional WARDIP (Cloud public national, CSIRT national, SOC de l'Intranet gouvernemental, formation) et l'ensemble des chantiers de modernisation et de

sécurisation conduits par la DASS : Intranet RIAD, administration électronique, licences Microsoft et licences de sécurité. Dotée de 198 093 505 MRU de crédits de paiement en 2027 (2 359 852 752 MRU de crédits d'engagement), soit 30 % du programme, elle s'appuie principalement sur le financement de la Banque mondiale.

Activités	Structures impliquées
Mise en place du Cloud public national et accélération de la migration sécurisée des systèmes d'information publics vers le Cloud gouvernemental	WARDIP / DASS /
Projet régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-Mauritanie, financement IDA) : infrastructure numérique résiliente (backbone, NREN, IPv6), cybersécurité et accès au haut débit	WARDIP / DI / DASS
Renforcement des dispositifs de cybersécurité, de détection, de supervision et de réponse aux incidents : mise en place d'un CSIRT national et d'un SOC au niveau de l'Intranet du Gouvernement (RIAD)	DI / DASS / WARDIP / ANCCE
Développement de l'administration électronique et de l'interopérabilité sécurisée	DASS
Modernisation du réseau interne du gouvernement (Intranet RIAD) et interconnexion des directions ; amélioration de la bande passante et sécurisation des accès	DASS
Modernisation du centre de données gouvernemental ; renforcement des dispositifs de protection et de filtrage des réseaux	DASS
Déploiement d'un environnement collaboratif sécurisé (licences Microsoft), extension des nœuds Nutanix et mise à jour des licences de sécurité	DASS
Formation des responsables gouvernementaux à la cybersécurité et à la protection des données	DASS / WARDIP

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le Programme « Infrastructures, Connectivité et Sécurité Numériques » constitue le socle technologique de la transformation numérique de l'État. Il vise à moderniser, sécuriser et étendre les infrastructures numériques nationales pour garantir une connectivité fiable, inclusive et résiliente, tout en renforçant la souveraineté technologique du pays et la sécurité des systèmes d'information publics.

Le programme s'appuie sur deux projets régionaux structurants — WARCIP-Mauritanie (financement BEI) et WARDIP-Mauritanie (financement Banque mondiale — IDA) — sur les projets nationaux portés par la Direction des Infrastructures (seconde connexion par câble sous-marin ELLALINK et son renforcement, Programme spatial national, solution de centrale solaire du Data Center, accès universel CAS-FAUS-COM), ainsi que sur la SDIN, détenteur du patrimoine public des infrastructures, et sur les directions techniques du Ministère (DI et DASS). Les principaux atouts du programme résident dans l'existence d'un cadre de financement mobilisé auprès des partenaires, d'infrastructures structurantes en phase d'achèvement (Data Center national, câble sous-marin ELLALINK, dorsale fibre) et d'une gouvernance de projet formalisée par des contrats de performance. La SDIN ne bénéficie d'aucun crédit sur le budget de l'État : elle contribue à la performance du programme à travers ses projets prioritaires et ses objectifs 2027.

Les principales contraintes tiennent au calendrier de mise en service des infrastructures et à la dépendance vis-à-vis des décaissements des bailleurs : les crédits de paiement de WARDIP passent de 209 000 000 MRU en LFR 2026 à 78 000 000 MRU au PLFI 2027. La stratégie du programme pour 2027 privilégie l'achèvement et la mise en service des infrastructures déjà engagées (ELLALINK, Data Center national, dorsale fibre), le renforcement de la connectivité internationale, la sécurisation énergétique du Data Center par une solution solaire, le lancement du Programme spatial national et le renforcement de la cybersécurité de l'État.

ENJEUX

- Enjeu 1 : garantir la continuité et la résilience de la connectivité nationale et internationale (câble sous-marin, dorsale fibre, Data Center) ;
- Enjeu 2 : réduire la fracture numérique et étendre l'accès au haut débit à l'ensemble du territoire ;
- Enjeu 3 : renforcer la cybersécurité et la protection des données (CSIRT national, SOC de l'Intranet gouvernemental) ;
- Enjeu 4 : consolider la souveraineté technologique et la continuité de service des infrastructures critiques (Data Center national, Cloud national, Programme spatial national).

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N° 1 : Développer une infrastructure numérique nationale résiliente et inclusive

Type de finalité des résultats visés

X	Efficacité socio-économique
X	Qualité de service rendu aux usagers
	Efficience de l'Administration

Résultat annuel

À la fin de l'année 2027, le programme aura consolidé le socle d'infrastructures numériques nationales : une dorsale nationale à fibre optique portée à 2 300 km (1 700 km en 2025) grâce à l'entrée en service des tronçons déployés par WARDIP-Mauritanie, interconnectant les capitales régionales et les infrastructures publiques ; l'avancement des travaux d'atterrissage du câble sous-marin ELLALINK porté à 100 % ; le Data Center national (NDH) en exploitation avec un taux de disponibilité d'au moins 99,5 % ; 10 institutions raccordées au réseau national de recherche et d'enseignement (NREN, connecté à WACREN) ; ainsi que la réalisation des projets prioritaires de la SDIN (études des liaisons fibre Choum–Nouadhibou et SOMELEC, commercialisation des capacités internationales ELLALINK, extension de la salle blanche du Data Center national, renforcement du Cloud national, audit et cartographie du backbone).

Perspectives 2028-2029. La dorsale nationale atteindrait 3 150 km en 2028 puis 3 400 km en 2029 (contrat de performance WARDIP et PAP MTNMA) ; les 20 institutions prévues seraient raccordées au NREN dès 2028 et la disponibilité du Data Center national serait maintenue à 99,5 %.

Indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Base (2025)	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029 (finale)
Longueur totale de fibre optique déployée (dorsale nationale)	Km	1 700	1 700	2 300	3 150	3 400
Taux d'avancement des travaux d'atterrissage du câble sous-marin ELLALINK	%	70	90	100	100	100
Paiement total de la tranche 2027 du renforcement du câble ELLALINK (CP exécutés, MRU)	MRU	—	—	50 851 900 (100 %)	—	—
Taux de disponibilité (uptime) du Data Center national après mise en service	%	—	99,0	99,5	99,5	99,5
Institutions raccordées au NREN (connecté à WACREN)	Nombre	0	5	10	20	20

Source des données : rapports d'exécution technique du projet WARDIP et rapports de la SDIN ; suivi techniques du projet WARCIP (câble ELLALINK, Data Center national).

Précisions méthodologiques : les indicateurs de linéaire sont obtenus par simple décompte des kilomètres de fibre posés, réceptionnés techniquement et intégrés au réseau, sur la base des rapports trimestriels d'exécution du projet WARDIP validés par la SDIN et le MTNMA ; le taux d'avancement du câble est mesuré à partir des procès-verbaux de supervision des travaux ; la disponibilité est mesurée en pourcentage de temps de fonctionnement effectif du Data Center. Les cibles sont présentées jusqu'à l'horizon 2029 (cible finale) ; (*) projection proposée, à valider ; les valeurs stables après atteinte de la cible sont reconduites. La cible 2028 de la dorsale (3 150 km) provient du contrat de performance WARDIP et la cible 2029 (3 400 km) du PAP MTNMA.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires

La SDIN assure la réalisation de ses projets prioritaires pour 2027 (Activation de liaisons fibre optique, commercialisation des capacités ELLALINK, extension de la salle blanche du Data Center national, renforcement du Cloud national, audit et cartographie du backbone), ainsi que l'exploitation du point d'échange Internet (IXP) de Nouadhibou et de la station d'atterrissement du câble ELLALINK. Le projet WARCIP assure l'achèvement et la réception du Data Center national ainsi que l'atterrissage du câble ELLALINK. Le projet WARDIP contribue à l'extension de la dorsale nationale, au raccordement des institutions au NREN et au développement du Cloud public national.

Projets prioritaires de la SDIN pour 2027

La SDIN ne dispose d'aucun crédit sur le budget de l'État au titre de 2027. Ses six projets prioritaires et les objectifs de performance associés sont présentés ci-après pour le suivi de la performance du programme ; ils n'ont pas d'incidence sur les crédits demandés.

N°	Projet	KPI cible 2027 (proposé)
1	Réalisation de liaison fibre optique – axe Choum–Nouadhibou (SNIM/SDIN)	1 étude de faisabilité technico-économique réalisée et validée ; 1 dossier technique d'interconnexion élaboré et approuvé.
2	Commercialisation des capacités internationales Ella Link	3 contrats commerciaux signés ; au moins 2 clients activés sur les capacités internationales.
3	Extension de la salle blanche du Datacenter national à Nouakchott	100 m^2 supplémentaires de salle blanche aménagés, équipés et réceptionnés ; 100 % des tests de réception obligatoires validés.
4	Mise en place des liaisons fibre optique de la SOMELEC sur les axes suivants : Nouakchott–Rosso et Nouakchott–Nouadhibou	Études technico-économiques réalisées et validées ; 2 dossiers techniques d'exploitation ou d'interconnexion élaborés.
5	Renforcement du Cloud national et des dispositifs PRA/PCA (sauvegarde des données du Datacenter)	1 plan de reprise d'activité (PRA) actualisé et validé ; 2 exercices de reprise réalisés ; taux de réussite des tests critiques ≥ 90 %.
6	Audit technique, inventaire et cartographie SIG du backbone et évaluation des capacités commerciales	≥ 95 % des actifs recensés, géoréférencés et audités.

KPI cibles et mesurables de la SDIN pour 2027

Indicateur de performance (KPI)	Cible au 31/12/2027	Moyen de vérification
Taux de réalisation	100 %	Rapport final validé
Nombre de sites d'hébergement évalués	≥ 2	Rapport de visite technique
Étude de raccordement au backbone national et aux capacités internationales	1	Rapport d'interconnexion
Élaboration du dossier d'investissement (CAPEX/OPEX)	100 %	Dossier financier validé
Réalisation du DAO, Exploitation	1	DAO ou DCE finalisé
Respect du calendrier de la réalisation des projets	≥ 90 % des jalons à temps	Livrable – temps d'exécution

OBJECTIF N° 2 : Étendre la connectivité haut débit et améliorer l'accès à Internet

Type de finalité des résultats visés

X	Efficacité socio-économique
X	Qualité de service rendu aux usagers
	Efficience de l'Administration

Justificatif

Efficacité socio-économique : l'extension du backbone, l'amélioration du haut débit et la desserte des zones rurales et isolées favorisent l'activité économique, l'inclusion numérique et l'intégration territoriale.

Qualité du service rendu aux usagers : la résilience des réseaux, la réduction des interruptions et l'amélioration de la capacité permettent une connectivité plus fiable et de meilleure qualité.

Résultat annuel

À la fin de l'année 2027, le programme aura engagé l'extension du haut débit à l'intérieur du pays : les marchés du backbone national à fibre optique (équipements et travaux), dont le démarrage est prévu en janvier 2027, permettront à 200 000 personnes de bénéficier d'un accès nouveau ou amélioré à Internet à large bande ; la bande passante internationale par utilisateur sera portée à 110,86 Kbit/s ; 3 opérateurs nationaux seront raccordés au câble ELLALINK (0,5 Tbps de capacité supplémentaire), accompagnés par la commercialisation des capacités internationales par la SDIN à travers ses contrats d'affermage avec IMT ou Autres (3 contrats, au moins 2 clients activés) ; 6 politiques et règlements favorisant la concurrence et l'investissement privé auront été élaborés ou adoptés ; et 350 personnes seront certifiées en compétences numériques intermédiaires à avancées.

Situation à juin 2026. La bande passante internationale par utilisateur atteint 155,12 Kbit/s (693 Gbps de capacité internationale — ACE 483 Gbps, CGFO 10 Gbps, WAC 200 Gbps — pour 4 383 940 abonnés actifs à l'Internet mobile et 83 599 à l'Internet fixe). Sept politiques et règlements ont été élaborés ou adoptés (3 politiques et 4 règlements), notamment la Stratégie nationale de transit, les décisions n° 184/2024 (marchés pertinents) et n° 185/2024 (opérateurs dominants), la stratégie de migration vers l'IPv6, ainsi que les projets de décret sur la cellule de guichet unique des infrastructures d'accueil, d'arrêté conjoint et de loi sur le crowdfunding. 114 personnes ont été certifiées en compétences numériques (dont 55 % de femmes). L'indicateur d'accès à large bande dépend directement du backbone : il ne pourra être déclenché qu'après la construction des premiers kilomètres, prévue au cours de 2027. Les appels d'offres des deux marchés du backbone (équipements et travaux) ont été publiés, avec une date limite de remise des offres fixée au 29 octobre 2026.

Perspectives 2028-2029. Le nombre de personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré passerait à 400 000 en 2028 puis 600 000 en 2029 ; la couverture haut débit atteindrait 78 % en 2028 puis 85 % en 2029 (zones rurales et frontalières : 53 % puis 60 %) ; 4 opérateurs seraient raccordés au câble ELLALINK pour 1 Tbps de capacité supplémentaire ; 650 puis 900 personnes seraient certifiées en compétences numériques.

Indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Base (2025)	Réalisé juin 2026	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029 (finale)
A. Accès et utilisation du haut débit							
Personnes ayant un accès nouveau ou amélioré à Internet à large bande (CRI)	Nombre	0	0	0	200 000	400 000	600 000
Bande passante internationale utilisée par utilisateur d'Internet mobile	Kbit/s	61	155,12	82,05	110,86	144,66	160 *

Indicateur de performance	Unité	Base (2025)	Réalisé juin 2026	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029 (finale)
Capacité de bande passante internationale supplémentaire apportée (ELLALINK)	Tbps	0	—	0	0,5	1	1
Opérateurs nationaux connectés via le câble ELLALINK	Nombre	0	—	0	3	4	4
Couverture en connectivité haut débit du territoire national	%	45	—	65	72 *	78 *	85
Couverture des zones rurales et frontalières	%	20	—	40	47 *	53 *	60
B. Développement et intégration du marché de la connectivité							
Politiques et règlements favorisant la concurrence et l'investissement privé, élaborés et/ou adoptés	Nombre	0	7	5	6	8	8
C. Inclusion et compétences numériques							
Personnes certifiées en compétences numériques intermédiaires à avancées	Nombre	0	114	0	350	650	900
dont femmes	%	0	55	0	30	50	50
dont personnes en situation de handicap (PWD)	%	0	0	0	1	1	2
Personnes certifiées ayant obtenu des opportunités nouvelles ou améliorées de revenu ou d'emploi	Nombre	0	0	0	120	260	360 *
dont femmes	%	0	0	0	0	30	30
dont personnes en situation de handicap (PWD)	%	0	0	0	0	5	5

Source des données : Contrat de performance WARDIP (annexe des indicateurs, situation à juin 2026) ; données consolidées des opérateurs de communications électroniques (MAURITEL, MATTEL, CHINGUITEL) validées par l'Autorité de régulation (ARE) ; rapports trimestriels de la SDIN ; rapports techniques du projet WARCIP (câble ELLALINK).

Précisions méthodologiques : la bande passante par utilisateur est le rapport entre la capacité internationale totale (câbles ACE, CGFO et WAC) et le nombre d'abonnés actifs à Internet, mobile et fixe, selon les données des opérateurs validées par l'ARE. L'accès nouveau ou amélioré est comptabilisé après la mise en service des tronçons de la dorsale, par un ratio entre la population nouvellement connectée et la population totale des zones concernées. Les taux de couverture proviennent des données consolidées des opérateurs. Les cibles sont présentées jusqu'à l'horizon 2029 : les cibles 2029 sont celles du PAP MTNMA lorsqu'elles existent (accès à large bande, couverture, personnes certifiées), sinon la cible finale du contrat de performance est reconduite ; (*) projection proposée, à valider (cibles de couverture 2027-2028 par interpolation linéaire entre la prévision actualisée 2026 et la cible 2029 ; bande passante et emplois des personnes certifiées en 2029).

NB : les données relatives à la Couverture en connectivité haut débit du territoire national et Couverture des zones rurales et frontalières restent à confirmer par le régulateur, nous allons faire la mise a jour dans le RAP semestriel de 2027 et le RAP final 2027 pour plus de précision et faute du temps limité pour la rédaction du PAP.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires

Le projet WARDIP finance l'extension de la dorsale nationale et la certification en compétences numériques, et assure le suivi des indicateurs d'accès. Le projet WARCIP et la SDIN assurent l'exploitation du câble ELLALINK et la commercialisation de ses capacités internationales. L'Autorité de régulation valide les données des opérateurs ; les opérateurs de communications

électroniques (MAURITEL, MATTEL, CHINGUITEL) développent le haut débit sur les nouveaux segments de la dorsale nationale.

OBJECTIF N° 3 : Renforcer la cybersécurité et la protection des données personnelles

Type de finalité des résultats visés

X	Efficacité socio-économique
	Qualité de service rendu aux usagers
X	Efficience de l'Administration

Résultat annuel

À la fin de l'année 2027, la Mauritanie disposera d'au moins deux unités opérationnelles de cybersécurité (Agence nationale de cybersécurité et cellule sectorielle du MTNMA), dans le cadre de la mise en place du CSIRT national et du SOC de l'Intranet du Gouvernement (RIAD), d'un cadre de protection des données personnelles consolidé et d'un mécanisme de réponse aux incidents couvrant les principaux ministères connectés, avec 80 % des attaques de cybersécurité détectées et traitées et 150 fonctionnaires formés à la sécurité et à la protection des données (dont 30 % de femmes). Le Cloud public national entrera en phase de généralisation de son usage dans l'Administration et 4 politiques et règlements favorisant l'interopérabilité et l'ouverture des données auront été adoptés.

Perspectives 2028-2029. Le taux d'attaques traitées passerait à 90 % en 2028 puis 100 % en 2029, avec 200 puis 250 fonctionnaires formés à la sécurité et à la protection des données ; le Cloud public national serait consolidé en 2028 avant le développement de capacités d'intelligence artificielle en 2029.

Indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Base (2025)	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029 (finale)
Unité et/ou cadre de protection, de détection et d'intervention contre les menaces opérationnel	Nombre	0	0	2	2	3
Taux d'attaques de cybersécurité détectées et traitées	%	0	-	-	-	-
Fonctionnaires formés à la sécurité et à la protection des données	Nombre	0	20	150	200 *	250
dont femmes	%	0	15	30	50	50
Cadre national de protection des données personnelles actualisé et appliqué	Oui/Non	En cours	Oui (adopté et opérationnel)	Oui (consolidé)	Oui (consolidé)	Oui (consolidé)
Politiques et règlements pour l'interopérabilité et l'ouverture des données	Nombre	0	3	4	5	5
Cloud public national — phase d'extension	Phase	Phase de conception	Passage à l'échelle et Cloud opérationnel	Généralisation de l'usage du Cloud dans l'Administration	Consolidation du Cloud *	Développement des capacités IA

Source des données : rapports d'exécution technique du projet WARDIP, Direction de l'Administration des Systèmes et de la Sécurité (DASS).

Précisions méthodologiques : le nombre d'unités et de cadres de cybersécurité est mesuré par

décompte des dispositifs effectivement créés et opérationnels ; le nombre de personnes formées est obtenu par décompte des participants aux formations certifiantes. Le taux d'attaques traitées est établi à partir du décompte des incidents détectés et traités par l'Agence nationale de cybersécurité et la cellule sectorielle du MTNMA. Les cibles sont présentées jusqu'à l'horizon 2029 (cible finale) ; (*) projection proposée, à valider ; les valeurs stables après atteinte de la cible sont reconduites.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires

Le projet WARDIP finance la mise en place des unités de cybersécurité, du CSIRT national et du SOC de l'Intranet gouvernemental (RIAD), les formations et les cadres réglementaires de protection des données, en coordination avec la DI, la DASS et l'ANCCE (une fois opérationnalisée). La DASS assure l'ancrage institutionnel et la mise en œuvre opérationnelle au sein de l'administration. Le projet WARDIP porte également la phase d'extension du Cloud public national.

OBJECTIF N° 4 : Moderniser et sécuriser les systèmes d'information de l'administration

Type de finalité des résultats visés

	Efficacité socio-économique
X	Qualité de service rendu aux usagers
X	Efficience de l'Administration

Résultat annuel

À la fin de l'année 2027, le Data Center national (NDH) sera en exploitation et hébergera 15 entités gouvernementales, la certification TCOS étant visée pour 2027 ; l'Intranet de l'administration sera mis à niveau et étendu, l'environnement collaboratif sécurisé (licences Microsoft : 85 000 000 MRU de CP, taux global d'utilisation porté de 70,9 % à 87 %) et les licences de sécurité de l'administration (30 000 000 MRU de CP) seront déployés ; une solution de centrale solaire sera mise en œuvre pour l'actuel Data Center (CE : 120 000 000 MRU ; CP 2027 : 40 000 000 MRU) ; la salle blanche du Data Center national sera étendue de 100 m^2 et le Cloud national renforcé (plan de reprise d'activité) par la SDIN.

Perspectives 2028-2029. Le Data Center national hébergerait 30 entités en 2028 puis 40 en 2029 ; le taux global d'utilisation des licences Microsoft atteindrait 96 % en 2028 (fin du contrat) puis 98 % en 2029, sous réserve de la reconduction du contrat.

Indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Base (2025)	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029 (finale)
Réception officielle du Data Center national (NDH) prononcée	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Entités gouvernementales hébergées au Data Center national	Nombre	0	5	15	30	40 *
Certification TCOS du Data Center national obtenue	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Intranet de l'administration mis à niveau et étendu	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Environnement collaboratif sécurisé (licences Microsoft) déployé	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui	-
Bureau de suivi et de contrôle de la centrale solaire recruté	Oui/Non	Non	—	Oui	Oui	-
Centrale solaire de l'actuel Data Center acquise, installée et réceptionnée	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	-
Taux d'exécution des crédits de paiement de la centrale solaire (40 000 000 MRU)	%	—	—	100	—	—

Source des données : suivi du projet WARCIP (Data Center national, certification TCOS – Uptime

Institute) ; rapports d'exécution de la DASS et de la SDIN ; données du PLFI 2027.

Précisions méthodologiques : les indicateurs de type Oui/Non sont mesurés par la vérification des procès-verbaux de réception, des dossiers de certification et des rapports de mise en production ; le nombre d'entités hébergées est obtenu par décompte des conventions d'hébergement effectives. Les indicateurs de la centrale solaire et du renforcement ELLALINK sont établis à partir des procès-verbaux de réception et de l'exécution budgétaire (crédits de paiement mandatés). Les cibles sont présentées jusqu'à l'horizon 2029 (cible finale) ; (*) projection proposée, à valider ; les valeurs stables après atteinte de la cible sont reconduites.

Licences Microsoft : utilisation et indicateurs (contrat 2025-2028)

Le contrat Microsoft 2025-2028 couvre 5 000 licences utilisateurs payantes (3 000 Microsoft 365 E5 pour la composante Gouvernement et 2 000 Microsoft 365 A3 pour la composante Éducation), 50 000 licences A3 « Student Use Benefit » facturées à zéro, la Software Assurance des serveurs et le support Microsoft Unified. Le taux global d'utilisation des licences payantes s'établit à 70,9 % (3 545 licences attribuées sur 5 000) : 95,9 % pour la composante Gouvernement (2 877 sur 3 000, soit 123 licences encore disponibles) et 33,4 % pour la composante Éducation (668 sur 2 000), dont le déploiement auprès de l'administration est en cours d'accélération.

Les 50 000 licences Student Use Benefit (2 612 attribuées) ne sont pas prises en compte dans ce taux : elles permettent d'étendre l'usage des produits Microsoft au-delà des licences payantes, en conformité avec les conditions de l'éditeur. Les clés de la Software Assurance (Windows Server 2022 et 2025, SQL Server 2022 et 2025, System Center 2025, Exchange et SharePoint Server, Windows 11, Office LTSC 2024) sont disponibles et assurent la continuité de la plateforme d'hébergement gouvernementale ; le support Unified est accessible à 100 % et utilisé par l'équipe technique de la DASS.

Indicateur de performance	Unité	Situation actuelle (2026)	Cible 2027	Cible 2028 (fin du contrat)	Cible 2029 (reconduction)
Taux global d'utilisation des licences utilisateurs payantes (M365 E5 + A3)	%	70,9 (3 545 / 5 000)	87	96	98 *
Taux d'utilisation de la composante Gouvernement (M365 E5)	%	95,9 (2 877 / 3 000)	98	100	100
Taux d'utilisation de la composante Éducation (M365 A3)	%	33,4 (668 / 2 000)	70	90	95 *
Licences A3 « Student Use Benefit » attribuées (facturées à zéro, hors calcul du taux)	Nombre	2 612 (sur 50 000)	10 000	20 000	30 000 *
Taux d'activité mensuelle des licences attribuées (utilisateurs actifs / licences attribuées)	%	à mesurer	80	90	92 *
Serveurs sous versions en fin de support migrés vers une version supportée (Software Assurance)	%	inventaire à établir	50	100	100
Accessibilité du support Microsoft Unified	%	100	100	100	100
Taux d'exécution des crédits de paiement des licences Microsoft (85 000 000 MRU)	%	—	100	—	—

Précisions : les cibles 2027, 2028 et 2029 sont des projections proposées à partir de la situation actuelle. La composante Gouvernement étant quasi saturée, la progression du taux global (87 % en 2027 : 2 940 + 1 400 licences sur 5 000 ; 96 % en 2028 : 3 000 + 1 800 ; 98 % en 2029 : 3 000 + 1 900) repose principalement sur l'accélération du déploiement de la composante Éducation et sur la réaffectation des licences inactives. Le contrat 2025-2028 arrivant à échéance fin 2028, les cibles 2029 supposent sa reconduction ou son extension dans des conditions équivalentes. Le taux

d'activité et le taux de migration des serveurs seront établis à partir des rapports d'usage Microsoft et de l'inventaire de la DASS. (*) projection proposée, à valider.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires

Le projet WARCIP porte l'achèvement, la réception et la certification du Data Center national ainsi que son hébergement. La SDIN conduit l'extension de la salle blanche et le renforcement du Cloud national (PRA/PCA). La Direction des Infrastructures pilote la solution de centrale solaire de l'actuel Data Center. La DASS conduit la mise à niveau de l'Intranet, le déploiement de l'environnement collaboratif sécurisé et la mise à jour des licences de sécurité de l'administration.

OBJECTIF N° 5 : Mettre en place un système spatial national pour la connectivité et la surveillance

Type de finalité des résultats visés

	Efficacité socio-économique
	Qualité de service rendu aux usagers
X	Efficience de l'Administration

Résultat annuel

À la fin de l'année 2027, un nanosatellite national aura été mis en orbite et 10 ingénieurs mauritaniens auront été formés en gestion des systèmes spatiaux ; la station terrienne nationale sera installée en 2028, dans le cadre du projet PSN — système spatial national (CE : 100 000 000 MRU ; CP 2027 : 50 000 000 MRU, financement intérieur).

Perspectives 2028-2029. La station terrienne nationale serait installée en 2028 et le système spatial national compterait 2 nanosatellites opérationnels en 2028, maintenus en 2029 ; l'exécution complète des crédits du projet serait atteinte en 2028.

Indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Base (2025)	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029 (finale)
Nanosatellites nationaux conçus et opérationnels	Nombre	—	0	1	2	2
Station terrienne nationale installée	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Ingénieurs mauritaniens formés au spatial	Nombre	—	0	10	10	10
Taux d'exécution des crédits de paiement du projet PSN (50 000 000 MRU)	%	—	—	50	100	—

Source des données : rapports d'avancement du projet PSN du chargé de mission en charge du projet ; données consolidées et validées par le MTNMA.

Précisions méthodologiques : les indicateurs sont mesurés par décompte des nanosatellites opérationnels, par la vérification du procès-verbal d'installation de la station terrienne et par décompte des ingénieurs formés. Les cibles sont présentées jusqu'à l'horizon 2029 (cible finale) ; (*) projection proposée, à valider ; les valeurs stables après atteinte de la cible sont reconduites.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires

La Direction des Infrastructures pilote le projet PSN : acquisition de deux nanosatellites et mise en place d'une station terrienne nationale pour leur suivi et leur exploitation, ainsi que la formation d'ingénieurs mauritaniens aux systèmes spatiaux.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Montants en Ouguiya (MRU). CE : crédits d'engagement demandés au PLFI 2027. CP LFI 2026 : crédits de paiement ouverts en Loi de Finances Initiale 2026. CP LFR 2026 : crédits de paiement retenus par la Loi de Finances Rectificative 2026. CP PLFI 2027 : crédits de paiement demandés au projet de Loi de Finances Initiale 2027. Écart : CP PLFI 2027 – CP LFR 2026.

Actions et parties	CE PLFI 2027	CP LFI 2026	CP LFR 2026	CP PLFI 2027	Écart 2027 / LFR 2026
Action N° 1 : Infrastructures et Connectivité	**672 246 785**	**299 405 688**	**269 466 051**	**464 205 088**	**+194 739 037**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	6 845 688	6 845 688	6 853 188	+7 500
Partie 6. Dépenses d'investissement	672 246 785	292 560 000	262 620 363	257 351 900	-5 268 463
Partie 7. Autres dépenses	—	—	—	200 000 000	+200 000 000
Action N° 2 : Administration des Systèmes et de la Sécurité	**2 359 852 752**	**391 593 505**	**347 732 025**	**198 093 505**	**-149 638 520**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	5 093 505	5 093 505	5 093 505	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	2 359 852 752	386 500 000	342 638 520	193 000 000	-149 638 520
TOTAL POUR LE PROGRAMME	**3 032 099 537**	**690 999 193**	**617 198 076**	**662 298 593**	**+45 100 517**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	11 939 193	11 939 193	11 946 693	+7 500
Partie 6. Dépenses d'investissement	3 032 099 537	679 060 000	605 258 883	450 351 900	-154 906 983
Partie 7. Autres dépenses	—	—	—	200 000 000	+200 000 000

Le programme ne porte pas de crédits de la Partie 1 (dépenses de personnel) au niveau du Ministère : les ressources humaines sont mobilisées par les opérateurs et unités de gestion des projets (SDIN, WARCIP, WARDIP). En 2027, il comporte en revanche des crédits de la Partie 7 (200 000 000 MRU) au titre du compte spécial du Trésor CAS-FAUS-COM. Les crédits sont constitués de crédits d'engagement et de crédits de paiement (art. 22 de la LOLF).

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

Le Programme 52 ne comporte pas d'emplois financés sur la Partie 1 (dépenses de personnel) au niveau de l'administration centrale. Les effectifs mobilisés relèvent des opérateurs et des unités de gestion des projets rattachés, dont les plafonds d'emplois sont fixés par leurs statuts et conventions de financement respectifs (SDIN — établissement public à caractère industriel et commercial ; WARCIP — projet BEI ; WARDIP — projet Banque mondiale). Les effectifs détaillés seront consolidés à partir des fichiers de la Direction Générale du Budget et des rapports des opérateurs.

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

La justification au premier ouguiya (JPO) démontre le coût budgétaire des activités menées pour mettre en œuvre le programme. Elle s'effectue partie par partie.

DEPENSES DE PERSONNEL

Le Programme 52 ne comporte pas de crédits de la Partie 1 (dépenses de personnel) au niveau du Ministère. Les charges de personnel afférentes aux projets sont prises en charge par les unités de gestion sur les ressources des financements (BEI, IDA) et par la SDIN sur les redevances issues de l'exploitation des infrastructures en affermage.

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

La Partie 2 s'élève à 11 946 693 MRU au PLFI 2027 (11 939 193 MRU en LFR 2026). Elle couvre les dépenses de fonctionnement de contrepartie des projets régionaux et l'administration électronique.

Nature de la dépense	CP LFR 2026	CP PLFI 2027	Justification
Contrepartie WARCIP (fonctionnement du projet)	5 964 938	5 972 438	Contrepartie nationale du projet BEI
Câble sous-marin — biens et services associés	880 750	880 750	Frais de suivi et de supervision des travaux
Contrepartie WARDIP (fonctionnement du projet)	4 168 750	4 168 750	Contrepartie nationale du projet IDA
Administration électronique (DASS)	924 755	924 755	Fonctionnement des services de la DASS
Total Partie 2	**11 939 193**	**11 946 693**	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Le Programme 52 ne comporte pas de crédits de subventions et transferts (Parties 4 et 5) au titre de l'exercice 2027. Rubrique sans objet pour le programme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La Partie 6 (investissement) constitue l'essentiel du programme : 450 351 900 MRU de crédits de paiement au PLFI 2027 (dont 264 851 900 MRU de financement intérieur et 185 500 000 MRU de financement extérieur), pour un montant total de crédits d'engagement de 3 032 099 537 MRU. Le tableau ci-dessous détaille les projets par action.

Projet	Financ.	Coût global (CE)	Fin. intérieur 2027	Fin. extérieur 2027	Total CP 2027 (PLFI)
Action 1 — Infrastructures et Connectivité					
Projet de connectivité nationale WARCIP	BEI	—	0	0	0
Seconde connexion par câble sous-marin (ELLALINK)	RIM+BEI	352 394 885	9 000 000	107 500 000	116 500 000
Renforcement du câble ELLALINK	RIM	99 851 900	50 851 900	0	50 851 900
Projet PSN — système spatial national	RIM	100 000 000	50 000 000	0	50 000 000
Solution centrale solaire pour l'actuel Data Center	RIM	120 000 000	40 000 000	0	40 000 000
Sous-total Action 1 (Partie 6)		**672 246 785**	**149 851 900**	**107 500 000**	**257 351 900**
Action 2 — Administration des Systèmes et de la Sécurité					
Projet régional d'intégration numérique WARDIP	IDA	1 874 852 752	0	78 000 000	78 000 000

Projet	Financ.	Coût global (CE)	Fin. intérieur 2027	Fin. extérieur 2027	Total CP 2027 (PLFI)
Mise à jour des licences de sécurité de l'administration	RIM	110 000 000	30 000 000	0	30 000 000
Licences Microsoft (environnement collaboratif sécurisé)	RIM	375 000 000	85 000 000	0	85 000 000
Sous-total Action 2 (Partie 6)		**2 359 852 752**	**115 000 000**	**78 000 000**	**193 000 000**
TOTAL GLOBAL (Partie 6)		**3 032 099 537**	**264 851 900**	**185 500 000**	**450 351 900**

Projets sans inscription d'investissement au PLFI 2027 : le projet WARCIP (40 000 000 MRU en LFR 2026 ; seule la contrepartie de fonctionnement de 5 972 438 MRU est maintenue en Partie 2), le raccordement du Ministère au Data Center national (4 000 000 MRU en LFR 2026) et la mise à niveau et l'extension de l'Intranet de l'administration (21 100 000 MRU en LFR 2026). Le projet PSN est inscrit à hauteur de 50 000 000 MRU de crédits de paiement ; la solution de centrale solaire fait l'objet d'une ligne distincte (CE : 120 000 000 MRU ; CP 2027 : 40 000 000 MRU).

Justifications synthétiques des projets

- Seconde connexion par câble sous-marin (ELLALINK) et renforcement du câble — renforcent la résilience et la souveraineté numérique du pays en assurant une redondance internationale de la connectivité Internet (priorité stratégique : continuité du service public et sécurité des communications) ; la SDIN en assure la commercialisation des capacités internationales.
- Projet de connectivité nationale WARCIP — étend la dorsale nationale et l'interconnexion des régions pour réduire la fracture numérique et achever le Data Center national ; seule la contrepartie de fonctionnement est inscrite en 2027.
- Projet régional d'intégration numérique WARDIP — finance l'extension de la dorsale nationale à fibre optique (2 300 km visés en 2027), le réseau de recherche et d'enseignement (10 institutions connectées au NREN), le Cloud public national, la cybersécurité (CSIRT national, SOC de l'Intranet gouvernemental) et l'accès au haut débit (200 000 personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré).
- Projet PSN — système spatial national — renforce la souveraineté technologique à travers l'acquisition de deux nanosatellites, la mise en place d'une station terrienne nationale et la formation d'ingénieurs aux systèmes spatiaux.
- Solution de centrale solaire pour l'actuel Data Center — vise à alimenter le Data Center en énergie solaire afin de renforcer la continuité de service de cette infrastructure critique. L'engagement est de 120 000 000 MRU, dont 40 000 000 MRU de crédits de paiement en 2027.
- Licences Microsoft — déploient un environnement de travail numérique collaboratif et sécurisé au sein de l'administration (taux d'utilisation actuel de 70,9 %, cible de 87 % en 2027).
- Mise à jour des licences de sécurité — renforce la protection des systèmes d'information et la conformité aux normes internationales.
- Projets prioritaires de la SDIN — présentés pour le suivi de la performance du programme (liaisons fibre, capacités ELLALINK, salle blanche, Cloud national, cartographie du backbone) ; ils ne mobilisent aucun crédit du budget de l'État.

AUTRES DEPENSES

La Partie 7 s'élève à 200 000 000 MRU au PLFI 2027 (aucun crédit en LFI ni en LFR 2026). Elle correspond au sous-chapitre 16 « Accès Universel aux Services de Communications électroniques (CAS-FAUS-COM) » de la Direction des Infrastructures, inscrit au titre des Comptes Spéciaux du Trésor (CST).

Nature de la dépense	CP LFR 2026	CP PLFI 2027	Justification
Accès universel aux services de communications électroniques (CAS-FAUS-COM)	—	200 000 000	Compte spécial du Trésor : reliquat de la centrale solaire et autres projets prévus et imprévus sans financement du budget de l'État
Total Partie 7	**—**	**200 000 000**	

Ce montant est destiné à financer le reliquat de la solution de centrale solaire de l'actuel Data Center (80 000 000 MRU, soit l'écart entre l'engagement de 120 000 000 MRU et les 40 000 000 MRU de crédits de paiement 2027), ainsi que les autres projets du département, prévus ou imprévus, qui ne bénéficient pas d'un financement du budget de l'État. Il constitue ainsi une capacité de financement complémentaire permettant au Ministère de faire face aux besoins d'investissement non couverts par les autres lignes du programme.

PROGRAMME 053 : MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE L'ECOSYSTEME NUMERIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Modernisation de l'administration, développement des systèmes d'information et de l'écosystème numérique » s'inscrit dans les priorités stratégiques de l'État mauritanien en matière de réforme de l'action publique, de transformation numérique et de développement de l'économie numérique. Ces priorités ont été consacrées par plusieurs cadres stratégiques successifs, notamment l'Agenda Numérique 2022-2025 et la Stratégie de Modernisation de l'Administration (SMA) 2024-2027, qui traduisent et opérationnalisent les orientations du programme présidentiel « Mon Ambition pour la Patrie », en particulier celles relatives à la consolidation d'« un État de droit solide et une gouvernance rénovée ».

Dans cette perspective, la réforme de l'administration publique constitue un levier essentiel d'amélioration de la gouvernance, de renforcement de l'efficacité de l'action publique et d'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens et aux entreprises. Elle vise à faire émerger une administration plus performante, plus transparente, plus accessible et davantage orientée vers les résultats et les besoins des usagers, avec une attention particulière portée aux secteurs prioritaires tels que la justice, la santé et l'éducation. Le Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration est chargé, à ce titre, de traduire ces orientations stratégiques en actions concrètes, en résultats mesurables et en transformations durables au bénéfice de l'État, des usagers du service public et de l'écosystème numérique national.

Inscrit dans ce cadre, le présent Programme poursuit une ambition globale : accélérer la modernisation de l'administration publique et la transformation numérique de l'État, tout en favorisant le développement d'un écosystème numérique national dynamique et créateur de valeur. Il s'articule autour de trois objectifs complémentaires : simplifier et dématérialiser les démarches administratives afin de réduire les délais, les coûts et la complexité supportés par les citoyens et les entreprises ; développer des systèmes d'information intégrés, sécurisés et interopérables permettant d'améliorer la circulation et l'exploitation des données entre les institutions publiques ; et soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat technologique et l'émergence d'un environnement favorable au développement des acteurs du numérique, notamment des startups et des jeunes entrepreneurs.

Les structures administratives rattachées à ce programme sont :

- la Direction de la Modernisation de l'Administration (DMA),

- la Direction de Développement et d'Interopérabilité (DDI),
- la direction de l'Innovation (DIN).

Les opérateurs rattachés à ce programme sont le :

- Centre de Formation et d'échanges à distance (CFED),
- Mauripost,
- Agence numérique de l'Etat (ANETAT).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le programme 053 traduit l'ambition de l'État de bâtir une administration performante, transparente et tournée vers l'usager. Cette ambition est portée par le programme présidentiel « Mes Ambitions pour la Patrie », l'Agenda numérique et la Stratégie de Modernisation de l'Administration 2024-2027. Les réformes engagées ces dernières années ont permis des avancées réelles, en particulier la dématérialisation de nombreuses démarches. Elles se heurtent toutefois à trois limites persistantes : une organisation interne encore peu structurée et largement fondée sur le papier, des systèmes d'information insuffisamment intégrés, et un écosystème numérique national encore émergent. Le programme y répond à travers trois actions complémentaires.

La première action porte sur la modernisation de l'organisation administrative. La transformation numérique ne peut produire ses effets que si elle repose sur une administration aux procédures simplifiées, à la production documentaire maîtrisée et aux processus dématérialisés. Cette action en pose les fondations à travers trois activités.

La première activité est la mise en place du Répertoire national des actes administratifs (RNAA). En dehors des textes publiés au Journal officiel, la production des actes reste dispersée et hétérogène d'un ministère à l'autre, et leur conservation repose largement sur le papier. Il en résulte une insécurité juridique, une perte de mémoire institutionnelle et une coordination difficile entre administrations. Le RNAA dotera l'État d'un répertoire unique, sécurisé et interopérable couvrant tout le cycle de vie des actes, de leur élaboration à leur archivage. Il reposera sur une nomenclature nationale, un circuit électronique de validation et de signature, et un archivage électronique à valeur probante. Il constitue un levier structurant vers l'administration électronique et le « zéro papier ». L'année 2027 en constituera la phase de cadrage, avec le diagnostic des pratiques, l'élaboration de la nomenclature, la préparation des textes juridiques et du cahier des charges, en vue d'un déploiement pilote dans deux à trois ministères.

La deuxième activité porte sur l'implantation de guichets numériques dans les mairies. De nombreux services destinés aux citoyens sont désormais accessibles en ligne, notamment sur la plateforme Khidmaty. Une partie des usagers reste cependant éloignée du numérique. Ces guichets offriront un accompagnement de proximité, afin que la dématérialisation profite à tous et n'accentue pas la fracture numérique.

La troisième activité concerne la modernisation des services postaux assurés par Mauripost. Elle vise à faire du réseau postal un relais de proximité du service public sur

l'ensemble du territoire.

La deuxième action est consacrée au développement des systèmes d'information et à l'interopérabilité. Les systèmes existants restent aujourd'hui fragmentés, ce qui limite la circulation des données entre administrations et oblige les usagers à multiplier les démarches. Cette action y répond par le déploiement de plateformes intégrées, la digitalisation des services publics prioritaires et la sécurisation des échanges de données entre institutions.

Elle se traduit aussi par un appui sectoriel aux départements ministériels, en équipements comme en solutions logicielles, afin d'accompagner leur transformation numérique. Cet appui cible en priorité les secteurs à fort impact sur la vie des citoyens, notamment l'éducation, la santé et les affaires islamiques. Dans le secteur de la santé, la traçabilité des médicaments et l'accompagnement numérique de la réforme hospitalière constitueront les priorités d'intervention. L'objectif est de renforcer la sécurité sanitaire et d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

La troisième action vise à promouvoir l'innovation et à structurer l'écosystème numérique national. Elle passe par l'accompagnement des startups et des incubateurs et par la promotion de l'entrepreneuriat technologique. L'objectif est que la transformation numérique de l'État devienne aussi un moteur de création de valeur et d'emplois, notamment pour les jeunes.

Ces trois actions s'inscrivent dans une logique d'ensemble. La modernisation de l'organisation crée les conditions de la transformation numérique. Les systèmes d'information la traduisent en services publics plus efficaces et mieux sécurisés. Le soutien à l'écosystème l'étend au tissu économique et social.

ACTION N° 1 : Modernisation de l'Administration

Crédits 2027 : 53 442 916 MRU en crédits de paiement et 21 000 000 MRU en crédits d'engagement.

Activités	Structures impliquées
Répertoire National des actes administratifs (RNAA)	DMA
Formation en ligne d'agents publics (E-learning)	CFED
Guichets numériques	CFED
Services postaux	Mauripost

ACTION N° 2 : Développement des systèmes et interopérabilité

Crédits 2027 : 94 113 613 MRU en crédits de paiement et 320 248 000 MRU en crédits d'engagement.

Activités	Structures impliquées
Appui sectoriel aux différents départements (Justice, Affaires islamiques, Affaires juridiques, Décentralisation, Recrutement à la fonction publique, ….)	Cabinet
Modernisation des processus de l'administration publique (Définition des responsabilités et circuits décisionnels, gestion des textes juridiques, etc.)	DMA
Digitalisation de services publics (traçabilité des médicaments)	DDI
Digitalisation de services publics prioritaires (santé, notariat et contenu local)	ANETAT

ACTION N° 3 : Promotion de l'innovation et soutien aux écosystèmes numériques (incubateurs/startups)

Crédits 2027 : 4 520 000 MRU en crédits de paiement et 20 000 000 MRU en crédits d'engagement.

Activités	Structures impliquées
Refonte de la plateforme IBTIKAR et intégration de nouveaux modules (HUB innovation)	DIN
Mise en place de l'observatoire de l'innovation et animation de la plateforme IBTIKAR	DIN

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

1. Une volonté politique affirmée

La modernisation de l'administration et la transformation numérique de l'État figurent parmi les priorités du programme présidentiel « Mon ambition pour la Patrie », au titre de la consolidation d'un État de droit et d'une gouvernance rénovée. Cette orientation a été déclinée dans l'Agenda numérique 2022-2025 et se poursuit à travers la Stratégie de Modernisation de l'Administration 2024-2027. La stratégie de transformation numérique est en cours d'adoption et la Stratégie de Modernisation de l'Administration 2028-2031 est en préparation. Elle s'inscrit dans le levier 3 de la SCAPP, « Gouvernance dans toutes ses dimensions », chantier 9 « Transformation de l'Administration ».

2. Les attentes des usagers, des agents publics et de l'écosystème numérique

Citoyens et entreprises attendent une administration plus accessible, plus rapide et plus transparente, avec des démarches simplifiées, réalisables à distance et dont l'issue est prévisible. Ces attentes sont toutefois inégales : une partie de la population reste éloignée du numérique et a besoin d'un accompagnement de proximité.

Les agents publics, premiers acteurs de la transformation, attendent des outils de travail modernes, des procédures clarifiées et une formation adaptée. Ils doivent pouvoir s'approprier les nouveaux modes de fonctionnement et se consacrer davantage à leur mission de service public plutôt qu'aux tâches répétitives liées au papier.

Les startups et les entreprises du numérique attendent de l'État qu'il crée les conditions de leur essor. Elles souhaitent un cadre juridique et fiscal incitatif, un accès facilité au financement et un accompagnement de qualité, à travers les incubateurs, les accélérateurs et les espaces d'innovation. Elles aspirent également à devenir des partenaires à part entière de la modernisation de l'administration. Pour cela, elles attendent une commande publique plus ouverte aux solutions nationales, ainsi que l'accès aux données publiques et aux infrastructures partagées pour développer de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

3. Les éléments de contexte et les faits marquants récents

L'année 2026 marque une accélération de la transformation numérique de l'administration. L'État a posé les fondations d'une architecture numérique commune :

- adoption de normes communes d'architecture numérique de l'État ;
- premières interconnexions entre systèmes d'information administratifs ;
- ouverture du cloud gouvernemental à l'hébergement des services publics.

Ces infrastructures partagées permettent de mutualiser les investissements, de réutiliser des composants communs (identification, paiement en ligne, échange de données) et d'engager la mise en œuvre du principe « dites-le nous une fois ».

Le contexte économique, porteur avec les perspectives liées à l'exploitation gazière, impose néanmoins une programmation réaliste des réformes et une plus grande efficacité de la dépense publique. Il est également marqué par une pression accrue sur les services publics dans certains

territoires, qui renforce l'exigence de proximité et de continuité du service public.

4. Les avancées récentes

Les dernières années ont été marquées par des réalisations concrètes, qui touchent à la fois l'organisation de l'administration, les services rendus aux usagers et plusieurs secteurs prioritaires.

Organisation et fonctionnement de l'administration : Plusieurs secteurs disposent désormais de manuels de procédures, assortis d'une modélisation de leurs processus selon la norme BPMN 2.0. La gestion électronique du courrier, à travers la solution KITAB, est déployée dans l'ensemble de l'administration publique : elle accélère le traitement des dossiers et en assure la traçabilité. Le recrutement de 3 000 fonctionnaires a, pour sa part, été conduit de manière entièrement dématérialisée. Il a ainsi garanti l'égalité des chances entre les candidats, la rapidité des opérations et la transparence de l'ensemble du processus.

Services aux usagers :

- Khidmaty regroupe plus de vingt services publics dématérialisés de bout en bout, adossés à l'identité numérique Houwiyeti, parmi lesquels la délivrance du casier judiciaire, les inscriptions universitaires, l'accès en ligne aux services scolaires, les services d'eau et d'électricité et le permis de construire.
- Ijraati.gov.mr informe les usagers sur plus de 1 000 procédures administratives.
- Ain, dédiée au dépôt en ligne des plaintes et signalements, a enregistré plus de 112 000 plaintes, dont plus de 97 % ont été traitées.
- La classification des entreprises a, quant à elle, constitué un levier de réforme en profondeur de la commande publique.

Modernisation sectorielle : l'appui à la transformation numérique s'est étendu à de nombreux départements ministériels, avec des résultats tangibles dans plusieurs secteurs prioritaires.

- Éducation **:** le secteur a connu une transformation d'ensemble.
 - Examens nationaux **:** leur administration est désormais entièrement digitalisée, du paramétrage des sessions au choix des surveillants, jusqu'à l'automatisation de l'anonymat et de la correction. Les examens du baccalauréat et du brevet gagnent ainsi en fiabilité et en équité.
 - Gestion administrative **:** le système SIRAGE couvre l'ensemble de la chaîne, des établissements scolaires aux directions centrales, en passant par les directions régionales.
 - Production juridique **:** une plateforme de gestion des textes juridiques centralise l'ensemble des textes du secteur et retrace leur historique. Elle repère les manquements grâce à une recherche intelligente et dématérialise le processus de production des textes.
- Justice : le secteur a bénéficié d'un accompagnement sur plusieurs volets, notamment l'élaboration de son schéma directeur numérique et la dématérialisation de plusieurs processus prioritaires.
- Santé **:** le numérique accompagne la développé un système d'information dédié à l'harmonisation et à la centralisation des données du secteur de la santé. Il a également mis en place un dossier patient informatisé ainsi qu'un système de télémédecine, déployé dans quatre régions du pays.

- Affaires étrangères **:** les démarches destinées à la diaspora ont été dématérialisées, ce qui rapproche l'administration des Mauritaniens établis à l'étranger.
- Affaires islamiques et secteur social **:** ces secteurs ont également bénéficié d'un appui à leur transformation numérique.

Innovation et écosystème numérique : l'adoption du Startup Act, le 17 janvier 2024, a doté la Mauritanie d'un cadre juridique dédié aux jeunes entreprises innovantes dans le secteur du numérique. Ce cadre ouvre la voie à des mesures d'incitation et d'accompagnement. Ses décrets d'application, en cours d'adoption, permettront de le rendre pleinement opérationnel et de répondre aux attentes exprimées par l'écosystème.

5. Les points forts et les points faibles

Points forts

- Un portage politique au plus haut niveau, inscrit dans la durée.
- Des plateformes nationales mutualisées, déjà adoptées par les usagers et adossées à l'identité numérique.
- Une expertise interne en réingénierie des procédures et en modélisation des processus.
- Des opérateurs spécialisés (ANETAT, CFED, Mauripost) et des partenaires techniques et financiers mobilisés.

Points faibles

- La production des actes administratifs reste dispersée, hétérogène d'un ministère à l'autre et largement fondée sur le papier, ce qui fragilise leur sécurité juridique et la mémoire de l'État.
- Les systèmes d'information demeurent cloisonnés, ce qui limite la circulation des données entre administrations et oblige l'usager à multiplier les démarches.
- La transformation numérique progresse de façon inégale selon les secteurs, et plusieurs départements ne disposent ni des équipements ni des solutions nécessaires.
- Les compétences numériques des agents publics restent inégales, ce qui expose les nouveaux outils à une sous-utilisation et à des résistances au changement.
- L'accès aux services des publics vulnérables et éloignés du numérique mérite une attention renforcée.
- Le suivi de l'utilisation effective des services et de la satisfaction des usagers reste à développer.
- L'écosystème numérique national demeure émergent et faiblement articulé à la commande publique.

6. Les contraintes et exigences budgétaires prises en compte

Le programme dispose pour 2027 de 152 076 529 MRU en crédits de paiement et de 361 248 000 MRU en crédits d'engagement d'investissement. Cette enveloppe présente plusieurs contraintes.

- Des crédits de fonctionnement limités. Les biens et services ne représentent que 13 950 700 MRU. Or toute plateforme numérique mise en service génère des charges récurrentes : maintenance évolutive et corrective, hébergement, licences, assistance aux utilisateurs. La multiplication des solutions déployées, comme Khidmaty, KITAB, Ain ou les systèmes sectoriels, accroît ces charges. Aucune ligne spécifique ne garantit encore leur pérennité.

- Des projets structurants sous-financés au démarrage. Le Répertoire national des actes administratifs, dont le coût global est estimé à 95 millions MRU sur trois ans, ne dispose en 2027 que de 5 400 000 MRU en crédits de paiement. Sa montée en charge dépendra des arbitrages des prochaines lois de finances ou de financements complémentaires.
- L'absence de crédits pour la conduite du changement. Aucune ligne n'est consacrée à l'accompagnement des agents publics, alors que la réussite des réformes en dépend directement.
- Un soutien à l'innovation marginal. L'action 3 ne dispose que de 3 % des crédits du programme, ce qui limite la capacité à mobiliser l'écosystème numérique national.

7. La problématique

Au regard de ces éléments, l'enjeu central du programme est de faire passer la transformation numérique de l'État d'une logique de projets dispersés à une logique de système. Il s'agit de structurer l'organisation interne de l'administration, de rendre les systèmes interopérables et d'étendre la digitalisation aux secteurs prioritaires, tout en garantissant l'accès de tous aux services et l'adhésion des agents publics, dans un cadre budgétaire contraint.

ENJEUX

- Enjeu 1 : une administration structurée, dématérialisée et performante. Garantir la sécurité juridique de l'action administrative, la maîtrise de ses actes et l'engagement du passage au « zéro papier », en dotant les agents publics des compétences et des outils nécessaires.
- Enjeu 2 : des services publics numériques accessibles à tous. Étendre l'offre de services publics numériques et l'interopérabilité des systèmes d'information, en particulier dans les secteurs à fort impact sur la vie des citoyens, tout en assurant un accompagnement de proximité pour que la dématérialisation ne crée pas d'exclusion.
- Enjeu 3 : un écosystème numérique national dynamique. Faire de la transformation numérique de l'État un moteur de création de valeur et d'emplois, en mobilisant les startups et les entreprises nationales du numérique.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Moderniser l'organisation administrative, maîtriser la production des actes et renforcer le service public de proximité

Type de finalité des résultats visés

☐	Efficacité socio-économique
☑	Qualité de service rendu aux usagers
☑	Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, l'objectif se traduit par trois résultats.

- **Répertoire national des actes administratifs.** La phase de cadrage est réalisée. Elle

comprend quatre livrables :

- le diagnostic des pratiques de production et d'archivage des actes dans les départements ministériels ;
- la nomenclature nationale des actes, avec son plan de classement et son référentiel de métadonnées ;
- les projets de textes juridiques sur la valeur probante de l'acte électronique et sur l'archivage électronique ;
- le cahier des charges de la plateforme.

- **Guichets numériques.** Le CFED met en service des guichets numériques dans 4 mairies, pour accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.
- **Services postaux.** Mauripost étend l'offre de services financiers digitalisés dans son réseau de bureaux de poste.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de réalisation des livrables de la phase de cadrage (diagnostic, nomenclature, projets de textes, cahier des charges)	%	-	-	-	100	100 (2027)
Part des départements ministériels couverts par le diagnostic	%	-	-	-	100	100 (2027)
Nombre de guichets numériques opérationnels dans les mairies	Nombre	-	-	-	4	-
Nombre de bureaux de poste offrant des services financiers digitalisés	Nombre	-	-	-	3	-

Source des données :

- DMA : rapport de diagnostic du projet RNAA ;
- CFED : rapports d'activité des guichets numériques.
- Mauripost : rapport d'activités

Précisions méthodologiques :

- Taux de réalisation : nombre de livrables validés, divisé par les 4 livrables prévus.
- Couverture du diagnostic : nombre de départements ayant fait l'objet du diagnostic, divisé par le nombre total de départements ministériels.
- Guichets numériques : simple décompte des guichets installés, équipés et ouverts au public au 31 décembre.
- Bureaux de poste offrant des services financiers digitalisés : simple décompte des bureaux de poste opérationnels au 31 décembre qui proposent au moins un service financier digitalisé : transfert d'argent, paiement, épargne ou versement de prestations.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Le CFED assure la formation à distance des agents publics et met en service, en 2027, des guichets numériques dans 4 mairies.

Mauripost constitue un relais de proximité du service public, à travers ses services postaux et ses services financiers digitalisés.

OBJECTIF N°2 : Accélérer la transformation numérique des départements ministériels prioritaires par un appui sectoriel ciblé

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, le programme accompagne la transformation numérique des départements ministériels qui en expriment le besoin. Il intervient sur trois volets :

- la mise à disposition d'équipements et de solutions logicielles par le Cabinet ;
- la réingénierie et la dématérialisation des processus prioritaires par la DMA ;
- la digitalisation de services publics à fort impact par l'ANETAT, dans les domaines de la santé, du notariat et du contenu local.

À la fin de l'année :

- 5 départements ministériels ont bénéficié d'un appui ;
- 10 processus métier sont dématérialisés et mis en service ;
- 70 % des solutions livrées sont effectivement utilisées ;
- 4 services publics prioritaires sont digitalisés par l'ANETAT.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de départements ministériels bénéficiaires d'un appui à la transformation numérique	Nombre	-	0	0	5	15 (2029)

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de processus métier dématérialisés et mis en service grâce à l'appui du programme	Nombre	-	0	0	10	40 (2029)
Taux de mise en service des solutions livrées aux départements appuyés	%	-	0	0	70	90 (2029)
Nombre de services publics prioritaires digitalisés par l'ANETAT et mis en service	Nombre	-	-	-	4	À fixer (2029)

Source des données :

Cabinet

Direction de la Modernisation de l'Administration (DMA)

Agence Numérique de l'État (ANETAT)

Précisions méthodologiques :

- Départements bénéficiaires : simple décompte des départements ministériels ayant bénéficié d'au moins une intervention d'appui réceptionnée dans l'année. Chaque département est compté une seule fois.
- Processus dématérialisés et mis en service : simple décompte des processus dématérialisés grâce à l'appui et effectivement utilisés en conditions réelles au 31 décembre.
- Taux de mise en service : nombre de solutions livrées et effectivement utilisées, divisé par le nombre total de solutions livrées et réceptionnées.
- Services digitalisés par l'ANETAT **:** simple décompte des services mis en service au 31 décembre : le système d'information hospitalier, l'extension de la plateforme d'enregistrement des médicaments, les procédures notariales et le portail du contenu local.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT

L'Agence Numérique de l'État contribue à l'objectif par la digitalisation de services publics dans plusieurs secteurs :

- Santé : le système d'information hospitalier et l'extension de la plateforme d'enregistrement des médicaments, avec une aide à la décision par l'intelligence artificielle.
- Justice : la dématérialisation des procédures notariales.
- Économie : le portail de suivi du contenu local.

OBJECTIF N°3 : Renforcer la sécurité sanitaire par la traçabilité numérique des médicaments

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, le système national de traçabilité des médicaments, piloté par la DDI, entre en phase pilote. À la fin de l'année :

- 40 % des médicaments autorisés sont enregistrés dans le référentiel national avec un identifiant unique ;
- 25 % des importateurs et grossistes répartiteurs agréés sont connectés au système ;
- 10 % des lots de médicaments importés sont tracés, de leur entrée sur le territoire jusqu'à leur distribution.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Part des médicaments autorisés enregistrés dans le référentiel national avec un identifiant unique	%	-	0	0	40	100 (2029)
Part des importateurs et grossistes répartiteurs connectés au système de traçabilité	%	-	0	0	25	80 (2029)
Part des lots de médicaments importés tracés dans le système	%	-	0	0	10	70 (2029)

Source des données : Direction du Développement et de l'Interopérabilité (DDI) ; autorité de réglementation pharmaceutique (liste des médicaments autorisés et des opérateurs agréés) ; douanes (données d'importation des médicaments).

Précisions méthodologiques :

- **Référentiel :** nombre de médicaments disposant d'un identifiant unique dans le référentiel, divisé par le nombre de médicaments disposant d'une autorisation de mise sur le marché.
- **Opérateurs connectés :** nombre d'importateurs et de grossistes répartiteurs effectivement connectés, divisé par le nombre d'opérateurs agréés.
- **Lots tracés :** nombre de lots enregistrés dans le système, divisé par le nombre total de lots importés dans l'année, d'après les données douanières.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Le projet associe l'autorité de réglementation pharmaceutique, pour la constitution du référentiel et l'agrément des opérateurs, les douanes, pour l'enregistrement des lots à l'importation, ainsi que

les importateurs et grossistes répartiteurs, pour la connexion au système et la saisie des mouvements de lots.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir l'innovation et soutenir l'écosystème numérique national

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, la plateforme IBTIKAR est refondue et enrichie de nouveaux modules. Elle facilite l'inscription, le suivi et l'accompagnement des startups, ainsi que leur mise en relation avec les structures d'appui à l'innovation. À la fin de l'année, 40 startups et 5 structures d'appui y sont inscrites.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de startups inscrites sur la plateforme IBTIKAR	Nombre	-	0	0	40	À fixer (2029)
Nombre de structures d'appui à l'innovation inscrites sur la plateforme IBTIKAR	Nombre	-	0	0	5	À fixer (2029)

Source des données : Direction de l'Innovation (DIN), à partir des données d'inscription de la plateforme IBTIKAR.

Précisions méthodologiques :

- Startups inscrites : simple décompte des startups dont l'inscription est validée sur la plateforme au 31 décembre.
- Structures d'appui inscrites : simple décompte des incubateurs, accélérateurs et autres structures d'appui dont l'inscription est validée sur la plateforme au 31 décembre.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**PLFI 2027**
N°01 Modernisation de l'Administration	**—**	**21 000 000**	**47 538 574**	**53 442 916**
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	34 855 057	35 242 523
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	525 393	800 393
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	6 158 124	6 000 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	21 000 000	6 000 000	11 400 000
Partie 7. Autres dépenses	—	—	0	0
N°02 Développement des systèmes et interopérabilité	**—**	**320 248 000**	**93 146 510**	**94 113 613**
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	23 556 203	31 235 306
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	12 590 307	12 630 307
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	320 248 000	57 000 000	50 248 000
Partie 7. Autres dépenses	—	—	0	0
N°03 Promotion de l'innovation et soutien aux écosystèmes numériques (incubateurs/startups)	**—**	**20 000 000**	**520 000**	**4 520 000**
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	520 000	520 000
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	0	0
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	20 000 000	0	4 000 000
Partie 7. Autres dépenses	—	—	0	0
Total pour le programme	**—**	**361 248 000**	**141 205 084**	**152 076 529**
Partie I. Dépenses de personnel	—	—	58 411 260	66 477 829
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	13 635 700	13 950 700
Partie 4 Subventions et transferts courants	—	—	6 158 124	6 000 000
Partie 5. Subventions et transferts en capital	—	—	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	—	361 248 000	63 000 000	65 648 000
Partie 7. Autres dépenses	—	—	0	0

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

37

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Sommaire

Rubrique	Page
1. Stratégie ministérielle et architecture budgétaire	
2. Ressources 2027 et projections financières	
3. Programme 090 - Support	
4. Programme 091 - Culture et Arts	
5. Programme 092 - Communication	
6. Programmation des investissements	
7. Gouvernance, suivi et maîtrise des risques	
Annexe A. Fiches techniques des indicateurs	
Annexe B. Crédits par structure budgétaire	
Annexe C. Méthode de projection financière	
Annexe D. Références et conventions de mesure	

Portée des tableaux

Les tableaux de performance présentent les cibles de 2027 et les projections de 2028 et 2029. Ils expriment des résultats programmés, et non des réalisations constatées. Les trajectoires sont définies par indicateur ; elles ne constituent pas une extrapolation statistique d'exercices antérieurs.

Les montants 2027 sont ceux du titre 37. Les montants 2028 et 2029 sont des projections financières, établies selon les hypothèses de l'annexe C. Ces perspectives ne valent pas ouverture de crédits et seront actualisées dans le cycle budgétaire annuel.

Principaux sigles

PAP : projet annuel de performance ; RAP : rapport annuel de performance ; PLF : projet de loi de finances ; CE : crédits d'engagement ; CP : crédits de paiement ; BG : budget général ; CST : compte spécial du Trésor ; CDMT : cadre de dépenses à moyen terme ; PIP : programme d'investissements publics ; BCI : budget consolidé d'investissement.

RP : responsable de programme ; SG : Secrétaire général ; DEPS : Direction des Études, de la Planification et du Suivi ; DAF : Direction des Affaires financières ; DAA : Direction des Affaires administratives.

Stratégie ministérielle

Le Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement inscrit son action dans une double exigence : renforcer la cohésion nationale par la culture et l'accès à l'information, et améliorer la qualité des services financés par les ressources publiques. Le PAP 2027 organise cette contribution autour de trois programmes complémentaires.

La politique culturelle associe la sauvegarde du patrimoine, la diversité des expressions et le développement des activités de création. Ces orientations rejoignent les axes présentés par la Mauritanie sur la plateforme de suivi de la Convention de l'UNESCO de 2005. Elles se traduisent, pour 2027, par une programmation territoriale, un accompagnement des professionnels et des interventions patrimoniales identifiables. [6]

Priorité	Résultat recherché	Leviers de mise en œuvre
Culture accessible et diversifiée	Une présence culturelle dans les quinze wilayas ; des artistes mieux accompagnés ; un patrimoine conservé et transmis.	Calendrier des manifestations, livre et lecture, formation artistique, recherche archéologique et conservation.
Information de qualité et de proximité	Une diffusion plus fiable, une production ancrée dans les régions et un appui professionnel au secteur des médias.	Formation, décentralisation des opérateurs, maintenance, modernisation des équipements et suivi des aides.
Administration responsable	Des moyens mieux programmés, des dépenses mieux préparées et des décisions fondées sur des résultats vérifiables.	Gestion des compétences, coordination territoriale, relations avec le Parlement et contrôle interne.

Choix de programmation

La priorité est accordée à la continuité des services et à l'utilisation effective des moyens existants. Les interventions nouvelles sont organisées en tranches annuelles cohérentes avec les crédits de paiement. La réception d'un équipement, sa mise en service et le service rendu font l'objet de constats distincts.

L'inclusion est recherchée par la répartition territoriale des activités, la diversité des disciplines et des expressions linguistiques, ainsi que l'accessibilité des manifestations et des services. Les plans d'activité tiennent compte de la participation des femmes et des jeunes, sans substituer une intention générale à la mesure des publics effectivement touchés.

Fondements budgétaires

Le cadre de référence est la loi organique n° 2018-039 du 9 octobre 2018 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2026-019 du 1er juin 2026. La présentation articule programmes, objectifs, indicateurs et moyens, en référence à la circulaire de préparation du PLF 2027 et au guide national des PAP et RAP. [2-5]

Architecture et crédits par action

Le titre 37 comprend le programme transversal Support et les programmes opérationnels Culture et Arts et Communication. Les codes, les actions et les rattachements budgétaires sont conservés. [1]

Code	Programme / action	CE 2027 Investissement	CP 2027
090.01	Pilotage et stratégie ministérielle	-	339 040 007
090.03	Coordination administrative	9 000 000	58 179 514
090	**Total Support**	**9 000 000**	**397 219 521**
091.01	Promotion de l'action culturelle	6 000 000	64 177 263
091.02	Valorisation de la création artistique	1 000 000	20 332 706
091.03	Préservation du patrimoine	23 000 000	50 827 423
091	**Total Culture et Arts**	**30 000 000**	**135 337 392**
092.01	Presse et Publicité	486 000 000	954 945 668
092.02	Diffusion et édition	334 902 500	302 426 196
092	**Total Communication**	**820 902 500**	**1 257 371 864**
37	**TOTAL DU MINISTÈRE**	**859 902 500**	**1 789 928 777**

Montants en MRU. Source : [1], pp. 1-11. Lecture des deux colonnes de l'état suivant la convention CE/CP applicable aux investissements ; les montants sont reproduits sans reclassement. Le tiret indique l'absence de CE distincts renseignés.

Articulation entre les programmes

Les quinze délégations régionales relèvent budgétairement du programme 090. Elles contribuent à la programmation territoriale du programme 091 par un calendrier concerté et des remontées de résultats communes. Cette contribution ne donne lieu ni à transfert implicite de crédits ni à double comptage des manifestations.

L'Agence mauritanienne d'information, Radio Mauritanie et la Télévision de Mauritanie sont rattachées à l'action 01 du programme 092, y compris pour leurs opérations de décentralisation. L'Imprimerie nationale et la Télédiffusion de Mauritanie relèvent de l'action 02.

Le FACJS reste inscrit au programme 090 et fait l'objet d'un suivi financier distinct. Ses concours à une activité culturelle sont identifiés par décision et par bénéficiaire ; ils ne sont pas ajoutés au total du programme 091.

Ressources de l’exercice 2027

Nature de dépense	Support	Culture et Arts	Communication	Total
Personnel	126 714 068	47 934 871	571 988 661	746 637 600
Biens et services	57 988 031	37 017 143	5 902 142	100 907 316
Subventions et transferts courants	17 297 796	34 385 378	485 578 561	537 261 735
Investissement	3 000 000	16 000 000	193 902 500	212 902 500
Autres dépenses	192 219 626	0	0	192 219 626
TOTAL	**397 219 521**	**135 337 392**	**1 257 371 864**	**1 789 928 777**

Montants en MRU. Source : [1]. Parties budgétaires 1, 2, 4, 6 et 7. Les totaux sont calculés sur les lignes de dépense, sans addition des sous-totaux intermédiaires.

Périmètre	CP 2027	Part du total
Budget général	1 601 709 151	89,48 %
FACJS - compte spécial du Trésor	188 219 626	10,52 %
TOTAL TITRE 37	**1 789 928 777**	**100,00 %**

Structure et conséquences de gestion

La Communication représente 70,25 % des crédits de paiement, le Support 22,19 % et la Culture et les Arts 7,56 %. La masse salariale atteint 746 637 600 MRU, soit 41,71 % du total. Les subventions et transferts courants mobilisent 537 261 735 MRU, soit 30,02 %. L’analyse des résultats doit donc associer les services centraux, les délégations et les organismes financés.

Les investissements disposent de 212 902 500 MRU de CP pour 859 902 500 MRU de CE. Les CE délimitent les engagements autorisés au titre des investissements ; les CP correspondent aux paiements de l’exercice. Ces deux montants ne s’additionnent pas. Leur différence ne constitue pas un état des restes à payer.

Traçabilité des affectations particulières

Les autres dépenses comprennent le FACJS, pour 188 219 626 MRU, et 4 000 000 MRU inscrits au Cabinet. Le programme Support hors FACJS représente 208 999 895 MRU ; ce montant comporte aussi des interventions culturelles et ne saurait être assimilé intégralement à des frais administratifs.

Les deux lignes relatives à l’organisation du tir à la cible, de 1 080 625 MRU chacune, conservent leur rattachement respectif aux programmes 090 et 091. Les objets financés sont individualisés. De même, la préservation des archives audiovisuelles au Cabinet et les activités d’archives des organismes sont suivies par fonds et par opération distincts.

Projection financière 2028-2029

Le scénario de programmation conserve les crédits 2027 et projette les charges courantes par nature. Il inscrit le budget général dans les enveloppes ministérielles indicatives de 2028 et 2029 figurant au CDMT-g ; le FACJS est isolé et reconduit en valeur nominale. Les hypothèses et les calculs sont exposés en annexe C. [1, 2]

Programme / périmètre	PLF 2027	Projection 2028	Projection 2029
090 - Support	397 219 521	406 976 031	415 989 895
dont FACJS (CST)	188 219 626	188 219 626	188 219 626
091 - Culture et Arts	135 337 392	143 899 591	147 937 617
092 - Communication	1 257 371 864	1 351 741 426	1 392 493 163
TOTAL TITRE 37	**1 789 928 777**	**1 902 617 048**	**1 956 420 675**
Budget général, hors FACJS	1 601 709 151	1 714 397 422	1 768 201 049

Trajectoire par nature

Nature	2027	2028	2029
Personnel	746 637 600	791 858 077	836 242 709
Biens et services	100 907 316	102 925 463	104 983 972
Subventions et transferts courants	537 261 735	537 261 735	548 006 970
Investissement	212 902 500	278 352 147	274 967 398
Autres dépenses	192 219 626	192 219 626	192 219 626

Montants en MRU. Les chiffres 2028 et 2029 résultent d'une projection technique ; ils ne constituent ni des crédits notifiés, ni un échéancier contractuel de paiement.

Priorités dans la trajectoire

La hausse des moyens d'investissement en 2028 sert en priorité à l'achèvement des tranches utiles, à la desserte de proximité et à la conservation du patrimoine. En 2029, l'effort porte sur la continuité des services mis en place et leur entretien. Les perspectives par programme respectent la répartition 2027 au sein de chaque nature de dépense ; elles n'introduisent pas de transfert entre programmes.

L'ajustement annuel porte d'abord sur les opérations non engagées et les modalités de mise en œuvre, tout en préservant les obligations contractuelles et les services essentiels. Une augmentation de la masse salariale projetée ne vaut ni autorisation de recrutement ni engagement de revalorisation individuelle.

090 - Support : stratégie et moyens

Le programme Support assure les fonctions communes indispensables à la conduite des politiques culturelles et médiatiques. Il organise la programmation, la gestion des ressources, la coordination administrative, les relations avec le Parlement et le contrôle interne. Sa performance s'apprécie à la qualité du service rendu aux programmes et à la fiabilité des informations de gestion.

Le pilotage incombe au responsable du programme 090. La DEPS assure la consolidation technique des objectifs et des résultats ; la DAF suit les données financières ; la DAA organise la gestion administrative et des compétences ; l'Inspection générale conduit les contrôles relevant de ses attributions.

Action	CP 2027	Périmètre
01 - Pilotage et stratégie ministérielle	339 040 007	Cabinet, DEPS, Inspection générale et FACJS.
03 - Coordination administrative	58 179 514	Cabinet, quinze délégations régionales, relations avec le Parlement, coopération, DAF et DAA.

Justification des crédits

Nature / CP	Emploi des moyens et résultat attendu
Personnel 126 714 068 MRU	Continuité des services centraux et déconcentrés ; gestion des postes, des affectations et des compétences.
Biens et services 57 988 031 MRU	Fonctionnement administratif et territorial, préparation budgétaire, suivi des programmes, inspections et liaison institutionnelle.
Transferts courants 17 297 796 MRU	Contributions internationales : 10 000 000 ; appui et accompagnement : 6 217 171 ; tir à la cible : 1 080 625 MRU. Chaque concours conserve son objet.
Investissement 3 000 000 MRU	Tranche annuelle de préservation des archives audiovisuelles : inventaire, traitement du lot financé et conditions de conservation.
Autres dépenses 192 219 626 MRU	FACJS : 188 219 626 MRU, avec suivi distinct des affectations et des résultats ; autres dépenses du Cabinet : 4 000 000 MRU.

Source des crédits : [1], pp. 1-5. Les quinze délégations représentent 42 931 387 MRU, dont 7 347 153 MRU de biens et services.

Effets recherchés

Le programme vise à réduire les retours de dossiers incomplets, à rendre les arbitrages plus rapides et mieux documentés, et à renforcer la mise en œuvre des recommandations de contrôle. Les moyens régionaux soutiennent la présence du ministère dans les wilayas ; leur contribution culturelle est rapprochée des résultats du programme 091.

090 - Objectifs et cibles

Objectif stratégique	Déclinaison opérationnelle	Codes
S.O1 - Optimiser la gestion des ressources humaines	Développer les compétences et doter progressivement les fonctions d'encadrement de fiches de poste valides.	S1, S2
S.O2 - Renforcer la gouvernance des fonctions support	Produire des tableaux de bord utilisables et améliorer la qualité initiale des dossiers de dépense.	S3, S4
S.O3 - Moderniser le contrôle interne	Réaliser les contrôles programmés et assurer le traitement des recommandations arrivées à échéance.	S5, S6

Code / indicateur	Unité	Cible 2027	Projection 2028	Projection 2029
S1 - Agents des services centraux et déconcentrés ayant achevé une formation professionnelle	%	10	12	15
S2 - Cadres disposant d'une fiche de poste validée et actualisée	%	35	65	100
S3 - Tableaux de bord complets transmis dans le délai	%	100	100	100
S4 - Dossiers de dépense acceptés sans retour pour correction	%	90	92	95
S5 - Missions du programme annuel de contrôle achevées	%	100	100	100
S6 - Recommandations de contrôle échues mises en œuvre	%	80	85	90

Logique des trajectoires

La formation progresse par des sessions mutualisées et des apprentissages ciblés sur la planification, l'exécution budgétaire et le suivi. La couverture des fiches de poste est un objectif de stock : 35 % des cadres à fin 2027, 65 % à fin 2028 et l'ensemble des cadres à fin 2029. Les fiches existantes encore valides sont prises en compte ; la progression ne se limite pas aux fiches nouvellement rédigées.

Les tableaux de bord et les missions de contrôle relèvent d'un engagement de réalisation intégrale des échéances annuelles. La qualité des dossiers et le traitement des recommandations suivent une progression graduelle. Les irrégularités et les risques critiques sont traités sans attendre l'atteinte d'une cible statistique.

Périmètres et formules : fiches S1-S6, annexe A. S1 et S2 portent sur l'administration centrale et les délégations des trois programmes, hors personnel des organismes autonomes. Leurs crédits de personnel conservent leur imputation budgétaire.

090 - Programmation opérationnelle

Intervention	Moyens identifiés	Résultat programmé en 2027
Planification et suivi	DEPS : 1 964 450 MRU de biens et services.	Un référentiel ministériel, douze tableaux de bord de programme et quatre revues trimestrielles ; une synthèse annuelle des résultats.
Ressources humaines	DAA : 172 916 MRU de biens et services ; moyens communs de gestion.	Un répertoire des postes et un plan annuel de formation ; 35 % des cadres couverts par une fiche valide ; au moins 10 % des agents formés.
Qualité de la dépense	DAF : 803 784 MRU de biens et services.	Un circuit documentaire commun et un registre des retours ; 90 % des dossiers acceptés sans correction à leur première présentation.
Contrôle interne	Inspection : 1 616 400 MRU de biens et services.	Un programme fondé sur les risques ; rapports pour toutes les missions programmées ; traitement vérifié d'au moins 80 % des recommandations échues.
Coordination territoriale	Délégations : 7 347 153 MRU de biens et services.	Quinze plans territoriaux et soixante bilans trimestriels ; consolidation avec le calendrier culturel national.
Relations avec le Parlement	Liaison : 197 600 MRU ; appui aux capacités parlementaires : 763 820 MRU.	Un registre des saisines et des échéances ; transmission des demandes, suivi des contributions et des réponses ; bilan des actions d'appui.
Coopération et relations extérieures	197 600 MRU de biens et services ; contributions internationales inscrites au Cabinet.	Un tableau de suivi des engagements, partenariats et contributions ; comptes rendus des participations et suites opérationnelles.

Source : [1]. Les montants ci-dessus sont des composantes des crédits du programme, et non des enveloppes additionnelles. Les volumes de gestion constituent la programmation du PAP.

FACJS et autres concours publics

Le suivi du FACJS distingue les affectations à la culture, à la jeunesse, aux sports et aux interventions transversales, selon les décisions prises. Chaque dossier relie le montant attribué, l'objet financé, le bénéficiaire, les paiements et les obligations de compte rendu. Une synthèse semestrielle présente les activités soutenues, leurs résultats et les suites données aux anomalies.

Les relations avec le Parlement sont appréciées sur le respect des échéances internes de traitement et la traçabilité des réponses. La seule transmission au service compétent ne vaut pas réponse au Parlement. Le suivi des concours et de la liaison parlementaire complète les six indicateurs principaux.

091 - Culture et Arts : stratégie et moyens

Le programme Culture et Arts vise à rendre l'offre culturelle plus accessible, à renforcer la professionnalisation des artistes et à assurer la transmission du patrimoine national. Il associe les interventions des directions techniques, les services des institutions culturelles et la contribution territoriale des délégations régionales.

La programmation 2027 privilégie une présence culturelle effective dans chaque wilaya, des parcours d'accompagnement identifiables et la conservation des résultats de la recherche et des interventions patrimoniales. Elle valorise la diversité des disciplines, le livre et la lecture, ainsi que les pratiques de transmission. Le dialogue avec les professionnels s'appuie notamment sur le Conseil dont la nomination a été annoncée en février 2026. [7]

Action	CP 2027	Structures budgétaires
01 - Promotion de l'action culturelle	64 177 263	Direction de la Culture ; Direction du Livre et de la Lecture ; CNECS ; Bibliothèque nationale ; Centre culturel de Dakar.
02 - Valorisation de la création artistique	20 332 706	Direction des Arts ; Institut national d'art (INA).
03 - Préservation du patrimoine	50 827 423	Conservation nationale du patrimoine ; IMRSFPC ; FNSVA ; Office national des musées.

Justification des crédits

Nature / CP	Destination et service attendu
Personnel 47 934 871 MRU	Fonctionnement des services et institutions culturelles : recherche, conservation, formation artistique, livre et lecture.
Biens et services 37 017 143 MRU	Manifestations, édition, interventions culturelles, activités artistiques, recherche et conservation ; continuité des services aux publics.
Transferts courants 34 385 378 MRU	Concours individualisés aux organismes et unions, appui aux industries culturelles et interventions prévues par les lignes budgétaires.
Investissement 16 000 000 MRU	Fouilles archéologiques : 13 000 000 ; CNECS : 2 000 000 ; création d'un orchestre national : 1 000 000 MRU.

Source : [1], pp. 5-8. IMRSFPC : Institut mauritanien de recherches scientifiques et de formation en matière du patrimoine culturel. FNSVA : Fondation nationale pour la sauvegarde des villes anciennes. CNECS : Commission nationale pour l'Éducation, la Culture et les Sciences.

Les opérations culturelles financées par le FACJS et la contribution des délégations restent identifiées sur leurs imputations propres. Elles ne majorent pas les 135 337 392 MRU du programme 091.

091 - Objectifs et cibles

Objectif stratégique	Résultat opérationnel	Codes
C.O1 - Promouvoir la diversité et l'accessibilité de l'offre culturelle	Une offre effective et documentée dans les quinze wilayas, complétée par des rendez-vous spécialisés.	C1, C2
C.O2 - Professionnaliser les arts et développer les industries culturelles	Des professionnels accompagnés selon des parcours identifiables et des acquis de formation évalués.	C3, C4
C.O3 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel	Des campagnes scientifiques abouties et des opérations de conservation achevées selon leurs livrables.	C5, C6

Code / indicateur	Unité	Cible 2027	Projection 2028	Projection 2029
C1 - Manifestations culturelles organisées ou soutenues et documentées	Nombre	20	22	24
C2 - Wilayas accueillant au moins une manifestation documentée	Sur 15	15	15	15
C3 - Artistes et professionnels bénéficiant d'un appui direct documenté	Nombre	100	110	120
C4 - Participants aux formations validant les compétences visées	%	80	85	90
C5 - Campagnes archéologiques achevées avec dossier scientifique déposé	Nombre	2	2	2
C6 - Opérations patrimoniales prioritaires échues réalisées et validées	%	90	95	95

Construction des cibles

Le schéma de programmation retient quinze manifestations territorialisées et cinq rendez-vous spécialisés liés aux lignes consacrées à la poésie, à la musique, au livre, à la fraternité et aux beaux-arts. Les actions régionales de la Semaine nationale disposent chacune d'un programme local et d'un bilan. Le niveau national de coordination n'est pas compté une seconde fois.

L'accompagnement professionnel est organisé sur une capacité de programmation de quatre groupes de vingt-cinq personnes distinctes en 2027, puis sur un élargissement de dix bénéficiaires par an. Il associe formation et accompagnement ; cette hypothèse ne fixe ni tarif individuel ni droit automatique à une aide. Les deux campagnes archéologiques relèvent du programme scientifique annuel et de la tranche de 13 000 000 MRU de CP.

Les cibles sont des minima de programmation. La projection des volumes n'implique pas une progression proportionnelle des coûts. Les définitions, périmètres et preuves sont précisés dans les fiches C1-C6.

091 - Activités financées et résultats attendus

Intervention / crédits identifiés	Résultat programmé en 2027	Vérification
Programmation territoriale Semaine nationale : 2 395 729 MRU ; contribution des délégations sur le programme 090.	Quinze manifestations territorialisées ; une programmation commune et un bilan par wilaya.	Programme local, dates, lieu, bilan et participation des publics.
Rendez-vous spécialisés Poésie, musique, exposition du livre, fraternité et beaux-arts : 7 464 885 MRU.	Cinq manifestations spécialisées ; couverture de plusieurs disciplines et valorisation des créations.	Programme, réalisation effective, productions présentées et bilan financier.
Livre, lecture et édition Promotion et édition, Direction du Livre : 1 171 925 MRU ; Bibliothèque : 1 699 732 MRU.	Un programme annuel d'édition et d'animation de la lecture ; suivi trimestriel des consultations, visites et prêts.	Ouvrages réceptionnés, calendrier d'animation, registres de services.
Formation et accompagnement INA : 3 681 675 MRU de biens et services ; promotion des arts : 308 750 ; industries culturelles : 780 000 MRU.	Cent bénéficiaires distincts ; évaluation des formations ; accompagnement des projets artistiques dans le cadre des dispositifs financés.	Registre des bénéficiaires, dossiers d'appui et évaluations finales.
Recherche archéologique IMRSFPC : 13 000 000 MRU de CP d'investissement et 5 614 438 MRU de biens et services.	Deux campagnes assorties chacune d'un rapport, d'un inventaire et d'un dispositif de conservation.	Rapports scientifiques, inventaires, bordereaux de dépôt.
Conservation et institutions CNP : 3 654 594 MRU de biens et services ; FNSVA : 1 492 239 ; ONM : 2 098 268 MRU.	Un plan d'interventions prioritaires ; au moins 90 % des opérations échues achevées ; suivi des services au public.	Constats d'état, réceptions, inventaires et registres d'ouverture.

Source des montants : [1]. Le total des cinq rendez-vous spécialisés agrège des lignes des actions 01 et 02 ; il ne constitue pas une nouvelle imputation. L'exposition du livre est comptée dans ces rendez-vous et exclue du sous-total de 1 171 925 MRU ci-dessus.

Contribution des organismes et des concours

Les concours aux unions, à la CNECS et au Centre culturel de Dakar financent leurs objets propres. Les plans d'activité et bilans précisent les services rendus, les productions, les publics et les partenariats. Le financement d'une organisation ne permet pas, à lui seul, de comptabiliser tous ses adhérents parmi les artistes directement soutenus.

091 - Réformes et perspectives sectorielles

Le développement des arts et la sauvegarde du patrimoine reposent aussi sur la qualité de l'organisation professionnelle, des procédures et des services offerts aux publics. Les dossiers de réforme sont suivis par étapes, en complément des six indicateurs principaux.

Dossier	Étapes 2027	Perspective 2028-2029
Carte professionnelle d'artiste	Organiser le registre, le circuit d'instruction et la traçabilité des décisions ; suivre les tests et la mise en service de l'outil de gestion dans le cadre du financement du dispositif.	Étendre l'accès au dispositif avec les délégations ; actualiser le registre et évaluer les délais de traitement.
Organisation des festivals	Achever l'instruction du dispositif d'organisation et d'appui ; formaliser une grille commune d'examen et un modèle de bilan des manifestations.	Appliquer et évaluer les critères issus du cadre adopté ; ajuster les modalités d'appui aux résultats constatés.
Orchestre national	Réaliser la tranche financée de 1 000 000 MRU : acquisitions ou prestations prévues, inventaire et organisation de l'utilisation.	Consolider les capacités de pratique et de diffusion dans le cadre des moyens annuels de l'INA.
Musées et services patrimoniaux	Définir les interventions de conservation, les conditions d'accueil et le suivi de la fréquentation des équipements en fonctionnement.	Améliorer les services et la maintenance ; prioriser les interventions en fonction de l'état des collections et des usages.
Recherche et transmission	Assurer le traitement, la conservation et la restitution des résultats des campagnes ; associer les compétences scientifiques et la formation.	Capitaliser les dossiers scientifiques et développer des actions de médiation compatibles avec la protection du patrimoine.

Soutenabilité et effets attendus

La carte professionnelle contribue à l'identification et à l'organisation des métiers ; sa délivrance ne se confond pas avec l'octroi d'un soutien financier. La réglementation des festivals vise la lisibilité des procédures et la qualité de l'appui, sans préjuger de l'adoption d'un texte par l'autorité compétente.

Les projets de nouveaux grands équipements relèvent d'une programmation d'investissement distincte. Les crédits présentés ici financent les opérations identifiées au titre 37. La priorité patrimoniale est la conservation, l'utilisation des équipements existants et la transmission des connaissances, dans la continuité notamment des travaux scientifiques documentés à Azougui. [1, 8]

Les perspectives retiennent une offre territoriale stabilisée, une augmentation maîtrisée des manifestations spécialisées et des bénéficiaires, ainsi qu'une amélioration de la qualité des formations et des interventions patrimoniales.

092 - Communication : stratégie et moyens

Le programme Communication vise à renforcer le professionnalisme des médias, à soutenir un environnement favorable à la liberté de la presse et à améliorer l'accès à une information de qualité. Il associe l'appui au secteur, les prestations administratives et le service public assuré par les organismes de production, de diffusion et d'édition.

La priorité opérationnelle de 2027 est de transformer les moyens d'équipement et de décentralisation en services utilisables : des installations en fonctionnement, une diffusion suivie, des contenus produits depuis les régions et des professionnels mieux formés. La disponibilité technique est mesurée séparément de la couverture géographique et de l'audience.

Action	CP 2027	Structures budgétaires
01 - Presse et Publicité	954 945 668	Direction de la communication ; Direction des médias électroniques et numériques ; AMI ; Radio Mauritanie ; TVM ; ARP.
02 - Diffusion et édition	302 426 196	Direction de la communication audiovisuelle ; Imprimerie nationale ; Télédiffusion de Mauritanie.

Justification des crédits

Nature / CP	Services et contreparties attendus
Personnel 571 988 661 MRU	Continuité des fonctions de production, de diffusion, d'édition et d'appui ; organisation des compétences et des équipes.
Biens et services 5 902 142 MRU	Relations avec la presse, prestations administratives, communication publique, médias numériques et activités audiovisuelles des directions.
Transferts courants 485 578 561 MRU	Fonctionnement des organismes, appui à la presse privée de 40 000 000 MRU et diffusion satellitaire Arabsat de 89 820 000 MRU.
Investissement 193 902 500 MRU	Sept lignes d'investissement : décentralisation, diffusion, desserte des zones silencieuses, publicité, imprimerie, pylônes et émetteurs.

Source : [1], pp. 8-11. CE d'investissement du programme : 820 902 500 MRU. AMI : Agence mauritanienne d'information ; TVM : Télévision de Mauritanie ; ARP : Autorité de régulation de la publicité.

Le dispositif de performance respecte les responsabilités éditoriales des médias et les compétences des autorités de régulation. Il mesure les services financés et leur qualité ; il ne constitue pas un instrument de prescription des contenus éditoriaux.

092 - Objectifs et cibles

Objectif stratégique	Déclinaison opérationnelle	Codes
M.O1 - Professionnaliser les médias et consolider un environnement favorable à la liberté de la presse	Renforcer les compétences, améliorer la qualité des prestations aux professionnels et assurer la traçabilité des aides.	M1-M3
M.O2 - Promouvoir une communication inclusive, de proximité et modernisée	Améliorer la disponibilité des services, la production d'information depuis les régions et la réalisation physique des investissements.	M4-M6

Code / indicateur	Unité	Cible 2027	Projection 2028	Projection 2029
M1 - Journalistes ayant achevé une formation professionnelle évaluée	Nombre	50	60	70
M2 - Demandes d'accréditation de correspondants étrangers traitées en 20 jours au plus	%	90	95	95
M3 - Aides à la presse échues assorties des justifications exigibles	%	90	95	100
M4 - Disponibilité technique des services de diffusion suivis	%	98	98,5	99
M5 - Part de la production originale d'information réalisée hors Nouakchott	%	20	22	25
M6 - Jalons physiques annuels d'investissement échus réalisés et validés	%	90	95	95

Fondement des trajectoires

La formation est programmée sur un socle de deux groupes de vingt-cinq journalistes en 2027, puis une capacité élargie à soixante et soixante-dix bénéficiaires. Les sessions sont mutualisées entre les structures et les organismes, avec des objectifs pédagogiques et une évaluation finale. La ligne d'aide à la presse privée conserve son affectation propre.

Les seuils de disponibilité technique constituent des niveaux de service recherchés. Ils progressent avec la maintenance, le traitement des incidents et la mise en exploitation des équipements. La part de production régionale est un plancher de proximité suivi pour chaque média, non une moyenne entre des unités différentes.

Le délai de vingt jours pour les correspondants étrangers se réfère à la durée maximale publiée sur le portail national. Le suivi porte sur le traitement et la notification des demandes complètes ; il ne préjuge pas du sens de la décision. [9]

Fiches M1-M6 : annexe A. Les projections ne fixent pas de cible de classement international ; les indices de liberté de la presse restent des indicateurs de contexte, documentés lors des revues.

092 - Services et engagements des organismes

Organisme	CP 2027 Total	Dont CP investissement	Résultat de service attendu
AMI	164 657 092	20 000 000	Renforcement de la production d'information depuis les régions ; continuité des publications et valorisation des archives.
Radio Mauritanie	413 657 323	50 000 000	Diffusion suivie, desserte des zones silencieuses et production de proximité ; maintenance et qualification des équipes.
Télévision de Mauritanie	305 674 297	44 000 000	Moyens régionaux de production utilisables ; continuité du service et augmentation de la part de production originale en région.
ARP	23 577 701	5 000 000	Mise en œuvre du programme de valorisation de la publicité et réalisation du lot d'investissement prévu.
Imprimerie nationale	73 054 976	23 692 500	Capacité d'édition et d'impression utilisable ; réception des équipements et organisation de leur maintenance.
Télédiffusion de Mauritanie	137 539 320	51 210 000	Pylônes et émetteurs installés selon la tranche annuelle ; essais, alimentation et continuité du service technique.

Source : [1]. Les montants totaux incluent les crédits de personnel et les concours inscrits dans les chapitres des organismes ; ils ne sont pas assimilés à leur budget consolidé toutes ressources confondues.

Prestations des directions et appui au secteur

Les directions centrales assurent les relations avec les professionnels, l'instruction des demandes, le développement de la communication publique, les activités audiovisuelles et l'accompagnement des médias numériques. Le service correspondant à la facturation Arabsat de 89 820 000 MRU est rapproché des obligations contractuelles et de la continuité effective de la diffusion.

L'appui à la presse privée de 40 000 000 MRU fait l'objet d'un suivi des attributions, des versements et des obligations exigibles. Le dénombrement des médias aidés demeure distinct du nombre de journalistes formés. Le ministère intervient dans le respect du cadre de compétence de chaque organe concerné.

Modalités du dialogue de gestion

Chaque organisme rattache les concours reçus à son programme d'activité et rend compte trimestriellement des services, des investissements, des difficultés et des mesures correctives. Les données de production et de disponibilité sont présentées par organisme. Les transferts de l'État ne sont pas additionnés une seconde fois aux dépenses des organismes dans un total non retraité.

Investissements : Support, Culture et Arts

Les quatre lignes ci-dessous représentent 39 000 000 MRU de CE et 19 000 000 MRU de CP. La programmation annuelle distingue l'engagement, le paiement, la réception du livrable et son utilisation. Les résultats physiques sont appréciés sur la tranche financée en 2027. [1]

Rattachement et opération	CE 2027	CP 2027	Livrable annuel et critère d'achèvement
090.03 - Cabinet Préservation d'archives audiovisuelles	9 000 000	3 000 000	Un lot prioritaire inventorié et traité ; contrôle de lisibilité des supports, indexation et conservation documentées.
091.01 - CNECS Commission nationale de l'UNESCO	6 000 000	2 000 000	La tranche institutionnelle d'investissement prévue au programme d'emploi des crédits ; réception, inventaire et affectation des acquisitions correspondantes.
091.02 - INA Création d'un orchestre national	1 000 000	1 000 000	La tranche de constitution de l'orchestre : acquisitions ou prestations prévues, réception et mise à disposition selon leur objet.
091.03 - IMRSFPC Fouilles archéologiques	23 000 000	13 000 000	Deux campagnes conduites selon le programme scientifique ; rapport, inventaire des découvertes et conservation documentée pour chaque campagne.
TOTAL	**39 000 000**	**19 000 000**	**Quatre lignes inscrites au titre 37.**

Source : [1], pp. 2 et 6-8. Montants en MRU. Le financement de ces lignes est intérieur dans l'état budgétaire.

Organisation de la réalisation

Au premier trimestre, les structures responsables ordonnancent les lots annuels, les procédures de commande et les échéances techniques. Les résultats de 2027 sont arrêtés sur des livrables identifiés, et non sur le seul taux de consommation des crédits. La maîtrise d'ouvrage, le responsable technique et la structure utilisatrice sont distingués dans les dossiers d'exécution.

Les acquisitions et les résultats des travaux sont réceptionnés selon leur nature, inscrits aux inventaires et affectés à leur service utilisateur. Les éléments du patrimoine de l'État et les collections sont suivis par identifiant. Les interventions scientifiques documentent les autorisations, l'état initial, le traitement des découvertes et leurs conditions de dépôt.

Continuité 2028-2029

Les perspectives d'investissement donnent la priorité aux opérations en cours et à l'utilité des tranches engagées. Elles préservent le traitement scientifique post-fouille, l'entretien des équipements et les conditions de conservation. Le montant global des CE ne vaut pas coût total certifié des projets, ni engagement de paiement sur une année future.

Investissements : Communication

Opération	CE 2027	CP 2027	Résultat de tranche et condition d'utilisation
AMI - Décentralisation des activités	120 000 000	20 000 000	Lot régional opérationnel selon le programme de décentralisation ; équipement, équipe et capacité de production articulés.
Radio - Diffusion audiovisuelle	180 000 000	40 000 000	Tranche technique réceptionnée et testée ; plages de service et maintenance organisées.
Radio - Zones silencieuses	30 000 000	10 000 000	Lot de desserte installé sur les sites retenus ; essais de réception et suivi des interruptions.
TVM - Décentralisation des activités	144 000 000	44 000 000	Tranche régionale de production livrée et utilisable ; personnels et conditions d'exploitation mobilisés.
ARP - Valorisation de la publicité	12 000 000	5 000 000	Lot institutionnel d'investissement prévu au programme de valorisation ; acquisitions réceptionnées et affectées.
Imprimerie - Acquisition d'équipement et d'édition	83 692 500	23 692 500	Équipements ou prestations de la tranche annuelle réceptionnés ; tests, formation à l'utilisation et maintenance.
TDM - Acquisition de pylônes et d'émetteurs	251 210 000	51 210 000	Lot installé, sécurisé et testé ; alimentation, accès et entretien assurés.
TOTAL COMMUNICATION	**820 902 500**	**193 902 500**	**Sept lignes d'investissement.**

Source : [1], pp. 9-11. Montants en MRU. Total ministériel des investissements : 859 902 500 MRU de CE et 212 902 500 MRU de CP.

Avancement physique et service rendu

Le suivi de chaque opération rapproche les engagements juridiques, les paiements, les livraisons, les installations et la mise en service. L'indicateur M6 porte sur les jalons techniques annuels arrivés à échéance. Un équipement commandé mais non livré n'est pas compté comme installé ; un équipement installé sans essai concluant n'est pas compté comme opérationnel.

Les projets de desserte de Radio Mauritanie et de la TDM font l'objet d'un rapprochement des sites et des fonctions. La continuité de la diffusion, les besoins énergétiques et les charges d'entretien sont suivis avec les organismes exploitants. Les bilans distinguent les sites nouveaux des sites modernisés.

Gouvernance et calendrier de suivi

Le pilotage repose sur les responsables de programme et les structures chargées de l'exécution. Les revues ministérielles rapprochent résultats physiques, ressources mobilisées et mesures correctives. Les attributions statutaires et les actes de désignation demeurent le fondement des responsabilités.

Acteur	Responsabilité de gestion
Ministre	Arrêter les orientations, les engagements et les arbitrages relevant de sa compétence.
Secrétaire général	Coordonner les revues ministérielles et le traitement des difficultés transversales.
Responsables de programme	Décliner les objectifs, organiser les plans de travail, suivre les résultats et rendre compte des écarts.
DEPS	Tenir le référentiel des indicateurs, consolider les tableaux de bord et préparer les revues, le PAP et le RAP.
DAF / DAA	Rapprocher les données de crédits et de dépenses ; assurer la cohérence des données de personnel et de gestion administrative.
Directions, délégations et organismes	Mettre en œuvre les activités, produire les données et conserver les pièces de réalisation.
Inspection générale	Contrôler les opérations et la fiabilité des données ; suivre la mise en œuvre des recommandations.

Calendrier interne

Échéance	Livrable
31 janvier 2027	Plans de travail, calendrier territorial, programme de contrôle, périmètres des indicateurs et jalons annuels des investissements.
10 du mois suivant le trimestre	Données des services, délégations et organismes transmises à leur responsable de programme.
20 du mois suivant le trimestre	Trois tableaux de bord complets transmis à la DEPS.
Fin du mois suivant le trimestre	Revue ministérielle et relevé des décisions : mesure, responsable et échéance.
Juillet 2027	Bilan semestriel et prévision de fin d'année ; mise à jour des modalités d'exécution.
Janvier-février 2028	Clôture des indicateurs 2027 et consolidation du RAP, selon le calendrier officiel.

Les échéances ci-dessus organisent le suivi interne sans modifier les délais réglementaires. Toute modification des cibles, du périmètre ou des jalons est tracée ; la cible initiale reste présentée pour permettre l'analyse des écarts.

Qualité des données et maîtrise des risques

Mesure des résultats

Chaque indicateur dispose d'un producteur de données, d'une formule stable, d'une périodicité et d'un dossier de preuve. Les responsables techniques vérifient les résultats ; les responsables de programme les consolident ; la DEPS contrôle leur cohérence. Les chiffres financiers identifient le stade de la dépense : engagement, liquidation, ordonnancement ou paiement.

Le tableau de bord associe la cible, la réalisation cumulée, l'écart, la cause et l'action corrective. Le taux de réalisation d'un objectif n'est pas assimilé au taux d'exécution budgétaire. Les coûts sont appréciés sur des prestations ou activités homogènes ; le budget total d'une structure n'est pas divisé par un seul indicateur pour produire un coût unitaire artificiel.

Risque	Mesure de maîtrise	Responsable
Double comptage ou mesure hétérogène	Identifiants uniques, registre commun et vérification des unités ; séparation des publics, visites et événements.	Services / RP / DEPS
Retards de marchés ou de trésorerie	Échéanciers techniques et financiers cohérents ; suivi des lots critiques et adaptation des opérations non engagées.	RP / DAF / services des marchés
Concours insuffisamment justifiés	Suivi des obligations exigibles, relances, examen des pièces et mesures correctives fondées sur le cadre applicable.	RP / DAF / organismes
Équipements non utilisés	Tests, alimentation, formation des utilisateurs et organisation de la maintenance avant mise en exploitation.	Responsables techniques / organismes
Dégradation du patrimoine	Inventaires, priorisation des urgences, constat avant intervention et protocole de conservation.	CNP / institutions patrimoniales
Modification opportuniste des objectifs	Maintien de la trace des cibles initiales et justification des changements de périmètre, de pondération ou de calendrier.	RP / DEPS

Climat, entretien et patrimoine de l'État

La préparation des opérations prend en compte la chaleur, les inondations, l'ensablement et les besoins énergétiques selon les sites. Les coûts d'exploitation et de maintenance sont rapprochés des capacités des services utilisateurs. Le marquage climatique est renseigné selon la nature de chaque projet, sans affectation automatique de l'ensemble d'un investissement à une dépense climatique. [2]

Les pièces nominatives et les données professionnelles sont conservées de manière sécurisée. Les rapports diffusés privilégient les résultats agrégés. Les constats de réception et les inventaires assurent la traçabilité des acquisitions et des éléments du patrimoine de l'État.

Fiches S1 à S3

S1 - Agents ayant achevé une formation professionnelle

Produit / efficacité | Unité : % | 2027 : 10 % ; 2028 : 12 % ; 2029 : 15 %.

Champ et calcul. Agents des services centraux et des délégations des trois programmes, présents au moins six mois dans l'année ; hors organismes autonomes. 100 x agents distincts ayant achevé une formation professionnelle / agents éligibles. Une personne compte une seule fois.

Source et suivi. État nominatif, listes de présence et attestations. Suivi semestriel et arrêté annuel. Production : DAA ; validation : RP 090 ; cohérence : DEPS.

Trajectoire. Élargissement graduel par mutualisation des sessions et formations ciblées. L'objectif reste annuel, sans cumul des bénéficiaires d'une année à l'autre.

Règle de qualité. La participation à une réunion n'est pas une formation. L'indicateur ne mesure pas à lui seul le gain de compétences. Dénominateur nul : sans objet.

S2 - Cadres disposant d'une fiche de poste valide

Résultat intermédiaire / qualité | Unité : % | 2027 : 35 % ; 2028 : 65 % ; 2029 : 100 %.

Champ et calcul. Cadres des services centraux et des délégations en poste au 31 décembre. 100 x cadres disposant d'une fiche signée, actualisée et communiquée / cadres en poste. La liste des fonctions d'encadrement est arrêtée en début d'exercice.

Source et suivi. Répertoire des fonctions et fiches datées. Revue semestrielle ; constat au 31 décembre. Production : DAA ; validation : RP 090.

Trajectoire. Couverture progressive du stock : priorité aux fonctions de pilotage en 2027, élargissement en 2028, généralisation en 2029.

Règle de qualité. Les fiches encore valides sont comptées. Il s'agit d'une couverture à date, distincte d'un taux annuel de création de fiches. Dénominateur nul : sans objet.

S3 - Tableaux de bord complets transmis dans le délai

Produit / qualité du pilotage | Unité : % | 2027 : 100 % ; 2028 : 100 % ; 2029 : 100 %.

Champ et calcul. Tableaux trimestriels des trois programmes. 100 x tableaux reçus complets au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre / tableaux attendus. Le dénominateur annuel est de douze.

Source et suivi. Registre de réception et tableaux physiques et financiers. Contrôle trimestriel ; le quatrième trimestre est arrêté en janvier 2028. Production : RP ; contrôle : DEPS ; revue : SG.

Trajectoire. Réalisation de l'ensemble des échéances de pilotage sur les trois exercices.

Règle de qualité. La complétude comprend les valeurs, les justifications et les écarts. Une transmission vide n'est pas recevable. Une difficulté de mesure est expliquée avec une mesure corrective, jamais assimilée à zéro.

Fiches S4 à S6

S4 - Dossiers acceptés sans retour pour correction

Qualité de processus | Unité : % | 2027 : 90 % ; 2028 : 92 % ; 2029 : 95 %.

Champ et calcul. Dossiers de dépense du titre 37 présentés pour la première fois au contrôle financier. 100 x dossiers acceptés sans retour motivé pour erreur ou insuffisance / dossiers de première présentation dont l'examen est achevé sur la période.

Source et suivi. Registre DAF, avis et motifs de retour. Calcul trimestriel, ventilé par programme et nature. Production : DAF ; rapprochement avec le contrôle financier ; validation : RP 090.

Trajectoire. Amélioration progressive par liste de contrôle documentaire et traitement des causes récurrentes de reprise.

Règle de qualité. Chaque dossier conserve son identifiant après correction. Les dossiers en attente sont recensés séparément, avec leur ancienneté. Les simples demandes d'information sans correction sont exclues des retours. Dénominateur nul : sans objet.

S5 - Missions du programme de contrôle achevées

Produit / efficacité | Unité : % | 2027 : 100 % ; 2028 : 100 % ; 2029 : 100 %.

Champ et calcul. Missions du programme annuel de contrôle de l'Inspection générale. 100 x missions achevées avec rapport transmis / missions du programme annuel arrêté au 31 janvier.

Source et suivi. Programme, ordres de mission, rapports et bordereaux de transmission. Suivi semestriel ; arrêté annuel. Production : Inspection générale ; validation des résultats : RP 090.

Trajectoire. Réalisation intégrale d'un programme dimensionné selon les risques et les moyens d'inspection, soit 1 616 400 MRU de biens et services en 2027.

Règle de qualité. Une mission inachevée ne compte pas. Les contrôles imprévus sont présentés à part. Toute modification du programme présente le périmètre initial et le périmètre révisé. Dénominateur nul : sans objet.

S6 - Recommandations échues mises en œuvre

Résultat intermédiaire / efficacité | Unité : % | 2027 : 80 % ; 2028 : 85 % ; 2029 : 90 %.

Champ et calcul. Recommandations de contrôle arrivées à échéance, y compris le stock antérieur non soldé. 100 x recommandations échues dont la correction est vérifiée / recommandations échues à traiter. Chaque recommandation est suivie par identifiant.

Source et suivi. Registre des recommandations, responsables, échéances et pièces de correction. Mise à jour trimestrielle ; validation annuelle. Production et vérification : Inspection générale ; suivi : RP 090.

Trajectoire. Résorption progressive des recommandations par relances, responsabilisation des services et examen des blocages.

Règle de qualité. Une correction partielle ne solde pas la recommandation. Les risques critiques et irrégularités sont traités immédiatement, indépendamment du taux. Les contestations sont tracées. Dénominateur nul : sans objet.

Méthode de projection financière

1. Cadrage et périmètre du scénario

Le scénario retient comme enveloppes du budget général les montants indicatifs de la ligne ministérielle du CDMT-g : 1 714 397 422 MRU en 2028 et 1 768 201 049 MRU en 2029. Le FACJS est traité séparément et reconduit à 188 219 626 MRU par an. Ce traitement constitue une hypothèse de projection, la ligne du CDMT-g ne présentant pas de dotation en partie 7. [2, p. 17]

Paramètre	2028 / 2027	2029 / 2027	Application
Personnel	717 747 130 / 676 758 892	757 977 751 / 676 758 892	Ratios du CDMT-g appliqués à la base révisée 2027 de 746 637 600 MRU.
Biens et services	106 880 309 / 104 784 616	109 017 915 / 104 784 616	Ratios du CDMT-g appliqués à 100 907 316 MRU.
Transferts courants	571 769 983 / 571 769 983	583 205 383 / 571 769 983	Ratios du CDMT-g appliqués à 537 261 735 MRU.
Autres dépenses	Reconduction nominale	Reconduction nominale	4 000 000 MRU au BG et 188 219 626 MRU au FACJS.
Investissement	Solde dans l'enveloppe BG	Solde dans l'enveloppe BG	Enveloppe BG moins personnel, biens et services, transferts et 4 000 000 MRU d'autres dépenses.

2. Répartition entre les programmes

Pour chaque nature, le total projeté est réparti entre les trois programmes selon leur poids dans cette nature en 2027. Le FACJS conserve son rattachement au programme 090. Les arrondis sont ajustés à l'ouguiya selon les plus forts restes, afin de conserver l'égalité des totaux.

Contrôle	2027	2028	2029
Budget général	1 601 709 151	1 714 397 422	1 768 201 049
FACJS	188 219 626	188 219 626	188 219 626
Total projeté / inscrit	**1 789 928 777**	**1 902 617 048**	**1 956 420 675**
Investissement dans le BG	212 902 500	278 352 147	274 967 398

3. Portée de la projection

Les perspectives par programme sont des estimations de programmation et non la ventilation d'enveloppes déjà notifiées. Les ratios ne constituent pas des décisions de rémunération. L'enveloppe d'investissement future ne vaut ni engagement sur un projet nouveau, ni échéancier des CE 2027. Les échéanciers sont établis projet par projet à partir des engagements juridiques, des paiements et des tranches techniques.

Fiches C1 à C3

C1 - Manifestations organisées ou soutenues

Produit / efficacité | Unité : Nombre | 2027 : 20 ; 2028 : 22 ; 2029 : 24.

Champ et calcul. Manifestations culturelles tenues avec concours identifié du ministère, sur les actions 091.01 et 091.02, avec les contributions territoriales 090.03. Dénombrement des manifestations distinctes disposant d'un programme, d'un lieu, de dates et d'un bilan.

Source et suivi. Calendrier, décisions d'appui, bilans et preuves de tenue. Collecte trimestrielle. Production : directions culturelles et délégations ; consolidation : Direction de la Culture ; validation : RP 091.

Trajectoire. Quinze manifestations territoriales et cinq rendez-vous spécialisés en 2027 ; deux manifestations supplémentaires par an ensuite.

Règle de qualité. Une manifestation de plusieurs jours ne compte qu'une fois. Les éditions régionales distinctes sont individualisées ; leur coordination nationale n'est pas ajoutée. Les formations internes sont exclues.

C2 - Wilayas accueillant une manifestation

Résultat intermédiaire / accessibilité | Unité : Nombre sur 15 | 2027 : 15 ; 2028 : 15 ; 2029 : 15.

Champ et calcul. Ensemble des quinze wilayas, y compris les trois wilayas de Nouakchott. Nombre de wilayas ayant accueilli au moins une manifestation validée dans C1. Chaque wilaya compte une seule fois.

Source et suivi. Registre des manifestations, localisations et bilans des délégations. Consolidation trimestrielle et annuelle. Production : délégations ; consolidation : Direction de la Culture ; validation : RP 091.

Trajectoire. Maintien d'une couverture territoriale minimale sur trois ans ; adaptation des formats à chaque territoire.

Règle de qualité. Un événement à Nouakchott ne couvre pas les wilayas d'origine de ses participants. L'indicateur ne mesure ni la proportion de population participante ni l'accès de chaque moughataa.

C3 - Professionnels bénéficiant d'un appui direct

Produit / efficacité | Unité : Nombre | 2027 : 100 ; 2028 : 110 ; 2029 : 120.

Champ et calcul. Artistes et professionnels recevant une formation, une aide éligible ou un accompagnement individualisé financé par le programme. Nombre annuel de personnes distinctes disposant d'une preuve d'appui direct ; une personne ne compte qu'une fois.

Source et suivi. Registre nominatif sécurisé, décisions, listes et pièces de réalisation. Consolidation semestrielle. Production : Direction des Arts et INA ; validation : RP 091.

Trajectoire. Capacité annuelle de programmation de quatre groupes de vingt-cinq personnes en 2027, puis dix bénéficiaires supplémentaires par an.

Règle de qualité. La subvention à une union ne vaut pas soutien direct à tous ses membres. La seule délivrance d'une carte professionnelle est exclue. Les bénéficiaires sont ventilés par dispositif, discipline et territoire.

Fiches C4 à C6

C4 - Compétences validées en formation artistique

Résultat intermédiaire / qualité | Unité : % | 2027 : 80 % ; 2028 : 85 % ; 2029 : 90 %.

Champ et calcul. Participants aux sessions artistiques dont l'achèvement est programmé dans l'année. 100 x participants ayant atteint le seuil de compétence fixé avant la session / participants entrés dans ces sessions. Les abandons restent au dénominateur.

Source et suivi. Programmes pédagogiques, listes initiales, évaluations et procès-verbaux. Calcul par session et consolidation annuelle. Production : INA et Direction des Arts ; validation : RP 091.

Trajectoire. Amélioration par adaptation pédagogique, accompagnement et réduction des abandons ; progression de cinq points par an.

Règle de qualité. La présence ne vaut pas acquisition de compétences. L'agrégation pondère par les effectifs et conserve les résultats par type de formation. Une personne suivant deux parcours compte dans chacun d'eux pour ce taux, mais une fois dans C3. Dénominateur nul : sans objet.

C5 - Campagnes archéologiques avec dossier déposé

Produit / efficacité scientifique | Unité : Nombre | 2027 : 2 ; 2028 : 2 ; 2029 : 2.

Champ et calcul. Campagnes distinctes du programme scientifique annuel, achevées au cours de l'exercice. Nombre de campagnes réalisées avec rapport scientifique, inventaire des découvertes et protocole de conservation ou de dépôt.

Source et suivi. Programme, autorisations, rapports signés, inventaires et bordereaux. Constat à la clôture ; consolidation annuelle. Production : IMRSFPC ; vérification technique avec la CNP ; validation : RP 091.

Trajectoire. Deux campagnes annuelles, avec priorité à leur traitement scientifique complet. En 2027, la ligne de fouilles dispose de 13 000 000 MRU de CP.

Règle de qualité. Ne pas découper artificiellement une campagne en plusieurs missions. Le traitement post-fouille est identifié. La cible ne préjuge ni des découvertes ni d'une reconnaissance internationale.

C6 - Opérations patrimoniales achevées

Résultat intermédiaire / efficacité | Unité : % | 2027 : 90 % ; 2028 : 95 % ; 2029 : 95 %.

Champ et calcul. Opérations prioritaires du plan annuel de sauvegarde arrivées à échéance ; hors campagnes C5. 100 x opérations échues réalisées conformément au livrable / opérations prioritaires échues du plan annuel. Chaque objet et livrable sont identifiés.

Source et suivi. Plan, constats d'état, inventaires, actes de protection et réceptions. Suivi semestriel et annuel. Production : CNP, FNSVA et ONM ; validation technique puis RP 091.

Trajectoire. 90 % en 2027, puis 95 % avec une programmation resserrée sur les priorités et des délais mieux maîtrisés.

Règle de qualité. Présenter séparément inventaire, conservation, restauration et protection juridique. Les retraits du plan sont motivés sans effacement de la programmation initiale. Dénominateur nul : sans objet.

Fiches M1 à M3

M1 - Journalistes ayant achevé une formation évaluée

Produit / efficacité | Unité : Nombre | 2027 : 50 ; 2028 : 60 ; 2029 : 70.

Champ et calcul. Journalistes bénéficiant d'une formation financée ou cofinancée dans le programme 092. Nombre annuel de personnes distinctes ayant achevé une session avec assiduité et évaluation de fin de formation.

Source et suivi. Programme pédagogique, listes, attestations et évaluations. Consolidation semestrielle. Production : directions concernées et organismes ; validation : RP 092.

Trajectoire. Deux groupes de vingt-cinq personnes en 2027 ; capacité de programmation accrue de dix bénéficiaires par an. Mutualisation des sessions et des intervenants.

Règle de qualité. Une réunion d'information ne compte pas. Chaque personne est comptée une fois au total. Les cofinancements sont documentés ; la ligne d'aide à la presse ne finance pas automatiquement les formations.

M2 - Accréditations traitées en vingt jours au plus

Qualité de service | Unité : % | 2027 : 90 % ; 2028 : 95 % ; 2029 : 95 %.

Champ et calcul. Demandes complètes d'accréditation de correspondants de médias étrangers. 100 x demandes ayant fait l'objet d'une notification dans les vingt jours / demandes complètes dont le délai de vingt jours expire sur la période.

Source et suivi. Registre daté des dépôts, complétudes et notifications. Suivi trimestriel. Production : service compétent pour les accréditations ; consolidation budgétaire : Direction de la communication ; validation : RP 092.

Trajectoire. Cible appuyée sur le délai publié de trois à vingt jours ; progression de la régularité du traitement. [9]

Règle de qualité. Pour le suivi, les jours sont calendaires et le départ est la réception complète, sans modification du droit applicable. Les dossiers en retard restent au dénominateur. Conserver aussi la date du premier dépôt. Dénominateur nul : sans objet.

M3 - Aides à la presse justifiées à échéance

Résultat intermédiaire / responsabilité | Unité : % | 2027 : 90 % ; 2028 : 95 % ; 2029 : 100 %.

Champ et calcul. Montants versés soumis à des obligations de compte rendu échues, y compris le stock antérieur non justifié. 100 x montants dont les justifications exigibles sont acceptées / montants versés à justifier. La justification partielle est limitée au montant validé.

Source et suivi. Décisions, conventions, paiements, rapports et pièces acceptées. Rapprochement semestriel. Production : services et organe compétents ; validation financière et RP 092.

Trajectoire. Progression vers la justification intégrale des concours à échéance ; traitement individualisé des anomalies.

Règle de qualité. Le crédit de 40 000 000 MRU n'est pas le dénominateur automatique. Aucune obligation nouvelle ni compétence d'attribution n'est créée par l'indicateur. Dénominateur nul : sans objet.

Fiches M4 à M6

M4 - Disponibilité technique des services de diffusion

Résultat / qualité de service | Unité : % | 2027 : 98 % ; 2028 : 98,5 % ; 2029 : 99 %.

Champ et calcul. Réseaux de diffusion suivis, séparément par opérateur et type de service. 100 x heures de service technique assurées / heures de service prévues. L'unité est l'heure par équipement-service, sur une liste de sites et des plages prédéfinies.

Source et suivi. Journaux techniques, incidents, maintenance et essais. Calcul mensuel, validation trimestrielle. Production : opérateurs techniques ; consolidation et validation : RP 092.

Trajectoire. Amélioration graduelle par entretien, traitement des interruptions et fiabilisation des installations.

Règle de qualité. Les interruptions de maintenance sont incluses dans les indisponibilités des plages prévues. Les nouveaux sites entrent à leur mise en service. L'indicateur ne mesure ni audience ni couverture de population. Dénominateur nul : sans objet.

M5 - Production originale réalisée hors Nouakchott

Résultat intermédiaire / proximité | Unité : % | 2027 : 20 % ; 2028 : 22 % ; 2029 : 25 %.

Champ et calcul. Production originale d'information de l'AMI, de Radio Mauritanie et de la TVM, suivie séparément. 100 x production originale réalisée hors Nouakchott / production originale totale. L'AMI compte des dépêches ; Radio et TVM des minutes.

Source et suivi. Métadonnées, grilles, archives et origine de production. Calcul trimestriel et annuel par organisme. Production : chaque média ; consolidation : RP 092.

Trajectoire. Plancher de proximité progressif cohérent avec la décentralisation des moyens ; aucun recul volontaire d'un niveau supérieur déjà atteint.

Règle de qualité. Exclure les reprises et rediffusions. Le lieu du sujet ne suffit pas : la production est réalisée en région. Ne pas additionner dépêches et minutes ; ne pas prescrire les contenus éditoriaux. Dénominateur nul : sans objet.

M6 - Jalons physiques d'investissement réalisés

Produit / efficacité | Unité : % | 2027 : 90 % ; 2028 : 95 % ; 2029 : 95 %.

Champ et calcul. Jalons techniques échus des sept lignes d'investissement du programme 092. 100 x somme des poids des jalons échus réalisés / somme des poids des jalons échus prévus. Le poids de chaque projet est proportionnel à ses CP ; les poids de ses jalons techniques sont fixés avant exécution.

Source et suivi. Échéanciers, dossiers techniques, réceptions et tests. Revue trimestrielle. Production : maîtrises d'ouvrage et organismes ; validation technique et RP 092.

Trajectoire. 90 % en 2027 puis 95 %, sur des tranches annuelles cohérentes avec les paiements programmés.

Règle de qualité. Un paiement ne vaut pas avancement physique. Les poids, délais et changements sont tracés. La cible concerne la tranche annuelle, non l'achèvement global du projet. Aucun jalon échu : sans objet, et non 100 %.

Crédits par structure : programme Support

Code action / chapitre	Structure	CP 2027 (MRU)
090.01/1	Cabinet	142 626 907
090.01/3	Direction des Études, de la Planification et du Suivi	5 642 401
090.01/9	Inspection générale	2 551 073
090.01/70	Fonds d'appui au secteur de la culture, de la jeunesse et des sports	188 219 626
090.01	**Sous-total de l'action**	**339 040 007**
090.03/1	Cabinet	4 080 625
090.03/20	Délégation de l'Assaba	2 837 669
090.03/21	Délégation du Hodh Echargui	2 232 501
090.03/22	Délégation du Hodh El Gharbi	2 336 793
090.03/23	Délégation du Trarza	2 876 340
090.03/24	Délégation du Guidimagha	1 590 509
090.03/25	Délégation du Gorgol	1 698 121
090.03/26	Délégation de l'Inchiri	1 550 989
090.03/27	Délégation du Tiris Zemour	1 626 888
090.03/28	Délégation du Brakna	2 999 593
090.03/29	Délégation du Tagant	1 879 874
090.03/30	Délégation de l'Adrar	2 019 476
090.03/31	Délégation de Nouakchott Nord	3 522 664
090.03/32	Délégation de Nouakchott Sud	4 328 542
090.03/33	Délégation de Nouakchott Ouest	9 004 829
090.03/34	Délégation de Nouadhibou	2 426 599
090.03/35	Direction des Relations avec le Parlement	2 829 864
090.03/39	Direction de la Coopération et des Relations extérieures	419 143
090.03/52	Direction des Affaires financières	3 880 002
090.03/53	Direction des Affaires administratives	4 038 493
090.03	**Sous-total de l'action**	**58 179 514**
090	**TOTAL SUPPORT**	**397 219 521**

Source : [1], pp. 1-5. Le FACJS est un CST. L'action 03 conserve le code de l'état budgétaire. Les 9 000 000 MRU de CE du programme concernent la préservation des archives audiovisuelles au Cabinet, action 03.

Crédits par structure : Culture et Communication

Code action / chapitre	Structure	CP 2027 (MRU)
091.01/7	Direction de la Culture	32 939 103
091.01/15	Direction du Livre et de la Lecture	4 349 353
091.01/18	Commission nationale pour l'Éducation, la Culture et les Sciences	17 072 795
091.01/46	Bibliothèque nationale	7 441 012
091.01/51	Centre culturel de Dakar	2 375 000
091.01	**Sous-total de l'action**	**64 177 263**
091.02/16	Direction des Arts	9 197 000
091.02/54	Institut national d'art	11 135 706
091.02	**Sous-total de l'action**	**20 332 706**
091.03/2	Conservation nationale du patrimoine	4 735 219
091.03/41	IMRSFPC	30 256 356
091.03/42	Fondation nationale pour la sauvegarde des villes anciennes	6 629 031
091.03/47	Office national des musées	9 206 817
091.03	**Sous-total de l'action**	**50 827 423**
091	**TOTAL CULTURE ET ARTS**	**135 337 392**
092.01/36	Direction de la communication	46 583 129
092.01/38	Direction des médias électroniques et numériques	796 126
092.01/62	Agence mauritanienne d'information	164 657 092
092.01/63	Radio Mauritanie	413 657 323
092.01/64	Télévision de Mauritanie	305 674 297
092.01/67	Autorité de régulation de la publicité	23 577 701
092.01	**Sous-total de l'action**	**954 945 668**
092.02/37	Direction de la communication audiovisuelle	91 831 900
092.02/65	Imprimerie nationale	73 054 976
092.02/66	Télédiffusion de Mauritanie	137 539 320
092.02	**Sous-total de l'action**	**302 426 196**
092	**TOTAL COMMUNICATION**	**1 257 371 864**

Source : [1], pp. 5-11. Total des programmes Culture et Arts et Communication : 1 392 709 256 MRU. Les totaux des trois programmes, des sept actions, des quarante-quatre chapitres et des cinq natures de dépense sont concordants.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES
ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL

39

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel

Projet annuel de performance pour l'exercice 2027

1. Introduction

Le projet annuel de performance du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel pour l'année 2027 s'inscrit dans le cadre de la réforme des finances publiques et de la transition vers le budget-programme axé sur les résultats et la performance.

Il vise à traduire les attributions et les politiques sectorielles en objectifs annuels mesurables et à relier les ressources financières mobilisées aux résultats et aux produits attendus, afin d'améliorer l'efficience de la dépense publique et de renforcer la redevabilité et la transparence.

Ce projet a été élaboré en cohérence avec le Document de programmation budgétaire à moyen terme 2027–2029, qui constitue le cadre de référence de la programmation budgétaire pluriannuelle.

2. Mission

La mission du département consiste à contribuer à l'ancrage des valeurs de tolérance de l'Islam et à la diffusion du juste milieu et de la modération, au développement des affaires islamiques, à la prise en charge des mosquées et des imams, à l'organisation des rites religieux, au développement de l'enseignement originel et des mahadras, ainsi qu'à la lutte contre l'analphabétisme et à la formation professionnelle des étudiants des mahadras.

3. Domaines d'intervention

Les principaux domaines d'intervention du ministère sont les suivants :

* Les affaires islamiques en général : mosquées et imams ; prédication, conseil et orientation islamiques ; Hadj et Omra ; waqfs ; zakat.

* L'enseignement originel : mahadras, instituts et établissements d'enseignement supérieur islamique.

* L'alphabétisation.

* La formation professionnelle des étudiants des mahadras.

4. Architecture des programmes

Le ministère s'appuie sur quatre programmes :

Code Programme

029 Support

030 Affaires Islamiques

031 Enseignement Originel

032 Lutte contre l'analphabétisme et formation professionnelle des étudiants des mahadras

4. Synthèse des programmes

Programme	Crédit de référence 26	Proposition 27	Écart	Justification
Soutien	152296566	872002070	719705504	Le rattachement de certains chapitres et sous-chapitres aux programmes a été modifié.
Affaires Islamiques	436844472	232583387	-204261085	Le rattachement de certains chapitres et sous-chapitres aux programmes a été modifié.
Enseignement Originel	601028370	65222622	-535805748	Le rattachement de certains chapitres et sous-chapitres aux programmes a été modifié.
Lutte contre l'analphabétisme et formation professionnelle	4304716	22937030	18632314	Le rattachement de certains chapitres et sous-chapitres aux programmes a été modifié.
Total	1194474124	1192745109	-1729015	

-

Présentation détaillée des programmes

A/ Programme 029 – Support

I- Programme Support

Description du programme

Ce programme concourt à la réalisation des objectifs généraux du département. Il assure la coordination des activités communes aux différents programmes sectoriels et en définit les politiques générales.

Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif général du programme

Améliorer l'efficacité du pilotage du ministère et renforcer l'efficience de l'administration ainsi que du soutien financier et technique aux différents programmes sectoriels.

Objectifs spécifiques

Ce programme vise principalement à :

Objectif	Actions	Indicateur de performance
Élaborer les stratégies des différents programmes du département	- Élaborer une stratégie générale du département couvrant toutes ses composantes - Élaborer des plans annuels pour les différentes composantes du département	- Réception et validation des documents de stratégie Réception des documents des plans annuels
Mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement des programmes sectoriels et renforcer les capacités structurelles du département	Fournir les ressources nécessaires à chaque programme pour son plan annuel, grâce à une préparation de qualité du budget annuel du département Organiser 3 sessions de formation au profit du personnel du département	Préparation de qualité du budget du département, avec un taux d'approbation des propositions présentées d'au moins 50% Nombre de sessions dispensées Nombre de bénéficiaires de ces sessions
Veiller à la transparence de la gestion des ressources du département	Numériser 50% des transactions émanant du département Effectuer des missions d'inspection périodiques couvrant au moins 50% des composantes du département	Nombre d'opérations numérisées Numérisation du projet d'appui à l'enseignement originel Poursuite de la numérisation du Hadj Rapports de l'Inspection
Prendre en charge les oulémas, les imams et	Accorder des aides mensuelles à 1000 oulémas et imams par	Nombre d'oulémas et d'imams bénéficiant de ces

les cheikhs des mahadras	l'intermédiaire de l'Association des Oulémas et de l'Union des Imams Soutenir et ouvrir plus de 1200 mahadras	aides et se consacrant à leurs fonctions religieuses
Développer l'enseignement supérieur originel	Former 2500 diplômés de l'enseignement supérieur	Nombre de diplômés des différents départements
Revitaliser l'obligation de la zakat et la pratique vertueuse du waqf	Numériser et développer les mécanismes de collecte de la zakat Faire adopter un cadre législatif pour la zakat et le waqf Distribuer 1000 paniers alimentaires aux personnes démunies par l'intermédiaire de l'Établissement des Awqaf Distribuer des allocations de zakat aux personnes démunies par l'intermédiaire de Beit Mal Zakat Organiser 3 séminaires de sensibilisation à l'importance du versement de la zakat	Nombre d'opérations de zakat numérisées Adoption d'un texte de loi organisant la collecte de la zakat Nombre de bénéficiaires Rapports des séminaires
Diffuser la culture islamique par les médias	Publier le septième numéro de la revue « Al-Ichaa Al-Mahdhari » Organiser une mission de production pour documenter les activités du département à l'intérieur du pays Accompagner les activités d'animation du Ramadan Préparer des chaires d'enseignement	Nombre d'exemplaires imprimés de la revue Nombre de contenus produits Nombre d'activités d'animation du Ramadan Nombre de chaires proposées

Ce programme comprend deux activités principales, assorties des montants suivants :

Programme	Activité	Montant
Soutien	Stratégie ministérielle	107110741
	Coordination administrative	764891329

II- Programme 030 – Affaires Islamiques

/ Programme Affaires Islamiques

Description du programme

Ce programme est chargé de mettre en œuvre les politiques du département en matière de rites religieux, de promotion du Livre de Dieu, de lutte contre les discours d'excès, d'extrémisme et de dépravation, de prise en charge des mosquées et d'organisation du Hadj.

Objectifs, activités et indicateurs de performance du programme

6.1. Objectif général

Améliorer la qualité des services religieux et renforcer la contribution du secteur des affaires islamiques à l'ancrage des valeurs islamiques, du juste milieu et de la modération, en développant les services destinés aux mosquées et aux imams, en améliorant l'organisation du Hadj et en renforçant l'orientation religieuse et la diffusion de la culture islamique.

Ce programme vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif	Activité	Indicateur de performance
Assurer les conditions propices à l'accomplissement des rites islamiques et ancrer les valeurs et les vertus de l'Islam	Réhabiliter 30 mosquées Achever la deuxième tranche de construction du siège de l'Association des Oulémas Mauritaniens Accorder une aide financière à 3300 imams pendant le mois béni du Ramadan Accorder une aide financière mensuelle à 1600 imams et muezzins Organiser la saison du Hadj dans de bonnes conditions, à hauteur d'au moins 80%	Nombre de mosquées entretenues Procès-verbal de réception Nombre de bénéficiaires Nombre de bénéficiaires Recueil des avis des pèlerins
Présenter l'image lumineuse de l'Islam, par son opposition aux phénomènes d'excès et d'extrémisme et aux différentes pratiques contraires à la charia, et diffuser le savoir et la juste compréhension de l'Islam	Présenter 90 conférences religieuses à la télévision et à la radio pendant le mois béni du Ramadan Dispenser 450 conférences et cours dans toutes les wilayas du pays pendant tout le mois du Ramadan Poursuivre l'impression du Saint Coran mauritanien	Nombre de conférences présentées Nombre de conférences et de cours dispensés au niveau régional Publication du premier exemplaire du Saint Coran mauritanien Nombre de candidats et de lauréats de ces concours

	Organiser 3 concours religieux consacrés au Coran, au hadith et à la biographie du Prophète Distribuer 5000 calendriers des horaires du jeûne pendant le Ramadan Organiser le concours du Président de la République pour la mémorisation et la compréhension des textes des mahadras	Nombre de bénéficiaires de la distribution des calendriers des horaires du jeûne Listes de distribution Nombre de candidats et de lauréats de ce concours

Ce programme comprend les activités principales ci-après, assorties des montants suivants :

2 - Affaires Islamiques	**Prise en charge des mosquées et des imams**	**120278640**
	Animation des saisons religieuses et orientation religieuse	2732075
	Rite du Hadj	89651646
	Diffusion de la culture islamique	19921026

Total des montants des activités : 232583387

III- Programme Enseignement Originel

Description du programme

Ce programme est chargé de mettre en œuvre les politiques du département en matière de prise en charge des mahadras et de l'enseignement originel, ainsi que de mise en place de passerelles entre celui-ci et l'enseignement formel.

Objectifs, activités et indicateurs de performance du programme

Ce programme vise principalement à :

Objectif	Activité	Indicateurs de performance
Préserver le système de l'enseignement originel, en tant que creuset de la culture et de l'identité islamiques communes au pays	Ouvrir et soutenir 1300 mahadras Accorder des indemnités mensuelles à 316 cheikhs des mahadras traditionnelles	Nombre d'étudiants bénéficiaires de ces mahadras
Moderniser et organiser l'enseignement originel	Élaborer une loi sur l'enseignement originel Préparer 500 élèves à participer aux épreuves du baccalauréat originel de l'année scolaire 2026 2027. Accueillir, par voie de concours, 270 élèves en première année des instituts régionaux d'enseignement originel en 2026/2027	Élaboration du projet de loi Nombre de bénéficiaires Nombre de candidats et nombre d'admis

Ce programme comprend les deux activités principales ci-après, assorties des montants suivants :

3 - Enseignement Originel	Préservation de l'enseignement originel	13751180
	Articulation entre l'enseignement originel et l'enseignement moderne	51471442

Total des montants des activités : 65222622

IV- Programme Alphabétisation et formation professionnelle

Description du programme

Ce programme est chargé de mettre en œuvre les politiques du département dans les domaines de l'alphabétisation et de la formation professionnelle des diplômés des mahadras.

Objectifs du programme et indicateurs de performance

Ce programme vise principalement à :

Objectif	Activité	Indicateurs de performance
Mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'alphabétisation	Alphabétiser 2500 personnes âgées de 15 ans et plus, réparties dans 100 classes Élaborer un texte réglementaire régissant le programme d'alphabétisation.	Nombre de bénéficiaires
Préparer les étudiants des mahadras à acquérir des compétences professionnelles et artisanales leur permettant d'accéder au marché du travail.	Former environ 200 étudiants des mahadras dans des spécialités professionnelles en vue de leur insertion dans la vie active Construire deux ateliers et réhabiliter le logement des formateurs	Nombre de bénéficiaires Procès-verbaux de réception des travaux

Ce programme comprend l'activité principale suivante :

Lutte contre l'analphabétisme et enseignement professionnel des étudiants des mahadras	**Alphabétisation**	**4531277**
	Formation professionnelle	18632314

Le montant total de l'activité est de : 22937030

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

42

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance organise les interventions de l'État selon une logique de **politiques publiques**, suivant une nomenclature structurée en **Titre (ministère) / Programme / Action / Activité**.

- **Le Titre** correspond au ministère et regroupe l'ensemble de ses programmes. Il constitue l'**unité de vote des crédits budgétaires**, conformément à l'article 49 de la LOLF.
- **Le Programme** regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère, auxquelles sont associés des **objectifs et des résultats attendus évalués au moyen d'indicateurs de performance**. Il constitue l'**unité de spécialité des crédits budgétaires** (article 25 de la LOLF). Il comprend les programmes de politique publique ainsi que, le cas échéant, un programme support destiné à assurer leur appui.
- **L'Action** représente un volet d'une politique publique et constitue un niveau de déclinaison du programme.
- **L'Activité**, qui constitue le niveau opérationnel le plus fin, précise la destination des crédits affectés à la mise en œuvre des actions.

Le **Projet annuel de performance (PAP)** sera annexé au projet de loi de finances. Il précise, d'une part, les **besoins en crédits et en emplois** dûment justifiés pour l'exercice à venir et, d'autre part, les **engagements de performance** correspondants.

Après l'adoption du budget, les PAP constituent le **cadre de référence de l'action publique** pour l'année, en précisant à la fois les moyens mobilisés et les résultats attendus.

Le présent PAP comprend notamment :

- la **présentation stratégique du ministère** ;
- le **récapitulatif de la répartition des crédits** par programme et par action, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque programme est ensuite présenté à travers :

- sa **présentation générale et stratégique** ;
- son **cadrage stratégique et ses objectifs de performance** ;
- la présentation de ses **moyens financiers et humains** ;
- la **justification des crédits** par nature de dépenses et par activité.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS
LISTE DES ACRONYMES

TITRE : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL
PERIMETRE
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE
PRINCIPALES REFORMES
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE
RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

PROGRAMME SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME N°3 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS

PROGRAMME N°4 : ŒUVRES UNIVERSITAIRES

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LISTE DES ACRONYMES

AMAQES	Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
AMIA	Académie Militaire Interarmes
ANARPAM	Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier
ANRSI	Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
CIAQ	Cellules Internes d'Assurance Qualité
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNESRS	Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
CNOU	Centre Nationale des Œuvres Universitaires
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
DESup	Direction de l'Enseignement Supérieur
DOB CI	Direction de l'Orientation, des Bourses et de la Coopération Internationale
DPSE	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation
DQARD	Direction de la Qualification Académique et de la Reconnaissance des Diplômes
DRFP	Direction des Ressources Financières et du Patrimoine
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DRSI	Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
DSI	Direction des Systèmes Informatiques
ED	Ecole doctorale
EES	Etablissement d'Enseignement Supérieur
EMVM	Ecole de Médecine Vétérinaire de Mauritanie
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSSS	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Santé
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
ESAM	Ecole Supérieure d'Agronomie de Mauritanie
ESAV	Ecole Supérieure d'Agronomie et Vétérinaire
ESO	Ecole Supérieure des Officiers
ESP	Ecole Supérieure Polytechnique
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé
FC	Faculté de la Cheriaa
FDEG	Faculté des Droits, de l'Economie et de Gestion
FLASS	Faculté des Lettres Arabes et Sciences Sociales
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FMPOS	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'OdontoStomatologie
FST - UN	Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Nouakchott
FST - UNDB	Faculté des Sciences et Technologie de l'Université de Nouadhibou
FOD	Faculté Oussoul Eddine
FSD	Fonds Saoudien pour le Développement
FSEG	Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
FSHS	Faculté des Sciences Humaine et Sociale
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
GMC - Akjoujt	Grande Mahadra Chinguittiya
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
HDR	Habilitation à Diriger des Recherche
IGMESRS	Inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de pêches
INRSP	Institut National de Recherches en Santé publique
IPGEI	Institut Préparatoires aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs
ISA	Institut Supérieur d'Anglais
ISB	Institut Supérieur de Biotechnologie
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration d'Entreprises
ISERI	Institut Supérieur des Etudes et Recherche Islamique
ISET – Rosso	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso
ISGI	Institut Supérieur de Génie Industriel
ISJS	Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports
ISMBTPU	Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publiques et de l'Urbanisme
ISME	Institut Supérieur du Métier de l'Energie
IS2M	Institut Supérieur du Métier de la Mine
ISMS	Institut Supérieur du Métier des Statistiques
ISPLTI - Nouadhibou	Institut Professionnel des Langues, de Traduction et d'Interprétariat de Nouadhibou
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
LF	Loi des Finances
LOLF	Loi organique relative aux lois des finances
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
NBS	Nouakchott Business School
ND	Non déterminé
ODD	Objectifs de développement durable
ONARDEP	Office National de Recherches et de Développement de l' Elevage et du Pastoralisme
ONISPA	Office National d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l' Aquaculture
PAP	Projet Annuel de Performance
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation
PPRI	Programme pluriannuel de Recherche et Innovation
RAP	Rapport Annuel de Performance
R&I	Recherche Scientifique et Innovation
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
STIM	Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
SupNum	Institut Supérieur du Numérique
TDR	Termes de références
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UR	Unité de recherche
WOS	Web Of Science

TITRE : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

NOM DU MINISTRE : Yacoub MOINE

PERIMETRE

Conformément aux articles 1er et 3 de la loi n° 2010-043 du 21 juillet 2010, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique constituent des leviers essentiels du développement national, de la production et de la diffusion des connaissances, ainsi que de la formation et de la valorisation du capital humain.

Ils contribuent au développement national en favorisant la complémentarité entre les secteurs de production et l'ouverture sur les environnements économique, social et culturel. Fondés sur les valeurs de l'Islam, les principes universels des droits de l'homme, la tolérance et la rigueur scientifique, ils promeuvent également l'égalité des chances, la liberté de pensée, de création et d'innovation.

Ils visent notamment à développer les compétences, promouvoir la recherche et l'innovation, valoriser le patrimoine et les ressources nationales, maîtriser les technologies et renforcer la contribution des sciences et des langues au développement durable.

Conformément à l'article 2 du décret n°045-2025 du 31 janvier 2025, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique générale du Gouvernement dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

À ce titre, il assure la définition et la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement du secteur, l'amélioration de la qualité du système, le développement et l'adaptation de l'offre de formation aux besoins nationaux, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de recherche scientifique.

Il veille également à la coordination et à la régulation du secteur, notamment à travers l'organisation et l'encadrement de la recherche, l'accréditation des programmes et des filières, la promotion de l'enseignement supérieur privé, l'orientation des étudiants et l'amélioration des œuvres universitaires.

Enfin, il assure le suivi des indicateurs du secteur afin de renforcer la gouvernance et le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Conformément à l'article 3 du décret n°045-2025 du 31 janvier 2025, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique exerce, dans le respect des lois et règlements, les pouvoirs de tutelle ou de suivi sur les établissements publics et privés ainsi que sur les autres organismes relevant de son domaine de compétence.

Dans le cadre de la tutelle conjointe exercée avec d'autres départements ministériels, il assure notamment la tutelle académique sur les établissements relevant des domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

S'agissant des établissements de recherche scientifique, cette tutelle concerne notamment :

Tutelle conjointe avec	Sigle	Nom	Date création
Ministère de la Pêche, des infrastructures Maritimes et Portuaires	ONISPA	Office National d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l' Aquaculture	2007
	IMROP (ex CNROP)	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de pêches	1979
Ministère santé	INRSP (ex	Institut National de Recherches en Santé publique	1978

	CNH)		
Ministère de l'élevage	ONARDEP (ex CNREV)	Office National de Recherches et de Développement de l'Élevage et du Pastoralisme	1973
Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole	1974
Ministère des Mines et de l'Industrie	ANARPAM (ex OMRG)	Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier	1980

S'agissant des établissements d'enseignement supérieur, cette tutelle académique concerne notamment :

Tutelle conjointe avec	Etablissement	Sigle	Nom	Date création
Ministère de la défense et des affaires des retraités et des enfants des martyrs	Groupe Polytechnique	ESP	Ecole Supérieure Polytechnique	2015
		IPGEI	Institut Préparatoires aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs	2015
		IS2M	Institut Supérieur du Génie Mécanique	2018
		ISMBTPU	Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publiques et de l'Urbanisme	2016
		ISMS	Institut Supérieur du Métier des Statistiques	2019
		ISME	Institut Supérieur du Métier de l'Energie	2020
	AMIA		Académie Militaire Interarmes	2021
	ISA		Institut Supérieur d'Anglais	2016
	Académie Navale – Nouadhibou	ESO	Ecole Supérieure des Officiers	2014
		ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer	2014
Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel	USIA d'Aioun	FC	Faculté de la Cheriaa	2011
		FLASS	Faculté des Lettres Arabes et Sciences Sociales	2011
		FOD	Faculté Oussoul Eddine	2014
	ISERI		Institut Supérieur des Etudes et Recherche Islamique	1979
	GMC - Akjoujt		Grande Mahadra Chinguittiya	2019
Ministère de la Santé	ENSSS		Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Santé	2000
Ministère de l'autonomisation des jeunes, de l'emploi, des sports et service civique	ISJS		Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports	2014

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi n°2018-039 du 09 octobre 2018, abrogeant et remplaçant la loi n°78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF),

un programme est défini comme « un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique définie dans une perspective de moyen terme et relevant d'un même ministère ou d'une même institution ».

Dans la mesure où l'article 2 du décret n°045-2025 du 31 janvier 2025 confère au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique la mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'architecture budgétaire du Département a été structurée en quatre programmes correspondant aux principales composantes de cette politique publique :

N°	Intitulé du programme
P1	Support
P2	Enseignement supérieur
P3	Recherche scientifique et innovation
P4	Œuvres universitaires

N.B. : Afin d'assurer une couverture complète et cohérente de la politique publique relevant du Département, il est essentiel que **ces programmes intègrent l'ensemble des actions et interventions relatives à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à l'innovation, ainsi qu'aux œuvres universitaires**, y compris celles mises en œuvre par des établissements ou organismes relevant de la tutelle d'autres départements ministériels.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes d'orientation et documents de référence définissant les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique sont les suivants :

1- Programme électoral du Président de la République « Mon ambition pour la patrie »

La partie consacrée à l'enseignement supérieur dans le **levier n°3 : « Le développement du capital humain, en particulier la jeunesse, comme fer de lance de la Mauritanie de demain »** du programme électoral du Président de la République « Mon ambition pour la patrie » constitue un cadre d'orientation important pour le développement du secteur.
Elle vise notamment à préparer les jeunes à leur insertion dans la vie active à travers le développement de formations adaptées aux besoins du marché du travail et aux exigences du développement économique et social du pays.

2. Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)

Elle constitue le référentiel national des politiques publiques pour la période 2016-2030 et s'inscrit dans la vision « **La Mauritanie que nous voulons en 2030** ».
Pour le sous-secteur de l'enseignement supérieur, ses principales orientations portent sur :

- le renforcement des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur ;
- la maîtrise et la régulation des effectifs étudiants ;
- l'amélioration de l'efficacité interne du système, notamment la pertinence et la qualité des formations, ainsi que de son efficacité externe, en particulier l'employabilité des diplômés ;
- le développement prioritaire des filières scientifiques et professionnelles, notamment les formations courtes favorisant une insertion rapide des jeunes dans le marché du travail ;
- l'augmentation des effectifs étudiants, avec un objectif de **40 000 étudiants à l'horizon 2030**, contre 19 862 en 2015 ;
- le renforcement du pilotage institutionnel et de la gouvernance du système d'enseignement supérieur ;
- la promotion d'une recherche scientifique davantage orientée vers les principales problématiques et priorités de développement du pays.

3. Objectifs de développement durable (ODD) – Agenda 2030

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, adopté sous l'égide des Nations Unies, constitue un cadre mondial de référence pour les politiques de développement. Il repose sur

17 Objectifs de développement durable (ODD), intégrés et indissociables, couvrant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.
Dans ce cadre, l'éducation constitue un objectif spécifique, à travers l'**ODD 4**, qui vise à :
« Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »
Cet objectif constitue un cadre de référence pour l'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'équité et de l'inclusion dans les différents niveaux du système éducatif, y compris l'enseignement supérieur.

4. Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022-2032

Elle définit les principales orientations nationales visant à assurer la transformation et l'amélioration du système éducatif.
Elle s'articule notamment autour des axes suivants :

- le développement d'une école **équitable, inclusive et résiliente** ;
- le développement de l'offre d'enseignement **préscolaire** ;
- la valorisation de l'**enseignement originel** ;
- la consolidation de l'**éducation de base de neuf années** et la restructuration de l'enseignement secondaire ;
- la promotion des **langues nationales** comme vecteur d'une école unifiée ;
- l'amélioration de l'**insertion professionnelle** des sortants et des diplômés ;
- l'amélioration de la **gouvernance et de la gestion** du système éducatif, ainsi que la revalorisation du métier d'enseignant ;
- l'amélioration de la **qualité, de la cohérence et de l'exploitation des données** du système éducatif pour renforcer le pilotage et la prise de décision.

5. Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation III (PNDSE III, 2023-2030)

Il constitue un cadre stratégique de référence pour le développement du système éducatif national. Il s'inscrit dans la continuité des deux précédents programmes (PNDSE I et II) et s'aligne notamment sur la **Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)** et sur la **Loi d'orientation du système éducatif national**.
Élaboré selon une approche participative fondée sur des consultations nationales et un diagnostic partagé du secteur, le PNDSE III couvre l'ensemble du système éducatif, du préscolaire à l'enseignement supérieur, ainsi que la formation technique et professionnelle et l'éducation non formelle.
Il poursuit trois objectifs stratégiques majeurs :

- **assurer un accès équitable** aux opportunités éducatives ;
- **améliorer la qualité et la pertinence** des enseignements et des formations afin de mieux répondre aux besoins du développement économique et social ;
- **renforcer la gouvernance, l'efficacité et la transparence** du système éducatif.

S'agissant de l'enseignement supérieur, le PNDSE III prévoit notamment l'élargissement et la diversification de l'offre de formation, l'amélioration de l'efficacité interne et externe des établissements, le renforcement de la recherche scientifique et de l'innovation, ainsi que la promotion de l'équité sociale à travers des dispositifs adaptés de bourses et d'œuvres universitaires.
*Enfin, le programme accorde une attention particulière aux enjeux transversaux, notamment la **résilience du système éducatif, l'inclusion des réfugiés, ainsi que l'accès à une éducation inclusive pour les personnes à besoins spécifiques et les personnes en situation de handicap**. Il traduit ainsi l'ambition de construire un système éducatif national plus **équitable, inclusif, résilient et performant**.*

6. Loi n°2010-043 du 21 juillet 2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique

Elle constitue le principal cadre juridique régissant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Mauritanie. Elle définit les missions, les principes et les objectifs du secteur, ainsi que les règles relatives à son organisation, à sa gouvernance et à son fonctionnement.
Composée de **68 articles répartis en dix titres**, la loi traite notamment de l'enseignement supérieur public et privé, de la recherche scientifique, du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, des personnels, des étudiants, des œuvres universitaires et des mesures incitatives.
Elle constitue ainsi le **socle juridique de référence** pour l'organisation et le développement du secteur, en précisant les responsabilités des différents acteurs ainsi que les droits et obligations des personnels et des étudiants.

7. Loi n°2016-028 du 29 juillet 2016

Elle porte modification de certaines dispositions de la **loi n°2010-043 du 21 juillet 2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique**. Elle vise à actualiser et à adapter certaines dispositions du cadre juridique régissant le secteur afin de tenir compte de son évolution institutionnelle et réglementaire.

8. Décret n°045-2025 du 31 janvier 2025

Il fixe les **attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** ainsi que l'**organisation de l'administration centrale de son département**.

Il constitue le principal texte réglementaire définissant le champ de compétence du Ministre, ses responsabilités en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, ainsi que l'organisation et les missions des différentes structures de l'administration centrale du Département.

9. Stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030

Elle constitue le cadre de référence pour le développement et la transformation du système national d'enseignement supérieur. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- **l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur et la diversification de l'offre de formation** ;
- **l'amélioration de la gouvernance du système d'enseignement supérieur** ;
- **le renforcement de l'efficacité interne des établissements d'enseignement supérieur** ;
- **l'appui à la professionnalisation et au développement de l'entrepreneuriat**.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur deux leviers transversaux majeurs :

- **le renforcement de la transformation numérique** de l'enseignement supérieur ;
- **le développement et la consolidation du système d'assurance qualité**.

Afin d'assurer sa mise en œuvre opérationnelle, un **plan d'action budgétisé pour la période 2023-2026** a été élaboré, permettant de traduire les orientations stratégiques en actions concrètes et de faciliter leur suivi et leur évaluation.

10. Stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation

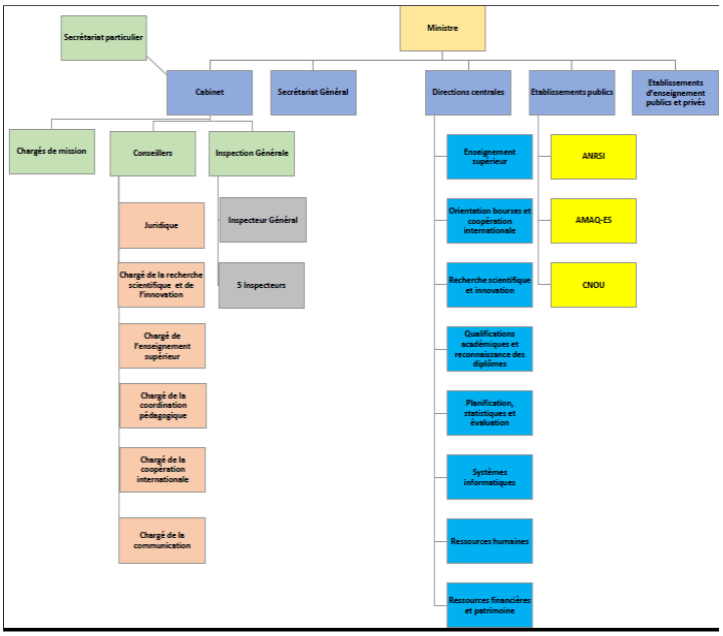
La **Stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation** constitue le cadre de référence pour l'orientation, le développement et la valorisation de la recherche scientifique et de l'innovation en Mauritanie.

Elle est structurée autour de quatre grands chapitres :

- **le contexte général de la recherche scientifique et de l'innovation en Mauritanie**, présentant l'état des lieux, les principaux acquis et les défis du secteur ;
- **les orientations stratégiques et les recommandations**, définissant les principales priorités et mesures à mettre en œuvre pour renforcer le système national de recherche et d'innovation ;
- **les priorités d'intervention en matière de recherche et d'innovation**, identifiant les domaines prioritaires en fonction des besoins et des enjeux du développement national ;
- **le Plan d'action national pour la recherche et l'innovation 2022-2026**, qui traduit les orientations stratégiques en actions opérationnelles et définit les principales interventions à mettre en œuvre sur la période.

En application des dispositions du **décret n°045-2025 du 31 janvier 2025**, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a mis en place une organisation administrative destinée à assurer la mise en œuvre des orientations stratégiques et des politiques publiques relevant de son domaine de compétence.

Cette organisation administrative se présente comme suit :



En complément de cette architecture administrative, le MESRS s'appuie sur des **établissements publics d'enseignement supérieur placés sous sa tutelle**, qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations et politiques publiques. Il s'agit notamment de :

Etablissement	Nom	Sigle	Date création
Université de Nouakchott (UN)	Faculté des Sciences et Techniques	FST	1995
	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'OdontoStomatologie	FMPOS	2006
	Faculté des Sciences Économiques et de Gestion	FSEG	2025
	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques	FSJP	2025
	Faculté des Lettres et Sciences Humaines	FLSH	1981
	Ecole Nationale d'Architecture		2025
Université de Nouadhibou (UNDB)	Faculté des Sciences et Technologie	FST	2025
	Faculté des Droits, de l'Economie et de Gestion	FDEG	
	Faculté des Sciences Humaine et Sociale	FSHS	
	Institut Supérieur de Biotechnologie	ISB	
Ecole Normale Supérieure		ENS	1970
Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration d'Entreprises		ISCAE	2009
Ecole Supérieure d'Agronomie et Vétérinaire (Ex Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso)		ESAV	2009
Institut Professionnel des Langues, de Traduction et d'Interprétariat de Nouadhibou		ISPLTI - Nouadhibou	2014
Institut Supérieur du Numérique		SupNum	2021
Nouakchott Business School		NBS	2023
Institut Supérieur de Génie Industriel		ISGI	2025

À ces structures administratives s'ajoutent deux organes contribuant à l'orientation, au suivi et à l'accompagnement des politiques publiques dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- **Le Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI)**, institué par le décret n°2023-053 du 1er mars 2023, est chargé notamment du **suivi des politiques et stratégies nationales en matière de recherche scientifique et d'innovation**. *(Article premier du décret n°2023-053 du 1er mars 2023.) ;*
- **Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS)**, institué par le décret n°2015-119 du 2 juillet 2015, est un **organe consultatif** chargé de donner son avis sur les questions pédagogiques et académiques, ainsi que sur les politiques et stratégies de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. *(Article 2 du décret n°2015-119 du 2 juillet 2015.).*

PRINCIPALES REFORMES

Les réformes prioritaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) s'articulent autour des principaux axes suivants :

- **La réforme de la gouvernance et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur**, visant à rationaliser et à dynamiser leur fonctionnement à travers :
 - la révision des textes portant création et organisation des établissements d'enseignement supérieur ;
 - la mise en application effective des dispositions réglementaires relatives aux contrats-programmes ;
 - le renforcement des capacités des responsables et gestionnaires des établissements d'enseignement supérieur.
- **La réforme visant à renforcer la souveraineté nationale en matière d'enseignement supérieur et de formation**, notamment par l'augmentation progressive de la capacité d'accueil des nouveaux bacheliers et la réduction du recours à la formation à l'étranger.
- **La réforme de l'offre de formation**, axée sur sa diversification, son développement et son adaptation aux besoins du marché du travail et aux priorités nationales de développement.
- **La réforme des infrastructures de l'enseignement supérieur**, fondée sur la création et le développement de nouveaux établissements et infrastructures sur l'ensemble du territoire national, afin d'accompagner l'expansion et la décentralisation du système d'enseignement supérieur.
- **La réforme visant à instaurer et à renforcer la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité**, à travers l'opérationnalisation de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) et le renforcement des Cellules internes d'assurance qualité créées au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- **La réforme en faveur de la promotion de l'égalité de genre dans l'enseignement supérieur**, à travers la mise en œuvre d'une politique spécifique visant à garantir l'égalité des chances à tous les niveaux, notamment en matière d'accès des étudiantes à l'enseignement supérieur, de recrutement, de gestion et d'évolution de carrière des enseignantes et chercheuses, ainsi que de participation des femmes au pilotage et à la gouvernance du système éducatif.
- **La réforme du système national de recherche et d'innovation**, visant à mettre en place un système performant, distinctif et ouvert, répondant aux priorités nationales de développement durable et de l'économie de la connaissance. Cette réforme vise notamment à promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique, à renforcer et à accompagner les structures de recherche, à orienter leurs activités vers les priorités nationales et à renforcer le lien entre leur financement, leur production scientifique et leur impact économique et social. À cet effet, il est prévu de :
 - diversifier l'offre de formation doctorale par la création de nouvelles écoles doctorales ;
 - augmenter la capacité d'accueil des écoles doctorales, notamment au sein de l'Université de Nouakchott ;
 - renforcer le dispositif national de formation doctorale et de production scientifique ;
 - renforcer et accompagner les structures de recherche existantes afin de leur permettre d'évoluer vers des unités mixtes ou des laboratoires de recherche ;
 - mettre en place des mécanismes objectifs d'évaluation et de financement des structures de recherche, fondés sur la qualité de leur production scientifique et sur leur impact économique et social ;
 - accompagner les structures de recherche dans le processus d'accréditation et de reconnaissance de leurs activités.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

Le système national d'enseignement supérieur et de recherche scientifique a connu, au cours des dernières années, une dynamique d'expansion et de structuration sans précédent. La progression continue des effectifs étudiants a nécessité un renforcement et une diversification de l'offre de formation, ainsi que la création et la transformation de plusieurs établissements et filières. Parmi les principales réalisations figurent notamment la création de la Nouakchott Business School, de l'Institut supérieur de génie industriel et de l'école supérieure d'agronomie et vétérinaire (ou ex-ISET) de Rosso, la réforme de l'École Normale Supérieure, l'ouverture de la filière de médecine dentaire, ainsi que la création de plusieurs écoles doctorales spécialisées.

Cette dynamique s'est également traduite par l'introduction de formations innovantes et adaptées aux nouvelles exigences du marché du travail, à l'image du Master en intelligence artificielle proposé par l'Institut supérieur du numérique. La création de l'Université de Nouadhibou marque, par ailleurs, une avancée importante dans le processus de régionalisation et de décentralisation de l'enseignement supérieur. Parallèlement, la capacité d'accueil de plusieurs filières stratégiques, notamment la médecine, les sciences de l'ingénieur et le numérique, a été considérablement renforcée, contribuant ainsi à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et à diversifier les parcours de formation.

Dans le même cadre, d'importants financements ont été mobilisés pour la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur du pays. Ces investissements s'inscrivent dans une politique de décentralisation visant à rapprocher l'enseignement supérieur des populations, à réduire les disparités territoriales et à renforcer la contribution du secteur au développement local et régional.

Parallèlement, la politique nationale des bourses a fait l'objet d'une réforme en profondeur afin de renforcer l'équité et l'inclusion sociale. Le dispositif a notamment été élargi aux étudiants issus des familles inscrites au registre social ainsi qu'aux étudiants poursuivant leurs études dans les établissements implantés à l'intérieur du pays.

Ces mesures ont été complétées par la mise en œuvre d'importantes actions à caractère social, notamment la généralisation de l'assurance maladie au profit de l'ensemble des étudiants et la gratuité du transport urbain pour les étudiants issus des ménages inscrits au registre social.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, le secteur dispose désormais d'un cadre juridique et organisationnel renforcé. Celui-ci repose notamment sur la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, adoptée en 2010 et modifiée en 2016, sur les textes réglementaires encadrant le système Licence-Master-Doctorat (LMD), les formations et diplômes d'ingénieur, ainsi que sur les textes relatifs à l'organisation et à la structuration de la recherche scientifique.

Ce cadre a permis de renforcer la gouvernance du secteur et de mettre en place plusieurs organismes stratégiques, notamment le Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur. Ces institutions contribuent respectivement à l'orientation stratégique, à la coordination, à l'évaluation, au financement et à l'amélioration de la qualité du système national d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Malgré les avancées réalisées, le système demeure confronté à plusieurs défis structurels susceptibles de limiter son efficacité et sa performance. Il s'agit notamment de la croissance rapide des effectifs étudiants, des taux élevés de redoublement et d'abandon, de l'inadéquation partielle entre certaines formations dispensées et les besoins du marché du travail, des difficultés d'insertion professionnelle des diplômés, ainsi que des disparités régionales en matière d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires importantes, les orientations stratégiques retenues privilégient la régulation et une meilleure orientation des flux d'étudiants, le développement des filières professionnalisantes et des filières des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), l'amélioration de la qualité pédagogique, la modernisation et le renforcement des infrastructures, ainsi que le développement de l'employabilité des diplômés et de la recherche appliquée.

La poursuite de cette dynamique repose également sur le renforcement de la coopération régionale et internationale, afin de mobiliser des financements complémentaires, de développer les partenariats académiques et scientifiques et d'accélérer la transformation du système national d'enseignement supérieur et de recherche scientifique au service du développement durable du pays.

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR pour 2026	Demandés pour 2027
N°01	Programme : Support	**250 000 000**	**227 000 000**	**179 515 362**	**177 023 972**
01	Action : Pilotage	250 000 000	**227 000 000**	161 358 069	**158 866 679**
02	Action : Coordination	0	**0**	18 157 293	**18 157 293**
N°02	Programme : Enseignement supérieur	**12 000 000**	**47 000 000**	**1 193 834 036**	**1 236 626 408**
01	Action : Gestion des procédures de qualification académique et de reconnaissance des diplômes	0	**0**	1 549 677	**1 549 677**
02	Action : Elaboration et suivi de mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur	0	**0**	2 223 830	**2 223 830**
03	Action : Gestion des établissements d'enseignement supérieur	12 000 000	**47 000 000**	1 190 060 529	**1 232 852 901**
N°03	Programme Recherche scientifique et innovation	**0**	**0**	**41 163 807**	**49 170 823**
01	Action : Orientation, programmation et évaluation des activités de recherche scientifique et de l'innovation	0	**0**	3 348 591	**3 207 601**
02	Action : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation	0	**0**	37 815 216	**45 963 222**
N°04	Programme Œuvres universitaires	**127 400 000**	**138 000 000**	**799 697 517**	**878 846 431**
01	Action : Appui aux étudiants à l'étranger	0	**0**	165 703 880	**152 719 642**
02	Action : Appui aux étudiants sur le sol national	127 400 000	**138 000 000**	633 993 637	**726 126 789**
Total pour le Titre		**389 400 000**	**412 000 000**	**2 214 210 722**	**2 341 667 634**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de finances adoptée.

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de la partie	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
N°01 Programme Support	**250 000 000**	**227 000 000**	**179 515 362**	**177 023 972**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	59 624 787	57 133 397
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	56 158 216	56 158 216
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	3 732 359	3 732 359
Partie 6. Dépenses d'investissement	250 000 000	227 000 000	60 000 000	60 000 000
N°02 Programme Enseignement supérieur	**12 000 000**	**47 000 000**	**1 193 834 036**	**1 236 626 408**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	784 605 351	830 384 486
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	328 414 094	316 396 654
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	68 814 591	77 845 268
Partie 6. Dépenses d'investissement	12 000 000	47 000 000	12 000 000	12 000 000
N°03 Programme Recherche scientifique et innovation	**0**	**0**	**41 163 807**	**49 170 823**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	2 548 928	10 667 938
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	38 614 879	38 502 885
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
N°04 Programme Œuvres universitaires	**127 400 000**	**138 000 000**	**799 697 517**	**878 846 431**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	35 908 580	36 747 732
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	206 070 437	206 070 437
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	522 718 500	581 028 262
Partie 6. Dépenses d'investissement	127 400 000	138 000 000	35 000 000	55 000 000
Total pour le Titre	**389 400 000**	**412 000 000**	**2 214 210 722**	**2 341 667 634**
Dont :				
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	882 687 646	934 933 553
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	629 257 626	617 128 192
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	595 265 450	662 605 889
Partie 6. Dépenses d'investissement	389 400 000	412 000 000	107 000 000	127 000 000

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de de la dernière Loi de finances adoptée.

PROGRAMME SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le **programme Support** regroupe l'ensemble des fonctions et activités transversales relevant de l'administration centrale du MESRS. Il s'articule principalement autour de deux actions majeures : **le pilotage et la coordination**.

Afin d'assurer efficacement ces missions, le MESRS œuvre au renforcement de la gouvernance du secteur à travers la mise en place d'un cadre organisationnel adapté, une gestion optimale des ressources, une communication efficace ainsi qu'une politique fondée sur la transparence et la reddition des comptes.

Le programme Support vise notamment à améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que les dispositifs de contrôle, d'inspection et d'évaluation. Il couvre également la réalisation d'études prospectives, l'animation et la coordination des activités du département, ainsi que la sécurisation et la pérennité du système d'information.

Il assure un appui transversal aux autres programmes opérationnels du Ministère, contribue à l'évaluation de leur performance et accompagne la diffusion d'une véritable **culture de la performance** au sein du département.

Le programme Support regroupe ainsi les charges et fonctions transversales nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des programmes du MESRS. Il est essentiellement composé de structures administratives chargées d'appuyer les responsables de programmes dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs actions.

Les structures administratives ainsi que les opérateurs rattachés à ce programme se présentent comme suit :

Programme	Action	Directions rattachées aux Actions	Opérateurs rattachés aux Actions
P1-Support	Pilotage	CABINET	
		IGESRS	
	Coordination		AMAQES
		DPSE	
		DRFP	
		DRH	
		DSI	

Le Responsable du programme : Secrétaire Général du MESRS

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Pilotage

Les activités qui composent l'action de pilotage et les structures impliquées se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Rémunération du personnel	Cabinet
Promotion de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication	Cabinet
Commission d'ouverture et évaluation des offres	Cabinet
Conseillers culturels	Cabinet
Conseil National de l'Enseignement Supérieur	Cabinet

Appui aux manifestations scientifiques	Cabinet
Charges loyers	Cabinet
Participations extérieurs	Cabinet
Charges Telecom	Cabinet
Commission de passation des marchés et cellule interne	Cabinet
Acquisition d'équipement pour les Laboratoires de Enseignement Supérieur	Cabinet
Haut conseil de la Recherche Scientifique et de l'innovation	Cabinet
Suivi des établissements publics et privés IGESRS	IGESRS

ACTION N° 2 : Coordination

Les activités qui composent l'action de coordination et les structures impliquées se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Gestion Financière et maintenance des Infrastructures et du Patrimoine	DRFP
Réalisation d'Etudes Prospectives	DPSE
Gestion des carrières, recrutement et formation continue du personnel	DRH
Sécurité et viabilité du système informatique	DSI
Autorité Mauritanienne pour l'Assurance Qualité	AMAQ-ES

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le programme Support a pour vocation d'accompagner les programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs. Il place la performance, la modernisation et la transparence au cœur de son action, afin de promouvoir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des ressources et une responsabilisation accrue des acteurs.

Il regroupe l'ensemble des structures chargées d'apporter un appui transversal aux différents programmes du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS). À ce titre, il assure la coordination entre ces programmes, ainsi qu'avec les autres départements ministériels concernés. Cette coordination repose sur l'optimisation des processus, l'amélioration de la communication et le renforcement des mécanismes de concertation, afin de garantir une meilleure synergie des interventions et une utilisation efficiente des ressources.

Le programme Support poursuit trois objectifs principaux :

- **Renforcer la gouvernance** du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- **Assurer la régularité et l'efficacité du fonctionnement** des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- **Promouvoir et consolider la culture de l'assurance qualité** au sein des structures relevant du secteur.

Le programme Support s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- **La transparence et la bonne gouvernance** dans la gestion des ressources humaines et financières mises à la disposition du département ;
- **Le renforcement de la communication et de la coordination internes**, notamment à travers la mise en place d'un cadre de concertation destiné à améliorer le pilotage du secteur ;
- **La rationalisation et l'optimisation de la gestion des ressources humaines**, afin de garantir une meilleure adéquation entre les besoins des structures et les compétences disponibles ;
- **La mise en place d'un système d'évaluation de la performance et de la qualité de la gestion**, applicable aux différentes structures relevant du département ;
- **La conception et le déploiement d'un système d'assurance qualité**, en adéquation avec les objectifs et les exigences du système national d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- **La transformation numérique du département**, par l'adoption de solutions technologiques permettant de moderniser et d'optimiser les processus internes, d'améliorer la performance et de faciliter l'atteinte des objectifs fixés ;
- **La généralisation de la gestion axée sur les résultats** comme approche de pilotage et de gestion de l'action publique ;
- **L'élaboration d'un plan d'action détaillé**, assorti d'indicateurs de performance, d'échéances clairement définies et d'un dispositif efficace de suivi et d'évaluation.

Les activités engagées par le département ces dernières années sont :

Au niveau de la concertation, la coordination et le pilotage :

Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n° 075-93 du 6 juin 1993, le Secrétariat général a mis en place, sur instruction du Ministre, un dispositif visant à renforcer la concertation, la coordination et le pilotage des activités du département. Dans ce cadre, il a été décidé que le Conseil de direction, présidé par le Ministre ou, par délégation, par le Secrétaire général, et regroupant les chargés de mission, les conseillers techniques et les directeurs, se réunira désormais à raison de deux réunions mensuelles, conformément à la note de service n° 062 du 29 juillet 2025. Parallèlement, une réunion mensuelle a été instituée avec l'Inspecteur général et l'ensemble des chefs des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du MESRS, afin de renforcer le suivi, la coordination et la concertation entre le département et les établissements concernés.

Au niveau du contrôle de gestion :

Des missions d'évaluation et de diagnostic ont été organisées auprès des directions centrales ainsi que des établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Elles avaient pour objectif de :

- **Évaluer l'état d'exécution** des stratégies et des plans d'action ;
- **Analyser la situation des ressources humaines et des moyens matériels** mis à la disposition des différentes structures ;
- **Recenser et évaluer les outils de gestion** mis en place ;
- **Évaluer l'état d'exécution des dépenses budgétaires** ;
- **Réaliser un diagnostic du fonctionnement académique**, notamment en matière d'enseignement et de recherche, ainsi que de la situation des infrastructures, de l'environnement et de la sécurité au sein des établissements d'enseignement supérieur publics et privés ;
- **Identifier et analyser les principaux obstacles et contraintes** susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs fixés ;
- **Formuler des propositions et recommandations** en vue d'améliorer le fonctionnement, la performance et l'efficacité des structures concernées.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines :

Dans le cadre de la réforme de l'administration publique, le premier levier du programme électoral **« Mon Ambition pour la Patrie »** de Monsieur le Président de la République prévoit la réalisation d'un audit organisationnel de l'appareil de l'État. Cet audit vise à définir un schéma organisationnel approprié permettant de rationaliser les structures de l'administration publique et d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et matérielles.

À cet effet, l'Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (IGESRS), la Direction des ressources humaines (DRH) et la Direction des systèmes informatiques (DSI) ont été chargées d'organiser des missions conjointes auprès des directions et établissements relevant du département, afin de :

- **Réaliser un audit organisationnel et de gestion des ressources humaines**, en vue d'identifier les forces, les faiblesses et les dysfonctionnements susceptibles d'affecter l'organisation et la gestion des ressources humaines au sein des différentes structures ;
- **Mettre en place une base de données au niveau de la DRH**, destinée à centraliser, fiabiliser et actualiser l'ensemble des informations relatives au personnel du département, afin d'améliorer le pilotage et la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, une commission, présidée par le Secrétaire général, a été instituée par la note de service n° 053 du 16 juin 2026. Elle est chargée d'examiner les dossiers administratifs et d'évaluer le rendement du personnel exerçant au sein du Cabinet et des directions centrales du MESRS.

Les résultats de ces différentes missions et travaux permettront d'identifier les insuffisances organisationnelles et de proposer les mesures nécessaires à l'amélioration de la gestion des ressources humaines, à la rationalisation des effectifs et au renforcement de la performance de l'administration du MESRS.

Le département a engagé plusieurs actions visant à améliorer les conditions de travail des enseignants et à renforcer les capacités d'encadrement dans l'enseignement supérieur. À ce titre, une **augmentation significative des salaires des enseignants du supérieur** a été accordée en trois tranches successives au cours des années **2022, 2023 et 2024**.

Par ailleurs, **100 enseignants du supérieur ont été recrutés en 2024**, renforçant ainsi de manière significative les capacités d'enseignement et d'encadrement des différents établissements d'enseignement supérieur. **Le recrutement de 120 enseignants supplémentaires est actuellement en cours de préparation**, afin de poursuivre le renforcement du corps enseignant et de répondre aux besoins croissants du secteur.

Dans le domaine de la gestion des établissements d'enseignement supérieur :

Pour améliorer l'efficacité de la gestion des établissements, le Département, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a engagé la mise en place d'un dispositif de **contrats-programmes**, destiné à instaurer une véritable culture de la performance dans la gestion de l'enseignement supérieur, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n° 2010-043 du 21 juillet 2010. Cette démarche a débuté par l'élaboration des **termes de référence (TDR)** relatifs au processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'État au titre de l'exercice 2026, le MESRS a franchi une nouvelle étape en signant, par l'intermédiaire de ses responsables de programme, des **contrats de**

performance avec ses opérateurs. Ces contrats ont pour objectif de définir les engagements réciproques du Responsable de programme et de l'Opérateur, afin d'assurer la contribution effective de ce dernier à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du programme.

Dans le domaine de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

Les principales réalisations du MESRS en matière d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur peuvent être présentées comme suit :

- Mise en place et opérationnalisation de l'**Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES)**, chargée notamment de promouvoir la qualité de l'enseignement supérieur et de veiller au respect des normes et exigences en la matière. Ses premières actions ont porté sur l'alignement du système national d'enseignement supérieur sur les standards régionaux et internationaux en matière d'assurance qualité. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa **stratégie institutionnelle 2026-2030**, l'Autorité prévoit désormais d'étendre progressivement les processus d'audit, d'évaluation et de mise en conformité à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, publics et privés, du pays. Ces actions contribueront à la réalisation des objectifs de la **Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030** ainsi que de la **SCAPP PA3 2026-2030**.
- Création et mise en place de **Cellules Internes d'Assurance Qualité (CIAQ)** au sein des établissements d'enseignement supérieur. Ces cellules ont notamment pour missions de :
 - **contribuer aux différents processus d'évaluation**, notamment ceux requis par l'AMAQ-ES ;
 - **élaborer et mettre en œuvre les instruments de la politique qualité des établissements**, notamment les référentiels, les indicateurs de performance, les plans d'action, les tableaux de bord et les outils d'autoévaluation ;
 - **accompagner les établissements dans l'amélioration continue de leurs performances** et assurer le suivi des actions d'amélioration identifiées.
- Développement des mécanismes d'**évaluation interne et externe** des établissements d'enseignement supérieur et des formations. Entre octobre 2025 et juin 2026, l'AMAQ-ES a finalisé avec succès un total de 11 évaluations externes. Ces audits rigoureux ont porté sur le renouvellement des accréditations de filières existantes et l'analyse de pertinence de nouvelles offres de formation, assurant ainsi l'adéquation des diplômes avec les besoins du marché de l'emploi ;
- Élaboration et mise en œuvre d'instruments et de référentiels qualités visant à assurer l'amélioration continue de la qualité des formations et des services offerts par les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

Dans le domaine de la transformation numérique de l'enseignement supérieur :

Le MESRS a développé une plateforme numérique dédiée à la gestion de l'orientation des nouveaux bacheliers et à l'attribution des bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts de digitalisation du secteur et vise notamment à :

- renforcer la transparence des procédures d'orientation et d'attribution des bourses ;
- améliorer la traçabilité des décisions administratives ;
- réduire les délais de traitement et les files d'attente ;
- centraliser les données nécessaires à la planification et à la prise de décision.

Le développement d'une plateforme nationale centralisant l'ensemble de l'offre de formation de l'enseignement supérieur est également en cours.

Une avancée majeure a été enregistrée en septembre 2025 avec la mise en ligne du service **« Inscription et réinscription universitaire en ligne – Tesjil »**, intégré au portail national **Khidmaty**. Cette plateforme permet désormais aux étudiants d'effectuer à distance :

- l'inscription et la réinscription universitaires ;
- la saisie et la validation de leurs données ;
- le paiement des frais par portefeuille électronique ;
- l'obtention du numéro universitaire ;
- le téléchargement du certificat d'inscription et du reçu de paiement numériques ;
- le suivi de l'état d'avancement de leur procédure en temps réel.

Par ailleurs, certains établissements publics du MESRS ont engagé le développement d'applications numériques destinées à moderniser la **gestion pédagogique, administrative et financière**.

Le Ministère a également renforcé les capacités nationales dans les métiers du numérique à travers la

mise en service de l'**Institut supérieur du Numérique**. Par ailleurs, la transformation des pratiques pédagogiques sera accompagnée par le **Centre national d'enseignement à distance et de pédagogie universitaire**, rattaché à l'**Université de Nouakchott**.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à renforcer les infrastructures et les usages numériques dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

En termes de perspective, il s'agira de renforcer et de rendre plus efficace la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers :

- l'amélioration de l'organisation administrative du département ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières ;
- le renforcement de la gouvernance et de la performance des établissements d'enseignement supérieur ;
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- le renforcement des capacités de gestion et de pilotage du système d'enseignement supérieur, ainsi que l'instauration d'une culture de l'obligation de résultats, notamment à travers une contractualisation effective entre les institutions et l'autorité de tutelle ;
- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience dans la mobilisation, l'allocation et la gestion des ressources, afin d'assurer une mise en œuvre optimale des programmes.

Les enjeux liés à ce programme sont essentiellement :
 la bonne conduite des politiques publiques de l'enseignement supérieur
 le soutien à la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Renforcer la gouvernance du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Pour l'année 2027, les résultats attendus sont les suivants :

- Maintenir le taux d'exécution global des crédits à 99% ;
- Atteindre un taux d'exécution des crédits hors masse salariale de 96% ;
- Veiller au respect des dispositions de l'article 15 du Décret n°075-93 du 06 juin 1993, à travers la tenue de 24 réunions de coordination ou de pilotage au niveau du cabinet du Ministre.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Taux d'exécution des crédits	%	104%	99%	99%	99%
Taux d'exécution des crédits hors masse salariale	%	97%	96%	96%	96%
Nombre de réunions de coordination ou de pilotage tenues par an au niveau du cabinet du Ministre	Réunion	ND	36	15	24

Source des données : Cabinet, DRFP, Système RACHAD

Précisions méthodologiques :

- Taux d'exécution des crédits = montant du budget exécuté par le département / montant du budget total du département ;
- Taux d'exécution des crédits hors masse salariale = Montant du budget exécuté hors masse salariale du département / Montant du budget total du département ;
- Nombre de réunions de coordination ou de pilotage tenues par an au niveau du cabinet du Ministre = simple décompte des réunions de coordination et de pilotage tenues par an au niveau du cabinet du Ministre.

OBJECTIF N°2 : Assurer la régularité et l'efficacité du fonctionnement des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Rationaliser et dynamiser la gestion des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers l'organisation de 18 missions d'inspection programmées au titre de l'année 2027.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre des missions d'inspections annuelles réalisées	Mission	05	16	10	18

Source des données : IGESRS

Précisions méthodologiques : simple décompte des missions annuelles réalisées

OBJECTIF N°3 : Promouvoir la culture de l'assurance qualité

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

Pour l'année 2027, les résultats attendus sont :

- Accréditer 50 offres de formations ;
- Habiliter 5 nouvelles unités de recherche ;
- Accréditer 2 institutions.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre d'offres de formations accréditées	*Formation*	*Néant*	*20*	*11*	*50*
Nombre d'unités de recherche habilité (UR)	UR	48	46	48	53
Nombre d'accréditation institutionnelle	Evaluation institutionnelle	*0*	*1*	*1*	*2*

Source des données : AMAQ-ES

Précisions méthodologiques :

- Nombre de formations accréditées : simple décompte des formations nouvellement accréditées par l'AMAQES.

- Nombre d'unités de recherche est le nombre total des unités habilitées par le CNESRS (au cours de l'année N). Le mode de calcul (simple décompte) ;
- Nombre d'accréditation institutionnelle : simple décompte des évaluations institutionnelles.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Les opérateurs associés à cet objectif stratégique sont : L'AMAQ-ES et les établissements d'enseignement supérieur.

Conformément au décret 2021-031 du 4 mars 2021, l'AMAQ-ES a pour mission de contribuer à garantir la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de promouvoir la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité afin d'en garantir la qualité et l'harmonisation avec les normes internationales.

En vertu de l'arrêté 0745 du 20 octobre 2020, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de cellules internes d'assurance qualité (CIAQ) ont pour mission de contribuer aux différentes évaluations notamment celles requises par l'AMAQ-ES, élaborer les instruments et mettre en œuvre la politique qualité de l'établissement, exploiter les rapports des internes et externes pour effectuer/contribuer aux plans d'amélioration continue.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Ouverts en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
N°1 Action Pilotage	**250 000 000**	**227 000 000**	**161 358 069**	**158 866 679**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	59 624 787	57 133 397
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	38 000 923	38 000 923
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	3 732 359	3 732 359
Partie 6. Dépenses d'investissement	250 000 000	227 000 000	60 000 000	60 000 000
N°2 Action Coordination	0	0	**18 157 293**	**18 157 293**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	**0**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	18 157 293	**18 157 293**
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	**0**
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	**0**
Total pour le programme	**250 000 000**	**227 000 000**	**179 515 362**	**177 023 972**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	59 624 787	57 133 397
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	56 158 216	56 158 216
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	3 732 359	3 732 359
Partie 6. Dépenses d'investissement	250 000 000	227 000 000	60 000 000	60 000 000

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025 (1) (2)**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (Entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**52**				**52**
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D (3)						
Contractuels		**64**				**64**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**116**				**116**

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Acquisition d'équipement pour les Laboratoires de l'Enseignement Supérieur	3 ans	227 000 000		60 000 000	0	60 000 000
Total global		**227 000 000**		**60 000 000**	**0**	**60 000 000**

PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le **Programme Enseignement Supérieur** a pour objet de mettre en œuvre les orientations de la politique nationale en matière de développement, d'organisation, de régulation et d'amélioration de l'offre d'enseignement supérieur. Il couvre l'ensemble des actions visant à garantir un accès équitable à une formation supérieure de qualité, à développer les compétences nécessaires au développement national et à renforcer l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins de l'économie et du marché du travail.

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2010-043 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique**, l'enseignement supérieur contribue au développement socio-économique et culturel de la Nation à travers la formation de cadres et de compétences de haut niveau, la création, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et technologiques, ainsi que la maîtrise, l'adaptation et le transfert des technologies nouvelles appropriées aux réalités nationales et à l'exploitation durable des ressources.

Dans ce cadre, le Programme vise principalement à assurer une croissance maîtrisée et durable du système d'enseignement supérieur, dans un contexte marqué par une augmentation continue des effectifs étudiants et une diversification progressive des besoins en formation et en qualifications. Il veille ainsi à la planification et à l'adaptation de l'offre académique, au développement des capacités d'accueil et à l'amélioration de la couverture territoriale de l'enseignement supérieur.

Le Programme accorde une attention particulière au développement et à la diversification des filières de formation en fonction des priorités nationales de développement et des besoins du marché de l'emploi. Il soutient notamment le renforcement des formations scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques (**STIM**), ainsi que des filières professionnelles et des domaines émergents susceptibles de favoriser l'employabilité des diplômés, l'innovation et la compétitivité de l'économie nationale.

La mise en œuvre du Programme repose également sur la poursuite de la décentralisation de l'offre universitaire et sur une meilleure répartition territoriale des établissements et des formations. Cette orientation vise à améliorer l'accessibilité géographique à l'enseignement supérieur, à réduire les disparités territoriales et à permettre une meilleure prise en compte des besoins économiques et sociaux des différentes régions du pays.

La régulation de l'offre académique constitue un autre axe majeur du Programme. Elle s'appuie sur le suivi de la création et du fonctionnement des établissements et des filières de formation, le développement des mécanismes d'assurance qualité, l'évaluation et l'amélioration continue des formations, ainsi que le renforcement de leur conformité aux normes nationales et aux standards internationaux.

Dans une perspective de renforcement du pilotage par la performance, le Programme prévoit le déploiement progressif des **contrats-programmes** avec les Établissements d'Enseignement Supérieur (EES). Ces instruments ont vocation à formaliser les engagements réciproques entre l'État et les établissements, en définissant des objectifs stratégiques, des résultats attendus, des indicateurs de performance et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ils permettront ainsi de renforcer l'autonomie responsable des établissements, d'améliorer la visibilité de leurs actions et d'établir une relation plus étroite entre l'allocation des ressources publiques et l'atteinte des résultats.

Le Programme Enseignement Supérieur s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec les autres programmes du secteur, notamment les programmes **Support**, **Recherche Scientifique et Innovation** et **Œuvres Universitaires**. Cette articulation permet d'assurer la cohérence de l'action publique en matière d'enseignement supérieur, en prenant simultanément en compte les dimensions relatives à la formation, à la recherche, à l'innovation, aux conditions de vie et de réussite des étudiants ainsi qu'au soutien administratif et institutionnel nécessaire au fonctionnement du secteur.

Enfin, le lien structurel entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique constitue un élément fondamental du Programme. Ce lien est principalement porté par les **enseignants-chercheurs**, dont les missions associent la transmission des connaissances, la production scientifique, l'encadrement des étudiants et la participation aux activités d'innovation. Le renforcement de cette articulation contribue à améliorer la qualité des enseignements, à actualiser les contenus pédagogiques et à assurer le transfert des avancées scientifiques et technologiques vers les formations.

Ainsi, le **Programme Enseignement Supérieur** constitue un instrument essentiel de développement du capital humain et de transformation du système national de formation supérieure. Il vise, à travers une offre diversifiée, de qualité et mieux régulée, à former des ressources humaines compétentes, à améliorer l'employabilité des diplômés et à contribuer au développement économique, social et culturel durable de la Mauritanie.

Les principales structures administratives et opérateurs rattachés au Programme sont :

Programme	***Action***	***Direction rattachée***	***Opérateur rattaché***
Enseignement Supérieur	Gestion des procédures de qualification académique et de reconnaissance des diplômes	DQARD	
	Elaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur	DESup	
	Gestion des établissements d'enseignement supérieur		UN, UNDB, ENS. ISCAE. E*SAV (ou ex*-ISET). ISGI, ISPILTI, NBS, SupNum

Le responsable du programme est : Mohamed Lemine HAMADY, Directeur de l'Enseignement supérieur

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Gestion des procédures de qualification académique et de reconnaissance des diplômes

L'activité qui compose cette action et la structure impliquée se présentent comme suit :

Activité	*Structure impliquée*
Reconnaissance des diplômes	DQARD

ACTION N° 2 : Elaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur

Les activités qui composent cette action et les structures impliquées se présentent comme suit :

Activités	*Structures impliquées*
Organisation coordination et développement de l'enseignement supérieur	DESup
Suivi des Etablissements d'Enseignement Supérieur	DESup

ACTION N° 3 : Gestion des établissements d'enseignement supérieur

Les activités qui composent cette action et les structures impliquées se présentent comme suit :

Activités	*Structures impliquées*
Cellule interne d'assurance qualité	ISPLTI
Rémunération du personnel	ISPLTI
Institut Supérieur Professionnel des langues et de la traduction instantanée	ISPLTI
Appui à la faculté de médecine	UN
Centre d'enseignement à distance et d'innovation pédagogique	UN
Appui à la mise en place de master de recherche	UN
Appui à la mise en place des masters de recherche à la FLSH	UN
Appui au plan d'orientation stratégique (POS)	UN
Cellule interne d'assurance qualité des Facultés et IUP	UN
Rémunération du personnel	UN
Université de Nouakchott	UN
Rémunération du personnel	UNDB
Université de Nouadhibou	UNDB
Cellule interne d'assurance qualité	ENS
Rémunération du personnel	ENS
Ecole Normale Supérieure	ENS
Cellule interne d'Assurance qualité	ESAV - Rosso
Rémunération du personnel	ESAV - Rosso
Institut Supérieur d'Enseignement Technologique	ESAV - Rosso
Cellule interne d'assurance qualité	ISCAE
Rémunération du personnel	ISCAE
Gestion de l'ISCAE	ISCAE
Faculté de Médecine	UN (FMPOS)
Rémunération du personnel	ISGI
Génie industriel	ISGI
Faculté des Sciences et Techniques	UN (FST)
Faculté des Lettres et des sciences humaines	UN (FLSH)
Rémunération du personnel	SupNum
Gestion administrative	SupNum
Gestion administrative	NBS
Facultés des sciences Juridiques et Politiques	UN (FSJP)
Facultés des sciences Economique et Gestion	UN (FSEG)
Gestion de l'Ecole nationale d'architecture	UN (ENA)

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

La stratégie du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** définit un cadre ambitieux de transformation et de modernisation du système national d'enseignement supérieur. Elle s'articule autour de quatre axes majeurs : **l'amélioration de l'accès et la diversification de l'offre de formation**, **le renforcement de la gouvernance**, **l'amélioration de la performance des établissements**, ainsi que **le développement de la professionnalisation, de l'employabilité et de l'entrepreneuriat**.

Elle vise à répondre aux principaux défis du secteur, notamment la croissance des effectifs étudiants, l'insuffisance des capacités d'accueil, la concentration géographique de l'offre et l'inadéquation entre les formations et les besoins du marché du travail. Cette stratégie s'inscrit dans les orientations nationales de développement et dans la mise en œuvre du programme **« Mon ambition pour la Patrie »** de Son Excellence le Président de la République pour son second mandat.

Dans ce cadre, le Département a engagé une dynamique de renforcement et de diversification de l'enseignement supérieur à travers l'ouverture de nouveaux établissements et le développement de formations dans des domaines stratégiques, tels que les sciences vétérinaires, l'agronomie, les sciences de gestion, les sciences de l'éducation et les sciences de l'ingénieur. Ces réformes s'accompagnent du développement de filières professionnelles orientées vers les métiers d'avenir, de la décentralisation de l'offre de formation et du renforcement des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur internationaux.

L'ensemble de ces actions vise à doter la Mauritanie d'un système d'enseignement supérieur **plus accessible, diversifié, performant et ouvert sur son environnement socio-économique et international**, capable de renforcer l'employabilité des jeunes, de répondre aux besoins en compétences du pays et de contribuer efficacement à sa transformation économique et sociale.

Des réformes visant à **améliorer la qualité, l'efficacité et la performance des établissements nationaux d'enseignement supérieur**, ainsi qu'à renforcer leur capacité à former des compétences et des diplômés de haut niveau, ont été engagées. Elles portent notamment sur le renforcement de la gouvernance et du pilotage des établissements, l'amélioration de la qualité des formations, le développement des compétences des enseignants et du personnel, ainsi que l'adaptation des infrastructures et des moyens pédagogiques aux exigences d'un enseignement supérieur moderne.

Ces réformes visent également à renforcer la **compétitivité et l'attractivité des établissements**, à améliorer la réussite et l'employabilité des diplômés et à favoriser leur ouverture sur l'environnement socio-économique, scientifique et international.

Elles s'articuleront autour des **actions prioritaires suivantes :**

La décentralisation des établissements :

La politique de décentralisation de l'enseignement supérieur constitue un axe majeur de la réforme du secteur. Elle vise à renforcer les infrastructures universitaires, à élargir la couverture territoriale et à rapprocher l'offre de formation des populations et des besoins spécifiques des différentes régions du pays.

Dans ce cadre, plusieurs projets de création de nouveaux établissements sont en cours de réalisation ou programmés à l'intérieur du pays. Avec l'appui du **Fonds Saoudien pour le Développement (FSD)**, un projet d'un coût total de **44,63 millions de dollars** porte sur la construction de deux établissements supérieurs : l'**Institut supérieur spécialisé dans les sciences de l'éducation de Tidjikja** et l'**Institut supérieur spécialisé dans les sciences du management de Kiffa**.

De même, avec l'appui de la **Banque Islamique de Développement (BID)**, deux nouvelles écoles supérieures sont prévues pour un montant total de **52,94 millions d'euros** : l'**École Supérieure d'Agronomie de Mauritanie (ESAM)** à Kaédi et l'**École de Médecine Vétérinaire de Mauritanie (EMVM)** à Néma.

Dans la même dynamique, la création d'une **Faculté des Sciences appliquées** est financée par le **Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement**, à hauteur de **50 millions de dollars**. Cette faculté offrira des formations dans plusieurs domaines stratégiques, notamment les technologies de l'information, les réseaux, les transports, le génie électrique, le génie mécanique, le génie civil et les travaux publics.

Par ailleurs, l'**Université de Nouadhibou** a accueilli ses premiers étudiants dès la rentrée universitaire **2025-2026**, contribuant ainsi au renforcement de la présence de l'enseignement supérieur dans les différentes régions du pays.

L'amélioration de la qualité par le renforcement de l'assurance qualité :

L'amélioration de la qualité constitue une priorité essentielle de la réforme de l'enseignement supérieur. Elle repose notamment sur l'intégration progressive d'une véritable **culture de l'évaluation et de l'amélioration continue** au sein des établissements.

À cet effet, les **Cellules internes d'assurance qualité (CIAQ)** jouent un rôle central dans la mise en œuvre des dispositifs d'assurance qualité. Elles sont notamment chargées de contribuer à l'élaboration et à l'adoption des référentiels et normes de qualité, d'accompagner les établissements dans la préparation et la réalisation des évaluations internes et externes et de promouvoir l'amélioration continue des formations et des services.

Ces mécanismes contribuent également au renforcement des procédures d'**habilitation des formations**, permettant aux établissements de délivrer des diplômes, ainsi que des procédures d'**accréditation**, destinées à attester de la qualité des programmes de formation et de leur conformité aux normes et standards établis.

L'augmentation des capacités d'accueil et d'absorption des nouveaux bacheliers :

Afin de répondre à l'accroissement continu du nombre de nouveaux bacheliers, le Ministère déploie un ambitieux programme de développement des infrastructures de l'enseignement supérieur. L'augmentation des capacités d'accueil constitue ainsi une priorité majeure de la réforme, visant à renforcer les capacités d'absorption des établissements, à améliorer l'accès des étudiants aux différentes filières de formation et à accompagner l'extension de l'offre d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, les capacités d'accueil de plusieurs établissements ont été considérablement renforcées et, dans certains cas, doublées, notamment au niveau de la **Faculté de Médecine**, de l'**Institut Préparatoire aux Grandes Écoles d'Ingénieurs** et de l'**Institut Supérieur du Numérique**.

Cette expansion s'accompagne d'importants investissements en infrastructures et équipements. Elle comprend notamment la construction et l'équipement d'un **nouveau campus universitaire d'une capacité de 11 000 étudiants**, l'entrée en service du nouveau siège de l'**Institut Supérieur du Numérique**, la construction en cours du siège de la **Nouakchott Business School**, ainsi que l'extension du siège de l'**Ecole Supérieur d'Agronomie et Vétérinaire (ou ex-ISET) de Rosso**.

Ces investissements contribuent simultanément à l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, à la diversification de l'offre de formation et au renforcement des capacités du système à absorber l'augmentation annuelle du nombre de bacheliers.

L'amélioration de la réussite universitaire :

L'amélioration de la réussite et de la qualité des apprentissages constitue également une priorité majeure. À cet effet, le Ministère prévoit la mise en place d'un **portail numérique pédagogique**, destiné à offrir des ressources académiques accessibles aux établissements, aux enseignants et aux étudiants.

Ce portail permettra notamment de mettre à disposition des **cours et contenus pédagogiques de référence**, organisés par filière et par niveau de formation. Ces ressources contribueront à améliorer la

cohérence des programmes, à harmoniser progressivement les contenus pédagogiques et à favoriser le partage des bonnes pratiques entre les établissements et les enseignants.

Ce dispositif sera complété par l'**opérationnalisation du Centre de pédagogie universitaire**, qui contribuera au renforcement de la formation continue des enseignants et à l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques. Il favorisera notamment l'adoption de méthodes d'enseignement innovantes et adaptées aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins des étudiants.

L'insertion professionnelle et partenariat socio-économique :

Afin de réduire l'écart entre les formations dispensées et les besoins de l'économie nationale, le Programme met l'accent sur le renforcement de l'employabilité des diplômés et le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur avec le secteur socio-économique. À cet effet, il accélère le développement de **filières courtes, professionnalisantes et orientées vers les STIM** (*Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques*), en adéquation avec les besoins actuels et futurs du marché du travail.

Cette orientation s'accompagne du renforcement des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les organisations professionnelles, afin de favoriser l'adaptation des programmes de formation, le développement des compétences pratiques, l'accès aux stages et une meilleure insertion professionnelle des diplômés.
Parallèlement, le **pôle d'innovation UNIPOD de l'Université de Nouakchott** contribue au développement de l'entrepreneuriat étudiant à travers l'accompagnement des jeunes porteurs de projets, l'incubation d'initiatives innovantes et la formation aux compétences entrepreneuriales. Il soutient également les étudiants et les jeunes diplômés dans leur préparation à l'emploi, notamment à travers la formation aux **techniques de recherche d'emploi (TRE)**.

Ces actions visent à renforcer l'employabilité des diplômés, à encourager la création d'entreprises et à faire de l'enseignement supérieur un acteur davantage connecté aux besoins du tissu économique et aux dynamiques de développement national.

L'ensemble de ces actions vise à améliorer les conditions d'apprentissage, le renforcement de l'employabilité des diplômés, le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur avec le secteur socio-économique, à renforcer la qualité de l'enseignement et, à terme, à améliorer la réussite universitaire et la performance globale des établissements d'enseignement supérieur.

ENJEUX

Le système national d'enseignement supérieur est confronté à plusieurs enjeux majeurs qui conditionnent sa capacité à répondre aux besoins de développement du pays. Les principaux portent sur la **gestion des flux étudiants, l'amélioration de l'efficacité interne et le renforcement de l'efficacité externe, notamment en matière d'employabilité**.

- **La maîtrise et la gestion des flux étudiants :** le système d'enseignement supérieur demeure confronté à des variations importantes du nombre de nouveaux bacheliers et à une croissance continue des effectifs. Cette évolution exerce une forte pression sur les capacités d'accueil, les infrastructures et les ressources disponibles, avec des risques de massification susceptibles d'affecter la qualité des enseignements et les conditions d'apprentissage. L'enjeu consiste ainsi à mieux anticiper les flux, à adapter les capacités d'accueil et à assurer une répartition plus équilibrée des étudiants entre les établissements et les filières.
- **L'amélioration de l'efficacité interne :** les performances internes du système restent affectées par des taux de redoublement et d'abandon relativement élevés. L'amélioration de la réussite universitaire nécessite, à cet effet, de renforcer l'accompagnement et le suivi des étudiants, notamment dès la première année, d'améliorer les dispositifs pédagogiques et de réduire les déperditions tout au long des parcours de formation.
- **Le renforcement de l'efficacité externe et de l'employabilité :** l'insertion professionnelle des diplômés demeure un défi important, en raison notamment d'une articulation encore insuffisante entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde professionnel. Le décalage entre les profils et compétences des diplômés et les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail limite leur insertion. L'enjeu consiste donc à renforcer la concertation avec le secteur socio-économique, à développer des formations davantage professionnalisantes et à adapter régulièrement les programmes aux besoins émergents du marché de l'emploi.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'accès, l'équité et diversifier l'offre de formation dans l'enseignement supérieur

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Les résultats attendus pour 2027 traduisent la volonté du **Programme Enseignement Supérieur** de poursuivre l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, de diversifier l'offre de formation, notamment professionnelle, et de renforcer la place des filières STIM, tout en veillant à préserver l'équité entre les sexes.

À ce titre, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- **Porter le nombre d'étudiants à 933 pour 100 000 habitants**, afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et de répondre à la croissance de la demande de formation ;
- **Orienter 89 % des nouveaux bacheliers vers les établissements publics nationaux d'enseignement supérieur** ;
- **Maintenir le pourcentage des étudiantes au supérieur**, avec une proportion proche de **51 %** des effectifs de l'enseignement supérieur ;
- **Renforcer les capacités d'accueil des filières professionnelles et appliquées**, afin d'atteindre une part de **32 %** des inscriptions et de mieux répondre aux besoins du marché du travail ;
- **Développer les capacités d'accueil dans les filières STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques)** afin d'atteindre **34 %** des effectifs.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre d'étudiants par 100 000 habitants	Etudiant	822	989	910	933
Pourcentage des bacheliers orientés vers des établissements publics nationaux d'ES	%	89,3%	97%	89%	89%
Pourcentage des étudiantes au supérieur	%	51%	50%	51%	51%
Pourcentage des inscrits dans des filières professionnelles ou appliquées	%	29%	35%	31%	32%
Pourcentage des étudiants inscrits dans les STIM	%	33%	33%	35%	34%

Source des données : DPSE, EES, DOBCI
Mode de collecte : Exploitation des bases de données d'orientation et d'inscription universitaire

Précisions méthodologiques :

- Nombre d'étudiants par 100 000 habitants = Ratio entre le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (numérateur) et la population nationale totale estimée (dénominateur) × 100 000 ;
- Pourcentage des bacheliers orientés = Nombre de bacheliers inscrits dans les établissements publics nationaux (numérateur) rapporté au nombre total de bacheliers (dénominateur) × 100 ;
- Pourcentage des étudiantes = Nombre total d'étudiantes inscrites (numérateur) rapporté au nombre total d'étudiants (dénominateur) × 100 ;
- Pourcentage des étudiants dans les filières professionnelles ou appliquées = Nombre d'étudiants inscrits dans ces filières (numérateur) rapporté au nombre total d'étudiants (dénominateur) × 100 ;

- Pourcentage des étudiants dans les STIM = Nombre d'étudiants inscrits dans les filières Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (numérateur) rapporté au nombre total d'étudiants (dénominateur) × 100.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Les établissements publics d'enseignement supérieur, sous la coordination du MESRS, assurent la mise en œuvre de politiques d'orientation, de diversification de l'offre de formation et d'amélioration de l'accès.

OBJECTIF N°2 : Améliorer l'efficacité interne des établissements d'enseignement supérieur

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Cet objectif vise à **améliorer l'efficacité interne des établissements d'enseignement supérieur**, en renforçant la rétention des étudiants dès la première année et en améliorant les taux de réussite et de diplomation aux différents niveaux de formation. Il s'agit notamment de limiter les abandons précoces, d'améliorer l'accompagnement pédagogique des étudiants et d'accroître le nombre de diplômés répondant aux besoins du marché du travail.

Pour 2027, au niveau des établissements sous tutelle directe, les principaux résultats attendus sont :

- **Maintenir le taux de rétention en première année à 79 %**, grâce au renforcement de l'accompagnement et du suivi des étudiants ;
- **Diplômer 6 134 étudiants au niveau licence**, en améliorant les conditions de réussite et la progression des étudiants dans leurs parcours ;
- **Diplômer 2 156 étudiants au niveau master**, afin de renforcer la disponibilité de compétences qualifiées et de cadres de haut niveau.

Ces résultats devraient contribuer à **réduire les abandons, améliorer l'efficacité du système de formation et accroître le nombre de diplômés**, tout en renforçant la performance globale des établissements d'enseignement supérieur.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Taux de rétention en première année	%	74%	75%	79%	79%
Nombre de diplômés en licence	Diplômé en licence	3 076	2 643	3 396	6 134
Nombre de diplômés en master	Diplômé en master		606	1 330	2 156

Source des données : DPSE ; Établissements d'enseignement supérieur (EES) sous tutelle directe

- Mode de collecte des données à partir des systèmes d'informations des EES.

Précisions méthodologiques : sont concernés les étudiants des EES sous tutelle directe

- Taux de rétention en première année = Part des étudiants inscrits en niveaux 1 ou 2 à l'année N parmi les étudiants inscrits initialement en niveau 1 à l'année N-1 ;
- Nombre de diplômés en licence = Simple décompte du nombre total d'étudiants ayant validé un diplôme de licence ;

- Nombre de diplômés en master = Simple décompte du nombre total d'étudiants ayant validé un diplôme de master.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Les établissements d'enseignement supérieur sont responsables de la mise en œuvre des réformes pédagogiques, de l'amélioration de l'encadrement académique et de la mise en place de dispositifs de suivi des étudiants.

OBJECTIF N°3 : Renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Cet objectif vise à **renforcer l'adéquation entre l'enseignement supérieur et les besoins du marché du travail**, en consolidant l'accompagnement des étudiants et en développant les partenariats avec le secteur socio-économique. Il met l'accent sur le développement des compétences transversales, l'entrepreneuriat et l'innovation, ainsi que sur la mise en place de dispositifs favorisant l'incubation et la création de projets.

Pour l'année 2027, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- **Renforcer les partenariats avec le secteur privé**, à travers la conclusion de **43 conventions de partenariat** entre les établissements d'enseignement supérieur et des entreprises, afin de faciliter l'accès des étudiants et des diplômés aux stages et aux opportunités d'insertion professionnelle ;
- **Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat étudiant**, à travers l'incubation de **66 projets** portés par des étudiants ou de jeunes diplômés, avec l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur et du **Centre de formation et d'employabilité UNIPOD** ;
- **Renforcer l'accompagnement à l'insertion professionnelle**, en étendant les formations aux **techniques de recherche d'emploi (TRE)** à **1 895 bénéficiaires**, notamment les étudiants en fin de cycle (L3 et M2) ;
- **Développer les compétences entrepreneuriales des enseignants-chercheurs**, à travers la formation de **78 enseignants-chercheurs.**

La mise en œuvre de ces actions contribuera à **améliorer l'employabilité des diplômés, faciliter leur transition vers le marché du travail, stimuler l'entrepreneuriat étudiant et renforcer la contribution des établissements d'enseignement supérieur au développement économique et social du pays**.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre de partenariats signés avec des entreprises	Convention	35	8	45	43
Nombre de projets incubés	Projet	10	25	45	66
Nombre de bénéficiaires sur les	Bénéficiaires	123	600	844	1 895
techniques de recherche d'emplois	L3 et M2				
Formation de formateurs sur l'entreprenariat	Enseignant chercheur	14	30	46	78

Source des données : DPSE, UNIPOD (UN)

Précisions méthodologiques :

- Nombre de partenariats signés avec des entreprises = simple décompte des conventions signées et en vigueur avec des entreprises ;
- Nombre de projets incubés = simple décompte des projets d'étudiants et diplômés sélectionnés et accompagnés par UNIPOD ;
- Nombre de bénéficiaires de formation sur les techniques de recherche d'emplois = simple décompte des étudiants formés principalement en L3 et M2 ;
- Formation de formateurs sur l'entrepreneuriat = simple décompte du nombre d'enseignants-chercheurs ayant suivi des formations en entrepreneuriat.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

L'Université de Nouakchott à travers UNIPOD pour le pilotage du dispositif d'insertion professionnelle, organisation des sessions de formation et suivi des incubations.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027
N°1 Action Gestion des procédures de qualification académique et de reconnaissance des diplômes	**0**	**0**	**1 549 677**	**1 549 677**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	1 549 677	1 549 677
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	00
N°2 Action Elaboration et suivi de mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur	**0**	**0**	**2 223 830**	**2 223 830**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	**0**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	2 223 830	**2 223 830**
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	**0**
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	**0**
N°3 Gestion des établissements d'enseignement supérieur	**12 000 000**	**47 000 000**	**1 190 060 529**	**1 232 852 901**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	784 605 351	830 384 486
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	324 640 587	312 623 147
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	68 814 591	77 845 268
Partie 6. Dépenses d'investissement	12 000 000	47 000 000	12 000 000	12 000 000
Total pour le programme	**12 000 000**	**47 000 000**	**1 193 834 036**	**1 236 626 408**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	784 605 351	830 384 486
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	**0**	328 414 094	316 396 654
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	68 814 591	77 845 268
Partie 6. Dépenses d'investissement	12 000 000	47 000 000	12 000 000	12 000 000

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs (en ETPT)					
	Réalisation 2025 (1) (2)	Ouverts en LF pour 2026 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires		828				828
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D (3)						
Contractuels		649				649
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**1 477**				**1 477**

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Acquisition des équipements au profit de l'Université de Nouadhibou	3 ans	47 000 000		12 000 000	0	12 000 000
Total global		**47 000 000**		**12 000 000**	**0**	**12 000 000**

PROGRAMME N°3 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le champ du Programme de recherche scientifique couvre l'ensemble des actions relevant de la politique du Gouvernement en matière de recherche scientifique. Conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 2010-043 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, celle-ci a pour mission de contribuer au développement national, à travers une approche fondée sur la complémentarité entre les différents secteurs de production et sur l'ouverture aux dimensions économiques, sociales et culturelles du développement.

La gouvernance du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation repose sur plusieurs acteurs qui interviennent, à différents niveaux, dans la définition des orientations, la mise en œuvre des politiques, le financement, la coordination et l'évaluation des activités de recherche. Ces acteurs sont :

- **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)** assure la définition et la mise en œuvre de la politique publique en matière de recherche scientifique et d'innovation, dans le cadre des orientations générales du Gouvernement.
- **Le Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI)** contribue à la définition des grandes orientations nationales en matière de recherche scientifique et d'innovation et à leur articulation avec les priorités de développement du pays.
- **La Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DRSI)** assure notamment l'orientation, la programmation, la coordination et l'évaluation des activités de recherche scientifique et d'innovation. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales, à l'identification des domaines prioritaires de recherche et au suivi des activités des établissements et structures de recherche.
- **L'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI)** constitue un instrument essentiel de financement, de promotion et de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation. Créée par le **Décret n° 2020-066 du 3 juin 2020**, elle a notamment pour objectif d'accroître la production scientifique nationale, de renforcer l'excellence et le rayonnement de la recherche mauritanienne et d'améliorer son impact sur l'économie, la société et le développement durable. Elle vise également à renforcer les capacités nationales d'innovation et de création de richesses à travers la recherche scientifique et l'innovation.
- **L'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES)** contribue, pour sa part, à l'amélioration et à la garantie de la qualité de la recherche scientifique. Elle œuvre à la promotion de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité, ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques et des standards nationaux avec les normes et référentiels internationaux.

Cette organisation institutionnelle vise ainsi à assurer une meilleure **cohérence entre l'orientation stratégique, la programmation, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation** des activités de recherche scientifique et d'innovation.

La mise en œuvre du Programme « Recherche scientifique et innovation » doit permettre de répondre à plusieurs défis majeurs :

- renforcer le financement public consacré à la recherche scientifique et à l'innovation ;
- accroître le nombre et les capacités des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
- améliorer les infrastructures et les équipements scientifiques, notamment les équipements de pointe ;
- développer et structurer les unités et laboratoires de recherche ;
- renforcer la formation doctorale et postdoctorale ;
- accroître la production et la qualité des publications scientifiques ;
- améliorer la visibilité et le rayonnement international de la recherche mauritanienne ;
- renforcer la valorisation et le transfert des résultats de la recherche vers les secteurs productifs ;
- développer la coopération scientifique nationale, régionale et internationale ;
- accroître la participation du secteur privé au financement et à la valorisation de la recherche et de l'innovation ;
- favoriser l'émergence d'un écosystème national propice à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes.

Pour répondre à ces défis, le programme s'articule autour de plusieurs orientations stratégiques.

- **Première orientation : renforcer la gouvernance et la coordination de la recherche scientifique.**

Il s'agit d'améliorer la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités de recherche, tout en renforçant la cohérence entre les priorités nationales, les programmes de recherche et les besoins du développement.

- **Deuxième orientation : accroître le financement et le soutien à la recherche.**
 Le programme vise à mobiliser davantage de ressources en faveur de la recherche scientifique et de l'innovation, à améliorer l'efficacité des mécanismes de financement et à développer des mécanismes compétitifs de soutien aux projets de recherche.

- **Troisième orientation : développer les ressources humaines et la formation à la recherche.**
 Une attention particulière sera accordée au développement des compétences scientifiques, à la formation doctorale et postdoctorale, à la mobilité des chercheurs et au renforcement des capacités des équipes de recherche.
- **Quatrième orientation : renforcer les infrastructures et les équipements scientifiques.**
 Le programme cherchera à améliorer les conditions matérielles de réalisation de la recherche à travers le développement des laboratoires, l'acquisition d'équipements scientifiques mutualisables et la mise en place d'infrastructures adaptées aux priorités nationales.
- **Cinquième orientation : améliorer la qualité et la production scientifiques.**
 Il s'agit d'accroître le nombre et la qualité des publications scientifiques, de renforcer l'excellence de la recherche et d'améliorer la visibilité de la production scientifique nationale.
- **Sixième orientation : renforcer la valorisation et l'impact de la recherche.**
 Le programme vise à rapprocher davantage la recherche des besoins de l'économie et de la société, notamment par le développement des partenariats avec les entreprises publiques et privées, la valorisation des résultats de recherche, le transfert technologique et le soutien à l'innovation.
- **Septième orientation : développer la coopération scientifique.**
 Le renforcement des partenariats avec les universités, centres de recherche, organismes internationaux et réseaux scientifiques régionaux et internationaux permettra d'accroître les capacités nationales, de favoriser la mobilité des chercheurs et de faciliter l'accès aux infrastructures et programmes internationaux de recherche.

Ainsi, le Programme « Recherche scientifique et innovation » doit progressivement faire évoluer le système national d'un modèle essentiellement centré sur le financement des activités de recherche vers un **système davantage orienté vers la performance, l'excellence scientifique, l'innovation et l'impact socio-économique**. Son ambition est de faire de la recherche scientifique un véritable instrument d'appui aux politiques publiques et un levier de développement durable de la Mauritanie.

La principale structure administrative et opérateurs impliqués dans ce programme sont :

Programme	*Action*	*Direction rattachée*	*Opérateurs rattachés*
Recherche Scientifique et Innovation	*Orientation, programmation et évaluation des activités de recherche scientifique et de l'innovation*	*DRSI*	
	Développement de la recherche scientifique et de l'innovation		*ANRSI Université de Nouakchott*

Le responsable du programme est : Pr. Mohamed Vall Mohamed El Mami

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Orientation, programmation et évaluation des activités de recherche scientifique et de l'innovation

Les activités qui composent cette action et les structures impliquées se présentent comme suit :

Activités	*Structures impliquées*
Rémunération du personnel	DRSI
Orientation, programmation et évaluation des activités de recherche scientifique et de l'innovation	

ACTION N° 2 : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation

Les activités qui composent cette action et les structures impliquées se présentent comme suit :

Activités	*Structures impliquées*
Gestion de l'école doctorale sciences économiques et de gestion	Université de Nouakchott
Gestion de l'école doctorale sciences, technologie et santé	Université de Nouakchott
Gestion de l'école doctorale sciences juridiques et politiques	Université de Nouakchott
Gestion de l'école doctorale langues, littérature et sciences humaines	Université de Nouakchott
Fonds National de Recherche Scientifique	ANRSI
Agence Nationale de Recherche Scientifique et de l'innovation	ANRSI

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

La recherche scientifique et l'innovation constituent des **leviers essentiels du développement économique, social et culturel de la Mauritanie**. Elles jouent un rôle déterminant dans la production, l'acquisition et la diffusion des connaissances, le développement des compétences nationales, le renforcement de la compétitivité de l'économie ainsi que dans la recherche de solutions adaptées aux défis et aux besoins du pays.

Toutefois, le système national de recherche scientifique et d'innovation demeure confronté à plusieurs défis, notamment **l'insuffisance des ressources financières qui lui sont consacrées, le déficit en infrastructures et en équipements scientifiques, le faible nombre de chercheurs rapporté à la population et la participation encore limitée du secteur privé au financement, à la valorisation et au développement de la recherche et de l'innovation**.

Afin de répondre à ces défis et de renforcer la contribution de la recherche scientifique au développement national, la Mauritanie s'est dotée d'une **Stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation 2022-2026**. Celle-ci vise à consolider le système national de recherche et d'innovation, à améliorer sa gouvernance et son efficacité, à renforcer les capacités nationales et à accroître l'impact de la recherche scientifique et de l'innovation sur le développement économique et social du pays.

Les orientations stratégiques de la **Stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation** s'articulent autour des axes prioritaires suivants :

- **Accroître significativement le financement de la recherche et de l'innovation (R&I)** afin de porter les dépenses qui leur sont consacrées à un niveau compris entre **0,3 % et 0,6 % du PIB à l'horizon 2026**, tout en renforçant les mécanismes de gouvernance et les procédures de financement.
- **Améliorer la gouvernance du système national de R&I** à travers le renforcement et l'optimisation du fonctionnement des principales institutions chargées de son pilotage, notamment le **Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI)**, l'**Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI)** et l'**Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES)**.
- **Optimiser les mécanismes de financement de la R&I**, notamment à travers la mise en place d'un **Programme pluriannuel de recherche et d'innovation (PPRI)**, adopté par le HCRSI après concertation avec l'ensemble des parties prenantes et mis en œuvre sous la tutelle de l'ANRSI. Le financement devra privilégier la **recherche compétitive**, fondée sur des procédures d'évaluation des projets améliorées et alignées sur les bonnes pratiques internationales.
- **Renforcer les ressources humaines dédiées à la R&I** en favorisant le décloisonnement de la communauté scientifique, notamment entre les universités et les instituts de recherche. Cette orientation repose sur la création d'un **espace commun de recherche**, intégrant davantage les doctorants, les jeunes chercheurs et les chercheurs de retour en Mauritanie, dont le nombre et la contribution doivent être renforcés.
- **Renforcer les infrastructures et les équipements scientifiques**, notamment par l'acquisition d'équipements de laboratoire mutualisés. Pour les équipements de pointe, leur acquisition devra être associée à la constitution de **pôles d'excellence** et soutenue, le cas échéant, par la mobilisation des partenaires techniques et financiers.
- **Développer les synergies entre la recherche, l'innovation et l'environnement productif et sociétal**, en renforçant les liens entre les établissements de recherche, les entreprises publiques et privées et les différents acteurs socio-économiques, afin de favoriser la valorisation et le transfert des résultats de la recherche.
- **Renforcer la coopération internationale en matière de R&I**, en privilégiant une coopération ciblée sur les besoins, les priorités nationales et les domaines présentant un potentiel élevé de développement scientifique, technologique et socio-économique.

Parmi les principales actions **réalisées ou engagées au cours des dernières années** pour renforcer le système national de recherche scientifique et d'innovation, figurent notamment :

- **La révision du cadre réglementaire applicable aux chercheurs et enseignants-chercheurs**, afin de mieux prendre en compte les exigences liées aux activités de recherche, de renforcer l'attractivité des carrières scientifiques et de favoriser le développement de la production scientifique nationale.
- **La révision du cadre réglementaire relatif au HCRSI et à l'ANRSI**, ainsi que le renforcement du cadre juridique régissant la structuration de la recherche scientifique. Cette démarche comprend également l'élaboration et l'adoption des textes d'application relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au développement des unités et laboratoires de recherche scientifique.
- **Le renforcement des ressources humaines consacrées à la recherche scientifique.** L'effectif total des chercheurs au sein des établissements d'enseignement supérieur est actuellement estimé à environ **1 000 chercheurs**. Le ratio chercheurs/population demeure toutefois faible en Mauritanie, avec environ **217 chercheurs par million d'habitants**, contre **856 au Sénégal** et **1 358 au Maroc**. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les effectifs de chercheurs, notamment par le recrutement, la formation doctorale et postdoctorale, la mobilité scientifique et l'attraction des chercheurs mauritaniens établis à l'étranger.
- **L'accroissement du nombre d'unités de recherche habilitées**, qui s'élève actuellement à **48 unités**, réparties entre les établissements comme suit : Université de Nouakchott (**29**), École Normale Supérieure (**6**), Institut Supérieur des Études Technologiques (**3**), Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (**2**), SupNum (**1**), Institut Supérieur de Génie Industriel (**1**), Institut Supérieur des Études et de Recherche Islamiques (**2**) et Université des Sciences Islamiques d'Aïoun (**4**).
- **Le lancement de cinq nouvelles écoles doctorales dans cinq établissements nationaux**, afin de répondre à la demande croissante de formation doctorale et de mieux orienter les sujets de recherche vers les priorités et les besoins du développement national. Ainsi, le nombre d'écoles doctorales est passé de **3 en 2024 à 8 en 2025**.
- **L'augmentation significative de la capacité d'accueil des écoles doctorales** au cours de l'année universitaire **2025-2026**, permettant d'élargir l'accès à la formation doctorale et de renforcer les capacités nationales en matière de recherche scientifique.
- **La création d'un portail national de la recherche scientifique sur le site du MESRS**, destiné notamment à :
 - encourager la collaboration entre les chercheurs au niveau national et la diaspora scientifique, afin de stimuler la recherche et de favoriser le transfert de compétences ;
 - disposer de données et de statistiques fiables sur les chercheurs, les doctorants à l'étranger et leurs domaines de compétence ;
 - améliorer la visibilité de la production scientifique nationale ;
 - faciliter l'accès des chercheurs aux données et aux ressources documentaires ;
 - favoriser les échanges et les partenariats entre les chercheurs et les acteurs économiques et financiers.
- **Le renforcement de la formation et de la qualification des enseignants-chercheurs**, notamment à travers la soutenance de **trois mémoires d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)** à l'Université de Nouakchott au cours des années universitaires **2024-2025 et 2025-2026**.
- **L'accroissement du nombre de thèses de doctorat soutenues**, qui a atteint **180 thèses** dans l'ensemble des formations doctorales, traduisant le renforcement progressif des capacités nationales de formation à la recherche.
- **Le renforcement des capacités des chercheurs à travers l'organisation d'ateliers de formation et d'échanges avec des partenaires régionaux.** Ces activités ont bénéficié à des chercheurs issus de plusieurs institutions nationales. Le Département entend poursuivre cette dynamique en augmentant le nombre de ces ateliers et en élargissant progressivement leurs bénéficiaires aux **doctorants et aux étudiants de master à orientation recherche**.
- Le soutien financier de la recherche en 2026 par le biais de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à travers les actions suivantes :
 - L'octroi de 87 bourses d'excellence ;
 - Le financement de 11 projets de recherche ;
 - L'octroi de 52 bourses de mobilité pour les jeunes chercheurs dont 2 HDR ;
 - L'octroi de 4 prix dont 2 meilleurs thèses et 2 meilleurs directeurs de thèses soutenues ;
 - L'appui à l'organisation de 7 manifestations scientifiques nationales et internationales ;
 - L'organisation de 3 Formations aux profits des chercheurs.

Les contraintes :

Malgré les avancées enregistrées ces dernières années, le système national de recherche scientifique et d'innovation demeure confronté à plusieurs contraintes majeures, notamment :

- **La faiblesse de la coordination entre les différents acteurs de la recherche scientifique** à l'échelle nationale, qui limite la mutualisation des ressources, la complémentarité des initiatives et la cohérence des programmes de recherche ;
- **L'insuffisance des infrastructures et des équipements dédiés à la recherche**, notamment l'absence ou la faible disponibilité d'équipements scientifiques de pointe, qui constitue un frein au développement de recherches de haut niveau ;
- **La faiblesse et la concentration des financements consacrés à la recherche et à l'innovation**, celles-ci étant encore financées presque exclusivement par l'État, tandis que la contribution du secteur privé demeure limitée ;
- **Le retard dans la structuration et l'organisation de la recherche scientifique**, notamment en matière de création et de développement de laboratoires, de centres de recherche et de structures scientifiques adaptées aux priorités nationales.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Promouvoir la recherche scientifique et l'innovation

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Pour l'année 2027, les résultats attendus sont les suivants :

- Financer 25 projets de recherche scientifique ;
- Porter à 750 le nombre d'étudiants inscrits en doctorat ;
- Permettre la soutenance de 50 thèses de doctorat.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre de projets de recherche financés	*Projet*	22	46	11	25
Nombre total d'étudiants inscrits en doctorat	Etudiant	658	660	729	750
Nombre de thèses de doctorat soutenues par an	Thèse	80	50	33	50

Source des données : UN, ANRSI, AMAQ-ES, *CNESRS.*

Précisions méthodologiques :

● *Nombre de projets de recherche financés est le nombre de projets qui vont bénéficier d'un financement de l'ANRSI (au cours de l'année N) suite à un appel à projet suivi d'une évaluation par des experts dans ce domaine. Le mode de calcul (simple décompte) ;*

● *Nombre total d'étudiants inscrits en doctorat : décompte simple du nombre des doctorants à partir du système d'information des EES au titre de l'année universitaire N-1/N. Le mode de calcul (simple décompte) ;*

●*Nombre de thèses de doctorat soutenues est le nombre de thèses soutenues au titre de l'année universitaire N-1/N*[1]*. Il regroupe toutes les formations doctorales ouvertes par établissement. Le mode de calcul (simple décompte).*

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

L'ANRSI constitue le principal opérateur étatique chargé de mettre en œuvre, pour le compte de l'administration, les missions relevant de ce programme. À ce titre, elle travaillera en étroite collaboration avec les écoles doctorales et les structures de recherche relevant des établissements d'enseignement supérieur.

Les écoles doctorales, les structures de recherche et l'ANRSI veilleront à ce que les activités de recherche soient alignées sur les axes prioritaires définis dans la Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation. Il est demandé aux opérateurs d'assurer un suivi rigoureux et régulier des indicateurs de performance du programme. Les partenaires sont également appelés à respecter leurs engagements et à se conformer au calendrier d'exécution prévu dans les projets de recherche.

OBJECTIF N°2 : Accroître la visibilité et la valorisation des résultats de la recherche

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Les résultats attendus pour l'année 2027 se présentent comme suit :

- Porter à 190 le nombre de publications scientifiques indexées ;
- Porter à 30 le nombre de publications scientifiques dans des revues nationales à comité de lecture ;
- Organiser 12 manifestations scientifiques internationales au niveau national.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre de publications scientifiques indexées	Publication indexée	**173**	170	175	**190**
Nombre de publications dans des revues nationales à comité de lecture	Publication non indexée	**49**	50	25	**30**
Nombre de manifestations scientifiques internationales organisées à l'échelle nationale	Manifestation scientifique	**12**	12	12	**12**

Source des données : UN, ENS, ESAV, ISGI, ANRSI, USIA, ISERI, IMROP, INRSP, ONARDEP, CNARDA et *Bases de données Scopus,*

Précisions méthodologiques :

[1] Les soutenances au titre d'une année universitaire N-1/N vont jusqu'au 31 décembre de l'année N.

- Nombre de publications scientifiques indexées : Nombre des articles publiés dans des revues indexées par les bases de données Scopus, WOS, PubMed par an. On peut les collecter à partir des sites Web de ces bases ;
- Nombre de publications dans des revues à comité de lecture : Nombre des articles publiés dans des revues non indexées par les bases de données Scopus, WOS, PubMed et autres par an. Ces sont des revues nationales à ISSN ou non. On peut les collecter à partir des établissements d'origine ;
- Nombre de manifestations scientifiques internationales organisées à l'échelle nationale : Nombre de manifestations scientifiques internationales organisées au niveau national par les départements, les structures de recherche, les instituts de recherche et les sociétés savantes. On peut les collecter à partir des établissements d'origine.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027
N°1 Action Orientation, programmation et évaluation des activités de recherche scientifique et de l'innovation	0	0	**3 348 591**	**3 207 601**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	2 548 928	2 407 938
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	799 663	799 663
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
N°2 Action Développement de la recherche scientifique et de l'innovation	0	0	**37 815 216**	**45 963 222**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	8 260 000
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	37 815 216	37 703 222
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total pour le programme	0	0	**41 163 807**	**49 170 823**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	2 548 928	10 667 938
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	38 614 879	38 502 885
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	0	0
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025 (1) (2)**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		13				13
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D (3)						
Contractuels		9				9
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		22				22

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

PROGRAMME N°4 : ŒUVRES UNIVERSITAIRES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme **« Œuvres universitaires »** couvre l'ensemble des actions et prestations destinées à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Il regroupe les différentes politiques publiques en matière d'accompagnement social et universitaire des étudiants, notamment les **bourses, le logement, le transport, la restauration, la couverture sanitaire ainsi que les activités culturelles et sportives**. Le programme assure également le **suivi et l'accompagnement des étudiants poursuivant leurs études à l'étranger**.

Ce programme ne couvre ni les aspects académiques et pédagogiques, tels que l'offre de formation, l'accréditation et la qualité académique, qui relèvent du programme **« Enseignement supérieur »**, ni les activités liées à la recherche scientifique et à l'innovation, relevant du programme **« Recherche et innovation »**.

Toutefois, il entretient une **étroite articulation** avec ces deux programmes, notamment en ce qui concerne **l'amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiants, la mobilité universitaire ainsi que l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur**.

Les principales structures administratives et opérateurs impliqués dans ce programme sont :

Programme	Action	Direction rattachée	Opérateur rattaché
Œuvres universitaires	Appui aux étudiants à l'étranger	DOBCI	
	Appui aux étudiants sur le sol national		CNOU

- **Direction de l'Orientation, des Bourses et de la Coopération Internationale (DOBCI)** : en charge des bourses à l'étranger, du transport et de l'orientation des étudiants boursiers à l'étranger.
- **Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)** : opérateur national chargé de la gestion des œuvres universitaires sur le sol national ;

Le responsable du programme est : WANE Mohamédoune

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Appui aux étudiants à l'étranger

Cette action vise à **faciliter la mobilité internationale des étudiants bénéficiaires de bourses**, à assurer leur **accompagnement administratif et logistique** tout au long de leur parcours, ainsi qu'à favoriser leur **bonne intégration et leur réussite académiques à l'étranger**.

Activités	*Structures impliquées*
Orientation et le suivi des étudiants	DOBCI
Frais de transport des étudiants	DOBCI

ACTION N° 2 : Appui aux étudiants sur le sol national

Cette action vise à **améliorer les conditions de vie et de bien-être des étudiants au sein des établissements d'enseignement supérieur nationaux**, à travers la gestion et le développement des **aides sociales**, des **infrastructures d'hébergement et de restauration**, ainsi que des **services de santé, d'animation culturelle et de promotion des activités sportives**.

Activités	*Structures impliquées*
Transport des étudiants	Cabinet
Acquisition d'équipements pour le CNOU	CNOU
Rémunération du personnel	CNOU
Restauration des étudiants à Nouakchott	CNOU

Centre National des Œuvres universitaires	CNOU
Restauration des étudiants à Nouadhibou	CNOU
Centre Régional des Œuvres Universitaires de NDB	CNOU
Restauration des étudiants à Rosso	CNOU
Centre Régional des Œuvres Universitaires de Rosso	CNOU
Assurance des étudiants	CNOU

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme **« Œuvres universitaires »** vise à garantir aux étudiants des **conditions de vie et d'études dignes, équitables et favorables à leur réussite**, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Il s'inscrit dans le cadre des orientations nationales en matière **d'équité, de cohésion sociale, de digitalisation des processus d'orientation et d'attribution des bourses, ainsi que de décentralisation de l'enseignement supérieur**.

À travers les différentes prestations qu'il assure, ce programme contribue directement à **l'amélioration de la réussite et du bien-être des étudiants, au renforcement de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et à l'amélioration de la performance globale du système d'enseignement supérieur**.

Les prestations couvertes par le programme comprennent notamment **les bourses d'études nationales et internationales, l'hébergement, la restauration, ainsi que les services sanitaires, sociaux, culturels et sportifs**.

ANALYSE STRATEGIQUE

Au cours des dernières années, **plusieurs réformes majeures ont été engagées dans le domaine des œuvres universitaires**, traduisant une volonté politique affirmée de **recentrer l'action publique sur l'équité sociale, l'amélioration des conditions de vie des étudiants et une utilisation plus efficiente des ressources publiques**. Ces réformes visent notamment à **mieux cibler les aides sociales, à renforcer la qualité des services offerts aux étudiants et à optimiser la gestion des dépenses consacrées aux œuvres universitaires**.

Depuis l'année universitaire **2024-2025**, les bourses d'études à l'étranger sont attribuées en priorité aux :

- **majors de promotion des formations de licence** des établissements d'enseignement supérieur nationaux ;
- **lauréats des concours internationaux organisés en Mauritanie** ;
- **étudiants mauritaniens admis dans le cadre de conventions de coopération bilatérale ou de programmes de mobilité internationale**.

Cette réforme, qui **met fin à l'attribution des bourses d'études à l'étranger aux étudiants du premier cycle (bacheliers)**, vise à **rationaliser les dépenses publiques** en réduisant les crédits consacrés aux bourses à l'étranger et en permettant, en contrepartie, **d'élargir le nombre de bénéficiaires des aides et bourses d'études sur le territoire national**.

Dans ce cadre, **la politique d'attribution des bourses nationales a été profondément réformée**, afin de renforcer l'équité sociale, d'accompagner la décentralisation de l'enseignement supérieur et de promouvoir l'excellence académique. En complément de la plateforme numérique dédiée à la gestion et à l'attribution des bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur, de nouveaux critères ont ainsi été introduits :

- **La prise en compte du Registre social**, afin de garantir l'attribution automatique d'une bourse aux étudiants issus de familles vulnérables ;
- **Le soutien à la décentralisation de l'enseignement supérieur**, à travers l'octroi systématique d'une bourse aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur situés à l'intérieur du pays ;
- **La promotion de l'excellence académique**, par l'attribution de bourses aux étudiants les mieux classés au baccalauréat ainsi qu'aux majors de chaque licence sur le sol national.

Au niveau du **transport des étudiants à Nouakchott**, un partenariat a été établi avec la **Société nationale de transport** afin de mettre en place des lignes spécifiquement dédiées à la desserte des campus universitaires. Dans le cadre de ce dispositif, **les tarifs de transport sont subventionnés**, tandis que les étudiants inscrits au **Registre social bénéficient de la gratuité du transport**. Cette initiative vise à **faciliter l'accès des étudiants aux établissements d'enseignement supérieur, à**

réduire les inégalités liées aux conditions de mobilité et à favoriser leur assiduité et leur réussite académiques.

Les **résidences universitaires du campus de Nouakchott**, d'une capacité totale de **4 000 lits**, sont pleinement opérationnelles depuis 2025. Par ailleurs, **l'ESAV (ou ex-ISET) de Rosso** dispose d'une capacité d'hébergement de **400 lits pour l'année universitaire 2025-2026**, qui devrait être portée à **656 lits à partir de la prochaine rentrée universitaire**. À **Nouadhibou**, les établissements **UNDB et ISPLTI** disposent actuellement d'une capacité d'hébergement de **270 lits pour l'année universitaire 2025-2026**. Cette capacité devrait être portée à **570 lits à la prochaine rentrée universitaire**, permettant ainsi d'améliorer sensiblement les conditions d'hébergement des étudiants.

Trois **restaurants universitaires** sont actuellement opérationnels sur le campus de Nouakchott, assurant la restauration des étudiants **sept jours sur sept**. Les étudiants résidents bénéficient de **trois repas par jour**, tandis que les étudiants externes bénéficient d'**un repas par jour**. S'y ajoutent deux restaurants universitaires opérationnels à **l'ESAV (ou ex-ISET) de Rosso** et à **l'ISPLTI de Nouadhibou**.

Par ailleurs, le **restaurant universitaire de l'Université de Nouadhibou**, d'une capacité de **1 500 places**, devrait être mis en service à la rentrée universitaire **2026-2027**. En parallèle, un **nouveau restaurant universitaire d'une capacité de 2 000 places** est actuellement en cours de construction à Nouakchott, afin de renforcer l'offre de restauration universitaire et de répondre à l'évolution des effectifs étudiants.

La **couverture sanitaire des étudiants par la CNAM** a été mise en place et **généralisée à l'ensemble des étudiants depuis 2025**, permettant ainsi de renforcer leur accès aux soins et de consolider le dispositif de protection sociale étudiante.

En matière de **gouvernance et de gestion des œuvres universitaires**, le dispositif a été consolidé sous l'autorité du **CNOU à partir de 2025**. Cette réorganisation s'est traduite par le **transfert au CNOU de responsabilités auparavant exercées par certains établissements d'enseignement supérieur, notamment l'ESAV (ou ex-ISET) et l'ISPLTI**.

Cette restructuration vise à **renforcer la coordination et la professionnalisation de la gestion des services destinés aux étudiants**, tout en améliorant le **pilotage budgétaire et opérationnel**, conformément à la réglementation en vigueur. Elle s'est concrétisée, en 2026, par la **création de Centres régionaux des Œuvres Universitaires à Rosso et à Nouadhibou**, afin d'assurer une gestion de proximité et une meilleure couverture des services universitaires au niveau régional.

Le nombre d'étudiants **bénéficiaires de bourses d'études à l'étranger** est passé de **1 200 en 2024-2025 à 1 047 en 2025-2026**, soit une diminution de **13 %**. Ces étudiants sont répartis dans **douze pays partenaires**.

Pour l'année universitaire **2026-2027**, le nombre de boursiers à l'étranger devrait s'établir autour de **900 étudiants**. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la **nouvelle politique d'attribution des bourses**, qui vise à réduire progressivement le nombre de bourses à l'étranger tout en **élargissant la couverture des bourses au niveau national**, afin de favoriser un accès plus équitable au soutien public aux études supérieures.

Dans le même temps, **la bourse nationale a connu une progression significative**. Au cours de l'année universitaire **2025-2026**, plus de **14 063 étudiants** inscrits dans les établissements relevant de la tutelle directe du MESRS ont bénéficié d'une bourse nationale, contre **11 190 étudiants en 2024-2025**, soit une **augmentation de 26 %**. Parmi les bénéficiaires, **4 614 étudiants sont issus de familles inscrites au Registre social**, ce qui traduit la volonté de renforcer le **ciblage social des aides étudiantes** et de promouvoir une attribution des bourses **plus équitable, plus inclusive et davantage orientée vers les étudiants issus de ménages vulnérables**.

Depuis 2025, le renforcement des dispositifs d'accompagnement, en réponse à la **forte croissance des effectifs étudiants**, s'est traduit par une progression notable de la fréquentation du transport universitaire.
À **Nouakchott**, **3 188 648 trajets étudiants** ont été enregistrés au cours de l'année universitaire **2025-2026**, contre **3 033 491 trajets en 2024-2025**, soit une **augmentation de plus de 5 %**. Cette évolution

témoigne de l'importance croissante du transport universitaire dans l'accès des étudiants aux établissements d'enseignement supérieur.
À **Nouadhibou**, où le service de transport universitaire a été mis en place pour la première fois en **2025-2026**, le nombre de trajets enregistrés a atteint **62 376**, marquant une extension du dispositif aux établissements d'enseignement supérieur situés à l'intérieur du pays.

Le nombre d'étudiants **bénéficiant d'un logement universitaire** est demeuré relativement stable, passant de **4 578 en 2024-2025 à 4 675 en 2025-2026**, soit une progression de près de **2 %**. Cette capacité d'hébergement devrait toutefois augmenter avec **l'ouverture de nouvelles résidences à l'ESAV (ex-ISET) de Rosso, dans le cadre de son extension, ainsi qu'à l'Université de Nouadhibou**. Avec un **taux d'occupation de 98 %**, les capacités d'hébergement disponibles sont utilisées de manière quasi optimale.

Par ailleurs, **la restauration universitaire a enregistré une amélioration significative**, tant en termes de volume que de capacité de prise en charge. Au total, **1 101 850 repas** ont été servis au cours de l'année universitaire **2025-2026**, contre **847 844 repas en 2024-2025**, soit une **augmentation de plus de 30 %**. Cette progression témoigne de la montée en charge du dispositif et du renforcement de l'offre de restauration au bénéfice des étudiants.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Renforcer l'équité dans l'accès à la bourse nationale en élargissant sa couverture, tout en réduisant progressivement les bourses à l'étranger.
- Enjeu 2 : Améliorer les conditions de vie et de bien-être pour favoriser la réussite académique et limiter les abandons.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Augmenter les capacités d'hébergement et améliorer les conditions de vie et de bien-être des étudiants

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Les principaux objectifs à poursuivre sont les suivants :

- **Atteindre la pleine capacité d'accueil des résidences universitaires du campus de Nouakchott**, afin de répondre à la demande croissante en matière d'hébergement étudiant ;
- **Achever l'extension de l'ESAV (ou ex-ISET) de Rosso**, ainsi que la **réhabilitation et l'ameublement des résidences universitaires des établissements de Nouadhibou** ;
- **Garantir une offre de restauration universitaire continue, diversifiée, de qualité et accessible à l'ensemble des étudiants**.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre total de lits disponibles en résidence universitaire	Lit	4 675	5 100	4 675	5 226
Proportion des lits effectivement occupés	%	98 %	99 %	98 %	98 %
Nombre total de repas servis	Repas	847 844	2 500 000	1 101 850	2 500 000

Source des données : CNOU – Système de gestion des œuvres / rapports d'activité

Précisions méthodologiques :

- Nombre total de lits disponibles en résidence universitaire qui mesure la capacité d'hébergement disponible = les lits disponibles dans les résidences relevant du MESRS pour l'année universitaire N-1/N;
- Proportion des lits effectivement occupés qui mesure le taux d'occupation des logements = (Nombre d'étudiants logés/ Capacité totale en lits) × 100. Sont comptabilisés uniquement les lits des résidences relevant du CNOU pour l'année universitaire N-1/N ;
- Nombre total de repas servis qui mesure le volume de repas servis = Somme annuelle de repas servis dans les restaurants universitaires (campus, Rosso, Nouadhibou.) pour l'année universitaire N-1/N.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Conformément aux dispositions de la loi régissant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la mise en œuvre des politiques relatives à la vie étudiante est assurée, au niveau national, par le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU), établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du MESRS. À ce titre, le CNOU constitue le principal opérateur étatique chargé d'exécuter, pour le compte de l'administration, les missions relevant du programme Œuvres universitaires.

OBJECTIF N°2 : Optimiser les services de transport universitaire

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En **2026-2027**, le service de transport universitaire desservira **11 axes**, pour un volume prévisionnel de **3,4 millions de trajets étudiants**, contre **3,3 millions en 2025-2026**. Cette évolution confirme **l'élargissement du réseau et le renforcement de l'offre de mobilité universitaire**, afin de mieux répondre à la croissance des effectifs étudiants.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre d'axes de transport universitaire desservis	Axe	6	6	11	11
Nombre total de trajets étudiants effectués	Trajet x étudiant	*3 033 491*	3 417 655	3 251 024	3 417 655

Source des données : CNOU et la Société de Transport Publique

Précisions méthodologiques :

- Nombre d'axes de transport universitaire desservis qui mesure la couverture du service de transport compte le nombre de lignes actives entre les campus et les quartiers d'habitation des étudiants au cours de l'année universitaire N-1/N.
- Nombre total de trajets étudiants effectués qui mesure le volume annuel du service = nombre cumulé de montées/validations au cours de l'année universitaire N-1/N..

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Le **transport des étudiants à Nouakchott** est assuré par la **Société Nationale de Transport Public**, dans le cadre d'une convention spécifique conclue avec le MESRS.

Aux termes de cette convention, la société s'engage à **mettre en place des lignes dédiées à la desserte des campus universitaires** et à appliquer aux étudiants bénéficiaires **des tarifs préférentiels**.

En contrepartie, le **MESRS** s'engage à transmettre à la société les informations nécessaires relatives aux étudiants bénéficiaires et à lui verser, **en plusieurs tranches, une contribution annuelle convenue au titre de cette prestation**.

Les crédits destinés au financement de ce dispositif sont **inscrits au budget du Cabinet du MESRS**, qui assure le rôle d'**interlocuteur principal auprès de la Société Nationale de Transport Public** et veille au suivi de la mise en œuvre de la convention.

OBJECTIF N°3 : Améliorer l'accès à la bourse au niveau national

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Réduire progressivement les crédits consacrés aux bourses d'études à l'étranger et renforcer, en parallèle, la couverture des bourses nationales.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Part des bourses nationales dans le budget total des bourses	*%*	62%	70%	67%	68%
Nombre total d'étudiants bénéficiaires de la bourse nationale	*Etudiant*	*11 190*	15 000	*14 063*	16 000
Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une bourse à l'étranger	*Etudiant*	1 200	1 044	1047	900
Nombre d'étudiants boursiers inscrits au Registre social	*Etudiant*	*1 605*	*ND*	*4614*	*ND*

Source des données : Données issues du CNOU et de la DOBCI

Précisions méthodologiques :

- Part des bourses nationales dans le budget total des bourses = (Montant des bourses nationales ÷ Montant total alloué aux bourses) × 100
- Nombre total d'étudiants bénéficiaires de la bourse nationale = Donnée brute issue du système de gestion des bourses (CNOU) au titre de l'année universitaire N-1/N
- Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une bourse à l'étranger = Donnée brute issue du système de gestion des bourses (DOBCI) au titre de l'année universitaire N-1/N
- Nombre d'étudiants boursiers inscrits au Registre social = Donnée brute issue du système de gestion des bourses (CNOU) au titre de l'année universitaire N-1/N

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027
N°1 Action Appui aux étudiants à l'étranger	**0**	**0**	**165 703 880**	**152 719 642**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	19 703 880	19 703 880
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	146 000 000	133 015 762
Partie 6. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
N°2 Action Appui aux étudiants sur le sol national	**127 400 000**	**138 000 000**	**633 993 637**	**726 126 789**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	35 908 580	36 747 732
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	186 366 557	186 366 557
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	376 718 500	448 012 500
Partie 6. Dépenses d'investissement	127 400 000	138 000 000	35 000 000	55 000 000
Total pour le programme	**127 400 000**	**138 000 000**	**799 697 517**	**878 846 431**
Partie I. Dépenses de personnel	0	0	35 908 580	36 747 732
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	0	206 070 437	206 070 437
Partie 4 Subventions et transferts courants	0	0	522 718 500	581 028 262
Partie 6. Dépenses d'investissement	127 400 000	138 000 000	35 000 000	55 000 000

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la dernière Loi de Finances adoptée.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs (en ETPT)					
	Réalisation 2025 (1) (2)	Ouverts en LF pour 2026 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires		**15**				**15**
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D (3)						
Contractuels		**132**				**132**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**147**				**147**

(1) Les colonnes 2025 et 2026 sont alimentées par le fichier de la Solde à la Direction Générale du Budget
(2) La réalisation est tirée du RAP de l'année précédente
(3) Cette catégorie de fonctionnaires est en voie d'extinction

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Acquisition d'Equipements pour le Centre national des Œuvres Universitaires	3 ans	82 600 000		12 600 000	0	12 600 000
Acquisition d'équipements pour le Centre régional des œuvres universitaires de Nouadhibou	2 ans	36 000 000		23 000 000	0	23 000 000
Acquisition d'équipements pour le Centre régional des œuvres universitaires de Rosso	1 an	19 400 000		19 400 000	0	19 400 000
Total global		**138 000 000**		**55 000 000**	**0**	**55 000 000**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

53

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

INTRODUCTION

La présentation du budget en mode performance organise l'action de l'État autour d'une nomenclature par destination : Titre / Programme / Action / Activité. Le Projet annuel de performance du Ministère de la Santé présente, pour l'exercice 2027, le cadrage stratégique, les objectifs et indicateurs de performance, ainsi que la ventilation des crédits demandés par programme et par action.

Le présent PAP 2027 est construit sur la nomenclature budgétaire déjà utilisée dans le PAP 2026 et sur les éléments de programmation 2027–2029. Il consolide les quatre programmes : Soutien et Gouvernance ; Santé de Base préventive ; Soins de référence et soins spécialisés ; Solidarité et accès aux soins des populations vulnérables.

Une attention transversale est portée à l'équité, au genre, au changement climatique et à la résilience des structures sanitaires. Ces dimensions sont intégrées dans l'analyse stratégique et dans les orientations de gestion afin que les investissements, les services et les mécanismes de financement répondent à la fois aux besoins sanitaires, aux disparités territoriales et aux risques climatiques.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION
Acronymes
TITRE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL
PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENCES STRATÉGIQUES
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE
ENJEUX TRANSVERSAUX : GENRE, ÉQUITÉ, CLIMAT ET RÉSILIENCE
OBJECTIFS PRIORITAIRES ET REPÈRES DE PERFORMANCE
RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PROGRAMME 1 : SOUTIEN ET GOUVERNANCE
ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027
REPÈRES DE PERFORMANCE
CRÉDITS 2027 PAR ACTION
PROGRAMME 2 : SANTÉ DE BASE PRÉVENTIVE
ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027
REPÈRES DE PERFORMANCE
CRÉDITS 2027 PAR ACTION
PROGRAMME 3 : SOINS DE RÉFÉRENCE ET SOINS SPÉCIALISÉS
ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027
REPÈRES DE PERFORMANCE
CRÉDITS 2027 PAR ACTION
PROGRAMME 4 : SOLIDARITÉ ET ACCÈS AUX SOINS DES POPULATIONS VULNÉRABLES
ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027
REPÈRES DE PERFORMANCE
CRÉDITS 2027 PAR ACTION
EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION
PRIORITÉS TRANSVERSALES ET DISPOSITIF DE SUIVI 2027
INDICATEURS TRANSVERSAUX PROPOSÉS POUR LE SUIVI INTERNE

Acronymes

PNDS	Plan national de développement Sanitaire
DRH	Direction des ressources humaines
DAF	Direction des affaires financière
DIMM	Direction des Infrastructures du matériel et de la maintenance
DPTCES	Direction de la promotion des technologies de la communication et de l'éducation pour la santé
DHSS	Direction de l'hygiène publique et de la sécurité sanitaire
CNASS	Caisse nationale de solidarité santé
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNOUSP	Centre national des opérations d'urgence en santé publique
DSMEN	Direction de la santé de la mère, de l'enfant et de la nutrition
DMPLM	Direction de la médecine préventive et de la lutte contre les maladies
DES	Direction des établissements de santé
DAMPS	Direction d'approvisionnement en médicaments et produits de santé
DSM	Direction de la santé mobile
DPECIS	Direction de la programmation, des études, de la coopération et de l'information sanitaire
IGS	Inspection générale de la santé
ENSP	Ecole nationale de santé publique
PEV	Programme élargi de vaccination
MTN	Maladies tropicales négligées
HHFA	Enquête harmonisée des établissements de santé
DRS	Direction régionale de santé
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SCAPP	Stratégie de la croissance accélérée et de la prospérité partagée
INRSP	Institut national de recherche en santé publique
LNCQM	Laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments
CNTS	Centre national de transfusion sanguine
CNORF	Centre national d'orthopédie et de rééducation fonctionnelle
CP	Credit de paiement
CE	Credit d'engagement
PAP	Projet annuel de performance

TITRE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU TITRE MINISTÉRIEL

Le Ministère de la Santé a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement dans le domaine de la santé. Son action couvre la prévention, les soins, la santé publique, les produits de santé, les ressources humaines, l'information sanitaire, la régulation, la préparation aux urgences et la protection financière des populations. Le secteur s'inscrit au levier 2 de la SCAPP consacré au « Développement du capital humain et accès aux services de base » et au Chantier 5 qui vise « amélioration des conditions d'accès aux services de santé ».

PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENCES STRATÉGIQUES

- Politique nationale de santé à l'horizon 2030 et PNDS 2022–2030 ;
- Réforme hospitalière, politique pharmaceutique, carte sanitaire et stratégie nationale de financement de la santé ;
- Feuille de route d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale 2025–2029 ;
- Plan National de Sécurité Sanitaire 2025–2029 ; Transition épidémiologique et gestion des urgences de santé publique
- Compact Santé 2025–2027, budget-programme, digitalisation du système de santé et le financement basé sur la performance.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE

Les réalisations récentes montrent une transformation progressive du secteur : consolidation des outils de gouvernance, déploiement de la carte sanitaire, exploitation des résultats de la HHFA, extension de l'offre de proximité, investissements hospitaliers, digitalisation du système de santé et progression des mécanismes de couverture.

La programmation 2027 doit désormais convertir ces acquis en services effectivement disponibles, sûrs et continus.

Le PLF 2027 devra consolider les acquis, rendre opérationnels les investissements engagés et renforcer la traçabilité des résultats afin que chaque dépense contribue de manière démontrable à l'accès, à la qualité des soins et à la protection financière. L'intégration du genre, de l'équité et de la résilience climatique doit être traitée comme une exigence transversale de qualité de la

programmation : elle concerne le choix des investissements, leur conception, leur fonctionnement, les données de suivi et la continuité des services

Le principal enjeu de performance est d'assurer la cohérence entre investissement et fonctionnement. La construction, la réhabilitation ou l'équipement d'une structure n'améliore durablement l'accès aux soins que si les ressources humaines, les médicaments, les intrants, la maintenance, l'énergie, l'eau, les systèmes d'information et la référence/contre-référence sont programmés de manière concomitante.

La programmation doit aussi être davantage territorialisée. La carte sanitaire et la HHFA offrent un socle pour hiérarchiser les déficits d'accès et de qualité, cibler les zones sous-dotées, documenter les arbitrages budgétaires et mieux suivre les résultats à l'échelle nationale et régionale.

ENJEUX TRANSVERSAUX : GENRE, ÉQUITÉ, CLIMAT ET RÉSILIENCE

L'intégration du genre et de l'équité vise à réduire les barrières qui affectent différemment les femmes, les hommes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap et les populations éloignées. Pour 2027, le PAP retient comme principe de gestion la désagrégation des données par sexe et territoire lorsque cela est pertinent, le renforcement de la santé maternelle et reproductive, la protection financière des ménages vulnérables et l'accessibilité des structures et services.

La résilience climatique devient un critère transversal de l'investissement sanitaire. L'évaluation de la vulnérabilité des formations sanitaires au changement climatique déjà engagée doit être traduite dans les décisions de construction, de réhabilitation, d'équipement et de maintenance. Les nouveaux investissements doivent intégrer, selon le contexte local, la résistance aux fortes chaleurs, aux inondations, aux vents et à l'ensablement, la continuité de l'alimentation en eau et en énergie, la ventilation, la chaîne du froid, la gestion sûre des déchets biomédicaux et des solutions énergétiques fiables et efficientes.

Pour les infrastructures de santé, l'approche proposée est celle d'une résilience fonctionnelle : une structure doit pouvoir continuer à délivrer les services essentiels lors d'un choc climatique ou sanitaire. Les cahiers des charges, plans de maintenance, dispositifs d'urgence et critères de réception des travaux devront donc intégrer des exigences de continuité des services, de sécurité des patients et du personnel, d'hygiène et de sobriété énergétique.

OBJECTIFS PRIORITAIRES ET REPÈRES DE PERFORMANCE

- Objectif 1 – Accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile.
- Objectif 2 – Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et consolider les soins de santé primaires.
- Objectif 3 – Renforcer la sécurité sanitaire, la préparation et la réponse aux urgences de santé publique.

- Objectif 4 – Renforcer les piliers du système de santé et la protection financière en vue de la Couverture sanitaire universelle.

RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Programme	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)	Part des CP
Programme 1 : Gouvernance	837 225 000	946 414 889	10,80%
Programme 2 : Santé de Base préventive	383 700 000	4 226 618 756,95	48,80%
Programme 3 : Soins de référence et soins spécialisés	5 797 355 770	2 639 977 751,05	30,13%
Programme 4 : Solidarité et accès aux soins des populations vulnérables	303 367 500	948 911 484	10,83%
TOTAL MINISTÈRE	15 296 610 058	6 321 531 546	100,00%

Les crédits de paiement 2027 atteignent 6,321 milliards MRU. Le Programme 3 concentre 30,13% des CP, suivi du Programme 4 (10,83 %), du Programme 2 (48,8 %) et du Programme 1 (10,80 %). Les crédits d'engagement atteignent 15,296 milliards MRU et sont principalement portés par les investissements des soins de référence.

*RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION**

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		Ouverts en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LF pour 2026	Demandés pour 2027
N°1	**Programme : Support**	**36 000 000**	**837 225 000**	**938 536 606,65**	**846 414 889**
01	Pilotage, Coordination et régulation	-	837 225 000	693 735 101	547 833 919
02	Gestion des ressources	-	0	86 429 598	88 053 124
03	Surveillance épidémiologiques et gestion des urgences sanitaires	-	0	68 584 410	71 176 567
04	Information sanitaire, digitalisation et documentation	-	0	1 035 649,65	1 324 863
05	Renforcement de Capacité	-	0	80 756 789	128 545 080
06	Audit et contrôle	-	0	7 431 387	8 917 664
07	Partenariat et coopération	36 000 000	0	563 672	563 672
N°2	**Programme : Santé de Base préventive**	**177 378 529**	**383 700 000**	**3 985 688 642,25**	**4 266 618 756,95**
01	Développement des structures de santé de base	60 000 000	0	1 752 162 906,80	1 951 489 250,95
02	Promotion de la santé, prévention et prise en charge des maladies	85 878 531	38 700 000	2 131 314 108,45	2 195 629 506
03	Vaccination et immunisation	31 499 998	345 000 000	102 211 627	119 500 000
N°3	**Programme : Soins de référence et Soins spécialisés**	**1 249 742 009**	**5 797 355 770**	**2 344 834 126,10**	**2 639 977 751,05**
01	Développement des structures de référence	1 249 742 009	0	1 970 254 143,05	515 309 122
02	Amélioration de la qualité des soins hospitaliers	-	5 744 355 770	269 543 907	2 003 588 926,05
03	Développement des services connexes spécialisés	-	53 000 000	105 036 076,05	121 079 703
N°4	**Programme : Solidarité et accès aux soins des populations vulnérables**	**20 000 000**	**303 367 500**	**769 609 835**	**948 911 484**
01	Renforcement des mécanismes assurantiels	-	0	68 430 050	120 000 000
02	Développement de mécanismes innovants de financement de la santé	-	153 367 500	60 743 000	65 617 500
03	Développement d'autres mécanismes de protection sociale en santé	20 000 000	150 000 000	640 436 785	763 293 984
Total pour le ministère		**1 483 120 538**	**7 321 648 270**	**8 038 669 210**	**8 701 922 881**

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

Numéro et intitulé du programme et de la partie	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027
N°1 Programme : Support	**36 000 000**	**837 225 000**	**938 536 606,65**	**846 414 889**
Partie I. Dépenses de personnel	-	0	232 572 758	209 323 261
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	0	222 928 945,65	168 794 080
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	0	293 084 903	181 072 548
Partie 6. Dépenses d'investissement	36 000 000	837 225 000	189 950 000	287 225 000
N°2 Programme : Santé de Base préventive	**177 378 529**	**383 700 000**	**3 985 688 642,25**	**4 266 618 756,95**

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de la partie	**Ouverts en LF (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LF (1) pour 2026**	**Demandés pour 2027**
Partie I. Dépenses de personnel	-	0	3 535 081 009	3 599 623 494
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	0	219 330 481,25	336 729 237,95
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	0	122 406 025	202 366 025
Partie 6. Dépenses d'investissement	177 378 529	383 700 000	108 871 127	127 900 000
N°3 Programme : Soins de référence et Soins spécialisés	**1 249 742 009**	**5 797 355 770**	**2 344 834 126,10**	**2 639 977 751,05**
Partie I. Dépenses de personnel	-	0	305 273 877	316 557 649
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	0	25 164 526	32 566 131,05
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	0	437 108 918,10	724 658 576
Partie 6. Dépenses d'investissement	1 249 742 009	5 797 355 770	1 507 210 000	1 496 118 590
Partie 7. Autres dépenses	—	0	70 076 805	70 076 805
N°4 Programme : Solidarité et accès aux soins des populations vulnérables	**20 000 000**	**303 367 500**	**769 609 835**	**948 911 484**
Partie I. Dépenses de personnel	-	0	0	0
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	0	266 200 000	349 750 000
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	0	424 616 835	483 543 984
Partie 6. Dépenses d'investissement	20 000 000	303 367 500	78 793 000	115 617 500
Total pour le ministère	**1 483 120 538**	**7 321 648 270**	**8 038 669 210**	**8 701 922 881**
Dont :				
Partie I. Dépenses de personnel	-	0	4 072 927 644	4 125 504 404
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	0	733 623 952,90	887 839 449
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	0	1 277 216 681,10	1 591 641 133
Partie 6. Dépenses d'investissement	1 483 120 538	7 321 648 270	1 884 824 127	2 026 861 090
Partie 7. Autres dépenses	—	0	70 076 805	70 076 805

*Tiré du Titre 53 budget état

PROGRAMME 1 : SOUTIEN ET GOUVERNANCE

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme regroupe le pilotage stratégique, la planification, la coordination, la gestion des ressources, l'information sanitaire, la digitalisation, le renforcement des capacités, l'audit et le contrôle, le partenariat ainsi que la surveillance épidémiologique et la gestion des urgences sanitaires. Il constitue le support essentiel aux 3 autres programmes de metier.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

- 01 Pilotage, coordination et régulation
- 02 Gestion des ressources
- 03 Surveillance épidémiologique et gestion des urgences sanitaires
- 04 Information sanitaire, digitalisation et documentation
- 05 Renforcement des capacités
- 06 Audit et contrôle
- 07 Partenariat et coopération

Action 1 : Pilotage, Coordination et régulation

Activités :

1 Coordination du Suivi des activités sectorielles
2 Coordination administrative et missions
3 Edition des comptes nationaux de la santé
4 Entretien Bâtiments Administratifs
5 Passation des Marchés
6 Planification du secteur
7 Prise en charge de Loyer
8 Prix d'excellence
9 Régulation du secteur
10 Ordre National des Médecins de Mauritanie

Action 2 : Gestion des ressources

Activités :

1. Gestion des Infrastructures, de la Maintenance et du Matériel
2. Gestion des Ressources Humaines
3. Gestion Financière
4. Rémunération du personnel

Action 3 : Information sanitaire, digitalisation et documentation

Activités :

1. Informatique et Documentation
2. Télécommunication, Internet et Autres
3. Cellule de Communication

Action 4 : Renforcement des capacités

Activités :

1. Formation et renforcement des capacités du personnel du Département
2. Formation initiale (résidents)

Action 5 : Audit et contrôle

Activités :

1. Inspection interne

Action 6 : Partenariat et coopération

Activités :

1. Contractuels étrangers et locaux
2. Contributions aux organismes internationaux
3. Célébration de fêtes et cérémonie de la santé
4. Appui aux projets

Action 7 : Surveillance épidémiologiques et gestion des urgences sanitaires

Activités :

1. Salaires des contractuels en cas d'urgence
2. Sécurisation des produits pharmaceutiques d'urgence
3. Supervision régionale

Objectif	Actions	*Structures impliquées*
Renforcer le pilotage et la gestion du secteur	Pilotage, Coordination et régulation	CABINET, DPECIS, DES, SAMU
	Gestion des ressources	CABINET, DRH, DAF, DIMM
	Information sanitaire, digitalisation et documentation	CABINET, DPECIS, DPTCES
	Renforcement des capacités	DRH, ENSP
	Audit et contrôle	IGS
	Partenariat et coopération	DPECIS
	Surveillance épidémiologiques et gestion des urgences sanitaires	CABINET, DMPLM, CNOUSP

ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027

La performance du programme conditionne directement la capacité des programmes opérationnels à transformer les ressources en services accessibles et de qualité. Les fragilités concernent encore la qualité et l'utilisation des données, l'articulation planification-budget-exécution, la gestion des ressources humaines, la redevabilité et la régulation.

Le programme devra institutionnaliser le suivi des inégalités territoriales et, lorsque pertinent, la désagrégation des indicateurs par sexe. La planification et le contrôle des investissements devront inclure la vulnérabilité climatique et des critères de résilience des infrastructures, de continuité énergétique et de préparation aux urgences.

REPÈRES DE PERFORMANCE

Indicateur	Unité	Réf. 2025	Cible 2026(PAP 2026)	Cible 2027
Proportion d'instance de coordination du secteur mises en place et fonctionnelle	%	30	60	80
Proportion de structures (centres et poste de santé) aux normes en équipements et ressources humaines	%	40	60	63
Taux de couverture sanitaire	%	79	80	85

Indicateur	Unité	Réf. 2025	Cible 2026(PAP 2026)	Cible 2027
Nombre de Direction régionale de la sante et Moughataa ayant soumis au niveau central leurs rapports techniques et financiers semestriels	%	0	30	50
Taux de réalisation du processus annuelle de planification et de revue du secteur	%	50	70	80

ORIENTATION DE GESTION 2027

Aligner PAP, CDMT, RACHAD et plans d'action sur un cadre commun de résultats ; renforcer la qualité des données, les revues trimestrielles, le contrôle et l'utilisation de la carte sanitaire et de la HHFA pour l'allocation des ressources.

CRÉDITS 2027 PAR ACTION

Action	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
01 Pilotage, coordination et régulation	837 225 000	547 833 919
02 Gestion des ressources	0	88 053 124
03 Surveillance épidémiologique et gestion des urgences sanitaires	0	71 176 567
04 Information sanitaire, digitalisation et documentation	0	1 324 863
05 Renforcement des capacités	0	228 545 080
06 Audit et contrôle	0	8 917 664
07 Partenariat et coopération	0	563 672
TOTAL PROGRAMME	0	946 414 889

CRÉDITS 2027 PAR PARTIE

Partie	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	168 794 080
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	181 072 548
Partie 6. Dépenses d'investissement	837 225 000	287 225 000
TOTAL PROGRAMME	837 225 000	637 091 628

PROGRAMME 2 : SANTÉ DE BASE PRÉVENTIVE

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme Santé de Base et Préventive vise à améliorer l'offre et l'utilisation des soins de santé essentiels et à promouvoir des pratiques de prévention au sein des communautés

Ce programme se concentre sur les soins primaires, la vaccination, la sensibilisation à la santé et les initiatives de prévention des maladies. Il a pour objectif de renforcer la capacité des systèmes de santé locaux à fournir des services accessibles et de qualité pour améliorer durablement l'état de santé des populations par l'approche de santé primaire qui fournit un accès équitable à des services promotionnels, préventifs, curatifs, palliatifs et de réadaptation de qualité auxquels participent de manière responsable tous les secteurs et acteurs, en particulier les usagers et les communautés habilitées

L'articulation de ce programme avec le programme de Soins de référence et soins spécialisés se manifeste à travers une complémentarité fonctionnelle. Les soins de base assurent la prévention, la promotion de la santé, le dépistage précoce et la prise en charge primaire des pathologies courantes, tout en orientant les cas nécessitant une expertise plus poussée vers les structures de référence. En retour, les soins de référence et spécialisés garantissent la continuité de la prise en charge des cas complexes, offrent un appui technique, assurent la formation et la supervision des structures de première ligne. Cette articulation vise à renforcer la chaîne de soins et à garantir l'intégration, la cohérence et l'efficacité globale du système de santé.

L'interdépendance entre ce programme et le programme budgétaire Solidarité et accès aux soins des populations vulnérables garantit une complémentarité opérationnelle et sociale. Le premier programme vise à réduire l'incidence des maladies et à promouvoir la santé à travers des actions préventives et de suivi sanitaire de proximité. Le second programme assure que ces interventions bénéficient effectivement à toutes les populations, en particulier aux groupes vulnérables, en levant les barrières financières et sociales à l'accès aux soins.

Le programme couvre les soins de santé primaires : développement et fonctionnement des postes et centres de santé, santé maternelle et infantile, santé reproductive, nutrition, vaccination, promotion de la santé et prévention/prise en charge des maladies.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

- 01 Développement des structures de santé de base
- 02 Promotion de la santé, prévention et prise en charge des maladies
- 03 Vaccination et immunisation

Action 1 : Développement des structures de santé de base

Activités :

1. Appui à la Santé Infantile
2. Appui à la Santé Maternelle
3. Éducation pour la santé
4. Fonctionnement des structures décentralisées
5. Rémunération du personnel
6. Sécurisation des Antipaludéens, Antituberculeux et Produits SR
7. Sécurisation des Produits de la Santé Reproductive
8. Sécurisation des produits d'hygiène publique
9. Investissements du secteur de la santé à Nouakchott

Action 2 : Promotion de la santé et prévention des maladies

Activités :

1. Acquisition des Intrants nutritionnels
2. Acquisition des médicaux et Produits spécifiques de prévention du Paludisme
3. Lutte contre la cécité
4. Lutte contre la Tuberculose
5. Lutte contre le paludisme
6. Lutte contre le sida
7. Prise en charge des maladies tropicales négligées (MTN)
8. Prise en charge des dermatoses
9. Lutte contre le tabac et les Facteurs du Risque
10. Lutte contre les maladies non transmissibles
11. Lutte contre les Maladies Transmissibles
12. Médicaments et réactifs pour la lutte contre la transmission du VIH sida de la mère à l'enfant (PTME)
13. Observatoire National pour une maternité sans risque
14. Programme d'appui au secteur de la santé (PASS)
15. Santé Mentale
16. Santé Mobile
17. Santé reproductive
18. Soins bucco-dentaires
19. Appui aux services de la santé maternelle et néonatale

Action 3 : Vaccination et immunisation

Activités :

1. Acquisition des vaccins du PEV
2. Prise en charge de la vaccination
3. Construction et Réhabilitation des Structures de la Vaccination

Objectif	***Actions***	***Structures impliquées***
Améliorer l'offre de service de base	Développement des structures de santé de base	DES, DPECIS, DIMM, DAF, DRH, DHSS
	Promotion de la santé, prévention et prise en charge des maladies	CABINET, DMPLM, DSMEN, DPECIS, DSM, DHSS, DRS
	Vaccination et immunisation	CABINET, DSMEN, PEV

ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027

L'enjeu central n'est pas seulement l'extension de la couverture, mais sa fonctionnalité réelle. Pour 2027, la construction de nouvelles structures impose de rendre disponible les RH, les médicaments, les vaccins, les intrants, la supervision, la maintenance et les évacuations.

La priorisation devra intégrer les besoins spécifiques de santé maternelle, reproductive, néonatale et des adolescentes, ainsi que l'accessibilité pour les populations éloignées. Les centres et postes nouvellement construits ou réhabilités devront intégrer des exigences adaptées d'hygiène, de sécurité, de continuité électrique et de chaîne du froid.

REPÈRES DE PERFORMANCE

Indicateur	Unité	Réf. 2025	Cible 2026(PAP 2026)	Cible 2027
Taux de couverture RR2	%	61	71	74,55
Taux d'accouchements assistés	%	70,7	80	84
Taux de couverture CPN4	%	32,86	55	57,75
Proportion des ASC opérationnels	%	22	40	45
Taux de réalisation des supervisions par niveau	%	30	40	50
Taux de malnutrition aiguë globale (MAG)	%	13,5	10	8

ORIENTATION DE GESTION 2027

Faire de la fonctionnalité des structures de première ligne l'unité centrale de performance : personnel présent, intrants disponibles, vaccination, supervision, maintenance, continuité des soins et résultats mesurables.

CRÉDITS 2027 PAR ACTION

Action	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
01 Développement des structures de santé de base	540 000 000	1 951 489 250,95
02 Promotion de la santé, prévention et prise en charge des maladies	38 700 000	2 185 629 506
03 Vaccination et immunisation	345 000 000	119 500 000
TOTAL PROGRAMME	923 700 000	4 256 618 456, 95

CRÉDITS 2027 PAR PARTIE

Partie	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	371 830 984
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	286 366 025
Partie 6. Dépenses d'investissement	1 904 625 000	728 375 000
TOTAL PROGRAMME	1 904 625 000	1 386 572 009

PROGRAMME 3 : SOINS DE RÉFÉRENCE ET SOINS SPÉCIALISÉS

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme Soins de Référence et Soins Spécialisés vise à garantir l'accès à des soins médicaux avancés et spécialisés pour les populations, en renforçant les capacités des établissements de santé de niveau supérieur.

Ce programme cible les maladies complexes et les cas nécessitant des compétences et des technologies médicales avancées, tout en favorisant une approche intégrée de la santé.

Il couvre le développement des structures préhospitalières (SAMU), hospitalières et de référence, l'amélioration de la qualité des soins, la maintenance biomédicale et les services connexes spécialisés, notamment transfusion sanguine, télémédecine, recherche et contrôle de la qualité des produits de santé.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

- 01 Développement des structures de référence
- 02 Amélioration de la qualité des soins hospitaliers
- 03 Développement des services connexes spécialisés

Action 1 : Renforcement des mécanismes assurantiels

Activités :

1. La part de cotisations prise en charge par l'Etat

Action 2 : Développement de mécanismes innovants de financement de la santé

Activités :

1. Contrepartie projet INAYA

Action 3 : Développement d'autres mécanismes de protection sociale en santé

Activités :

2. Aide médicale urgente
3. Appui financier à l'accès aux soins
4. Gratuité des soins intensifs et réanimation à échelle nationale
5. Gratuité des transports et évacuations sanitaires
6. Prise en charge des malades dialysés
7. Prise en charge des médicaments" Roche" pour les cancéreux
8. Prise en charge sociale des soins vitaux de cardiologie
9. Réduction tarif forfait obstétrical
10. Sécurisation de l'hormone de croissance et du Pagasys

Objectif	*Actions*	*Structures impliquées*
Renforce l'accessibilité aux services de référence et soins spécialisés	Développement des structures de référence	DES, DIMM, DAF, DRH
	Amélioration de la qualité des soins hospitaliers	DES, DMPLM, DSMEN, DAMPS, DHSS
	Développement des services connexes spécialisés	CNTS, LNCQM, INRSP, CNORF

ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027

L'enjeu principal est de convertir les investissements physiques en services sûrs, continus et de qualité. L'extension des services hospitaliers, les projets hospitaliers et le renforcement des plateaux techniques, l'adoption du Dossier Patient informatisé créent des besoins récurrents en personnel spécialisé, maintenance, énergie, réactifs, consommables et systèmes d'information.

Les grands investissements hospitaliers devront intégrer les risques climatiques dès la conception et la maintenance : continuité des blocs, réanimation, laboratoires, oxygène, chaîne du froid, eau et énergie. La qualité des services devra aussi prendre en compte l'expérience et la sécurité des patients, notamment la confidentialité, l'accessibilité et la protection des groupes vulnérables.

REPÈRES DE PERFORMANCE

Indicateur	Unité	Réf. 2025	Cible 2026(PAP 2026)	Cible 2027
Proportion des hôpitaux disposant d'un projet d'établissement validé par le conseil d'administration	%	2	-	30
Score qualité des structures hospitalières (PCA)	%	59	65	70
Proportion de PCA répondant aux normes	%	30	40	50
Taux de satisfaction des patients hospitalisés	%	33	40	42

ORIENTATION DE GESTION 2027

Prioriser la mise en service effective des investissements déjà engagés : ressources humaines spécialisées, maintenance biomédicale, énergie, médicaments, consommables, réactifs, sécurité et qualité des soins.

CRÉDITS 2027 PAR ACTION

Action	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
01 Développement des structures de référence	10 337 101 109	2 270 017 586
02 Amélioration de la qualité des soins hospitaliers	1 206 555 770	585 419 404
03 Développement des services connexes spécialisés	75 000 000	108 808 041
TOTAL PROGRAMME	11 618 656 879	2 964 245 031

CRÉDITS 2027 PAR PARTIE

Partie	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	336 729 237,95
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	202 366 025
Partie 6. Dépenses d'investissement	383 700 000	127 900 000
TOTAL PROGRAMME	383 700 000	666 995262, 95

PROGRAMME 4 : SOLIDARITÉ ET ACCÈS AUX SOINS DES POPULATIONS VULNÉRABLES

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme Solidarité et Accès aux Soins vise à réduire les inégalités en matière de santé en garantissant un accès équitable aux soins pour tous, en particulier pour les populations vulnérables et défavorisées. Le but est d'éliminer les barrières financières et sociales qui entravent l'accès aux soins de santé. Ce programme est essentiel pour garantir que le droit à la santé soit respecté et pour créer un système de santé inclusif, capable de répondre aux besoins de tous les membres de la société.

Il couvre les mécanismes assurantiels, les financements innovants et les dispositifs d'assistance visant à réduire les barrières financières et sociales à l'accès aux soins, notamment les gratuités ciblées, les évacuations, la dialyse et certaines prises en charge spécialisées.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

- 01 Renforcement des mécanismes assurantiels
- 02 Développement de mécanismes innovants de financement de la santé
- 03 Développement d'autres mécanismes de protection sociale en santé

Action 1 : Renforcement des mécanismes assurantiels

Activités :

2. La part de cotisations prise en charge par l'Etat

Action 2 : Développement de mécanismes innovants de financement de la santé

Activités :

11. Contrepartie projet INAYA

Action 3 : Développement d'autres mécanismes de protection sociale en santé

Activités :

12. Aide médicale urgente
13. Appui financier à l'accès aux soins
14. Gratuité des soins intensifs et réanimation à échelle nationale
15. Gratuité des transports et évacuations sanitaires
16. Prise en charge des malades dialysés
17. Prise en charge des médicaments" Roche" pour les cancéreux

18. Prise en charge sociale des soins vitaux de cardiologie
19. Réduction tarif forfait obstétrical
20. Sécurisation de l'hormone de croissance et du Pagasys

Objectif	Actions	Structures impliquées
Renforcer le socle de protection social et l'assistance médicale sociale en particulier pour les groupes vulnérables	Renforcement des mécanismes assurantiels	CNASS, DAF
	Développement de mécanismes innovant de financement de la santé	CABINET, DPECIS, DAF
	Développement d'autres mécanismes de protection sociale en santé	CABINET, DES, DPECIS, DAF, SAMU

ANALYSE STRATÉGIQUE ET ENJEUX 2027

La généralisation progressive de l'assurance et l'extension de la CNASS renforcent la protection financière. Le défi reste d'élargir la couverture effective, d'améliorer l'accès réel au panier de soins et de réduire la part des dépenses directes des ménages tout en assurant la soutenabilité des mécanismes de gratuité et d'assistance.

Le suivi de la couverture doit permettre d'identifier les écarts entre femmes et hommes, territoires et groupes vulnérables. Les mécanismes de protection financière doivent rester opérationnels lors des crises sanitaires ou climatiques qui peuvent accroître les besoins de soins, les évacuations et les dépenses catastrophiques des ménages.

REPÈRES DE PERFORMANCE

Indicateur	Unité	Réf. 2024	Cible 2026(PAP 2026)	Cible 2027
Taux de la population couverte par un mécanisme assurantiel	%	30	50	52,5
Part des dépenses des ménages consacrées à la santé	%	45,6	40	42

ORIENTATION DE GESTION 2027

Consolider l'extension de la CNAM et de la CNASS, sécuriser les dotations des mécanismes assurantiels et des gratuités, renforcer l'achat stratégique, la contractualisation et la traçabilité des bénéficiaires et des flux financiers.

CRÉDITS 2027 PAR ACTION

Action	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
01 Renforcement des mécanismes assurantiels	0	120 000 000
02 Développement de mécanismes innovants de financement de la santé	153 367 500	65 617 500
03 Développement d'autres mécanismes de protection sociale en santé	150 000 000	763 295 984
TOTAL PROGRAMME	303 367 500	948 913 484

CRÉDITS 2027 PAR PARTIE

Partie	CE 2027 (MRU)	CP 2027 (MRU)
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	0	349 750 000
Partie 4. Subventions et transferts courants	0	483 543 984
Partie 6. Dépenses d'investissement	303 367 500	115 617 500
TOTAL PROGRAMME	303 367 500	948 911 484

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025 (1) (2)**	**Ouverts en LFR pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2026**
Fonctionnaires	**0**	**1228**	**134**	**1470**	**1336**	**10228**
Catégorie A	**0**	**836**	**105**	**620**	**515**	**6020**
Catégorie B	**0**	**392**	**22**	**650**	**628**	**3270**
Catégorie C	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Catégorie D (3)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Contractuels	**0**	**0**	**7**	**200**	**193**	**969**
Total des emplois de l'administration au niveau des programmes						

PRIORITÉS TRANSVERSALES ET DISPOSITIF DE SUIVI 2027

- Aligner le PAP, le CDMT, le budget, RACHAD et les plans d'action sur un cadre commun de résultats et d'indicateurs.
- Sécuriser les dépenses de fonctionnement induites par les investissements réalisés ou en cours de mise en service.
- Prioriser les ressources humaines, médicaments, intrants, maintenance, supervision, énergie, eau et systèmes d'information.
- Introduire un examen systématique de la résilience climatique dans tout projet de construction, réhabilitation ou équipement sanitaire.
- Renforcer la prise en compte du genre et de l'équité par des données désagrégées, une programmation territorialisée et une attention aux barrières d'accès spécifiques.

- Renforcer la qualité, la sécurité des soins et la satisfaction des usagers sur l'ensemble de la chaîne de soins.
- Améliorer la protection financière des ménages et la traçabilité des mécanismes de couverture et de gratuité.

INDICATEURS TRANSVERSAUX PROPOSÉS POUR LE SUIVI INTERNE

Les indicateurs suivants sont proposés comme outils de pilotage complémentaires. Ils ne remplacent pas les indicateurs du PAP et nécessitent une validation technique avant intégration dans le cadre formel de performance.

Indicateur proposé	Unité	Responsable pressenti	Périodicité
Part des nouvelles constructions/réhabilitations ayant fait l'objet d'un screening de vulnérabilité climatique	%	DIMM / DPECIS	Annuel
Part des structures prioritaires disposant d'eau et d'électricité fonctionnelles avec dispositif de continuité	%	DIMM / DRS	Semestriel
Part des indicateurs de service pertinents disponibles par sexe et territoire	%	DPECIS	Trimestriel
Part des investissements sanitaires dont le plan de mise en service inclut RH, maintenance et coûts récurrents	%	DAF / DIMM / DRH	Annuel
Part des structures prioritaires disposant d'un plan de continuité face aux urgences sanitaires et climatiques	%	CNOUSP / DRS	Annuel

MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

64

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

1. Cadre général et orientations

Le Projet annuel de performance traduit les priorités du Ministère de la Fonction publique et du Travail en objectifs opérationnels, résultats attendus et indicateurs mesurables. Il permet de relier la programmation budgétaire à la performance et de suivre le niveau d'exécution.

À ce titre, le ministère conçoit, coordonne, suit et évalue les politiques publiques dans les domaines de la fonction publique, du travail et de la prévoyance sociale, conformément à l'orientation vers un budget-programmes fondé sur des programmes, des objectifs définis et des indicateurs de performance mesurables.

2. Missions du secteur et cadre institutionnel

Le Ministère de la Fonction publique et du Travail est chargé de concevoir, coordonner, suivre et évaluer les politiques publiques en matière de fonction publique, de travail et de prévoyance sociale. Dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre, M. Mokhtar Ould Djay, le secteur œuvre à la réforme du système de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, en cohérence avec le programme du Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant un développement économique et social global et durable.

Conformément au décret n° 193-2024 du 11 octobre 2024, les principales responsabilités du ministère comprennent :

- élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de fonction publique et de travail ;
- concevoir et harmoniser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la fonction publique et au travail ;
- préparer et appliquer les textes régissant les fonctionnaires et agents contractuels de l'État, et suivre les relations entre partenaires sociaux ;
- coordonner, avec les ministères concernés, les réformes institutionnelles au sein des administrations centrales ;
- gérer et suivre les bases de données des agents de l'État et coordonner les échanges et l'exploitation des informations ;
- élaborer les programmes de formation et évaluer la formation des fonctionnaires et agents contractuels ;
- préparer, appliquer et contrôler les règles relatives aux conditions de travail et aux droits des salariés ;
- traiter les informations relatives aux agents de l'État et numériser les décisions et procédures ;
- promouvoir la gouvernance administrative, renforcer les capacités nationales en ressources humaines et conduire les réformes administratives ;
- promouvoir et évaluer les politiques publiques relatives à la fonction publique, à l'administration et au travail ;
- renforcer les capacités institutionnelles des administrations et suivre le schéma directeur de la réforme administrative ;
- mettre en place des outils d'évaluation et de gestion de la performance des agents publics ;
- assurer le suivi et le contrôle administratif des administrations et établissements publics à caractère administratif ainsi que des collectivités territoriales.

Pour accomplir ces missions, le ministère comprend notamment un cabinet, un secrétariat général, une direction générale, deux directions centrales et 15 délégations régionales de la Fonction publique et du Travail au niveau des wilayas. Il dispose également d'organes consultatifs, notamment le Conseil supérieur de la fonction publique et de la réforme administrative, la Commission d'évaluation des diplômes, le Conseil national du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, le comité technique consultatif en santé et sécurité au travail et le Conseil national du dialogue social. Le secteur exerce la tutelle sur la Caisse nationale de sécurité sociale et l'Office national de médecine du travail.

Les effectifs indiqués dans le document source s'élèvent à 440 agents publics, dont 320 fonctionnaires et 120 agents non permanents.

3. Axes stratégiques du secteur

Axe	Orientations principales
Soutien	Mise en œuvre rigoureuse des programmes et stratégies du secteur, coordination des programmes et atteinte des objectifs fixés.
Fonction publique	Développement des capacités et compétences, modernisation des archives, formation du personnel et organisation.
Travail	Gouvernance et gestion du travail, protection des travailleurs, gestion matérielle et des services, apaisement du climat social, renforcement des acteurs, suivi-évaluation et dialogue social.

4. Priorités

Priorité	Orientation
Modernisation de l'administration	Numériser et améliorer les mécanismes de gestion et les systèmes d'information.
Gestion des ressources humaines	Renforcer la qualité de la gestion et développer les capacités et compétences.
Gouvernance du travail	Renforcer l'inspection et le contrôle, la gestion du travail et le dialogue social.
Protection des travailleurs	Améliorer et accélérer le traitement des dossiers et les mécanismes de protection.
Pilotage et mesure de la performance	Assurer le suivi régulier des objectifs, indicateurs et résultats.

5. Principes de mise en œuvre

- Alignement entre programmation budgétaire, procédures et résultats attendus.
- Responsabilisation des structures administratives quant aux engagements et aux indicateurs.
- Suivi périodique de l'exécution physique et financière.
- Établissement régulier de tableaux de bord pour éclairer la prise de décision.
- Évaluation annuelle et mise en œuvre de mesures correctives.

6. Architecture par programmes

Programme	Programme de référence	Crédits
Soutien	Gestion du programme de soutien	Selon la répartition générale des programmes dans le document de référence.
Travail	Mise en œuvre du Programme national pour le travail décent	Selon la répartition générale des programmes dans le document de référence.
Fonction publique	Gestion du programme de la Fonction publique	Selon la répartition générale des programmes dans le document de référence.

7. Matrice de performance 2027

Programme	Objectif	Résultat attendu	Indicateur	Cible 2027
Soutien	Renforcer le pilotage, la coordination et le soutien administratif	Améliorer l'exécution et le suivi des activités et programmes	Taux d'exécution du plan de travail	90 %
Soutien	Moderniser la gestion des ressources humaines	Développer ou activer les outils et systèmes intégrés de gestion des RH	Taux d'exécution des activités programmées du système intégré	85 %
Fonction publique	Réformer et moderniser la gestion des ressources humaines de l'État	Améliorer les outils de gestion, de formation et les cadres juridiques	Taux de réalisation des activités prioritaires	90 %
Travail	Renforcer la gouvernance du travail et l'inspection	Améliorer l'exécution des activités d'inspection et de gestion du travail	Taux d'exécution du plan d'inspection et des activités programmées	90 %
Travail	Promouvoir le travail décent et le dialogue social	Réaliser les activités liées au travail décent et au dialogue social	Taux de réalisation des activités programmées	85 %
Travail	Renforcer la protection des travailleurs et la prévoyance sociale	Améliorer le traitement des dossiers de protection sociale et de sécurité au travail	Taux de traitement/réalisation des dossiers sociaux et activités programmées	90 %

8. Principales activités prévues pour 2027

A. Fonction publique

- Élaborer une nouvelle stratégie sectorielle.
- Adopter un nouveau code de déontologie des agents publics de l'État, puis l'imprimer et le diffuser.
- Réviser le régime des pensions civiles et militaires.
- Créer un dispositif institutionnel de pilotage, de suivi et de coordination de la formation continue.
- Réviser certains textes d'application de la loi n° 93-09 du 18 janvier 1993, modifiée, portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'État.
- Réaliser un audit global des ressources humaines du secteur public.
- Élaborer un plan stratégique de formation des ressources humaines de l'État à court et moyen termes.
- Organiser la Journée mondiale de la fonction publique.
- Améliorer et renforcer la sécurité du système électronique de gestion des agents de l'État (MEWARID).

B. Travail et prévoyance sociale

- Renforcer l'inspection des entreprises et établissements.
- Activer les organisations syndicales des travailleurs et soutenir les centrales syndicales.
- Organiser une campagne d'application de la législation du travail.
- Soutenir le Conseil national du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ainsi que le Conseil national du dialogue social.

- Renforcer les inspections et les services régionaux.
- Intervenir dans les domaines de la prévoyance sociale et de la migration.
- Promouvoir le travail et mettre en œuvre le Programme pays pour le travail décent.
- Mettre en œuvre les engagements du gouvernement dans le cadre de la coopération de l'Alliance 8.7.
- Organiser les célébrations du 1er mai.
- Faire approuver certains textes d'application du Code du travail.
- Organiser les assises générales de la protection sociale.
- Préparer et adopter le rapport national sur la santé et la sécurité au travail.
- Acquérir les équipements de radiologie médicale.

9. Fiches synthétiques par programme

Programme Support — Renforcer le pilotage, la coordination et la gestion administrative

Axe	Action	Indicateur	Cible
Stratégie sectorielle	Publier et actualiser la stratégie	Taux de publication	90 %
Coordination administrative	Améliorer les mécanismes et procédures de coordination	Taux d'exécution	90 %
Pilotage / orientation	Suivre le plan de travail et les rapports	Taux de réalisation	90 %

Programme Travail — Améliorer la gouvernance du travail, l'inspection, la gestion du travail et le dialogue social

Axe	Action	Indicateur	Cible
Inspection	Renforcer les activités d'inspection	Taux de couverture	90 %
Gestion du travail	Mettre en œuvre des mesures organisationnelles et opérationnelles	Taux de réalisation	85 %
Dialogue social	Renforcer le dialogue social et le travail décent	Taux de mesures réalisées	90 %

Programme Fonction publique — Renforcer la gestion et la modernisation de la fonction publique

Axe	Action	Indicateur	Cible
Gestion publique	Améliorer la gestion des fonctionnaires	Taux de réalisation	90 %
Appui institutionnel	Renforcer les capacités et les outils	Taux d'exécution	85 %

10. Dispositif de suivi et de pilotage

Le suivi s'effectue au moyen d'un tableau de bord trimestriel. Les jalons figurant dans le document source sont présentés ci-dessous.

Indicateur	T1	T2	T3	T4	Cible annuelle
Réalisation des procédures	25 %	50 %	75 %	90 %	90 %
Activités de ressources humaines	20 %	45 %	70 %	85 %	85 %
Procédures liées au travail	25 %	50 %	75 %	90 %	90 %
Rapports de suivi	25 %	50 %	75 %	100 %	100 %

11. Méthodologie de mesure

Élément	Méthode de calcul
Exécution physique	(Nombre de procédures réalisées ÷ nombre de procédures programmées) × 100
Exécution financière	(Dépenses exécutées ÷ crédits ouverts) × 100
Atteinte de l'objectif	(Valeur réalisée ÷ valeur cible) × 100
Performance globale	Agrégation des indicateurs retenus selon leur importance.

12. Responsabilités de suivi

- Responsables de programmes : pilotage des objectifs et validation des résultats.
- Structures opérationnelles : mise en œuvre des activités et transmission des données.
- Structure de suivi : consolidation des indicateurs et production des tableaux de bord.
- Autorité de tutelle : arbitrage, orientation et revue périodique.

13. Articulation entre budget et performance

Chaque allocation budgétaire doit être reliée à une action, un objectif et un résultat mesurable. Le budget 2027 constitue ainsi le levier financier de mise en œuvre des engagements inscrits dans le PAP.

Chaîne de performance	Éléments correspondants
Ressources	Crédits budgétaires et ressources humaines.
Activités	Procédures et opérations programmées.
Produits	Services, outils, formations et rapports réalisés.
Résultats	Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services.
Impact recherché	Renforcement de la performance administrative et de la gouvernance du travail.

14. Engagements et cibles indicatives

Engagement	Cible indicative
Réalisation globale du PAP	≥ 90 %
Actions de modernisation	≥ 90 %
Activités de gestion des ressources humaines	≥ 90 %
Actions relatives au travail	≥ 85 %
Élaboration des rapports	≥ 90 %
Revue de la performance	Trimestrielle

15. Conclusion

Cette version du Projet annuel de performance établit un cadre commun reliant les orientations du ministère, les programmes, les objectifs, les activités, les résultats et les indicateurs de performance, en référence au projet de budget pour l'année 2027.

MINISTÈRE DES FINANCES

67

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES
AVANT-PROPOS
1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE DES FINANCES
1.1. Périmètre
1.2. Principaux textes de référence
1.3. Principales réformes
2. RECAPITULATIF DES CREDITS DU MINISTERE
2.1. Récapitulatifs des crédits par Programme et Action
2.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie
PROGRAMME : SUPPORT (CODE : 2.100)
1. Présentation du programme support
1.1. Périmètre du programme support
1.2. Présentation des actions et de leurs activités
2. Présentation des objectifs stratégiques
3. Présentation des moyens demandés
3.1. Propositions budgétaires
3.2. Propositions d'emplois
4. Justification des crédits demandés
4.1. Dépenses de personnel
4.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
4.3. Subventions et transferts
PROGRAMME : BUDGET ET GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES (CODE : 1.101)
5. Présentation du programme « Budget et gouvernance des entreprises publiques »
5.1. Périmètre du programme Budget et gouvernance des entreprises publiques
5.2. Présentation des actions et de leurs activités
6. Présentation des objectifs stratégiques
7. Présentation des moyens demandés
7.1. Propositions budgétaires
7.2. Propositions d'emplois
8. Justification des crédits demandés
8.1. Dépenses de personnel
8.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

8.3. Dépenses d'investissement
PROGRAMME : DOUANES (CODE : 1.102)
9. Présentation du programme Douanes
9.1. Périmètre du programme Douanes
9.2. Présentation des actions et de leurs activités
10. Présentation des objectifs stratégiques
11. Présentation des moyens demandés
11.1. Propositions budgétaires
11.2. Propositions d'emplois
12. Justification des crédits demandés
12.1. Dépenses de personnel
12.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
12.3. Subventions et transferts
12.4. Dépenses d'investissement
12.5. Autres dépenses
PROGRAMME : FISCALITE (CODE : 1.103)
13. Présentation du programme « Fiscalité »
13.1. Périmètre du programme fiscalité
13.2. Présentation des actions et de leurs activités
14. Présentation des objectifs stratégiques
15. Présentation des moyens demandés
15.1. Propositions budgétaires
15.2. Propositions d'emplois
16. Justification des crédits demandés
16.1. Dépenses de personnel
16.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
16.3. Dépenses d'investissement
PROGRAMME : TRESOR ET COMPTABILITE PUBLIQUE (CODE : 1.104)
17. Présentation du programme Trésor et Comptabilité PUBLIQUE
17.1. Périmètre du programme Trésor et Comptabilité PUBLIQUE
17.2. Présentation des actions et de leurs activités
18. Présentation des objectifs stratégiques
19. Présentation des moyens demandés
19.1. Propositions budgétaires
19.2. Propositions d'emplois

20. Justification des crédits demandés
20.1. Dépenses de personnel
20.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
20.3. Subventions et transferts
20.4. Dépenses d'investissement
PROGRAMME : INSPECTION, CONTROLE ET AUDIT (CODE : 1.131)
21. Présentation du programme de l'IGF
21.1. Périmètre du programme de l'IGF
21.2. Présentation des actions et de leurs activités
22. Présentation des objectifs stratégiques
23. Présentation des moyens demandés
23.1. Propositions budgétaires
23.2. Propositions d'emplois
24. Justification des crédits demandés
24.1. Dépenses de personnel
24.2. Dépenses d'acquisition des biens et services
PROGRAMME : GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE (CODE : 1.132)
25. Présentation du programme « Gestion de la dette publique »
25.1. Périmètre du programme Gestion de la dette publique
25.2. Présentation des actions et de leurs activités
26. Présentation des objectifs stratégiques
27. Présentation des moyens demandés
27.1. Propositions budgétaires
27.2. Propositions d'emplois
28. Justification des crédits demandés
28.1. Dépenses de personnel
28.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

AVANT-PROPOS

La présentation du budget selon une logique de performance consiste à structurer les champs d'intervention de l'État en fonction des politiques publiques, suivant une nomenclature budgétaire par destination organisée selon la hiérarchie suivante : **Ministère ou institution de l'État / Programme / Action / Activité.**

Le ministère ou l'institution de l'État constitue le niveau de regroupement des programmes. Conformément à l'article 49 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le programme constitue l'unité de vote des crédits budgétaires.

Le programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et concourant à la réalisation d'objectifs de politique publique clairement définis. Ces objectifs sont assortis de résultats attendus mesurables, faisant l'objet d'une évaluation. En application de **l'article 25 de la LOLF**, les crédits budgétaires sont spécialisés par programme et par partie budgétaire. Au sein d'un même ministère, on distingue les programmes opérationnels, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques, et le programme support, destiné à assurer les fonctions transversales nécessaires à leur fonctionnement.

L'action constitue une subdivision du programme. Elle correspond à un domaine d'intervention spécifique contribuant à la réalisation des objectifs poursuivis par celui-ci.

L'activité, enfin, représente le niveau le plus détaillé de cette nomenclature. Elle précise les interventions concrètes à réaliser dans le cadre de chaque action et permet d'identifier plus précisément la destination des crédits budgétaires demandés, ouverts et exécutés. Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés par ministère. Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque ministère détaille :

- la présentation stratégique du ministère ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et partie budgétaire, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du ministère est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- les objectifs stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, par partie.

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE DES FINANCES

1.1. Périmètre

Le périmètre d'intervention du Ministère des Finances couvre la mobilisation des recettes de l'État, la préparation, l'exécution et le suivi du budget, la gestion des dépenses publiques, la comptabilité publique, la gestion de la trésorerie et de la dette publiques, ainsi que les opérations douanières. Il comprend également la modernisation des outils et des procédures budgétaires et comptables, dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Dans l'accomplissement de ses missions, le Ministère des Finances collabore étroitement avec le Ministère de l'Économie, notamment en matière de cadrage macroéconomique, ainsi qu'avec le Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme foncière, pour les questions relatives à la gestion, au recouvrement et à la valorisation des recettes domaniales. Il assure également une coordination avec les départements ministériels sectoriels afin de garantir la cohérence de l'allocation des ressources budgétaires et de favoriser une utilisation efficace des fonds publics.

1.2. Principaux textes de référence

Les missions du Ministère des Finances s'exercent dans un cadre juridique, réglementaire et stratégique défini par un ensemble de textes et de documents de référence qui précisent ses attributions, encadrent la gestion des finances publiques et fixent les orientations de leur modernisation.

Sur le plan institutionnel, le décret n° 030-2026 définit les attributions du Ministère des Finances et fixe l'organisation de son administration centrale. Le cadre de gestion budgétaire et comptable repose principalement sur la loi organique n° 2018-039 relative aux lois de finances (LOLF), qui établit les principes et les règles applicables à la préparation, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle du budget de l'État. Ses modalités d'application sont précisées par le décret n° 2019-186 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique, ainsi que par l'arrêté n° 001282/MEF-2024 fixant la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable de l'État.

Ce dispositif est complété par d'autres textes régissant des domaines spécifiques des finances publiques. Le décret n° 2019-196 relatif à la programmation budgétaire pluriannuelle encadre le processus de planification budgétaire à moyen terme, tandis que le Code général des impôts définit les règles applicables à l'assiette, à la liquidation et au recouvrement des recettes fiscales. Par ailleurs, la loi n° 2025-002 relative aux établissements et sociétés publics établit le cadre juridique applicable à leur gouvernance et à leur fonctionnement.

Sur le plan stratégique, le Schéma directeur des réformes des finances publiques (SD-RFP) 2025-2030 définit les principales orientations en matière de modernisation de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne le renforcement de la performance, la transparence et la digitalisation des procédures. Enfin, la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), notamment à travers son levier 3 consacré à la gouvernance, constitue le cadre national de référence pour assurer la cohérence des interventions du Ministère des Finances avec les priorités de développement du pays.

1.3. Principales réformes

La modernisation de la gestion des finances publiques constitue un axe stratégique de l'action du Ministère des Finances et s'appuie sur un ensemble de réformes visant à renforcer la performance, la transparence et l'efficacité de l'action publique. Ces réformes s'inscrivent également dans la mise en œuvre du programme électoral du Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, intitulé « Mon Ambition pour la Patrie », qui place l'amélioration de la gestion et du contrôle des finances publiques au rang des priorités stratégiques de l'État.

La loi organique n° 2018-039 relative aux lois de finances (LOLF) constitue le fondement de la réforme budgétaire en introduisant une gestion axée sur la performance, en rupture avec l'approche traditionnelle centrée sur les moyens. Ce nouveau cadre est complété par le décret n° 2019-186 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique, qui précise les règles d'exécution budgétaire, de comptabilité publique et de contrôle, tout en renforçant la responsabilisation des gestionnaires publics.

La mise en œuvre du budget-programme, prévue à partir de 2026 selon les orientations de la circulaire n° 2025-260 du ministre de l'Économie et des Finances, constitue une réforme majeure, qui nécessite une transformation en profondeur des pratiques au sein de tous les ministères. Cette bascule implique la réorganisation des structures budgétaires, la montée en puissance du pilotage par la performance, ainsi que la professionnalisation des fonctions liées à la programmation, à l'exécution et au suivi des crédits.

Parallèlement, la réforme comptable engagée à travers l'introduction de la comptabilité à partie double vise à aligner le système comptable public sur les standards internationaux (IPSAS). Elle permettra de refléter de manière plus fidèle la situation financière de l'État grâce à l'enregistrement simultané des opérations en droits et en obligations. Cette évolution repose sur l'établissement d'un bilan d'ouverture de l'État, qui consistera à recenser et valoriser l'ensemble de ses actifs et passifs. Ce chantier structurant renforcera la transparence financière, la qualité des comptes publics, et la capacité d'analyse patrimoniale de l'État.

D'autres réformes juridiques soutiennent cette dynamique. La loi n° 2025-002 sur les établissements et sociétés publics encadre désormais de manière plus rigoureuse leur gestion budgétaire, financière et comptable, avec des exigences accrues en matière de reddition de comptes et de contractualisation. De même, la loi n° 2025-013 relative au statut des Douanes modernise le cadre de fonctionnement et de gestion des personnels douaniers, en cohérence avec les exigences opérationnelles du budget-programme.

L'ensemble de ces réformes s'inscrit dans les orientations du Schéma directeur des réformes des finances publiques 2025-2030, et constitue un levier structurant de transformation de l'action publique, avec des effets durables sur l'organisation, les pratiques de gestion et la culture de performance au sein de l'administration.

2. RECAPITULATIF DES CREDITS DU MINISTERE

2.1. Récapitulatifs des crédits par Programme et Action

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement (CE)		Crédits de paiement (CP)	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
2.100	**Support**	**255 160 000**	**-**	**236 669 356**	**194 077 963**
01	Pilotage, appui et modernisation de l'administration (01)	255 160 000	-	134 006 158	88 337 303
02	Coordination administrative (02)	-	-	100 968 661	103 956 937
03	Contrôle et suivi (03)	-	-	1 694 537	1 783 723
1.101	**Budget et gouvernance des entreprises publiques**	**2 227 000 000**	**2 078 170 237**	**518 992 067**	**473 114 403**
01	Pilotage, appui et modernisation du système d'information budgétaire (01)	-	-	168 358 056	171 646 264
02	Programmation budgétaire (02)	1 927 000 000	1 784 170 237	278 330 237	190 330 237
03	Contrôle et suivi de l'exécution budgétaire (03)	-	-	2 529 120	2 529 120
04	Tutelle financière (04)	300 000 000	294 000 000	69 774 654	108 608 782
1.102	**Douanes**	**284 000 000**	**230 050 000**	**641 149 578**	**670 101 448**
01	Pilotage, appui et modernisation de l'administration douanière (01)	257 000 000	98 000 000	576 008 095	468 113 047
02	Surveillance et sécurité commerciale (02)	27 000 000	132 050 000	45 578 403	151 606 213
03	Mobilisation des recettes douanières (03)	-	-	19 563 080	50 382 188
1.103	**Fiscalité**	**12 000 000**	**18 000 000**	**269 085 310**	**284 539 202**
01	Pilotage, appui et modernisation de l'administration fiscale (01)	12 000 000	18 000 000	230 160 145	239 629 412
02	Suivi et contrôle des dossiers fiscaux (02)	-	-	38 925 165	44 909 790
1.104	**Trésor et comptabilité publique**	**14 000 000**	**14 000 000**	**405 334 880**	**418 895 358**
01	Pilotage, appui et développement de l'administration du trésor public (01)	-	-	395 413 275	406 841 961
02	Moderniser le réseau comptable et renforcer le système d'information (02)	-	-	5 471 075	7 549 024
03	Production, fiabilisation des comptes et gestion de la trésorerie (03)	14 000 000	14 000 000	4 000 000	4 000 000
04	Exécution du budget de l'Etat et des collectivités territoriales (04)	-	-	450 530	504 373
1.131	**Inspection, Contrôle et Audit**	**-**	**-**	**98 802 860**	**106 366 764**
01	Coordination du contrôle des structures de l'État	-	-	91 785 431	98 416 994
02	Audit, inspection et conseil	-	-	2 558 654	2 693 320
03	Suivi et évaluation des reformes des finances publiques	-	-	4 458 775	5 256 450
1.132	**Gestion de la Dette Publique**	**-**	**-**	**14 459 367**	**14 063 281**
01	Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)	-	-	14 459 367	14 063 281
Total		**2 792 160 000**	**2 340 220 237**	**2 184 493 418**	**2 161 158 419**

2.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie

	Crédits d'engagement (CE)		Crédits de paiement (CP)	
Intitulé du programme et de la partie	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Support (code : 2.100)	**255 160 000**	**-**	**236 669 356**	**194 077 963**
Dépenses de personnel	-	-	81 668 071	103 539 728
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	65 552 627	73 223 858
Subventions et transferts courants	-	-	25 608 658	17 314 377
Dépenses d'investissement	255 160 000		63 840 000	-
Autres dépenses			-	-
Budget et gouvernance des entreprises publiques (code : 1.101)	**2 227 000 000**	**2 078 170 237**	**518 992 067**	**473 114 403**
Dépenses de personnel	-	-	170 871 430	177 826 635
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	15 790 400	20 957 531
Subventions et transferts courants			-	-
Dépenses d'investissement	2 227 000 000	2 078 170 237	332 330 237	274 330 237
Autres dépenses			-	-
Douanes (code : 1.102)	**284 000 000**	**230 050 000**	**641 149 578**	**670 101 448**
Dépenses de personnel	-	-	330 071 494	389 305 044
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	100 498 146	73 366 466
Subventions et transferts courants	-	-	7 379 938	7 379 938
Dépenses d'investissement	284 000 000	230 050 000	184 000 000	150 050 000
Autres dépenses	-	-	19 200 000	50 000 000
Fiscalité (code : 1.103)	**12 000 000**	**18 000 000**	**269 085 310**	**284 539 202**
Dépenses de personnel	-	-	222 743 326	232 073 964
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	40 341 984	46 465 238
Subventions et transferts courants			-	-
Dépenses d'investissement	12 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
Autres dépenses			-	-
Trésor et comptabilité publique (code : 1.104)	**14 000 000**	**14 000 000**	**405 334 880**	**418 895 358**
Dépenses de personnel	-	-	339 200 333	346 073 788
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	61 967 822	68 646 070
Subventions et transferts courants	-	-	166 725	175 500
Dépenses d'investissement	14 000 000	14 000 000	4 000 000	4 000 000
Autres dépenses			-	-
Inspection, Contrôle et Audit (Code: 1.131)	**-**	**-**	**98 802 860**	**106 366 764**
Dépenses de personnel	-	-	82 966 165	90 413 271
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	14 636 695	15 953 493
Subventions et transferts courants				-

	Crédits d'engagement (CE)		Crédits de paiement (CP)	
Intitulé du programme et de la partie	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Dépenses d'investissement		-		-
Autres dépenses		-	1 200 000	-
Gestion de la Dette Publique (Code: 1.132)	**-**	**-**	**14 459 367**	**14 063 281**
Dépenses de personnel	-	-	6 391 084	7 236 857
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	8 068 283	6 826 424
Subventions et transferts courants				-
Dépenses d'investissement		-		-
Autres dépenses				-
Total	**2 792 160 000**	**2 340 220 237**	**2 184 493 418**	**2 161 158 419**
Dépenses de personnel			1 233 911 903	1 346 469 287
Dépenses d'acquisition de biens et services			306 855 957	305 439 080
Subventions et transferts courants	-	-	33 155 321	24 869 815
Dépenses d'investissement	2 792 160 000	2 340 220 237	590 170 237	434 380 237
Autres dépenses	-	-	20 400 000	50 000 000

PROGRAMME : SUPPORT (CODE : 2.100)

1. Présentation du programme support

1.1. Périmètre du programme support

Conformément à l'article 30 de la LOLF, le programme Support s'engage à soutenir les programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs, en plaçant la performance et la transparence au cœur de ses actions. Il regroupe l'ensemble des structures qui fournissent une assistance horizontale à tous les programmes du Ministère des Finances, et assure la coordination entre ces derniers ainsi qu'avec les autres départements ministériels. Cette coordination s'appuie sur des processus optimisés et une communication fluide pour garantir une synergie efficace et une utilisation optimale des ressources.

Le programme Support couvre un ensemble de fonctions et d'activités liées à l'administration, notamment le pilotage, la gouvernance, la gestion des ressources humaines, la logistique, les affaires financières et juridiques, les achats et la communication. Ces fonctions sont exercées dans un cadre renforcé de performance et de transparence, visant à maximiser l'efficacité opérationnelle, à assurer une gestion rigoureuse des ressources et à renforcer la redevabilité des acteurs. Placé sous la responsabilité du Secrétaire Général, il joue un rôle central dans l'harmonisation des actions et la bonne exécution des missions du ministère, tout en favorisant une culture de responsabilisation.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme Support du Ministère des Finances sont les suivants :

- Le Cabinet ;
- La Direction des Affaires Administratives et Financières ;
- L'Inspection Générale Interne ;
- Commission fiscale ;
- La Direction de la programmation, des reformes et des Etudes ;
- Agence Judiciaire de l'Etat.

Dans le but d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières, le programme Support s'engage à renforcer l'efficacité opérationnelle et à instaurer une culture de performance et de transparence. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des moyens et une responsabilisation accrue des acteurs. Dans ce cadre, le programme Support poursuit les trois objectifs suivants :

i. Optimiser la gestion des ressources humaines.
ii. Renforcer la gouvernance des fonctions support.
iii. Moderniser le contrôle interne.

1.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme « Support » du Ministère des Finances est un programme transversal qui soutient l'ensemble des missions opérationnelles du ministère. Il vise à garantir le bon fonctionnement de l'administration, à appuyer la mise en œuvre des réformes budgétaires et à assurer une gestion interne rigoureuse et performante. Il est composé de trois actions principales : le pilotage, l'appui et la modernisation de l'administration ; la coordination administrative ; et le contrôle et le suivi.

- **Pilotage, appui et modernisation de l'administration**

Cette action vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère des Finances, à travers la mise en œuvre d'outils modernes de gestion, l'amélioration des systèmes d'information, et l'accompagnement des réformes structurelles. Elle soutient également le développement des compétences du personnel, la digitalisation des processus administratifs et la mise à niveau des infrastructures, dans une logique d'efficience et de qualité du service public.

L'objectif est de doter l'administration d'un cadre de travail performant, adapté aux exigences de la gestion publique moderne.

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités de gestion administrative et financière	Direction des affaires administratives et financières (DAAF)
Modernisation de la gestion documentaire et des archives	Cabinet, Direction des affaires administratives et financières (DAAF)
Suivi des Reformes	Direction de la programmation, des reformes et des Etudes
Coordination et suivi des travaux de la commission fiscale	Commission fiscale

- **Coordination administrative**

Cette action a pour finalité d'assurer la cohérence des interventions du Ministère des Finances, en garantissant une bonne articulation entre les directions, services et structures rattachées. Elle comprend la gestion administrative et financière interne, la planification des activités, ainsi que le suivi logistique et organisationnel des opérations courantes. En favorisant une circulation fluide de l'information et une gestion optimisée des ressources, cette action contribue à améliorer la réactivité et l'efficacité des services du ministère.

Cette action implique également l'Agence judiciaire de l'État, opérateur rattaché au programme Support, dont la mission principale consiste à défendre et à préserver les intérêts juridiques et financiers de l'État mauritanien. À ce titre, elle assure la représentation de l'État devant les juridictions nationales et internationales, la gestion et le suivi des contentieux impliquant l'État, ainsi que le conseil juridique aux administrations publiques. Elle contribue également à la prévention des litiges, en vue de réduire les risques juridiques, administratifs et financiers auxquels l'État est exposé.

Activités	Structures impliquées
Développement de la communication institutionnelle	Direction des affaires administratives et financières (DAAF)
Assistance juridique	Agence Judiciaire de l'Etat (AJE)

- **Contrôle et suivi**

Cette action permet de garantir la régularité, la transparence et la performance des activités du Ministère des Finances. Elle englobe les mécanismes de contrôle interne, d'audit, de suivi-évaluation et de reddition des comptes. Elle vise à s'assurer de la conformité des procédures, à identifier les dysfonctionnements éventuels et à formuler des recommandations d'amélioration. En consolidant les pratiques de gestion axée sur les résultats, cette action participe à la redevabilité et à l'amélioration continue de la performance institutionnelle.

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de suivi-évaluation	Inspection Générale interne

2. Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Optimiser la gestion des ressources humaines

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, il est prévu que 30% des agents du ministère participent à au moins une action de formation. Cette cible s'inscrit dans la mise en œuvre progressive du plan de formation élaboré dans le cadre du projet P2FP, qui a permis d'identifier les besoins prioritaires en renforcement de capacités, notamment en matière de gestion budgétaire, de comptabilité publique, et de pilotage par la performance. Le déploiement de ce plan vise à poser les bases d'un dispositif structuré de formation continue, en ciblant les profils stratégiques et en favorisant une culture de développement professionnel au sein du Ministère des Finances.
- Pour l'année 2027, l'objectif fixé est d'atteindre un taux de création de fiches de poste de 60% pour les cadres. Cet indicateur traduit la volonté du ministère de renforcer la gestion individualisée des ressources humaines, à travers une meilleure définition des responsabilités et une clarification des attentes pour chaque poste. La formalisation des fiches de poste constituera un levier essentiel pour améliorer le pilotage des effectifs, soutenir les démarches d'évaluation, et préparer la mise en œuvre progressive de la gestion axée sur les compétences.
- En 2027, le ministère prévoit de porter à 17 % la proportion des femmes parmi les participants aux formations réalisées. Cet indicateur traduit la volonté du ministère de promouvoir le genre et de renforcer la participation des femmes aux actions de formation.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de participation aux formations	%				30	65
Taux de création des fiches de poste des cadres	%				60	100
Pourcentage de femmes parmi les participants aux formations réalisées	%			15	17	25

Source des données :

- Taux de participation aux formations : Données issues des états de présence aux sessions de formation, centralisées par la cellule formation de la DAAF.
- Taux de création des fiches de poste des cadres : Registre de suivi des fiches de poste tenu par la DRH, sur la base des documents transmis par les directions concernées.
- Pourcentage de femmes parmi les participants aux formations réalisées : Le calcul est effectué sur la base des états de présence aux sessions de formation au cours de la période considérée.

Précisions méthodologiques :

- Taux de participation aux formations : Part des agents ayant effectivement participé à au moins une action de formation au cours de l'année, par rapport à l'effectif total des agents relevant du Ministère des Finances.
- Taux de création des fiches de poste des cadres : Part des cadres disposant d'une fiche de poste formalisée et validée, par rapport au nombre total de cadres en fonction dans le ministère.
- Pourcentage de femmes parmi les participants aux formations réalisées : Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de femmes ayant participé aux formations réalisées au cours de l'année au nombre total de participants à ces formations, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage.

Objectif n°2 : Renforcer la gouvernance des fonctions support

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, le Ministère des Finances vise un taux de couverture médiatique de 100%, à travers la publication régulière d'informations sur son site internet, dans la presse écrite, et via d'autres canaux médiatiques. Cette action, portée par le programme support, vise à appuyer les programmes opérationnels en renforçant la communication institutionnelle et en assurant une meilleure visibilité des réformes et des activités menées par le ministère. La couverture médiatique contribue ainsi à instaurer un climat de transparence, à valoriser les efforts déployés en matière de gestion des finances publiques, et à consolider la confiance des parties prenantes internes et externes.
- Pour l'année 2027, il est attendu que 100% des responsables de programme (RPROG) transmettent trimestriellement leur tableau de bord de performance (PAP) au Secrétaire Général. Ce mécanisme, soutenu par le programme support, vise à renforcer la gouvernance interne et à appuyer le pilotage des programmes opérationnels par un suivi régulier des indicateurs de performance. La généralisation de cette pratique contribuera à ancrer une culture de gestion axée sur les résultats, à améliorer la circulation de l'information stratégique au sein du ministère, et à fournir une base fiable pour les arbitrages et les prises de décision.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de couverture médiatique du ministère	%				100	100
Pourcentage de RPROG ayant transmis trimestriellement leur tableau de bord PAP au Secrétaire Général	%				100	100

Source des données :

- Taux de couverture médiatique du ministère : Revue périodique des publications sur le site internet du ministère, coupures de presse, archives audiovisuelles, et rapports de veille médiatique produits par la cellule communication.
- Pourcentage de RPROG ayant transmis trimestriellement leur tableau de bord PAP : Registre de réception des tableaux de bord tenu par le Secrétariat du Cabinet, avec l'appui de la DAAF pour la consolidation et le suivi des données.

Précisions méthodologiques :

- Taux de couverture médiatique du ministère : Rapport entre le nombre de publications effectivement réalisées (articles, vidéos, communiqués, etc.) sur les principaux canaux identifiés et le nombre total d'actions de communication prévues dans le plan annuel de communication du ministère. Un taux de 100% implique que toutes les actions prévues ont été menées.
- Pourcentage de RPROG ayant transmis trimestriellement leur tableau de bord PAP : Nombre de responsables de programme ayant transmis les quatre tableaux de bord requis au cours de l'année (un par trimestre), rapporté au nombre total de RPROG concernés, multiplié par 100. L'indicateur mesure uniquement la transmission effective, indépendamment de la qualité des documents reçus.

Objectif n°3 : Moderniser le contrôle interne

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, il est prévu que 100% des missions inscrites au programme annuel de contrôle interne soient effectivement réalisées par l'Inspection générale interne. Cette cible traduit la volonté du Ministère des Finances de renforcer les capacités de pilotage et de maîtrise des risques, en assurant une exécution complète des contrôles planifiés. La mise en œuvre rigoureuse du programme annuel contribuera à améliorer la fiabilité des processus administratifs, à identifier les points de vulnérabilité, et à formuler des recommandations concrètes pour corriger les dysfonctionnements relevés. Elle s'inscrit dans une dynamique de modernisation du contrôle interne, visant à en faire un levier de performance et de sécurisation des fonctions support au service des programmes opérationnels.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation du programme annuel de contrôle	%				100	100

Source des données :

- Taux de réalisation du programme annuel de contrôle : Rapports de suivi établis par l'Inspection générale interne, sur la base des missions planifiées et effectivement réalisées dans le cadre du programme annuel de contrôle, validé en début d'année par les autorités compétentes.

Précisions méthodologiques :

- Taux de réalisation du programme annuel de contrôle : Rapport entre le nombre de missions de contrôle effectivement réalisées dans l'année et le nombre total de missions initialement prévues dans le programme annuel de contrôle interne, multiplié par 100. Une mission est considérée comme réalisée dès lors qu'elle a fait l'objet d'un rapport formel validé. L'indicateur mesure le niveau d'exécution du programme annuel, indépendamment de la qualité ou des effets des missions menées.

3. Présentation des moyens demandés

3.1. Propositions budgétaires

Programme Support	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Pilotage, appui et modernisation de l'Administration (01)	**255 160 000**	**-**	**134 006 158**	**88 337 303**
Dépenses de personnel	-	-	61 987 946	79 951 355
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	8 178 212	8 385 948
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	255 160 000	-	63 840 000	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	255 160 000	-	63 840 000	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Coordination administrative (02)	**-**	**-**	**100 968 661**	**103 956 937**
Dépenses de personnel	-	-	19 680 125	23 588 373
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	55 679 878	63 054 187
Subventions et transferts courants	-	-	25 608 658	17 314 377
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Contrôle et suivi (03)	**-**	**-**	**1 694 537**	**1 783 723**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	1 694 537	1 783 723
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Total pour le programme	**255 160 000**	**-**	**236 669 356**	**194 077 963**
Dépenses de personnel	-	-	81 668 071	103 539 728
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	65 552 627	73 223 858
Subventions et transferts courants	-	-	25 608 658	17 314 377
Dépenses d'investissement	255 160 000	-	63 840 000	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	255 160 000	-	63 840 000	-
Autres dépenses	-	-	-	-

3.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**57,25**	**4,75**	**0,00**	**-4,75**	**51,25**
Catégorie A		35,75	4,75	0,00	-4,75	30,25
Catégorie B		4,00	0,00	0,00	0,00	4,00
Catégorie C		16,50	0,00	0,00	0,00	16,00
Catégorie D		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Contractuels		**142,00**	**0,75**	**0,00**	**-0,75**	**141,25**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**199,25**	**5,50**	**0,00**	**-5,50**	**192,50**

4. Justification des crédits demandés

4.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en ETPT)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)**	**Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)**
Fonctionnaires	**57,25**	**46 703 158**	**51,25**	**55 689 621**	**-4,75**	**8 953 352**
Catégorie A	**35,75**	**37 574 742**	**30,25**	**43 242 728**	**-4,75**	**5 226 875**
Catégorie B	**4,00**	**1 334 765**	**4,00**	**1 857 723**	**0,00**	**522 959**
Catégorie C	**16,50**	**7 635 862**	**16,00**	**10 369 558**	**0,00**	**3 133 696**
Catégorie D	**1,00**	**157 790**	**1,00**	**219 613**	**0,00**	**69 822**
Contractuels	**142,00**	**34 964 913**	**141,25**	**47 850 107**	**-0,75**	**13 318 305**
Total coût emplois de l'administration	**199,25**	**81 668 071**	**192,50**	**103 539 728**	**-5,50**	**21 871 657**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**199,25**	**81 668 071**	**192,50**	**103 539 728**	**-5,50**	**21 871 657**

4.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total		-	-	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	5 127 520	5 385 378	
	Fournitures générales	5 101 456	5 996 227	
	Matériels et fournitures spécifiques	211 775	200 000	
	Autres achats de biens et fournitures non spécifiés	365 000	2 041 775	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	16 164 055	18 563 784	
	location de biens immobiliers	13 224 879	12 920 925	
	Impressions	263 682	376 060	
	Téléphone, internet, frais de communication	10 978 581	11 556 401	
	Entretien, réparation et maintenance	5 826 390	9 173 832	
Total		57 263 337	66 214 382	
3. Autres dépenses de biens et services	Publicité et promotion	465 500	490 000	
	location de moyen de transport	100 000	-	
	Études, recherche et documentation non liés à l'investissement	42 242	42 242	
	Services externes de nettoyage	2 245 477	245 477	
	Abonnements non liés aux frais de télécommunication	76 000	70 000	
	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	1 361 400	847 500	
	Frais de formation du personnel	2 643 871	3 899 757	
	Frais de mission à l'intérieur du pays	1 125 850	1 181 000	
	Frais de mission à l'extérieur du Territoire	228 950	233 500	
Total		8 289 290	7 009 476	
Total Global		65 552 627	73 223 858	

4.3. Subventions et transferts

Type	Nature du dispositif	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2026
Transferts directs à l'extérieur et aux organismes Internationaux	Contribution aux Organismes Internationaux	1 425 000	1 500 000	
AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT (AJE)	Subventions et transferts courants	24 183 658	15 814 377	
Total Global		25 608 658	17 314 377	

PROGRAMME : BUDGET ET GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES (CODE : 1.101)

5. Présentation du programme « Budget et gouvernance des entreprises publiques »

5.1. Périmètre du programme Budget et gouvernance des entreprises publiques

Le programme Budget et gouvernance des entreprises publiques constitue un pilier essentiel de l'action ministérielle en matière de finances publiques. Il a pour mission centrale l'élaboration, le suivi et l'exécution des documents budgétaires et des projets de loi de finances, avec un accent particulier sur le contrôle de l'exécution des dépenses. Son action s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources publiques, combinant rigueur budgétaire, transparence et recherche d'efficience, afin de garantir une allocation équitable et performante des fonds publics.

Au-delà de cette mission fondamentale, le programme exerce un suivi financier renforcé des entreprises et organismes publics, notamment les établissements publics, les sociétés à participation étatique et les autres entités dans lesquelles l'État détient une part du capital. Ce suivi repose sur des outils modernes de gestion, des processus standardisés et des mécanismes de redevabilité, visant à assurer une utilisation responsable et efficace des ressources publiques.

Le programme joue également un rôle moteur dans la modernisation des pratiques de gestion publique, à travers la digitalisation des systèmes, l'innovation méthodologique et l'amélioration continue des outils de prévision. Ces leviers contribuent à renforcer la soutenabilité budgétaire, tout en répondant aux exigences croissantes de performance, de transparence et de bonne gouvernance.

Porté par la Direction Générale du Budget et la Direction Générale de la Tutelle Financière, ce programme incarne une approche intégrée de gestion des finances publiques, alliant discipline budgétaire, efficacité de l'action publique et orientation vers les résultats, au service des priorités économiques et sociales de l'État.

5.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme Budget et gouvernance des entreprises publiques est structuré en quatre (4) actions :

- **Action n° 1 : Pilotage, appui et modernisation du système d'information budgétaire**

Cette action vise à assurer le développement, l'actualisation et la sécurisation des systèmes d'information budgétaires. Elle comprend la maintenance et l'évolution des outils numériques utilisés dans la préparation, l'exécution et le suivi du budget. L'objectif est d'assurer une meilleure fiabilité des données, une interopérabilité avec les autres systèmes de gestion de l'État, notamment ARKAM et ISTITHMAR, ainsi qu'un appui technique constant aux utilisateurs. Cette action contribue directement à la digitalisation des processus budgétaires et à l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Renforcement du pilotage stratégique et de la gouvernance budgétaire	Cabinet du Directeur Général du Budget Direction de la Coordination et des Systèmes d'information Direction de la Programmation Budgétaire
Développement et déploiement d'un système d'information budgétaire	Direction de la Coordination et des Systèmes d'information Direction de la Programmation Budgétaire

- **Action n° 2 : Programmation budgétaire**

Cette action regroupe l'ensemble des activités liées à la préparation du budget de l'État dans une perspective pluriannuelle. Elle inclut l'élaboration des projets de lois de finances, la production des documents budgétaires, la définition des enveloppes prévisionnelles et la coordination du cycle de programmation. L'action s'inscrit dans une démarche de soutenabilité des finances publiques et de performance, en garantissant la cohérence entre les objectifs stratégiques de l'État et les moyens alloués.

Les activités qui composent cette action sont les suivantes :

Activités	Structures impliquées
Amélioration des prévisions budgétaires	Direction de la Programmation Budgétaire
Renforcement des capacités des acteurs à travers la vulgarisation des outils et méthodes budgétaires	Direction de la Programmation Budgétaire Direction de la Coordination et des Systèmes d'information

- **Action n° 3 : Contrôle et suivi de l'exécution budgétaire**

Cette action a pour objet de suivre, en temps réel, l'exécution du budget adopté, avec un accent particulier sur les dépenses publiques. Elle implique la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB), la production de tableaux de bord d'exécution, l'analyse des écarts et la formulation de mesures correctives. Elle vise à garantir une exécution conforme aux autorisations budgétaires, tout en assurant la transparence, la soutenabilité budgétaire et la traçabilité de l'utilisation des ressources publiques.

Cette action se structure autour des activités suivantes :

Activités	Structures impliquées
Suivi de la performance budgétaire et analyse des résultats	Direction des Dépenses Communes Direction de la Programmation Budgétaire Direction de la Coordination et des Systèmes d'information

- **Action n° 4 : Tutelle financière**

Cette action porte sur le suivi financier des établissements publics, des sociétés d'État et des entités à participation publique. Elle englobe l'analyse de leurs performances financières, l'évaluation de leur situation budgétaire, ainsi que le contrôle du respect des objectifs fixés par l'État. Par cette action, le programme veille à la bonne gouvernance financière des structures sous tutelle, à la préservation des équilibres budgétaires et à l'efficience de l'action publique dans le secteur parapublic.

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités humaines de la DGTF	Direction Générale de la Tutelle Financière
Mise à niveau des infrastructures de la DGTF	Direction Générale de la Tutelle Financière

6. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Budget et gouvernance des entreprises publiques, fondé sur les principes de performance, de rigueur et de transparence, vise à renforcer la qualité de la gestion budgétaire et à améliorer la gouvernance des entreprises et organismes publics. Il poursuit à cet effet les objectifs suivants :

Objectif N°1 : Améliorer la qualité des prévisions et préserver la soutenabilité budgétaire

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le programme Budget et gouvernance des entreprises publiques s'emploiera à réduire les écarts entre les prévisions budgétaires et les réalisations effectives, contribuant ainsi à une meilleure qualité des prévisions et à la préservation de la soutenabilité budgétaire. En 2027, l'écart entre les recettes fiscales réalisées et celles initialement prévues devrait être ramené à moins 8%, témoignant d'une amélioration progressive des méthodes de prévision et d'une collecte plus efficace des données.
- Par ailleurs, l'écart relatif aux dépenses hors intérêts de la dette, également ciblé à moins 8% en 2027, traduit une volonté de maîtriser les dépenses courantes en lien avec les prévisions budgétaires, afin de mieux aligner la programmation budgétaire avec l'exécution. Ces efforts combinés permettront d'accroître la fiabilité des données budgétaires et d'assurer une gestion plus rigoureuse des ressources publiques, conditions indispensables à la stabilité financière et à la crédibilité du cadre budgétaire.
- Le résultat annuel attendu pour 2027 est l'élaboration de la note sur l'impact climatique du budget et son annexion au projet de loi de finances (PLF). Cet indicateur vise à renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans le processus budgétaire et à améliorer la visibilité des dépenses publiques contribuant aux objectifs de lutte contre les changements climatiques.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Ecart entre les réalisations et les prévisions des recettes fiscales	%				8%	5%
Ecart entre les réalisations et les prévisions des dépenses hors intérêts de la dette	%				8%	5%
Production et annexion de la note sur l'impact climatique du budget au PLF	Oui/Non			Oui	Oui	Oui

Source des données :

- Écart entre les réalisations et les prévisions des recettes fiscales : Données issues des rapports Sur Les Opérations Financières De L'Etat, consolidés par la DGTCP.
- Écart entre les réalisations et les prévisions des dépenses hors intérêts de la dette : Données issues des rapports Sur Les Opérations Financières De L'Etat, consolidés par la DGTCP.
- Production et annexion de la note sur l'impact climatique du budget au PLF : Note sur l'impact climatique du budget et Annexes au PLF.

Précisions méthodologiques :

- Écart entre les réalisations et les prévisions des recettes fiscales : Calculé comme la différence absolue entre les recettes fiscales réalisées et celles prévues, divisée par le montant des

recettes prévues, exprimée en pourcentage. Cet indicateur reflète la précision des prévisions fiscales utilisées dans la programmation budgétaire.

- Écart entre les réalisations et les prévisions des dépenses hors intérêts de la dette : Mesuré par la différence en valeur absolue entre les dépenses hors intérêts effectivement engagées et les prévisions correspondantes, rapportée au montant des dépenses prévues, exprimée en pourcentage. Il permet d'évaluer la rigueur du contrôle des dépenses courantes par rapport aux objectifs budgétaires.
- Production et annexion de la note sur l'impact climatique du budget au PLF : L'indicateur est considéré comme atteint si la note sur l'impact climatique du budget est élaborée et annexée au PLF de l'année concernée. Dans le cas contraire, l'indicateur est considéré comme non atteint.

Objectif n°2 : Mettre en œuvre la réforme budgétaire

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- L'année 2026 a marqué une étape importante dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire, avec une amélioration attendue du respect du calendrier budgétaire officiel. Le taux de respect des délais précisés dans le calendrier devrait atteindre 100% en 2027, traduisant une coordination renforcée entre les différents acteurs impliqués dans le cycle de programmation. Cette progression résultera d'un pilotage plus rigoureux des séquences clés, notamment l'adoption du DPBMT, la tenue du débat d'orientation budgétaire, l'adoption du projet de loi de finances en Conseil des ministres et sa transmission au Parlement dans les délais requis.
- Par ailleurs, l'objectif de transparence budgétaire sera pleinement poursuivi à travers la publication intégrale des annexes du projet de loi de finances élaborées par la Direction générale du Budget. Le taux de publication est attendu à 90% dès 2027, ce qui témoigne d'un engagement ferme en faveur de la clarté de l'information financière mise à disposition des parlementaires et du public. Cette performance reposera sur l'instauration de procédures internes de validation plus efficaces et sur une meilleure anticipation des échéances de production.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de respect des délais précisés par le calendrier budgétaire (1/5 Adoption du DPBMT par CM, 1/5 DOB, 1/5 LC, 1/5 adoption par CM du PLF et 1/5transmission du PLF au parlement	%				100	100
Taux de publication des annexes du PLF dont leur élaboration relève à la DGB	%				90	100

Source des données :

- Taux de respect des délais précisés par le calendrier budgétaire : Données extraites des procès-verbaux des réunions officielles (Conseil des ministres, débats parlementaires) et des registres de suivi du calendrier budgétaire tenus par la Direction générale du Budget.
- Taux de publication des annexes du PLF dont leur élaboration relève à la DGB : Registre de suivi interne des productions documentaires de la DGB, validé chaque année par le cabinet du Ministre des Finances, avec vérification de la date de publication effective sur les canaux officiels.

Précisions méthodologiques :

- Taux de respect des délais précisés par le calendrier budgétaire : Indicateur composite basé sur cinq événements clés du cycle budgétaire (1/5 Adoption du DPBMT en Conseil des ministres, 1/5 Tenue du Débat d'orientation budgétaire, 1/5 Adoption du projet de loi de règlement, 1/5 Adoption du PLF en Conseil des ministres, 1/5 Transmission du PLF au Parlement). Chaque événement respecté dans les délais vaut 1 point sur 5.
- Taux de publication des annexes du PLF dont leur élaboration relève à la DGB : Rapport entre le nombre d'annexes effectivement publiées (et disponibles dans les délais sur les supports officiels) et le nombre total d'annexes devant être produites par la DGB, exprimé en pourcentage. Cet indicateur évalue à la fois la conformité et la ponctualité de la publication.

Objectif n°3 : Améliorer la gouvernance et la performance des établissements et sociétés publics (ESP)

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☑ Qualité de service rendu aux usagers
☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2026, le programme Budget et gouvernance des entreprises publiques posera les premiers jalons d'un pilotage plus rigoureux des établissements et sociétés publics (ESP), à travers la conclusion et l'exécution progressive de contrats de programme ou de mission. Bien que la dynamique soit encore en phase d'amorçage, 10% des ESP concernés devraient être engagés dans un cadre contractuel formel, renforçant ainsi la responsabilisation des gestionnaires publics.
- Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'analyse des états financiers transmis par les ESP. L'objectif est de porter à 40% la proportion d'états analysés sur l'ensemble des documents reçus.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de mise en œuvre des contrats de programmes ou de missions entre l'État et les établissements et sociétés publics.	%				10	20
Pourcentage des états financiers analysés sur le total reçu	%				40	60

Source des données :

- Taux de mise en œuvre des contrats de programmes ou de missions : Registres de suivi tenus par la direction générale de la tutelle financière, alimentés à partir des contrats signés et des rapports d'exécution transmis par les établissements et sociétés publics concernés.
- Pourcentage des états financiers analysés sur le total reçu : Rapports internes d'activité de la Direction générale de la tutelle financière, consolidant les états financiers reçus et les fiches d'analyse produites.

Précisions méthodologiques :

- Taux de mise en œuvre des contrats de programmes ou de missions : Rapport entre le nombre d'ESP disposant d'un contrat en cours d'exécution (signé et entré en vigueur) et le nombre total d'ESP éligibles à ce type de contractualisation. Le taux mesure la couverture effective de la contractualisation à un instant donné.
- Pourcentage des états financiers analysés sur le total reçu : Ratio exprimé en pourcentage entre le nombre d'états financiers ayant fait l'objet d'une analyse formelle (avec production de fiche ou rapport) et le nombre total d'états financiers reçus par l'administration au cours de l'année.

Objectif n°4 : Moderniser le cadre national de normalisation comptable applicable aux secteurs public et privé

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le programme Budget et gouvernance des entreprises publiques s'est inscrit en 2026 dans une dynamique de refonte progressive du cadre national de normalisation comptable, en vue d'aligner les pratiques nationales sur les standards internationaux. L'année 2027 marquera ainsi la première phase de publication des normes actualisées, avec une cible de 20% atteinte sur l'ensemble des textes prévus. Cette avancée contribuera à renforcer la fiabilité et la comparabilité des informations financières produites par les entités publiques et privées.
- Dans le même temps, la mise en œuvre du plan de formation et de vulgarisation des nouvelles normes connaîtra des avancées significatives. Environ 20% du personnel cible bénéficiera d'une première session de renforcement de capacités, permettant de créer un socle de compétences pour l'application cohérente des nouvelles règles comptables sur le territoire national.
- Enfin, les travaux de révision du cadre législatif et réglementaire encadrant la profession comptable progresseront, avec une cible de 60% des textes prévues. Ces évolutions visent à doter la profession d'un environnement juridique rénové, garantissant plus de transparence, de contrôle et de professionnalisme dans les métiers de la comptabilité et de l'audit.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de publication des normes comptables et d'audit actualisées	%				20	50

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux d'exécution du plan de formation et vulgarisation des normes	%				20	50
Taux de préparation de textes législatifs / réglementaires régissant la profession comptable	%				60	100

Source des données :

- Taux de publication des normes comptables et d'audit actualisées : Registre de suivi de la Direction de l'Audit, de la Normalisation Comptable et de la Législation de la direction générale de la tutelle financière.
- Taux d'exécution du plan de formation et de vulgarisation des normes : Rapports trimestriels de mise en œuvre du plan de formation et vulgarisation des normes, produits par les structures compétentes de la direction générale de la tutelle financière.
- Taux de préparation de textes législatifs/réglementaires régissant la profession comptable : Registre de suivi législatif du Ministère des Finances.

Précisions méthodologiques :

- Taux de mise en œuvre des contrats de programmes ou de missions : Rapport entre le nombre d'ESP disposant d'un contrat en cours d'exécution (signé et entré en vigueur) et le nombre total d'ESP éligibles à ce type de contractualisation. Le taux mesure la couverture effective de la contractualisation à un instant donné.
- Pourcentage des états financiers analysés sur le total reçu : Ratio exprimé en pourcentage entre le nombre d'états financiers ayant fait l'objet d'une analyse formelle (avec production de fiche ou rapport) et le nombre total d'états financiers reçus par l'administration au cours de l'année.
- Taux d'exécution du programme d'audits : Calculé en divisant le nombre d'audits effectivement réalisés durant l'année par le nombre d'audits prévus dans le plan annuel adopté. Ce taux reflète l'efficacité de la mise en œuvre du programme d'audit des ESP.

7. Présentation des moyens demandés

7.1. Propositions budgétaires

Programme budget et gouvernance des entreprises publiques	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Pilotage, appui et modernisation du système d'information budgétaire (01)			**168 358 056.00**	**171 646 263,95**
Dépenses de personnel			157 724 755.00	160 324 145.00
Dépenses d'acquisition de biens et services			10 633 301.00	11 322 118,95
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Dépenses d'investissement intérieur				
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				
Programmation Budgétaire (02)	**1 927 000 000**	**1 784 170 237**	**278 330 237**	**190 330 237**
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et services				
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement	1 927 000 000	1 784 170 237	278 330 237	190 330 237
Dépenses d'investissement intérieur	75 000 000	58 330 237	18 330 237	18 330 237
Dépenses d'investissement extérieur	1 852 000 000	1 725 840 000	260 000 000	172 000 000
Autres dépenses				
Contrôle et suivi de l'exécution budgétaire (03)			**2 529 120**	**2 529 120**
Dépenses de personnel				
Dépenses d'acquisition de biens et services			2 529 120	2 529 120
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Dépenses d'investissement intérieur				
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				
Tutelle Financière (04)	**300 000 000**	**294 000 000**	**69 774 654**	**108 608 782**
Dépenses de personnel			13 146 675	17 502 490
Dépenses d'acquisition de biens et services			2 627 979	7 106 292
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement	300 000 000	294 000 000	54 000 000	84 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	12 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement extérieur	288 000 000	288 000 000	48 000 000	78 000 000
Total pour le programme	**2 227 000 000**	**2 078 170 237**	**518 992 067**	**473 114 403**
Dépenses de personnel			170 871 430	177 826 635
Dépenses d'acquisition de biens et services			15 790 400	20 957 530
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement	2 227 000 000	2 078 170 237	332 330 237	274 330 237
Dépenses d'investissement intérieur	87 000 000	64 330 237	24 330 237	24 330 237
Dépenses d'investissement extérieur	2 140 000 000	2 013 840 000	308 000 000	250 000 000
Autres dépenses				

7.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**104,00**	**1,25**	**0,00**	**-1,25**	**102,75**
Catégorie A		67,00	0,25	0,00	-0,25	66,75
Catégorie B		9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
Catégorie C		27,00	0,00	0,00	0,00	27,00
Catégorie D		1,00	1,00	0,00	-1,00	0,00
Contractuels		**218,00**	**3,00**	**0,00**	**-3,00**	**215,00**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**322,00**	**4,25**	**0,00**	**-4,25**	**317,75**

8. Justification des crédits demandés

8.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en ETPT)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)**	**Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)**
Fonctionnaires	**104,00**	**110 760 712**	**102,75**	**115 579 764**	**-1,25**	**4 785 941**
Catégorie A	**67,00**	**93 035 098**	**66,75**	**97 214 722**	**-0,25**	**3 738 512**
Catégorie B	**9,00**	**5 447 566**	**9,00**	**5 713 883**	**0,00**	**266 317**
Catégorie C	**27,00**	**12 061 505**	**27,00**	**12 651 160**	**0,00**	**989 655**
Catégorie D	**1,00**	**216 544**	**0,00**	**-**	**-1,00**	**-208 544**
Contractuels	**218,00**	**60 110 718**	**215,00**	**62 246 871**	**-3,00**	**2 569 264**
Total coût emplois de l'administration	**322,00**	**170 871 430**	**317,75**	**177 826 635**	**-4,25**	**6 955 205**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**322,00**	**170 871 430**	**317,75**	**177 826 635**	**-4,25**	**6 955 205**

9.1. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires		2 920 574	4 009 070	
Total		**2 920 574**	**4 009 070**	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	5 645 084	6 353 856	
	Fournitures générales	113 225	145 500	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 422 859	6 485 186	
	Impressions	1 356 543	1 409 793	
	Entretien[1], réparation et maintenance	891 992	451 525	
	Autres achats de biens et fournitures non spécifiés	522 500	522 500	
Total		**11 952 203.00**	**15 368 360.00**	
	Autres prestations de service (Services externes de nettoyage)	378 023	834 000	
	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	416 100	416 100	
	Frais de mission à l'intérieur du pays	123 500	330 000	
Total		**917 623**	**1 580 100**	
Total Global		**15 790 400**	**20 957 530**	

9.2. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet (début-fin)	Coût global du projet	Financements intérieurs PLF 2027 (1)	Financements extérieurs PLF 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Programme de soutien à l'efficacité et a l'efficience des dépenses publiques	2024-2027		18 330 237	172 000 000	190 330 237
Projet d'Appui à la Gouvernance des Entreprises Publiques	2025-2030		6 000 000	78 000 000	84 000 000
Total global			24 330 237	250 000 000	274 330 237

PROGRAMME : DOUANES (CODE : 1.102)

10. Présentation du programme Douanes

10.1. Périmètre du programme Douanes

Le programme Douanes recouvre la gestion et la perception des droits et taxes douaniers, la facilitation des échanges commerciaux ainsi que la surveillance du territoire national. Il vise également l'accompagnement et l'assistance des opérateurs économiques en matière de procédures douanières et de régimes économiques.

Le programme Douanes assure, au sein du Ministère des Finance, la mise en œuvre de la politique douanière du Gouvernement. Il contribue à la mobilisation des ressources publiques, à l'amélioration du climat des affaires et à la protection de l'économie nationale contre la fraude et les trafics illicites.

Le Directeur Général des Douanes, Responsable de Programme (RPROG), est chargé de la conduite et du suivi de ce programme.

10.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme douanes est structuré en trois (3) actions :

- **Action n° 1 : Pilotage, appui et modernisation de l'administration douanière**

Cette action vise à renforcer l'efficacité et la performance de l'administration douanière à travers une gestion stratégique et une modernisation de ses structures et processus. Elle inclut la mise en place de systèmes de pilotage performants pour assurer un suivi optimal des activités douanières, ainsi que l'appui aux agents par des formations adaptées et des outils technologiques de pointe. La modernisation passe par la digitalisation des procédures, l'intégration de l'intelligence artificielle et l'optimisation des systèmes d'information, permettant ainsi une gestion plus fluide et transparente des opérations douanières. Cette action est essentielle pour adapter l'administration aux enjeux économiques et sécuritaires actuels.

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités logistiques et administratives	Direction des Ressources Humaines des Affaires Sociales et culturelles
Amélioration des systèmes d'information	Direction du Système d'information et de l'analyse des données
Amélioration des infrastructures administrées par la DGD	Le Cabinet du Directeur Général des Douanes. Direction des Ressources Humaines des Affaires Sociales et culturelles.

- **Action n° 2 : Surveillance et sécurité commerciale**

L'objectif de cette action est de garantir la sécurité des échanges commerciaux tout en luttant contre les trafics illicites et les fraudes. Elle repose sur une surveillance renforcée des frontières et des flux de marchandises, grâce à des technologies de pointe comme les scanners, les drones ou les systèmes de surveillance électronique. La douane joue un rôle clé dans la protection des consommateurs et des entreprises en veillant au respect des normes sanitaires, environnementales et commerciales. Cette action contribue également à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent en contrôlant les flux financiers illicites. Elle assure ainsi un équilibre entre fluidité des échanges et sécurité économique.

Les activités qui composent cette action sont les suivantes :

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités de détection et de contrôle	Directions interrégionales et Régionales
Renforcement des moyens de transport pour la surveillance	Bureaux des Douanes et des brigades Territoriales de Surveillances
Renforcement des infrastructures de surveillance aux frontières	Bureaux des Douanes et des brigades Territoriales de Surveillances
Renforcement des unités d'intervention et des capacités opérationnelles	Bureaux des Douanes et des brigades Territoriales de Surveillances

- **Action n° 3 : Mobilisation des recettes douanières**

Cette action a pour but d'optimiser la collecte des recettes douanières, qui représentent une source majeure de financement pour l'État. Elle implique une lutte accrue contre la fraude fiscale et la contrebande, ainsi que la rationalisation des procédures de dédouanement pour faciliter les échanges légaux. En modernisant les systèmes de perception et en renforçant les contrôles, la douane assure une meilleure mobilisation des ressources publiques. Cette action est cruciale pour soutenir les politiques économiques et sociales de l'État, tout en garantissant une concurrence loyale entre les acteurs économiques. Elle s'inscrit dans une logique de performance et de transparence financière.

Cette action se structure autour des activités suivantes :

Activités	Structures impliquées
Amélioration des infrastructures douanières pour le dédouanement	Postes dépendant des Bureaux des Douanes Le Bureau National de la Valeur (BNV)
Amélioration des capacités de manutention pour le traitement des marchandises	Postes dépendant des Bureaux des Douanes La Direction de la surveillance territorial

11. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Douanes, guidé par une vision axée sur la performance et la transparence, vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif n°1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, l'objectif est de ramener le temps moyen de dédouanement à 6 jours, contre des délais significativement plus longs observés par le passé. Cette réduction du temps de traitement vise à fluidifier les échanges commerciaux, renforcer l'attractivité du pays pour les opérateurs économiques et réduire les coûts logistiques. L'amélioration escomptée s'appuie sur une combinaison de mesures, notamment l'optimisation des processus internes, la coordination renforcée entre les postes de contrôle et l'extension progressive de la dématérialisation.
- Pour l'année 2027 le taux de mise en œuvre des procédures prévues dans le guide de dédouanement devra atteindre 30%, l'accent est mis sur la formation des agents et le suivi systématique de la conformité des pratiques aux procédures formalisées. Ces efforts visent à garantir l'harmonisation des méthodes de travail, à renforcer la transparence du processus de dédouanement et à fiabiliser les performances du service public.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Temps moyen de dédouanement	Jour				6	3
Taux de mise en œuvre des procédures prévues dans le guide de dédouanement	%				30	45

Source des données :

- Temps moyen de dédouanement : Données issues des systèmes informatiques de suivi des opérations douanières, consolidées par la direction de l'informatique, de la comptabilité et des statistiques de la direction générale des douanes.
- Taux de mise en œuvre des procédures prévues dans le guide de dédouanement : Registre de contrôle interne et rapports d'audit opérationnel, centralisés par la direction des Inspections, de l'audit et de la gestion stratégique de la direction générale des douanes.

Précisions méthodologiques :

- Temps moyen de dédouanement : Durée moyenne calculée entre la date d'arrivée des marchandises et la date de leur libération effective, sur la base de l'ensemble des opérations enregistrées dans l'année. La réduction de ce délai témoigne d'une amélioration de la facilitation des échanges.
- Taux de mise en œuvre des procédures prévues dans le guide de dédouanement : Pourcentage des procédures standardisées effectivement appliquées par rapport au total des procédures définies dans le guide. L'évaluation repose sur les observations des contrôles et audits réalisés auprès des services opérationnels

Objectif n°2 : Renforcer la surveillance des frontières et lutter contre la fraude commerciale

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, le programme Douanes, sous la responsabilité de la Direction générale des douanes, mettra en œuvre des actions renforcées pour intensifier la lutte contre la fraude commerciale. L'objectif fixé est de formaliser au moins 220 procès-verbaux relatifs à des infractions constatées, traduisant une montée en puissance des capacités de contrôle et de répression. Cette dynamique vise à garantir la protection de l'économie nationale, la sécurisation des recettes douanières et le respect des règles du commerce licite. Pour y parvenir, le programme mobilise des ressources humaines spécialisées, renforce les dispositifs de renseignement et développe des synergies opérationnelles entre les différentes unités de terrain.
- En parallèle, le programme poursuit l'amélioration du dispositif de surveillance des frontières. La cible de couverture des frontières par les unités opérationnelles est fixée à 30% en 2027. Cet effort traduit l'engagement de la Direction générale des douanes à renforcer la présence physique aux points sensibles et à accroître la capacité de détection et de dissuasion face aux trafics illicites. L'atteinte de cet objectif repose sur l'activation progressive de nouveaux postes de surveillance, l'équipement des unités en moyens modernes de contrôle, ainsi que le renforcement des effectifs dédiés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Nombre de procès- verbaux relatifs à la fraude commerciale	nombre				220	300
Taux de couverture des frontières par les unités de surveillance	%				30	35

Source des données :

- Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale : Registre officiel des procès-verbaux tenu par les services de la Direction générale des douanes, basé sur les rapports d'interventions des unités de surveillance et des inspections douanières.
- Taux de couverture des frontières par les unités de surveillance : Données issues des rapports d'activité et des états des postes opérationnels.

Précisions méthodologiques :

- Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale : Nombre total de procès-verbaux officiels enregistrés au cours de l'année, relatifs à des cas avérés de fraude commerciale détectés par les services douaniers. Cet indicateur mesure l'intensité des actions de lutte contre la fraude.
- Taux de couverture des frontières par les unités de surveillance : Calculé comme le ratio entre le nombre de postes de surveillance opérationnels effectivement fonctionnels et le nombre total de postes prévus sur l'ensemble des frontières, exprimé en pourcentage. Cet indicateur reflète la capacité réelle de contrôle et de surveillance territoriale.

12. Présentation des moyens demandés

12.1. Propositions budgétaires

Programme Douanes	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Pilotage, appui et modernisation de l'administration douanière (01)	**257 000 000**	**98 000 000**	**576 008 095**	**468 113 047**
Dépenses de personnel	-	-	330 071 494	389 305 044
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	81 556 663	53 428 065
Subventions et transferts courants	-	-	7 379 938	7 379 938
Dépenses d'investissement	257 000 000	98 000 000	157 000 000	18 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	257 000 000	98 000 000	157 000 000	18 000 000
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Surveillance et sécurité commerciale (02)	**27 000 000**	**132 050 000**	**45 578 403**	**151 606 213**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	18 578 403	19 556 213
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	27 000 000	132 050 000	27 000 000	132 050 000
Dépenses d'investissement intérieur	-	132 050 000	27 000 000	132 050 000
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Mobilisation des recettes douanières (03)	**-**	**-**	**19 563 080**	**50 382 188**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	363 080	382 188
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	19 200 000	50 000 000
Total pour le programme	**284 000 000**	**230 050 000**	**641 149 578**	**670 101 448**
Dépenses de personnel	-	-	330 071 494	389 305 044
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	100 498 146	73 366 466
Subventions et transferts courants	-	-	7 379 938	7 379 938
Dépenses d'investissement	284 000 000	230 050 000	184 000 000	150 050 000
Dépenses d'investissement intérieur	284 000 000	230 050 000	184 000 000	150 050 000
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	19 200 000	50 000 000

12.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**827,00**	**4,00**	**0,00**	**-4,00**	**823,00**
Catégorie A		94,00	2,00	0,00	-2,00	92,00
Catégorie B		98,00	0,00	0,00	0,00	98,00
Catégorie C		635,00	2,00	0,00	-2,00	633,00
Catégorie D		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contractuels		**83,00**	**2,50**	**0,00**	**-2,50**	**80,50**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**910,00**	**6,50**	**0,00**	**-6,50**	**903,50**

13. Justification des crédits demandés

13.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en ETPT)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)**	**Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)**
Fonctionnaires	**827,00**	**303 538 777**	**823,00**	**358 514 525**	**-4,00**	**54 942 637**
Catégorie A	**94,00**	**72 273 716**	**92,00**	**82 517 302**	**-2,00**	**9 802 475**
Catégorie B	**98,00**	**34 134 156**	**98,00**	**40 841 969**	**0,00**	**6 707 813**
Catégorie C	**635,00**	**197 130 905**	**633,00**	**235 155 254**	**-2,00**	**38 424 349**
Catégorie D	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**8 000**
Contractuels	**83,00**	**26 532 717**	**80,50**	**30 790 519**	**-2,50**	**4 690 913**
Total coût emplois de l'administration	**910,00**	**330 071 494**	**903,50**	**389 305 044**	**-6,50**	**59 233 550**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**910,00**	**330 071 494**	**903,50**	**389 305 044**	**-6,50**	**59 233 550**

13.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total		-	-	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	13 681 063	4 085 329	
	Fournitures générales	53 355 175	54 900 183	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	8 000 000	-	
	Impressions	570 000	600 000	
	Entretien, réparation et maintenance	9 586 308	9 038 218	
Total		85 192 546	68 623 730	
	Assurances	285 000	300 000	
	Abonnements non liés aux frais de télécommunication	8 700 000	-	
	Frais postaux	19 950	21 000	
	Hôtel des autorités	1 079 316	1 136 122	
	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	2 000 000	2 000 000	
	Frais de formation du personnel	1 000 000	-	
	Frais de mission à l'intérieur du pays	2 221 334	1 285 614	
Total		**15 305 600**	**4 742 736**	
Total Global		**100 498 146**	**73 366 466**	

13.3. Subventions et transferts

Type	Nature du dispositif	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2026
Transferts directs à l'extérieur et aux organismes Internationaux	**Contribution de la Mauritanie à l'OMD et l'AOC**	2 379 938	2 379 938	
Activités Culturelles et Sportives	**Subventions pour charges Activités Culturelles et Sportives**	5 000 000	5 000 000	
Total Global		**7 379 938**	**7 379 938**	

13.4. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet (début-fin)	Coût global du projet	Financements intérieurs PLF 2027 (1)	Financements extérieurs PLF 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Construction des locaux pour les postes des Douanes à l'intérieur du pays (action 01)	—	—	18 000 000	-	18 000 000
Acquisition des scanneurs(fixe et portable) et detecteurs portatifs (action 01)	—	—	-	-	-
Acquisition des vedettes fluviales (action 01)	—	—	-	-	-
Acquisition de véhicules 4*4 de Type Pick-Up (action 02)	—	—	16 800 000	-	16 800 000
Camions Scanneurs (action 02)	—	—	112 500 000	-	112 500 000
Acquisition des motos (action 02)	—	—	2 750 000	-	2 750 000
Total global	—	—	150 050 000	-	150 050 000

13.5. Autres dépenses

		LFR 2026	PLF 2027
MAINTENANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE DOUANIER	Plafonds des Comptes Spéciaux du Trésor	19 200 000	50 000 000
Total		19 200 000	**50 000 000**
Total Global		**19 200 000**	**50 000 000**

PROGRAMME : FISCALITE (CODE : 1.103)

14. Présentation du programme « Fiscalité »

14.1. Périmètre du programme fiscalité

Le programme Fiscalité est piloté par la Direction Générale des Impôts. Il est chargé de l'établissement de l'assiette, du contrôle, et du recouvrement de l'ensemble des impôts et taxes prévus par le code général des impôts. Ces missions sont menées dans un cadre renforcé de performance et de transparence, visant à garantir une gestion rigoureuse, équitable et efficace des ressources fiscales, tout en assurant la confiance des contribuables et des partenaires économiques.

En parallèle, le programme est chargé d'orienter, d'analyser et de suivre la politique fiscale en évaluant son impact économique et social. Cette mission s'appuie sur des outils d'analyse modernes et des processus optimisés pour assurer une prise de décision éclairée, transparente et alignée avec les objectifs de développement économique et social du pays.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme Fiscalité sont les suivants :

- La Direction Générale des Impôts ;
- L'Unité de Politiques fiscales.

14.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme Fiscalité est structuré en deux (2) actions :

- **Action n° 1 : Pilotage, appui et modernisation de la Direction Générale de Impôts**

Cette action vise à renforcer la capacité opérationnelle et stratégique de la Direction Générale des Impôts par un pilotage efficace, un appui méthodologique et une modernisation continue des systèmes et procédures. Elle comprend le développement et l'intégration d'outils numériques performants, la formation des agents, ainsi que la simplification des processus administratifs afin d'améliorer la qualité du service rendu aux contribuables. L'objectif est d'optimiser la gestion fiscale tout en assurant transparence et conformité, dans un contexte de transformation digitale et d'exigences accrues en matière de performance.

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités institutionnelles et infrastructurelles de la DGI	Le Service Administratif de la DGI La Direction de l'immatriculation, des Etudes, des Réformes Fiscales et de la Formation
Modernisation du système d'information fiscal	Direction de l'informatique
Renforcement du cadre juridique et des dispositifs de pilotage fiscal	La Direction de l'immatriculation, des Etudes, des Réformes Fiscales et de la Formation La Direction de la Législation et du Contentieux

- **Action n° 2 : Enquête et contrôle fiscal**

Cette action est centrée sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à travers la conduite d'enquêtes approfondies et le contrôle rigoureux des déclarations fiscales. Elle repose sur des techniques d'audit avancées et une coordination renforcée avec les autres services de l'État pour détecter, prévenir et sanctionner les comportements non conformes. L'objectif est de garantir l'intégrité du système fiscal, d'assurer l'équité entre les contribuables et de maximiser les recettes fiscales nécessaires au financement des politiques publiques.

Les activités qui composent cette action sont les suivantes :

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre de mécanismes d'élargissement de l'assiette fiscale et de lutte contre l'évasion	La Direction de l'immatriculation, des Etudes, des Réformes Fiscales et de la Formation ; La Direction de la Législation et du Contentieux Direction des Grandes Entreprises Direction des Entités Publiques Direction des Moyennes Entreprises de Nouakchott

15. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Fiscalité, ancré dans les principes d'efficacité, d'équité et de transparence, a pour ambition de renforcer la mobilisation des ressources fiscales tout en améliorant la qualité du service rendu aux contribuables. Il s'attache à moderniser les procédures fiscales, à optimiser la gestion des recettes et à consolider le cadre de gouvernance fiscale. Pour atteindre ces finalités, le programme poursuit les objectifs suivants :

Objectif n°1 : Renforcer l'efficacité et la qualité des services fiscaux

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le taux de satisfaction des contribuables devrait atteindre 98% en 2027, traduisant les progrès significatifs réalisés dans l'amélioration de la qualité des services fiscaux. Cette hausse notable, comparée au taux de satisfaction de 85% enregistré lors de la dernière enquête en 2023, s'appuiera notamment sur la simplification des procédures fiscales, le renforcement de l'accompagnement personnalisé des usagers, ainsi que sur la digitalisation accrue des services. Ces initiatives contribueront à instaurer une interaction plus fluide, efficace et transparente entre l'administration fiscale et les contribuables
- Concernant la gestion des arriérés d'impôts de base, l'objectif pour 2027 est de réduire leur part à 22% de la valeur totale des impôts de base émis au titre de l'exercice. Cette réduction reflétera une amélioration des mécanismes de recouvrement, la mise en œuvre de procédures de relance plus efficaces, ainsi qu'une coordination renforcée entre les différents services impliqués, contribuant ainsi à une meilleure mobilisation des recettes fiscales.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de satisfaction des contribuables	%				98%	100%
Valeur totale des arriérés d'impôts de base au titre de l'exercice n par rapport à la valeur totale d'impôts de base émis au titre de l'exercice n	%				22%	18%

Source des données :

- Taux de satisfaction des contribuables : Résultats des enquêtes annuelles de satisfaction réalisées auprès des usagers des services fiscaux.

- Valeur totale des arriérés d'impôts de base : Données extraites des systèmes JIBAYA/ARKAM, consolidées par la direction de la Centralisation de la Comptabilité et d'Appui au Recouvrement de la direction générale des impôts.

Précisions méthodologiques :

- Taux de satisfaction des contribuables : Proportion de répondants exprimant un niveau de satisfaction global positif (satisfait ou très satisfait) à l'issue de l'enquête annuelle, rapportée au nombre total de contribuables interrogés. L'enquête couvre différents aspects du service, notamment la qualité de l'accueil, la clarté des informations, la rapidité des réponses et la facilité des démarches.
- Valeur totale des arriérés d'impôts de base au titre de l'exercice n par rapport à la valeur totale d'impôts de base émis au titre de l'exercice n : Ce ratio est calculé en divisant le montant total des arriérés d'impôts non recouvrés à la fin de l'exercice n par le montant total des impôts de base émis au cours de la même période. Il permet d'évaluer le niveau de recouvrement effectif et l'efficacité des mesures de relance mises en œuvre par l'administration fiscale.

Objectif n°2 : Lutter contre la fraude et renforcer le civisme fiscal

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☑ Qualité de service rendu aux usagers
☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le nombre moyen de missions réalisées par vérificateur est fixé à 5 pour 2027, reflétant l'objectif d'intensifier les actions de contrôle et de vérification fiscale. Cet objectif repose sur une organisation optimisée des équipes de vérification et une priorisation des missions afin de renforcer la lutte contre la fraude et d'améliorer la qualité des contrôles.
- Le taux de déclarations des impôts de base déposées hors délais doit être inférieur à 15% du nombre total des déclarations en 2027. Cet objectif vise à encourager le respect des échéances fiscales à travers des actions ciblées, notamment des campagnes de sensibilisation, la simplification des procédures déclaratives et le renforcement des contrôles.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Nombre de missions par vérificateur	nombre				5	8
Taux de déclarations des impôts de base déposées hors delai	%				<15%	<5%

Source des données :

- Nombre de missions par vérificateur : Données extraites des rapports d'activité des vérificateurs, centralisées par la direction de la Vérification et des Enquêtes Fiscales au sein de la Direction générale des impôts.
- Taux de déclarations des impôts de base déposées hors délai : Statistiques produites à partir du système d'information fiscal, consolidées par la direction de l'informatique.

Précisions méthodologiques :

- Nombre de missions par vérificateur : Moyenne annuelle des missions effectivement réalisées, rapportée au nombre total de vérificateurs affectés aux brigades fiscales. Le ratio permet de mesurer l'intensité opérationnelle du contrôle fiscal.
- Taux de déclarations des impôts de base déposées hors délai: Calculé comme comme suit : Nombre des déclarations déposées hors délai au titre de l'exercice n / le nombre total des déclarations au titre du même exercice. Cet indicateur reflète le niveau de discipline déclarative des contribuables.

Objectif n°3 : Garantir une fiscalité équitable et transparente

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☑ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, une campagne nationale de sensibilisation sur les droits et obligations des contribuables sera menée par l'administration fiscale. Cette initiative visera à mieux informer les usagers sur le cadre fiscal applicable, à favoriser l'appropriation des règles en vigueur, et à renforcer la confiance entre les citoyens et l'administration. Elle s'appuiera sur des supports accessibles et des canaux de diffusion diversifiés, en particulier les médias, les plateformes numériques et les rencontres de proximité.
- Le traitement des réclamations dans un délai maximal de trois mois constituera également une priorité pour l'administration fiscale. En 2027, l'objectif est que 95% des réclamations reçues soient traitées dans ce délai. Cette exigence de célérité permettra de garantir aux contribuables une réponse rapide et équitable à leurs demandes, contribuant ainsi à la consolidation de l'équité fiscale et à l'amélioration de la qualité du service rendu.
- En matière de transparence, le programme vise à ce que l'ensemble des publications fiscales prévues en 2027 soient effectivement mises à la disposition du public. Il s'agit notamment des rapports de performance, des jeux de données fiscales ouvertes et des notes explicatives liées aux réformes engagées. L'objectif de publication intégrale traduit une volonté claire de promouvoir un environnement fiscal lisible, compréhensible et accessible à tous.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les droits et obligations des contribuables	nombre				2	4
Taux de traitement des réclamations des contribuables dans le délai de 3 mois	%				95	100
Taux de publications accessibles au public	%				100	100

Source des données :

- Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées : Rapports d'activité annuels de la cellule chargée de la Communication, de l'Orientation et de Conseil aux Contribuables, validés par la direction générale des impôts.

- Taux de traitement des réclamations dans le délai de 3 mois : Système de gestion des réclamations fiscales, avec extraction centralisée par la cellule chargée de la Communication, de l'Orientation et de Conseil aux Contribuables.
- Taux de publications accessibles au public : Observations issues du suivi de la publication des documents officiels sur les plateformes en ligne et dans les rapports de performance de la direction générale des impôts.

Précisions méthodologiques :

- Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées : Comptabilisation annuelle des actions de sensibilisation effectivement conduites sur l'ensemble du territoire, qu'elles soient physiques (ateliers, séminaires, sessions de proximité) ou virtuelles (webinaires, campagnes en ligne).
- Taux de traitement des réclamations dans le délai de 3 mois : Ratio entre le nombre de réclamations traitées dans un délai inférieur ou égal à 90 jours et le nombre total de réclamations reçues durant l'année n, exprimé en pourcentage. Ce taux reflète l'efficacité du traitement et la réactivité de l'administration fiscale.
- Taux de publications accessibles au public : Proportion des publications prévues effectivement mises en ligne ou diffusées via les canaux officiels durant l'année.

16. Présentation des moyens demandés

16.1. Propositions budgétaires

Programme FISCALITÉ	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Pilotage, appui et modernisation de l'administration (01)	**12 000 000**	**18 000 000**	**230 160 145**	**239 629 412**
Dépenses de personnel			221 526 126	230 856 764
Dépenses d'acquisition de biens et services			2 634 019	2 772 648
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement	12 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	12 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				
Suivi et contrôle des dossiers fiscaux(02)			**38 925 165**	**44 909 790**
Dépenses de personnel			1 217 200	1 217 200
Dépenses d'acquisition de biens et services			37 707 965	43 692 590
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Dépenses d'investissement intérieur				
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				
Total pour le programme	**12 000 000**	**18 000 000**	**269 085 310**	**284 539 202**
Dépenses de personnel			222 743 326	232 073 964
Dépenses d'acquisition de biens et services			40 341 984	46 465 238
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement	12 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	12 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				

16.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**343,50**	**4,00**	**0,00**	**-4,00**	**339,00**
Catégorie A		199,00	2,00	0,00	-2,00	197,00
Catégorie B		110,00	2,00	0,00	-2,00	108,00
Catégorie C		33,50	0,00	0,00	0,00	33,00
Catégorie D		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Contractuels		**99,25**	**4,00**	**0,00**	**-4,00**	**95,00**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**442,75**	**8,00**	**0,00**	**-8,00**	**434,00**

17. Justification des crédits demandés

17.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)	Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)
Fonctionnaires	**343,50**	**200 605 660**	**339,00**	**209 448 493**	**-4,00**	**8 809 722**
Catégorie A	**199,00**	**152 057 476**	**197,00**	**158 640 320**	**-2,00**	**6 141 732**
Catégorie B	**110,00**	**36 623 869**	**108,00**	**38 245 296**	**-2,00**	**1 621 427**
Catégorie C	**33,50**	**11 609 205**	**33,00**	**12 227 116**	**0,00**	**1 017 912**
Catégorie D	**1,00**	**315 109**	**1,00**	**335 761**	**0,00**	**28 651**
Contractuels	**99,25**	**22 137 666**	**95,00**	**22 625 471**	**-4,00**	**920 916**
Total coût emplois de l'administration	**442,75**	**222 743 326**	**434,00**	**232 073 964**	**-8,00**	**9 330 638**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**442,75**	**222 743 326**	**434,00**	**232 073 964**	**-8,00**	**9 330 638**

17.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	8 637 903	13 092 528	
	Fournitures générales	475 000	500 000	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 672 344	3 865 625	
	location de biens immobiliers	456 000	480 000	
	Entretien, réparation et maintenance	2 804 037	2 951 616	
Total		16 045 284	20 889 769	
3. Autres dépenses de biens et services	Publicité et promotion	209 981	221 032	
	autres prestations de service	417 866	439 858	
	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	1 532 160	1 612 800	
	Frais de formation du personnel			
	frais d'hôtes officiels			
	Gestion informatisée de l'archivage	9 177 272	9 660 285	
	Frais de mission à l'intérieur du pays	284 443	299 413	
	Frais de mission à l'extérieur du Territoire	12 674 978	13 342 081	
Total		24 296 700	25 575 469	
Total Global		**40 341 984**	**46 465 238**	

17.3. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet (début-fin)	Coût global du projet	Financements intérieurs PLF 2027 (1)	Financements extérieurs PLF 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Appui à la réforme fiscale			6 000 0000		6 000 000
Total global			6 000 000		6 000 000

Justifications pour 2026

- **Appui à la Réforme Fiscale :** vise à appuyer la mise en œuvre de la réforme fiscale en modernisant le cadre juridique, les procédures et les outils de gestion afin d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer le rendement des recettes de l'Etat.

PROGRAMME : TRESOR ET COMPTABILITE PUBLIQUE (CODE : 1.104)

18. Présentation du programme Trésor et Comptabilité PUBLIQUE

18.1. Périmètre du programme Trésor et Comptabilité PUBLIQUE

La direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) a été créé en 1959 au titre de la Loi numéro 62-133 du 29 juin 1962. Ses fonctions sont détaillées par le décret n° 030-2026 qui définit les attributions du Ministère des Finances et fixe l'organisation de son administration centrale. Elle occupe une place centrale parmi les structures du Ministère des Finances par sa contribution aux politiques monétaires, financières, et économiques de l'Etat.

Le programme Trésor et Comptabilité publique est piloté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ce programme joue un rôle central dans la gestion des finances publiques, en assurant la mobilisation des recettes budgétaires et le paiement des dépenses de l'Etat, conformément aux textes juridiques et à la réglementation en vigueur. Ces missions s'inscrivent dans une démarche renforcée de performance et de transparence, visant à optimiser l'utilisation des ressources publiques et à garantir une gestion rigoureuse et responsable.

18.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme Trésor et comptabilité publique est structuré en quatre (4) actions :

- **Action n° 1 : Pilotage, appui et développement de l'administration du trésor public**

Cette action vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'administration du Trésor pour en faire un acteur central de la gestion financière publique. Elle englobe le pilotage stratégique de l'activité du Trésor, l'appui à ses structures déconcentrées et la montée en compétence de ses agents. L'action met l'accent sur le renforcement des dispositifs de gouvernance interne, l'amélioration des outils de suivi et de pilotage, ainsi que la promotion d'une culture de performance. Elle contribue à créer une administration du Trésor moderne, agile et capable d'accompagner les réformes des finances publiques dans une logique de résultats et de transparence.

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Renforcement du cadre organisationnel et des outils de gouvernance du Trésor public	Le Cabinet du directeur Général de la DGTCP Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux Les Quatorze (14) Directions Régionales
Mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	Direction de l'Audit et du Contrôle Interne

- **Action n° 2 : Moderniser le réseau comptable et renforcer le système d'information**

L'objectif de cette action est de moderniser le réseau comptable de l'État à travers la transformation digitale des processus et la consolidation du système d'information. Elle repose sur la dématérialisation progressive des opérations comptables, l'automatisation des procédures, et l'interconnexion des plateformes de gestion financière. Le renforcement du système d'information permet une meilleure traçabilité des flux, une sécurisation accrue des données et une disponibilité en temps réel des informations comptables. Cette action est un levier essentiel pour fiabiliser avec les autres systèmes d'information du ministère, notamment le système Rachad, la chaîne de la dépense publique et garantir une comptabilité conforme aux standards internationaux.

Les activités qui composent cette action sont les suivantes :

Activités	Structures impliquées
Modernisation des infrastructures informatiques et des outils métiers	Direction de l'informatique
Digitalisation et modernisation et des outils métiers	Direction de l'informatique

- **Action n° 3 : Production, fiabilisation des comptes et gestion de la trésorerie**

Cette action a pour finalité d'assurer conformément au RGGBCP, une production rigoureuse, fiable et régulière des comptes de l'État, tout en optimisant la gestion de la trésorerie publique. Elle inclut la mise en œuvre de contrôles internes renforcés, l'amélioration des délais de production des Etats financiers de l'Etat, ainsi que l'adoption de bonnes pratiques comptables. Sur le volet trésorerie, l'action vise à anticiper les besoins de liquidité de l'État, à rationaliser les mouvements financiers et à sécuriser les opérations de paiement. Elle participe ainsi à la crédibilité de l'État vis-à-vis de ses partenaires, à la transparence de la gestion publique et à la soutenabilité budgétaire.

Cette action se structure autour des activités suivantes :

Activités	Structures impliquées
Amélioration de la qualité comptable et de la régularité des comptes	Directions Métiers Directions Support
Optimisation de la gestion de la trésorerie de l'État	Direction de la Centralisation Comptable et de la Gestion de la Trésorerie. Direction de l'informatique

- **Action n° 4 : Exécution du budget de l'Etat et des collectivités territoriales**

Cette action porte sur la phase finale de la chaîne de la dépense publique, à savoir le paiement effectif des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées en amont. Elle s'appuie sur les données issues du système d'information budgétaire Rachad, qui centralise les opérations précédentes. L'objectif est de garantir la régularité, la sécurité et la conformité des paiements aux autorisations budgétaires, tant pour les services de l'État que pour les collectivités territoriales. Cette action contribue à la fiabilité de l'exécution budgétaire, à la fluidité des opérations financières publiques, et à la mise en œuvre efficace des politiques publiques, dans le respect des règles de transparence et de discipline budgétaire.

Cette action se structure autour des activités suivantes :

Activités	Structures impliquées
Suivi de l'exécution budgétaire et production des rapports financiers	Directions Métiers Directions Support

19. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Trésor et comptabilité publique, guidé par une vision axée sur la performance et la transparence, vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif n°1 : Renforcer la capacité financière de l'État et optimiser les recettes non fiscales

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique poursuivra ses efforts pour améliorer le recouvrement des créances non fiscales, dans une logique de consolidation des capacités financières de l'État. Le montant total des créances recouvrées, rapporté au montant total des créances constatées, devrait atteindre 75%.
- Dans le même esprit, le délai moyen de recouvrement des créances non fiscales devrait être réduit à 80 jours en 2027. Ce raccourcissement des délais contribuera à limiter les retards de paiement, à améliorer la gestion de trésorerie et à optimiser les flux financiers de l'État.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Montant total des créances recouvrées par rapport montant total des créances	%			55	75	80
Délai moyen de recouvrement des créances non fiscales	jour			97	80	70

Source des données :

- Montant total des créances recouvrées par rapport au montant total des créances : Données issues des états comptables consolidés, extraites du système ARKAM.
- Délai moyen de recouvrement des créances non fiscales : Registres de suivi du recouvrement des créances, tenus par les comptables publics, et extraits des bases de données comptables et financières gérées par la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.

Précisions méthodologiques :

- Montant total des créances recouvrées par rapport au montant total des créances : Rapport exprimé en pourcentage entre le montant des créances non fiscales effectivement recouvrées au cours de l'année et le montant total des créances émises ou constatées sur la même période. Cet indicateur reflète l'efficacité du recouvrement des recettes non fiscales.
- Délai moyen de recouvrement des créances non fiscales : Temps moyen mesuré entre la date de constatation comptable de la créance et la date de son recouvrement effectif. Ce délai est calculé sur l'ensemble des créances recouvrées au cours de l'année, en jours calendaires. La réduction de ce délai traduit une amélioration de la performance du recouvrement.

Objectif n°2 : Moderniser le cadre comptable et garantir la reddition des comptes

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Pour l'année 2027, Le taux d'implémentation des outils comptables devra atteindre 85%, illustrant la progression effective du déploiement des systèmes modernisés dans les différentes entités.
- L'amélioration de la qualité comptable s'exprimera également à travers la production d'états financiers mieux conformes aux normes en vigueur. La part de ces états produits conformément aux standards établis devrait atteindre 60% en 2027. Cette performance reflètera une meilleure appropriation des référentiels comptables, une plus grande maîtrise des délais de clôture et une montée en compétences progressive des agents en charge de la reddition des comptes.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux d'implémentation des outils au niveau de la DGTCP	%				85	100
Proportion d'états financiers produits conformément aux normes après la clôture de l'exercice budgétaire	%				60	70

Source des données :

- Taux d'implémentation des outils comptables dans les administrations publiques : Données issues des rapports de déploiement et de suivi produits par la direction de l'informatique de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.
- Proportion d'états financiers produits conformément aux normes : Rapports de conformité et de qualité comptable élaborés après clôture budgétaire, validés par la direction de la Centralisation Comptable et de la Gestion de la Trésorerie de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.

Précisions méthodologiques :

- Taux d'implémentation des outils comptables dans les administrations publiques : Rapport entre le nombre d'entités publiques effectivement dotées et utilisant les nouveaux outils comptables (tels que ARKAM ou les modules du système intégré) et le nombre total d'entités ciblées par le plan de déploiement annuel. Ce taux reflète l'avancement réel de la modernisation comptable.
- Proportion d'états financiers produits conformément aux normes : Pourcentage des états financiers produits à l'issue de l'exercice budgétaire qui respectent l'ensemble des exigences formelles et techniques prévues par les référentiels comptables nationaux (ou en transition vers des normes internationales), sur l'ensemble des états transmis par les entités soumises à obligation de reddition. Cette mesure traduit le niveau de fiabilité et de rigueur des productions comptables.

Objectif n°3 : Améliorer la qualité des services

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, le programme Trésor et comptabilité publique accélérera la transformation digitale des services rendus aux usagers, avec pour objectif d'atteindre un taux de digitalisation de 60%. Cette évolution sera portée par la mise en ligne progressive des prestations, l'automatisation de certains processus, ainsi que le renforcement des outils numériques de gestion et d'interaction avec le public. L'accessibilité et la modernisation des services resteront au cœur des priorités.
- Dans le même temps, le programme renforcera ses actions en matière de transparence et de redevabilité à travers une meilleure diffusion des principales publications financières. L'objectif est que 60% des documents de référence (Loi de Règlement, Rapport sur les opérations financières de l'État, TOFE, Rapport du FNRH, Situation mensuelle de trésorerie) soient publiés et mis à disposition du public.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de digitalisation des services	%				60	70
Taux de publications accessibles au public (LDR, ROFE, TOFE, Rapport FNRH, SMT)	%				80	100

Source des données :

- Taux de digitalisation des services : Données issues des rapports d'activité de la direction des Etudes, de la Règlementation et de la Coopération, consolidées à partir des registres des services effectivement disponibles en ligne.
- Taux de publications accessibles au public : Observations vérifiables sur les plateformes officielles de diffusion (site du ministère, site de la DGTCP…), et registres de publication tenus par la Cellule chargée de la Communication, de l'Orientation et de Conseil aux Contribuables.

Précisions méthodologiques :

- Taux de digitalisation des services : Rapport entre le nombre de services administratifs rendus accessibles en ligne et le nombre total de services identifiés comme devant être digitalisés, exprimé en pourcentage. Ce taux reflète le niveau de modernisation des prestations fournies aux usagers.
- Taux de publications accessibles au public : Calcul basé sur un barème simple (1 point par document effectivement publié parmi les cinq documents de référence : LDR, ROFE, TOFE, Rapport FNRH, SMT), pour un total de 5 points. Le taux correspond à la proportion de documents effectivement accessibles par rapport au total attendu. Cette mesure reflète l'effort de transparence et de diffusion régulière de l'information budgétaire.

20. Présentation des moyens demandés

20.1. Propositions budgétaires

Programme Trésor et comptabilité publique	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Pilotage, appui et développement de l'administration du trésor public (01)			**395 413 275**	**406 841 961**
Dépenses de personnel			339 200 333	346 073 788
Dépenses d'acquisition de biens et services			56 046 217	60 592 673
Subventions et transferts courants			166 725	175 500
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Modernisation du réseau comptable et renforcement du système d'information (02)			**5 471 075**	**7 549 024**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services			5 471 075	7 549 024
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Production, fiabilisation des comptes et gestion de la trésorerie (03)	**14 000 000**	**14 000 000**	**4 000 000**	**4 000 000**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	-	-
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	14 000 000	14 000 000	4 000 000	4 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	14 000 000	14 000 000	4 000 000	4 000 000
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Exécution du budget de l'Etat et des collectivités territoriales (04)			**450 530**	**504 373**
Dépenses de personnel			-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services			450 530	504 373
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Total pour le programme	**14 000 000**	**14 000 000**	**405 334 880**	**418 895 358**
Dépenses de personnel	-	-	339 200 333	346 073 788
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	61 967 822	68 646 070
Subventions et transferts courants	-	-	166 725	175 500
Dépenses d'investissement	14 000 000	14 000 000	4 000 000	4 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	14 000 000	14 000 000	4 000 000	4 000 000
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-

20.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**330,00**	**8,75**	**0,00**	**-8,75**	**321,25**
Catégorie A		217,00	5,00	0,00	-5,00	212,00
Catégorie B		66,00	2,00	0,00	-2,00	64,00
Catégorie C		46,00	1,75	0,00	-1,75	44,25
Catégorie D		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Contractuels		**222,25**	**1,00**	**0,00**	**-1,00**	**221,00**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**552,25**	**9,75**	**0,00**	**-9,75**	**542,25**

21. Justification des crédits demandés

21.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)	Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)
Fonctionnaires	**330,00**	**286 456 834**	**321,25**	**291 645 450**	**-8,75**	**5 155 505**
Catégorie A	**217,00**	**236 758 705**	**212,00**	**242 098 483**	**-5,00**	**4 898 667**
Catégorie B	**66,00**	**32 082 707**	**64,00**	**32 171 726**	**-2,00**	**89 019**
Catégorie C	**46,00**	**17 422 895**	**44,25**	**17 175 490**	**-1,75**	**152 595**
Catégorie D	**1,00**	**192 528**	**1,00**	**199 751**	**0,00**	**15 224**
Contractuels	**222,25**	**52 743 499**	**221,00**	**54 428 338**	**-1,00**	**2 117 950**
Total coût emplois de l'administration	**552,25**	**339 200 333**	**542,25**	**346 073 788**	**-9,75**	**6 873 455**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**552,25**	**339 200 333**	**542,25**	**346 073 788**	**-9,75**	**6 873 455**

21.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Téléphone, internet et frais postaux	2 153 833	2 267 192	
	Assurances	380 000	400 000	
Total		**2 533 833**	**2 667 192**	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Petit matériel et fournitures de bureau	9 823 080	10 373 080	
	Petit matériel informatique	10 879 776	11 882 395	
	Fournitures générales (alimentation, habillement, carburant, produits et petits matériels de nettoyage)	1 859 388	1 954 588	
	Entretien et réparation des bâtiments administratifs	5 890 000	6 200 000	
	Entretien et réparation du matériel (bureau, informatique, transport) et autres entretiens	3 340 381	3 512 647	
	Maintenance des applications et logiciels informatiques	4 623 825	6 197 183	

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
	Services externes de nettoyage	1 900 000	2 000 000	
	Impressions	4 101 903	4 317 792	
Total		**42 418 353**	**46 437 685**	
3. Autres dépenses de biens et services	Frais de mission à l'intérieur du pays	4 032 988	5 645 250	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 213 470	7 623 125	
	Frais de formation du personnel	2 090 000	2 350 000	
	Frais de stages	95 000	100 000	
	Études, recherche et documentation (hors investissement)	857 850	903 000	
	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	190 000	200 000	
	Autres achats de biens non spécifiés	2 450 639	2 629 620	
	Autres prestations de service non spécifiées	85 689	90 198	
Total		**17 015 636**	**19 541 193**	
Total Global		**61 967 822**	**68 646 070**	

21.3. Subventions et transferts

Type	Nature du dispositif	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2026
Subventions courantes (Action 01 – administration centrale)	**Autres subventions**	**166 725**	**175 500**	
Total Global		**166 725**	**175 500**	

21.4. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet (début-fin)	Coût global du projet	Financements intérieurs PLF 2027 (1)	Financements extérieurs PLF 202 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Production des données d'exécution financière fiables et disponibles / PforR (Action 03) – charges et rémunérations liées à l'investissement			4 000 000	-	4 000 000
Total global			4 000 000	-	4 000 000

Justifications pour 2026

Production des données d'exécution financières fiables et disponibles : Renforce la transparence, la redevabilité et le pilotage budgétaire en garantissant des données comptables fiables, à jour et accessibles aux décideurs.

PROGRAMME : INSPECTION, CONTROLE ET AUDIT (CODE : 1.131)

22. Présentation du programme de l'IGF

22.1. Périmètre du programme de l'IGF

Le programme « Inspection, Contrôle et Audit » porte l'ensemble des moyens dévolus à l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour l'exercice de sa mission générale et permanente de contrôle, de vérification, d'enquête, d'audit et de conseil. Le décret n° 135-2005/PM/MF du 2 décembre 2005 place l'Inspection sous l'autorité directe du Ministre chargé des Finances, en qualité d'institution supérieure de contrôle, et lui confère, aux termes de son article 3, les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses missions de contrôle sur

- les services de l'État et leurs démembrements ;
- les collectivités territoriales ;
- les établissements publics et les sociétés nationales ;
- tout organisme bénéficiant d'un concours financier public.

Aux termes de la loi organique n° 2018-039 relative aux lois de finances, Coordonnateur de l'IGF est responsable du programme. À ce titre, il en arrête la stratégie, répartit les crédits entre les actions et rend compte de la performance obtenue au moyen du projet annuel de performance (PAP) et du rapport annuel de performance (RAP).

Le programme s'inscrit dans la dynamique de modernisation et de professionnalisation de l'IGF engagée par le Ministère des Finances en vue de renforcer la transparence et la crédibilité de la gestion publique.

Les objectifs du programme ne sont pas définis de manière indépendante, ils traduisent, sous forme de résultats mesurables, les missions et attributions confiées à l'Inspection par le décret n° 135-2005.

22.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme de l'IGF est structuré en trois (3) actions :

- **Action n° 1 : Coordination du contrôle des structures de l'Etat**

La coordination du contrôle des structures de l'État consiste à organiser et harmoniser les activités de vérification et d'évaluation menées sur les différents services publics. Elle vise à assurer une cohérence entre les missions des organes de contrôle et de renforcer leur efficacité. Cette action permet aussi de garantir une meilleure transparence dans la gestion des ressources publiques, et contribue à améliorer la performance administrative.

Activités	Structures impliquées
Activité 1.1 — Renforcement en moyens d'action des unités de l'IGF : moyens de fonctionnement courant, logistique de mission, équipements et fournitures nécessaires à l'exécution du programme global annuel de contrôle.	Inspection Générale des Finances (IGF)
Activité 1.2 — Rémunération du personnel : masse salariale des inspecteurs généraux, inspecteurs, vérificateurs et personnels d'appui, premier facteur de production du contrôle.	Inspection Générale des Finances (IGF)

- **Action n° 2 : Audits, Inspection et Conseils**

Cette action recouvre le cœur de métier opérationnel de l'Inspection : la conduite des missions de vérification, d'inspection et d'audit, ainsi que la professionnalisation du corps et la normalisation méthodologique des travaux.

Activités	Structures impliquées
Activité 2.1 — Professionnalisation (manuel de procédures d'audit normées, formation et vulgarisation) : élaboration et actualisation du manuel de procédures d'audit, alignement sur les normes INTOSAI / ISSAI, formation initiale et vulgarisation du référentiel auprès des entités contrôlées.	Inspection Générale des Finances (IGF)
Activité 2.2 — Renforcement de capacités des inspecteurs de l'IGF : cycles de formation spécialisée, notamment en audit de performance, en fiscalité et en contrôle de la commande publique.	Inspection Générale des Finances (IGF)

- **Action n° 3 : Suivi et évaluation des réformes des finances publiques**

Cette action vérifie si les mesures correctives proposées après un audit ou un contrôle ont bien été appliquées. Cette action permet d'évaluer le degré de conformité des structures concernées aux recommandations émises. Elle aide à mesurer les progrès réalisés et à identifier les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations. Cette action garantit la durabilité des améliorations apportées et renforce la bonne gouvernance au sein de l'administration publique.

Activités	Structures impliquées
Activité 3.1 — Expertises externes (études, consultations) / PforR : recours à l'expertise externe pour la production du guide d'audit de performance, l'appui au système d'information et les études d'évaluation conduites dans le cadre du Programme pour les Résultats (PforR).	Inspection Générale des Finances (IGF)
Activité 3.2 — Suivi des recommandations des missions de l'IGF : mise en place et alimentation d'une base de suivi des recommandations, conduite de missions de contre-vérification et production des états de suivi destinés à l'autorité de tutelle.	Inspection Générale des Finances (IGF)
Activité 3.3 — Appropriation du contrôle interne comptable de l'État : diffusion du dispositif de contrôle interne comptable auprès des administrations financières.	Inspection Générale des Finances (IGF)

23. Présentation des objectifs stratégiques

La présente section décline les cinq objectifs stratégiques du programme. Pour chacun d'eux sont précisés le type de finalité des résultats visés, le résultat annuel attendu, les indicateurs de performance retenus, ainsi que les sources des données et les précisions méthodologiques correspondantes.

Objectif n°1 : Assurer une organisation efficace et cohérente des missions de contrôle

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le programme vise, pour l'exercice 2027, un taux de réalisation du programme annuel de contrôle d'au moins 80 %, traduisant l'exécution effective des missions inscrites au programme global annuel arrêté par le Ministre. Cette cible progresse à 80 % en 2028 puis à 90 % en 2029, afin d'améliorer la couverture des structures publiques et de consolider la programmation des interventions de l'Inspection.

- La maîtrise des délais constitue le second levier d'efficacité : le délai moyen de production du rapport définitif ne devra pas excéder 60 jours calendaires en 2027, puis 55 jours en 2028 et 50 jours en 2029, de manière à renforcer la réactivité du contrôle et l'utilité des conclusions transmises à l'autorité de tutelle.

- Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation du programme annuel de contrôle	%				≥ 80 %	≥ 90 %
Délai moyen de production du rapport définitif	jours				≤ 60 jours	≤ 50 jours

Source des données :

- Taux de réalisation du programme annuel de contrôle : tableau de bord des missions.
- Délai moyen de production du rapport définitif : registre des rapports.

Précisions méthodologiques :

- Taux de réalisation du programme annuel de contrôle : (missions achevées / missions inscrites au programme global annuel) × 100.
- Délai moyen de production du rapport définitif : moyenne, en jours calendaires, entre la signature de la saisine et la transmission du rapport définitif au Ministre.

Objectif n°2 : Renforcer la régularité et la conformité des opérations financières Publiques

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Au titre de l'exercice 2027, le programme vise la vérification complète d'au moins 25 ordonnateurs et comptables publics, en matière de conformité et de régularité des opérations de recettes et de dépenses. Cette cible est portée à 35 vérifications en 2028 et à 45 en 2029, afin d'étendre progressivement le champ des entités couvertes et de renforcer la régularité des opérations financières publiques, dans le respect de la procédure contradictoire.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2028)
Nombre d'ordonnateurs et de comptables publics vérifiés	nombre				≥ 25	≥ 45

Source des données :

- Nombre d'ordonnateurs et de comptables publics vérifiés : rapports de missions et les réponses aux questionnaires d'audit.

Précisions méthodologiques :

- Nombre d'ordonnateurs et de comptables publics vérifiés : décompte annuel des postes comptables et des ordonnateurs ayant fait l'objet d'une vérification (conformité / régularité) complète.

Objectif n°3 : Améliorer la performance et l'efficience de la dépense publique

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le renforcement de l'efficience de la dépense publique repose sur la professionnalisation du corps des inspecteurs. Le programme vise à porter à au moins 60 % en 2027 la part des inspecteurs ayant achevé le cycle complet de formation à l'audit de performance, puis à 65 % en 2028 et à 70 % en 2029. La montée en compétence des inspecteurs conditionne la capacité de l'Inspection à apprécier la qualité de la gestion publique au regard des critères d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux d'inspecteurs formés à l'audit de performance	%				≥ 60 %	≥ 70 %

Source des données :

Taux d'inspecteurs formés à l'audit de performance : registre de formation et attestations.

Précisions méthodologiques :

- Taux d'inspecteurs formés à l'audit de performance : (inspecteurs ayant achevé le cycle complet de formation / effectif d'inspecteurs en fonction) × 100.

Objectif n° 4 : Renforcer l'impact des missions de contrôle par la mise en œuvre effective des recommandations

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- L'utilité des missions de contrôle se mesure à la mise en œuvre effective de leurs recommandations. Le programme vise un taux de mise en œuvre des recommandations d'au moins 55 % en 2027, apprécié douze mois après leur émission, puis de 60 % en 2028 et de 65 % en 2029. L'atteinte de cette cible repose sur la tenue d'une base de suivi des recommandations et sur la conduite de missions de contre-vérification auprès des entités contrôlées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de mise en œuvre des recommandations	%				≥ 55 %	≥ 65 %

Source des données

- Taux de mise en œuvre des recommandations : Rapports des missions relatives au suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Précisions méthodologiques

- Taux de mise en œuvre des recommandations : (recommandations mises en œuvre / recommandations émises douze mois auparavant) × 100.

Objectif n° 5 : Évaluer les réformes des finances publiques et sécuriser leur mise en œuvre

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Dans le cadre de sa mission d'évaluation des réformes des finances publiques, l'Inspection vise un taux d'atteinte des indicateurs liés au décaissement (ILD) relevant de son ressort d'au moins 80 % en 2027, porté à 85 % en 2028 et à 90 % en 2029. Cette cible traduit la contribution de l'Inspection à la sécurisation de la mise en œuvre des réformes, notamment au titre du Programme pour les Résultats (PforR), et à l'évaluation indépendante de leur état d'avancement, de leurs résultats et de leurs effets.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux d'atteinte des indicateurs liés au décaissement (ILD) relevant de l'IGF	%				≥ 80 %	≥ 90 %

Source des données

- Taux d'atteinte des ILD relevant de l'IGF : rapports de vérification PforR.

Précisions méthodologiques

- Taux d'atteinte des ILD relevant de l'IGF : (ILD validés / ILD échus au titre de l'exercice) × 100.

24. Présentation des moyens demandés

24.1. Propositions budgétaires

Programme Inspection, Contrôle et Audit	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Coordination du contrôle des structures de l'État (01)	**-**	**-**	**91 785 431**	**98 416 994**
Dépenses de personnel	-	-	82 966 165	90 413 271
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	7 619 266	8 003 723
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	1 200 000	-
Audit, Inspection et conseils (02)	**-**	**-**	**2 558 654**	**2 693 320**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	2 558 654	2 693 320
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Suivi et évaluation des réformes des finances publiques (03)	**-**	**-**	**4 458 775**	**5 256 450**
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	4 458 775	5 256 450
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Total pour le programme	**-**	**-**	**98 802 860**	**106 366 764**
Dépenses de personnel	-	-	82 966 165	90 413 271
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	14 636 695	15 953 493
Subventions et transferts courants	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Dépenses d'investissement intérieur	-	-	-	-
Dépenses d'investissement extérieur	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	1 200 000	-

24.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**39,00**	**2,00**	**0,00**	**-2,00**	**37,00**
Catégorie A		37,00	2,00	0,00	-2,00	35,00
Catégorie B		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Catégorie C		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Catégorie D		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contractuels		**45,00**	**1,00**	**0,00**	**-1,00**	**44,00**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**84,00**	**3,00**	**0,00**	**-3,00**	**81,00**

25. Justification des crédits demandés

25.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	**Coût total**	**Effectifs (1) (en ETPT)**	**Coût total (2)**	**Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)**	**Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)**
Fonctionnaires	**39,00**	**53 359 714**	**37,00**	**57 369 191**	**-2,00**	**3 976 365**
Catégorie A	**37,00**	**52 403 311**	**35,00**	**56 275 475**	**-2,00**	**3 431 054**
Catégorie B	**1,00**	**510 127**	**1,00**	**583 367**	**0,00**	**73 239**
Catégorie C	**1,00**	**446 276**	**1,00**	**510 348**	**0,00**	**464 072**
Catégorie D	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**8 000**
Contractuels	**45,00**	**29 606 451**	**44,00**	**33 044 080**	**-1,00**	**3 870 741**
Total coût emplois de l'administration	**84,00**	**82 966 165**	**81,00**	**90 413 271**	**-3,00**	**7 447 106**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**84,00**	**82 966 165**	**81,00**	**90 413 271**	**-3,00**	**7 447 106**

25.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total		**-**	**-**	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	1 522 579	1 602 714	
	Fournitures générales	1 664 196	1 750 000	
	Matériels et fournitures spécifiques	-	-	
	Autres achats de biens non spécifiés ailleurs	679 250	715 000	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	855 000	900 000	
	Impressions	95 000	100 000	
	Entretien, réparation et maintenance	315 020	316 830	
Total		5 131 045	5 384 544	
3. Autres dépenses de biens et services	autres prestations de service	2 562 429	2 356 450	
	Études, recherche et documentation non liés à l'investissement	3 600 000	4 000 000	
	Frais de formation du personnel	370 500	1 083 320	
	Frais de mission à l'intérieur du pays	2 972 721	3 129 179	
	Frais de mission à l'extérieur du Territoire	-	-	
Total		**9 505 650**	**10 568 949**	
Total Global		**14 636 695**	**15 953 493**	

PROGRAMME : GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE (CODE : 1.132)

26. Présentation du programme « Gestion de la dette publique »

26.1. Périmètre du programme Gestion de la dette publique

Le programme « Gestion de la Dette Publique », piloté par la Direction de la Dette Publique, couvre l'élaboration de la politique d'endettement, la formulation de la politique d'émission et le suivi de leur mise en œuvre, ainsi que la gestion de l'ensemble de la dette publique.

Ses orientations stratégiques reposent sur la priorisation des emprunts concessionnels et semi-concessionnels et le développement du marché des titres publics par l'augmentation de la part de la dette intérieure et la diversification de ses instruments par l'émission des obligations du trésor pour atténuer le risque de refinancement et le recours mesuré à la dette non concessionnelle en raison de la rareté de l'offre des financements concessionnels

26.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme « Gestion de la dette publique » est structuré en trois (3) actions :

- **Action n° 1 : Mise en œuvre de la SDMT**

L'action vise à assurer une gestion proactive, cohérente et durable de la dette publique, en alignant les décisions d'endettement sur les objectifs de la politique budgétaire et macroéconomique, tout en minimisant le cout de la dette à moyen terme et en maitrisant les risques.

Elle vise également à traduire la SDMT en plan opérationnel pour satisfaire les besoins de financement de l'Etat dans un cadre décisionnel clair pour le choix d'endettement du Gouvernement.

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Intégration de la SDMT dans le processus budgétaire annexée à la loi de finances	DDP ,DGB,CNDP
Elaboration d'un PAF	DDP, DGTCP,CNDP
Mise en place d'une cellule permanente chargée du suivi de mise en œuvre de la SDMT	DDP, CNDP
Former les cadres de la DDP à la modélisation du cout et risque de la dette	DDP

27. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme « Gestion de la dette publique », fondé sur les principes de performance, de rigueur et de transparence, vise à assurer une gestion prudente, transparente et proactive de la dette publique afin de garantir la soutenabilité des finances publiques et de contribuer à la stabilité macroéconomique. Il poursuit à cet effet les objectifs suivants :

Objectif n°1 : Améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Le programme gestion de la dette publique s'emploiera à réduire le cout moyen et les principaux risques de la dette publique, traduisant une gestion plus proactive, intégrée et soutenable du portefeuille de la dette
- Le résultat annuel attendu est un rééquilibrage entre dette concessionnelle, semi-concessionnelle et non concessionnelle, et entre dette intérieure et extérieure ; la renégociation et gestion active du portefeuille pour réduire le cout de financement ; l'allongement de la maturité moyenne des instruments de la dette ; l'amélioration de la composition en devises du portefeuille pour limiter la vulnérabilité du taux de change et l'harmonisation du calendrier des émissions et du plan annuel de financement de la SDMT pour réduire les couts d'arbitrage. .

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Coût moyen de la dette publique	%	1.2%	1.1%		1 %	0,9 %
Durée moyenne de remboursement de la dette publique	an	7	7,3		7,5	8.5

Objectif n°2 : Développement du marché domestique

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- L'année 2027 marquera le développement du marché domestique des titres publics par la première opération sur le marché secondaire afin de diversifier les sources de financement et d'améliorer la liquidité du marché.
- Par ailleurs, l'objectif d'émission des obligations sera pleinement poursuivi à travers la publication et le respect d'un calendrier prévisionnel d'émissions, la consolidation de maturités variées (3mois, 6 mois, 2 ans ; 5 ans, 7 ans etc), l'utilisation d'une plateforme automatisée pour les adjudications des titres, diffusion des résultats d'adjudication et des statistiques de dette domestique à travers la BCM, alignement entre la SDMT et la gestion de la liquidé bancaire.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Part de la dette interieur dans la dette publique	%		15%		17 %	20%

Objectif n°3 : Atténuer les risques de refinancement, du taux de change et du taux d'intérêt

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, le programme « gestion de la dette publique » améliora la structure du portefeuille de manière à limiter les risques de refinancement, de change et du taux d'intérêt grâce à un meilleur suivi des échéances, à une diversification des sources de financement et une maitrise de l'exposition aux variations du taux de change et du taux d'intérêt.
- Les mesures concrètes correspondant à ce résultat :
 - Réduire le risque de refinancement

Privilégier l'émission de bons et d'obligations du trésor à maturités plus longues, en fonction de la capacité d'absorption du marché intérieur, de limiter les instruments à coupons zéro lorsque leur remboursement concentré à l'échéance accroit les besoins de refinancement. Privilégier les instruments à coupons périodiques afin d'éviter la capitalisation des intérêts lorsque celle-ci est prévue par les conditions contractuelles.

- Réduire le risque du taux d'intérêt

Privilégier les emprunts à taux fixe pour stabiliser les charges d'intérêt et limiter leur exposition aux révisions des taux de référence, aux marges bancaires et aux spreads variables. Examiner également les commissions, primes d'assurance et autres primes de risque associées aux financements proposés afin d'apprécier leur coût global

- Réduire le risque de change

Rechercher, lorsque les conditions financières le permettent, des financements libellés dans les monnaies correspondant aux principales recettes d'exportation du pays. Cette approche vise à établir une couverture naturelle entre les recettes en devises et le service de la dette, et à limiter les déséquilibres liés aux variations des taux de change.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Part de la dette à refixer dans un an	%		14,5%		15 %	17%

28. Présentation des moyens demandés

28.1. Propositions budgétaires

Gestion de la Dette publique	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**LFR 2026**	**PLF 2027**	**LFR 2026**	**PLF 2027**
Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) (01)			**14 459 367**	**14 063 281**
Dépenses de personnel			6 391 084	7 236 857
Dépenses d'acquisition de biens et services			8 068 283	6 826 424
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Dépenses d'investissement intérieur				
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				
Total pour le programme			**14 459 367**	**14 063 281**
Dépenses de personnel			6 391 084	7 236 857
Dépenses d'acquisition de biens et services			8 068 283	6 826 424
Subventions et transferts courants				
Dépenses d'investissement				
Dépenses d'investissement intérieur				
Dépenses d'investissement extérieur				
Autres dépenses				

28.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires		**4,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4,00**
Catégorie A		3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
Catégorie B		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie C		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Catégorie D		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contractuels		**9,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9,00**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme		**13,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13,00**

29. Justification des crédits demandés

29.1. Dépenses de personnel

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)	Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)
Fonctionnaires	**4,00**	**4 179 031**	**4,00**	**4 732 069**	**0,00**	**519 927**
Catégorie A	**3,00**	**3 893 422**	**3,00**	**4 408 664**	**0,00**	**74 130**
Catégorie B	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Catégorie C	**1,00**	**285 609**	**1,00**	**323 405**	**0,00**	**437 796**
Catégorie D	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**8 000**
Contractuels	**9,00**	**2 212 053**	**9,00**	**2 504 788**	**0,00**	**725 846**
Total coût emplois de l'administration	**13,00**	**6 391 084**	**13,00**	**7 236 857**	**0,00**	**845 773**
Total coût emplois des opérateurs	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**13,00**	**6 391 084**	**13,00**	**7 236 857**	**0,00**	**845 773**

29.2. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	LFI 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total		**-**	**-**	
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Matériels et consommables de bureaux	260 599	274 313	
	Fournitures générales	322 763	339 749	
Total		**583 362**	**614 062**	
3. Autres dépenses de biens et services	autres prestations de service	7 484 921	6 212 362	
Total		**7 484 921**	**6 212 362**	
Total Global		**8 068 283**	**6 826 424**	

MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE
L'URBANISME ET DE L'AMÈNAGEMENT
DU TERRITOIRE

75

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Titre 75 : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Présentation stratégique du titre ministériel

Périmètre

Aux termes du décret n° 062-2022/PM/MHUAT fixant ses attributions et l'organisation de son administration centrale, le ministère prépare et met en œuvre la stratégie nationale dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme, des bâtiments et équipements publics, de l'aménagement du territoire, de la cartographie et des travaux géographiques. Il prépare et applique les textes de ces secteurs, gère le domaine public foncier (hors domaines spécifiques), contrôle le respect des règles de l'art dans toute construction, construit, réhabilite et préserve les bâtiments et équipements publics, agrée bureaux d'études et de contrôle et promoteurs immobiliers, promeut les matériaux locaux et la qualité architecturale, élabore les outils de planification urbaine et rurale, conduit le regroupement des localités et la restructuration des quartiers précaires, et pilote les politiques de cartographie, de toponymie et de systèmes d'information géographique.

Le titre est structuré en quatre programmes : un programme support (079) et trois programmes de politique publique (080 Habitat et promotion immobilière ; 081 Développement urbain et aménagement du territoire ; 082 Bâtiments et équipements publics).

Principaux textes de référence

– Décret n° 062-2022/PM/MHUAT fixant les attributions du Ministre et l'organisation de l'administration centrale ;

– Code de l'urbanisme et de la construction ;

– Loi sur la promotion immobilière ;

– Loi d'orientation n° 2010-001 du 7 janvier 2010 relative à l'aménagement du territoire ;

– SCAPP, Contribution déterminée au niveau national (CDN), stratégie de développement du secteur du BTP, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Nouakchott à l'horizon 2040 ;

– Politiques et stratégies en cours d'élaboration : politique nationale urbaine, stratégie nationale de l'habitat.

Principales réformes

– Habitat : stratégie nationale de l'habitat (mécanismes de financement, promotion immobilière en milieu rural et urbain) et actualisation des textes de la promotion immobilière.

– Urbanisme : nouveau code de l'urbanisme et de la construction ; politique nationale urbaine fondée sur le fonctionnement optimal et la hiérarchie fonctionnelle des villes.

– Aménagement du territoire : mise en œuvre de la loi d'orientation ; schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ; stratégie nationale d'encadrement de la sédentarisation et regroupement des localités.

– Cartographie et toponymie : cartographie au 1/50 000 de 62 000 km² au nord du pays, réseau géodésique et altimétrique, inventaires toponymiques des wilayas.

– Bâtiments et équipements publics : stratégie de développement du BTP ; système de qualification et de classification des entreprises du BTP, qui a permis selon le département de créer plus de 2 000 emplois pour les techniciens et professionnels du secteur (chiffre à confirmer).

Ces réformes s'inscrivent dans le programme du Président de la République « Mon ambition pour la Patrie », dans la SCAPP et dans la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Principaux éléments de contexte et d'analyse stratégique

Les crédits de paiement demandés pour 2027 s'élèvent à 6 219 619 818 MRU, en hausse de -3,0 % par rapport à la LFR 2026 (6 414 493 636 MRU), et légèrement supérieurs (+15,1 millions, soit +0,2 %) à

l'enveloppe DPBMT de 6 204 508 749 MRU. L'investissement représente 95 % des crédits. Les crédits d'engagement demandés atteignent 19 604 500 000 MRU, contre 18 722 600 000 MRU au DPBMT (+881,9 millions) ; ils doivent être justifiés ou ramenés dans l'enveloppe. Le programme 082 concentre 78 % des crédits de paiement et 90 % des crédits d'engagement.

La priorité du département est l'achèvement des grands programmes d'infrastructures (Programme d'urgence de modernisation de Nouakchott, PNAGSB, développement de Nouadhibou) et la mise en place des outils de planification urbaine et territoriale. La contrainte principale tient au volume des engagements pluriannuels à couvrir par des crédits de paiement au-delà de 2027.

Objectifs les plus représentatifs

Trois objectifs des programmes de politique publique ont été retenus : l'offre de bâtiments et équipements publics, la modernisation des villes et le regroupement des localités.

Objectif n° 1 : Augmenter l'offre nationale de bâtiments et équipements publics

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, poursuite de l'achèvement des infrastructures des programmes lancés par le Gouvernement : santé (programme d'urgence de Nouakchott, postes et centres de santé, hôpitaux de Tidjikja, Aleg et Aioun, Centre hospitalier national), éducation (PNAGSB, Nouadhibou, ISET de Rosso, EHEC), sport, administration, culte et chancelleries.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation en moyenne des avancements physiques programmés (réalisé / programmé)	%	60	70	75	90	95
Part des chantiers en moyenne ayant atteint leur cible annuelle d'avancement	%	50	70	70	90	95

Source des données : Rapports de suivi-évaluation de la DBEP et des maîtres d'ouvrage délégués, sur la base du programme annuel des chantiers validé en début d'année.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : moyenne des avancements physiques réalisés, rapportée à la moyenne des avancements programmés pour l'année, pondérée par le coût des chantiers.

– Indicateur 2 : nombre de chantiers ayant atteint ou dépassé leur cible annuelle, rapporté au nombre de chantiers programmés. Les cibles par chantier du projet initial deviennent le tableau de bord du RPROG.

Objectif n° 2 : Moderniser les villes par des outils de planification et de lotissement géo référencés

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027 : achèvement et approbation des plans de lotissement des capitales régionales de Sélibaby, Akjoujt et Kaédi ; études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs publics de Teyarett et Dar Naïm ; état des lieux de la mise en œuvre des plans de restructuration.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux d'achèvement en moyenne du plan de lotissement de capitales régionales approuvés	%	60	80	80	100	100
Taux d'avancement des études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs de Teyarett et Dar Naïm	%	ND	30	40	100	—

Source des données : Direction des opérations urbaines (arrêtés d'approbation, rapports d'études).

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : nombre cumulé de plans de lotissement géo référencés approuvés pour les capitales régionales.

– Indicateur 2 : livrables d'études validées, rapportés aux livrables prévus au contrat.

Objectif n° 3 : Corriger les déséquilibres entre territoires et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par le regroupement des localités

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027 : poursuite de l'achèvement des équipements publics des regroupements d'El Bezoul - (Tékane, Trarza), aménagement et bornage des plans de lotissement, élaboration des PLU et des études d'impact environnemental et de faisabilité des nouveaux regroupements.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux d'avancement physique moyen des équipements publics des regroupements d'El Bezoul	%	-	77	85	100	100
Nombre de PLU de regroupements de localités élaborés et approuvés	Nbre	9	15	15	10	10

Source des données : Cellule du programme national de regroupement des localités (rapports de suivi et de contrôle des travaux).

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : moyenne, pondérée par le coût, des taux d'avancement physique constatés sur les équipements des deux regroupements.

– Indicateur 2 : nombre cumulé de PLU de regroupements approuvés.

Tableau récapitulatif des crédits du titre

Par programme et par action

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Programme 079 : Support	**78 000 000**	**1 558 000 000**	**415 865 757**	**1 142 350 966**	**174,7 %**
01 Stratégie ministérielle	78 000 000	1 558 000 000	355 217 546	1 091 631 403	207,3 %
02 Coordination administrative	—	—	60 648 211	50 719 563	-16,4 %
Programme 080 : Habitat et promotion immobilière	**103 000 000**	**163 000 000**	**82 957 079**	**82 280 222**	**-0,8 %**
01 Amélioration de l'habitat urbain	—	—	11 560 837	11 560 837	0,0 %
02 Amélioration de l'habitat rural	103 000 000	163 000 000	71 396 242	70 719 385	-0,9 %
Programme 081 : Développement urbain et aménagement du territoire	**51 500 000**	**153 500 000**	**118 906 016**	**118 834 213**	**-0,1 %**
01 Modernisation des villes	30 000 000	92 000 000	92 898 862	92 898 862	0,0 %
02 Renforcement du réseau géodésique et de nivellement	20 000 000	60 000 000	23 548 604	23 476 801	-0,3 %
03 Développement des outils stratégiques (cartographie, topographie et SI)	1 500 000	1 500 000	2 458 550	2 458 550	0,0 %
Programme 082 : Bâtiments et équipements publics	**19 594 880 000**	**17 730 000 000**	**5 796 764 784**	**4 876 154 417**	**-15,9 %**
01 Régulation	—	—	337 250	337 250	0,0 %
02 Constructions et réhabilitations	19 594 880 000	17 730 000 000	5 796 427 534	4 875 817 167	-15,9 %
Total du titre	**19 827 380 000**	**19 604 500 000**	**6 414 493 636**	**6 219 619 818**	**-3,0 %**

CE ouverts en 2026 repris des tableaux du département ; LFR 2026, CE et CP 2027 repris de l'extrait du PLF actualisé. Les CE 2027 sont rectifiés : 163 000 000 MRU pour le programme 080 et 153 500 000 MRU pour le programme 081 (au lieu de 160 000 000 et 152 000 000).

Par programme et par partie

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Programme 079 : Support	**78 000 000**	**1 558 000 000**	**415 865 757**	**1 142 350 966**	**174,7 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	83 632 092	86 329 473	3,2 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	111 408 847	111 408 847	0,0 %
Partie 4. Subventions et transferts courants	—	—	68 824 818	54 612 646	-20,6 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	78 000 000	1 558 000 000	152 000 000	890 000 000	485,5 %
Programme 080 : Habitat et promotion immobilière	**103 000 000**	**163 000 000**	**82 957 079**	**82 280 222**	**-0,8 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	6 784 078	6 107 221	-10,0 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	2 029 055	2 029 055	0,0 %
Partie 4. Subventions et transferts courants	—	—	11 143 946	11 143 946	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	103 000 000	163 000 000	63 000 000	63 000 000	0,0 %
Programme 081 : Développement urbain et aménagement du territoire	**51 500 000**	**153 500 000**	**118 906 016**	**118 834 213**	**-0,1 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	2 904 979	2 833 176	-2,5 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	2 501 037	2 501 037	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	51 500 000	153 500 000	113 500 000	113 500 000	0,0 %
Programme 082 : Bâtiments et équipements publics	**19 594 880 000**	**17 730 000 000**	**5 796 764 784**	**4 876 154 417**	**-15,9 %**

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	3 021 053	2 831 864	-6,3 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	3 322 553	3 322 553	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	19 594 880 000	17 730 000 000	5 790 421 178	4 870 000 000	-15,9 %
Total du titre	**19 827 380 000**	**19 604 500 000**	**6 414 493 636**	**6 219 619 818**	**-3,0 %**
dont :					
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	96 342 202	98 101 734	1,8 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	119 261 492	119 261 492	0,0 %
Partie 4. Subventions et transferts courants	—	—	79 968 764	65 756 592	-17,8 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	19 827 380 000	19 604 500 000	6 118 921 178	5 936 500 000	-3,0 %

Programme 079 : Support

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le programme support soutient les programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs, en plaçant la performance et la transparence au cœur de ses actions. Il regroupe les structures qui apportent une assistance transversale à l'ensemble des programmes du ministère et assure la coordination entre eux et avec les autres départements ministériels : pilotage, gouvernance, ressources humaines, logistique, affaires financières et juridiques, coopération, achats, communication, toponymie, entretien et maintenance des bâtiments et équipements publics, maîtrise d'ouvrage déléguée (ANESP, ADU) et délégations régionales.

Structures administratives et opérateurs : Cabinet ; cellule informatique ; Commission nationale de toponymie ; Inspection générale des bâtiments ; Inspection interne ; Direction du contrôle urbain ; Direction de la maintenance et de l'entretien ; Direction des études, de la programmation et de la coopération ; Direction des affaires administratives et financières ; délégations régionales ; opérateurs : ANESP, ADU, Établissement de rénovation de Tintane.

Responsable de programme : Le Secrétaire général du ministère.

Présentation des actions et de leurs activités

Action n° 01 : Stratégie ministérielle

Pilotage, appui et modernisation de l'administration : capacités stratégiques et institutionnelles, circulation de l'information, planification et suivi des activités, accompagnement des réformes, mécanismes d'inspection, de contrôle interne et de contrôle de la qualité des ouvrages.

Activités	Structures concernées
Charges loyer, télécom, et contributions aux organismes internationaux	Cabinet
Aménagement et viabilisation	Cabinet
Développement urbain des wilayas	Cabinet
Commission de Passation des Marchés Publics	Cabinet
Rémunération du personnel	Cabinet
Stratégie de communication	Cabinet
Commission de classification	Cabinet
Aménagement des places publiques au niveau de la ville de Nouakchott	Cabinet
Appui à l'Etablissement de Rénovation et Réhabilitation de la Ville de Tintane	Cabinet
Gestion des moyens généraux	Cabinet
Gestion des occupations illégales NKC	Cabinet
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement de la corniche	Cabinet
Programme de développement de la ville de Nouakchott – Phase 2 : Aménagement des trottoirs et des espaces verts aux alentours de la Présidence de la République.	Cabinet
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement des trottoirs du Grand Boulevard	Cabinet
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement des places publiques	Cabinet
Rémunération du personnel	Direction des études de la programmation et de la coopération
Etudes, recherche et développement	Direction des études de la programmation et de la coopération
Etudes , programmation, coopération	Direction des études de la programmation et de la coopération
Gestion Administrative	Inspection générale des bâtiments

Activités	Structures concernées
Rémunération du personnel	Délégations régionales
Coordination des activités du MHUAT	Délégations régionales
Rémunération du personnel	Agence nationale d'études et de suivi des projets
Fonds d'études et d'appui institutionnel à l'ANESP	Agence nationale d'études et de suivi des projets
Développement urbain	Agence de développement urbain
Gestion administrative	Commission nationale de toponymie

Action n° 02 : Coordination administrative

Coordination administrative : cohérence des interventions entre directions et structures rattachées, gestion administrative et financière interne, systèmes d'information, développement des compétences, digitalisation, entretien et maintenance des infrastructures et espaces publics urbains, suivi logistique.

Activités	Structures concernées
Gestion administrative	Direction des affaires administratives et financières
Renforcement des capacités et recyclages du personnel	Direction des affaires administratives et financières
Rémunération du personnel	Direction des affaires administratives et financières
Application des outils de planification urbaine et de gestion des villes	Direction du contrôle urbain
Rémunération du personnel	Direction du contrôle urbain
Gestion des occupations illégales NKC	Direction du contrôle urbain
Brigade de gendarmerie chargée de l'habitat et de l'urbanisme	Direction du contrôle urbain
Gestion Administrative	Direction de maintenance
Entretien et Réhabilitation de Bâtiments Administratifs	Direction de maintenance
Inspection	Inspection générale
Rémunération du personnel	Inspection générale
Informatisation du MHUAT	Cellule informatique

Cadrage stratégique

Présentation stratégique du programme

Analyse stratégique

La gouvernance stratégique du département s'est professionnalisée depuis un an (réunions périodiques des cadres dirigeants autour du Ministre). Elle doit désormais s'inscrire dans le cycle de la performance : dialogue de gestion entre le Ministre et les responsables de programme, management par objectifs sur la base des PAP, tableaux de bord et rapports annuels de performance.

Les organes de contrôle (contrôle urbain, inspection interne, inspection générale des bâtiments) doivent être dotés d'effectifs formés et outillés, en synergie avec l'IGE, l'IGF et la Cour des comptes.

La gestion des ressources humaines, a été engagée depuis 2024 l'élaboration des fiches de poste et d'un plan de formation 2027-2028.

Le programme comporte en 2027, 890 millions MRU d'investissements urbains (Nouadhibou, phase 2 de Nouakchott, développement urbain des wilayas), soit 78 % de ses crédits ; leur nature opérationnelle justifie leur rattachement aux programmes 081 ou 082 dès la prochaine loi de finances.

Enjeux

– Enjeu 1 : Renforcer le pilotage stratégique des politiques de l'habitat, de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire.

– Enjeu 2 : Tirer le meilleur parti des ressources humaines, matérielles et financières du ministère dans un contexte contraint.

– Enjeu 3 : Assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments, équipements et espaces publics urbains.

Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n° 1 : Optimiser la gestion des ressources humaines

Type de finalité des résultats visés : ☐ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☒ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, 40 % des agents du ministère participent à au moins une action de formation, dans le cadre du plan de formation 2027-2028 en cours d'élaboration (gestion budgétaire, comptabilité publique, pilotage de la performance), et 30 % des cadres disposent d'une fiche de poste formalisée et validée.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux de participation aux formations	%	-	10	10	10	60
Taux de cadres disposant d'une fiche de poste validée	%	-	30	30	40	50

Source des données : États de présence aux sessions de formation centralisés par la cellule formation de la DAAF ; registre de suivi des fiches de poste tenu par la DAAF sur la base des documents transmis par les 12 directions.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : part des agents ayant participé à au moins une action de formation dans l'année, rapportée à l'effectif total des agents du MHUAT au 31 décembre.

– Indicateur 2 : part des cadres disposant d'une fiche de poste formalisée et validée, rapportée au nombre total de cadres en fonction.

Objectif n° 2 : Renforcer la gouvernance des fonctions support

Type de finalité des résultats visés : ☐ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☒ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, toutes les actions du plan annuel de communication sont réalisées (site internet, presse écrite, autres canaux).

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation du plan annuel de communication	%	-	-	-	100	100

Source des données : Revue des publications (site internet, coupures de presse, archives audiovisuelles, rapports de veille) par le responsable de la communication ; livrables validés et rapport d'activité du département pour les cartographies.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : nombre d'actions de communication réalisées, rapporté au nombre d'actions inscrites au plan annuel de communication.

– Indicateur 2 : nombre de cartographies des risques élaborées et validées dans l'année (une par structure ciblée par le plan d'action du département).

Objectif n° 3 : Moderniser et renforcer le contrôle interne

Type de finalité des résultats visés : ☐ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☒ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, toutes les missions inscrites au programme annuel d'inspection et de contrôle interne sont réalisées, et la moitié au moins des recommandations formulées est mise en œuvre.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation du programme annuel d'inspection et de contrôle	%	-	-	-	100	100

Source des données : Rapports de suivi des inspections générales internes, sur la base du programme annuel validé en début d'année.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : nombre de missions réalisées (rapport formel validé), rapporté au nombre de missions prévues au programme annuel, multiplié par 100.

– Indicateur 2 : nombre de recommandations mises en œuvre dans l'année, rapporté au nombre de recommandations arrivées à échéance. Indicateur ajouté pour mesurer l'effet des missions, et pas seulement leur exécution.

Objectif n° 4 : Renforcer le contrôle urbain

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, le contrôle urbain des moughataas de Nouakchott est renforcé pour lutter contre les occupations illégales des espaces publics, par l'exécution complète du programme de contrôle de terrain.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Nombre de procès-verbaux d'infraction établis	Nbre	nd	nd	nd	300	1 000
Taux de couverture des moughataas de Nouakchott par les unités de contrôle urbain	%	nd	nd	nd	100	200

Source des données : Registre officiel des procès-verbaux tenu par la Direction du contrôle urbain, sur la base des rapports d'intervention des unités ; état des unités opérationnelles établi par la DCU.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : nombre total de procès-verbaux officiels enregistrés dans l'année pour des infractions avérées d'occupation illégale (unité corrigée : nombre, et non pourcentage).

– Indicateur 2 : nombre d'unités de contrôle effectivement opérationnelles, rapporté au nombre d'unités prévues sur l'ensemble des moughataas (unité corrigée : pourcentage ; les valeurs 100 et 200 du projet initial étaient incompatibles avec un taux).

Objectif n° 5 : Améliorer l'entretien et la maintenance des bâtiments, équipements et espaces publics urbains

Type de finalité des résultats visés : ☐ Efficacité socio-économique ☒ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, la stratégie nationale de maintenance et d'entretien est mise en œuvre à hauteur de 30 % de son plan d'action (bâtiments et équipements publics, espaces verts des palais nationaux, abords des édifices publics, périmètres végétaux urbains, lieux de culte classés, pépinières ornementales).

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux d'exécution du plan d'action annuel de la stratégie nationale de maintenance	%	nd	nd	nd	30	100

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Nombre d'actions et de recommandations de la stratégie réalisées	Nbre	nd	nd	nd	10	20

Source des données : Rapport d'activité du département sur la base du plan d'action annuel validé ; registre de la Direction de la maintenance et de l'entretien.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : activités réalisées, rapportées aux activités prévues au plan d'action annuel validé.

– Indicateur 2 : nombre cumulé d'actions et de recommandations de la stratégie réalisées dans l'année ; il mesure la capacité de mise en œuvre de la stratégie de maintenance.

Présentation des moyens demandés

Présentation des crédits par action et par partie

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Action n° 01 : Stratégie ministérielle	**78 000 000**	**1 558 000 000**	**355 217 546**	**1 091 631 403**	**207,3 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	78 947 081	81 573 110	3,3 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	65 445 647	65 445 647	0,0 %
Partie 4. Subventions et transferts courants	—	—	58 824 818	54 612 646	-7,2 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	78 000 000	1 558 000 000	152 000 000	890 000 000	485,5 %
Action n° 02 : Coordination administrative	**—**	**—**	**60 648 211**	**50 719 563**	**-16,4 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	4 685 011	4 756 363	1,5 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	45 963 200	45 963 200	0,0 %
Partie 4. Subventions et transferts courants	—	—	10 000 000	—	-100,0 %
Total du programme	**78 000 000**	**1 558 000 000**	**415 865 757**	**1 142 350 966**	**174,7 %**

Détail des crédits par activité

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP LFR 2026	CE PLF 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Charges loyer, télécom, et contributions aux organismes internationaux (Cabinet)	2	—	6 012 500	—	6 012 500	0,0 %
Aménagement et viabilisation (Cabinet)	6	46 000 000	16 000 000	56 000 000	16 000 000	0,0 %
Développement urbain des wilayas (Cabinet)	6	30 000 000	134 000 000	92 000 000	72 000 000	-46,3 %
Commission de Passation des Marchés Publics (Cabinet)	2	—	1 761 989	—	1 761 989	0,0 %
Rémunération du personnel (Cabinet)	1	—	35 973 633	—	37 796 284	5,1 %
Stratégie de communication (Cabinet)	2	—	5 461 049	—	5 461 049	0,0 %
Commission de classification (Cabinet)	2	—	3 689 563	—	3 689 563	0,0 %
Aménagement des places publiques au niveau de la ville de Nouakchott (Cabinet)	2	—	4 750 000	—	4 750 000	0,0 %
Appui à l'Etablissement de Rénovation et Réhabilitation de la Ville de Tintane (Cabinet)	4	—	7 500 000	—	4 212 172	-43,8 %
Gestion des moyens généraux (Cabinet)	2	—	33 894 372	—	33 894 372	0,0 %
Gestion des occupations illégales NKC (Cabinet)	2	—	1 892 146	—	1 892 146	0,0 %

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP LFR 2026	CE PLF 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement de la corniche (Cabinet)	6	—	—	400 000 000	250 000 000	nouveau
Programme de développement de la ville de Nouakchott – Phase 2 : Aménagement des trottoirs et des espaces verts aux alentours de la Présidence de la République. (Cabinet)	6	—	—	350 000 000	200 000 000	nouveau
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement des trottoirs du Grand Boulevard (Cabinet)	6	—	—	250 000 000	150 000 000	nouveau
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement des places publiques (Cabinet)	6	—	—	400 000 000	200 000 000	nouveau
Rémunération du personnel (Direction des études de la programmation et de la coopération)	1	—	1 162 231	—	1 166 318	0,4 %
Etudes, recherche et développement (Direction des études de la programmation et de la coopération)	6	2 000 000	2 000 000	10 000 000	2 000 000	0,0 %
Etudes, programmation, coopération (Direction des études de la programmation et de la coopération)	2	—	548 625	—	548 625	0,0 %
Gestion Administrative (Inspection générale des bâtiments)	2	—	536 560	—	536 560	0,0 %
Rémunération du personnel (Délégations régionales)	1	—	9 586 381	—	8 629 842	-10,0 %
Coordination des activités du MHUAT (Délégations régionales)	2	—	6 898 843	—	6 898 843	0,0 %
Rémunération du personnel (Agence nationale d'études et de suivi des projets)	1	—	32 224 836	—	33 980 666	5,4 %
Fonds d'études et d'appui institutionnel à l'ANESP (Agence nationale d'études et de suivi des projets)	4	—	15 051 563	—	14 127 219	-6,1 %
Développement urbain (Agence de développement urbain)	4	—	33 423 255	—	33 423 255	0,0 %
Gestion administrative (Commission nationale de toponymie)	4	—	2 850 000	—	2 850 000	0,0 %
Ordre professionnel des ingénieurs en génie civil (Cabinet)	4	—	5 000 000	—	—	-100,0 %
Ordre professionnel des ingénieurs architectes (Cabinet)	4	—	5 000 000	—	—	-100,0 %
Gestion administrative (Direction des affaires administratives et financières)	2	—	2 781 254	—	2 781 254	0,0 %
Renforcement des capacités et recyclages du personnel (Direction des affaires administratives et financières)	2	—	744 800	—	744 800	0,0 %
Rémunération du personnel (Direction des affaires administratives et financières)	1	—	2 825 005	—	2 888 752	2,3 %
Application des outils de planification urbaine et de gestion des villes (Direction du contrôle urbain)	2	—	769 500	—	769 500	0,0 %
Rémunération du personnel (Direction du contrôle urbain)	1	—	818 652	—	825 198	0,8 %
Gestion des occupations illégales NKC (Direction du contrôle urbain)	2	—	12 276 375	—	12 276 375	0,0 %
Brigade de gendarmerie chargée de l'habitat et de l'urbanisme (Direction du contrôle urbain)	2	—	1 515 250	—	1 515 250	0,0 %
Gestion Administrative (Direction de maintenance)	2	—	582 825	—	582 825	0,0 %

Activité (structure)	Partie	CE 2026	CP 2026	CE 2027	CP 2027	Variation CP
Entretien et Réhabilitation de Bâtiments Administratifs (Direction de maintenance)	2	—	25 000 000	—	25 000 000	0,0 %
Inspection (Inspection générale)	2	—	1 411 235	—	1 411 235	0,0 %
Rémunération du personnel (Inspection générale)	1	—	1 041 354	—	1 042 413	0,1 %
Informatisation du MHUAT (Cellule informatique)	2	—	881 961	—	881 961	0,0 %
Total du programme		**78 000 000**	**415 865 757**	**1 558 000 000**	**1 142 350 966**	**174,7 %**

La colonne de variation exprime partout l'évolution des CP 2027 par rapport aux CP 2026 (CP 2027 / CP 2026 − 1) ; « nouveau » signale une activité sans crédits en 2026. Le double compte des 582 825 MRU de la Direction de la maintenance est supprimé : le total de la LFR 2026 du programme s'établit à 415 865 757 MRU, et non 416 448 582.

Justification des crédits par partie (au premier ouguiya)

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 86 329 473 MRU en 2027, contre 83 632 092 MRU en LFR 2026 (3,2 %). Elles couvrent la rémunération des agents des structures du programme ; l'évolution traduit l'effet de l'ancienneté et des avancements. La répartition par catégorie et les hypothèses d'entrées et de sorties sont à compléter par le département.

Dépenses d'acquisition de biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
1. Dépenses obligatoires				
	Charges loyer, télécom, et contributions aux organismes internationaux (Cabinet)	6 012 500	6 012 500	Reconduction .
Total		**6 012 500**	**6 012 500**	
2. Dépenses inéluctables				
	Commission de Passation des Marchés Publics (Cabinet)	1 761 989	1 761 989	Reconduction .
	Commission de classification (Cabinet)	3 689 563	3 689 563	Reconduction .
	Gestion des moyens généraux (Cabinet)	33 894 372	33 894 372	Reconduction .
	Etudes, programmation, coopération (Direction des études de la progrmmation et de la coopération)	548 625	548 625	Reconduction .
	Gestion Administrative (Inspection générale des bâtiments)	536 560	536 560	Reconduction .
	Coordination des activités du MHUAT (Délégations régionales)	6 898 843	6 898 843	Reconduction .
	Gestion administrative (Direction des affaires administratives et financières)	2 781 254	2 781 254	Reconduction .
	Application des outils de planification urbaine et de gestion des villes (Direction du contrôle urbain)	769 500	769 500	Reconduction .

	Gestion Administrative (Direction de maintenance)	582 825	582 825	Reconduction .
	Entretien et Réhabilitation de Bâtiments Administratifs (Direction de maintenance)	25 000 000	25 000 000	Reconduction .
	Inspection (Inspection générale)	1 411 235	1 411 235	Reconduction .
	Informatisation du MHUAT (Cellule informatique)	881 961	881 961	Reconduction
Total		**78 756 727**	**78 756 727**	
3. Autres dépenses				
	Stratégie de communication (Cabinet)	5 461 049	5 461 049	Reconduction
	Aménagement des places publiques au niveau de la ville de Nouakchott (Cabinet)	4 750 000	4 750 000	Reconduction
	Gestion des occupations illégales NKC (Cabinet)	1 892 146	1 892 146	Reconduction
	Renforcement des capacités et recyclages du personnel (Direction des affaires administratives et financières)	744 800	744 800	Reconduction à.
	Gestion des occupations illégales NKC (Direction du contrôle urbain)	12 276 375	12 276 375	Reconduction
	Brigade de gendarmerie chargée de l'habitat et de l'urbanisme (Direction du contrôle urbain)	1 515 250	1 515 250	Reconduction
Total		**26 639 620**	**26 639 620**	
Total général		**111 408 847**	**111 408 847**	

Obligatoires : charges certaines de montant connu découlant d'un acte juridique ; inéluctables : charges nécessaires aux missions essentielles ; autres : le reste. Classement proposé par la DGB, à confirmer.

Subventions et transferts

Type	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
Aux organismes publics dotés de la personnalité morale				
	Appui à l'Etablissement de Rénovation et Réhabilitation de la Ville de Tintane (Cabinet)	7 500 000	4 212 172	Baisse de 43,8 % ; fermeture de l'établissement envisagée fin 2027.
	Fonds d'études et d'appui institutionnel à l'ANESP (Agence nationale d'études et de suivi des projets)	15 051 563	14 127 219	
	Développement urbain (Agence de développement urbain)	33 423 255	33 423 255	.
	Gestion administrative (Commission nationale de toponymie)	2 850 000	2 850 000	Reconduction .
	Ordre professionnel des ingénieurs en génie civil (Cabinet)	5 000 000	—	Évolution de -100,0 %.
	Ordre professionnel des ingénieurs architectes (Cabinet)	5 000 000	—	Évolution de -100,0 %.
Total général		**68 824 818**	**54 612 646**	

Dépenses d'investissement

Projets	CE ouverts 2026	CP 2026	CE demandés 2027	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs 2027	Demande d'inscription 2027
Aménagement et viabilisation	46 000 000	16 000 000	56 000 000	16 000 000	—	16 000 000
Développement urbain des wilayas	30 000 000	134 000 000	92 000 000	72 000 000	—	72 000 000
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement de la corniche	—	—	400 000 000	250 000 000	—	250 000 000
Programme de développement de la ville de Nouakchott – Phase 2 : Aménagement des trottoirs et des espaces verts aux alentours de la Présidence de la République.	—	—	350 000 000	200 000 000	—	200 000 000
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement des trottoirs du Grand Boulevard	—	—	250 000 000	150 000 000	—	150 000 000
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Aménagement des places publiques	—	—	400 000 000	200 000 000	—	200 000 000
Etudes, recherche et développement	2 000 000	2 000 000	10 000 000	2 000 000	—	2 000 000
Total	**78 000 000**	**152 000 000**	**1 558 000 000**	**890 000 000**	**—**	**890 000 000**

Le coût total, la durée prévue et l'échéancier CE/CP de chaque projet sont à reprendre des fiches projets validées par le CAPIP ; un échéancier indicatif figure dans le document CDMT.

Contributions des opérateurs

ANESP (maîtrise d'ouvrage déléguée et suivi des projets) et ADU (développement urbain); l'Établissement de rénovation de Tintane et la Commission nationale de toponymie des organes sous tutelle du département chargés de l'exécution des politiques d'investissement assignées au département, à travers des contrat de performance.

Programme 080 : Habitat et promotion immobilière

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le programme recouvre l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des lois, règlements, politiques, stratégies et normes dans le domaine de l'habitat et de la promotion immobilière, la mise en place d'un habitat adapté en milieu rural et urbain, la promotion des matériaux locaux, le développement de la promotion immobilière et des coopératives d'habitat, les mécanismes de financement de l'habitat et la politique de regroupement des localités.

Structures administratives et opérateurs : Direction de l'habitat ; Direction de l'architecture ; Cellule de coordination du programme national de regroupement des localités ; opérateur : Établissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux (ETR-ML).

Responsable de programme : À désigner par le département (directeur de l'habitat ou coordinateur du programme).

Présentation des actions et de leurs activités

Action n° 01 : Amélioration de l'habitat urbain

Promotion de l'architecture et de l'esthétique mauritaniennes et des matériaux locaux : assistance architecturale aux collectivités et aux particuliers, référentiel architectural national, contrôle de la qualité architecturale, concours d'architecture, promotion des matériaux locaux.

Activités	Structures concernées
Gestion Administrative	Direction de l'architecture
Promotion des matériaux locaux	Etablissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux de construction

Action n° 02 : Amélioration de l'habitat rural

Organisation et développement de l'habitat, de la promotion immobilière et du regroupement des localités : textes et stratégie de l'habitat, mécanismes de financement, installation organisée des populations sur des espaces lotis et viabilisés, équipements publics des regroupements.

Activités	Structures concernées
Gestion administrative	Cellule du programme national de regroupement des localités
Regroupement des localités	Cellule du programme national de regroupement des localités
Gestion Administrative	Direction de l'habitat
Promotion des matériaux locaux	Direction de l'habitat
Rémunération du personnel	Direction de l'habitat

Cadrage stratégique

Présentation stratégique du programme

Analyse stratégique

L'accès au logement décent reste limité, faute de mécanismes de financement adaptés et d'un cadre juridique complet de la promotion immobilière. La sédentarisation, phénomène structurel, appelle une politique de regroupement organisé des localités, dont les chantiers d'El Bezoul constituent la priorité 2027. Les leviers sont la stratégie nationale de l'habitat, les décrets d'application de la loi sur la promotion immobilière et la valorisation des matériaux locaux par l'ETR-ML.

Enjeux

– Enjeu 1 : Préparer les conditions de production de logements décents, notamment pour les plus démunis.

– Enjeu 2 : Réduire les déséquilibres territoriaux par des regroupements de localités équipés.

Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n° 1 : Corriger les déséquilibres entre territoires et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par le regroupement des localités

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027 : poursuite de l'achèvement des équipements publics des regroupements d'El Bezoul - (Tékane, Trarza), aménagement et bornage des plans de lotissement, élaboration des PLU et des études d'impact environnemental et de faisabilité des nouveaux regroupements.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux d'avancement physique moyen des équipements publics des regroupements d'El Bezoul	%	-	77	85	100	100
Nombre de PLU de regroupements de localités élaborés et approuvés	Nbre	9	15	15	10	10

Source des données : Cellule du programme national de regroupement des localités (rapports de suivi et de contrôle des travaux).

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : moyenne, pondérée par le coût, des taux d'avancement physique constatés sur les équipements des deux regroupements.

– Indicateur 2 : nombre cumulé de PLU de regroupements approuvés.

Présentation des moyens demandés

Présentation des crédits par action et par partie

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Action n° 01 : Amélioration de l'habitat urbain	**—**	**—**	**11 560 837**	**11 560 837**	**0,0 %**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	416 891	416 891	0,0 %
Partie 4. Subventions et transferts courants	—	—	11 143 946	11 143 946	0,0 %
Action n° 02 : Amélioration de l'habitat rural	**103 000 000**	**163 000 000**	**71 396 242**	**70 719 385**	**-0,9 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	6 784 078	6 107 221	-10,0 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	1 612 164	1 612 164	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	103 000 000	163 000 000	63 000 000	63 000 000	0,0 %
Total du programme	**103 000 000**	**163 000 000**	**82 957 079**	**82 280 222**	**-0,8 %**

Détail des crédits par activité

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP LFR 2026	CE PLF 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Gestion Administrative (Direction de l'architecture)	2	—	416 891	—	416 891	0,0 %
Promotion des matériaux locaux (Etablissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux de construction)	4	—	11 143 946	—	11 143 946	0,0 %
Gestion administrative (Cellule du programme national de regroupement des localites)	2	—	933 014	—	933 014	0,0 %
Regroupement des localités (Cellule du programme national de regroupement des localites)	6	100 000 000	60 000 000	160 000 000	60 000 000	0,0 %
Gestion Administrative (Direction de l'habitat)	2	—	679 150	—	679 150	0,0 %
Promotion des matériaux locaux (Direction de l'habitat)	6	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0,0 %
Rémunération du personnel (Direction de l'habitat)	1	—	6 784 078	—	6 107 221	-10,0 %
Total du programme		**103 000 000**	**82 957 079**	**163 000 000**	**82 280 222**	**-0,8 %**

La colonne de variation exprime partout l'évolution des CP 2027 par rapport aux CP 2026 (CP 2027 / CP 2026 − 1) ; « nouveau » signale une activité sans crédits en 2026.

Justification des crédits par partie (au premier ouguiya)

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 6 107 221 MRU en 2027, contre 6 784 078 MRU en LFR 2026 (-10,0 %). Elles couvrent la rémunération des agents des structures du programme ; l'évolution traduit l'effet de l'ancienneté et des avancements. La répartition par catégorie et les hypothèses d'entrées et de sorties sont à compléter par le département.

Dépenses d'acquisition de biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026	2027	Justifications pour 2027
1. Dépenses obligatoires				
Total		**—**	**—**	
2. Dépenses inéluctables				
	Gestion Administrative (Direction de l'architecture)	416 891	416 891	Reconduction à l'identique.
	Gestion administrative (Cellule du programme national de regroupement des localités)	933 014	933 014	Reconduction à l'identique.
	Gestion Administrative (Direction de l'habitat)	679 150	679 150	Reconduction à l'identique.
Total		**2 029 055**	**2 029 055**	
3. Autres dépenses				
Total		**—**	**—**	
Total général		**2 029 055**	**2 029 055**	

Obligatoires : charges certaines de montant connu découlant d'un acte juridique ; inéluctables : charges nécessaires aux missions essentielles ; autres : le reste. Classement proposé par la DGB, à confirmer.

Subventions et transferts

Type	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
Aux organismes publics dotés de la personnalité morale				
	Promotion des matériaux locaux (Etablissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux de construction)	11 143 946	11 143 946	Reconduction à l'identique.
Total général		**11 143 946**	**11 143 946**	

Dépenses d'investissement

Projets	CE ouverts 2026	CP LFR 2026	CE demandés 2027	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs 2027	Demande d'inscription 2027
Regroupement des localités	100 000 000	60 000 000	160 000 000	60 000 000	—	60 000 000
Promotion des matériaux locaux	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	—	3 000 000
Total	**103 000 000**	**63 000 000**	**163 000 000**	**63 000 000**	**—**	**63 000 000**

Le coût total, la durée prévue et l'échéancier CE/CP de chaque projet sont à reprendre des fiches projets validées par le CAPIP ; un échéancier indicatif figure dans le document CDMT.

Contributions des opérateurs

L'ETR-ML contribue à l'objectif n° 1 par l'exécution de travaux en matériaux locaux (indicateur 1.2), moyennant une subvention de 11 143 946 MRU.

Programme 081 : Développement urbain et aménagement du territoire

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le programme recouvre le développement, la planification et la réglementation urbaines, les opérations urbaines, l'aménagement du territoire, ainsi que la cartographie et l'information géographique.

Structures administratives et opérateurs : Direction du développement, de la planification et de la réglementation urbaine ; Direction des opérations urbaines ; Direction de l'aménagement du territoire ; Direction de la cartographie et de l'information géographique.

Responsable de programme : À désigner par le département.

Présentation des actions et de leurs activités

Action n° 01 : Modernisation des villes

Modernisation des villes par le renforcement des opérations urbaines : plans de lotissement géoréférencés, numériques et sécurisés, périmètres urbains des capitales régionales, zones prioritaires à urbaniser, aménagement des entrées de Nouakchott.

Activités	Structures concernées
Planification et lotissement des villes	Direction des opérations urbaines
Gestion administrative	Direction des opérations urbaines
Études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs publics de Teyarett et Dar Naïm	Direction des opérations urbaines

Action n° 02 : Renforcement du réseau géodésique et de nivellement

Élaboration des outils de l'aménagement du territoire : SNAT (phase III), stratégie nationale d'encadrement de la sédentarisation, système d'information territoriale, politique nationale d'aménagement du territoire.

Activités	Structures concernées
Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire	Direction de l'aménagement du territoire
Rémunération du personnel	Direction de l'aménagement du territoire

Action n° 03 : Développement des outils stratégiques (cartographie, topographie et SI)

Développement des outils stratégiques : cartographie à multiples échelles, réseau géodésique et de nivellement, information géographique au service de la planification et de la gestion des risques.

Activités	Structures concernées
Couverture cartographique et géodésique	Direction de la cartographie et de l'information géographique
Gestion administrative	Direction de la cartographie et de l'information géographique
Gestion administrative	Direction du développement de la planification et de la réglementation urbain

Cadrage stratégique

Présentation stratégique du programme

Analyse stratégique

La croissance urbaine rapide et la sédentarisation exigent des outils de planification à jour (SDAU, PLU, PAD, plans de lotissement géo référencés) et une vision territoriale d'ensemble, que doivent apporter le SNAT et la loi d'orientation n° 2010-001 du 7 janvier 2010. La couverture cartographique du pays reste partielle. Le projet initial annonçait quatre actions pour ce programme ; la nomenclature du PLF en compte trois, retenues ici.

Enjeux

– Enjeu 1 : Doter les villes d'outils de planification et de lotissement modernes.

– Enjeu 2 : Organiser l'espace national et réduire les disparités territoriales grâce à des outils d'aménagement et d'information géographique.

Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n° 1 : Moderniser les villes par des outils de planification et de lotissement géoréférencés

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027 : achèvement et approbation des plans de lotissement des capitales régionales de Sélibaby, Akjoujt et Kaédi ; études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs publics de Teyarett et Dar Naïm ; état des lieux de la mise en œuvre des plans de restructuration.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux d'achèvement en moyenne du plan de lotissement de capitales régionales approuvés	%	60	80	80	100	100
Taux d'avancement des études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs de Teyarett et Dar Naïm	%	ND	30	40	100	—

Source des données : Direction des opérations urbaines (arrêtés d'approbation, rapports d'études).

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : nombre cumulé de plans de lotissement géo référencés approuvés pour les capitales régionales.

– Indicateur 2 : livrables d'études validées, rapportés aux livrables prévus au contrat.

Objectif n° 2 : Doter le pays d'outils d'aménagement du territoire et d'information géographique

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027 : finalisation de la phase III du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), mise en œuvre de la stratégie nationale d'encadrement de la sédentarisation, poursuite de la cartographie au 1/50 000 du nord du pays (62 000 km²) et du réseau géodésique.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux d'avancement du SNAT (phase III)	%	nd	nd	nd	100*	—
Part de la zone nord programmée (62 000 km²) couverte par la cartographie au 1/50 000	%	nd	nd	nd	50*	100*

Source des données : Direction de l'aménagement du territoire ; Direction de la cartographie et de l'information géographique.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : livrables de la phase III validés, rapportés aux livrables prévus.

– Indicateur 2 : superficie cartographiée et validée, rapportée aux 62 000 km² programmés.

nd : non disponible, à renseigner par le département. () Valeur proposée par la DGB, à confirmer par le responsable de programme.*

Présentation des moyens demandés

Présentation des crédits par action et par partie

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Action n° 01 : Modernisation des villes	**30 000 000**	**92 000 000**	**92 898 862**	**92 898 862**	**0,0 %**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	898 862	898 862	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	30 000 000	92 000 000	92 000 000	92 000 000	0,0 %
Action n° 02 : Renforcement du réseau géodésique et de nivellement	**20 000 000**	**60 000 000**	**23 548 604**	**23 476 801**	**-0,3 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	2 904 979	2 833 176	-2,5 %
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	643 625	643 625	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	20 000 000	60 000 000	20 000 000	20 000 000	0,0 %
Action n° 03 : Développement des outils stratégiques (cartographie, topographie et SI)	**1 500 000**	**1 500 000**	**2 458 550**	**2 458 550**	**0,0 %**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	958 550	958 550	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0,0 %
Total du programme	**51 500 000**	**153 500 000**	**118 906 016**	**118 834 213**	**-0,1 %**

Détail des crédits par activité

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP PLF 2026	CE LFR 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Planification et lotissement des villes (Direction des opérations urbaines)	6	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0,0 %
Gestion administrative (Direction des opérations urbaines)	2	—	898 862	—	898 862	0,0 %
Études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs publics de Teyarett et Dar Naïm (Direction des operation urbaines)	6	—	62 000 000	62 000 000	62 000 000	0,0 %
Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire (Direction de l'aménagement du territoire)	2	—	643 625	—	643 625	0,0 %
Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire (Direction de l'aménagement du territoire)	6	20 000 000	20 000 000	60 000 000	20 000 000	0,0 %

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP PLF 2026	CE LFR 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Rémunération du personnel (Direction de l'aménagement du territoire)	1	—	2 904 979	—	2 833 176	-2,5 %
Couverture cartographique et géodésique (Direction de la cartographie et de l'information géographique)	6	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0,0 %
Gestion administrative (Direction de la cartographie et de l'information géographique)	2	—	463 125	—	463 125	0,0 %
Gestion administrative (Direction du développement de la planification et de la réglementation urbain)	2	—	495 425	—	495 425	0,0 %
Total du programme		**51 500 000**	**118 906 016**	**153 500 000**	**118 834 213**	**-0,1 %**

La colonne de variation exprime partout l'évolution des CP 2027 par rapport aux CP 2026 (CP 2027 / CP 2026 − 1) ; « nouveau » signale une activité sans crédits en 2026.

Dépenses fiscales

Aucune dépense fiscale n'est rattachable à ce programme ; le tableau correspondant est supprimé.

Propositions d'emplois

Emplois de l'administration	Réalisation 2025	Ouverts en LFR 2026	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Écart	Effectif 2027
Fonctionnaires	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**
Catégorie A	…	…	…	…	…	…
Catégorie B	…	…	…	…	…	…
Catégorie C	…	…	…	…	…	…
Catégorie D	…	…	…	…	…	…
Contractuels	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**
Total du programme	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**

À renseigner par le département à partir du fichier de paie de la DGB (en ETPT).

Justification des crédits par partie (au premier ouguiya)

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2 833 176 MRU en 2027, contre 2 904 979 MRU en LFR 2026 (-2,5 %). Elles couvrent la rémunération des agents des structures du programme ; l'évolution traduit l'effet de l'ancienneté et des avancements. La répartition par catégorie et les hypothèses d'entrées et de sorties sont à compléter par le département.

Dépenses d'acquisition de biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
1. Dépenses obligatoires				
Total		**—**	**—**	
2. Dépenses inéluctables				
	Gestion administrative (Direction des opérations urbaines)	898 862	898 862	Reconduction .
	Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire (Direction de l'aménagement du territoire)	643 625	643 625	Reconduction .
	Gestion administrative (Direction de la cartographie et de l'information géographique)	463 125	463 125	Reconduction
	Gestion administrative (Direction du développement de la planification et de la réglementation urbain)	495 425	495 425	Reconduction

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026	2027	Justifications pour 2027
Total		**2 501 037**	**2 501 037**	
3. Autres dépenses				
Total		**—**	**—**	
Total général		**2 501 037**	**2 501 037**	

Obligatoires : charges certaines de montant connu découlant d'un acte juridique ; inéluctables : charges nécessaires aux missions essentielles ; autres : le reste. Classement proposé par la DGB, à confirmer.

Dépenses d'investissement

Projets	CE ouverts LFR 2026	CP LFR 2026	CE demandés 2027	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs 2027	Demande d'inscription 2027
Planification et lotissement des villes	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	—	30 000 000
Études de l'axe d'entrée de Nouakchott et des parcs publics de Teyarett et Dar Naïm	—	62 000 000	62 000 000	62 000 000	—	62 000 000
Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire	20 000 000	20 000 000	60 000 000	20 000 000	—	20 000 000
Couverture cartographique et géodésique	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	—	1 500 000
Total	**51 500 000**	**113 500 000**	**153 500 000**	**113 500 000**	**—**	**113 500 000**

Le coût total, la durée prévue et l'échéancier CE/CP de chaque projet sont à reprendre des fiches projets validées par le CAPIP ; un échéancier indicatif figure dans le document CDMT.

Programme 082 : Bâtiments et équipements publics

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le programme recouvre l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des lois, règlements, politiques, stratégies et normes dans le domaine des bâtiments et équipements publics, et le renforcement de l'offre nationale : infrastructures de souveraineté, administratives, religieuses, culturelles, sportives, d'enseignement supérieur, éducatives, sanitaires, de justice, chancelleries et ambassades.

Structures administratives et opérateurs : Direction de la planification et de la régulation de la construction ; Direction des bâtiments et équipements publics ; maîtres d'ouvrage délégués (ANESP, ADU).

Responsable de programme : À désigner par le département (directeur des bâtiments et équipements publics).

Présentation des actions et de leurs activités

Action n° 01 : Régulation

Régulation : organisation, encadrement et développement du secteur de la construction (lois, règlements, normes, série des prix, qualification et classification des entreprises et bureaux du BTP).

Activités	Structures concernées
Gestion Administrative	Direction de la planification et régulation de la construction

Action n° 02 : Constructions et réhabilitations

Constructions et réhabilitations : exécution des constructions, réhabilitations et rénovations des bâtiments et équipements publics, en régie ou par maîtrise d'ouvrage déléguée.

Activités	Structures concernées
Infrastructures des chancelleries et ambassades	Direction des bâtiments et équipements publics
Infrastructures jeunesse et sport	Direction des bâtiments et équipements publics
Infrastructures de souveraineté	Direction des bâtiments et équipements publics
Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs	Direction des bâtiments et équipements publics
Infrastructures enseignement supérieur	Direction des bâtiments et équipements publics
Rémunération du personnel	Direction des bâtiments et équipements publics
Etudes et suivi	Direction des bâtiments et équipements publics
Infrastructures de justice	Direction des bâtiments et équipements publics
Programme d'urgence 2 pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : Santé	Direction des bâtiments et équipements publics
Programme d'urgence 2 pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : éducation	Direction des bâtiments et équipements publics
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local/Composante Education	Direction des bâtiments et équipements publics
Programme d'urgence pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : Santé	Direction des bâtiments et équipements publics
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local/Composante Santé	Direction des bâtiments et équipements publics
Gestion Administrative	Direction des bâtiments et équipements publics
infrastructures islamiques	Direction des bâtiments et équipements publics
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Composante Éducation	Direction des bâtiments et équipements publics

Cadrage stratégique

Présentation stratégique du programme

Analyse stratégique

Le programme contribue au levier « renforcement des infrastructures de soutien à la croissance » de l'axe 1 de la SCAPP. Il concentre 78 % des crédits du titre, presque exclusivement en investissement. Son principal risque est financier : les crédits d'engagement ouverts en 2026 (19,6 milliards MRU) et demandés en 2027 (17,7 milliards MRU) excèdent largement les crédits de paiement programmés, en particulier pour la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs (12,5 milliards de CE pour 150 millions de CP en 2027). Un échéancier CE/CP par projet est indispensable (voir le document CDMT).

Enjeux

– Enjeu 1 : Garantir la conformité des constructions aux exigences réglementaires et aux normes.

– Enjeu 2 : Augmenter l'offre de bâtiments et équipements publics pour faciliter l'accès aux services de base.

Présentation des objectifs stratégiques

Objectif n° 1 : Augmenter l'offre nationale de bâtiments et équipements publics

Type de finalité des résultats visés : ☒ Efficacité socio-économique ☐ Qualité de service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

Résultat annuel : En 2027, poursuite de l'achèvement des infrastructures des programmes lancés par le Gouvernement : santé (programme d'urgence de Nouakchott, postes et centres de santé, hôpitaux de Tidjikja, Aleg et Aioun, Centre hospitalier national), éducation (PNAGSB, Nouadhibou, ISET de Rosso, EHEC), sport, administration, culte et chancelleries.

Indicateurs

Libellé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation en moyenne des avancements physiques programmés (réalisé / programmé)	%	60	70	75	90	95
Part des chantiers en moyenne ayant atteint leur cible annuelle d'avancement	%	50	70	70	90	95

Source des données : Rapports de suivi-évaluation de la DBEP et des maîtres d'ouvrage délégués, sur la base du programme annuel des chantiers validé en début d'année.

Précisions méthodologiques :

– Indicateur 1 : moyenne des avancements physiques réalisés, rapportée à la moyenne des avancements programmés pour l'année, pondérée par le coût des chantiers.

– Indicateur 2 : nombre de chantiers ayant atteint ou dépassé leur cible annuelle, rapporté au nombre de chantiers programmés. Les cibles par chantier du projet initial deviennent le tableau de bord du RPROG.

Présentation des moyens demandés

Présentation des crédits par action et par partie

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Action n° 01 : Régulation	**—**	**—**	**337 250**	**337 250**	**0,0 %**
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	337 250	337 250	0,0 %
Action n° 02 : Constructions et réhabilitations	**19 594 880 000**	**17 730 000 000**	**5 796 427 534**	**4 875 817 167**	**-15,9 %**
Partie 1. Dépenses de personnel	—	—	3 021 053	2 831 864	-6,3 %

Libellé	CE ouverts LFR 2026	CE demandés 2027	CP votés LFR 2026	CP demandés 2027	Variation CP
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	—	—	2 985 303	2 985 303	0,0 %
Partie 6. Dépenses d'investissement	19 594 880 000	17 730 000 000	5 790 421 178	4 870 000 000	-15,9 %
Total du programme	**19 594 880 000**	**17 730 000 000**	**5 796 764 784**	**4 876 154 417**	**-15,9 %**

Détail des crédits par activité

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP PLF 2026	CE LFR 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Gestion Administrative (Direction de la planification et régulation de la construction)	2	—	337 250	—	337 250	0,0 %
Infrastructures des chancelleries et ambassades (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	70 000 000	21 000 000	121 000 000	21 000 000	0,0 %
Infrastructures jeunesse et sport (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	400 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	0,0 %
Infrastructures de souveraineté (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	85 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	0,0 %
Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	9 800 000 000	240 000 000	12 500 000 000	150 000 000	-37,5 %
Infrastructures enseignement supérieur (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	300 000 000	230 000 000	200 000 000	200 000 000	-13,0 %
Rémunération du personnel (Direction des bâtiments et équipements publics)	1	—	3 021 053	—	2 831 864	-6,3 %
Etudes et suivi (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	60 000 000	30 000 000	90 000 000	30 000 000	0,0 %
Infrastructures éducatives fondamentales et secondaires (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	—	70 000 000	—	—	-100,0 %
Infrastructures de justice (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	50 000 000	11 141 178	50 000 000	50 000 000	348,8 %
Programme d'urgence 2 pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : Santé (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	500 000 000	470 000 000	900 000 000	900 000 000	91,5 %
Programme d'urgence 2 pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : éducation (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	400 000 000	122 000 000	200 000 000	200 000 000	63,9 %
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local/Composante Education (Direction des bâtiments et équipements publics)	6	3 456 000 000	1 828 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	-39,8 %
Programme d'urgence pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : Santé (Direction des bâtiments et equipements publics)	6	589 680 000	319 680 000	150 000 000	150 000 000	-53,1 %

Activité (structure)	Partie	CE LFR 2026	CP PLF 2026	CE LFR 2027	CP PLF 2027	Variation CP
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local/Composante Santé (Direction des bâtiments et equipements publics)	6	3 859 200 000	2 129 600 000	1 500 000 000	1 500 000 000	-29,6 %
Gestion Administrative (Direction des bâtiments et equipements publics)	2	—	2 985 303	—	2 985 303	0,0 %
infrastructures islamiques (Direction des bâtiments et equipements publics)	6	25 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000	0,0 %
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Composante Éducation (Direction des bâtiments et equipements publics)	6	—	—	600 000 000	250 000 000	nouveau
Total du programme		**19 594 880 000**	**5 796 764 784**	**17 730 000 000**	**4 876 154 417**	**-15,9 %**

La colonne de variation exprime partout l'évolution des CP 2027 par rapport aux CP 2026 (CP 2027 / CP 2026 − 1) ; « nouveau » signale une activité sans crédits en 2026.

Dépenses fiscales

Aucune dépense fiscale n'est rattachable à ce programme ; le tableau correspondant est supprimé.

Propositions d'emplois

Emplois de l'administration	Réalisation 2025	Ouverts en LFR 2026	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Écart	Effectif 2027
Fonctionnaires	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**
Catégorie A	…	…	…	…	…	…
Catégorie B	…	…	…	…	…	…
Catégorie C	…	…	…	…	…	…
Catégorie D	…	…	…	…	…	…
Contractuels	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**
Total du programme	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**

À renseigner par le département à partir du fichier de paie de la DGB (en ETPT).

Justification des crédits par partie (au premier ouguiya)

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2 831 864 MRU en 2027, contre 3 021 053 MRU en LFR 2026 (-6,3 %). Elles couvrent la rémunération des agents des structures du programme ; l'évolution traduit l'effet de l'ancienneté et des avancements. La répartition par catégorie et les hypothèses d'entrées et de sorties sont à compléter par le département.

Dépenses d'acquisition de biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
1. Dépenses obligatoires				
Total		**—**	**—**	
2. Dépenses inéluctables				
	Gestion Administrative (Direction de la planification et régulation de la construction)	337 250	337 250	Reconduction à l'identique.
	Gestion Administrative (Direction des bâtiments et équipements publics)	2 985 303	2 985 303	Reconduction à l'identique.
Total		**3 322 553**	**3 322 553**	
3. Autres dépenses				

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
Total		**—**	**—**	
Total général		**3 322 553**	**3 322 553**	

Obligatoires : charges certaines de montant connu découlant d'un acte juridique ; inéluctables : charges nécessaires aux missions essentielles ; autres : le reste. Classement proposé par la DGB, à confirmer.

Dépenses d'investissement

Projets	CE ouverts 2026	CP 2026	CE demandés 2027	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs 2027	Demande d'inscription 2027
Infrastructures des chancelleries et ambassades	70 000 000	21 000 000	121 000 000	21 000 000	—	21 000 000
Infrastructures jeunesse et sport	400 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	—	200 000 000
Infrastructures de souveraineté	85 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	—	55 000 000
Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs	9 800 000 000	240 000 000	12 500 000 000	150 000 000	—	150 000 000
Infrastructures enseignement supérieur	300 000 000	230 000 000	200 000 000	200 000 000	—	200 000 000
Etudes et suivi	60 000 000	30 000 000	90 000 000	30 000 000	—	30 000 000
Infrastructures éducatives fondamentales et secondaires	—	70 000 000	—	—	—	—
Infrastructures de justice	50 000 000	11 141 178	50 000 000	50 000 000	—	50 000 000
Programme d'urgence 2 pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : Santé	500 000 000	470 000 000	900 000 000	900 000 000	—	900 000 000
Programme d'urgence 2 pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : éducation	400 000 000	122 000 000	200 000 000	200 000 000	—	200 000 000
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local/Composante Education	3 456 000 000	1 828 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	—	1 100 000 000
Programme d'urgence pour la modernisation de la ville de Nouakchott/Composante : Santé	589 680 000	319 680 000	150 000 000	150 000 000	—	150 000 000
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local/Composante Santé	3 859 200 000	2 129 600 000	1 500 000 000	1 500 000 000	—	1 500 000 000
infrastructures islamiques	25 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000	—	64 000 000
Programme de développement de la ville de Nouadhibou – Composante Éducation	—	—	600 000 000	250 000 000	—	250 000 000
Total	**19 594 880 000**	**5 790 421 178**	**17 730 000 000**	**4 870 000 000**	**—**	**4 870 000 000**

Le coût total, la durée prévue et l'échéancier CE/CP de chaque projet sont à reprendre des fiches projets validées par le CAPIP ; un échéancier indicatif figure dans le document CDMT. Les CE demandés pour la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs (12,5 milliards MRU pour 150 millions de CP) doivent être limités à la tranche réellement engageable en 2027.

MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

AVANT-PROPOS

La présentation du budget du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en mode performance ne se limite pas à une répartition de crédits par destination. Elle traduit une ambition de politique publique : faire de l'accès durable à l'eau et à l'assainissement le socle de la résilience, de la santé publique et de l'équité.

Structurée selon la nomenclature Titre / Programme / Action / Activité, cette présentation distingue deux niveaux de responsabilité :

Le Titre (art. 49 de la LOLF), unité de vote, qui porte la vision stratégique du Ministère, alignée sur la SCAPP, la SNADEA à l'horizon 2030 et l'ODD 6.

Le Programme (art. 25 de la LOLF), unité de spécialité, qui porte les résultats : deux programmes opérationnels dédiés à l'accès à l'eau et à l'assainissement, et un programme support qui en garantit l'efficacité, la transparence et la soutenabilité.

Chaque Programme est décliné en Actions, qui incarnent un pan de cette politique, et en Activités, qui précisent au niveau le plus fin la destination et la finalité des crédits.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- la présentation stratégique du Titre ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie par partie.

TITRE : MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

PERIMETRE

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé de l'élaboration et de l'exécution des politiques et des stratégies visant à améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, en quantité et en qualité. Pour mener à bien ces missions, l'organisation administrative du ministère comprend, au niveau central, outre le Cabinet, le Secrétariat général et l'Inspection interne, sept directions centrales :

1. La direction de l'Eau
2. La direction de l'Hydrologie et des Barrages
3. La direction de l'Assainissement
4. La direction de la Planification et de la Coopération
5. La direction du Contrôle et du Suivi
6. La direction du Contrôle de la Qualité de l'Eau
7. La direction des Affaires administratives et financières.

Le Ministère est représenté au niveau régional par des directions régionales sur l'ensemble du territoire national. Il exerce également la tutelle technique sur cinq établissements publics, à savoir : le Centre National des Ressources en Eau (CNRE), la Société Nationale de l'Eau (SNDE), l'Office National des Services d'Eau en Milieu Rural (ONSER), l'Office National de l'Assainissement (ONAS), et la Société Nationale de Forage et de Puits (SNFP), en plus d'un portefeuille de projets structurants, notamment :

- Projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott à partir d'Aftout Essoutahi (Phase II).
- Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal.
- Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Nouadhibou à partir de Boulanouar.
- Sécurisation et renforcement de l'alimentation en eau potable de Nouakchott à partir de la nappe d'Idini.
- Projet Dhar - Phase II (alimentation d'Aïoun et de Djiguenni).
- Projet de renforcement de la résilience rurale en Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau productives à des fins domestiques et environnementales (RRR-Eau).

Les ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Santé, de l'Intérieur, ainsi que la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR), les organisations non gouvernementales (ONG), les bureaux d'études et les entreprises intervenant dans la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement constituent des partenaires majeurs du secteur.

Le département bénéficie également de l'appui de nombreux partenaires au développement, en particulier le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES), le Fonds Africain de Développement (FAD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds

Koweïtien pour le Développement Économique Arabe, le Fonds Saoudien pour le Développement, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union Européenne, en plus des organisations non gouvernementales.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence sont (i) la loi n° 2005-30 du 2 février 2005 portant code de l'eau, (ii) la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) pour la période 2016 – 2030, (iii) la Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement (SNADEA) à l'horizon 2030 et (iv) les Objectifs de Développement Durable (ODD6) en matière d'hydraulique et d'assainissement, portés par la Communauté internationale.

.

PRINCIPALES REFORMES

Des réformes sont en cours, notamment :

- *La révision du Code de l'Eau.*
- *L'actualisation de la Stratégie nationale d'accès durable à l'eau et à l'assainissement 2030 et la préparation d'une nouvelle stratégie à l'horizon 2063.*
- *La mise en place d'un système de délégation de service public de l'eau.*
- *L'élaboration d'un Code de l'Assainissement*

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

- ***Accès à l'eau potable***

Le taux de desserte en eau potable qui est le rapport de la population des localités ayant accès à une borne fontaine ou un branchement particulier sur la population totale est de l'ordre de 73.5% à l'échelle du pays (Source : Etude durabilité (UNICEF-MHA)).

A part Nouakchott, Rosso, Kermacen, Boghé, Sélibaby, M'bout, Barkéol, Monguel, Lexeiba en plus d'une quinzaine de centres situés sur le fleuve qui sont approvisionnés à partir des eaux de surface, la quasi-totalité des localités du pays est alimentée par les eaux souterraines. Le dessalement des eaux saumâtres est utilisé pour l'approvisionnement des localités du littoral et constitue un soutien à la production en eau de Nouadhibou, Zouératt et Bir Moghrein.

De manière générale, l'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré grâce à l'achèvement de projets structurants d'une importance capitale, tels que :

- *La deuxième phase du projet Dhar, qui a permis d'alimenter en eau potable les villes d'Aïoun, Djiguenni et Oualata à partir de la nappe du Dhar, en plus de dizaines de villages et de localités.*
- *La deuxième phase du projet Aftout Oriental, qui a sécurisé l'accès à l'eau pour plus de 400 villages répartis sur trois wilayas (Gorgol, Brakna et Assaba), tout en doublant la capacité de production, passant de 5 000 à 15 000 m³ par jour.*
- *Le projet de renforcement de la production de la ville de Nouadhibou à partir de Boulanouar à hauteur de 9 000 m³ par jour, accompagné de l'extension du réseau de distribution et de la construction d'une station de dessalement d'une capacité de 5 000 m³ par jour.*

- *La réalisation de 33 barrages et seuils hydrauliques dans 10 wilayas (les deux Hodhs, Gorgol, Brakna, Assaba, Guidimagha, Tagant, Adrar, Inchiri et Tiris Zemmour).*
- *L'infrastructure de débourbage à Aftout Essoutahi : une première du genre, réalisée en 7mois afin de protéger les installations contre les variations climatiques saisonnières.*
- *Le renforcement de la production de Nouakchott à partir du champ de captage d'Idini avec un apport supplémentaire de +60 000 m³ par jour.*

Par ailleurs, les travaux se poursuivent pour achever plusieurs autres projets structurants, parallèlement au lancement imminent d'autres projets majeurs.

- ***Accès à l'assainissement***

L'assainissement collectif est en cours de réalisation au niveau du pole A de Nouakchott regroupant les moughtaas de Tevrag Zeina, Ksar, Sebkha et une partie d'El Mina et Teyaret.

Les systèmes d'évacuation sommaires des eaux de pluie ont été réhabilités et renforcés au niveau de Nouakchott, Akjoujt, Rosso et de Kaédi. Les travaux sont en cours pour la réalisation de nouveaux systèmes d'assainissement pluvial au niveau d'Atar et de Sélibaby.

Les études techniques sont achevées pour la réalisation des systèmes d'assainissement collectifs dans cinq villes : Néma, Aioun, Kiffa, Kaédi et Rosso. Les études IES y afférents sont cours.
Une station de gestion des boues de vidange est prévue à Atar dans le cadre du projet 2HAT sur financement de l'AFD. Le site a été déterminé et les travaux doivent s'achever avant fin 2026.

Sur le plan de l'assainissement autonome, le taux d'équipement en latrines améliorées des ménages se situe autour de 50% et celui d'assainissement autonome public est de 72% pour les centres de santé et 54% pour les écoles.

Près de 700 latrines ont été construites dans les établissements scolaires et les centre de santé au niveau des Wilayas du Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Guidimagha, Nouakchott et Nouadhibou.

La capacité opérationnelle de l'Office National d'Assainissement a été renforcée par l'acquisition d'équipements adaptés (camions vidangeurs, motopompes, etc…) lui permettant d'intervenir plus efficacement pendant la période d'hivernage au niveau des wilayas qui connaissent des inondations.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

Les objectifs globaux visent la sécurisation de l'accès durable des populations aux services d'eau potable et d'assainissement à travers la réalisation d'ouvrages résilients et la mise en place de système adéquat de gestion et de renouvellement des infrastructures.

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'accès aux services d'eau potable à l'horizon 2029

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

Pour cet objectif, on associe l'indicateur ci-après :

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2027 Prévision	2028 Prévision	2029 Cible Echéance
Taux d'accès à l'eau	*%*	*73,5%*	*76,5%*	*79,5%*	*82,5%*	*85,5%*

Source des données : MHA

OBJECTIF N°2 : Améliorer l'accès aux services d'assainissement à l'horizon 2029

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

Pour cet objectif, on associe l'indicateur ci-après :

Intitulé	Unité	Cible 2026 Prévision	Cible 2027 Prévision	Cible 2028 Prévision	Cible 2029 Echéance
Taux d'accès aux services d'assainissement	*%*	*61*	66	*75*	*85*

Source des données : MHA/DA- MICS 7 de 2026 réalisée par ANSADE et UNICEF.

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		Ouverts en LFI pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFI pour 2026	Demandés pour 2027
N°76087	Programme Support	**33 500 000**	**182 433 962**	**133 000 941**	**130 493 032**
1	Pilotage et coordination administrative	-	-	99 562 482	98 280 440
2	Élaboration des stratégies sectorielles, coordination de la coopération et suivi-évaluation	18 400 000	182 433 962	11 765 001	25 178 650
3	Audit, suivi et contrôle	15 100 000	-	21 673 458	7 033 942
N°76088	Programme Amélioration de l'Accès à l'eau	**39 706 745 016**	**34 237 252 577**	**5 038 642 622**	**5 987 505 067**
1	Reconnaissance, suivi, protection et bonne exploitation des ressources en eau	137 000 000	209 564 490	137 705 004	100 850 754
2	Réalisation, renforcement et sécurisation des ouvrages de production, de transport et distribution d'eau potable	31 310 838 269	25 853 426 608	4 356 395 950	5 274 517 097
3	Mobilisation des eaux de surface	8 258 906 747	8 174 261 479	544 541 668	612 137 216
N°76089	Programme Amélioration de l'Accès à l'assainissement	**6 296 616 579**	**5 301 479 288**	**1 139 791 454**	**1 393 822 875**
1	Assainissement en milieu rural	4 661 416 579	68 300 000	663 791 579	30 841 374
2	Assainissement en milieu urbain	1 635 200 000	5 233 179 288	475 999 875	1 362 981 501
Total pour le Titre		**46 036 861 595**	**39 721 165 827**	**6 311 435 017**	**7 511 820 974**

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE				
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de la partie	Ouverts en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027	Votés en LF (1) pour 2026	Demandés pour 2027
N°76087: Programme Support	**33 500 000**	**182 433 962**	**133 000 941**	**130 493 032**
Partie I. Dépenses de personnel			64 035 605	63 029 831
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			42 749 256	45 029 236
Partie 4 Subventions et transferts courants			1 916 080	-
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	33 500 000	182 433 962	24 300 000	22 433 965
Partie 7. Autres dépenses				
N°76088 Programme Amélioration de l'Accès à l'eau	**39 706 745 016**	**34 237 252 577**	**5 038 642 622**	**5 987 505 067**
Partie I. Dépenses de personnel			57 262 904	57 553 045
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			21 102 263	22 580 521
Partie 4 Subventions et transferts courants			40 365 472	44 459 754
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	39 706 745 016	34 237 252 577	4 919 911 983	5 562 911 747
Partie 7. Autres dépenses				300 000 000
N°76089 Programme Amélioration de l'Accès à l'assainissement	**6 296 616 579**	**5 301 479 288**	**1 139 791 454**	**1 393 822 875**
Partie I. Dépenses de personnel			3 615 500	3 615 500
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			4 275 000	4 574 472
Partie 4 Subventions et transferts courants			39 484 375	44 053 615
Partie 5. Subventions et transferts en capital				
Partie 6. Dépenses d'investissement	6 296 616 579	5 301 479 288	1 092 416 579	1 341 579 288
Partie 7. Autres dépenses				
Total pour le Titre	**46 036 861 595**	**39 721 165 827**	**6 311 435 017**	**7 511 820 974**
Dont :				
Partie I. Dépenses de personnel	-	-	124 914 009	124 198 376
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	68 126 519	72 184 229
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	81 765 927	88 513 369
Partie 5. Subventions et transferts en capital	-	-	-	-
Partie 6. Dépenses d'investissement	46 036 861 595	39 721 165 827	6 036 628 562	6 926 925 000
Partie 7. Autres dépenses	-	-	-	300 000 000

PROGRAMME SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme de support comprend les fonctions de pilotage, de coordination administrative, de planification stratégique et de production d'informations, ainsi que l'audit, le suivi et le contrôle. Il inclut également l'analyse stratégique, dédiée à l'observation et à l'analyse des environnements interne et externe afin d'anticiper les mutations et de guider efficacement la préparation du projet de performance annuel. De plus, il formule des alternatives et des orientations fondées sur des données précises pour éclairer la prise de décision et aligner les politiques publiques sur les objectifs sectoriels.

Ne relèvent pas du programme Support les dépenses opérationnelles et d'investissement propres aux programmes opérationnels, qui restent portées par ces derniers. Le programme s'articule en cohérence avec l'ensemble des programmes de politique publique du ministère, auxquels il fournit le cadre stratégique, les données de pilotage, l'appui administratif et financier et les fonctions de contrôle.

Le programme mobilise les structures centrales suivantes : le Cabinet, le Secrétariat général, la Direction des Affaires Administratives et Financières ; la Direction de la Planification, des Statistiques et de la Coopération ; l'Inspection Générale, la Direction du Contrôle et du Suivi et la Direction du Contrôle de la Qualité de l'Eau.

Le responsable de programme (RPROG) est le Secrétaire général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le programme Support est structuré en trois Actions, correspondant aux trois grands pans de fonctions transversales assurées par le ministère : le pilotage et la coordination administrative, la mise en œuvre des stratégies, et l'audit, le suivi et le contrôle. Cette architecture reprend la nomenclature par destination arrêtée pour le Titre 76.

L'Action n°1 « Pilotage et coordination administrative » regroupe les fonctions de coordination, de gestion administrative et financière. Sont rattachés à cette action le Cabinet, le Secrétariat général, la Direction des Affaires Administratives et Financières.

L'Action n°2 « Elaboration des stratégies sectorielles, coordination de la coopération et suivi-évaluation » couvre la planification stratégique, la coopération et le système d'informations. Elle mobilise la Direction de la Planification, des Statistiques et de la Coopération.

L'Action n°3 « Audit, suivi et contrôle » rassemble les fonctions de contrôle interne, d'inspection, de suivi de l'exécution des projets et de contrôle de la qualité de l'eau. Elle concerne l'Inspection Générale, la Direction du Contrôle et du Suivi et la Direction du Contrôle de la Qualité de l'Eau.

Les Activités constitutives de chaque Action sont présentées ci-après.

ACTION N° 1 : PILOTAGE ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

Activités	Structures impliquées
Fonctionnement du Cabinet Fonctionnement des directions régionales Fonctionnement de la commission de passation des marchés publics du MHA Cellule de dessalement	CABINET
Fonctionnement de la DAAF Évaluation des capacités et mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines,	DAAF

ACTION N° 2 : Elaboration des stratégies sectorielles, coordination de la coopération et suivi-évaluation

Activités	*Structures impliquées*
Élaboration de la stratégie nationale de l'eau à l'horizon 2063	DPSC
Mise en place d'un système national d'information SNIEA	

ACTION N° 3 : AUDIT, SUIVI ET CONTROLE

Activités	Structures impliquées
Fonctionnement de l'Inspection Générale	INSPECTION GENERALE
Fonctionnement de la DCS	DCS
Fonctionnement de la DCQE	DCQE

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le programme de support comprend les fonctions de pilotage, de coordination administrative, de planification stratégique et de production d'informations, ainsi que l'audit, le suivi et le contrôle. Il inclut également l'analyse stratégique, dédiée à l'observation et à l'analyse des environnements interne et externe afin d'anticiper les mutations et de guider efficacement la préparation du projet de performance annuel. De plus, il formule des alternatives et des orientations fondées sur des données précises pour éclairer la prise de décision et aligner les politiques publiques sur les objectifs sectoriels.

Points Forts :
Périmètre institutionnel complet : Alignement organique direct de l'inspection, du contrôle, de la planification et des finances sous l'autorité du Secrétariat Général.
Capacité de cadrage : Clarté de la chaîne de planification permettant une bonne formulation des projets sectoriels.
Culture de contrôle interne : Présence combinée d'une Inspection Générale (audit) et d'une Direction de Contrôle et Suivi.

Points Faibles :
Consommation des crédits asymétrique : Risque de retards fréquents dans la chaîne d'exécution des dépenses et de passation des marchés complexes.
Faiblesse du suivi-évaluation : Manque d'outils numériques intégrés reliant les données aux indicateurs de réalisation d'infrastructures physiques.
Ressources humaines limitées : Déficit de compétences pointues, en audit de performance et en gestion de bases de données.

ENJEUX

- **Pilotage axé sur la donnée** : Produire des statistiques sectorielles fiables pour ajuster les politiques nationales de l'eau et de l'assainissement en temps réel.
- **Sécurisation et soutenabilité financière** : Optimiser la programmation budgétaire face aux défis climatiques et à la mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
- **Transparence et redevabilité** : Garantir la conformité et la régularité des marchés publics.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer de l'efficacité de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines du Ministère.

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

- Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

On associe à l'objectif au moins un indicateur chiffrable représentatif du résultat que l'on souhaite atteindre.

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Prévision	2027 Cible	2028 Cible	Cible Echéance 2029
Taux d'exécution des crédits de paiement (financement intérieur)	*%*	*96.69*	*92.84*	*95*	*96*	*97*	*98*
Taux d'exécution des crédits de paiement (financement extérieur)	*%*	*62,44*	*64,36*	*72,25*	*73.5*	*74.6*	*76*
Délai moyen de traitement d'un dossier de passation de marchés publics (Financement intérieur / Financement extérieur)	Nombre (jours)			*124 / 240*	*118 / 220*	*110/200*	*100 / 180*

Source des données : DAF, DPCS, CPMP

OBJECTIF N°2 : Renforcer la qualité de la planification stratégique et la cohérence des programmes d'investissement sectoriels

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

✓ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

On associe à l'objectif au moins un indicateur chiffrable représentatif du résultat que l'on souhaite atteindre.

Intitulé	Unité	2026 Prévision	2027 Cible	2028 Cible	Cible 2029
Alignement des projets inscrits au Budget avec SNADEA	*OUI/NON*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*
Taux d'avancement de la réalisation du système national d'information SNIEA	%	15	45	80	100

Source des données : DPSC

OBJECTIF N°3 : Assurer la transparence budgétaire et sécuriser l'efficacité technique des projets d'infrastructures.

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ✓ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

On associe à l'objectif au moins un indicateur chiffrable représentatif du résultat que l'on souhaite atteindre.

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Prévision	2027 Cible	Cible 2029
Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports des organes de contrôle	Oui/non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source des données : Inspection interne

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Ouverts en LF (1)	Demandés	Votés en LF (1)	Demandés
	pour 2026	pour 2027	pour 2026	pour 2027
N°1 Pilotage et coordination administrative	-	-	99 562 482	98 280 440
Partie I. Dépenses de personnel			64 035 605	63 029 831
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			33 610 797	35 250 609
Partie 4 Subventions et transferts courants			1 916 080	-
N°2 Élaboration des stratégies sectorielles, coordination de la coopération et suivi-évaluation	18 400 000	182 433 962	11 765 001	25 178 650
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			2 565 001	2 744 685
Partie 6. Dépenses d'investissement	18 400 000	182 433 962	9 200 000	22 433 965
N°3 Audit, suivi et contrôle	15 100 000	-	21 673 458	7 033 942
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services			6 573 458	7 033 942
Partie 6. Dépenses d'investissement	15 100 000		15 100 000	-
Total pour le programme	**33 500 000**	**182 433 962**	**133 000 941**	**130 493 032**
Partie I. Dépenses de personnel	-	-	64 035 605	63 029 831
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	42 749 256	45 029 236
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	1 916 080	-
Partie 6. Dépenses d'investissement	33 500 000	182 433 962	24 300 000	22 433 965

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Type	2026 Montant	2027 Montant
Dépenses de biens et services		
	42 749 256	**45 029 236**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Élaboration de la stratégie nationale de l'eau à l'horizon 2063	2027 – 2032	35 250 000	0	10 575 000	0	10 575 000
Mise en place d'un système national d'information SNIEA	2027 – 2029	26 358 962	1.595.745,6	11 858 965	0	11 858 965
Total global		**61 608 962**	**1.595.745,6**	**22 433 965**	**0**	**22 433 965**

PROGRAMME : AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Amélioration de l'accès à l'eau comprend trois actions :

- La reconnaissance, le suivi et la protection des ressources en eau ;
- La réalisation, le renforcement et la sécurisation des ouvrages de production, de transport et de distribution d'eau potable ;
- La mobilisation des eaux de surface.

Ce programme est appuyé par le programme Support, à travers des actions indispensables telles que la gestion des ressources humaines, la communication et la logistique.

Sont rattachés au programme Amélioration de l'accès à l'eau les directions de l'hydraulique et de l'hydrologie et des barrages, ainsi que le Centre national des ressources en eau (CNRE), la Société nationale d'eau (SNDE), la Société nationale des forages et des puits (SNFP), l'Office national des services d'eau en milieu rural (ONSER), et les projets :

- Projet d'Extension d'adduction d'eau d'Aftout Essahli (Phase II)
- Projet AEP de la Ville de Kiffa à partir du Fleuve du Sénégal
- Projet de Renforcement du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Nouadhibou à partir de Boulenouar
- Sécurisation et renforcement AEP Nouakchott à partir de la nappe d'Idini
- Projet DHAR- phase II (AEP Aioun et Djiguenni)
- Projet d'accès a l'eau et a l'assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT)
- Projet intégré de mobilisation de l'eau (PIME)
- Projet Intégré de Valorisation des Ressources en Eau dans les deux Hodhs (PIVRE).
- Projet de renforcement de la résilience rurale en Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau productives à des fins domestiques et environnementales (RRR-Eau).

Le responsable du programme est le directeur de l'hydraulique.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : Connaissance, suivi, protection et bonne exploitation des ressources en eau

Activités	*Structures impliquées*
Réalisation des études hydrologiques géophysiques et contrôle des travaux	CNRE
Gestion des ressources en eau	
Renforcement des capacités du CNRE	

ACTION N° 2: Réalisation, renforcement et sécurisation des ouvrages de production, de transport et distribution d'eau potable

Activités	*Structures impliquées*
Projet d'Extension d'adduction d'eau d'Aftout Essahli (Phase II)	UGPRD/CAB
Réhabilitation et renforcement et remise à niveau du réseau des AEP de l'ONSER	ONSER
Projet AEP de la Ville de Kiffa à partir du Fleuve du Sénégal	PROJET KIFFA/CAB
Projet de Renforcement du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Nouadhibou à partir de Boulenouar	PROJET NDB/CAB
Renforcement des capacités de stockage de pompage et de transfert de l'eau pour la ville de Nouakchott	UGPRD/CAB
Hybridation des systèmes d'exhaures	ONSER
Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les deux Hodhs (G5 Sahel)	DH
Création et équipement des points d'eau	DH
Sécurisation et renforcement AEP Nouakchott à partir de la nappe d'Idini	UGPRD/CAB
Réalisation et renforcement des AEP	DH
Construction et réhabilitation des locaux de l'ONSER (Kiffa , Sélibabi et Rosso)	ONSER
Projet AEP DHAR- phase II (AEP Aioun et Djiguenni)	PROJET DHAR/CAB
Projet d'accès a l'eau et a l'assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT)	DH
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local	DH
Pôle de distribution de la ville de Nouakchott - réservoirs de sécurité	UGPRD/CAB
Programme de renforcement et d'extension des capacités de production, des réseaux de transport et de distribution dans les centres urbains de l'intérieur (Phase 2)	SNDE
Programme de modernisation et d'optimisation des. Réseaux de distribution de Nouakchott et Nouadhibou (déclassement, télégestion et comptages numériques)	SNDE
Programme de maintenance et de remise à niveau des pôles de production (hydraulique et énergétique)	SNDE

Construction d'une station de pré-traitement (débourbeur) à Béni Nagi	UGPRD/CAB
Contrat programme (travaux de forages)	DH/SNFP
Acquisition de 2 ateliers de forage	SNFP
Construction d'un Hangar pour le stockage du matériels	SNFP

ACTION N° 3 : Mobilisation des eaux de surface

Activités	*Structures impliquées*
Alimentation en eau potable à partir des eaux de surface	DHB
Construction et renforcement des barrages	
Projet intégré de mobilisation de l'eau (PIME)	
Projet Integree de Valorisation des Ressources en Eau dans les deux Hodhs (PIVRE)	

CADRAGE STRATEGIQUE

A. Présentation stratégique du programme

Le programme d'accès à l'eau vise à garantir un service public fiable, équitable et durable, en cohérence avec la Stratégie nationale d'accès durable à l'eau et à l'assainissement (SNADA 2030) et les engagements internationaux (ODD 6). Il s'inscrit dans la SCAPP et constitue un levier essentiel pour la santé publique, la résilience climatique et le développement socio-économique.

B. Analyse stratégique

1. État des lieux et diagnostic

- **Volonté politique exprimée** : Engagement du gouvernement à renforcer la résilience hydrique et à garantir un accès en eau potable pour tous.
- **Attentes des usagers** : Fiabilité du service, qualité de l'eau, proximité des points d'accès, tarifs abordables.
- **Contexte et faits marquants récents** :
 - Sécheresses récurrentes et pressions climatiques.
 - Lancement de projets structurants (Forages profonds, Extension de la production de la station de Béni Naji, Construction des nouveaux Barrages, deuxième phase de programmes prioritaires urbain et rural).
 - Coopération renforcée avec bailleurs (FADES, AFD, Banque Mondiale, etc.).
- **Contraintes budgétaires** : Limitation des enveloppes publiques, nécessité d'optimiser les coûts d'exploitation.
- **Résultats récents** :
 - Augmentation du taux de desserte en milieu urbain et rural.
 - Mise en place de systèmes de suivi digitalisés.
 - Amélioration de la performance des opérateurs SNDE, ONSER.
- **Points forts** :
 - Volonté politique affirmée.
 - Partenariats techniques et financiers solides.
 - Expérience accumulée dans la gestion des projets hydrauliques.
- **Points faibles** :
 - Insuffisance de maintenance préventive.
 - Faible implication des collectivités locales.
 - Retards administratifs dans la passation des marchés.
- **Problématiques identifiées** :
 - Le manque de ressources d'eau souterraines dans des zones peuplées
 - Pression démographique sur les infrastructures existantes.

2. Modalités de gestion et leviers d'action

- **Réformes en cours** : Révision du Code de l'eau, mise en place de la délégation de service public et l'actualisation de la Stratégie nationale d'accès durable à l'eau et à l'assainissement 2030 et la préparation d'une nouvelle stratégie à l'horizon 2063.

- **Projets transversaux** : Digitalisation des données hydriques, intégration des énergies renouvelables dans le pompage.
- **Opérateurs de l'État** : Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement, Société nationale de distribution d'eau, Office nationale de services d'eau en milieu rural et la société nationale de forages et de puits.
- **Partenaires impliqués** : Bailleurs internationaux, ONG locales, délégataires publics.
- **Leviers d'amélioration de la performance** :
 - Renforcement de la gouvernance et de la transparence.
 - Développement de partenariats public-privé.
 - Formation continue des acteurs locaux.
 - Suivi-évaluation basé sur des indicateurs de performance clairs (taux de desserte, qualité de l'eau, satisfaction des usagers).

ENJEUX

- **Enjeu 1 : Réduction des disparités territoriales** : Garantir un accès équitable à l'eau potable dans toutes les régions, en particulier les zones rurales et périurbaines, afin de répondre aux attentes de la société mauritanienne et de renforcer la cohésion sociale.
- **Enjeu 2 : Durabilité et résilience du service public de l'eau :** Assurer la viabilité financière et institutionnelle du secteur, en intégrant les exigences de la SCAPP et les standards internationaux, tout en renforçant la résilience face aux pressions climatiques et démographiques.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif 1 : Porter le taux de raccordement à l'eau potable en milieu urbain à 100 % d'ici 2030, afin de garantir un accès universel, durable et sécurisé au service public de l'eau.

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision	2027 Prévision	2028 Cible	Echéance 2029
Taux d'abonnés domestique	*%*	*83%*	*87%*	*90%*	*93%*	*97%*
Nombre d'abonnés actifs	*Nombre*	*381 540*	*400 617*	*420 647*	*441 679*	*463 762*

Source des données : Rapport d'étude tarifaire (Livrable 1)

Précisions méthodologiques :

Le taux de croissance nette du parc d'abonnés actif est calculé par la formule suivante :

$$\frac{Abonnésactifs_{annéen} - Abonnésactifs_{annéen-1}}{Abonnésactifs_{annéen-1}}$$

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Afin d'atteindre l'objectif de porter le taux de raccordement à l'eau potable en milieu urbain à 100 % à l'horizon 2030, les opérateurs de l'État et les partenaires techniques et financiers sont appelés à contribuer aux actions suivantes :

- **SNDE** et **ONSER** : réaliser les extensions de réseau, assurer la mise en place des branchements sociaux et améliorer la continuité et la qualité du service de distribution d'eau potable.
- **Autorité de régulation (ARE)** : accompagner la mise en œuvre du cadre tarifaire et veiller à la qualité du service fourni aux usagers.
- **Partenaires techniques et financiers** : contribuer au financement des infrastructures de production, de stockage, de transport et de distribution, ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs du secteur.

Contribution annuelle attendue :

- Financement et réalisation des programmes d'extension des réseaux urbains ;
- Augmentation progressive du nombre de branchements domestiques ;
- Réduction du recours aux modes alternatifs de ravitaillement en eau ;
- Renforcement des capacités d'exploitation et de maintenance des infrastructures ;
- Suivi régulier des indicateurs de couverture et de qualité du service.

Résultat visé : amélioration durable de l'accès à l'eau potable en milieu urbain, réduction des risques de contamination liés aux chaînes de ravitaillement intermédiaires et progression vers un accès universel à l'eau potable d'ici 2030.

Objectif 2 : Rendre les pertes techniques et commerciales des AEP inférieures à 20 % à l'horizon 2030.

Type de finalité des résultats visés

- ✓ Efficacité socio-économique
- ✓ Qualité de service rendu aux usagers
- □ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : □ □.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024	2025	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance 2029
Taux de réduction des pertes techniques et commerciales en milieu urbain et rural	*%*	*55%*	*60%*	*70%*	*75%*	80%

Source des données : Rapports d'activité SNDE et ONSER

Précisions méthodologiques : Le taux de pertes techniques et commerciales est déterminé à partir du rendement du réseau, lequel est calculé selon la formule suivante :

$$Rendement(\%) = \frac{Volume\ facturé}{Volume\ mis\ en\ distribution} \times 100$$

Objectif 3 : Améliorer la connaissance, la gestion durable et la protection des ressources en eau souterraines et de surface grâce à un suivi régulier.

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025	2026 Prévision	2027 Cible	2028 Cible	Cible 2029
Taux de couverture des champs d'exploitation des ressources en eau par des réseaux de suivi piézométrique et qualitatif	*%*	*10*	*25*	*40*	*55*	*15*
Pourcentage des champs d'exploitation des ressources en eau disposant d'un plan de gestion intégrée et d'un dispositif juridique de protection	*%*	*40*	*40*	*50*	*70*	*20*

Source des données : Rapport d'activités du CNRE

Précisions méthodologiques : le nombre des champs d'exploitation des ressources en eau suivi ou protégé divisé par le nombre total des champs d'exploitation existants *:*

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Afin d'assurer un suivi efficace et une protection durable des champs d'exploitation des ressources en eau, la mobilisation et la mutualisation des moyens du Centre National des Ressources en Eau (CNRE), des opérateurs du secteur et des partenaires techniques et financiers sont nécessaires. À cet effet, les contributions suivantes sont attendues :

- ***La SNDE et l'ONSER** sont appelées à transmettre régulièrement au CNRE les données d'exploitation des forages constituant leurs champs captant, afin d'alimenter la base nationale de données sur les points d'eau et de renforcer le suivi des ressources en eau souterraines.*
- ***Les partenaires techniques et financiers** sont sollicités pour accompagner les efforts du secteur dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, notamment à travers le renforcement des capacités, l'appui aux systèmes de suivi et l'élaboration des outils de planification et de protection des ressources.*

Objectif 4 : Accroître la capacité de stockage et de mobilisation des ressources en eau de surface pour les usages multiples (alimentation en eau potable, pastoralisme, agriculture, etc.)

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☑ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025	2026 Prévision	2027 Cible	2028 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Volume d'eau de surface mobilisée	Million de m³	*3.54*	*10.77*	*10.98*	*10.80*	*7.20*
Nombre de bénéficiaires desservis par les ouvrages de mobilisation des eaux de surface.	*Nombre d'habitants*	*179 428*	*181 494*	*33 300*	*63 666*	*42 444*

Source des données : Rapports d'activités du CNRE et de la DHB

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1) pour 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR (1) pour 2026	Demandés PLF 2027
Mobilisation des eaux de surface	**8 258 906 747**	**8 174 261 479**	**544 541 668**	**612 137 216**
Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	1 900 001	2 033 100
Dépenses d'investissement	8 258 906 747	8 174 261 479	542 641 667	610 104 116
Réalisation, renforcement et sécurisation des ouvrages de	**31 310 838 269**	**25 853 426 608**	**4 356 395 950**	**5 274 517 097**
Dépenses de personnel			46 060 162	45 750 415
Dépenses d'acquisition de biens et de services			5 700 000	6 099 297
Dépenses d'investissement	31 310 838 269	25 853 426 608	4 264 270 316	4 878 207 631
Subventions et transferts courants	-	-	40 365 472	44 459 754
Autres dépenses		-		300 000 000
Reconnaissance, suivi, protection et bonne exploitation de	**137 000 000**	**209 564 490**	**137 705 004**	**100 850 754**
Dépenses de personnel			11 202 742	11 802 630
Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	13 502 262	14 448 124
Dépenses d'investissement	137 000 000	209 564 490	113 000 000	74 600 000
Total pour le programme	**39 706 745 016**	**34 237 252 577**	**5 038 642 622**	**5 987 505 067**
Dont :				
Partie 1. Dépenses de personnel	-	-	57 262 904	57 553 045
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	21 102 263	22 580 521
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	40 365 472	44 459 754
Partie 6. Dépenses d'investissement	39 706 745 016	34 237 252 577	4 919 911 983	5 562 911 747
Partie 7. Autres dépenses		-		300 000 000

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Type	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants
Dépenses de biens et services	21 102 263	22 580 521
Total	21 102 263	22 580 521

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

- Type	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants
Subventions et transferts	40 365 472	44 459 754
Total	40 365 472	44 459 754

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des (Début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Projet AEP de la Ville de Kiffa à partir du Fleuve du Sénégal	**4 ans (25-29)**	317 millions USD	754 000 000	65 000 000	938 500 000	1 003 500 000
Programme Saoudien de réalisation des forages et de développement en Afrique phase V	**3 ans**	6 millions USD			78 750 000	78 750 000
Renforcement des capacités de stockage, de pompage et de transfert de l'eau pour la ville de Nouakchott	**3 ans (26-29)**	1 440 000 000			130 000 000	130 000 000
Projet de Renforcement du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Nouadhibou à partir de Boulanouar	**4 ans**	3 494 400 000	69 000 000	80 500 000	52 000 000	132 500 000
Projet AEP DHAR- phase II (AEP Aioun et Djiguenni)	**3 ans**	92 500 000	12 987 000	36 500 000		36 500 000
Sécurisation et renforcement AEP Nouakchott à partir de la nappe d'Idini	**3 ans (25-27)**	80 millions d'Euro	496 308 547	284 005 424	260 000 000	544 005 424
Projet d'accès a l'eau et a l'assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT)	**5 ans**	736 000 000	181 531 264	20 876 000		20 876 000
Projet d'Extension d'adduction d'eau d'Aftout Essahli (Phase II)	**3 ans (26-29)**	4 254 800 000	104 000 000	10 000 000	90 000 000	100 000 000
Projet de renforcement de la résilience rurale de Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques	**4 ans**	636 289 200	61 600 000	13 000 000	78 000 000	91 000 000
Projet intégré de mobilisation de l'eau (PIME)	**5 ans**	1 760 000 000	135 000 000	20 000 000	225 750 000	245 750 000
Projet Intégrée de Valorisation des Ressources en Eau dans les deux Hodhs (PIVRE)	**5 ans**	681 553 600	117 066 667	10 000 000	86 000 000	96 000 000
Réhabilitation et renforcement et remise à niveau du réseau des AEP de l'ONSER	**3 ans (26-29)**	150 000 000		40 000 000		40 000 000
Construction et réhabilitation des locaux de l'ONSER (Kiffa, Sélibabi et Rosso)	**3 ans (26-29)**	31 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Construction et renforcement des barrages	**3 ans (26-29)**	479 508 083	165 775 000	115 544 116		115 544 116
Alimentation en eau potable à partir des eaux de surface	**3 ans (26-29)**	634 161 500	124 800 000	152 810 000		152 810 000
Alimentation en Eau potable des Localités à partir des Ouvrages DHAR	**3 ans (26-29)**	249 834 570	38 676 595	68 919 881		68 919 881
Travaux de renforcement et sécurisation énergétique du système de pompage de l'axe nord du complexe DHAR	**3 ans (26-29)**	360 887 992	300 000 000	60 887 992		60 887 992
Renouvellement des équipements d'exhaure	**3 ans (26-29)**	204 000 000	84 000 000	84 000 000		84 000 000
Renforcement des équipements de foration	**3 ans (26-29)**	190 000 000	40 000 000	50 000 000		50 000 000
Acquisition de 2 ateliers de forage	**3 ans (26-29)**	430 000 000	100 000 000	120 000 000		120 000 000
Construction d'un Hangar pour le stockage du matériels	**3 ans (26-29)**	30 000 000	20 000 000	8 000 000		8 000 000
Construction d'une station de pré-traitement (débourbeur) à Béni Nagi	**3 ans (26-29)**	240 434 047	125 922 986	51 434 047		51 434 047
Programme de forages profonds	**3 ans (26-29)**	551 990 838	186 000 000	186 000 000		186 000 000
Pole de distribution de la ville de Nouakchott - réservoirs de sécurité)	**3 ans (26-29)**	1 093 236 947	284 881 679	78 000 000		78 000 000
Programme de renforcement et d'extension des capacités de production, des réseaux de transport et de distribution dans les centres urbains de l'intérieur (Phase 2)	**3 ans (26-29)**	1 227 970 400	350 000 000	355 000 000		355 000 000
Programme de maintenance et de remise à niveau des pôles de production (hydraulique et énergétique)	**3 ans (26-29)**	1 028 657 900	280 000 000	285 000 000		285 000 000
Programme de modernisation et d'optimisation des. Réseaux de distribution de Nouakchott et Nouadhibou (déclassement, télégestion et comptages numériques	**3 ans (26-29)**	684 000 000	50 000 000	50 000 000		50 000 000
Réalisation des études hydrologiques géophysiques et contrôle des travaux	**3 ans (26-29)**	183 000 000	49 000 000	33 000 000		33 000 000
Gestion des ressources en eau	**3 ans (26-29)**	204 000 000	41 000 000	24 000 000		24 000 000
Hybridation des systèmes d'exhaures	**3 ans (26-29)**	102 848 645	32 848 645	32 848 645		32 848 645
Création et équipement des points d'eau	**3 ans (26-29)**	813 945 620	117 000 000	203 486 404		203 486 404
Programme National d'Accès Généralisé aux Services de Base pour le développement local	**3 ans (26-29)**	841 645 868	207 000 000	241 645 868		241 645 868
Renforcement des capacités du CNRE	**3 ans (26-29)**	125 000 000	23 000 000	15 000 000	2 600 000	17 600 000
Total global			**4 561 398 383**	**2 805 458 377**	**1 941 600 000**	**4 747 058 377**

PROGRAMME AMELIORATION DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme d'amélioration de l'accès à l'assainissement met en œuvre la politique de l'État en matière de promotion de services d'assainissement adéquats en milieux urbain et rural. À ce titre, il consolide et opérationnalise l'ensemble des interventions de l'État afin de garantir une gestion efficace des eaux usées ainsi que des eaux pluviales, conformément à la Stratégie nationale d'accès durable à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030.
Ce programme est exécuté par la Direction de l'Assainissement et l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

Le Responsable du programme est le Directeur Adjoint de l'Assainissement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

ACTION N° 1 : *Assainissement en milieu rural*

Activités	*Structures impliquées*
Etude diagnostique des villes du Gorgol	Direction de l'Assainissement
Etude diagnostique des villes du Hodh el Gharbi	
Etude diagnostique des villes du Brakna	
Réalisation des infrastructures d'assainissement publiques et accompagnement	

ACTION N° 2 *Assainissement dans le milieu Urbain*

Activités	*Structures impliquées*
Entretien et réhabilitation des stations et des systèmes de pompage des eaux usées	ONAS
Gestion et exploitation du réseau d'assainissement de l'Université de Nouakchott	
Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott	
Projet de curage et de nettoyage des réseaux d'assainissement des eaux pluviales de Rosso, Kaédi, Aleg, Akjoujt, Atar, et Bassiknou	
Projet de curage et nettoyage des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales de Nouakchott	
Projet d'assainissement de la ville de Nouakchott- Pôle A	

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Le déficit persistant d'accès aux services d'assainissement exacerbe la prévalence des maladies hydriques en milieu urbain, une situation directement imputable aux carences de la gestion des eaux usées et de leurs effluents.
En 2016, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a adopté une stratégie nationale pour l'accès durable à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030. Cette stratégie vise à améliorer le niveau d'hygiène publique de la population en encourageant la construction et l'utilisation d'équipements d'assainissement durables et adaptés au contexte mauritanien, à travers l'assainissement autonome et l'assainissement collectif.
Dans ce cadre, le démarrage des travaux du Pôle (A) du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott traduit une volonté ferme des autorités de résoudre progressivement la problématique de l'assainissement à Nouakchott, afin de parvenir à un assainissement adéquat et de prévenir les dommages causés par les inondations. Étant donné que les investissements dans le domaine de l'assainissement sont extrêmement coûteux, notamment en raison de la rareté de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour les grands projets structurants d'assainissement, l'État a pris sur ses ressources propres le financement intégral du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott (Pôle A).

Les principaux résultats obtenus ces dernières années se résument ainsi :

- Un renforcement substantiel des capacités de l'Office National de l'Assainissement (ONAS), notamment sur le plan logistique.
- Un changement de comportement en milieu rural grâce aux programmes de sensibilisation.

ENJEUX

- Enjeu 1 : accès à un assainissement adéquat pour tous
- Enjeu 2 : réduction des risques sanitaires et environnementaux

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Renforcer l'accès à l'assainissement en milieu urbain en réalisant 230 km de réseaux des eaux usées d'ici 2029

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Indicateurs

Pour cet objectif, on associe les indicateurs ci-après :

Intitulé	Unité	2026 Réalisation	2027 Prévision PAP	2028 Prévision	2029 Cible échéance
Linéaire de réseaux réalisés/cible	Km	30 Km	50 Km	90 Km	230 Km
Nombre de branchements additionnels en assainissement d'ici 2029	Nombre	7 766	7 766	7 766	23 300

Source des données : ONAS par rapport d'activité

Précisions méthodologiques : nombre de ménages raccordés sur le nombre de ménages raccordables

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

OBJECTIF N°2 : Renforcer la prévention des inondations en réalisant 80 km de réseau d'ici 2029

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2026 Réalisation	2027 Prévision PAP	2028 Prévision	2029 Cible échéance
Linéaire de réseaux réalisés /cible	*Km*	*70 Km*	20 Km	*30 Km*	*80 Km*

Source des données : ONAS

Précisions méthodologiques : nombre de raccordement sur nombre de zones raccordables.

OBJECTIF N°3 : Renforcer l'accès à l'assainissement dans les lieux publics en réalisant 300 cabines d'ici 2029

Source des données : MHA

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2026 Réalisation	2027 Prévision PAP	2028 Prévision	2029 Cible
Nombre d'infrastructures réalisées	Nombre	100 latrines	100 latrines	100 latrines	300 latrines
Nombre de sites accompagnés	Nombre	20	20	20	60
Nombre d'études réalisées	Nombre	0	4	0	4

Source des données :DA

Précisions méthodologiques : nombre d'activités réalisé par rapport aux activités prévues

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouverts en LFR (1)	Demandés	Votés en LFR (1)	Demandés
	pour 2026	PLF 2027	pour 2026	PLF 2027
Assainissement dans le milieu urbain	**1 635 200 000**	**5 233 179 288**	**1 075 999 875**	**1 362 981 501**
Dépenses de personnel			3 615 500	3 615 500
Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	1 900 000	2 033 098
Subventions et transferts courants	-	-	39 484 375	44 053 615
Dépenses d'investissement	1 635 200 000	5 233 179 288	1 031 000 000	1 313 279 288
Assainissement en milieu rural	**4 661 416 579**	**68 300 000**	**63 791 579**	**30 841 374**
Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	2 375 000	2 541 374
Dépenses d'investissement	4 661 416 579	68 300 000	61 416 579	28 300 000
Total pour le programme	**6 296 616 579**	**5 301 479 288**	**1 139 791 454**	**1 393 822 875**
Dont :				
Partie 1. Dépenses de personnel	-	-	3 615 500	3 615 500
Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	-	4 275 000	4 574 472
Partie 4 Subventions et transferts courants	-	-	39 484 375	44 053 615
Partie 6. Dépenses d'investissement	6 296 616 579	5 301 479 288	1 092 416 579	1 341 579 288

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Type	LFR 2026 Montant	PLF 2027 Montant
Dépenses de biens et services	**4 275 000**	**4 574 472**

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	LFR 2026 Montant	PLF 2027 Montant
Subventions et transferts	**39 484 375**	**44 053 615**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott-Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales de Nouakchott dans les Moughataas de Teyarett, Dar-Naim, Arafat, Ksar et Sebkha	**2027-2029**	**1 261 000 000**	**300 000 000**	**250 000 000**	**0**	**250 000 000**
Projet d'assainissement de la ville de Nouakchott	**2025-2028**	**7 400 000 000**	**1 550 000 000**	**810 279 288**	**0**	**810 279 288**
Total global						

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

77

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

Avant-propos

La présentation du budget en mode Programme découpe les champs d'action de l'État dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (ministère) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (ministère) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'Actions relevant d'un même Titre (ministère) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le Programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les Programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme Gouvernance et support chargé d'appuyer les programmes de politique publique. Découpage indicatif du Programme, l'« Action » est un pan de politique publique. Enfin, au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité » précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets annuels de performance (PAP) annexés au projet de loi de finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois des Programmes pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de ces Programmes. Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents-cadres de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- la présentation stratégique du Titre ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie budgétaire par partie budgétaire.

PARTIE 1 · TITRE

MASEF

Présentation stratégique du ministère

Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille

PROGRAMME 093	Gouvernance et support
PROGRAMME 094	Protection sociale et personnes handicapées
PROGRAMME 095	Promotion féminine, genre et bien-être de la famille
PROGRAMME 096	Protection et développement de l'enfant

CP 2027	CP 2028	CP 2029
1 178,0 M	1 260,8 M	1 258,0 M
millions MRU	millions MRU	millions MRU

Présentation stratégique du ministère

Périmètre

Le Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) a pour mission, au travers de ses trois programmes de politique publique, de proposer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de :

1. **protection sociale des groupes les plus vulnérables**, dont les personnes en situation de handicap (Programme Protection sociale et personnes handicapées) ;
2. **protection et promotion de la famille, des femmes et des filles** (Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille) ;
3. **protection des enfants et promotion de leurs droits**, incluant l'accès à l'éducation préscolaire (Programme Protection et développement de l'enfant).

Compte tenu du caractère très transversal des politiques qu'il met en œuvre, le MASEF conçoit et déploie son action en étroite articulation avec plusieurs autres départements ministériels, notamment ceux en charge de l'Économie et des Finances, de l'Éducation, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Sécurité alimentaire, de la Justice, de la Santé, des Droits de l'homme et de l'Intérieur. Par ailleurs, il déploie nombre de ses activités sur le terrain avec l'appui de partenaires techniques et financiers et d'organisations de la société civile.

Principaux textes de référence

Les textes qui encadrent les politiques publiques à mettre en œuvre sont notamment :

- la loi n° 2001-052 du 19 juillet 2001 portant Code du statut personnel ;
- la loi n° 2018-024 du 21 juin 2018 fixant un cadre national unifié pour la protection de l'enfant ;
- l'ordonnance n° 2006-043 du 23 novembre 2006 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées ;
- la loi n° 2006-048 instituant les modes de garde et d'éducation des jeunes enfants ;
- l'arrêté conjoint MASEF-MEF n° 001244 du 7 novembre 2024 relatif à la Cellule d'identification et d'aide aux malades indigents (CIAD) ;
- les différentes stratégies sectorielles relatives à chacune des politiques publiques du Département.

Organisation du ministère

L'organisation et le fonctionnement du MASEF sont définis par le décret n° 081-2021 du 2 juin 2021, modifié par le décret n° 037-2023 du 13 février 2023. Outre les traditionnelles structures centrales de support et d'appui au pilotage, le Département comprend :

- **quatre grandes directions métier** (Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, Direction des Personnes en situation de handicap, Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre, Direction de l'Enfance), ayant leurs ramifications en régions dans les 15 Directions régionales de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (DRASEF) ;
- **une série de dispositifs ad hoc** : Programme de lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, Programme de développement du préscolaire, Programme Ravah pour la stabilité familiale et l'espacement des naissances, Caisse Nevagha pour la coordination du versement de la subvention à l'entretien des femmes divorcées, Cellule Mutilations génitales féminines, Projet Genre.

Par ailleurs, six opérateurs de l'État contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques du MASEF et sont à ce titre placés sous son pilotage stratégique :

CFAF	Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme	Promotion féminine, genre et bien-être de la famille
ENAS	École nationale de l'Action sociale	Gouvernance et support
El Ousra	Chaîne de télévision El Ousra	Gouvernance et support
CRM	Croissant-Rouge mauritanien	Gouvernance et support
CPISE	Centre de Protection et d'Intégration sociale des Enfants	Protection et développement de l'enfant
CFPSESH	Centre de Formation et de Promotion sociale des Enfants en situation de handicap	Protection sociale et personnes handicapées

Principales réformes

Les différentes réformes portées par le MASEF ces dernières années entendent répondre dans la durée à plusieurs problématiques sociales majeures du pays, notamment :

- développer la protection sociale des groupes sociaux les plus vulnérables ;
- promouvoir et faire respecter les droits des personnes en situation de handicap ;
- apporter aux enfants la protection et l'environnement dont ils ont besoin pour s'épanouir ;
- contribuer au bien-être des familles ;
- protéger les femmes et les filles ;
- promouvoir l'égalité juridique et réelle entre les hommes et les femmes ;
- moderniser et numériser l'action du MASEF.

Par ailleurs, le Programme Gouvernance et support du Ministère s'attache à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources du Ministère en modernisant l'organisation, les systèmes de gestion et les modes de fonctionnement du Département.

Principaux éléments de contexte et analyse stratégique

Des résultats tangibles sont d'ores et déjà à mettre à l'actif de chacun des trois programmes de politique publique constituant le MASEF, notamment en matière de conception de stratégies, de renforcement progressif du cadre juridique, de sensibilisation des populations, de formation-mobilisation-coordination des différents acteurs institutionnels, mais aussi de réponses concrètes apportées aux groupes sociaux les plus vulnérables.

Toutefois, il reste beaucoup à faire, car les besoins sont immenses alors que les ressources budgétaires et humaines des programmes demeurent limitées. Dans ce contexte, un défi majeur est de poursuivre l'effort pour parvenir à une meilleure cohérence et efficience de l'action entre les départements ministériels, les partenaires techniques et financiers et les acteurs associatifs.

Les objectifs les plus représentatifs

OBJECTIF 01

Renforcer la solidarité nationale au profit des groupes les plus défavorisés

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

1 110
malades dialysés indigents bénéficieront d'un transfert monétaire mensuel régulier, de la prise en charge des frais de séances de dialyse et de médicaments.

8 000
malades chroniques indigents bénéficieront d'un transfert monétaire mensuel régulier.

1 840
personnes âgées démunies bénéficieront d'un transfert monétaire annuel ponctuel.

10 000
familles pauvres bénéficieront d'un transfert monétaire annuel ponctuel.

200
bénéficiaires n'appartenant pas aux catégories ci-dessus bénéficieront d'un transfert monétaire.

10 M
MRU de subvention sont consacrés au dépistage du cancer du col de l'utérus.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de malades dialysés indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 191	1 191	**1 110**	1 300
Nombre de malades chroniques indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	7 099	7 099	**8 000**	10 000
Nombre de personnes âgées démunies bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 465	1 465	**1 840**	3 000
Nombre de familles pauvres bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	10 000	10 000	**10 000**	10 000
Nombre de bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus	Nombre	150	150	**200**	400

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : « Bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus » : la liste de ces bénéficiaires figure dans l'arrêté conjoint MASEF-MEF n° 001244 du 7 novembre 2024.

OBJECTIF 02

Développer l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

180
coopératives bénéficient d'un financement d'activités génératrices de revenus (AGR).

+ 1 500
litiges familiaux sont traités.

40 000
personnes bénéficient d'activités de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG) et les litiges familiaux.

1 300
femmes et filles bénéficient d'une formation professionnelle qualifiante.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de projets d'entrepreneuriat féminin appuyés	Nombre	200	192	**180**	1 152 cumulé 2027-2028
Nombre de personnes bénéficiaires de sensibilisation	Nombre	40 000	40 000	**40 000**	60 000 cumulé 2027-2028
Nombre de litiges familiaux traités	Nombre	1 500	1 500	**1 500**	3 100 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle	Nombre	1 171	1 171	**1 300**	3 900 cumulé 2027-2028

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle : 2026 correspond à l'année scolaire 2025-2026, 2027 à l'année scolaire 2026-2027 ; la cible « cumulé 2027-2028 » correspond au cumul des bénéficiaires des années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme (CFAF) : réalisation du résultat 4.

OBJECTIF
03

Protéger plus et mieux tous les enfants qui en ont besoin

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

25 000
enfants seront sensibilisés à leurs droits et aux modalités pratiques d'accès à un service de protection.

12 000
enfants victimes de VEDAN bénéficieront d'au moins un service de protection du Programme.

16 851
enfants bénéficieront de la subvention ciblée aux frais de préscolarisation.

1 400
enfants en mobilité bénéficieront d'une prise en charge par le CPISE.

7 800
enfants victimes de malnutrition seront pris en charge.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'enfants en mobilité ayant bénéficié d'une prise en charge par le CPISE	Nombre	700	700	**1 400**	4 200 cumulé 2027-2028
Nombre d'enfants victimes de malnutrition pris en charge	Nombre	3 543	3 543	**7 800**	13 959 cumulé 2027-2028
Taux de préscolarisation des enfants de 3 à 6 ans	%	19,2 %	24,5 %	**30 %**	35 %

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information de l'enfance du MASEF

Précisions méthodologiques : VEDAN = Violences (dont celles basées sur le genre), Exploitation, Abus, Discrimination, Négligence.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : CPISE : atteinte des résultats 3 et 4 ; PTF et ONG : contribution aux résultats 1 et 2.

Récapitulatif des crédits du Titre

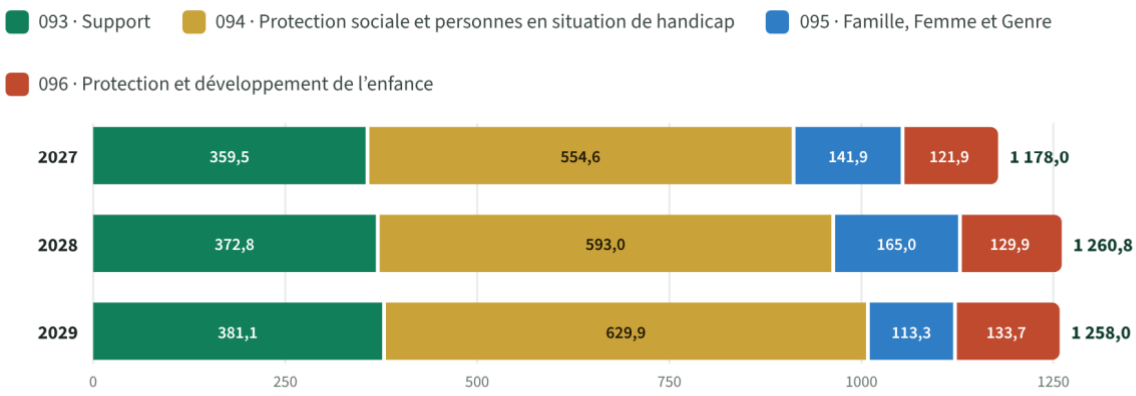
CP 2027	CP 2028	CP 2029	ÉVOLUTION 2027-2029
1 178,0 millions MRU	**1 260,8** millions MRU	**1 258,0** millions MRU	**+6,8 %** soit +80,0 M MRU

Récapitulatif des crédits par programme

Crédits de paiement, en MRU

Prog.	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
093	Support	**359 523 638**	372 821 753	381 093 408	30,5 %
094	Protection sociale et personnes en situation de handicap	**554 614 718**	592 962 538	629 853 674	47,1 %
095	Famille, Femme et Genre	**141 892 251**	165 047 880	113 297 880	12,0 %
096	Protection et développement de l'enfance	**121 922 682**	129 928 776	133 715 320	10,4 %
	Total du Titre	**1 177 953 289**	**1 260 760 946**	**1 257 960 281**	**100,0 %**

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT PAR PROGRAMME (MILLIONS MRU)



Récapitulatif des crédits par programme et action

Crédits de paiement, en MRU

Code	Programme / Action	CP 2027	CP 2028	CP 2029
093	**Support**	**359 523 638**	**372 821 753**	**381 093 408**
093-01	Pilotage de la stratégie ministérielle	**251 209 769**	258 500 249	262 561 608
093-02	Pilotage et coordination	**108 313 869**	114 321 504	118 531 800
094	**Protection sociale et personnes en situation de handicap**	**554 614 718**	**592 962 538**	**629 853 674**
094-01	Prise en charge des malades indigents	**186 364 334**	205 549 137	224 682 443
094-02	Assistance sociale aux groupes vulnérables	**215 867 446**	228 775 818	242 339 610
094-03	Promotion des personnes handicapées	**152 382 938**	158 637 583	162 831 621
095	**Famille, Femme et Genre**	**141 892 251**	**165 047 880**	**113 297 880**
095-01	Autonomisation économique des femmes et des filles	**67 308 844**	79 062 221	80 562 221
095-02	Protection des femmes et des filles et bien-être familial	**62 377 987**	73 680 239	20 430 239
095-03	Institutionnalisation du genre	**12 205 420**	12 305 420	12 305 420
096	**Protection et développement de l'enfance**	**121 922 682**	**129 928 776**	**133 715 320**
096-01	Protection de l'enfant	**47 097 682**	48 487 051	49 586 958
096-02	Développement de l'enfance	**74 825 000**	81 441 725	84 128 363
	Total du Titre	**1 177 953 289**	**1 260 760 946**	**1 257 960 281**

Projets d'investissement : crédits d'engagement et de paiement

Prog.	Projet	CE 2027	CP 2027	CP 2028	CP 2029
094	Promotion des personnes handicapées	105 000 000	**35 000 000**	35 000 000	35 000 000
094	Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	30 000 000	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
095	Renforcement des droits des femmes (RenForce)	200 000 000	**43 000 000**	53 750 000	0
096	Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants	55 000 000	**15 000 000**	20 000 000	20 000 000
096	Acquisition de livres scolaires / outils didactiques	6 000 000	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
	Total des projets d'investissement	**396 000 000**	**105 000 000**	**120 750 000**	**67 000 000**

Source : CDMT-m 2027-2029 du MASEF (cadre financier global et projets d'investissement). Montants arrondis à l'unité ; les totaux peuvent différer d'une unité de la somme des montants arrondis.

PROGRAMME

093

Gouvernance et support

Nomenclature budgétaire : « Support »

ACTION 01 Pilotage de la stratégie ministérielle

ACTION 02 Coordination administrative et gestion des ressources

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
359,5 M	**30,5 %**	**5**
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 093 · Gouvernance et support

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Gouvernance et support apporte un appui transversal à la mise en œuvre des programmes métier du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), d'une part en déployant une gouvernance efficace des politiques publiques du Ministère et, d'autre part, en développant une gestion efficiente des ressources financières, humaines et matérielles du Ministère.

Présentation des actions et de leurs activités

Les deux Actions constitutives du Programme sont : « Pilotage de la stratégie ministérielle » et « Coordination administrative et gestion des ressources ».

Action 01 – Pilotage de la stratégie ministérielle

L'Action « Pilotage de la stratégie ministérielle » recouvre le Cabinet du Ministre et l'Inspection générale interne du Ministère (IGI). Les trois Activités constitutives de l'Action sont :

- **« Pilotage stratégique des politiques ministérielles »** : définition des priorités de politiques publiques en lien avec les moyens mobilisables, suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques, réorientations majeures en cours d'année tant sur le plan opérationnel que budgétaire, évaluation des performances des programmes à l'issue de l'exercice ;
- **« Contrôle et évaluation des structures administratives »** (IGI) : programmation et réalisation des missions d'audit et d'inspection, suivi de la mise en œuvre des recommandations, appui technique et méthodologique à la mise en place du contrôle interne au sein du Département ;
- **« Équipement du Cabinet et de l'IGI »**.

Activités	Structures impliquées
Pilotage stratégique des politiques ministérielles	Cabinet
Contrôle et évaluation des structures administratives	IGI
Équipement du Cabinet et de l'IGI	Cabinet + IGI

Action 02 – Coordination administrative et gestion des ressources

L'Action « Coordination administrative et gestion des ressources » comprend dix Activités :

- **« Coordination de l'action de l'administration »**, avec tous les responsables et toutes les structures chargés d'appuyer la coordination et le pilotage de l'action de l'administration ;
- **« Gestion des moyens courants du Ministère »**, avec pour l'essentiel la Direction des Affaires administratives et financières (DAAF) et, en complément, le Service des Archives et de la Documentation (SAD) ;
- **« Formations transversales pour le personnel du Ministère »** (formations hors ENAS), pilotées par la DAAF, qui comprend un service du personnel ;
- **« Communication ministérielle »**, avec la Cellule Information, Éducation et Communication (CIEC) et la chaîne de télévision El Ousra ;
- **« Équipement de l'administration du programme »** ;

- **« Modernisation de l'administration du Ministère »**, regroupant les projets d'investissement pour la modernisation transversale du Ministère, y compris la réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- **« Formation aux métiers action sociale-enfance-famille »**, assurée par l'École nationale de l'Action sociale (ENAS), établissement public rattaché au Programme Gouvernance et support ;
- **« Soutien aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien »** et **« Soutien à la chaîne de télévision El Ousra »**, opérateurs de l'État également rattachés au Programme Gouvernance et support ;
- **« Contribution aux organismes internationaux »**.

Activités	Structures impliquées
Coordination de l'action de l'administration	SG, SC, DECS, DCADR, DR et DRA
Gestion des moyens courants du Ministère	DAAF, SAD
Formations transversales pour le personnel du Ministère	DAAF
Communication ministérielle	CIEC
Équipement de l'administration du programme	SG, DECS, DCADR, DR et DRA, DAAF, SAD
Modernisation de l'administration du Ministère	SG, DECS, DCADR, DR et DRA, DAAF, SAD, CIEC
Formation aux métiers action sociale-enfance-famille	Opérateur École nationale de l'Action sociale (ENAS)
Soutien aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien	Croissant-Rouge mauritanien
Soutien à la chaîne de télévision El Ousra	Chaîne El Ousra
Contribution aux organismes internationaux	DAAF

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les programmes de politique publique, l'opérateur ENAS et les partenaires techniques et financiers du Ministère attendent du Programme Gouvernance et support la définition et l'animation d'un cadre stratégique efficace permettant de créer une cohérence d'ensemble, des complémentarités et des synergies entre tous les acteurs intervenant dans les champs, par nature très transversaux, du social, de l'enfance et de la famille : entre les programmes de politique publique du Ministère d'abord, mais aussi avec l'opérateur ENAS et, bien sûr, avec les (nombreux) autres départements concernés : Santé, Justice, Éducation, Formation professionnelle, Travail, etc.

Par ailleurs, les programmes de politique publique attendent du Programme Gouvernance et support un soutien large, intensif et de qualité à la mise en œuvre de leurs Activités métier, à travers notamment la mise en place de politiques, méthodes et outils modernes de gestion des ressources (humaines, financières et matérielles), d'organisation du travail et de management des équipes, de dématérialisation des prestations et des processus de travail, de suivi-pilotage-évaluation de l'action.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme Gouvernance et support qu'il tire le meilleur parti possible des ressources, par définition contraintes, allouées au Ministère, grâce notamment à la formation des personnels, à la mutualisation des moyens et à la digitalisation de l'action.

Le MASEF a beaucoup œuvré ces dernières années pour renforcer son dispositif de gouvernance : des stratégies ont été définies pour toutes les politiques publiques (celle de l'Enfance reste à actualiser) ; des réunions de Cabinet rassemblent régulièrement, autour du Ministre et du Secrétaire général, les cadres dirigeants de l'administration pour suivre et piloter, à partir d'un tableau de bord, la mise en œuvre de l'action ; par ailleurs, des comités d'experts thématiques (Enfance, Personnes handicapées, Discrimination à l'égard des femmes…) ont été constitués pour suivre l'application de toutes les conventions signées par la Mauritanie en matière de droits catégoriels.

De même, plusieurs initiatives récentes ont contribué à optimiser les ressources du Ministère et à moderniser ses modes de gestion. Par exemple : création de l'ENAS en 2020 pour assurer la formation initiale et continue des agents dans les domaines Social-Enfance-Famille ; mise en place d'un système d'information métier pour les besoins de pilotage et de gestion du Ministère, mais aussi pour l'accueil et le traitement des demandes d'aide des usagers ; dotation en effectifs et en équipements des Directions régionales de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (DRASEF) ; mise en place de la DCADR ; rénovation des conventions passées avec les partenaires publics et privés dans une logique gagnant-gagnant ; professionnalisation des commissions de passation des marchés ; modernisation de la communication ministérielle à travers la création de la chaîne de télévision El Ousra, disponible sur le bouquet ARABSAT.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une mise en œuvre encore plus efficace et efficiente des politiques publiques du Ministère. Parmi ces freins, il faut mentionner : l'absence de base de données et de système d'information des ressources humaines ; les besoins de renforcement des capacités des personnels, qui restent considérables dans tous les domaines d'action du Ministère ; un réseau de services déconcentrés qui se limite aux 15 chefs-lieux de région, sans présence dans les moughataas ; le manque d'organisation détaillée des structures administratives centrales et déconcentrées (fiches de poste, manuels de procédures) ; un appareil statistique insuffisant qui ne permet pas de mobiliser des données de terrain complètes et fiables ; des archives papier dispersées dans les services ; l'absence de service collectif de transport des agents à Nouakchott.

ENJEU

Tirer le meilleur parti possible des ressources ministérielles disponibles pour répondre davantage aux besoins des populations les plus vulnérables.

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01

Accélérer la digitalisation des prestations aux usagers

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☑ **Efficience de l'administration**

RÉSULTATS ANNUELS 2027

12

prestations aux usagers seront digitalisées au 31/12/2027 (en cumulé).

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de prestations digitalisées	Nombre	7	7	**14** cumulé	20 cumulé

Source des données : Système d'information du MASEF

Les services digitalisés et améliorés en 2026

Dans le cadre de la poursuite de la transformation numérique du Département, de la simplification des procédures et de l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, plusieurs actions de digitalisation, d'extension et d'amélioration des systèmes d'information ont été réalisées en 2026. Elles portent notamment sur :

- la mise à jour et l'amélioration du système d'information dédié à l'inscription des malades chroniques, en vue du lancement de la campagne 2027, avec l'intégration des nouvelles dispositions et des améliorations apportées au dispositif de prise en charge ;
- la digitalisation de la procédure d'obtention de l'autorisation d'ouverture des jardins d'enfants ;
- l'extension de la procédure digitalisée d'obtention de la prise en charge des soins médicaux au profit des malades indigents au Centre d'hépato-virologie de Nouakchott, ainsi qu'aux hôpitaux régionaux de l'Adrar et du Hodh Chargui ;
- la mise en place, au niveau de la DASSN, d'un module d'administration et de gestion des stocks de médicaments destinés aux patients dialysés, permettant d'assurer le suivi des entrées, des sorties et de la disponibilité des médicaments ;
- le déploiement de ce module au niveau des pharmacies de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa, en vue d'assurer une gestion harmonisée et un meilleur suivi de la disponibilité des médicaments ;
- la digitalisation de la procédure de demande et de traitement des évacuations sanitaires à l'étranger, depuis le dépôt de la demande jusqu'au suivi de sa prise en charge ;
- la mise en place d'un module de reporting et d'extraction des données.

OBJECTIF 02

Moderniser l'organisation du travail et développer les ressources humaines

FINALITE : ☑ Efficacité socio-économique ☑ Qualité du service rendu aux usagers ☑ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

30 %
taux de mise en œuvre du plan de formation 2027-2028 du Ministère au 31/12/2027.

100 %
des directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de division (centraux et régionaux) disposeront d'une fiche de poste au 31/12/2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de monitrices de jardins d'enfants diplômées de l'ENAS	Nombre	212	212	**0**	462 cumulé 2027-2028
Nombre de formateurs en promotion féminine, en langue des signes et en braille	Nombre	N/A	N/A	**70**	70
Taux de mise en œuvre du plan de formation continue 2027-2028	%	100 %	30 %	**30 %**	100 %

Source des données : DAAF – MASEF

Précisions méthodologiques : « Nombre de directions disposant d'un manuel de procédures » : les directions devant disposer de leur manuel de procédures d'ici fin 2028 sont la Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, la Direction des Personnes en situation de handicap, la Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre, la Direction de l'Enfance, la Direction des Études, de la Coopération et du Suivi, la Direction des Affaires administratives et financières et la Direction de la Coordination des actions des directions régionales.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : ENAS : contribution à l'atteinte du résultat 1.

OBJECTIF 03

Mieux contrôler et évaluer les structures administratives

FINALITE : ☑ Efficacité socio-économique ☑ Qualité du service rendu aux usagers ☑ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

4
rapports de l'Inspection générale interne produits en 2027, chacun incluant des recommandations pour une action plus conforme et plus performante des structures de l'administration centrale et/ou des services déconcentrés.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de rapports d'inspection produits par l'IGI dans l'année	Nombre	4	4	**4**	4

Source des données : Rapport d'activités de l'IGI – MASEF

OBJECTIF 04

Numériser les archives du Ministère

FINALITE : ☐ Efficacité socio-économique ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☑ **Efficience de l'administration**

RÉSULTATS ANNUELS 2027

100 %

taux d'avancement du projet de numérisation des archives du Ministère au 31/12/2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Taux d'avancement du projet de numérisation des archives	%	30 %	30 %	**100 %**	100 %

Source des données : DAAF – MASEF

Pondération des étapes du projet (sur 100 %)

Définition de la nomenclature de classement	5 %
Élaboration des procédures de gestion	5 %
Recensement des archives	20 %
Choix du local, rénovation, équipement	25 %
Formation du personnel	5 %
Numérisation et archivage (papier / numérique) du stock de documents	40 %

OBJECTIF
05

Informer le grand public sur les enjeux et problématiques sociales

FINALITE : ☐ Efficacité socio-économique ☑ **Qualité du service rendu aux usagers** ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

2 M+
téléspectateurs de la chaîne El Ousra au 31/12/2027.

10+
émissions traitant des problématiques sociales.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'émissions	Nombre	7	7	**10**	14
Nombre de téléspectateurs	Nombre	2 000 000	2 000 000	**2 400 000**	3 000 000

Source des données : DCADR – MASEF

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Pilotage de la stratégie ministérielle	**251 209 769**	258 500 249	262 561 608	69,9 %
02	Pilotage et coordination	**108 313 869**	114 321 504	118 531 800	30,1 %
	Total du Programme 093	**359 523 638**	**372 821 753**	**381 093 408**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Autres dépenses** ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants

Action 01 – Pilotage de la stratégie ministérielle

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Appui aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien	● Biens et services	**1 500 000**	1 500 000	1 500 000
Commémoration d'autres fêtes internationales	● Biens et services	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
Contractuels du MASEF	● Autres dépenses	**27 900 000**	27 900 000	27 900 000
Contributions aux organismes internationaux	● Biens et services	**3 500 000**	3 742 042	3 876 756
Contrôle et audit interne	● Biens et services	**2 374 486**	2 574 486	2 774 486
Coordination et pilotage	● Biens et services	**36 481 486**	39 104 372	42 104 372
Entretien des bâtiments administratifs	● Biens et services	**5 760 000**	6 295 676	6 522 321
Loyer	● Biens et services	**7 000 000**	7 000 000	7 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**159 493 797**	162 683 673	162 683 673
Télécommunications	● Biens et services	**1 200 000**	1 200 000	1 200 000
Total de l'Action 01		**251 209 769**	**258 500 249**	**262 561 608**

Action 02 – Pilotage et coordination

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Appui au MASEF / PforR	Biens et services	**4 000 000**	4 000 000	4 000 000
Commission de passation des marchés publics	Biens et services	**2 500 000**	2 500 000	2 500 000
Coordination des actions régionales	Biens et services	**966 550**	979 934	1 015 212
Direction régionale du MASEF – Guidimakha	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Hodh El Gharbi	Biens et services	**680 000**	694 951	719 969
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Nord	Biens et services	**510 000**	560 000	610 000
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Ouest	Biens et services	**430 000**	480 000	520 000
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Sud	Biens et services	**540 000**	590 000	640 000
Direction régionale du MASEF – Adrar	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Assaba	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Brakna	Biens et services	**630 000**	680 000	730 000
Direction régionale du MASEF – Dakhlet Nouadhibou	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Gorgol	Biens et services	**670 000**	680 000	690 000
Direction régionale du MASEF – Hodh Chargui	Biens et services	**830 000**	880 000	930 000
Direction régionale du MASEF – Inchiri	Biens et services	**550 000**	600 000	650 000
Direction régionale du MASEF – Tagant	Biens et services	**660 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Tiris Zemmour	Biens et services	**620 000**	670 000	720 000
Direction régionale du MASEF – Trarza	Biens et services	**830 000**	900 000	950 000
Études, coopération et suivi	Biens et services	**2 500 000**	2 600 000	2 700 000
Formation de monitrices et d'animatrices du préscolaire	Biens et services	**13 100 000**	13 100 000	12 100 000
Gestion administrative et financière	Biens et services	**2 500 000**	2 600 000	2 700 000
Information, éducation et communication (IEC)	Biens et services	**2 250 000**	2 400 000	2 600 000
Orientation et illumination de la communauté	Transferts courants	**10 000 000**	12 000 000	14 000 000
Portail numérique du MASEF (TOUMOUHI-EBCHIR)	Biens et services	**1 200 000**	1 300 000	1 400 000
Rémunération du personnel	Personnel	**49 285 901**	50 271 619	50 271 619
Renforcement des capacités des travailleurs sociaux	Biens et services	**10 461 418**	12 335 000	14 335 000
Total de l'Action 02		**108 313 869**	**114 321 504**	**118 531 800**

PROGRAMME

094

Protection sociale et personnes handicapées

Nomenclature budgétaire : « Protection sociale et personnes en situation de handicap »

ACTION 01 Prise en charge des malades indigents

ACTION 02 Assistance sociale aux groupes vulnérables

ACTION 03 Promotion des personnes en situation de handicap

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
554,6 M	47,1 %	3
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 094 · Protection sociale et personnes handicapées

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Protection sociale et personnes handicapées est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique de l'État en matière de protection sociale des groupes les plus vulnérables : les personnes âgées sans ressources, les personnes indigentes atteintes de maladies chroniques ou graves, les enfants handicapés et polyhandicapés et, de façon plus globale, les personnes en situation de handicap.

Le Programme est mis en œuvre par la Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale (DASSN) et par la Direction des Personnes en situation de handicap (DPSH) au sein du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Est rattaché au Programme l'opérateur de l'État « Centre de Formation et de Promotion sociale des Enfants en situation de handicap » (CFPSESH), chargé de promouvoir l'insertion socio-économique des enfants en situation de handicap.

La protection sociale des groupes vulnérables constituant une problématique multiforme, le Programme est en interaction forte, d'une part, avec les deux autres politiques publiques du Ministère (Protection et développement de l'enfant ; Promotion féminine, genre et bien-être de la famille) et, d'autre part, avec de nombreuses autres administrations, notamment l'Agence Taazour, le Commissariat à la Sécurité alimentaire, la Caisse nationale d'Assurance maladie, la Caisse nationale de Solidarité santé, l'Agence nationale de l'Emploi et les départements en charge de la Santé, de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Droits de l'homme. Pour ce qui concerne spécifiquement l'inclusion des personnes en situation de handicap, une collaboration forte est également indispensable avec les départements en charge de l'Équipement, des Transports, de l'Habitat et de l'Emploi.

Par ailleurs, le Programme s'appuie sur les Services de l'Action sociale des Directions régionales du MASEF (DRASEF), mais aussi sur les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

Présentation des actions et de leurs activités

Les trois Actions constitutives du Programme sont : « Prise en charge des malades indigents » ; « Assistance sociale aux groupes vulnérables » ; « Promotion des personnes en situation de handicap ».

Action 01 – Prise en charge des malades indigents

Cette Action a pour objet la prise en charge des soins des personnes indigentes (donc non couvertes par l'assurance maladie contributive) atteintes de maladies chroniques ou graves : séjours dans les structures hospitalières nationales, séances d'hémodialyse et médicaments des dialysés, évacuations sanitaires à l'étranger. Elle recouvre également la modernisation de l'administration pour la protection sociale, ainsi que les moyens de fonctionnement courant des structures administratives impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Prise en charge des soins et séjours dans les structures hospitalières nationales	DASSN / Service de la Protection sociale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Prise en charge des séances d'hémodialyse des malades indigents	

Activités	Structures impliquées
Prise en charge des médicaments des dialysés indigents	DASSN / Service de l'Assistance sociale + Service de la Promotion de la Solidarité nationale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Évacuation des malades indigents à l'étranger	DASSN / Service de la Protection sociale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Dépenses annexes aux évacuations sanitaires	
Modernisation de l'administration pour la protection sociale	DASSN / Service de la Protection sociale + Service de la Recherche et de l'Information sociale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Support aux activités de protection sociale	

Action 02 – Assistance sociale aux groupes vulnérables

Cette Action a pour objet la conception et la mise en œuvre de mécanismes d'assistance, notamment par transferts monétaires, aux groupes sociaux les plus vulnérables, hors personnes en situation de handicap (prises en charge dans l'Action 3) et familles pauvres dirigées par des femmes (appuyées par le Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille). Elle recouvre également la modernisation de l'administration pour l'assistance sociale, ainsi que les moyens de fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Assistance sociale aux malades dialysés indigents	DASSN / Service de l'Assistance sociale + Service de la Promotion de la Solidarité nationale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Assistance sociale aux autres groupes vulnérables	
Modernisation de l'administration pour l'assistance sociale	
Support aux activités d'assistance sociale	

Action 03 – Promotion des personnes en situation de handicap

Cette Action a pour objet la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, ainsi que la conception et la mise en œuvre des programmes d'aide à ces personnes, notamment les plus vulnérables d'entre elles : prise en charge de la cotisation d'assurance maladie des personnes handicapées indigentes, transferts monétaires aux familles comprenant des enfants handicapés et polyhandicapés, achat d'équipements pour les personnes démunies en situation de handicap (fauteuils roulants par exemple), formation professionnelle des enfants en situation de handicap, appui à l'autonomisation économique des personnes handicapées (financement de microprojets), enseignement spécialisé des enfants en situation de handicap. Elle recouvre également la modernisation de l'administration pour la promotion des personnes handicapées, ainsi que les moyens de fonctionnement courant des structures administratives impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Amélioration du cadre juridique	DPSH / Service de la Promotion des personnes en situation de handicap
Système d'information sur les personnes en situation de handicap	DPSH / Service d'Identification des personnes en situation de handicap + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Personnes handicapées
Assistance sociale aux familles avec enfant handicapé et/ou polyhandicapé	DPSH / Service de la Promotion des personnes en situation de handicap + Service des Programmes spécifiques aux personnes en situation de handicap + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Personnes handicapées
Prise en charge des cotisations d'assurance maladie des personnes handicapées indigentes	
Matériel d'aide technique aux personnes handicapées	

Activités	Structures impliquées
Appui à l'autonomisation économique des personnes en situation de handicap	
Enseignement spécialisé et formation professionnelle des enfants en situation de handicap	CFPSESH
Modernisation de l'administration pour la promotion des personnes handicapées	DPSH / Service de la Promotion des personnes en situation de handicap + Service des Programmes spécifiques aux personnes en situation de handicap + Service d'Identification des personnes en situation de handicap + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Personnes handicapées
Support aux activités de promotion des personnes handicapées	

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les couches sociales les plus vulnérables de la population (les malades indigents, y compris les malades chroniques, les personnes âgées sans ressources, les personnes en situation de handicap) attendent du Programme qu'il mette à leur disposition un éventail d'aides diversifié et cohérent, facilement accessible et qui réponde à leurs besoins spécifiques, en termes quantitatifs et qualitatifs.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme qu'il contribue à la résorption des inégalités et des discriminations, de façon efficace, tout en veillant à améliorer le ciblage des bénéficiaires, à évaluer les impacts des aides déjà mises en œuvre et à promouvoir dans les dispositifs de terrain l'implication d'instances indépendantes (conseils municipaux, groupes d'élus, organisations communautaires de base, associations de personnes handicapées).

Les partenaires techniques et financiers attendent du Programme une évaluation approfondie de l'action conduite ces dernières années en matière d'appui aux groupes les plus vulnérables, une planification et une budgétisation précises des activités à réaliser dans le cadre des nouvelles stratégies et une meilleure coordination avec les autres programmes de politique publique du MASEF et avec les autres départements ou institutions également mobilisés sur les problématiques de solidarité nationale, d'assurance sociale et de protection des groupes vulnérables (notamment les femmes et les filles, les enfants).

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre à ces attentes :

- élaboration de la Stratégie nationale de protection sociale 2025-2035 et de la Stratégie nationale d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées 2025-2035 ;
- extension des dispositifs d'aide, par exemple au profit des personnes dialysées démunies (prise en charge des seules séances de dialyse à l'origine, puis financement des diagnostics et des médicaments), et développement de nouveaux dispositifs (malades chroniques par exemple) ;
- augmentation très importante du nombre des bénéficiaires dans tous les dispositifs : 10 000 bénéficiaires de transferts monétaires en 2024 contre 0 en 2020 ; 1 100 enfants polyhandicapés pris en charge en 2024 contre 110 seulement en 2020 ; 150 opérations chirurgicales lourdes de malades indigents prises en charge en 2024 contre 0 en 2020 ; 3 766 personnes handicapées bénéficiaires de l'assurance maladie contre 714 en 2020, etc. ;
- construction et équipement d'un siège pour la Fédération mauritanienne des associations nationales de personnes handicapées et renforcement des capacités de plus de 60 associations ;
- création d'une base de données des malades chroniques indigents, développement et alimentation d'un système d'information dédié aux personnes handicapées ;
- révision des conventions de partenariat avec les structures hospitalières nationales et les prestataires de services financiers pour le transfert d'argent aux populations bénéficiaires ;
- amélioration du ciblage des bénéficiaires et utilisation de la plateforme de paiement du Registre social pour assurer le transfert d'argent aux ménages de personnes handicapées.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer, tant les besoins des couches vulnérables sont immenses. En 2019, 28,2 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté monétaire (41,2 % en milieu rural). Par ailleurs, plus de 10 % de la population (507 967 personnes, soit 10,31 %) se trouvait en situation de handicap selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2023).

Seule une petite partie des bénéficiaires potentiels du Programme est à ce jour identifiée et, même sur cette partie, de nombreuses demandes restent non satisfaites (exemples : 700 dossiers de transferts monétaires pour les familles avec enfant polyhandicapé ; 9 000 dossiers de malades chroniques ; 5 000 demandes de couverture maladie des personnes handicapées).

De même, les personnes handicapées sont toujours victimes de discriminations, malgré les améliorations apportées au cadre juridique et politique : ces personnes ont moins accès que les autres à la santé, à l'éducation et à la justice, et elles sont plus souvent victimes de maltraitance, de stigmatisation et de violences, notamment les femmes, les filles et les enfants. Enfin, le Programme est confronté à trois grands freins de nature interne :

- l'insuffisance de compétences pointues au sein du Programme pour concevoir, organiser, mettre en œuvre, piloter et évaluer l'impact des différentes activités ;
- l'insuffisance des moyens budgétaires, qui limite les impacts du Programme sur le terrain ;
- le partage de l'information et la coordination, très complexes, avec les multiples intervenants, que ce soit les autres programmes au sein du MASEF ou les autres départements et institutions, dans un contexte où les instances intersectorielles créées n'ont jamais vraiment fonctionné.

ENJEUX

- **Affirmer la solidarité nationale au bénéfice des personnes les plus vulnérables.**
- **Promouvoir et faire respecter les droits des personnes en situation de handicap.**

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01 — Améliorer la prise en charge des malades indigents

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

7 000
personnes indigentes atteintes de maladie chronique ou grave seront prises en charge gratuitement dans les hôpitaux nationaux.

1 300
malades indigents dialysés seront pris en charge gratuitement (consultations médicales, séances d'hémodialyse, médicaments…).

100
personnes indigentes atteintes de maladie chronique ou grave bénéficieront d'une évacuation sanitaire gratuite à l'étranger.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de malades indigents pris en charge dans les hôpitaux nationaux	Nombre	4 800	4 800	**7 000**	10 000
Nombre de malades dialysés indigents pris en charge	Nombre	1 250	1 250	**1 300**	1 400
Nombre d'évacués sanitaires à l'étranger	Nombre	100	100	**100**	100

Source des données : Système d'information du MASEF

OBJECTIF 02 — Renforcer la solidarité nationale au profit des groupes les plus défavorisés

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

1 300
malades dialysés indigents bénéficieront d'un transfert monétaire.

8 000
malades chroniques indigents bénéficieront d'un transfert monétaire.

1 840
personnes âgées démunies bénéficieront d'un transfert monétaire.

10 000
familles pauvres (hors familles dirigées par des femmes, appuyées par le Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille) bénéficieront d'un transfert monétaire.

300
bénéficiaires n'appartenant pas aux catégories ci-dessus bénéficieront d'un transfert monétaire.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de malades dialysés indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 191	1 191	**1 191**	1 191
Nombre de malades chroniques indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	7 099	5 400	**8 000**	10 000
Nombre de personnes âgées démunies bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 200	1 465	**1 840**	3 000
Nombre de familles pauvres bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	10 000	10 000	**10 000**	10 000
Nombre de bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus	Nombre	150	150	**200**	400

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : « Bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus » : la liste de ces bénéficiaires figure dans l'arrêté conjoint MASEF-MEF n° 001244 du 7 novembre 2024.

OBJECTIF 03

Renforcer les appuis aux personnes handicapées

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

7 340
personnes handicapées bénéficieront d'une couverture maladie financée par le Programme.

1 170
familles avec enfant handicapé et/ou polyhandicapé bénéficieront d'un transfert monétaire.

1 250
personnes handicapées bénéficieront d'un appui technique (fourniture d'équipements).

250
enfants handicapés bénéficieront d'une formation professionnelle du CFPSESH.

1 500
enfants handicapés bénéficieront d'un enseignement spécialisé du CFPSESH.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'une couverture maladie	Nombre	4 523	4 523	**7 340**	8 000
Nombre de familles avec enfant handicapé et/ou polyhandicapé bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 050	1 050	**1 170**	1 250
Nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'un appui technique	Nombre	770	770	**1 070**	1 500

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'enfants handicapés bénéficiaires d'une formation professionnelle du CFPSESH	Nombre	200	200	**250**	250
Nombre d'enfants handicapés bénéficiaires d'un enseignement spécialisé du CFPSESH	Nombre	1 300	1 300	**1 367**	3 500

Source des données : Système d'information du MASEF

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : CFPSESH : atteinte des résultats 4 et 5.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Prise en charge des malades indigents	**186 364 334**	205 549 137	224 682 443	33,6 %
02	Assistance sociale aux groupes vulnérables	**215 867 446**	228 775 818	242 339 610	38,9 %
03	Promotion des personnes handicapées	**152 382 938**	158 637 583	162 831 621	27,5 %
	Total du Programme 094	**554 614 718**	**592 962 538**	**629 853 674**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Investissement** : Dépenses d'investissement

Action 01 – Prise en charge des malades indigents

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Action sociale et solidarité nationale	● Biens et services	**3 124 194**	3 224 194	3 357 500
Prise en charge des médicaments des dialysés	● Biens et services	**30 000 000**	35 000 000	40 000 000
Évacuation des malades indigents à l'étranger	● Biens et services	**9 000 000**	9 000 000	9 000 000
Évacuation des malades indigents à l'étranger	● Transferts courants	**14 500 000**	14 500 000	14 500 000
Prise en charge des séances d'hémodialyse des malades indigents	● Transferts courants	**80 000 000**	90 000 000	100 000 000
Cellule de suivi des malades	● Biens et services	**5 500 000**	6 500 000	6 500 000
Subventions aux dépistages du cancer du col de l'utérus	● Transferts courants	**10 000 000**	12 000 000	15 000 000
Prise en charge des malades indigents dans les structures hospitalières nationales	● Transferts courants	**30 000 000**	31 000 000	32 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**4 240 140**	4 324 943	4 324 943
Total de l'Action 01		**186 364 334**	**205 549 137**	**224 682 443**

Action 02 – Assistance sociale aux groupes vulnérables

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Assistance sociale aux groupes vulnérables	● Biens et services	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
Assistance sociale aux groupes vulnérables	● Transferts courants	**23 000 000**	24 000 000	25 000 000
Transferts monétaires aux malades indigents dialysés	● Transferts courants	**25 000 000**	30 000 000	35 000 000
Transferts monétaires aux ménages vulnérables « Ramadan »	● Transferts courants	**50 000 000**	50 000 000	50 000 000
Transferts monétaires ponctuels aux personnes âgées	● Transferts courants	**9 200 000**	10 500 000	12 200 000
Transferts monétaires aux malades indigents chroniques	● Transferts courants	**102 167 446**	107 275 818	112 639 610

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Total de l'Action 02		**215 867 446**	**228 775 818**	**242 339 610**

Action 03 – Promotion des personnes handicapées

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Transferts monétaires au profit des familles des enfants polyhandicapés	Transferts courants	**27 176 385**	29 000 000	30 000 000
Promotion et protection des enfants autistes	Biens et services	**10 500 000**	12 500 000	12 500 000
Promotion des personnes handicapées	Investissement	**35 000 000**	35 000 000	35 000 000
Cotisation d'assurance maladie au profit des handicapés indigents	Transferts courants	**33 236 000**	34 897 800	36 642 690
Prix d'excellence PSH	Biens et services	**600 000**	600 000	600 000
Appui institutionnel aux associations de personnes handicapées	Transferts courants	**9 075 000**	9 075 000	9 075 000
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Biens et services	**6 600 000**	6 600 000	6 600 000
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Transferts courants	**9 656 790**	10 656 790	11 656 790
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Investissement	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
Rémunération du personnel	Personnel	**10 397 094**	10 605 036	10 605 036
Promotion des personnes handicapées	Biens et services	**1 620 000**	1 720 000	1 820 000
Total de l'Action 03		**152 382 938**	**158 637 583**	**162 831 621**

PROGRAMME

095

Promotion féminine, genre et bien-être de la famille

Nomenclature budgétaire : « Famille, Femme et Genre »

ACTION 01 Autonomisation socio-économique des femmes et des filles

ACTION 02 Accompagnement des familles et protection des femmes et des filles

ACTION 03 Promotion de la famille et de l'égalité femmes-hommes

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
141,9 M	**12,0 %**	**3**
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 095 · Promotion féminine, genre et bien-être de la famille

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique de l'État pour la protection des femmes et des filles, la progression vers l'égalité femmes-hommes et le renforcement de la cellule familiale. Les familles, femmes et filles les plus pauvres et les plus vulnérables constituent des cibles prioritaires de l'action du Programme.

Le Programme est mis en œuvre par la Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre (DFPFG) au sein du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), par la Coordination du versement de la subvention à l'entretien des femmes divorcées (Nevagha), par le Programme Ravah (stabilité familiale et espacement des naissances), par la Cellule Mutilations génitales féminines (MGF) et par le Projet Genre. Est rattaché au Programme l'opérateur de l'État « Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme » (CFAF).

La protection et la promotion de la famille, des femmes et des filles constituant une problématique multiforme, le Programme est en interaction forte, d'une part, avec les deux autres politiques publiques du Ministère (Protection et développement de l'enfant ; Protection sociale et personnes handicapées) et, d'autre part, avec plusieurs autres administrations, notamment celles en charge de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Santé, de la Justice et de la Formation professionnelle. Au-delà, l'enjeu de l'intégration du genre dans tous les secteurs de développement fait que le Programme interagit avec la plupart des départements ministériels. Par ailleurs, le Programme s'appuie largement sur les Services de la Famille des Directions régionales du MASEF (DRASEF), mais aussi sur les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

Présentation des actions et de leurs activités

Les trois Actions constitutives du Programme sont : « Autonomisation socio-économique des femmes et des filles » ; « Accompagnement des familles et protection des femmes et des filles » ; « Promotion de la famille et de l'égalité femmes-hommes ».

Action 01 – Autonomisation socio-économique des femmes et des filles

Cette Action a pour objet la conception et la mise en œuvre de programmes qui aident les femmes et les filles, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, à s'insérer dans les secteurs productifs et à accéder à des activités génératrices de revenus. Elle recouvre également la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ainsi que leur fonctionnement courant.

Activités	Structures impliquées
Formation professionnelle des femmes et des filles	DFPFG / Service de la Promotion économique de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin + Service de la Famille dans les DRASEF + opérateur CFAF
Appui à l'entrepreneuriat féminin	DFPFG / Service de la Promotion économique de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin + Service de la Famille dans les DRASEF
Support aux activités d'autonomisation économique	DFPFG / Service de la Promotion économique de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin + Service de la Famille dans les DRASEF

Action 02 – Accompagnement des familles et protection des femmes et des filles

Cette Action a pour objet la prévention et l'aide à la résolution des conflits familiaux (notamment en cas de divorce), la protection des femmes et des filles contre les violences psychologiques et physiques (violences conjugales et sexuelles notamment), ainsi que le développement du bien-être de la famille à travers des actions ciblées d'éducation et d'encadrement. Elle recouvre également la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ainsi que leur fonctionnement courant.

Activités	Structures impliquées
Prévention et règlement des litiges familiaux	DFPFG / Service des Litiges familiaux et de la Médiation sociale + Nevagha + Service de la Famille dans les DRASEF
Protection des femmes et des filles contre les violences	DFPFG / Service des Litiges familiaux et de la Médiation sociale + Cellule MGF + Service de la Famille dans les DRASEF
Éducation à la parentalité et encadrement familial	DFPFG / Service de l'Éducation, de l'Encadrement parental et du Renforcement des capacités professionnelles + Ravah + Service de la Famille dans les DRASEF
Support aux activités de protection	DFPFG / Service des Litiges familiaux et de la Médiation sociale + Service de l'Éducation, de l'Encadrement parental et du Renforcement des capacités professionnelles + Nevagha + Cellule MGF + Ravah + Service de la Famille dans les DRASEF

Action 03 – Promotion de la famille et de l'égalité femmes-hommes

Cette Action a pour objet le développement des droits de la famille ainsi que la progression vers l'égalité juridique et réelle entre les hommes et les femmes, notamment à travers une prise en compte plus systématique de la dimension genre dans les politiques publiques et les programmes et projets de développement. Elle recouvre également la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ainsi que leur fonctionnement courant.

Activités	Structures impliquées
Amélioration du cadre juridique	DFPFG / Service de la Promotion des Droits de la Famille, de la Femme et du Genre + Projet Genre
Institutionnalisation du genre	
Support aux activités de promotion	

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les femmes et les filles en quête d'autonomisation socio-économique attendent du Programme une aide au renforcement de leurs capacités et un accès facilité au microcrédit pour pouvoir financer leurs projets. Au-delà, toutes les femmes et les filles veulent mieux connaître leurs droits et attendent surtout une protection efficace de la part du Programme, pas seulement dans les textes mais surtout dans la réalité. Ceci est spécialement vrai s'agissant des femmes en instance de divorce ou divorcées (pour le recouvrement de la pension de la Nevagha par exemple), et encore plus de toutes les femmes et filles victimes de violences psychologiques ou physiques, incluant les meurtres, les viols, les violences conjugales, les mutilations génitales, les mariages d'enfants et les grossesses rapprochées.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme des résultats concrets, notamment au profit des familles économiquement faibles et des femmes et filles les plus vulnérables.

Les partenaires techniques et financiers attendent du Programme une utilisation efficace et transparente des financements alloués et davantage de complémentarités et de synergies entre les administrations et entre les PTF impliqués dans la politique publique.

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre à ces attentes : en renforçant l'arsenal juridique de protection des femmes contre les diverses formes de violence, y compris la violence domestique et sexuelle ; en déployant des programmes d'autonomisation économique, notamment en milieu rural, associant microfinancement et formation professionnelle ; en créant la Caisse Nevagha au profit des femmes divorcées et de leurs enfants ; en multipliant les initiatives de lutte contre les violences basées sur le genre (campagnes de sensibilisation des populations, plateformes multisectorielles pour la prise en charge des victimes) ; en encourageant la participation des femmes à la vie politique. Par ailleurs, un observatoire national a été mis en place pour suivre le respect des droits des femmes et des filles et formuler des propositions visant à promouvoir ces droits.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer. Les violences basées sur le genre restent une préoccupation majeure, avec des taux de mutilations génitales élevés et des violences physiques et émotionnelles subies par de trop nombreuses femmes et filles. Par ailleurs, les femmes et les filles continuent de faire face à des inégalités dans de nombreux domaines, y compris l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la justice, ainsi que dans la participation à la vie politique et publique.

L'évolution des mentalités et des pratiques culturelles est un processus de long terme. Par ailleurs, le Programme est confronté à un certain nombre de freins internes à l'administration :

- d'abord, le manque de compétences pointues au sein du Programme pour concevoir, organiser, mettre en œuvre, piloter et évaluer l'impact des différentes activités ;
- ensuite, l'insuffisance des moyens budgétaires, qui limite les impacts du Programme sur le terrain ;
- enfin, les difficultés de coordination avec les multiples intervenants, que ce soit les autres programmes au sein du MASEF ou les autres départements et institutions, dans un contexte où la stratégie du Programme reste à fixer (le travail est en cours).

ENJEUX

- **Contribuer au bien-être des familles.**
- **Protéger les femmes et les filles.**
- **Promouvoir l'autonomisation des femmes.**
- **Promouvoir l'égalité juridique et réelle entre les hommes et les femmes.**

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01

Développer l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

200
projets d'entrepreneuriat féminin bénéficieront d'un appui technique et/ou financier du Programme.

200
coopératives féminines seront appuyées par le Programme.

1 300
femmes et filles bénéficieront d'une formation professionnelle organisée par le Programme.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de projets d'entrepreneuriat féminin appuyés	Nombre	200	192	**180**	1 152 cumulé 2027-2028
Nombre de personnes bénéficiaires de sensibilisation	Nombre	40 000	40 000	**40 000**	60 000 cumulé 2027-2028
Nombre de litiges familiaux traités	Nombre	1 500	1 500	**1 500**	3 100 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle	Nombre	1 171	1 171	**1 300**	3 900 cumulé 2027-2028

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle : 2026 correspond à l'année scolaire 2025-2026, 2027 à l'année scolaire 2026-2027 ; la cible « cumulé 2027-2028 » correspond au cumul des bénéficiaires des années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme (CFAF) : réalisation du résultat 3.

OBJECTIF 02

Protéger les femmes et les filles

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☑ **Qualité du service rendu aux usagers** ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

1 152
litiges familiaux auront été traités par le Programme.

200
litiges familiaux auront été résolus par le Programme.

650
femmes et filles victimes de violence physique et/ou psychologique auront été prises en charge.

100
femmes et filles victimes de violence auront bénéficié des services des maisons d'accueil.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de litiges familiaux traités par le Programme	Nombre	1 250	1 250	**1 152**	9 000 cumulé 2027-2028
Nombre de litiges familiaux résolus par le Programme	Nombre	200	200	**200**	600 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles victimes prises en charge	Nombre	600	600	**650**	2 100 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles victimes de violence bénéficiaires des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement	Nombre	100	100	**100**	400

Source des données : Système d'information du MASEF

OBJECTIF 03

Institutionnaliser la prise en charge de l'enjeu genre

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

SNIG
la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre 2027-2034 est adoptée par le Gouvernement en 2027.

15
départements ministériels disposeront d'une cellule Genre.

45
plateformes multisectorielles seront en fonctionnement pour la prise en charge des femmes et filles victimes de violences.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre actualisée pour la période 2027-2034	SNIG	1	1	**SNIG adoptée**	SNIG mise en œuvre
Nombre de départements ministériels disposant d'une cellule Genre	Nombre	9	9	**10**	15
Nombre de plateformes multisectorielles en fonctionnement pour la prise en charge des femmes et filles victimes de violences	Nombre	27	27	**32**	37

Source des données : Système d'information du MASEF

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Autonomisation économique des femmes et des filles	**67 308 844**	79 062 221	80 562 221	47,4 %
02	Protection des femmes et des filles et bien-être familial	**62 377 987**	73 680 239	20 430 239	44,0 %
03	Institutionnalisation du genre	**12 205 420**	12 305 420	12 305 420	8,6 %
	Total du Programme 095	**141 892 251**	**165 047 880**	**113 297 880**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Acquisitions et transferts** : Dépenses d'acquisition et transferts courants ● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Investissement** : Dépenses d'investissement

Action 01 – Autonomisation économique des femmes et des filles

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF2027	CP 2028	CP 2029
Formation professionnelle des femmes et des filles	● Acquisitions et transferts	**32 640 000**	33 140 000	33 640 000
Programme RAIDAT	● Biens et services	**2 000 000**	3 000 000	4 000 000
Promotion des activités économiques des femmes	● Transferts courants	**20 000 000**	30 000 000	30 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**12 668 844**	12 922 221	12 922 221
Total de l'Action 01		**67 308 844**	**79 062 221**	**80 562 221**

Action 02 – Protection des femmes et des filles et bien-être familial

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Caisse de recouvrement Nevagha	● Biens et services	**3 000 000**	3 100 000	3 200 000
Cellule MGF	● Biens et services	**1 307 755**	1 407 755	1 507 755
Participation politique des femmes	● Biens et services	**586 000**	586 000	586 000
Promotion de la femme et du genre	● Biens et services	**1 372 000**	1 472 000	1 572 000
Protection des victimes de violences	● Biens et services	**7 299 650**	7 399 650	7 499 650
Ravah pour la stabilité familiale et l'espacement des naissances	● Biens et services	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
Réforme juridique de protection de la famille	● Biens et services	**1 200 000**	1 300 000	1 400 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**2 612 582**	2 664 834	2 664 834
Renforcement des droits des femmes (RenForce)	● Investissement	**43 000 000**	53 750 000	0
Total de l'Action 02		**62 377 987**	**73 680 239**	**20 430 239**

Action 03 – Institutionnalisation du genre

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Institutionnalisation du genre	• Biens et services	**2 205 420**	2 305 420	2 305 420
Commémoration de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars)	• Biens et services	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
Total de l'Action 03		**12 205 420**	**12 305 420**	**12 305 420**

PROGRAMME

096

Protection et développement de l'enfant

Nomenclature budgétaire : « Protection et développement de l'enfance »

ACTION 01 Protection de l'enfant

ACTION 02 Développement intégré de l'enfant

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
121,9 M	**10,4 %**	**2**
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 096 · Protection et développement de l'enfant

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Protection et développement de l'enfant est chargé, dans le cadre d'une approche intégrée, de promouvoir le système de protection des enfants aux niveaux communautaire, régional et national et, au-delà, de contribuer au développement d'un environnement propice à l'épanouissement des enfants. La protection et l'aide à l'insertion / à la réinsertion sociale des enfants les plus vulnérables constituent des priorités majeures de la politique publique.

Cette politique est mise en œuvre par la Direction de l'Enfance, par le Programme de lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans (PLME) et par le Programme de développement du préscolaire (PDPS) au sein du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Est rattaché à la politique publique l'opérateur Centre de Protection et d'Intégration sociale des Enfants (CPISE).

La protection et le bien-être des enfants constituant par définition une problématique multiforme, la politique publique est en interaction forte, d'une part, avec les Programmes du MASEF Promotion féminine, genre et bien-être de la famille et Protection sociale et personnes handicapées et, d'autre part, avec de nombreuses autres administrations, notamment celles en charge de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Santé, de la Justice et de la Formation professionnelle. Par ailleurs, le Programme s'appuie largement sur les familles, les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

Présentation des actions et de leurs activités

Les deux Actions constitutives du Programme sont : « Protection de l'enfant » et « Développement intégré de l'enfant ».

Action 01 – Protection de l'enfant

Cette Action a pour objet :

- l'analyse, le pilotage et l'évaluation de la situation en matière de protection et de bien-être des enfants ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et l'actualisation périodique de la stratégie nationale de l'enfance ;
- l'amélioration du cadre juridique régissant les droits des enfants, le suivi de son application et sa vulgarisation au sein de la population, à commencer par les enfants ;
- la protection des enfants vulnérables, notamment ceux victimes d'exploitation et de violence ;
- la lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans dans le cadre des structures préscolaires ou de centres dédiés ;
- la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ;
- le fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

Activités	Structures impliquées
Promotion des droits de l'enfant	DE / Service de la Politique de l'enfance + Service des Droits et de la Protection des enfants

Activités	Structures impliquées
Protection des enfants vulnérables	DE / Service de la Politique de l'enfance + Service des Droits et de la Protection des enfants + Services Enfance dans les DRASEF + CPISE
Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans	Services Enfance dans les DRASEF + PLME
Modernisation de l'administration pour la protection des enfants	DE / Service de la Politique de l'enfance + Service des Droits et de la Protection des enfants + Services Enfance dans les DRASEF + PLME
Support aux activités de protection de l'enfant	

Action 02 – Développement intégré de l'enfant

Cette Action a pour objet :

- le développement du réseau des structures d'éducation et de garde des enfants de 3 à 6 ans et l'amélioration continue de la qualité des programmes dispensés et des éducateurs intervenants ;
- la conception et la mise en œuvre de projets permettant d'améliorer le bien-être des enfants, notamment des plus vulnérables ;
- l'éducation des enfants à la citoyenneté et à la vie démocratique (incluant des activités de loisirs) ;
- la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ;
- le fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans les activités de développement de l'enfant.

Activités	Structures impliquées
Développement de l'éducation préscolaire	DE / Service de l'Éducation préscolaire + Programme de développement du préscolaire + Services Enfance dans les DRASEF + Programme national de lutte contre la malnutrition
Éducation des enfants à la citoyenneté	
Modernisation de l'administration pour le développement de l'enfant	
Support aux activités de développement de l'enfant	
Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et de ceux en milieu préscolaire	

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les enfants, qui sont les premiers bénéficiaires et la raison d'être de la politique publique, attendent du Programme qu'il appuie le développement de leurs droits et toutes les initiatives visant à assurer le respect effectif de ces droits.

Parmi les enfants, les plus vulnérables d'entre eux espèrent pouvoir accéder à un éventail de services de protection intégré, de plus en plus large et de qualité, et ce dans toutes les régions du pays.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme qu'il contribue à réduire les inégalités sociales et géographiques et agisse pour que les engagements pris par l'État vis-à-vis des enfants, notamment au travers des stratégies nationales et des conventions internationales, soient mis en œuvre.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) attendent du Programme une planification rigoureuse des activités, basée sur des données de terrain complètes et fiables et organisant les synergies entre toutes les administrations et les PTF impliqués dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre davantage à ces différentes attentes, en s'appuyant notamment sur le fait que la politique publique de l'enfance constitue de façon constante une priorité forte et visible des plus hautes Autorités, comme le démontre par exemple l'engagement pris par SEM le Président de la République de mettre à niveau l'offre d'éducation préscolaire pour que celle-ci puisse accueillir 100 000 enfants. Plus précisément :

- des stratégies ont été élaborées : Stratégie nationale de protection des enfants 2020-2026, Stratégie nationale de développement de l'éducation préscolaire. Par ailleurs, les travaux d'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'Enfant à l'horizon 2030 ont démarré, et une politique et une stratégie pour la nutrition des enfants devraient aussi être développées ;
- un dispositif complet de gouvernance, de coordination et de gestion des actions pour la protection des enfants a été mis en place avec, au niveau national, un Conseil de l'Enfance et, au niveau décentralisé, des Tables régionales et communales de protection dans lesquelles les familles et les organisations communautaires de base jouent un rôle essentiel ;
- le paquet de services de protection déployé pour les enfants s'est progressivement élargi : prise en charge médicale, assistance psychosociale, formation professionnelle, réinsertion sociale, réinsertion scolaire, enregistrement à l'état civil, etc. Il a aussi touché de plus en plus d'enfants, pour l'essentiel les plus vulnérables et les plus à risque : en 2024, 6 500 enfants victimes de VEDAN ont eu accès à au moins un service de protection ;
- en complément, le Programme a lancé de nombreuses initiatives pour promouvoir un environnement favorable au bien-être et à la participation des enfants : actions de sensibilisation sur les droits de l'enfant, création de clubs scolaires, mise en place de conseils communaux des enfants et réactivation du Parlement des enfants, organisation de colonies de vacances pour les enfants lauréats scolaires et pour les plus vulnérables (enfants en situation de handicap notamment). Par ailleurs, le pourcentage d'enfants de 3 à 6 ans préscolarisés dans les structures publiques ou privées est passé de 9,2 % en 2021-2022 (27 843 enfants) à 15,9 % en 2023-2024. C'est dans ces structures, et également dans une série de centres dédiés, que les actions de lutte contre la malnutrition se déploient, avec 14 858 enfants de moins de 5 ans examinés en 2024 et 2 081 enfants en situation de malnutrition pris en charge la même année.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une mise en œuvre plus ambitieuse de la politique publique de l'Enfance, dont on devine qu'elle ne touche aujourd'hui qu'une petite fraction des enfants, y compris parmi les plus vulnérables :

- l'identification des enfants ayant besoin d'une protection constitue une tâche difficile, de même que le recueil des données de base sur le terrain, notamment parce que les Services de l'Enfance (comme les autres services du MASEF) ne sont pas implantés dans les moughataas. Des enquêtes sont en cours de préparation, en collaboration avec l'Agence nationale de la Statistique et de l'Analyse démographique et économique (ANSADE) ;
- les moyens mis à disposition du Programme ne permettent pas de répondre à tous les besoins, même lorsque ces besoins sont connus : manque de travailleurs sociaux, manque de transport pour permettre l'accès des enfants aux centres de protection, absence de ligne budgétaire dédiée à l'achat d'intrants nutritionnels, manque de budget d'investissement (aujourd'hui essentiellement alimenté par les PTF), manque de structures d'éducation préscolaire alors que la population des enfants de 3 à 6 ans va s'élever à 423 000 enfants en 2030 contre 366 000 en 2024, seulement quelques centaines d'enfants bénéficiaires d'une éducation à la citoyenneté, etc. De plus, les inégalités géographiques subsistent, entre les régions (celles du Nord restent défavorisées) et au sein de chaque région et de chaque moughataa ;
- cette question des moyens d'action est d'autant plus problématique que le Programme fait face à plusieurs besoins émergents : enfants en conflit avec la loi, enfants sous l'emprise de produits stupéfiants, enfants réfugiés ou en mobilité… Les impacts du changement climatique sur les enfants ou la protection des enfants contre les mauvais usages d'internet constituent aussi de nouveaux sujets que le Programme devrait traiter ;
- le Conseil national de l'Enfance, lui-même sous-doté en moyens, ne joue malheureusement pas le rôle de plaidoyer, notamment sur le plan budgétaire, qui était attendu de lui pour la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

ENJEU

Apporter aux enfants la protection et l'environnement dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01 — Mieux connaître la situation des enfants (environnement, vécu, besoins)

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☑ **Efficience de l'administration**

RÉSULTATS ANNUELS 2027

2

études de terrain réalisées par le Programme avec l'ANSADE en 2027, pour alimenter la future stratégie nationale 2027-2030 pour l'enfance.

40 %

au moins des indicateurs essentiels de la politique publique de l'enfance alimentés pour tout le territoire national dans le système d'information de l'enfance au 31/12/2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'études de terrain réalisées	Nombre	0	0	**2**	4 cumulé 2027-2028
Taux d'alimentation du système d'information de l'enfance	%	0 %	0 %	**40 %**	100 %

Source des données : Système d'information de l'enfance du MASEF

Précisions méthodologiques : Études de terrain : les deux études prévues en 2027 portent sur les enfants sans soutien familial et sur l'impact des changements climatiques sur les enfants. Taux d'alimentation du système d'information de l'enfance = nombre d'indicateurs essentiels alimentés et à jour trimestriellement pour toutes les régions / nombre d'indicateurs essentiels contenus dans le système d'information.

Le système d'information de l'enfance contient 10 indicateurs essentiels

1. Nombre d'enfants sensibilisés contre les VEDAN ■
2. Nombre de familles sensibilisées contre les VEDAN
3. Nombre de femmes enceintes ou allaitantes sensibilisées sur l'enjeu nutrition
4. Nombre d'enfants victimes de VEDAN ■
5. Nombre d'enfants identifiés comme étant à risque VEDAN
6. Nombre d'enfants victimes de VEDAN ayant bénéficié d'au moins un service de protection
7. Nombre d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition pris en charge ■
8. Taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans ■
9. Nombre d'acteurs de la protection de l'enfance ayant bénéficié d'un renforcement de capacités
10. Nombre d'enfants ayant participé à une action d'éducation à la citoyenneté

Les 4 premiers indicateurs essentiels qui seront alimentés trimestriellement dans le système en 2027 sont : nombre d'enfants sensibilisés contre les VEDAN ; nombre d'enfants victimes de VEDAN ; taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans ; nombre d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition pris en charge. Soit un taux d'alimentation de 40 % au 31/12/2027. ■ = indicateurs alimentés en 2027.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : PTF : formation à l'alimentation et à l'utilisation du système d'information ; équipement informatique des agents du Programme sur le terrain. ONG nationales : contribution à l'alimentation des indicateurs essentiels.

VEDAN = Violences (dont celles basées sur le genre), Exploitation, Abus, Discrimination, Négligence.

OBJECTIF 02

Assurer une couverture du préscolaire ancrée dans la sphère des pauvres

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☑ **Qualité du service rendu aux usagers** ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

30 %
taux de préscolarisation au niveau national en 2027.

800
enfants participeront à une action d'éducation à la citoyenneté en 2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Taux de préscolarisation	%	19,2 %	24,5 %	**30 %**	35 %

Source des données : Système d'information de l'enfance du MASEF

Précisions méthodologiques : Taux de préscolarisation = effectifs préscolarisés / population des enfants de 3 à 5 ans.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : PTF et ONG : contribution à l'atteinte des résultats 1 et 2.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Protection de l'enfant	**47 097 682**	48 487 051	49 586 958	38,6 %
02	Développement de l'enfance	**74 825 000**	81 441 725	84 128 363	61,4 %
	Total du Programme 096	**121 922 682**	**129 928 776**	**133 715 320**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Investissement** : Dépenses d'investissement

Action 01 – Protection de l'enfant

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Nutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes	● Biens et services	**6 200 000**	6 300 000	6 400 000
Développement, protection et promotion de l'enfance	● Biens et services	**1 485 250**	1 585 250	1 685 250
Protection et intégration sociale des enfants	● Biens et services	**10 890 000**	11 108 520	11 508 427
Appui au SPE	● Biens et services	**5 980 000**	6 500 000	7 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**22 542 432**	22 993 281	22 993 281
Total de l'Action 01		**47 097 682**	**48 487 051**	**49 586 958**

Action 02 – Développement de l'enfance

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP PLF 2027	CP 2028	CP 2029
Développement du préscolaire	● Biens et services	**23 690 500**	23 690 500	23 690 500
Développement du préscolaire	● Transferts courants	**30 334 500**	31 851 225	34 437 863
Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants	● Investissement	**15 000 000**	20 000 000	20 000 000
Programme national de lutte contre la malnutrition	● Biens et services	**3 800 000**	3 900 000	4 000 000
Acquisition de livres scolaires / outils didactiques	● Investissement	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
Total de l'Action 02		**74 825 000**	**81 441 725**	**84 128 363**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

78

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

PERIMETRE

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

PRINCIPALES REFORMES.....

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

TABLEAU DE REPARTITION DES ALLOCATIONS DU MEDD PAR PROGRAMME / ACTION

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME 097 : SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME.....

PERIMETRE DU PROGRAMME.....

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

TABLEAU RECAPUTILATIF DU PROGRAMME 098 : GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

TABLEAU RECAPITULATIF DE REPARTITION DU PROGRAMME 099 : GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADES ET BIODIVERSITE

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (ministère) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (ministère) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même Titre (ministère) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

Découpage indicatif du Programme, l'« Action » est un pan de politique publique. Enfin et au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité » précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- la présentation stratégique du Titre ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie par partie.

TITRE : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

PERIMETRE

Le PAP 2027 traduit la volonté de la Mauritanie de faire de l'environnement un pilier stratégique du développement durable. À travers ces sept objectifs, le MEDD ambitionne de :

- Restaurer les écosystèmes et les terres dégradées ;
- Renforcer la résilience des écosystèmes, climatique et la conservation de la biodiversité ;
- Promouvoir une économie verte et circulaire ;
- Améliorer la gouvernance institutionnelle et territoriale ;
- Développer l'éducation et la sensibilisation environnementale ;
- Institutionnaliser le suivi et la coordination du développement durable.

L'ensemble de ces actions permettra de consolider la transition écologique du pays, d'aligner les politiques nationales sur les engagements internationaux et de faire participer pleinement la population et les acteurs économiques à la construction d'une Mauritanie durable et résiliente.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Le cadre légal et réglementaire qui régit l'action du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) repose sur plusieurs textes nationaux et conventions internationales : Les conventions internationales et accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que leurs textes additionnels, notamment celles adoptées sous l'égide de l'ONU-Environnement : Montego bey 1982, CBD 1992, UNFCC 1992, l'Accord de Paris 2015, Minamata, Stockholm, Vienne, UNCDD 1994, Abidjan 1981, BBNJ 2023…

- Loi-cadre sur l'environnement (2000)
- Code forestier (2007)
- Loi littoral (2026)
- Loi sur le plastique (2013)
- Loi sur la chasse (2018)
- Loi sur la pollution de l'air (2018)
- Loi CITES (2019)
- Loi sur la police environnementale (2021)
- Loi sur la biosécurité (2022)
- Loi sur les déchets solides (2023)
- Loi sur les évaluations environnementales et sociales (2025)

Ces textes sont complétés par les stratégies et programmes nationaux orientant les politiques environnementales à l'horizon 2030 :

- SCAPP 2030 (Stratégie de Croissance Accélérée et Partagée)
- Stratégie Nationale Biodiversité 2030
- Stratégie Nationale Environnementale et Développement Durable (SNEDD 2030)
- CDN 3.0 (Contribution Déterminée Nationale révisée).

Au niveau local, les Plans de Gestion des aires protégées (Parc National du Diawling, Parc National d'Awelagatt, la Réserve Naturelle de Baie de l'Etoile, la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal)

PRINCIPALES REFORMES

Au cours de l'exerciez 2027, le MEDD poursuivra les réformes structurantes suivantes :

- Mise en œuvre des lois existantes et renforcement du cadre réglementaire environnemental, notamment sur les déchets solides, la pollution de l'air, les produits chimiques dangereux, et les évaluations environnementales ;
- Création et opérationnalisation d'un dispositif institutionnel national de développement durable, assurant la coordination et le suivi transversal des politiques ;
- Renforcement des capacités territoriales et institutionnelles, l'opérationnalisation de l'observatoire national de l'environnement et du littoral, la mise en place du Système d'information Environnemental du MEDD ;
- Transition vers une économie verte et circulaire, notamment à travers la gestion et le recyclage des déchets solides ;
- Développement de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour renforcer la culture écologique dans la société.

L'impact budgétaire brut de ces réformes inclut la création de postes techniques, l'acquisition d'équipements numériques et de suivi, ainsi que le financement de programmes d'éducation, de restauration des sols et de conservation de la biodiversité.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

La Mauritanie fait face à des défis environnementaux majeurs :

- Désertification et dégradation des terres dans les zones sahéliennes et arides ;
- Vulnérabilité aux changements climatiques, notamment sur les secteurs agricoles, pastoraux et côtiers ;
- Pressions sur la biodiversité terrestre et marine, avec des menaces sur les espèces endémiques et les écosystèmes fragiles ;
- Pollutions urbaines et industrielles, nécessitant la promotion de pratiques de gestion durable des déchets et de réduction des pollutions.
- Dans ce contexte, les politiques publiques visent à :
- Consolider la résilience climatique et environnementale, conformément aux engagements internationaux ;
- Restaurer les écosystèmes et les terres dégradées ;
- Promouvoir la protection de la biodiversité et le développement des aires protégées terrestres et marines ;
- Renforcer la gouvernance environnementale et la coordination institutionnelle ;
- Sensibiliser la population et promouvoir l'éducation environnementale.

Les programmes nationaux et initiatives internationales (Grande Muraille Verte, plan national de lutte contre la désertification, stratégie nationale des aires marines protégées, 5e communication nationale sur le climat) constituent un cadre opérationnel pour atteindre ces objectifs.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

Pour 2027, le MEDD poursuit sept objectifs stratégiques intégrés, alignés avec la SCAPP 2030, la SNEDD 2030, la Stratégie nationale biodiversité 2030 et la CDN 3.0 :

1. Lutter contre la désertification et restaurer les terres dégradées
2. Renforcer la résilience climatique et la gouvernance du climat
3. Protéger la biodiversité terrestre et marine
4. Promouvoir une économie verte et circulaire
5. Améliorer la gouvernance et la planification environnementale
6. Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
7. Créer un dispositif institutionnel dédié au développement durable

TABLEAU DE REPARTITION DES ALLOCATIONS DU MEDD PAR PROGRAMME / ACTION

Code prog	Programme	Code action	Libellé action	Somme de montant_LFI_2026	Somme de montant_CE_PLFI_2027	Somme de montant_CP_PLFI_2027
097	SUPPORT	01	Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	373361921	199750000	368646754,6
097	SUPPORT	02	Logistique	23590036	0	5792575
097	SUPPORT	04	Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	4264195	0	3804700
097	SUPPORT	05	Mise en œuvre du plan d'action du MEDD au niveau régional	5111083	1174305450	48371537,97
097	SUPPORT	06	Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral		0	11525760
097	SUPPORT	07	Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral		0	8947319,93
098	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	01	Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et education environnementale	5903883	0	8858085
098	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	02	Cadre Règlementaire et institutionnel	3953834	0	4285861
098	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	03	Reporting climatique	128369		
098	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	04	Finance climatique	5850000		
098	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	05	Observation Environnementale et Surveillance Littorale	9687070	15000000	19600000
098	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	06	Promouvoir l'action climatique	11026469	0	14334065
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	01	Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions	14792224	0	14242667

099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**02**	Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	97181500	198497256	97190972,5
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**03**	Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	1889765	0	2140000
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**04**	Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	195532741	1694821608	337652183
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**05**	Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National d'Awleigatt			
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**06**	Restauration de l'écosystème du Parc National d'Awleigatt	77904514	150000000	80215308
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**07**	Gestion et renforcement du cordon dunaire du littoral	63000000	1290805450	150400000
099	GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES DEGRADES ET BIODIVERSITE	**08**	Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National du Diawling	11550801	15000000	27257338
Total				**904728405**	**4738179764**	**1203265127**

PROGRAMME 097 : SUPPORT

BUDGET : 447 088 647,50 MRU

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme support est un programme transversal au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Son périmètre couvre toutes les fonctions transversales et activités de gestion interne qui garantissent la performance et le fonctionnement du département.

Il regroupe :

- Le cabinet ;
- L'Inspection Interne ;
- La Direction des Affaires Financières ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- Les Délégations Régionales et
- Les Inspections Départementales.

Le Secrétaire Général est le RPROG

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le **Programme 1 : Support** regroupe l'ensemble des fonctions administratives, financières, logistiques et institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).
Il vise à assurer la cohérence des actions internes, la coordination entre les structures centrales et déconcentrées, ainsi que le renforcement de la performance globale du Département.

Ce programme s'articule autour de **cinq actions principales**, représentant les domaines stratégiques d'appui et de gouvernance du MEDD.
Chaque action est déclinée en un ensemble d'activités opérationnelles portées par des structures administratives clairement identifiées

ACTION N° 1 : Appui à la mise en œuvre des activités de terrain

Budget : 368 646 754,60 MRU

Activités	***Structures impliquées***
PPDVN ; IMPADRA ; les cellules ; Loyers ; Communication ; Gestion du bâtiment	Cabinet
Contributions aux Organismes internationaux	DiRAM
Gestion de bâtiment	DAF
Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)	Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)
Appui A L'inspection Interne	Inspection Interne

ACTION N° 2 : Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral

Budget : 11 525 760,00 MRU

Activités	Structures impliquées
Délégation agrosylvopastorale	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

ACTION N° 3 : Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Non Agrosylvopastoral

Budget : 8 947 319,93 MRU

Activités	Structures impliquées
Délégation Non-agrosylvopastorale	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

ACTION N° 4 : Logistique

Budget : 5 792 575,00 MRU

Activités	Structures impliquées
Coordination administrative	Direction des Affaires Financières (DAF)

ACTION N° 5 : Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation

Budget : 3 804 700,00 MRU

Activités	Structures impliquées
ELABORATION D'UN PLAN DE FORMATION	DRH
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION ET DE SUIVI PERSONNEL	DRH
Mise en place d'un système de contrôle et d'accès	DRH
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	DRH

ACTION N° 6 : Mise en œuvre du plan d'action du MEDD au niveau régional

Budget : 48 371 537,97 MRU

Activités	*Structures impliquées*
Renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations dans 4 pôles régionaux du nord	Cabinet
Appui à l'administration	Inspections départementales
Brigade mobile	Brigade Mobile

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le **Programme Support** constitue le socle du fonctionnement administratif et institutionnel du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Il assure la coordination, la gestion des ressources humaines et financières, la communication et le suivi de la performance interne du Département.

Ce programme transversal vise à renforcer l'efficacité de l'action publique dans le domaine de l'environnement à travers une gouvernance administrative performante, une utilisation optimale des ressources, et un appui constant aux structures centrales et déconcentrées du ministère.

Le Programme Support joue ainsi un rôle déterminant dans la réussite des politiques environnementales nationales, notamment la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable, de la CDN (Contribution Déterminée au niveau National) et des engagements internationaux de la Mauritanie. Il constitue le levier d'appui institutionnel indispensable à la réalisation des objectifs stratégiques du MEDD en matière de protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques et de gestion durable des ressources naturelles.

ANALYSE STRATÉGIQUE

1. **Volonté politique exprimée**

La volonté politique du Gouvernement mauritanien, traduite à travers la SCAPP 2016-2030 et la politique nationale de l'environnement et du développement durable, met l'accent sur la modernisation de l'administration publique et la performance de la gestion budgétaire.
Le MEDD bénéficie d'un appui croissant pour renforcer ses capacités internes, rationaliser ses dépenses et améliorer la qualité du service public.
Cette orientation s'inscrit dans la dynamique nationale de réforme du budget-programme et de promotion d'une gestion axée sur les résultats.

2. Attentes des usagers et bénéficiaires

Les attentes principales des usagers du Programme Support (agents, partenaires techniques et financiers, structures régionales, acteurs publics et privés) portent sur :

- une meilleure célérité et transparence dans la gestion administrative et financière ;
- un renforcement des capacités du personnel à tous les niveaux ;
- une coordination efficace entre les structures centrales et déconcentrées ;
- une disponibilité accrue des moyens logistiques, matériels et informationnels ;
- une communication interne et externe plus proactive et inclusive.

OBJECTIF

Assurer un pilotage performant, une allocation efficiente des ressources et une amélioration continue des services internes afin de soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques environnementales et de développement durable du Ministère.

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus : ☐ ☑.

Résultat annuel

- Le taux d'exécution budgétaire du département est supérieur à 90% ;
- Les cadres et agents bénéficient du plan annuel de formation exécuté à plus de 80%

Indicateurs

- Le taux d'exécution budgétaire ;
- Le nombre de cadres et agents formés
- Le nombre d'activités régionales réalisées

Intitulé	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027
Superficie des espaces verts créés et aménagés	M2		2 000
Nombre de plants halotolérants plantés	Nombre		8 000
Pourcentage des plantations suivi et entretenu	%		100
La superficie desservie par un dispositif de suivi de la qualité de l'air	Ha	1	2
Nombre d'établissements scolaire reboisés et reverdis	Nombre		50
la pépinière centrale plus performante			1
Taux d'exécution budgétaire	%	95	96
Nombre de cadres et agents formés	Nombre	56	112

Source des données :

Les données relatives aux indicateurs proviennent de :

- la Direction des Affaires Financières (DAF) pour le taux d'exécution budgétaire ;
- la Direction des Ressources Humaines (DRH) pour le suivi des formations et du personnel ;
- la Cellule de coordination des délégations régionales des données régionales et de performance ;
- les rapports d'activités annuels des délégations régionales ;
- le système d'information interne pour le suivi digital.

Précisions méthodologiques :

- Taux d'exécution budgétaire : ratio entre les dépenses effectivement exécutées et les crédits votés en Loi de Finances (numérateur : dépenses exécutées ; dénominateur : crédits votés).
- Nombre de cadres et agents formés : décompte du nombre d'agents ayant effectivement suivi une formation validée par la DRH.
- Nombre d'activités régionales réalisées : total des actions programmées et effectivement exécutées par les délégations régionales dans l'exercice.
- Niveau de mise en œuvre du système digital interne : pourcentage d'outils et services administratifs digitalisés par rapport au total prévu.
- Taux de satisfaction du personnel : moyenne issue d'un sondage interne réalisé annuellement auprès des agents du MEDD.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME 097 : SUPPORT

Libellé action	Libellé sous-chapitre	Code partie	Libellé partie	Somme de montant_LFI_2026	Somme de montant_CE_PLFI_2027	Somme de montant_CP_PLFI_2027
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Appui à l'administration	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	19127392	0	24818594,6
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	APPUI A L'INSPECTION INTERNE	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1660480	0	1880000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Cellule de coordination des délégations régionales	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	2226500		
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Cellule de suivi écologique	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1246157	0	750000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Cellules de suivi projet et programme	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1111830	0	900000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Commission Ad Hoc	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1200000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Commission de passation des marchés publics MEV	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1696900	0	1696900
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Communication	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	2682314	0	2682314
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Contributions aux Organismes internationaux	**4**	Subventions et transferts courants	10000000	0	10000000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Fonds d'intervention pour l'environnement	**7**	Autres dépenses	13271520	0	20000000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Gestion de bâtiment	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	441884	0	460000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Loyers	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	5000000	0	5200000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Programme Prioritaire pour le Dévéloppement de Nouakchott	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	43400000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Programme Prioritaire pour le Dévéloppement de Nouakchott	**6**	Dépenses d'investissement	150000000	88950000	87950000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Projet Gestion Intégrée des Aires Protégées dans les Zones Arides de Mauritanie IMPADRA	**6**	Dépenses d'investissement	41000000	104800000	42000000
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	120896944	0	122708946
Appui à la mise en œuvre des activités de terrain	Renforcement des capacités nationales en matière de transparence et de rapports ambitieux sur le climat/CBIT	**6**	Dépenses d'investissement	3000000	6000000	3000000

Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	ELABORATION D UN PLAN DE FORMATION	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	997600	0	797600
Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	760455	0	400000
Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	MISE EN PLACE D UN SYSTÈME DE GESTION ET DE SUIVI PERSONNEL	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	450000	0	350000
Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	Mise en place d'un système de contrôle et d'accès	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	500000	0	500000
Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	Renforcement des Capacités de Délégations Régionales	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1157100	0	1157100
Gestion et suivi du personnel et Renforcement des capacités/Formation	Renforcements des Capacités	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	399040	0	600000
Logistique	Appui à l'administration	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	698950		
Logistique	Coordination administrative	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1905162	0	3030000
Logistique	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	2776254	0	2762575
Mise en œuvre du plan d'action du MEDD au niveau régional	Appui à l'administration	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	5111083	0	6411083
Mise en œuvre du plan d'action du MEDD au niveau régional	Brigade mobile	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	2960454,97
Mise en œuvre du plan d'action du MEDD au niveau régional	Renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations dans 4 pôles régionaux du nord	**6**	Dépenses d'investissement		1174305450	39000000
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Délégation agrosylvopastorale de l'Assaba	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Délégation agrosylvopastorale du Brakna	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Délégation agrosylvopastorale du Gorgol	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Délégation agrosylvopastorale du Guidimakha	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1353220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Délégation agrosylvopastorale du Tagant	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Délégation agrosylvopastorale du Trarza	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Delegation agrosylvopastorales Hodh Charghi	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220

Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régions Agrosylvopastoral	Delegation agrosylvopastorales Hodh Gharbi	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1453220
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale de l'Adrar	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1256759,99
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale de l'Inchir	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1256759,99
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale de Nouadhibou	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1256759,99
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale du Nouakchott Nord	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1306759,99
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale du Nouakchott Ouest	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1306759,99
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale du Nouakchott Sud	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1306759,99
Mise en œuvre les programmes et activités environnementaux dans les régionsNon sylvoagropastoral	Délégation agrosylvopastorale du Tiris Zemmou	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1256759,99
Total en MRU				**388 117 565**	**1 374 055 450**	**447 088 648**

PROGRAMME 098 : Gouvernance environnementale, changement climatique et développement durable

BUDGET : 47 078 011,00 MRU

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La gouvernance environnementale, le changement climatique et le développement durable forment un cadre d'action interdépendant face aux défis planétaires. La gouvernance incarne l'architecture décisionnelle, structurant les réponses politiques à travers des mécanismes réglementaires, économiques et participatifs à toutes les échelles, du global au local. Le changement climatique représente l'urgence impérative, nécessitant une double approche d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation pour faire face aux impacts inévitables. Le développement durable fournit la boussole éthique et stratégique, orientant cette transition vers une économie circulaire et bas-carbone qui concilie équité sociale, prospérité économique et préservation des écosystèmes.

Ainsi les structures qui interviennent dans ce programme sont :

- Direction de la planification de la coordination du suivi des programmes et des statistiques (DPCS) ;
- Direction du Développement Durable
- Direction de la règlementation et des Accords Multilatéraux (DiRAM) ;
- Direction du Climat et de l'économie Verte (DiCEV) ;
- Observatoire National de l'Environnement et du Littoral (ONEL).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le Programme « Gouvernance environnementale, Changement climatique et Développement durable » vise à renforcer la gouvernance environnementale, à appuyer la mise en œuvre des politiques nationales sur le climat et le développement durable, et à assurer la production et la diffusion de données fiables pour la décision publique.

Il s'articule autour de cinq Actions principales, correspondant aux grands axes de la politique publique environnementale nationale, et mobilise les directions et organismes techniques du MEDD ainsi que plusieurs opérateurs nationaux et partenaires internationaux.

ACTION N° 1 : Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et éducation environnementale

Budget : **8 858 085 MRU**

Objectif : Renforcer le cadre stratégique, la prise de conscience et les outils d'aide à la décision en matière de l'environnement et du développement Durable.

Structures principales : DPCS (Direction de la Planification de la coordination et des Statistiques) et Direction du Développement Durable

Principaux indicateurs :

Intitulé	***Unité***	***Situation 2026***	***Cible PAP 2027***
Nombre de personnes sensibilisés/	*Nombre*	*15000*	*23 000*
Nombre d'élevés éduqués et journées célébrées	*Nombre*	*1 100*	*1 500*
Nombre de journées célébrées	*Nombre*	*3*	*3*
Nombre d'indicateurs environnementaux et d'activités suivi sur le SIE	*Nombre*	*5*	*12*

ACTION N° 2 : Cadre Règlementaire

Budget : **4 285 861,00 MRU**

OBJECTIF : CONSOLIDER LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE NATIONAL SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
Structures Principales : Direction De La Règlementation Et Des Accords Multilatéraux).

Principaux indicateurs :

Intitulé	***Unité***	***Situation 2026***	***Cible PAP 2027***
Nombre de loi promulgués	*Nombre*	*2*	*3*
Nombre de Décret promulgués	*Nombre*	*1*	*3*

ACTION N° 3 : Promouvoir l'action climatique

Budget : **14 334 065 MRU**

OBJECTIF : PROMOUVOIR L'ACTION CLIMATIQUE ET LA FINANCE VERTE.
Structures principales : DCEV (Direction du Climatique et de l'Économie Verte)

Principaux indicateurs :

Intitulé	*Unité*	*Situation 2026*	*Cible PAP 2027*
Nombre des partenariats et des conventions signées avec les PTFs.	*Nombre*		*5*
Nombre d'initiatives vertes, innovantes et durable bénéficiaires	*Nombre*		*5*
le nombre et la diversité des participants au forum sur la finance climat	*Nombre*		*60*
Nombre de communes accompagnées	*Nombre*		*5*
Nombre des personnes formés sur les logiciels des inventaires des gas à effte de serre et l'analyse de vulnérabilité	*Nombre*		*15*
un plan d'investissement de la CDN3,0 est élaboré	*Nombre*		*1*

ACTION N° 5 : Observation environnementale et surveillance du littoral

Objectif : Renforcer le système national d'observation environnementale et du littoral.
Structures principales : Observatoire National de l'Environnement et du Littoral (ONEL).

Activités principales :

Budget : **19 600 000,00 MRU**

Intitulé	*Unité*	*Situation 2026*	*Cible PAP 2027*
Nombre de microprojets de démonstration exécutés	*Nombre*	*2*	*4*
Progrès sur l'Indice de veille écologique et l'indice de performance environnementale	*Rang*	*+5*	*+10*
Thématiques du SIG publiées	*Nombre*	*2*	*6*
Notes de politique communiquées	*Nombre*	*3*	*6*
Atlas de vulnérabilité produit	*Nombre*	*1*	*3*
Session de formation thématique organisée	*Nombre*	*2*	*5*
Superficie du littoral sous surveillance effective	*Km^2*	*180*	*300*

TABLEAU RECAPUTILATIF DU PROGRAMME 098 : GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Libellé action	Libellé sous-chapitre	Code partie	Libellé partie	Somme de montant_LFI_2026	Somme de montant_CE_PLFI_2027	Somme de montant_CP_PLFI_2027
Cadre Règlementaire et institutionnel	Élaboration et revision des projets de decret	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	900000
Cadre Règlementaire et institutionnel	Élaboration et revision des projets de loi	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1550000
Cadre Règlementaire et institutionnel	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	1951225	0	1835861
Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et education environnementale	Élaboration, coordination et suivi de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement durable	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	1300000
Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et education environnementale	mise en oeuvre des activités du programme écoles vertes	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1450820	0	1890000
Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et education environnementale	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	2653063	0	2468085
Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et education environnementale	Sensibiliser les population sur les thématiques environnementales et célébrations des journées mondiales de l'environnement	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1800000	0	2650000
Cadre stratégique, gestion des données, sensibilisation et education environnementale	Système d'information environnementale	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	550000

Observation Environnementale et Surveillance Littorale	Fonctionnement d'observatoire national de l'environnement et du littoral	**1**	Dépenses de personnel		0	9200000
Observation Environnementale et Surveillance Littorale	Fonctionnement d'observatoire national de l'environnement et du littoral	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	3751179	0	1400000
Observation Environnementale et Surveillance Littorale	Fonctionnement d'observatoire national de l'environnement et du littoral	**4**	Subventions et transferts courants		0	4000000
Observation Environnementale et Surveillance Littorale	Renforcement des capacités de l'Observatoire National de l'Environnement et du Littoral	**6**	Dépenses d'investissement		15000000	5000000
Promouvoir l'action climatique	Accompagnement des initiatives écologiques	**4**	Subventions et transferts courants		0	5113248
Promouvoir l'action climatique	Appui et accompagnement des communes pilotes dans l'intégration du CC	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	800000
Promouvoir l'action climatique	Assurer la participation de la Mauritanie à la COP climat	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	5980000
Promouvoir l'action climatique	Elaboration du plan des investissements pour la CDN3.0	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	725000
Promouvoir l'action climatique	Formation sur les logiciels des inventaires des gaz à effet de serre et des analyse de la vunérabilité	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	700000
Promouvoir l'action climatique	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	818994	0	1015817
Total en MRU				12 425 281	15 000 000	47 078 011

PROGRAMME 099 : Gestion des pollutions et restauration des écosystèmes dégradés et biodiversité

BUDGET : 709 098 468,50 MRU

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le Programme 3 vise à préserver la qualité de l'environnement et à restaurer les écosystèmes dégradés, tout en protégeant la biodiversité nationale et les zones écologiquement sensibles. Il constitue un pilier central de la politique environnementale nationale et s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements internationaux de la Mauritanie, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention de Ramsar et la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD).

Ce programme regroupe les principales structures techniques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) intervenant dans la prévention et le contrôle des pollutions, la gestion durable des ressources naturelles, la protection du littoral, la restauration des écosystèmes et la conservation de la biodiversité.

.

Il traduit la volonté politique de consolider la gouvernance environnementale, de renforcer la résilience des écosystèmes et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles au bénéfice des populations.

.

ANALYSE STRATEGIQUE

1. Volonté politique et cadre d'orientation

Le programme s'appuie sur une forte volonté politique affirmée par les plus hautes autorités de l'État à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable(SNEDD) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité.
Ces orientations traduisent la priorité donnée à la lutte contre la dégradation des terres, la pollution, la perte de biodiversité et les impacts du changement climatique.

2. Attentes des usagers et de la société

Les attentes des citoyens et des acteurs économiques portent sur :

- Un cadre de vie sain, sans pollution ni nuisances ;
- Une exploitation durable des ressources naturelles (sols, forêts, biodiversité) ;
- Une gestion efficace et équitable des aires protégées et du littoral ;
- Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et adaptative dans les projets de développement.

3. Contexte et faits marquants récents

- Accélération de la dégradation des terres et de la désertification dans les zones sahéliennes ;
- Pression anthropique croissante sur les forêts et les zones humides ;
- Pollution accrue autour des centres urbains, zones minières et côtières ;
- Exploitation du gaz en offshore au toure des aires protégées (GTA)
- Emergence de projet de développement économique (Port de N'Diago, routes, aménagement agricoles, etc)
- Mise en œuvre de projets structurants tels que le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National du Diawling, le Plan de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal, le Plan de Gestion de la Baie de l'Etoile, la Grande Muraille Verte, le Programme National de Restauration des Forêts Classées, et le Plan de Gestion du Parc National d'Awleigatt ;
- Adoption d'un nouveau cadre réglementaire pour les évaluations environnementales et sociales (EIES).

4. Contraintes et exigences budgétaires

- Inadéquation des ressources financières face à l'ampleur des défis environnementaux ;
- Dépendance aux financements extérieurs pour la réalisation des grands projets écologiques ;
- Besoin de rationaliser les dépenses et d'améliorer l'efficience de la programmation budgétaire.
- L'insuffisance de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les stratégies sectorielles

5. Résultats récents et performances observées

- Renforcement du dispositif national de contrôle environnemental (DECE) ;
- Réalisation de campagnes d'encensement aérien, de fixation des dunes et de restauration de forêts classées (DiPERS) ;
- Extension des aires protégées et amélioration de leur gouvernance (PND, Baie de l'Toile, PNA);
- Mise en œuvre de programmes de reboisement et de gestion intégrée des zones humides ;
- Progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte.

6. Points forts et points faibles

Points forts :

- Existence des plans d'aménagements et de gestion spécifiques par écosystème, et à moyen terme notamment pour le Parc National du Diawling (Planification quinquennale) ;
- Implication croissante des collectivités locales et des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles ;
- Capitalisation d'expériences réussies de restauration écologique (Ex. PND).

Points faibles :

- Faible coordination interinstitutionnelle entre acteurs environnementaux et sectoriels ;
- Vulnérabilité de l'environnement à l'échelle nationale et faiblesse d'engagement de la population
- Manque accru d'équipements de suivi et d'évaluation scientifique ;
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées dans les domaines liés à la protection de l'environnement (ex. la surveillance environnementale, la gestion durable des aires protégées, la restauration écologique des écosystèmes dégradés, la gouvernance participative, etc) ;
- Vulnérabilité budgétaire face aux priorités concurrentes de développement.

ENJEUX

Enjeu 1 : Préserver la qualité environnementale et restaurer les écosystèmes dégradés

Assurer la prévention, le contrôle et la réduction des pollutions, tout en favorisant la résilience écologique et la durabilité des ressources naturelles.

Enjeu 2 : Renforcer la gouvernance et la durabilité de la gestion des ressources naturelles

Améliorer la planification, la coordination et la redevabilité des acteurs du secteur environnemental, en lien avec la décentralisation et les réformes de la gestion publique.

Enjeu 3 : Valoriser le rôle des aires protégées au service du développement durable

Promouvoir la restauration écologique, la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique comme outil d'aide à la décision, l'écotourisme et la valorisation des produits forestiers et écosystémiques comme leviers de croissance verte et d'emploi rural.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les objectifs stratégiques du Programme 3 : Gestion des pollutions, restauration des écosystèmes et conservation de la biodiversité traduisent les finalités recherchées par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement et du développement durable.
Ils visent à renforcer la gouvernance environnementale, à restaurer les écosystèmes dégradés et à améliorer la résilience écologique du pays.

ACTION N°1 : Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions

Budget : 14 242 667,00 MRU

Objectif Stratégique : prévenir et réduire les pollutions, gérer les urgences environnementales et garantir un cadre de vie sain

Finalité : Améliorer la qualité environnementale à travers un dispositif performant d'évaluation, de suivi et de contrôle des impacts environnementaux des activités économiques et industrielles.

Résultats attendus :

- L'impact des incidents environnementaux sur la santé et les écosystèmes est limité

Indicateurs de performance :

Indicateur	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Taux de traitement des dossiers environnementaux : part des dossiers instruits/traités sur le total reçu.	Taux	60%	70%	Rapports DECE
Taux de conformité environnementale des projets/installations contrôlés (part des projets ou installations contrôlés respectant les prescriptions environnementales	Taux	40%	60 %	Rapports DECE
Taux de plaintes et incidents environnementaux traités : part des plaintes/incidents ayant fait l'objet d'une vérification et d'une suite appropriée.	Taux	70%	70%	Rapports DECE
Nombre de sites faisant l'objet d'un suivi de la qualité de l'air, de l'eau et/ou des sols.	Nombre	2	4	Rapports DECE
Quantité suivie des déchets et produits chimiques	Nombre (en tonnes)	10000	15000	Rapports DECE
Nombre de campagne de sensibilisation	Nombre	2	4	Rapports DECE
Base des données pour le suivi des dossiers	Nombre	1	1	Base

Source des données : DECE – rapports annuels de contrôle environnemental, base SIG-EIES.

ACTION N°2 : Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés

Budget : 97 190 972,50 MRU

Objectif N°2 : **Restaurer les écosystèmes dégradés et promouvoir la gestion durable des ressources forestières et pastorales**

Finalité : Lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la perte de biodiversité, en promouvant la restauration et la gestion durable des ressources naturelles.

Résultats attendus :

- Reconstitution des écosystèmes dégradés et valorisation des ressources naturelles locales.

Indicateurs de performance :

Indicateur	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Superficies ensemencés	ha	1 500 000	2 000 000	Rapports DiPERS
Superficie de terres restaurés	ha	60	40	Rapports DiPERS
Nombre d'écosystèmes restaurés (Forêts classées et zones humides)	Nombre	5	8	Rapports DiPERS
Nombre de postes de contrôles forestiers mis en place et équipés	Nombre	3	3	Rapports DiPERS

Source des données : DiPERS – rapports de campagnes, enquêtes forestières.

ACTION N°3 : Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés

Budget : 2 140 000,00 MRU

Objectif : Renforcer la gouvernance, la protection et la valorisation durable des zones côtières, humides et protégées

Finalité : Assurer la conservation durable du patrimoine naturel, la résilience des écosystèmes côtiers et la gouvernance intégrée du littoral.

Résultats attendus :

- La biodiversité marines et côtières et des zones humide est restaurée et conservée.

Indicateurs de performance :

Indicateur	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Nombre de Zones disposant d'une situation de référence de la biodiversité	Nombre	2	2	DilZAP
Nombre de sites sensibles suivis	Nombre	4	6	DilZAP

Source des données : DiLZAP, PND – rapports de suivi écologique.

ACTION N°4 : Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)

Budget : 337 652 183,00 MRU

Objectif : lutter contre la désertification et restaurer les écosystèmes sahéliens

Finalité : Contribuer à la lutte contre la désertification et renforcer la résilience des populations rurales dans les zones sahéliennes, tout en favorisant le développement local durable.

Résultats attendus :

- Les écosystèmes de la zone GMV sont restaurés et stabilisés.

Indicateurs de performance :

Indicateur	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Superficie totale des terres et écosystèmes dégradés restaurés dans le cadre de la Grande Muraille Verte	Ha	10 000	20 000	ANGMV
Nombre de FACI opérationnelles (créées, ou réhabilitées)	Nombre	95	120	ANGMV
Nombre d'emplois verts directs et indirects créés	Nombre	750	1 000	ANGMV

Source des données : ANGMV – base de suivi IGMV, rapports de projets.

ACTION N°5 : Restauration de l'écosystème du Parc National d'Awleigatt

Budget : 80 215 308,00 MRU

Objectif : Préserver la biodiversité et restaurer les écosystèmes du parc

Finalité : Préserver la biodiversité et renforcer la gestion durable du parc tout en favorisant l'écotourisme et la participation communautaire.

Résultats attendus :

- Mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc
- Amélioration de l'état de conservation, de la restauration et de la gestion des écosystèmes prioritaires et des aires protégées.
- Les nouvelles espèces de faune et de flore introduites au parc s'acclimatent
- Développement socio-économique, promotion de l'écotourisme et de l'Education Environnementale
- Des services écotouristiques sont disponibles

Indicateurs de performance :

Indicateur	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Taux de mise en œuvre du PAG du PNA	%	35	60	Rapports PNA
Nombre d'espèces végétales suivies	Nombre	38	99	PNA/MEDD
Nombre d'espèces animales introduites acclimatées	Nombre	20	29	PNA/MEDD
Nombre d'infrastructures écotouristiques réalisées	Nombre	33	40	Rapports PNA
Nombre de visiteurs annuels du parc	Nombre	3700	5000	Statistiques PNA

Source des données : Base de données PNA, rapports d'activités.

ACTION N°6 : Gestion et renforcement du cordon dunaire du littoral

Budget : 150 400 000,00 MRU

Indicateurs de performance

Indicateur	Unité	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Nombre de brèches colmatées	**nombre**	**9**		

ACTION N°7 : Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National du Diawling

Budget : **27 257 338,00 MRU**

Objectif : Renforcer la résilience des écosystèmes et de la population locale du bas delta du fleuve Sénégal au Parc National du Diawling

Finalité : Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG 2023-2027) sera actualisé en 2027 pour la période quinquennal 2028-2032. La résilience des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles au profit de la population locale sont renforcées

Résultats attendus :

- Les écosystèmes du PND sont restaurés et conservés
- Amélioration de la résilience de la population locale, à travers la régénération et l'exploitation durable des ressources naturelles (Pêche, parcours de pâturage, artisanat, maraichage)
- Amélioration de la gouvernance du PND par la pérennisation de financement durable (PAG à jour, audit comptable, Système de reportage technique et financier à jour, etc)

Indicateurs de Performance :

Indicateur	Situation 2026	Cible PAP 2027	Source de données
Plan d'Aménagement et de Gestion Actualisé 2028-2032	PAG 2023-2027	100%	PAG 2028-2032/PND
Un rapport du Comité pluridisplinaire du suivi hydrologique est élaboré	1	1	Base des Données PND
Nombre de Protocoles prioritaires de suivi de la biodiversité	5 Protocoles de suivi	5 Protocoles de suivi	Rapports mensuels biodiversité ; Rapport d'Activités Trimestriel, Semestriel et annuel ; BD
Un rapport du dénombrement internationale des oiseaux d'eau	1	1	Base de données/ Rapport du DIOE 2027
Nombre d'Ha restauré	1457	150	SIG, placettes et rapports
Nombre patrouille pour surveillance de l'aire protégée	S1 2026 : 32 patrouilles et 32 430 km	≥ 72 patrouilles et ≥ 60 000 km	Registre surveillance ; Rapport annuel

Nombre d'emploi vert générés	1430 emplois dont 300 dont femmes	≥ 1500 emplois ; ≥ 50 % de femmes	Registre coopératives/usagers ; Semestriel, rapport d'inondation, rapport annuel
Nombre de visiteur	2 234 visiteurs au 1er semestre 2026	≥ 3000 visiteurs	Registre écotourisme ; mensuel ; rapport annuel

Source des données : Base de données PND, rapports d'activités trimestriel, Semestriel et annuel 2027.

Précisions méthodologiques :

Les indicateurs de performance du Programme 3 sont mesurés selon des méthodes simples et homogènes permettant un suivi fiable des résultats.

Ils reposent sur trois modes de calcul principaux :

- Simple décompte : utilisé pour les indicateurs de type quantitatif (ex. nombre de missions de contrôle, d'hectares reboisés, d'infrastructures écotouristiques, de cadres formés).
- Ratio ou pourcentage : appliqué aux indicateurs d'efficacité (ex. taux de conformité environnementale, taux d'exécution budgétaire).
- Moyenne : utilisée pour mesurer les délais ou les niveaux de réalisation moyens, lorsque pertinent.

Les données proviennent des rapports techniques et financiers des directions du MEDD (DECE, DiPERS, DiLZAP, PND, ANGMV, PNA, DAF, DPCSE) et sont collectées annuellement à travers les systèmes de suivi-évaluation et les outils SIG.

Chaque indicateur est défini, mesuré et validé selon un protocole standard précisant :

- la définition opérationnelle de l'indicateur ;
- la source et la méthode de collecte des données ;
- le mode de calcul (numérateur/dénominateur, unité de mesure) ;
- et la fréquence de mise à jour.

Les résultats ainsi consolidés servent à l'évaluation de la performance du programme, à l'ajustement des cibles et à l'orientation des décisions budgétaires et stratégiques du MEDD.

TABLEAU RECAPITULATIF DE REPARTITION DU PROGRAMME 099 : GESTION DES POLLUTIONS ET RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADES ET BIODIVERSITE

Libellé action	Libellé sous-chapitre	Code partie	Libellé partie	Somme de montant_LFI_2026	Somme de montant_CE_PLFI_2027	Somme de montant_CP_PLFI_2027
Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions	Améliorer la gestion de déchets	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	2651800	0	2003175
Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions	Contrôle environnemental	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	2733625	0	2833625
Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions	Evaluation environnementale	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1950000	0	1950000
Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions	Prévention des risques et améliorations des connaissances sur la qualité de l'environnement	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	2169160	0	2169160
Évaluation, contrôle environnemental et gestion intégrée des pollutions	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	5287639	0	5286707
Gestion et renforcement du cordon dunaire du littoral	Programme pour l'économie bleu et la résilience dans les zones côtières d'Afrique/WACA+	**6**	Dépenses d'investissement		1290805450	150400000
Gestion et renforcement du cordon dunaire du littoral	Projet d'investissement de résiliences des zones côtières en Afrique de l'ouest	**6**	Dépenses d'investissement	63000000		
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Appui à l'administration	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	9102773	0	9400000
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Campagne de reboisement et ensemencement direct	**6**	Dépenses d'investissement	6000000	51000000	6000000
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Projet d'appui à la GMV /AFD	**6**	Dépenses d'investissement	108000000	288300000	90300000
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des zones humides (PIGRN)	**6**	Dépenses d'investissement		224807188	46800000

Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Projet de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes	**6**	Dépenses d'investissement		708000000	51300000
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Réalisation et équipements des forages / points d'eau pour les pépinières forestières collectives	**6**	Dépenses d'investissement	30000000	90000000	30000000
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	27429968	0	28152183
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Renforcement de la résilience de la Grande Muraille Verte en Afrique (SURAGGWA)	**6**	Dépenses d'investissement		287714420	60700000
Initiative Grande Muraille Verte (IGMV)	Restauration des terres agrosylvopastorales dégradées	**6**	Dépenses d'investissement	15000000	45000000	15000000
Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National d'Awleigatt	Rehabilitation des digues du PND	**6**	Dépenses d'investissement			
Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National du Diawling	Appui à l'administration	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	4293463	0	5000000
Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National du Diawling	Rehabilitation des digues du PND	**6**	Dépenses d'investissement		15000000	15000000
Mise en œuvre du plan de gestion du Parc National du Diawling	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	7257338	0	7257338
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Organisation de la campagne nationale d'ensemencement aérien	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	3625500	0	3678464,5
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Organisation de la campagne nationale d'ensemencement aérien	**4**	Subventions et transferts courants	3250000	0	3250000
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Organisation de la campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	3730300	0	2143260
Préservation et restauration des ressources forestières et des	Organisation de la campagne nationale de protection des	**4**	Subventions et transferts courants	39687500	0	0

écosystèmes dégradés	pâturages contre les feux de brousse					
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Programme national de lutte contre la déforestation	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	642500	0	442500
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Programme national de lutte contre la déforestation	**6**	Dépenses d'investissement	4500000	19000000	9000000
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Programme national de réhabilitation des forêts classées	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	911830	0	911830
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Programme national de réhabilitation des forêts classées	**6**	Dépenses d'investissement		5000000	5000000
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Réhabilitation des terres dégradées par la fixation des dunes et la conservation des sols	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1712375	0	1712375
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Réhabilitation des terres dégradées par la fixation des dunes et la conservation des sols	**6**	Dépenses d'investissement	9200000	50000000	9000000
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	8498415	0	8332207
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Réstaurer les zones humides stratégiques	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1423080	0	1423080
Préservation et restauration des ressources forestières et des écosystèmes dégradés	Réstaurer les zones humides stratégiques	**6**	Dépenses d'investissement	20000000	124497256	52297256
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones	AMELIORER LA RESILIENCE DU CORDON	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	260000	0	0

Humides et Aires protégés	DUNAIRE DU LITTORAL					
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	ASSURER LA SENSIBILISATION ET LA SURVEILLANCE DU LITTORAL	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	575000	0	0
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	Classer les Zones Humides candidates à AMCEZ	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	720000
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	DEVELOPPER UN REFERENTIEL DE DONNEES SUR LE RESEAU NATIONAL DES AIRES PROTEGEES ET ZONES HUMIDES	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	488099	0	0
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	DEVELOPPER UN SYSTÈME DE SUIVI DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC MARITIME	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	566666	0	0
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	Opérationnaliser le référentiel de données sur le réseau national des aires protégées et zones humides	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	850000
Protection, prévention et gouvernance du littoral des Zones Humides et Aires protégés	Protection du littoral	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services		0	570000
Restauration de l'écosystème du Parc National d'Awleigatt	Appui à l'administration	**2**	Dépenses d'acquisition de biens et de services	2308711	0	2500000
Restauration de l'écosystème du Parc National d'Awleigatt	Appui à l'administration	**4**	Subventions et transferts courants	20000000	0	19000000
Restauration de l'écosystème du Parc National d'Awleigatt	Infrastructures et équipements du PNA	**6**	Dépenses d'investissement	47000000	150000000	50000000
Restauration de l'écosystème du Parc National d'Awleigatt	Rémunération du personnel	**1**	Dépenses de personnel	8595803	0	8715308
Total en MRU				**461 851 545**	**3 349 124 314**	**709 098 469**

COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME,
Á L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX
RELATIONS AVEC LA SOCIETÉ CIVILE

80

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode Programme découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (ministère) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (ministère) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'Actions relevant d'un même Titre (ministère) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le Programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les Programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme Gouvernance et support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

Découpage indicatif du Programme, l'« Action» est un pan de politique publique. Enfin et au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité» précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- Les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois des Programmes pour l'année à venir.
- En lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de ces Programmes.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- La présentation stratégique du Titre.
- Le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- La présentation du Programme.
- Le cadrage stratégique du Programme.
- La présentation des moyens du Programme, crédits et emplois.
- La justification des crédits, partie budgétaire par partie budgétaire.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE
PERIMETRE
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE
PRINCIPALES REFORMES
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS
RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

PROGRAMME SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES DE PERSONNEL
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME DROITS DE L'HOMME

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES DE PERSONNEL
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME RESILIENCE ET ACTION HUMANITAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES DE PERSONNEL
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME PROMOTION DE LA SOCIETE CIVILE

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES DE PERSONNEL
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE

PERIMETRE

Le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Acton Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile a pour mission de proposer et mettre en œuvre les politiques nationales en matière de : 1/ vulgarisation, défense et promotion des droits de l'homme, dont la lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants ; 2/ protection des populations, notamment les plus vulnérables, face aux risques de crises et catastrophes et à leur survenance ; 3/ renforcement du rôle des organisations de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

Compte tenu du caractère très transversal des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Commissariat conçoit et déploie son action en étroite articulation avec de nombreux autres départements ministériels notamment ceux en charge de l'Economie et des Finances, de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille, de l'Education, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Sécurité alimentaire, de la Justice, de la Santé, de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes qui encadrent les politiques publiques à mettre en œuvre sont notamment : La Loi n° 2015-031 incriminant l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes ; la Loi n° 2020-017 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et à la protection des victimes ; la Loi n° 2024-039 portant création du Tribunal Spécialisé de Lutte contre l'Esclavage, la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants ; la Loi n° 2020-016 sur la gestion des catastrophes naturelles ; la Loi 2021-004 du 10 février 2021 relative aux Associations, aux Fondations et eu Réseaux.

PRINCIPALES REFORMES

Les différentes réformes portées par le Commissariat ces dernières années ont pour objectifs de répondre dans la durée à trois grands enjeux : 1/ fédérer et mobiliser tous les acteurs, nationaux comme internationaux, publics comme privés, au service de la promotion et de la protection des droits de l'homme ; 2/ prévenir autant que possible les crises et catastrophes humanitaires et limiter leurs impacts en cas de survenance, notamment en renforçant la résilience des populations les plus vulnérables : 3/ faire de la société civile un acteur à part entière du développement, aux côtés des administrations et des entreprises privées, notamment en développant son implication dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques économiques et sociales.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE

Des résultats tangibles sont d'ores et déjà à mettre à l'actif de chacun des trois programmes de politiques publiques constituant le Commissariat, notamment en matière de conception de stratégies, de renforcement progressif du cadre juridique, de sensibilisation des populations, de formation-mobilisation-coordination des différents acteurs institutionnels, mais aussi de réponses concrètes apportées aux populations en souffrance (les familles frappées par des catastrophes naturelles, les victimes de l'esclavage, les réfugiés et migrants victimes d'exploitations de toute sorte…).Toutefois, il reste beaucoup à faire car les besoins sont immenses alors que les ressources budgétaires et humaines des programmes demeurent très limitées. Dans ce contexte, un défi majeur est de poursuivre l'effort pour parvenir à une meilleure cohérence et efficience de l'action entre les départements ministériels, les partenaires techniques et financiers et les acteurs associatifs, tant il est vrai que les préoccupations portées par les programmes du Commissariat sont aussi celles du pays du pays dans son ensemble.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS

OBJECTIF N°1 : Accélérer le traitement des plaintes relatives aux violations des droits humains

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, 80 % des plaintes déposées au CDHAHRSC pour violation des droits humains auront été traités en moins de 120 jours.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Taux de plaintes traitées en moins de 120 jours	%	65%	N/A	75%	80 %	90%

Source des données : Rapports d'activité de la Direction des Droits de l'Homme

Précisions méthodologiques :

120 jours = délai maximum entre la date du dépôt de la plainte sur la plateforme et la date de la réponse du Commissariat sur la plateforme.

OBJECTIF N°2 : Améliorer la prévention des crises et des catastrophes

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐. Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. En 2027, un plan de contingence sera élaboré pour la prévention et la gestion des incendies.
2. En 2027, 150 intervenants de terrain seront formés à l'action humanitaire avec l'appui du Programme.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de plans de contingence élaborés	Nombre	N/A	N/A	0	1	3 (cumulé 2027-2029)
Nombre d'intervenants de terrain formés à l'action humanitaire	Nombre	N/A	N/A	90	150	240 (cumulé 2027-2029)

Source des données : Rapports d'activité de la Direction de la Résilience et de l'Action Humanitaire.

Précisions méthodologiques :

1. Elaboration des plans de contingence

- Chaque plan de contingence comprendra : une identification précise des risques, une évaluation de la probabilité de survenance, une définition des rôles et responsabilités des acteurs humanitaires impliqués et la définition de mécanismes d'alerte précoce.
- Sur la période 2027-2029, les 2 nouveaux plans de contingence qui seront élaborés porteront sur les inondations et le déplacement des populations liés aux conflits

OBJECTIF N°3 : Professionnaliser les organisations de la société civile (OSC)

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. En 2027, 450 membres d'organisations de la société civile bénéficieront d'au moins une formation réalisée avec l'appui du Programme.

2. En 2027, 150 dossiers de demande de financement public présentés par les organisations de la société civile auront été acceptés par la DRSC.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de membres d'OSC ayant bénéficié d'au moins une formation réalisée avec l'appui du Programme	Nombre	375	N/A	300	450	1550 (cumulé 2027-2029)
Nombre de dossiers de demandes de financement public présentés par les OSC acceptés par la DRSC	Nombre	80	N/A	100	150	525 (cumulé 2027-2029)

Source des données : Base de données FEDDAM – Direction des Relations avec la Société Civile.

Précisions méthodologiques :

Nombre de membres d'OSC ayant bénéficié d'au moins une formation organisée avec l'appui du Programme : l'appui apporté peut-être financier, technique ou institutionnel (exemple d'une formation financée et réalisée par un partenaire technique et financier mais par l'intermédiaire du Programme bénéficiaire du projet de coopération).

RECAPITULATIF DES CREDITS DU TITRE

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits d'engagement			Crédits de paiement	
		Engagement 2027-2029	Votés LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés LFR 2026	Demandés PLF 2027
N°105	**Programme Support**	**4 200 000**	**121 290 734**	**121 153 180**	**121 290 734**	**121 153 180**
1	Action Pilotage de la stratégie du CDHAHRSC	-	7 577 361	8 597 676	7 577 361	8 597 676
2	Action Coordination administrative et gestion des ressources	4 200 000	113 713 373	112 555 504	113 713 373	112 555 504
N°106	**Programme Droits de l'Homme**	**184 517 060**	**65 974 766**	**65 055 500**	**65 974 766**	**65 055 500**
1	Action Protection et promotion des droits de l'Homme	137 689 080	35 942 750	32 450 500	35 942 750	32 450 500
2	Action Lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants	46 827 980	30 032 016	32 605 000	30 032 016	32 605 000
N°107	**Programme Résilience et Action Humanitaire**	**287 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**
1	Action Renforcement du système national de l'action humanitaire	287 400 000	59 717 500	58 400 000	59 717 500	58 400 000
N°108	**Programme Promotion de la Société Civile**	**34 000 000**	**13 431 174**	**20 172 837**	**13 431 174**	**20 172 837**
1	Action Professionnalisation des OSC	34 000 000	11 637 574	18 247 077	11 637 574	18 247 077
2	Action Participation des OSC aux politiques de développement	-	1 793 600	1 925 760	1 793 600	1 925 760
Total pour le Titre (1)		**510 117 060**	**260 414 174**	**264 781 517**	**260 414 174**	**264 781 517**

		Crédits d'engagement			Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de la partie		Crédit d'Engagement 2027-2029	LFR pour 2026	Demandés PLF 2027	Votés en (1) LFR 2026	Demandés PLF 2027
105	**Programme Support**	**4 200 000**	**121 290 734**	**121 153 180**	**121 290 734**	**121 153 180**
	Partie I. Dépenses de personnel		94 599 684	94 599 684	94 599 684	94 599 684
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		25 691 050	24 753 496	25 691 050	24 753 496
	Partie 4 Subventions et transferts courants		-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	4 200 000	1 000 000	1 800 000	1 000 000,00	1 800 000
106	**Programme Droits de l'Homme**	**184 517 060**	**65 974 766**	**65 055 500**	**65 974 766**	**65 055 500**
	Partie I. Dépenses de personnel		0	12 205 000	0	12 205 000
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		23 377 266	8 850 500	23 377 266	8 850 500
	Partie 4 Subventions et transferts courants		142 500	-	142 500	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	184 517 060	42 455 000	44 000 000	42 455 000	44 000 000
107	**Programme Résilience et Action Humanitaire**	**287 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		2 042 500	1 000 000	2 042 500	1 000 000
	Partie 4 Subventions et transferts courants		285 000	-	285 000	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	287 400 000	57 390 000	57 400 000	57 390 000	57 400 000
108	**Programme Promotion de la société civile**	**34 000 000**	**13 431 174**	**20 172 837**	**13 431 174**	**20 172 837**
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		4 026 100	3 722 760	4 026 100	3 722 760
	Partie 4 Subventions et transferts courants		1 900 074	2 450 077	1 900 074	2 450 077
	Partie 6. Dépenses d'investissement	34 000 000	7 505 000	14 000 000	7 505 000,00	14 000 000
80	**Total pour le Titre**	**510 117 060**	**260 414 174**	**264 781 517**	**260 414 174**	**264 781 517**
	Dont :					
	Partie I. Dépenses de personnel		94 599 684	106 804 684	94 599 684	106 804 684
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	55 136 916	38 326 756	55 136 916	38 326 756
	Partie 4 Subventions et transferts courants	-	2 327 574	2 450 077	2 327 574	2 450 077
	Partie 6. Dépenses d'investissement	510 117 060	108 350 000	117 200 000	108 350 000	117 200 000

PROGRAMME SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme support apporte un appui transversal à la mise en œuvre des programmes de politique publique du Commissariat aux Droits de l'homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile d'une part en déployant une gouvernance efficace de ces politiques publiques et d'autre part en développant une gestion efficiente des ressources financières, humaines et matérielles du Commissariat.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Les deux Actions constitutives du Programme sont : « Pilotage de la stratégie ministérielle »,« Coordination administrative et Gestion des ressources » et « Mise en œuvre déconcentrée des politiques publiques »

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie du CDHAHRSC

L'Action « Pilotage de la stratégie du Département » recouvre le cabinet du Commissaire et l'Inspection Générale Interne du Commissariat. Les quatre grandes Activités constitutives de l'Action sont :

- « Pilotage stratégique des politiques du CDHAHRSC » : définition des priorités de politiques publiques en lien avec les moyens mobilisables, suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques, réorientations majeures en cours d'année tant sur le plan opérationnel que budgétaire, évaluation des performances des programmes à l'issue de l'exercice.
- « Contrôle et évaluation des structures administratives » (Inspection Générale Interne) : programmation et réalisation des missions d'audit et d'inspection, suivi de la mise en œuvre des recommandations, appui technique et méthodologique à la mise en place du contrôle interne au sein du département.
- « Mise en œuvre déconcentrée des politiques publiques » recouvre le fonctionnement courant des trois délégations du CDHAHRSC en province. Ces délégations n'étant pas structurées par politique publique, elles sont rattachées au Programme Support
- « Support aux activités de gouvernance » : fonctionnement courant du Cabinet et de l'Inspection Générale Interne.

Activités	*Structures impliquées*
Pilotage stratégique des politiques du CDHAHRSC	Cabinet
Contrôle et évaluation des structures administratives	Inspection Générale Interne
Mise en œuvre déconcentrée des politiques publiques	Délégations Régionales

ACTION N° 2 : Coordination administrative et gestion des ressources

L'Action « Coordination administrative et Gestion des ressources » comprend trois Activités :

- « Coordination de l'action de l'administration », comprenant le Commissaire adjoint (CA), personnel d'appui affectés aux Délégations Régionales et la Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-évaluation (DEPSE).
- « Gestion efficiente des ressources du CDHAHRSC » constituée par la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF), la Direction Informatique (DI) et la Direction de la Communication, de la Documentation et de la Formation (DCDF).
- « Support aux activités de coordination et de gestion » : fonctionnement courant des structures d'appui au pilotage et support mentionnées ci-dessus.

Activités	*Structures impliquées*
Coordination de l'action de l'administration	CA, DEPSE
Gestion efficiente des ressources du CDHAHRSC	DAAF, DI, DCDF

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Les programmes de politique publique et les partenaires techniques et financiers du Commissariat attendent du Programme Gouvernance et support la définition et l'animation d'un cadre stratégique efficace permettant de créer une cohérence d'ensemble et des synergies entre tous les acteurs intervenant dans les champs par nature très transversaux des droits de l'homme, de la résilience et de l'action humanitaire et de la société civile : entre les programmes de politiques publiques du ministère déjà, mais aussi avec les (nombreux) autres départements concernés : Santé, Justice, Affaires étrangères, Education, Affaires sociales, Enfance, Famille…

Par ailleurs, les programmes de politique publique du Commissariat attendent du Programme Gouvernance et support un soutien large, intensif et de qualité à la mise en œuvre de leurs Activités métier, à travers notamment la mise en place de politiques, méthodes et outils modernes de gestion des ressources (humaines, financières et matérielles), d'organisation du travail et de management des équipes, de dématérialisation des prestations et des processus de travail, de suivi-pilotage-évaluation de l'action.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme Gouvernance et support qu'il tire le meilleur parti possible des ressources par définition contraintes allouées au Commissariat, grâce notamment à la formation des personnels, à la mutualisation des moyens et à la digitalisation de l'action.

Le Commissariat a beaucoup œuvré ces dernières années pour renforcer son dispositif de gouvernance : des stratégies ont été définies pour toutes les politiques publiques ; des réunions de Cabinet rassemblent régulièrement autour du Commissaire les cadres dirigeants de l'administration pour suivre et piloter à partir d'un tableau de suivi de la mise en œuvre de l'action ; par ailleurs, des groupes de réflexion thématiques comprenant des chargés de mission du Cabinet et des cadres de l'administration ont été mis en place pour améliorer la coordination et les complémentarités entre les activités des différentes directions et avec l'opérateur « Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants ».

De même, plusieurs initiatives récentes ont contribué à optimiser les ressources du Commissariat et à moderniser ses modes de gestion. Par exemple : élaboration d'un plan de formation 2022-2025, mise en place en 2021 d'une Fonction d'appui au pilotage à travers la création de la Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-évaluation, conception et alimentation d'un fichier de suivi-évaluation des politiques publiques, élaboration de rapports trimestriels d'activité, élaboration de fiches de poste pour les responsables de l'administration (directeurs, directeurs adjoints, chefs de Service).

Enfin, la récente création de trois délégations du Commissariat en province (en 2016 pour la zone Sud et en 2021 pour les zones Nord et Ouest) constitue un atout majeur pour concevoir et mettre en œuvre des actions plus efficaces et plus efficientes, grâce à une meilleure connaissance des situations et des besoins et à une capacité accrue de mobilisation des acteurs sur le terrain.

Toutefois, beaucoup reste à faire pour surmonter les obstacles à une mise en œuvre plus performante des politiques publiques du Commissariat. Ces obstacles sont principalement de deux natures : d'une part le manque de compétences pointues au sein du Programme par exemple sur les sujets du suivi-évaluation, du développement des Ressources Humaines, de la gestion financière ou du système d'information. D'autre part l'insuffisance des crédits qui ne permet pas de financer toutes les initiatives indispensables de modernisation, parmi lesquelles déjà la dotation complète en effectifs des délégations régionales puisque dans chacune d'entre elles, il manque encore un cadre d'appui ainsi que le personnel de soutien logistique (secrétaire, planton, chauffeur, femme de ménage, gardien).

ENJEU(X)

- Tirer le meilleur parti possible des ressources mobilisables au CDHAHRSC.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Moderniser l'organisation du travail et développer les Ressources Humaines

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. Au 31/12/2027, le taux de mise en œuvre du plan de formation 2027-2029 du Commissariat sera de 30%.

2. Au 31/12/2027, 30% des agents du Commissariat disposeront d'une fiche de poste à jour.

3. Au 31/12/2027, la Direction des Affaires Administratives et Financières disposera de son manuel de procédure.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Taux de mise en œuvre du plan de formation 2026-2028	%	N/A	N/A	5%	30%	100%
Pourcentage des agents du CDHAHRSC disposant d'une fiche de poste à jour	%	7%	N/A	7%	16%	100%
Nombre de programmes disposant de son manuel de procédures	Nombre	0	N/A	0	1	4 (cumulé)

Source des données : Rapports d'activité du CDHAHRSC

Précisions méthodologiques :

« Pourcentage des agents du CDHAHRSC disposant d'une fiche de poste ». : à date, le Commissariat (administration seule) comprend 176 agents.

« Nombre de programme disposant d'un manuel de procédures » : les 4 programmes devant disposer de leur manuel de procédures d'ici fin 2029 sont la Programme droits de l'homme, la Programme promotion de la société civile, le Programme de la résilience et de l'action humanitaire et le Programme support.

OBJECTIF N°2 : Mettre en œuvre le management de la performance en mode budget programme

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑. Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, 12 réunions de cabinet seront animées autour du Commissaire sur la base du tableau de bord des Projets Annuels de Performance des Programmes.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de réunions de cabinet sur la base des tableaux de bord PAP	Nombre	N/A	12	12	12	60 (cumulé)

Source des données : Relevé de conclusions des réunions - Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-évaluation.

OBJECTIF N°3 : Evaluer l'impact des politiques publiques mises en œuvre par le Commissariat

Type de finalité des résultats visés

☐ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☑. Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, Une étude d'impacts de l'action du CDHAHRSC sera réalisée

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de politiques publiques objet d'une étude d'impact	Nombre	N/A	1	1	1	3 (cumulé 2026-2028)

Source des données : Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-évaluation

Précisions méthodologiques :

2027 : étude d'impact des politiques publiques des droits de l'homme et de l'action humanitaire.
2028 : étude d'impact de la politique publique de la promotion de la société civile.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Actions et parties	Crédits d'engagement			Crédits de paiement	
		Crédit d'Engagement 2027-2029	LFR pour 2026	Budget demandés PLF 2027	Votés en (1) LFR 2026	Demandés PLF 2027
1	**Pilotage de la Stratégie du Département**	**-**	**7 577 361**	**8 597 676**	**7 577 361**	**8 597 676**
	Partie I. Dépenses de personnel					
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		7 577 361	8 597 676	7 577 361	8 597 676
	Partie 4 Subventions et transferts courants					
	Partie 5. Subventions et transferts en capital					
	Partie 6. Dépenses d'investissement					
	Partie 7. Autres dépenses					
2	**Coordination administrative et gestion des ressources**	**4 200 000**	**113 713 373**	**112 555 504**	**113 713 373**	**112 555 504**
	Partie I. Dépenses de personnel		94 599 684	94 599 684	94 599 684	94 599 684
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		18 113 689	16 155 820	18 113 689	16 155 820
	Partie 4 Subventions et transferts courants					
	Partie 5. Subventions et transferts en capital					
	Partie 6. Dépenses d'investissement	4 200 000	1 000 000	1 800 000	1 000 000	1 800 000
	Partie 7. Autres dépenses					
105	**Total pour le programme**	**4 200 000**	**121 290 734**	**121 153 180**	**121 290 734**	**121 153 180**
	Partie I. Dépenses de personnel		94 599 684	94 599 684	94 599 684	94 599 684
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		25 691 050	24 753 496	25 691 050	24 753 496
	Partie 4 Subventions et transferts courants		-	-	-	-
	Partie 5. Subventions et transferts en capital		-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	4 200 000	1 000 000	1 800 000	1 000 000	1 800 000
	Partie 7. Autres dépenses		-	-	-	-

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la Loi de Finances rectificative 2026.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs (en ETPT)					
Emplois de l'administration	**Réalisation 2025 (1)**	**Ouverts en LF pour 2026 (1)**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
			Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées - sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires	**6**	**6**	**1**	**0**	**-1**	**5**
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D (3)						
Contractuels	**171**	**171**	**3**	**18**	**15**	**186**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme	**177**	**177**	**4**	**18**	**14**	**191**

(1) Les colonnes ont été alimentées par la DAAF du CDHAHRSC.

Répartition des effectifs par profil d'emploi.

Administration + Opérateurs : catégories d'emploi	**LFR 2026**	**PLF 2027**
ADMINISTRATION		
Personnels administratifs	**51**	**51**
Administration centrale	5	51
Services déconcentrés		
Personnels techniques	**126**	**140**
Administration centrale	122	118
Services déconcentrés	4	22
S/T Administration	**177**	**191**
OPERATEUR(S)		
Siège		
Entités déconcentrées		
S/T Opérateur(s)	0	0

TOTAL ADMINISTRATION + OPERATEURS	**177**	**191**

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES DE PERSONNEL

En 2026, les charges du personnel de tous les Programmes étaient budgétisées dans les programmes respectifs, mais dans les faits, elles ont toutes étaient prises en charge par le seul Programme Support. Donc, pour l'exercice 2027, elles ont été prévues intégralement dans ce Programme Support

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)	Ecart de coût (coût 2026 – coût 2025)
Fonctionnaires	6	6 301 582	5	6 048 432	-1	- 253 149
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D						
Contractuels	**171**	**101 089 554**	**186**	**105 891 579**	**15**	**4 802 024**
Total coût emplois de l'administration	**177**	**107 391 136**	**191**	**111 940 011**	**14**	**4 548 875**
Total coût emplois des opérateurs						
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Coût total des emplois du programme	**177**	**107 391 136**	**191**	**111 940 011**	**14**	**4 548 875**

Tableau des demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Electricien	1		1	Siège – Nombreuses petites interventions quotidienne, manque de réactivité des prestataires
2	Plombier	1		1	Siège – Remplacement d'un départ en retraite intervenu en 2023. Nombreuses petites interventions quotidiennes, manque de réactivité des prestataires
3	Chauffeur	3		3	1 par Délégation (pas de chauffeurs actuellement)
4	Secrétaire	3		3	1 par Délégation (pas de secrétaires actuellement)
5	Planton (propreté des locaux)	2		2	1 par Délégation (pas de planton)
6	Personnel d'appui au Délégations régionales	9		9	3 par Délégation (représentants les trois thématiques : Droits de l'Homme, Action Humanitaire er Relations avec la Société Civile)

Justifications :

Mise en fonctionnement effective des délégations qui, en 2026, ne disposent pas encore d'un personnel permanent, notamment d'un secrétaire, d'un chauffeur et d'un planton.

Par ailleurs, pour éviter de faire appel à chaque fois à des prestataires externes, il est prévu le recrutement d'un électricien et d'un plombier pour le siège, qui auront la charge de la maintenance et de la réparation des installations du siège.

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Pilotage de la stratégie du Département	3 141 201	4 481 276	
	Contrôle et évaluation des structures administratives	2 374 600	2 374 600	
	Mise en œuvre déconcentrée des politiques publiques	2 061 560	1 741 800	
	Coordination de l'action de l'administration	3 150 100	3 250 000	
	Gestion efficiente des ressources du CDHAHRSC	14 963 589	12 905 820	
Total		**25 691 050**	**24 753 496**	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global		**25 691 050**	**24 753 496**	

Action 1 – 2027 : Pilotage de la stratégie du Département

Pilotage de la stratégie ministérielle : 4 481 276 MRU

- Jetons de présence pour les membres du Conseil de surveillance : 1 550 000 MRU (4 sessions ordinaires)
- Frais de mission à l'intérieur du pays - Commissaire + Cabinet : 4 missions de 3 jours à 5 personnes : 4 x 112 500 MRU = 450 000 MRU (lancement d'activités, commémorations officielles en région)
- Matériels, consommables de bureaux et fournitures générales : 6 000 MRU x 100 personnes = 600 000 MRU
- Dotation en carburant : 1 584 000 MRU

Contrôle et évaluation des structures administratives : 2 374 600 MRU

- Frais de mission à l'intérieur du pays - Inspection Générale Interne : 5 missions d'inspection de 6 jours à 4 personnes : 5 x 175320 MRU = 876 600 MRU
- Matériels, consommables de bureaux et fournitures générales : 6 000 MRU x 10 personnes = 60 000 MRU.
- Primes pour les membres de l'IGI : 20 000 MRU mensuels pour l'IG + 15 000 MRU mensuels pour les 3 inspecteurs = 65 000 MRU x 12 = 780 000 MRU
- Primes pour les membres de la commission Ad hoc (Président + quatre membres) : 660 000 MRU dont 45 000 MRU trimestriels pour le Président, 30 000 MRU trimestriels pour chacun des 4 membres.

Action 1 – 2027 : Mise en œuvre déconcentrée des politiques publiques : 1 741 800 MRU

- Location des bâtiments des 3 délégations (Sud, Nord, Est) : 1 092 000 MRU
- Matériels, consommables de bureaux et fournitures générales des Délégations : 6 000 MRU x 9 agents = 54 000 MRU
- Entretien et réparations dans les Délégations : (locaux, mobilier de bureau et matériel informatique) : 163.800 MRU

- Dotations en carburant des Délégations Régionales : 432 000 MRU

Action 2 – 2027 : Coordination administrative et gestion des ressources

Coordination de l'action de l'administration : 3 250 000 MRU

- Matériels, consommables de bureaux et fournitures générales : 6 000 x 10 = 60 000 MRU
- Frais de mission à l'intérieur du pays pour le Commissaire adjoint : 4 x 136 500 MRU = 546 000 MRU (lancement d'activités, commémorations officielles en région)
- Frais de mission à l'intérieur du pays pour le DEPSE : 4 missions de 7 jours à 3 personnes = 4 x 175 000 MRU = 600 000 MRU.
- Honoraires du personnel d'appui affectés aux délégations Régionales (trois secrétaires + trois Chauffeurs + trois Plantons) = 77 000 X 12 = 924 000 MRU.
- Motivation pour le traducteur des documents (langue arabe et français) : 180 000 MRU à raison de 45000 MRU par trimestre.
- Frais de fonctionnement de la Commission de Passation des Marchés Publics (mobilisation de consultants, carburant, frais de mission à l'intérieur du pays) : 500 000 MRU
- Frais de Matériel et produits de nettoyage : 440 000 MRU.

Gestion efficiente des ressources du CDHAHRSC : 12 905 820 MRU

- Dotation en carburant de la DAAF, DCDF et DI : 504 000 MRU (inclus le carburant du groupes électrogènes)
- Frais de formation du personnel du Commissariat (Informatique, suivi-évaluation, contrôle interne, management de projet) : 800 000 MRU
- Primes de stage des étudiants académiques : 200 000 MRU
- Primes pour les membres du comité de direction : Président (CA) + les membres (Directeurs + Inspecteur Général) + Coordinateur des Délégations Régionales : 1 800 000 MRU dont 60 000 MRU trimestriels pour le Président + 45 000 MRU trimestriels pour chacun des 8 membres + 30 000 MRU trimestriels pour le Coordonnateur des Délégations Régionales.
- Honoraire Commissaire aux Comptes : 250 000 MRU annuel.
- Honoraires des prestataires de service (Electricien et Plombier) : 200 000 MRU.
- Frais de réception et des faites : 2 300 000 MRU dont 1 960 000 MRU primes pour le personnel subalterne (55 agents) dans le cadre des faîtes : Id El Fitre, Id Al adha et 13ème mois + 340.000 MRU pour produit alimentaire pour réception et fourniture lignée à la fête nationale de l'indépendance.
- Gardiennage des locaux du CDHAHRSC : 2 194 800 MRU
- Frais de restauration du personnel : 1 961 020 MRU.
- Primes pour 4 agents subalternes rattachés au Commissaire : 108 000 MRU
- Frais d'entretien et réparations couvrant les véhicules, les locaux, le mobilier de bureau et le matériel informatique : 2 417 752 MRU.
- Téléphone et internet pour le Commissariat : 674 248 MRU

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Promotion de l'administration (Action 2)	N/A	N/A	1 000 000			
Câblage réseau informatique du Siège (Action 2)				300 000		300 000
1 Etudes d'impact DEPSE (Action 2)				200 000		200 000
Manuels de procédures de la DAAF (Action 2)				450 000		450 000
Projet fiches de poste (Action 2)				200 000		200 000
Développement d'un logiciel de gestion RH spécifique (Action 2)				450 000		450 000
Divers immobilisations				200 000		200 000
Total global			**1 000 000**	**1 800 000**		**1 800 000**

Justifications :

Câblage du nouveau Siège du CDHAHRSC.

Etude d'impact DEPSE : étude d'impact des politiques publiques des droits de l'homme et de l'action humanitaire.

Manuel de procédures : cf. objectif 1 du PAP
Fiches de poste : cf. objectif 1 du PAP

Logiciel de gestion RH : aujourd'hui, la gestion des RH se réduit à une gestion administrative du personnel sur des tableaux Excel.

Diverses immobilisations : Remplacement des équipements (matériel et mobilier de bureau et matériel informatique) détériorés et non réparables dans les structures du Siège.

PROGRAMME DROITS DE L'HOMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Droits de l'Homme est chargé, dans le cadre d'une approche intégrée et partenariale, de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale de promotion et de protection des droits humains, dans toute la diversité de ces droits (droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, droits spécifiques à certaines catégories telles que les femmes, les enfants, les migrants objets de trafic et les victimes de la traite…). Plus précisément, le Programme a pour missions :

- L'élaboration de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'homme ainsi que le pilotage intersectoriel de sa mise en œuvre.
- La concertation avec les instances nationales, régionales et internationales en matière de droits de l'homme, la préparation des engagements juridiques de la Mauritanie en matière de droits de l'homme, la préparation et le suivi du processus de signature et de ratification de ces engagements, le suivi et le rendu-compte intersectoriels du respect de ces engagements.
- L'harmonisation des textes législatifs et règlementaires nationaux avec les principes et normes contenus dans les conventions internationales ratifiées.
- La sensibilisation et la formation de la population et des acteurs nationaux en matière de droits de l'homme, l'appui aux organisations non gouvernementales (ONG) dans leurs activités de promotion des droits de l'homme, l'intégration de l'approche basée sur les droits humains dans les programmes du Gouvernement.
- La détection et le signalement des cas de traite des personnes et de trafic des migrants.
- La réception et le traitement des plaintes relatives aux violation des droits humains et la constitution de partie civile avec l'exercice des droits afférents spécifiquement pour les dossiers d'esclavagisme.
- L'assistance aux victimes de la traite des êtres humains et du trafic des migrants.
- La participation aux efforts nationaux de réhabilitation des jeunes en milieu carcéral, à travers un programme spécifique.

Le Programme Droits de l'Homme est porté par la Direction des Droits de l'homme (DDH) du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC). Est rattaché au Programme, l'opérateur de l'Etat « Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants », structure jouissant de l'autonomie administrative et financière.

La de promotion et la protection des droits de l'homme constituant par définition une problématique multiforme et transversale, le Programme est en interaction forte d'une part avec les deux autres politiques publiques du Commissariat (Promotion des Organisations de la Société Civile ; Résilience et Action Humanitaire) et d'autre part avec de nombreuses autres administrations, notamment celles en charge de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, du travail, de l'Action sociale, de l'enfance et de la famille. Par ailleurs, le Programme s'appuie largement sur les communes, les organisations communautaires et de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Les deux actions constitutives du Programme sont : « Promotion et Protection des droits de l'Homme » et « Lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants ».

ACTION N° 1 : Promotion et Protection des droits de l'homme

Cette Action a pour objet la sensibilisation et la formation des acteurs nationaux aux droits de l'homme, la mise en place et le maintien des mécanismes de protection et le suivi des engagements internationaux de la Mauritanie en matière de droits de l'Homme ainsi que l'appui aux ONG dans leurs activités de promotion des droits humains. Toutes les thématiques des droits humains sont prises en compte dans cette Action à l'exception de la traite des personnes et du trafic des migrants. Elle recouvre aussi les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des structures administratives impliquées. Cette Action est intégralement mise en œuvre par la Direction des Droits de l'Homme.

Activités	*Structures impliquées*
Sensibilisation et formation	*Direction des droits de l'homme / Service de Promotion et de la cohésion sociale*
Appui aux activités des ONG	*Direction des droits de l'homme / Service de Promotion et de la cohésion sociale*
Recueil, traitement des plaintes et partie civile	*Direction des droits de l'homme / Service de protection et des études juridiques*
Réhabilitation des jeunes en milieu carcéral	*Direction des droits de l'homme / Service de protection et des études juridiques*
Suivi des engagements internationaux	*Direction des droits de l'homme / Service de* suivi des engagements internationaux
Support aux activités de promotion des droits de l'homme	*Direction des droits de l'homme / Service de Promotion et de la cohésion sociale*

ACTION N° 2 : Lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants

Cette Action a pour objet la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants. Cette Action est intégralement mise en œuvre par l'opérateur INLCTPTM.

Activités	*Structures impliquées*
Formation, sensibilisation et communication	INLCTPTM.
Assistance aux victimes de la traite des personnes et aux migrants, objet de trafic	INLCTPTM.
Signalement et référencement des cas des victimes	INLCTPTM.
Coordination intersectorielle et Coopération	INLCTPTM.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

La population mauritanienne et étrangère présente ou de passage sur le territoire national attend du Programme une information de qualité sur les engagements du pays en matière de droits de l'homme, que ces engagements découlent de la constitution ou des conventions internationales ratifiées. Elle attend que les droits de l'homme soient de plus en plus respectés, pas seulement dans les textes mais aussi et surtout dans la réalité et souhaite pour cela mieux connaître les mécanismes de signalement et de plainte mis à leur disposition. Plus spécifiquement, les victimes de la traite des personnes et du trafic des migrants attendent du Programme une prise en charge multiforme, rapide et sur-mesure de leur situation.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme qu'il contribue à changer les mentalités sur les différentes thématiques constitutives des droits humains et qu'il rapproche progressivement la Mauritanie des standards internationaux en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Les PTF souhaitent être davantage acteur de la stratégie et de la planification des activités du Programme. Ils attendent aussi que le Programme développe plus de complémentarités et de synergies entre les administrations et entre les PTF impliqués dans la politique publique. Enfin, les ONG espèrent davantage de financements publics ou internationaux pour mettre en œuvre des projets de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre davantage à ces différentes attentes. Plus précisément :

- Une stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'homme a été élaborée pour la période 2024-2028. Cette stratégie se décline en 3 volets (« Pour une société mauritanienne fondée sur la justice sociale et les droits économiques, sociaux et culturels » ; « Pour une société mauritanienne inclusive, non discriminatoire et dédiée au progrès social » ; « Pour une société mauritanienne fondée sur l'état de droit et la protection des droits de l'homme »), eux-mêmes déclinés en 17 axes stratégiques puis en actions majeures à réaliser sur la période quinquennale.
- Un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes a été mis en œuvre pour la période (2020-2022) et un autre pour la période (2024- 2026) est en cours d'exécution. Par ailleurs, un plan d'Action National de lutte contre le trafic des migrants a été élaboré et est en cours d'adoption.
- Des campagnes majeures de sensibilisation sur les différentes thématiques des droits humains (notamment la traite des personnes et les discriminations à l'encontre des groupes vulnérables) ont été déployées depuis 2022 sur tout le territoire national et ont directement touché 494 000 personnes. En complément, un court métrage sur les droits de l'homme a été conçu et diffusé à la télévision nationale.
- Une plateforme électronique a été mise en place en 2024 pour accueillir les plaintes des personnes victimes de violation de leurs droits humains, ce qui a permis d'accélérer la prise en charge et le traitement des dossiers de ces personnes.
- Des instruments et outils d'action (numéro vert 1916, base de données sur les cas de la traite des personnes et le trafic des migrants, fonds d'aide et d'assistance aux victimes de la traite des personnes, SOP pour le débarquement et prise en charge des migrants) ont été rendus opérationnels.
- Une base de données des recommandations faites à la Mauritanie depuis 1989 en matière de droits de l'homme a été également constituée en 2024. Elle contient environ 800 recommandations dont une partie à caractère obligatoire, issue des Examens Périodiques Universels.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une mise en œuvre plus ambitieuse de cette vaste et complexe politique publique de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Pour l'essentiel, ces freins sont de deux nature : d'une part le manque de compétences pointues au sein de l'administration du Programme pour concevoir, organiser, mettre en œuvre, piloter et évaluer l'impact des différentes activités (ce manque d'expertise est aujourd'hui partiellement compensé par un recours important aux bureaux d'étude privés). D'autre part l'insuffisance des moyens budgétaires qui limite fortement les actions du Programme sur le terrain, que ces actions soient réalisées par l'administration ou via l'INLCTPTM ou les ONG.

ENJEU(X)

- Fédérer et mobiliser tous les acteurs, nationaux et internationaux, publics et privés au service de la promotion et la protection des droits de l'homme en Mauritanie.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Intensifier la sensibilisation aux droits de l'homme

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐. Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. En 2027, 10000 personnes auront été sensibilisées sur les différentes thématiques des droits de l'homme.
2. En 2027, 5000 personnes auront été sensibilisées spécifiquement à la lutte contre la traite personnes et le trafic des migrants.
3. En 2027, 100 actions de sensibilisations auront été réalisées par des ONG avec l'appui technique et / ou financier du Programme.
4. En 2027, 150 membres d'ONG auront été formés aux techniques de plaidoyers sur les droits de l'homme.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de personnes sensibilisées aux droits de l'homme (toutes thématiques)	Nombre	750	N/A	500	10000	13 000 (cumulé 2027-2029)
Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre la traite et le trafic des migrants	Nombre	500	N/A	2 500	5000	15 000 (cumulé 2027-2029)
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par les ONG avec l'appui du Programme	Nombre	110	N/A	150	100	690 (cumulé 2027-2029)
Nombre de membres d'ONG formés aux techniques de plaidoyer sur les droits de l'homme	Nombre	37	N/A	100	150	457 (cumulé 2027-2029)

Source des données : Rapports d'activité de la Direction des droits de l'homme et de l'INLCTPTM

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

INLCTPTM : réalisation du résultat 2 + contribution à l'atteinte des résultats 1, 3 et 4

OBJECTIF N°2 : Accélérer le traitement des plaintes relatives aux violations des droits humains

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, 80 % des plaintes déposées au CDHAHRSC pour violation des droits humains auront été traités en moins de 120 jours.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Taux de plaintes traitées en moins de 120 jours	%	65%	N/A	75%	80 %	90%

Source des données : Rapports d'activité de la Direction des droits de l'homme

Précisions méthodologiques :

15 jours = délai maximum entre la date du dépôt électronique de la plainte et la réponse sur la plateforme.

OBJECTIF N°3 : Avoir mis la Mauritanie en conformité avec ses obligations juridiques internationales en matière de droits de l'homme

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. Au 31/12/2027, 40 % des obligations juridiques découlant de l'examen Périodique Universel de janvier 2026 auront été mises en œuvre.

2. Au 31/12/2027, 40 % des obligations juridiques découlant de l'examen Périodique Universel de janvier 2026 et relatives à la traite des personnes auront été mises en œuvre.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Taux de mise en œuvre des obligations découlant de l'EPU 2027	%	N/A	N/A	N/A	40 %	100 %
Taux de mise en œuvre des obligations découlant de l'EPU 2027 et relatives à la traite des personnes	%	N/A	N/A	N/A	40 %	100 %

Source des données : Base de données des engagements internationaux de la Mauritanie en matière de droits de l'homme – Direction des droits de l'homme.

Précisions méthodologiques :

Les obligations découlant de l'EPU de 2026 sont au nombre de 229.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

INLCTPTM : réalisation du résultat 2 + contribution à l'atteinte du résultat 1

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Actions et parties	Crédits d'engagement			Crédits de paiement	
		Crédit d'Engagement 2027-2029	LFR pour 2026	Demandés PLF 2027	Votés en (1) LFR 2026	Demandés PLF 2027
1	**Protection et Promotion des Droits de l'Homme**	**137 689 080**	**35 942 750**	**32 450 500**	**35 942 750**	**32 450 500**
	Partie I. Dépenses de personnel					
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		850 250	850 500	850 250	850 500
	Partie 4 Subventions et transferts courants		142 500		142 500	
	Partie 5. Subventions et transferts en capital					
	Partie 6. Dépenses d'investissement	137 689 080	34 950 000	31 600 000	34 950 000	31 600 000
	Partie 7. Autres dépenses					
2	**Lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants**	**46 827 980**	**30 032 016**	**32 605 000**	**30 032 016**	**32 605 000**
	Partie I. Dépenses de personnel			12 205 000		12 205 000
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		22 527 016	8 000 000	22 527 016	8 000 000
	Partie 4 Subventions et transferts courants					
	Partie 5. Subventions et transferts en capital					
	Partie 6. Dépenses d'investissement	46 827 980	7 505 000	12 400 000	7 505 000	12 400 000
	Partie 7. Autres dépenses					
106	**Total pour le programme**	**184 517 060**	**65 974 766**	**65 055 500**	**65 974 766**	**65 055 500**
	Partie I. Dépenses de personnel	-	-	12 205 000,00	-	12 205 000,00
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services	-	23 377 266	8 850 500	23 377 266	8 850 500
	Partie 4 Subventions et transferts courants	-	142 500	-	142 500	-
	Partie 5. Subventions et transferts en capital	-	-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	184 517 060	42 455 000	44 000 000	42 455 000	44 000 000
	Partie 7. Autres dépenses	-	-	-	-	-

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la Loi de Finances rectificative 2026.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Effectifs		
Emplois rémunérés	**Réalisation 2025 (1)**	**Prévision 2026 (1))**	**Prévision 2027**
Operateur INLCTPTM			
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère	1	1	1
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère	19	28	40
Total pour l'opérateur	**20**	**29**	**41**
Total pour le programme	**20**	**29**	**41**

(1) Les colonnes 2025 et 2026 ont été alimentées par l'INLCTPTM.

Répartition des effectifs par profil d'emploi.

Opérateurs : profils d'emploi	**LF 2026**	**PLF 2027**
OPERATEUR INLCTPTM		
Siège	23	29
Entités déconcentrées	6	12
S/T Opérateur	29	41
TOTAL OPERATEURS	**29**	**41**

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES DE PERSONNEL

En 2026 et 2027, les charges de personnel permanent du programme Droits de l'Homme seront prises en charge par le Programme Support.

Le recrutement de trois cadres du Programme affectés aux délégations régionales est nécessaire pour renforcer les capacités opérationnelles et assurer une mise en œuvre efficace des activités du Programme.

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Cadres d'appui du Programme dans les 3 délégations du CDHAHRSC	3		3	L'effectif permanent des trois délégations se limite actuellement aux délégués, qui s'appuient sur des prestataires de services pour les assister dans l'accomplissement de leurs missions. Compte tenu du déficit en ressources humaines constaté et des difficultés qui en découlent pour assurer une couverture adéquate des trois axes fondamentaux du secteur ainsi que leur représentation effective, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement des prestataires de services actuels ou de nouvelles compétences, afin de renforcer le rôle de ces délégations, de consolider leurs capacités humaines, d'améliorer leurs performances et de leur permettre de s'acquitter plus efficacement des missions qui leur sont confiées.

Opérateur (Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants)

	2026 Prévision		2027 Prévision		Ecart entre 2027 et 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2027 – effectifs 2026)	Ecart de coût (coût 2027 – coût 2026)
Emplois des opérateurs						
Fonctionnaires détachés - inclus dans le plafond d'emplois du ministère	1	481 346	1	481 600	0	0
Contractuels rémunérés par l'Etat - inclus dans le plafond d'emplois du ministère	28	11 264 441	40	14 454 069	12	3 198 628
Total coût emplois des opérateurs	**29**	**11 745 787**	**41**	**14 935 669**	**12**	**3 198 628**

Tableau des demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
2	Cadres de l'INLCTPTM dans ses 2 représentations régionales	12		12	Afin d'assurer la représentation régionale de l'INLCTPTM à Rosso et à Nouadhibou, le besoin de recruter 12 agents s'avère nécessaire : 2 juristes, 2 informaticiens, 2 secrétaires, 2 agents administratifs, 2 chauffeurs, 2 plantons.

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Fournitures générales			
	Petit matériel et consommables de bureau			
	Prestations de service diverses	895 000	706 500	**Honoraires de trois prestataires de services chargés de représenter l'administration au niveau des trois délégations.**
	Produits alimentaires non stockés			
	Dotation carburant		144 000	12 000 MRU x 12 mois
Total		**895 000**	**850 500**	
3. Autres dépenses de biens et services				
	Dotation de fonctionnement de l'INLCTPTM	13 422 017	8 000 000	**Dotation au fonctionnement de l'INLCTPTM**
Total				
Total Global		**14 317 017**	**8 850 500**	

Justifications :

Les demandes de crédits d'acquisition de biens et services du Programme pour 2027 sont en forte dégradation par rapport aux montants alloués par la LFR 2026 à la Direction des Droits de l'Homme. Ceci s'explique par le fait qu'en 2026, l'essentiel des crédits de biens et services sont mutualisés pour toutes les structures du Commissariat au niveau du programme support.

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 (y.c. Fin Ex)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Sensibilisation et formation			4 000 000	4 000 000		4 000 000
Recueil, traitement des plaintes et partie civile			360 000	360 000		360 000
Réhabilitation des jeunes en milieu carcéral			3 300 000	7 900 000		7 900 000
Mise en œuvre de la stratégie nationale des droits de l'homme			13 340 000	16 340 000		16 340 000
Préparation des engagements internationaux, mise en conformité, suivi et rendu-compte			3 000 000	3 000 000		3 000 000
Total global			**34 950 000**	**31 600 000**		**31 600 000**

Justifications :

Sensibilisation et formation :

Les crédits demandés permettront de financer : 1/ la conception, production et diffusion de supports promotionnels : (coffrets, livrets, posters, autocollants, court-métrages... (1 000 000 MRU), 2/ la vulgarisation des conventions internationales ratifiées par la Mauritanie (750 000 MRU), 3/ le déploiement de 2 campagnes nationales de sensibilisation (1 500 000 MRU),, 4/ la formation de 150 ONG de défense des droits de l'homme sur les techniques de plaidoyers – objectif du PAP 2027 (750 000 MRU).

Recueil, traitement des plaintes et partie civile :

Les crédits demandés permettront de financer : 1/ des interventions majeures de maintenance et des améliorations sur la plateforme de gestion des plaintes pour violation des droits de l'homme (360 000 MRU).

Réhabilitation des jeunes en milieu carcéral :

Les crédits demandés permettront de financer : 1/ achat du matériel des ateliers de formation professionnelle (bâtiment, agriculture, mécanique…), au profit de 100 jeunes incarcérés (7 900 000 MRU).

Mise en œuvre de la stratégie nationale des droits de l'homme :

Les crédits demandés permettront de financer : 1/ la participation financière et technique du Programme à la mise en œuvre d'actions prévues dans la stratégie nationale et placée sous la responsabilité d'autres acteurs (départements ministériels, institutions nationales de droits de l'homme) : (2.1.4. Formation et vulgarisation de la loi sur la santé de la reproduction ; 3.1.2. Intégration des principes des DH dans les programmes scolaires ; 4.3.1. Vulgarisation des normes internationales du travail ; 4.3.2. Renforcement de capacités techniques des inspecteurs de travail ; 5.4.1. Sensibilisation et formation des acteurs sur les normes SPHER et autres ; 5.5.3. Sensibilisation sur la rationalisation de la consommation de l'énergie ; 5.5.4. Consécration et adoption de l'approche basée sur les droits de l'homme ; 7.1.1. Sensibilisation et formation des acteurs et intervenants sur la législation applicable ; 7.3.2. Sensibilisation et formation des inspecteurs de travail pour une meilleure application de la législation en vigueur ; 10.2.3. Organisation d'une campagne de sensibilisation pour le bannissement des préjugés socio-culturels et les mentalités rétrogrades en impliquant les leaders religieux ; 10.1.3 Instituer, CONCOMITAMMENT AVEC LE FESTIVAL DU PATRIMOINE, une journée nationale DU PATRIMOINE de la COHESION SOCIALE, de la diversité culturelle et de l'unité nationale ; 10.1.4. Développer des activités de nature à favoriser l'ancrage de la citoyenneté, l'unité nationale, la cohésion sociale et la solidarité nationale ; 10.2.1. Sensibilisation et vulgarisation de la convention CERD et la loi n° 2018-24 et la convention n° 111 du BIT sur la non-discrimination dans l'emploi ; 11.1.4. Sensibilisation des réfugiés, des migrants, de demandeurs d'asile et de personnes ayant besoin de protection sur leurs droits et devoirs ; 14.1.1. Organisation de séminaires sur les fonctions de l'état de droit ; 14.1.3. Lutte contre les comportements contraires à la citoyenneté (népotisme, trafic d'influence, corruption et abus de pouvoir) ;14.2.5. Sensibilisation contre l'extrémisme violent y compris le terrorisme ;15.2.1. Vulgarisation de la charte nationale des organisations de défense des droits de l'Homme ; 17.1.1. Mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF (13 960 000 MRU) ; 2/ l'organisation de 4 comités de coordination et de suivi de la stratégie nationale

(inclus les indemnités versées aux 22 membres du Comité) 1 380 000 MRU) ; 3/ l'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre par des consultants 1 000 000 MRU).

Préparation des engagements internationaux, mise en conformité, suivi et rendu-compte

Les crédits demandés permettront de financer : 1/ l'élaboration par des consultants de 7 rapports de mise en œuvre des conventions ratifiées (Rapports périodiques CERD, CRC, PIDCP, CADHP, CADH, rapports de suivi CEDAW et CMW) 3 000 000 MRU.

PROGRAMME RESILIENCE ET ACTION HUMANITAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Résilience et Action Humanitaire est chargé de développer le système national de prévention et de gestion des crises et catastrophes, de renforcer les groupes les plus vulnérables face aux risques de crises et de catastrophes et de coordonner les secours d'urgence puis les actions structurelles de relèvement en faveur des populations victimes. Les crises et catastrophes peuvent être de nature très diverse et d'origine naturelle aussi bien qu'humaine : période prolongée de sècheresse, inondations et incendies à grande échelle, pénuries alimentaires, épidémies et pandémies… etc. Face à ces situations exceptionnelles mais graves, le Programme a pour missions, dans le cadre d'une approche intégrée et partenariale :

- L'élaboration de la stratégie nationale de résilience et d'action humanitaire ainsi que le pilotage intersectoriel de sa mise en œuvre.
- La prévention des crises et catastrophes ainsi que la sensibilisation des populations dans ce domaine.
- L'élaboration de plans nationaux et locaux de gestion des crises ainsi que l'élaboration de plans de relèvement des populations et des zones frappées par une crise ou une catastrophe.
- La formation des acteurs nationaux (départements ministériels, institutions, communes, organisations de la société civile et organisations communautaires de base) sur tous les aspects de la prévention et de la gestion des crises et catastrophes ainsi que sur les stratégies de relèvement.
- La conception, l'alimentation et l'exploitation d'un système informatisé de suivi-évaluation en matière de résilience et 'action humanitaire.
- La conception et la mise en œuvre de programmes et projets pour renforcer les groupes les plus fragiles sur le plan économique et social et confrontées à un risque fort de crise et de catastrophe.
- La définition et la mise en œuvre d'appuis spécifiques aux réfugiés et aux migrants en difficulté.
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de fonds pour financer à la fois les réponses d'urgence lors d'une crise ou d'une catastrophe puis les actions de relèvement des populations.

Le Programme Résilience et Action humanitaire est porté par la Direction de la Résilience et de l'Action Humanitaire (DRAH) du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC).

La résilience et l'action humanitaire constituant par définition des problématiques multiformes, le Programme est en interaction forte d'une part avec les deux autres politiques publiques du Commissariat (Promotion des Organisations de la Société Civile ; Droits de l'Homme) et d'autre part avec de nombreuses autres administrations, notamment le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Taghazout et les départements ministériels en charge de l'Environnement, de la Santé, des Affaires sociales, de l'enfance et de la famille, de l'Intérieur, de la Défense… Par ailleurs, le Programme s'appuie largement sur les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le Programme est constitué d'une seule action intitulée : Renforcement du système national de l'action humanitaire.

ACTION N° 1 : Renforcement du système national de l'action humanitaire

Cette Action recouvre toutes les initiatives de terrain mises en œuvre par le Programme pour sensibiliser les populations, améliorer la résilience des groupes les plus vulnérables (pôles de développement intégrés, transferts monétaires, programmes d'alimentation et de nutrition) et développer des capacités de réponse opérationnelle aussi bien immédiates que structurelles aux crises et catastrophes (élaboration de plans locaux de continuité post catastrophe, élaboration de plans de relèvement post catastrophe, mise en place de stocks de matériels d'intervention d'urgence dans les zones à risque).

En fin, l'action vise que le renforcement du système technique de prévention et de gestion des crises et des catastrophes (amélioration du cadre normatif, développement de l'approche Nexus, mise en place de systèmes d'alertes précoces multisectoriels, élaboration d'études et de cartographies sur les risques et leurs conséquences, élaboration de plans de contingence, développement du système d'évaluation) ; la définition d'une stratégie de mobilisation de fonds (incluant la création d'un fonds national de solidarité) pour financer en cas de crise ou catastrophe à la fois des réponses d'urgence et des programmes structurels de relèvement ; la formation des acteurs (ministères et institutions, communes, organisations communautaires de base, organisations de la société civile) aux différentes composantes du système national. Par ailleurs, l'Action recouvre les moyens de fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Sensibilisation des populations	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de l'Assistance Humanitaire*
Renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de l'Assistance Humanitaire*
Assistance aux réfugiés et aux migrants	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de l'Assistance Humanitaire*
Renforcement des capacités de réponse opérationnelle	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de l'Assistance Humanitaire*
Support aux activités d'appui aux populations	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de l'Assistance Humanitaire*
Amélioration du système de prévention et de gestion	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de la Prévoyance Humanitaire*
Mobilisation de financements	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de la Prévoyance Humanitaire*
Formation des acteurs nationaux	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de la Prévoyance Humanitaire*
Support aux activités de renforcement du système national de gestion	*Direction Résilience et Action Humanitaire / Service de la Prévoyance Humanitaire*

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

La population présente ou de passage sur le territoire national, et plus particulièrement les groupes vulnérables (populations vivant sous le seuil de pauvreté, groupes installés dans des zones à risque, réfugiés et migrants en difficulté…) attendent du Programme la protection la plus complète possible face aux crises et aux catastrophes, avant la survenance (prévention, sensibilisation, résilience), durant la survenance (réponses d'urgence) et après la survenance lorsqu'il s'agit de traiter les conséquences à plus ou moins long terme (relèvement).

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme qu'il déploie un effort tout particulier d'une part pour développer les capacités de la Mauritanie à anticiper et à prévenir les crises et catastrophes et d'autre part pour appuyer les couches les plus vulnérables de la population car ce sont elles qui souffrent le plus de la survenance de ces crises et catastrophes.

Les partenaires techniques et financiers attendent principalement du Programme qu'il développe les complémentarités et les synergies entre tous les acteurs de l'action humanitaire, qu'ils soient publics ou privés, nationaux ou étrangers, positionnés à Nouakchott ou sur le terrain.

Le Programme a beaucoup œuvré récemment pour répondre davantage à ces attentes. Plus précisément :

- Une stratégie nationale 2023-2025 de la résilience et de l'action humanitaire a été élaborée et devra être actualisée d'ici fin 2025 pour la prochaine période triennale 2027-2029.
- 3 séminaires de formation ont été réalisés en 2023-2024 sur le système national de l'action humanitaire au profit des différents acteurs nationaux publics ou privés.
- 240 personnes ont été sensibilisées en 2023-2024 sur les risques de crise et de catastrophe, les réponses prévues en cas de survenance et les bons comportements attendus de chacun dans ces situations.
- 177 pôles de développement intégrés ont été mis en place sur tout le territoire national (particulièrement den milieu rural et péri-urbain) au profit des populations défavorisées et dans les zones à risque. Depuis leur création en 2021, ces pôles ont permis de réaliser 1 100 projets qui ont bénéficié à plus de 100 000 familles.
- Des transferts monétaires ont été mis en place par le Programme pour ces mêmes groupes vulnérables. Depuis 2021, 60 000 personnes en ont bénéficié.
- Des kits alimentaires et non alimentaires ont été distribués aux personnes incarcérées. 2 000 détenus en ont bénéficié sur la période 2023-2026.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une protection plus complète des populations et à une solidarité nationale renforcée. Pour l'essentiel, ces freins sont de trois natures :

- D'abord le manque de compétences pointues au sein de l'administration du Programme pour concevoir, organiser, mettre en œuvre, piloter et évaluer l'impact des différentes activités.
- Ensuite, l'insuffisance des moyens budgétaires qui limite fortement les actions du Programme sur le terrain.
- Enfin, les difficultés de coordination entre les intervenants dans le domaine humanitaire, d'autant que la stratégie 2023-2025 du Programme n'a jamais été formellement validée par le Gouvernement.

ENJEU(X)

- Prévenir les crises, renforcer la résilience, secourir les populations victimes.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer la prévention des crises et des catastrophes

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐. Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. En 2027, un plan de contingence aura été élaboré pour la prévention et la gestion des incendies et comprendra : une identification précise des risques, une évaluation de la probabilité de survenance, une définition des rôles et responsabilités des acteurs humanitaires impliqués et la définition de mécanismes d'alerte précoce.

2. En 2027, 15 jours de formation auront été réalisés au profit de 150 intervenants humanitaires sur le terrain.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de plans de contingence élaborés	Nombre	N/A	N/A	0	1	3 (cumulé 2027-2029)
Nombre de formations réalisées au profit des acteurs de l'humanitaire	Nombre	N/A	N/A	7	5	12 (cumulé 2027-2029)
Nombre d'intervenants formés lors de ces formations	Nombre	N/A	N/A	170	90	270 (cumulé 2027-2029)

Source des données : Rapports d'activité de la DRAH

Précisions méthodologiques :

Elaboration des plans de contingence : sur la période 2028-2029, les 2 nouveaux plans de contingence qui seront élaborés porteront sur les inondations et le déplacement des populations liés aux conflits.

OBJECTIF N°2 : Renforcer la résilience des populations les plus vulnérables

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique
☐ Qualité de service rendu aux usagers
☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, 11 000 familles bénéficieront des pôles de développement intégrés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de familles bénéficiaires des pôles de développement intégré	Nombre	4 500	9 000	9 000	11 000	20 000

Source des données : Rapports d'activité de la DRAH

OBJECTIF N°3 : Développer les capacités de réponse aux crises et catastrophes

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat(s) annuel(s)

1. En 2027, 500 familles victimes d'une crise ou catastrophe bénéficieront d'un kit alimentaire ou non alimentaire.

2. En 2027, 200 équipements communautaires auront été mis à disposition des populations frappées par les crises et catastrophe (moulins à grains, motos-pompes, congélateurs solaires, décortiqueuses de riz…)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de familles bénéficiaires d'un kit alimentaire ou non alimentaire	Nombre	400	N/A	500	500	2 000
Nombre d'équipements communautaires mis à disposition	Nombre	75	N/A	100	200	3 000

Source des données : Rapports d'activité de la DRAH

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Actions et parties	Crédits d'engagement			Crédits de paiement	
		Crédit d'Engagement 2027-2029	LFR pour 2026	Demandés PLF 2027	Votés en (1) LFR 2026	Demandés PLF 2027
1	**Renforcement du système national de l'action humanitaire**	**287 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**
	Partie I. Dépenses de personnel					
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		2 042 500	1 000 000	2 042 500	1 000 000
	Partie 4 Subventions et transferts courants		285 000		285 000	
	Partie 5. Subventions et transferts en capital		-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	287 400 000	57 390 000	57 400 000	57 390 000	57 400 000
	Partie 7. Autres dépenses		-	-	-	-
107	**Total pour le programme**	**287 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**	**59 717 500**	**58 400 000**

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la Loi de Finances rectificative 2026.

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES DE PERSONNEL

En 2026 et 2027, les charges de personnel permanent du programme Action humanitaire seront prises en charge par le Programme Support.

Le recrutement de trois cadres du Programme affectés aux délégations régionales est nécessaire pour renforcer les capacités opérationnelles et assurer une mise en œuvre efficace des activités du Programme.

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Cadres d'appui du Programme dans les 3 délégations du CDHAHRSC	3		3	L'effectif permanent des trois délégations se limite actuellement aux délégués, qui s'appuient sur des prestataires de services pour les assister dans l'accomplissement de leurs missions. Compte tenu du déficit en ressources humaines constaté et des difficultés qui en découlent pour assurer une couverture adéquate des trois axes fondamentaux du secteur ainsi que leur représentation effective, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement des prestataires de services actuels ou de nouvelles compétences, afin de renforcer le rôle de ces délégations, de consolider leurs capacités humaines, d'améliorer leurs performances et de leur permettre de s'acquitter plus efficacement des missions qui leur sont confiées.

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Prestations de service diverses	2 042 500	856 000	Honoraires de trois prestataires de services chargés de représenter l'administration au niveau des trois délégations.
	Dotation carburant		144 000	12 000 MRU x 12 mois
Total		2 042 500	**1 000 000**	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global		2 042 500	**1 000 000**	

Justifications :

Les demandes de crédits d'acquisition de biens et services du Programme pour 2027 sont en baisse par rapport aux montants alloués par la LFR 2026 à la Direction Résilience et Action Humanitaire. Ceci s'explique par le fait que l'essentiel des crédits de biens et services sont mutualisés pour toutes les structures du Commissariat au niveau du chapitre Cabinet.

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Amélioration du système de prévention et de gestion			200 000	2 000 000		2 000 000
Mobilisation de financements				1 000 000		1 000 000
Formation des acteurs nationaux			1 300 000	500 000		500 000
Sensibilisation des populations				1 000 000		1 000 000
Renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables			52 600 000	47 600 000		47 600 000
Assistance aux réfugiés et aux migrants				2 000 000		2 000 000
Renforcement des capacités de réponse opérationnelle			3 290 000	3 300 000		3 300 000
Total global			57 390 000	57 400 000		57 400 000

Justifications :

Amélioration du système de prévention et de gestion

Les crédits demandés permettront de financer 1/ l'actualisation de la stratégie nationale de résilience et d'action humanitaire (1 000 000 MRU),; 2/ la réalisation de 3 études (500 000 MRU),: mise en place d'un dispositif unifié de prévention et gestion des crises ; mise en place d'un système d'alertes précoces multisectorielles ; évaluation des conséquences des catastrophes sur les populations ; 3/ l'élaboration du plan de contingence sur les incendies (500 000 MRU), (cf. objectif 1 du PAP).

Mobilisation de financements

Les crédits demandés permettront 1/ de rémunérer des consultants (pour 400 000 MRU) qui élaboreront des requêtes de financement, 2/ de financer (pour 600 000 MRU) 5 déplacements à l'étranger dans les pays du Golf et l'occident / Un participant par voyage) pour mobiliser des fonds

Formation des acteurs nationaux

Les crédits demandés permettront de financer 5 séminaires de renforcement des capacités au profit des différents intervenants dans l'action humanitaire (cf. objectif 1 du PAP) pour un montant de : 500 000 MRU.

Sensibilisation des populations

Les crédits demandés permettront de financer une campagne de sensibilisation pour les populations de 120 localités bénéficiaires de pôles de développement intégrés dans les domaines de la gestion et de l'organisation (cf. objectif 2 du PAP) pour un montant de : 1 000 000 MRU

Renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables

Les crédits demandés permettront de financer 60 nouveaux pôles de développement intégré dans les régions Est et Nord du pays (cf. objectif 2 PAP). Ces nouveaux pôles bénéficieront à 2400 familles. Pour un montant de : 47.600.000 MRU

Assistance aux réfugiés et aux migrants

Les crédits demandés permettront de financer des activités génératrices de revenus pour 80 familles de réfugiés et migrants. Pour un montant de : 2 000 000 MRU

Renforcement des capacités de réponse opérationnelle

Les crédits demandés permettront de financer des appuis aux victimes des catastrophes qui surviendront en 2027, à savoir les kits alimentaires, non alimentaires et équipements collectifs (3 300 000 MRU) mentionnés à l'objectif 3 du PAP.

PROGRAMME PROMOTION DE LA SOCIETE CIVILE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Promotion de la société civile a pour objet de concevoir et de mettre en œuvre l'action de l'Etat en faveur d'une implication effective et efficace de la société civile dans les politiques, programmes et projets publics de développement.

Dans cette perspective, le Programme est notamment chargé de :

- Concevoir un environnement juridique favorable au développement du rôle des Organisations de la société civile (OSC).
- Appuyer la structuration des OSC au niveau régional et national.
- Organiser des espaces de concertation entre l'Etat, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers.
- Renforcer les capacités des OSC, notamment en matière de gestion administrative et financière, de gestion des projets de développement et d'action partenariale.
- Encourager l'appropriation par les OSC des bonnes pratiques de gouvernance interne.

Le Programme Promotion de la société civile est porté par la Direction des Relations avec la Société Civile au sein du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC).

Il est en interaction forte avec les deux autres Programmes de politique publique du Commissariat, Protection et promotion des droits de l'homme et Résilience et action humanitaire, compte tenu du rôle important joué par les OSC nationales et internationales sur ces thématiques. Il est aussi en interaction avec le programme du Département de l'Intérieur en charge des libertés publiques et le Programme Gouvernance et support du Département des Affaires étrangères (Direction des Affaires Juridiques) pour l'enregistrement et le suivi des OSC nationales et internationales. Enfin, il est en interaction avec le Programme Budget du Département chargé du Budget pour développer l'implication des OSC dans le processus budgétaire de l'Etat, de plus en plus ouvert et transparent.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le Programme comprend deux Actions : Professionnalisation des OSC ; Participation des OSC aux politiques de développement.

ACTION N° 1 : Professionnalisation des OSC

Cette Action a pour objet de renforcer la crédibilité et la légitimité des OSC vis-à-vis de l'Etat et des autres acteurs du développement, notamment les entreprises privées et les partenaires techniques et financiers (PTF). Elle recouvre également les moyens de fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans l'Action

Activités	*Structures impliquées*
Structuration et organisation des OSC	DRSC / Service de promotion de la société civile
Renforcement des capacités des OSC	DRSC / Service de promotion de la société civile
Amélioration de la gouvernance interne des OSC	DRSC / Service de promotion de la société civile
Développement du système d'information des OSC	DRSC / Service de promotion de la société civile
Support aux activités de professionnalisation	DRSC / Service de promotion de la société civile

ACTION N° 2 : Participation des OSC aux politiques de développement

Cette Action a pour objet de développer la contribution des OSC à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement. Elle recouvre également les moyens de fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans l'Action

.

Activités	*Structures impliquées*
Amélioration du cadre juridique de l'action des OSC	*DRSC / Service de la participation citoyenne*
Accès des OSC aux financements publics et internationaux	*DRSC / Service de la participation citoyenne*
Participation des OSC aux politiques de développement	*DRSC / Service de la participation citoyenne*
Support aux activités de participation	DRSC / *Service de la participation citoyenne*

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE

Les attentes externes à l'égard du Programme sont très fortes :

- Les OSC veulent pouvoir accéder aux financements de l'Etat et des PTF et attendent du Programme qu'il les aide à renforcer leurs capacités.
- Les PTF attendent également du Programme qu'il renforce les capacités des OSC mais aussi qu'il contribue à promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de ces OSC (transparence, redevabilité, moralité).
- Enfin l'Etat lui aussi attend du Programme qu'il renforce les capacités des OSC mais aussi qu'il aide ces OSC à apporter une valeur ajoutée spécifique et novatrice dans les actions de développement (connaissance du terrain, écoute des populations, construction des solutions avec les bénéficiaires, proximité et réactivité) et qu'il contribue dans son domaine à la lutte contre les financements illicites (blanchiment d'argent, financement du terrorisme).

Beaucoup a été fait depuis 2020 en faveur des OSC, et plus encore à compter d'octobre 2022 au travers de la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion des organisations non gouvernementales et organisations communautaires de base de développement :

- Adoption de la Loi du 10 février 2021 et de son décret d'application du 15 novembre 2021 qui modernisent les modalités de création et de fonctionnement des associations, fondations et réseaux.
- Appui à la mise en place de 15 plateformes régionales d'OSC spécialisées sur des thématiques prioritaires (droits de l'homme, lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement…) et membre des Comités régionaux de développement.
- Création d'un espace Web de partage d'informations (notamment des financements Etat et PTF disponibles) et de collaboration entre les OSC, les PTF et l'Etat (FEDDAI – Mon Espace en langue Arabe) et d'un système d'information de l'Etat sur les OSC, leur dossier administratif, leurs activités et leurs financements (FEDDAM – Mon Association en langue Poular).
- Elaboration d'un programme national de formation des OSC (4 thématiques : gestion administrative et financière, montage des projets ; élaboration de plaidoyers, suivi des politiques publiques) et formation de 750 représentants d'OSC de toutes les régions en 2023 et 2024.
- Financement par la DRSC d'environ 200 projets d'OSC pour un montant global de 20 millions MRU en 2023 et 2024

Toutefois, des efforts considérables restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une véritable émergence des OSC sur la scène du développement. Parmi ces freins, il faut mentionner :

- L'explosion du nombre d'associations créées ces dernières années (9 310 associations enregistrées au 20/07/2025), ce qui représente une lourde charge de gestion pour le Programme alors que seul un petit nombre d'OSC sont réellement actives.
- Les capacités organisationnelles et institutionnelles encore très insuffisantes de la plupart des OSC. Même celles qui reçoivent des financements de l'Etat ou des PTF pour réaliser des actions de développement restent fragiles dans la mesure où leur réussite repose le plus souvent sur le dynamisme personnel de leur dirigeant et son réseau professionnel.
- La grande difficulté à faire coopérer les OSC entre elles et à développer des complémentarités entre plateformes régionales et OSC qui les constituent, les deux niveaux se faisant concurrence pour l'obtention des financements publics et internationaux.
- La participation parfois plus formelle que réelle des OSC aux cadres de concertation mis en place sur les politiques de développement.
- Le comportement parfois opportuniste des OSC qui se positionnent sur toutes les thématiques au gré des financements disponibles sans prendre le temps de développer une expertise sur telle ou telle thématique.
- La gestion douteuse et le fonctionnement peu transparent et peu démocratique de certaines OSC.

ENJEU(X)

Faire de la société civile un acteur majeur du développement économique et social de la Mauritanie

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Professionnaliser les OSC

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. En 2027, 150 dossiers de demande de financement public présentés par les OSC auront été acceptés par la DRSC.

2. En 2027, 450 membres d'OSC auront bénéficié d'au moins une formation réalisée avec l'appui du Programme.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de dossiers de demandes de financement public présentés par les OSC acceptés par la DRSC	Nombre	80	N/A	120	150	200
Nombre de membres d'OSC ayant bénéficié d'au moins une formation organisée avec l'appui du Programme	Nombre	375	N/A	375	450	600

Source des données : FEDDAM - DRSC

Précisions méthodologiques :

Nombre de membres d'OSC ayant bénéficié d'au moins une formation organisée avec l'appui du Programme : l'appui apporté peut-être de nature financière, technique ou institutionnelle (exemple d'une formation financée et réalisée par un PTF mais par l'intermédiaire du Programme).

OBJECTIF N°2 : améliorer la gouvernance interne des OSC

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, 60 % des OSC bénéficiaires en 2026 d'un financement public ou international auront transmis à la DRSC leurs rapports d'activités et financier au titre de 2026.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Part des OSC bénéficiaires d'un financement public ou international ayant fourni dans les délais à la DRSC leurs rapports annuels	%	50 %	N/A	50 %	60 %	65 %

Source des données : FEDDAM -DRSC

Précisions méthodologiques :

Formule de calcul : nombre des OSC bénéficiaires en N-1 d'un financement public ou international ayant fourni en N à la DRSC leurs rapports d'activités et financier au titre de N-1 / Nombre des OSC bénéficiaires en N-1 d'un financement public ou international.

OBJECTIF N°3 : Institutionnaliser l'implication des OSC dans les politiques publiques

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

En 2027, 3 nouveaux textes juridiques auront été signés qui contribueront à institutionnaliser l'implication des OSC dans les politiques publiques :

- Un arrêté conjoint CDHAHRSC / Département du Budget relatif à l'implication des OSC dans le processus budgétaire de l'Etat.
- Un arrêté CDHAHRSC relatif aux contenus et aux documents annexés au rapport d'activité présenté par les OSC.
- Un arrêté CDHAHRSC relatif aux conditions de tenue d'une comptabilité par les associations déclarées d'utilité publique.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de textes juridiques pris pour institutionnaliser l'implication des OSC dans les politiques publiques	Nombre	4 (cumulé 2021-2025)	N/A	4 (cumulé 2021-2026)	7 (cumulé 2021-2027)	8 (cumulé 2021-2029)

Source des données : FEDDAI - DRSC

Précisions méthodologiques :

Les réalisations et cibles associées à l'indicateur dans le tableau ci-dessus sont exprimées en cumulé. Sur la période 2021-2029, 6 textes juridiques auront été pris pour institutionnaliser l'implication des OSC dans les politiques publiques :

- Loi 2021-004 relative aux associations, aux réseaux et aux fondations (2021).
- Décret d'application 2021-205 de la loi 2021-004 (2021)
- Arrêté conjoint CDHAHRSC / MIDEC 1498/2021 définissant la forme des registres d'enregistrement des déclarations de constitution des OSC (2021).
- Arrêté conjoint 0097/2023 CDHAHRSC / Ministère des Affaires étrangères relatif aux modalités de la conclusion d'un accord de siège (2023).
- Arrêté conjoint CDHAHRSC / Ministère délégué chargé du Budget relatif à l'implication des OSC dans le processus budgétaire de l'Etat (2027).
- Arrêté CDHAHRSC relatif aux contenus et aux documents annexés au rapport d'activité présenté par les OSC (2027).
- Arrêté CDHAHRSC relatif aux conditions de tenue d'une comptabilité par les associations déclarées d'utilité publique (2027).
- Loi 2021-004 révisée (2028)

OBJECTIF N°4 : Développer la participation réelle des OSC aux politiques publqiues

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

1. En 2027, le réseau des OSC « politiques publiques et finances publiques » aura été consulté par au moins 3 départements ministériels sur leur projet de budget 2028.

2. En 2027, 30 % des propositions formulées par le réseau lors de ces consultations auront été intégrées par les 3 départements ministériels hôtes dans leur proposition budgétaire finale.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2029 Cible
Nombre de départements ayant consulté le réseau lors de l'élaboration de leur budget	Nombre	N/A	N/A	N/A	3	10
Part des propositions formulées par le réseau lors de ces consultations et intégrées par les 3 départements hôtes dans leur projet de budget final	%	N/A	N/A	N/A	30 %	50 %

Source des données :

Résultat 1 : FEDDAI – DRSC

Résultat 2 : Départements ministériels hôtes

Précisions méthodologiques :

Résultat 1 : la tenue de chaque consultation pourra être vérifiée au moyen d'un compte-rendu rédigé par le réseau dans les 72 heures suivant la réunion et transmis à la DRSC qui le diffusera sur FEDDAI.

Résultat 2 : le résultat de cet indicateur pourra être vérifié au moyen d'une note officielle de chaque département ministériel transmise à la DRSC et indiquant la réponse apportée à chacune des propositions du réseau. La DRSC publiera ces notes sur l'espace FEDDAI.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR PARTIE

	Actions et parties	Crédits d'engagement			Crédits de paiement	
		Crédit d'Engagement 2027-2029	LFR pour 2026	Demandés PLF 2027	Votés en (1) LFR 2026	Demandés PLF 2027
1	**Professionnalisation des OSC**	**34 000 000**	**11 637 574**	**18 247 077**	**11 637 574**	**18 247 077**
	Partie I. Dépenses de personnel					
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		2 232 500	1 797 000	2 232 500	1 797 000
	Partie 4 Subventions et transferts courants		1 900 074	2 450 077	1 900 074	2 450 077
	Partie 5. Subventions et transferts en capital					
	Partie 6. Dépenses d'investissement	34 000 000	7 505 000	14 000 000	7 505 000	14 000 000
	Partie 7. Autres dépenses					
2	**Participation des OSC aux politiques de développement**	**-**	**1 793 600**	**1 925 760**	**1 793 600**	**1 925 760**
	Partie I. Dépenses de personnel					
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		1 793 600	1 925 760	1 793 600	1 925 760
	Partie 4 Subventions et transferts courants					
	Partie 5. Subventions et transferts en capital					
	Partie 6. Dépenses d'investissement					
	Partie 7. Autres dépenses					
108	**Total pour le programme**	**34 000 000**	**13 431 174**	**20 172 837**	**13 431 174**	**20 172 837**
	Partie I. Dépenses de personnel		-	-	-	-
	Partie 2. Dépenses d'acquisition de biens et services		4 026 100	3 722 760	4 026 100	3 722 760
	Partie 4 Subventions et transferts courants		1 900 074	2 450 077	1 900 074	2 450 077
	Partie 5. Subventions et transferts en capital		-	-	-	-
	Partie 6. Dépenses d'investissement	34 000 000	7 505 000	14 000 000	7 505 000	14 000 000
	Partie 7. Autres dépenses		-	-	-	-

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la Loi de Finances rectificative 2026.

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES

DEPENSES DE PERSONNEL

En 2026 et 2027, les charges de personnel permanent du Programme Promotion de la Société Civile seront prises en charge par le Programme Support.

Le recrutement de trois cadres du Programme affectés aux délégations régionales est nécessaire pour renforcer les capacités opérationnelles et assurer une mise en œuvre efficace des activités du Programme.

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Cadres d'appui du Programme dans les 3 délégations du CDHAHRSC	3		3	L'effectif permanent des trois délégations se limite actuellement aux délégués, qui s'appuient sur des prestataires de services pour les assister dans l'accomplissement de leurs missions. Compte tenu du déficit en ressources humaines constaté et des difficultés qui en découlent pour assurer une couverture adéquate des trois axes fondamentaux du secteur ainsi que leur représentation effective, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement des prestataires de services actuels ou de nouvelles compétences, afin de renforcer le rôle de ces délégations, de consolider leurs capacités humaines, d'améliorer leurs performances et de leur permettre de s'acquitter plus efficacement des missions qui leur sont confiées.

DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services inéluctables	Frais de mission à l'intérieur		764 760	127 460 MRU x 6 missions (pour superviser les projets financés à l'intérieur du pays (3 missions à 3 personnes) et représenter le Commissariat lors des célébrations officielles (3 missions à 3 personnes)
	Frais de mission à l'étranger		800 000	Représentation de la Mauritanie au Forum des ONG lors de la réunion de la Commission africaine des droits de l'homme à Banjul.
	Prestations de service divers	3 131 100	1 258 000	Formation du personnel de la DRSC, conseil juridique, traduction et interprétariat, gestion des réseaux sociaux et communication digitale…
		895 000	756 000	Honoraires de trois prestataires de services chargés de représenter l'administration au niveau des trois délégations.
	Dotation carburant		144 000	12 000 MRU x 12 mois
Total		**4 026 100**	**3 722 760**	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global		**4 026 100**	**3 722 760**	

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Type	Nature du dispositif	LFR 2026 Montants	PLF 2027 Montants	Justifications pour 2027
1. Aux ménages				
Total				
2. Aux organismes publics personnalisés et/ou organismes supra nationaux				
Total				
3. Aux entreprises et secteurs d'activité				
Total				
4. Autres subventions et transferts	Transferts directs aux OSC	1 900 074	2 450 077	Prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des Plateformes régionales (loyers 2 153 400 MRU + Honoraires de deux plantons 168 000 MRU annuel + 128 677 autres charges)
Total		1 900 074	2 450 077	
Total Global		**1 900 074**	**2 450 077**	

Transfert direct aux OSC

1. Ces transferts financent une partie du fonctionnement des plateformes régionales de la société civile (charges locatives).

Projets d'investissement :

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 (y.c. FinEx)	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Structuration et organisation des OSC (Action 1)			0	1 500 000		
Renforcement des capacités des OSC (Action 1)			7 505 000	7 800 000		
Amélioration de la gouvernance interne des OSC (Action1)				1 500 000		
Développement du système d'information pour les OSC (Action 1)				1 200 000		
Amélioration du cadre juridique de l'action des OSC (Action 2)				500 000		
Accès des OSC aux financements publics et internationaux (Action 2)				1 000 000		
Participation des OSC aux politiques de développement (Action 2)				500 000		
Total global			**7 505 000**	**14 000 000**		

Structuration et organisation des OSC

La structuration et l'organisation des OSC en Mauritanie sont essentielles pour renforcer leur efficacité, leur crédibilité et leur capacité d'action. Un tissu associatif bien structuré permet une meilleure coordination, une représentation plus légitime des citoyens et une participation active aux politiques publiques. Cela favorise également l'accès aux financements et la durabilité des actions menées sur le terrain. Les crédits demandés pour 2027 permettront de financer l'élaboration des règlements intérieurs et des statuts des 15 plateformes régionales de la société civile créées en 2021 ainsi que la mise en œuvre d'une partie de leurs plans d'actions.

Renforcement des capacités des OSC

L'augmentation du budget de cette activité en 2027 permettra de financer 15 ateliers régionaux, chacun sur 3 jours et pour 30 bénéficiaires. Pour mémoire, l'objectif 1 du PAP prévoit qu'en 2027, 450 membres d'OSC auront bénéficié d'au moins une formation réalisée avec l'appui du Programme. Les thématiques prioritairement traitées seront la gestion financière et administratives des OSC, les techniques de plaidoyer, l'écriture des projets et le suivi des politiques et stratégies publiques. Les ateliers couvriront toutes les régions du pays.

Amélioration de la gouvernance interne des OSC

L'amélioration de la gouvernance interne des OSC en Mauritanie est cruciale pour renforcer leur transparence, leur redevabilité et leur légitimité auprès des partenaires et des communautés. Une gouvernance solide permet une gestion plus efficace des ressources, une prise de décision participative et une meilleure pérennité des actions menées. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'objectif 2 du PAP : « en 2027, 60 % des OSC bénéficiaires en 2026 d'un financement public ou international auront transmis à la DRSC leurs rapports d'activités et financier au titre de 2026 ». Concrètement, les crédits demandés pour 2027 permettront de financer la mobilisation de commissaires aux comptes qui assisteront 30 OSC dans l'élaboration des rapports annuels.

Développement du système d'information pour les OSC

Le développement d'un système d'information pour les OSC en Mauritanie est essentiel pour améliorer la circulation de l'information, le suivi des actions et la capitalisation des bonnes pratiques. Il permet une meilleure coordination entre les acteurs, renforce la visibilité des initiatives locales et facilite la prise de décision basée sur des données fiables. Les crédits demandés pour 2027 permettront de financer des opérations de développement des plateformes FEDDAI et FEDDAM de la société civile.

Amélioration du cadre juridique de l'action des OSC

L'amélioration du cadre juridique de l'action des OSC en Mauritanie est indispensable pour garantir leur liberté d'action, leur reconnaissance officielle et leur protection. Un cadre clair et favorable permet de renforcer la confiance entre les OSC, l'État et les partenaires, tout en assurant un environnement propice à leur développement et à leur participation citoyenne. Les crédits demandés pour 2027 permettront de financer l'intervention d'un consultant pour l'élaboration de 3 textes d'application de la loi 2021-004 ainsi que la traduction et la vulgarisation de ces textes.

Accès des OSC aux financements publics et internationaux (Action 2)

L’accès des OSC aux financements publics et internationaux est fondamental pour renforcer leur autonomie, leur capacité d’action et la mise en œuvre de projets durables. En facilitant cet accès, on permet aux OSC de jouer pleinement leur rôle dans le développement local, la défense des droits et la promotion de la démocratie participative. Les crédits demandés pour 2027 permettront de financer des appuis aux OSC pour l’accès aux financements publics et internationaux : mobilisation d’experts dans le cadre de réponse à des appels à proposition, formation des OSC sur les appels d’offre nationaux et internationaux et les procédures des bailleurs, accompagnement au renforcement de la redevabilité des OSC vis-à-vis des bailleurs…etc.

Participation des OSC aux politiques de développement (Action 2)

La participation des OSC aux politiques de développement est essentielle pour garantir des actions inclusives, adaptées aux besoins réels des populations. Leur implication permet d’enrichir les décisions publiques par l’expertise de terrain, de renforcer la redevabilité des institutions et de favoriser une gouvernance plus participative et transparente. Les crédits demandés pour 2027 permettront de financer d’une part 10 ateliers de renforcement de capacité des OSC sur le suivi-évaluation des politiques et stratégies publiques et d’autre part la mobilisation d’experts sectoriels qui appuieront les OSC dans leur action de plaidoyer auprès des départements ministériels.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT

81

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS
LISTE DES ACRONYMES

TITRE 81 : MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL
7
PERIMETRE
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE
PRINCIPALES REFORMES
RECAPITULATIF DES CREDITS ET D'EMPLOI DU TITRE

PROGRAMME N°33 : SUPPORT

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES

JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

PROGRAMME N°34 : PILOTAGE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT
PARTENARIATSS……..

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
PROPOSITIONS D'EMPLOIS
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME N°35 : MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERIEURES

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME N°36 : GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME
PERIMETRE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES
CADRAGE STRATEGIQUE
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES
PROPOSITIONS BUDGETAIRES
JUSTIFICATION DES CREDITS DEMANDES
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LISTE DES ACRONYMES

DRH	Directeur des Ressources Humaines
LF	Loi des Finances
LOLF	Loi organique relative aux lois des finances
ODD	Objectifs de développement durable
ONARDEP	Office National de Recherches et de Développement de l' Elevage et du Pastoralisme
PAP	Projet Annuel de Performance
RAP	Rapport Annuel de Performance

TITRE 81 : MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

LE MINSTRE :

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (ministère) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (ministère) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même Titre (ministère) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

Découpage indicatif du Programme, l'« Action » est un pan de politique publique. Enfin et au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité » précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- Les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- En lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- La présentation stratégique du Titre ;
- Le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- La présentation du Programme ;
- Le cadrage stratégique du Programme ;
- La présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- La justification des crédits, partie par partie.

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU TITRE MINISTERIEL

1.1. PERIMETRE

Le Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED) a pour mission stratégique de concevoir, coordonner et assurer le suivi de l'exécution de la politique économique et sociale du Gouvernement. En tant que pilote de la politique économique nationale, il assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines clés suivants :

- Planification et Politique Économique ;
- Planification et élaboration des politiques de développement économique et social ;
- Coordination et harmonisation des stratégies sectorielles et régionales ;
- Politique nationale en matière de population et de statistiques ;
- Pilotage de la politique économique du pays en étroite concertation avec les Départements sectoriels ;
- Préparation et application de la politique d'État en matière de coopération économique, financière et d'endettement ;
- Mobilisation et gestion de la coopération internationale pour le développement ;
- Elaboration du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) dans le cadre des Lois de Finances ;
- Programmation et Suivi des Investissements Publics (PIP) ;
- Suivi et évaluation rigoureuse de l'exécution de l'ensemble des programmes et projets publics.

La mission du Ministère des Affaires Économiques et du Développement est en stricte conformité avec les attributions détaillées dans les textes de référence en vigueur et couvre notamment :

- ✓ La planification et l'élaboration des politiques de développement économique et social.
- ✓ La coordination des stratégies sectorielles et régionales.
- ✓ La mobilisation et la gestion de la coopération internationale pour le développement.
- ✓ Le suivi et l'évaluation de l'exécution des programmes et projets publics.
- ✓ Ses principales attributions sont formalisées et précisées par un ensemble de textes juridiques fondamentaux, tels que :

- Décret N° 86.178 / P/ CMSN du 29/10/1986, instituant le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) ;
- Décret n° 2021-027/P.M/M.A.E.P.S.P/M.F/ du 25 Février 2021, portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif dénommé : Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE).
- La loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la l
- oi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics ;
- loi n°2024-030/PR abrogeant et remplaçant la loi n°2013-001 du 2janvier 2013 portant création de la Zone Franche de Nouadhibou en date du 8 juillet 2024

L'analyse stratégique pour le Ministre des Affaires Économiques et du Développement (MAED) se fonde sur le cadre de référence national, principalement la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 et son second Plan d'Action (2021-2025), en tenant compte des réalités socio-économiques et des chocs externes récents.
Voir ci-dessus, séparation du MEF en 2 départements ;

- ➢ En 2026, débute le 3ème et dernier quinquennat de la SCAPP ;
- ➢ En 2026, début du basculement vers le budget programmes.

Le Ministère des Affaires Économiques et du Développement pilote un programme de réformes fondé sur deux piliers stratégiques : moderniser la gestion publique et diversifier l'économie. Tout en répondant aux impératifs de continuité (de la SCAPP et les partenaires techniques et financiers), ces

actions innovantes prennent forme à travers des initiatives telles que :

- Séparation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- La décision de scinder le MEF en deux départements distincts est une réforme structurante pour la gestion publique.
- Séparation du MEF en 2 départements distincts :MAED / MF (organigramme promulgué) ;
- Changement d'encrage de l'APIM vers la Primature ;

Transfert des dossiers de la Direction de la dette publique et de l'Inspection Générale des Finances vers le Ministère des Finances.

1.2.PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes d'orientation et les textes qui présentent les politiques publiques pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique sont :

- Le décret n°2022 - 083 du 08 juin 2022, portant application de la loi no 2021-024 du 29 décembre 2021, abrogeant et remplaçant la loi no 2010-044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- Le décret n°2022 084 du 08 juin 2022, portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;
- Le décret n°2022 085 du 8 juin 2022, portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Loi n° 2024-041 du 30 Octobre 2024, abrogeant et remplaçant la loi n°2017-006 du 01fevrier 2017, modifiée et complétée, relative au partenariats Public Privé du 22novemebre 2024 ;
- Décret n° 2024-61/PM/MEF portant application de la loi n° 2024-04 du 30 octobre 2024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2017-006 du 01/2/2017 modifiée et complétée relative au Partenariats Public -Privé ;
- Décret 2024-153 du 06/11/2024, relatif à la gestion des investissements publics ;
- Loi n° 2025-006/PR portant Code des Investissements en date du 19 février 2025;
- Décret n° 081-2026 du 22 avril 2026 fixant les attributions du Ministre des Affaires Économiques et du Développement et l'organisation de l'Administration centrale de son Département.

3.1.PRINCIPALES REFORMES

Le ministère des Affaires Économiques et du Développement pilote un programme de réformes fondé sur deux piliers stratégiques :

- Moderniser la gestion publique ;
- Diversifier l'économie.

Il s'inscrit en outre dans la continuité de la SCAPP et des engagements pris avec les partenaires techniques et financiers.

Réforme dans le Cadre des Marchés Publics

- Loi N° 2021-024 du 29 décembre 2021, qui abroge et remplace la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics ;
- Loi N°2026-026 du 10 Juin 2026 portant Code de la commande publique
- Loi N°2024-030 du 08 Juillet 2024abrogeant et remplaçant la loi n° 2013-01 du 02 janvier 2013portant création de la zone franche de Nouadhibou
- Décret N° 2024-013 du 17 Janvier 2024 relatif à la dématérialisation des procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.

Réforme des Partenariatss Public-Privé (PPP)

- Loi N° 2024-041 du 30 octobre 2024 : Abroge la loi de 2017 pour moderniser le régime juridique des contrats PPP et mieux encadrer les risques financiers.

- Loi N° 2025-06 portant code des investissements du 29 février 2025

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et d'action		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF2027	LFR 2026	PLF 2027
033	**SUPPORT**	**2 537 016 908**	**2 251 733 756**	**1 278 624 877**	**851 196 491**
01	Formation et Gestion des ressources humaines	756 333 333	772 850 000	523 041 531	370 332 244
02	Gestion les ressources matérielles	30 000 000	43 800 000	138 773 482	138 180 455
03	Maintenance et logistique	-	-	2 869 937	2 869 937
04	Coordination des activités et des projets multisectoriels	1 750 683 575	1 435 083 756	611 785 920	337 659 848
05	Réalisation des inspections, des audits financiers et des contrôles	-	-	2 154 006	2 154 006
034	**PILOTAGE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT**	**12 160 770 296**	**9 737 147 746**	**1 889 052 170**	**3 040 313 635**
01	Élaboration et suivi des plans stratégiques (SCAPP 2030, Scrapp)	-	15 000 000	2 074 471	8 907 911
02	Élaboration des prévisions et du cadrage macroéconomique	14 000 000	14 500 000	5 410 970	5 410 970
03	Coordination des politiques économiques	9 000 000	15 000 000	7 527 856	7 527 856
04	Diversification et promotion des investissements privés	-	-	286 796	286 796
05	Réduire les inégalités socio-économiques	12 137 770 296	9 692 647 746	1 873 752 076	3 018 180 102
035	**MOBILISATION DES RESSOURCES ET PATENARIATS**	**298 831 402**	**390 109 127**	**165 771 988**	**194 450 400**
01	Négociation et suivi des accords de financement extérieur	247 331 402	239 577 556	77 516 588	77 595 000
02	Programmation et Allocation des investissements publics		-		6 500 000
03	Suivi des projets financés par les bailleurs extérieurs	12 500 000	111 531 571	9 500 000	31 600 000
04	Développement des partenariats (bilatéraux, multilatéraux, PPP)	39 000 000	39 000 000	78 755 400	78 755 400
036	**GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**	**1 166 280 496**	**952 987 357**	**352 004 828**	**384 358 110**
01	Suivre et évaluer les politiques publiques	21 000 000	21 000 000	12 686 101	12 361 463

02	Conception et suivi des réformes favorisant la croissance économique et renforçant la bonne gouvernance	-	-	431 722	3 531 722
03	Production et diffusion des statistiques officielles	1 145 280 496	931 987 357	338 887 006	368 464 926
Total pour le Titre		**16 162 899 102**	**13 331 977 986**	**3 685 453 862**	**4 470 318 637**

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PARTIE

Numéro et intitulé du programme et partie		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
033	**SUPPORT**	**2 537 016 908**	**2 251 733 756**	**1 278 624 877**	**851 196 491**
1	Dépenses de personnel	-	-	90 676 169	89 277 291
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	126 876 940	125 261 620
4	Subventions et transferts courants	-	-	109 095 796	114 837 680
6	Dépenses d'investissement	2 537 016 908	2 251 733 756	921 975 972	471 819 900
7	Autres dépenses	-	-	30 000 000	50 000 000
034	**PILOTAGE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT**	**12 160 770 296**	**9 737 147 746**	**1 889 052 170**	**3 040 313 635**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	6 300 094	8 133 533
6	Dépenses d'investissement	12 160 770 296	9 737 147 746	1 666 504 670	2 815 932 696
7	Autres dépenses	-	-	216 247 406	216 247 406
035	**MOBILISATION DES RESSOURCES ET PATENARIATS**	**298 831 402**	**390 109 127**	**165 771 988**	**194 450 400**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	30 000 000	-	19 871 988	20 050 400
6	Dépenses d'investissement	268 831 402	390 109 127	95 900 000	124 400 000
7	Autres dépenses	-	-	50 000 000	50 000 000
036	**GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**	**1 166 280 496**	**952 987 357**	**352 004 828**	**384 358 110**
1	Dépenses de personnel	-	-	96 486 347	106 087 519
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	52 635 257	15 410 619
4	Subventions et transferts courants	-	-	18 558 223	19 534 972
6	Dépenses d'investissement	1 166 280 496	952 987 357	184 325 000	203 325 000

7	Autres dépenses	-	-	-	40 000 000
Total général		**16 162 899 102**	**13 331 977 986**	**3 685 453 862**	**4 470 318 637**

EMPLOI DE DU MINISTERE AU 31/10/2026

Emplois de l'administration	Ouverts en LFR pour 2026 (1)	Répartition prévisionnelle 2027			Total	Masse salariale 2027
		Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (Entrées - sorties)	Effectifs 2027	
Fonctionnaires	**76**	-	-	-	-	
Catégorie A	62	-	-	-	-	
Catégorie B	11	-	-	-	-	
Catégorie C	3	-	-	-	-	
Catégorie D	-	-	-	-	-	
Contractuels	**264**	-	-	-	-	
Autres	**764**	-	-	-	-	
Total des emplois de l'administration Au niveau du Ministère	**1 104**	**36**		**-36**	**1068**	**195 364 810**

- Entre novembre et décembre 2026, cinquante (50) nouveaux agents récemment recrutés prendront leurs fonctions, portant ainsi l'effectif total à 1118 personnes, dont les salaires seront couverts par la ligne budgétaire prévue à la partie 1 du budget du ministère pour l'année 2027.

Programme n°033 : Support

Responsable de programme
YACOUB AHMED AICHA

1. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1.PERIMETTRE DU PROGRAMME

Ce programme support comprend un ensemble des actions et d'activités liées à l'administration centrale du MAED, qui sont principalement regroupées en cinq actions principales suivantes :

- **Formation et Gestion des ressources humaines**
- **Gestion les ressources matérielles**
- **Maintenance et logistique**
- **Coordination des activités et des projets multisectoriels**
- **Réalisation des inspections, des audits financiers et des contrôles**

Pour accomplir de façon optimale ces actions, le MAED doit veiller à une meilleure gouvernance du secteur avec un cadre organisationnel adapté, une bonne gestion des ressources, une bonne communication et une politique de transparence et de reddition des comptes.
Ce programme a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, le contrôle, l'inspection, l'évaluation, la réalisation d'études prospectives, l'animation, la coordination des activités du département et la sécurité et viabilité du système informatique.
Ce programme assure le soutien aux autres programmes opérationnels du Ministère et permet d'opérer l'évaluation de la performance de ceux-ci. Il mettra tout en œuvre pour impulser la culture de la performance.
Le programme Support regroupe les charges transversales pour la réalisation de plusieurs programmes.
Ce programme est essentiellement composé des structures transversales chargées entre autres d'appuyer les responsables des programmes du Ministère dans la mise en œuvre de leurs actions.
Les structures administratives ainsi que les opérateurs rattachés à ce programme se présentent comme suit :

Programme	Action	Directions rattachées aux Actions	Opérateurs rattachés aux Actions
Support	Formation et Gestion des ressources humaines	CABINET	
	Gestion les ressources matérielles		
	Maintenance et logistique		
	Coordination des activités et des projets multisectoriels		
	Réalisation des inspections, des audits financiers et des contrôles	IGI	

2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEUR ACTIVITES

Action n°1 : Formation et Gestion des ressources humaines

Activités	Structures impliquées
Appui à la Cellule sectorielle en charge du Genre	CABINET
Compétitivité et innovation	CABINET
Coordination administrative et financière	DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES- DAAF
Développement et le renforcement des structures de passation de marchés	
Equipement et rémunération de la DAAF	DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES- DAAF
Ex- travailleurs CMAP	CABINET
Jeunesse, Culture et Sport	CABINET
Mise en œuvre de la politique de production en Mauritanie	CABINET
Prime de gratification et du rendement	CABINET
Rémunération du personnel	DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES- DAAF
Rémunération du Personnels de la commission de passation des marchés	CABINET
Renforcement de la Cellule de Coordination de Suivi des Activités Sectorielles du MAED	CABINET
Renforcement des capacités de l` Unité Stratégique de Conseil et d`Innovation (USCI)	CABINET
Renforcement des capacités des Ressources Humaines	CABINET

Action n° 2 : Gestion les ressources matérielles

Activités	Structures impliquées
Acquisition des équipements	CABINET
Cellule de Coordination des Programmes et de Developpement du Hodh Echarghui	CABINET
Cellules Régionales	CABINET
Charges loyer, télécommunication et contribution aux organismes internationaux	CABINET
Commission d'ouverture et évaluation des offres	CABINET
Communication	CABINET
Entretien des bâtiments administratifs	CABINET
Gestion et Pilotage Administratif	CABINET
Partenariats Public Privé	CABINET
Rémunération du personnel	CABINET
Renforcement des capacités du ministère	CABINET
Veille Stratégique	CABINET

Action n° 3: Maintenance et logistique

Activités	Structures impliquées
Appui au fonctionnement du directoire Exécutif de la BID	CABINET

Action n°4 : Coordination des activités et des projets multisectoriels

Activités	Structures impliquées
Mobilisation des financements extérieurs	CABINET
Programme d'urgence pour contrecarrer les effets de la Pandémie de la Covid-19	CABINET
Programme Millenium Challenge Corporation	CABINET
Projet blocs agricoles	Projet blocs agricoles
Projet Chenal d'Aleg	Projet Chenal d'Aleg
Renforcement de la Transparence dans le domaine de la Pêche	CABINET
Soutien aux évènements du G5 sahel	CABINET

Action n° 5 : Réalisation des inspections, des audits financiers et des contrôles

Activités	Structures impliquées
Inspections	CABINET

1. CADRAGE STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PRORAMME

Le programme Support s'engage à soutenir les programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs, en plaçant la performance, la modernisation et la transparence au cœur de ses actions. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des moyens et une responsabilisation accrue des acteurs.

Ce programme regroupe l'ensemble des structures qui fournissent une assistance horizontale à tous les programmes du MAED, et assure la coordination entre ces derniers ainsi qu'avec les autres départements ministériels. Cette coordination s'appuie sur des processus optimisés et une communication fluide pour garantir une synergie efficace et une utilisation optimale des ressources.

Ce programme Support poursuit les quatre objectifs suivants :

- L'animation, la coordination et le contrôle des activités du département ;
- Le suivi administratif des dossiers et des relations avec les services extérieurs ;
- L'élaboration du budget du département et le contrôle de son exécution ;
- La gestion des ressources humaines, financières et matérielles affectées au département.

Ce programme met en avant :

- La transparence dans la gestion des ressources (humaine et financière) mises à la disposition du département ;
- L'amélioration de la communication interne par la mise en place d'un cadre de concertation pour le pilotage du secteur ;
- La rationalisation de la gestion des ressources humaines ;
- L'adoption d'un système d'évaluation de la performance et de la qualité de gestion des structures du département ;
- L'adoption de la gestion axée sur les résultats comme approche générale ;

Au niveau de l'Inspection Générale : Sans préjudice des dispositions de l'article 6 du décret n° 075-93 du 06 Juin 1993 fixant les conditions d'organisation des administrations centrales et définissant les modalités de gestion et de suivi des structures administratives, l'Inspection interne appuie le Ministre dans la supervision régulière des performances et du fonctionnement des structures du Ministère, des entités sous tutelle et des projets et programmes financés sur les ressources extérieures. Elle est chargée de superviser les activités de gestion administrative, financière et comptable du Ministère, des entités sous tutelle et des projets et programmes financés sur les ressources extérieures.

1.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

La gouvernance stratégique du Département s'est beaucoup professionnalisée depuis un an avec notamment la tenue de réunions périodiques des cadres dirigeants de l'administration et du Cabinet autour du Ministre. Ce pilotage va s'inscrire dans le processus annuel et les méthodes et outils de management de la performance véhiculés par la LOLF avec la mise en place d'un dialogue structuré entre le Ministre et les Responsables de Programme sur les objectifs stratégiques et les moyens en amont, pendant et à l'issue de l'exercice budgétaire,

- **Le contrôle des structures administratives**

 - Superviser la mise en place effective des structures prévues dans l'organigramme du Ministère et des organismes sous tutelle ;
 - Contrôler le fonctionnement régulier des services du Ministère et des entités sous tutelle ;
 - Veiller au respect des normes déontologiques en rapport avec la notion de service public ;
 - S'assurer de la disponibilité, de la mise à jour régulière et de l'application effective des manuels de procédures ;
 - Vérifier la disponibilité et la mise à jour des plans de travail et leur bonne exécution par les différents services du Ministère et des entités sous tutelle ;
 - Vérifier l'effectivité de la valorisation des conclusions et recommandations des rapports d'étude, d'audits et d'évaluations validés concernant les activités du Ministère et des entités sous tutelle.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre de sessions ou formations organisées à l'intention du personnel	Nombre		10	9	10
Taux d'exécution du plan de passation des marchés du ministère	%				>= 75

Objectif n°1 : Optimiser de la Gestion administrative et financières

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Renforcement de la gestion des ressources humaines ;
- Amélioration de la gestion et de la maintenance des ressources matérielles et logistiques ;
- Renforcement du dispositif d'inspection et de contrôle interne pour une meilleure gouvernance ;
- Optimisation de la coordination administrative et technique des projets multisectoriels.

Indicateurs :

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Optimisation de la coordination administrative et technique des projets multisectoriels

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Nombre de réunions du comité de pilotage tenues	Nombre		4	4	5

Objectif n° 3 : Moderniser les missions d'inspection et d'audit

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- Renforcement du dispositif d'inspection et de contrôle interne pour une meilleure gouvernance
- Nombre de mission de contrôle et inspection effectuées au niveau du Ministère

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Taux de réalisation des missions de contrôle et d'audit prévues par l'inspection interne			10	10	10

2. Présentation des moyens demandés

2.1. Proposition budgétaire

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
033	**SUPPORT**	**2 537 016 908**	**2 251 733 756**	**1 278 624 877**	**851 196 491**
01	**Formation et Gestion des ressources humaines**	**756 333 333**	**772 850 000**	**523 041 531**	**370 332 244**
1	Dépenses de personnel	-	-	2 427 307	2 621 456

2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	70 018 428	68 403 108
4	Subventions et transferts courants	-	-	90 095 796	94 837 680
6	Dépenses d'investissement	756 333 333	772 850 000	330 500 000	154 470 000
7	Autres dépenses	-	-	30 000 000	50 000 000
02	**Gestion les ressources matérielles**	**30 000 000**	**43 800 000**	**138 773 482**	**138 180 455**
1	Dépenses de personnel	-	-	88 248 862	86 655 835
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	27 724 620	27 724 620
4	Subventions et transferts courants	-	-	19 000 000	20 000 000
6	Dépenses d'investissement	30 000 000	43 800 000	3 800 000	3 800 000
03	**Maintenance et logistique**	**-**	**-**	**2 869 937**	**2 869 937**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	2 869 937	2 869 937
04	**Coordination des activités et des projets multisectoriels**	**1 750 683 575**	**1 435 083 756**	**611 785 920**	**337 659 848**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	24 109 948	24 109 948
6	Dépenses d'investissement	1 750 683 575	1 435 083 756	587 675 972	313 549 900
05	**Réalisation des inspections, des audits financiers et des contrôles**	**-**	**-**	**2 154 006**	**2 154 006**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	2 154 006	2 154 006

Récapitulatif des crédits du programme par partie budgétaire

Numéro et Intitulé du programme et partie		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		2026	2027	2026	2027
033	**SUPPORT**	**2 537 016 908**	**2 251 733 756**	**1 278 624 877**	**851 196 491**
1	Dépenses de personnel	-	-	90 676 169	89 277 291
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	126 876 940	125 261 620
4	Subventions et transferts courants	-	-	109 095 796	114 837 680
6	Dépenses d'investissement	2 537 016 908	2 251 733 756	921 975 972	471 819 900
7	Autres dépenses	-	-	30 000 000	50 000 000

Dépenses d'acquisition des biens et services

	Nature de la dépense	CP LFR 2026 en MRU	CP PLF 2027 en MRU	Justifications pour 2027
	Autres achats de biens et fournitures non spécifiés dans les autres paragraphes	1 360 246	1 078 266	
	Entretien, réparation et maintenance	2 113 202	2 113 202	
	Fournitures générales	1 037 118	1 319 098	

	Frais de mission à l'intérieur du pays	2 050 827	2 050 827	
	Frais de mission à l'extérieur du Territoire	1 753 687	1 753 687	
	Matériels et consommables de bureaux	3 506 294	3 506 294	
	Prestations de services divers	114 458 494	112 843 174	
	Téléphone, internet, frais de communication	597 072	597 072	
	Total général	**126 876 940**	**125 261 620**	

3. Justification des crédits demandés

Subventions et transferts courants		
Nature de la dépense	**CP LFR 2026 en MRU**	**CP PLF 2027 en MRU**
Autres Subventions	19 000 000	20 000 000
Subventions aux établissements publics et assimilés	90 095 796	94 837 680
Total général	**109 095 796**	**114 837 680**

Programme n°34 :
Pilotage des politiques de développement
RESPONSABLE DE PROGRAMME : CHEIKHNA BEDDAD

1. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage des politiques de développement » couvre les fonctions de conception, de coordination et de suivi des politiques et stratégies de développement économique et social. Il vise à doter l'État d'un cadre de planification cohérent permettant de traduire les orientations nationales en priorités opérationnelles, de guider les choix d'investissement et de suivre les progrès accomplis en matière de croissance, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Son champ d'intervention comprend l'élaboration et l'actualisation de la stratégie nationale de développement et de ses plans d'action, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée et ses déclinaisons opérationnelles. Il englobe également l'appui à la formulation des stratégies sectorielles et régionales, l'harmonisation de leurs orientations et la vérification de leur cohérence avec les priorités nationales et les engagements internationaux du pays, en particulier les Objectifs de développement durable.

Le programme assure l'animation du système national de planification et la concertation entre les administrations concernées. À ce titre, il accompagne les départements ministériels dans la définition de leurs priorités, la formulation de résultats mesurables et l'élaboration de cadres de suivi. Il contribue également à la cohérence territoriale des interventions publiques, en collaboration avec les structures déconcentrées du ministère et les acteurs du développement régional.

Il couvre les travaux de prévision, de modélisation, d'analyse économique et de prospective nécessaires à la préparation des décisions publiques. Ces travaux permettent d'apprécier les perspectives de croissance, d'identifier les contraintes structurelles et les risques, d'analyser les conséquences économiques et sociales des choix de politique publique et d'éclairer la définition des priorités de développement.

Le programme contribue à l'articulation entre planification stratégique et programmation des investissements publics. Cette fonction comprend l'examen de la cohérence des projets avec les stratégies nationales et sectorielles, la préparation des travaux de sélection des investissements et la contribution aux instruments de programmation pluriannuelle, en coordination avec les structures chargées du financement, du budget et des investissements publics.

La population, le capital humain et l'inclusion sociale constituent une autre composante de son périmètre. Le programme veille à l'intégration des dynamiques démographiques, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'autonomisation des jeunes et des besoins des groupes vulnérables dans les politiques de développement. Il contribue à la planification sociale, à la promotion des investissements dans le capital humain et à la coordination des politiques transversales relevant des compétences du ministère.

Dans ce cadre, il accompagne notamment les travaux relatifs à la nutrition, à la transformation des systèmes alimentaires, à la protection sociale, à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix, en articulation avec les ministères et institutions compétents. Il contribue à leur cohérence avec la stratégie nationale de développement et au suivi de leurs résultats.

Enfin, le programme organise le suivi de la mise en œuvre des stratégies, la consolidation des contributions sectorielles et la production des rapports correspondants. Il favorise l'utilisation des résultats de ce suivi pour identifier les difficultés, proposer des mesures correctives et améliorer la conduite des politiques publiques.

La mise en œuvre du programme repose principalement sur la Direction générale des Stratégies et des Politiques de Développement et ses directions :

- La Direction des Stratégies et des Politiques ;
- La Direction de la Population et du Capital Humain ;
- La Direction de la Prévision et de l'Analyse Économiques.

Les projets et structures inscrits au programme contribuent à ses résultats dans leurs domaines

Programme n°34	Action	Directions rattachées aux Actions	Opérateurs rattachés aux Actions
Pilotage des politiques de développement	Élaboration et suivi des plans stratégiques (SCAPP 2030, Scrapp)	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT	
	Élaboration des prévisions et du cadrage macroéconomique		
	Coordination des politiques économiques		DIRECTION DES PROJETS EDUCATIONS ET FORMATION
	Diversification et promotion des investissements privés		MOUDOUN
	Réduire les inégalités socio-économiques		SWEDD

respectifs, notamment l'éducation et la formation, l'autonomisation des femmes, le développement du capital humain et le développement des villes intermédiaires.
Les principales structures administratives et opérateurs rattachés au Programme sont :

Les principales structures administratives et opérateurs rattachés au Programme sont :

- La Direction Générale des Stratégies et des Politiques de Développement-(DGSPD),
- La Direction des Stratégies et des Politiques ;
- La Direction de la Prévision et de l'Analyse Économique-(DPAE),
- La Direction de la Population et du Capital Humain ;

Les opérateurs rattachés à ce programme sont :

- Direction des Projets Educations et Formation
- L'Unité de Gestion du Projets (UGP) MOUDOUN
- L'Unité de Gestion du Projets (UGP) SWEDD

1.1. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Action n°1: Élaboration et suivi des plans stratégiques (SCAPP)

Activités	Structures impliquées
Amélioration des performances du système de planification du développement	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
Coordination et suivi de la SCAPP	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Action n° 2: Élaboration des prévisions et du cadrage macroéconomique

Activités	Structures impliquées
Développement des outils de la prévision et de l'analyse macroéconomique	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
Réalisation des prévisions et analyses économiques	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Action n° 3 : Coordination des politiques économiques

Activités	Structures impliquées
Analyse et sélection des investissements publics/ PforR	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
Appui au développement des outils de prévision et d' analyse macro-économique	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
Elaboration des stratégies et politiques	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
Mise en œuvre et suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
Mise en œuvre nationale (NEX)	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Action n°4: Diversification et promotion des investissements privés

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre de la politique nationale de la population	DIRECTION GÉNÉRALE DES STRATÉGIES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Action n° 5 : Réduire les inégalités socio-économiques

Activités	Structures impliquées
Appui à la Formation Technique et Professionnelle/KFW	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Autonomisation des femmes et dividende démographique en Afrique Sub-Saharienne SWEDD ++	AUTONOMIE DES FEMMES ET DIVIDENDES DÉMOGRAPHIQUES
Construction de la Faculté des sciences appliquées	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Gestion et coordination des projets d'éducation nationale	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives	UG-Projet MOUDOUN
Projet d'appui à la formation professionnelle et l'emploi des jeunes	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Projet de construction et d'équipement d'Instituts spécialisés dans les domaines vitaux	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Projet de création des établissements de l'enseignement supérieur régionaux	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Projet d'intervention régionale pour l'apprentissage et la collaboration dans l'éducation au Sahel (Relance Sahel)	DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION ET FORMATION
Subvention AFD au Programme PNDSE	SUBVENTION AFD AU PROGRAMME PNDSE

1. CADRAGE STRATEGIQUE

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

La stratégie du programme consiste à renforcer la capacité de l'État à concevoir et à conduire des politiques de développement cohérentes, réalistes et orientées vers des résultats mesurables. Elle répond à la nécessité de mieux relier les ambitions nationales, les interventions sectorielles et territoriales et les ressources mobilisables.

Pour l'exercice 2027 et la période de programmation pluriannuelle, le programme accompagne notamment l'opérationnalisation du troisième plan d'action de la SCAPP pour la période 2026-2030. L'enjeu est de traduire ses orientations en interventions hiérarchisées, assorties de responsabilités identifiées, de calendriers de réalisation et de dispositifs de suivi adaptés.

La démarche repose sur cinq orientations complémentaires.

- Renforcer la qualité et la cohérence de la planification

Le programme soutient l'élaboration et l'actualisation des stratégies à partir de diagnostics économiques, sociaux et territoriaux documentés. Il veille à la cohérence entre les objectifs nationaux, les politiques sectorielles et les priorités régionales. L'appui méthodologique aux administrations doit permettre d'améliorer la qualité des documents de planification, de préciser les résultats recherchés et de limiter les chevauchements entre interventions.

- Mieux articuler les priorités stratégiques et les moyens de mise en œuvre

Le programme contribue à rapprocher les plans d'action, la programmation des investissements et les perspectives budgétaires. Il favorise l'identification de projets suffisamment préparés et cohérents avec les priorités nationales. Les analyses économiques et les travaux de cadrage doivent éclairer les choix, apprécier leur faisabilité et aider à hiérarchiser les interventions en fonction des ressources disponibles et des capacités d'exécution.

- Placer le capital humain et la réduction des inégalités au cœur des politiques

La stratégie accorde une attention particulière aux effets des politiques sur les populations, notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Elle favorise l'intégration des enjeux de population, d'éducation, de santé, de nutrition et de protection sociale dans la planification du développement. Elle recherche également une meilleure prise en compte des disparités territoriales, de la résilience et de la cohésion sociale.

- Renforcer la coordination de la mise en œuvre

Le programme anime la concertation entre les acteurs concernés et facilite le traitement des questions transversales. Il soutient la clarification des responsabilités, la complémentarité des interventions et le fonctionnement des instances de suivi. Cette coordination doit permettre d'identifier les blocages et de préparer, pour les autorités compétentes, les propositions d'ajustement nécessaires.

- Développer un suivi utile à la décision

Le programme renforce la collecte et la consolidation des informations sur l'exécution des stratégies et sur les résultats obtenus. Il améliore la régularité des rapports, la qualité des indicateurs et l'analyse des écarts entre prévisions et réalisations. Les constats issus du suivi doivent alimenter les décisions de programmation, les mesures correctives et l'actualisation des politiques.

La réussite de cette stratégie repose sur le renforcement des capacités des structures de

planification, la disponibilité des données, l'implication des départements sectoriels et la continuité du dialogue avec les partenaires techniques et financiers.de manière stratégique pour réaliser la vision de développement national (la SCAPP 2030) et réduire durablement la pauvreté et les inégalités.

1.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le programme poursuit deux objectifs complémentaires couvrant les principales étapes du pilotage des politiques de développement : améliorer leur conception et leur cohérence, puis renforcer la coordination et le suivi de leur mise en œuvre.

- **Le premier objectif** porte sur la qualité des orientations et des instruments de planification. Il vise à disposer de politiques fondées sur des diagnostics solides, cohérentes entre elles et traduites en priorités opérationnelles compatibles avec les perspectives économiques et les moyens mobilisables
- **Le second objectif** porte sur la conduite de la mise en œuvre et l'utilisation de l'information sur les résultats. Il vise à améliorer la coordination des acteurs, le suivi des engagements et le traitement des difficultés qui limitent l'exécution des stratégies.

- Ces deux objectifs contribuent à une même finalité : améliorer l'efficacité de l'action publique et sa contribution à une croissance inclusive, au développement du capital humain et à la réduction durable des inégalités.

Objectif n°1 : Améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de développement

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Production du rapport annuel de mise en œuvre de la SCAPP (RAMO) ;
- Pilotage de l'élaboration et de la mise à jour des stratégies sectorielles ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2027 Prévision actualisée	2027 Cible
Production du RAMO	Nombre		1		1
Nombre de stratégies sectorielles adoptées par an	Nombre		3		3

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

Les établissements et projets publics rattachés à ce programme et qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs sont :

- SWEED2
- DIRECTION DES PROJETS EDUCATIONS ET FORMATION
- MOUDOUNE

Objectif n°2 : Renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Sélection des nouveaux projets à intégrer dans le PIP ;
- Renforcement de la qualité et l'offre des infrastructures d'enseignement ;
- Renforcement des capacités des communes intermédiaires/ Moudoune ;
- Renforcement de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles/ SWEDD 2

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2025 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible
Réunions du comité de supervision de la SCAPP	Nombre	2	2	2	2
Nombre de réunions du CAPIP	Nombre	3	3	3	3

Les établissements et projets publics rattachés à ce programme et qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs sont :

- SWEED2
- DIRECTION DES PROJETS EDUCATIONS ET FORMATION
- MOUDOUNE

2. Présentation des moyens demandés

2.1. Propositions Budgétaires

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
34	**PILOTAGE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT**	**12 160 770 296**	**9 737 147 746**	**1 889 052 170**	**3 040 313 635**
01	**Élaboration et suivi des plans stratégiques (SCAPP 2030, Scrapp)**	**-**	**15 000 000**	**2 074 471**	**8 907 911**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	2 074 471	3 907 911
6	Dépenses d'investissement		15 000 000		5 000 000
02	**Élaboration des prévisions et du cadrage macroéconomique**	**14 000 000**	**14 500 000**	**5 410 970**	**5 410 970**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	410 970	410 970
6	Dépenses d'investissement	14 000 000	14 500 000	5 000 000	5 000 000
03	**Coordination des politiques économiques**	**9 000 000**	**15 000 000**	**7 527 856**	**7 527 856**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	3 527 856	3 527 856
6	Dépenses d'investissement	9 000 000	15 000 000	4 000 000	4 000 000
04	**Diversification et promotion des investissements privés**	**-**	**-**	**286 796**	**286 796**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	286 796	286 796
05	**Réduire les inégalités socio-économiques**	12 137 770 296	9 692 647 746	1 873 752 076	3 018 180 102
6	Dépenses d'investissement	12 137 770 296	9 692 647 746	1 657 504 670	2 801 932 696
7	Autres dépenses	-	-	216 247 406	216 247 406

Récapitulatif des crédits du programme par partie budgétaire					
Intitulé du programme et partie		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
034	**PILOTAGE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT**	**12 160 770 296**	**9 737 147 746**	**1 889 052 170**	**3 040 313 635**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	6 300 094	8 133 533
6	Dépenses d'investissement	12 160 770 296	9 737 147 746	1 666 504 670	2 815 932 696
7	Autres dépenses	-	-	216 247 406	216 247 406

3. Justification des crédits demandés

Dépenses d'acquisition des biens et services			
Nature de la dépense	**CP LFR 2026 en MRU**	**CP PLF 2027 en MRU**	**Justifications pour 2027**
Frais de mission à l'intérieur du pays	52 488	52 488	
Matériels et consommables de bureaux	154 765	154 765	
Prestations de services divers	6 092 842	7 926 281	
Total général	**6 300 094**	**8 133 533**	

Dépenses d'investissement					
Projet	**Durée**	**Coût**	**Financements intérieurs CP 2027 en MRU**	**Financements extérieurs CP 2027 en MRU**	**CP (1+2)**
Analyse et sélection des investissements publics/ PforR	23-30	24 000 000,00	4 000 000		4 000 000
Amélioration des performances du système de planification du développement	27-30	20 000 000,00	5 000 000		5 000 000
Réalisation des prévisions et analyses économiques	16-30	38 000 000	5 000 000		5 000 000
Construction de la Faculté des sciences appliquées	25-28	1 938 000 000,00	5 000 000		5 000 000
Projet de construction et d'équipement d'Instituts spécialisés dans les domaines vitaux	24-28	1 675 940 000	26 114 000	210 000 000	236 114 000
Projet de création des établissements de l'enseignement supérieur régionaux	24-28	2 069 600 000,00	25 000 000	357 158 000	382 158 000
Gestion et coordination des projets d'éducation nationale	nov-29	815 000 000	50 000 000		50 000 000
Appui à la Formation Technique et Professionnelle/KFW	14-27	638 500 000	9 000 000	98 900 000	107 900 000
Projet d'appui à la formation professionnelle et l'emploi des jeunes	26-29	1 635 472 360	43 000 000	260 760 696	303 760 696
Projet d'intervention régionale pour l'apprentissage et la collaboration dans	26-31	1 588 800 000	-	182 000 000	182 000 000
Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives	21-27	3 638 800 000	65 000 000	1 190 000 000	1 255 000 000

Programme n°35 :
Mobilisation des ressources et partenariats

RESPONSABLE DE PROGRAMME :
MOHAMED SALEM NANNY

1. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Le programme de Mobilisation des Ressources et des Partenariats constitue le moteur financier du développement national en traduisant la vision stratégique de l'État en ressources mobilisables. En structurant les relations avec les partenaires techniques et financiers (PTF), il garantit une concertation permanente et aligne les concours extérieurs sur les priorités nationales.

L'organisation rigoureuse des tables rondes, des négociations directes et des revues conjointes permet d'optimiser la captation des flux d'aide publique tout en renforçant la prévisibilité des financements. Ce dispositif stratégique veille également à l'harmonisation des procédures de déboursement afin d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des projets. Enfin, il sécurise la soutenabilité des engagements financiers pour bâtir des partenariats durables, inclusifs et alignés sur la SCAPP.
L'organisation rigoureuse des tables rondes, des négociations directes et des revues conjointes permet d'optimiser la captation des flux d'aide publique tout en renforçant la prévisibilité des financements. Ce dispositif stratégique veille également à l'harmonisation des procédures de déboursement afin d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des projets. Enfin, il sécurise la soutenabilité des engagements financiers pour bâtir des partenariats durables, inclusifs et alignés sur la SCAPP.

1.2. PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEURS ACTIVITES

Les principales structures administrative et opérateur impliqués dans ce programme sont :

Programme	Action	Direction rattachée	Opérateur rattaché
Mobilisation des Ressources et Partenariats	Négociation et suivi des accords de financement extérieur	Direction Générale des Financements et de la Coopération Économique (DGFCE)	
	Programmation et Allocation des investissements publics	DGFCE	
	Suivi des projets financés par les bailleurs extérieurs	DGFCE	
	Développement des partenariats (bilatéraux, multilatéraux, PPP)	DGPPP	

Action n° 1 : Négociation et suivi des accords de financement extérieur

Activités	Structures impliquées
Analyse et efficacité allocative des investissements	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Mise à niveau du système de programmation et suivi des investissements/ PforR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Mobilisation des financements	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Préparation des conventions de financement	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Préparation du Budget consolidé d'Investissement	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Programme de Conversion de la Dette Extérieure Mauritanie-Espagne	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Supervision des projets	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE

Action 2 : Programmation et Allocation des investissements publics

Activités	Structures impliquées
Fonds de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de gestion des investissements publics	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE
Fonds d'études prioritaires pour les projets d'Investissement	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE

Action n° 3 : Suivi des projets financés par les bailleurs extérieurs

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre du programme 10em fed	MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME 10EM FED
Projet d'appui à la gouvernance économique et la gestion des investissements (PA2GI)	GOUVERNANCE DE LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Action n° 4 : Développement des partenariats (bilatéraux, multilatéraux, PPP)

Activités	Structures impliquées
Développement des projets PPP	DIRECTION GÉNÉRALE DES PARTENARIATSS PUBLIC-PRIVE
Développement du climat des affaires	DIRECTION GÉNÉRALE DES PARTENARIATSS PUBLIC-PRIVE
Développement du partenariat entre le secteur public et privé	DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIATS ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ
Promotion de l'investissement	DIRECTION GÉNÉRALE DES PARTENARIATSS PUBLIC-PRIVE
Promotion de l'investissement privé et les secteurs productifs	DIRECTION GÉNÉRALE DES PARTENARIATSS PUBLIC-PRIVE
Simplification des procédures de création d'établissements et suivi des investissements	DIRECTION GÉNÉRALE DES PARTENARIATSS PUBLIC-PRIVE

1.CADRAGE STRATEGIQUE

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRA

- **Sécurisation et optimisation des financements extérieurs**

Le programme constitue le levier stratégique de la programmation et de la mobilisation des ressources indispensables à la réalisation des projets et programmes de développement. Il veille à diversifier les sources d'Aide Publique au Développement (APD) tout en maximisant l'attraction de dons et de prêts concessionnels aux conditions les plus avantageuses. Cette approche proactive permet de combler les besoins de financement du budget de l'État.

- **Soutenabilité et gestion rigoureuse de la dette publique**

L'arrimage du programme au cadre macroéconomique national impose une discipline stricte pour garantir la viabilité à long terme de la dette publique. Grâce à une évaluation systématique de la capacité de portage de l'État et de l'impact macroéconomique des nouveaux engagements, le dispositif préserve les équilibres budgétaires fondamentaux. Cette rigueur financière consolide la crédibilité du pays auprès des partenaires au développement et conforte la souveraineté économique nationale.

- **Alignement stratégique sur les priorités de la SCAPP**

En canalisant les ressources financières vers les secteurs moteurs et productifs (agriculture, énergie, infrastructures, capital humain), le programme agit comme un puissant multiplicateur d'impact pour les politiques publiques. Il garantit que chaque accord de partenariats concourt directement à l'accélération de la croissance, à l'inclusion sociale et à la réduction pérenne de la pauvreté, conformément aux ambitions de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

1.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le programme s'articule autour d'une vision intégrée visant à doter l'État des leviers financiers nécessaires pour concrétiser la stratégie nationale de développement. Son ambition fondamentale est d'assurer un équilibre vertueux entre la recherche de volumes de capitaux conséquents et la préservation des équilibres macroéconomiques à long terme.

- **Optimisation de la mobilisation des ressources extérieures :** Face aux besoins croissants d'investissements publics, le programme déploie une stratégie proactive d'identification, de négociation et de captation des financements extérieurs. Il s'attache à diversifier l'Aide Publique au Développement (APD) et à maximiser l'accès à des ressources concessionnelles (dons et prêts à conditions préférentielles) afin de préserver la marge de manœuvre budgétaire de l'État.

- **Garantie de la soutenabilité de la dette :** Chaque mobilisation de fonds est soumise à des critères stricts d'évaluation de la viabilité de la dette. L'objectif est d'assurer la solvabilité à long terme de l'économie nationale tout en minimisant l'exposition aux risques conjoncturels des marchés financiers internationaux.

- **Impulsion de la croissance et inclusion sociale** : En parfaite adéquation avec les orientations de la politique économique gouvernementale et les objectifs de la SCAPP, le programme canalise les flux financiers vers les secteurs moteurs et productifs. Il contribue ainsi directement à la création de richesses, à la réduction durable de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le financement de projets structurants à fort impact socio-économique.

Objectif n°1 : Amélioration de la mobilisation des financements extérieurs

Type de finalité des résultats visés

☑ ☐ Efficacité socio-économique
☑ ☐ Qualité de service rendu aux usagers
☑ ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Amélioration de la mobilisation des financements ;
- Améliorer la programmation et l'efficacité des investissements publics ;
- Renforcement du suivi des projets ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de revues conjointes avec les partenaires	Nombre	2	2	2	03	5

Source des données : DGFCE

Objectif n°2 : Renforcement de la programmation et suivi des investissements publics

Type de finalité des résultats visés

- ☑ ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Amélioration de la mobilisation des financements ;
- Améliorer la programmation et l'efficacité des investissements publics ;
- Renforcement du suivi des projets ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de décaissement des financem ents extérieurs	%	73	75	75	>=76	78

Source des données : DGFCE

Objectif n°3 : Renforcement des partenariats stratégiques et amélioration du climat des affaires

Type de finalité des résultats visés

- ☑ ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Les résultats attendus en 2027 se présentent comme suit :

- Améliorer la programmation et l'efficacité des investissements publics ;
- La qualité de la programmation des investissements publics est nettement renforcée, garantissant une meilleure maturation et un ciblage optimal des projets.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de projets PPP identifiés, préparés et approuvés	Nombre	14	6	5	9	9
Indice national d'amélioration du climat des affaires (Doing Business ou équivalent national)	%	58	>59	>59	62	*65*

Source des données : DGPPP

2. Présentation des moyens demandés

2.1. Propositions Budgétaire

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
35	**MOBILISATION DES RESSOURCES ET PATENARIATS**	**298 831 402**	**390 109 127**	**165 771 988**	**194 450 400**
01	**Négociation et suivi des accords de financement extérieur**	**247 331 402**	**239 577 556**	**77 516 588**	**77 595 000**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	4 116 588	4 295 000
6	Dépenses d'investissement	247 331 402	239 577 556	73 400 000	73 300 000
02	**Programmation et Allocation des investissements publics**		-		**6 500 000**
6	Dépenses d'investissement		-		6 500 000
03	**Suivi des projets financés par les bailleurs extérieurs**	**12 500 000**	**111 531 571**	**9 500 000**	**31 600 000**
6	Dépenses d'investissement	12 500 000	111 531 571	9 500 000	31 600 000
04	**Développement des partenariats (bilatéraux, multilatéraux, PPP)**	**39 000 000**	**39 000 000**	**78 755 400**	**78 755 400**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	30 000 000	-	15 755 400	15 755 400
6	Dépenses d'investissement	9 000 000	39 000 000	13 000 000	13 000 000
7	Autres dépenses	-	-	50 000 000	50 000 000
Total général		**16 162 899 102**	**13 331 977 986**	**3 685 453 862**	**4 470 318 637**

Récapitulatif des crédits par programme et partie					
Intitulé du programme et partie		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
035	MOBILISATION DES RESSOURCES ET PATENARIATS	298 831 402	390 109 127	165 771 988	194 450 400
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	30 000 000	-	19 871 988	20 050 400
6	Dépenses d'investissement	268 831 402	390 109 127	95 900 000	124 400 000
7	Autres dépenses	-	-	50 000 000	50 000 000

3. Justification des crédits demandés

Nature de la dépense	CP LFR 2026 en MRU	CP PLF 2027 en MRU
Frais de mission à l'intérieur du pays	52 488	52 488
Entretien, réparation et maintenance	384 156	260 656
Fournitures générales	30 875	550 000
Frais de mission à l'intérieur du pays		90 000
Matériels et consommables de bureaux	322 406	179 000
Prestations de services divers	19 034 515	18 870 709
Téléphone, internet, frais de communication	30 566	30 566
Total général	**19 871 988**	**20 050 400**

Dépenses d'investissement					
Projet	Durée	Coût	Financements intérieurs CP 2027 en MRU	Financements extérieurs CP 2027 en MRU	CP (1+2)
Mobilisation des financements	23-29	41 000 000	4 800 000		4 800 000
Fonds de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de gestion des investissements publics	27-29	60 000 000,00	-		-
Fonds d'études prioritaires pour les projets d'Investissement	21-30	980 000 000	6 500 000		6 500 000
Analyse et efficacité allocutive des investissements	22-30	60 000 000	7 000 000		7 000 000
Programme de Conversion de la Dette Extérieure Mauritanie-Espagne	15-27	504 288 133	3 000 000	58 500 000	61 500 000
Développement des projets PPP	23-30	76 000 000	10 000 000		10 000 000
Promotion de l'investissement privé et les secteurs productifs	22-29	24 000 000	3 000 000		3 000 000
Mise en œuvre du programme 10em fed	16-27	40 000 000,00	3 000 000		3 000 000
Projet d'appui à la gouvernance économique et la gestion des investissements (PA2GI)	21-27	180 400 000	6 500 000	22 100 000	28 600 000

Programme n°36 :
Gouvernance économique

RESPONSABLE DE PROGRAMME
MOHAMED TEGHRA

1. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1. PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Gouvernance Économique constitue le socle de l'efficacité de l'action publique en modernisant les mécanismes d'arbitrage et d'orientation stratégique de l'État. En s'appuyant sur l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique, il garantit la production de données probantes indispensables à la formulation de diagnostics rigoureux. Parallèlement, la Direction Générale de l'Évaluation, du Suivi et des Réformes assure une surveillance continue des engagements gouvernementaux et de l'impact des politiques sectorielles. Cette synergie institutionnelle permet d'optimiser l'allocation des ressources publiques tout en renforçant la redevabilité et la transparence de la décision économique. Enfin, ce dispositif consolide la capacité d'anticipation de l'État face aux mutations structurelles et aux chocs conjoncturels.:
La principale structure administrative et opérateur impliqués dans ce programme sont :

Programme	Action	Direction rattachée	Opérateur rattaché
Gouvernance Economique	Conception et suivi des réformes favorisant la croissance économique et renforçant la bonne gouvernance	Direction générale de l'Evaluation du Suivi et des Reformes (DGESR)	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE)
	Suivi et évaluation des politiques publiques	DGESR	
	Production et diffusion des statistiques officielles		ANSADE

Action n° 1 : Conception et suivi des réformes favorisant la croissance économique et renforçant la bonne gouvernance

Activités	Structures impliquées
Audit et suivi des projets et programmes	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Coordination d'appui budgétaire	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Coordination et évaluation des politiques et des institutions (CPIA)	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Coordination et suivi des réformes	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes

Action n° 2 : Suivi et évaluation des politiques publiques

Activités	Structures impliquées
Etudes et documentation	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Réalisation d'Etudes sur la Réforme et Suivi évaluation	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Renforcement des études des réformes	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Suivi de la réforme de digitalisation des marchés publics	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Suivi des indicateurs	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes
Suivi évaluation des projets et programmes	Direction générale de l'évaluation, du suivi et des reformes

Action n° 3 : Suivi et évaluation des politiques publiques

Activités	Structures impliquées
Activités spécialisées de l'ANSADE	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Analyse de donnés socio- économiques à l'ANSADE	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Appui institutionnel à la statistique	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Conseil national de la statistique	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Enquête trimestrielle sur l'emploi et le marché du travail	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Gestion administrative de l'ANSADE	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Mise en œuvre de la stratégie nationale du développement de la statistique	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Modernisation du système de production des comptes nationaux	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Rémunération du personnel	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
Rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation	Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique

1. CADRAGE STRATEGIQUE

1.1. PRSENTATION STRATEGIQUES DE PROGRAMME

Le programme Gouvernance Économique s'impose comme la clé de voûte du pilotage macroéconomique et de l'efficacité institutionnelle en Mauritanie. En s'inscrivant directement dans les axes stratégiques de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), ce programme matérialise le passage décisif vers la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Sa mission primordiale consiste à moderniser les processus d'arbitrage de l'État, garantissant ainsi que chaque ressource publique mobilisée réponde à des critères stricts de performance, de transparence et d'impact socio-économique.

L'opérationnalisation de cette vision repose sur un tandem institutionnel hautement complémentaire :

La Direction Générale de l'Évaluation, du Suivi et des Réformes (DGESR) : Elle agit comme le bras stratégique du programme en concevant les réformes structurelles nécessaires au développement du secteur privé et à la modernisation administrative. Son rôle de suivi-évaluation permet d'analyser en temps réel l'avancement des projets majeurs, d'identifier les goulets d'étranglement et de mesurer l'impact réel des investissements publics sur les populations.
* **L'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique (ANSADE) :** Elle constitue le pilier empirique de la décision publique en produisant une information statistique rigoureuse, neutre et actualisée. Qu'il s'agisse des agrégats macroéconomiques, des données démographiques ou des indicateurs de pauvreté, l'ANSADE offre la visibilité nécessaire pour diagnostiquer les besoins fondamentaux et calibrer précisément les politiques sectorielles.

En créant une synergie fluide entre la production de données probantes (ANSADE) et la formulation de réformes stratégiques (DGESR), le programme Gouvernance Économique renforce la redevabilité de l'action gouvernementale. Il offre aux partenaires au développement ainsi qu'aux investisseurs privés un cadre institutionnel lisible, prévisible et crédible, indispensable pour soutenir une croissance économique résiliente, inclusive et pérenne.

1.2. PRSENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : Renforcement de l'évaluation et suivi des réformes

Type de finalité des résultats visés

- ☑ ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel en 2027

Le résultat attendu porte sur une meilleure performance de l'action publique, fondée sur des données fiables, des indicateurs mesurables et une prise de décision éclairée, permettant d'améliorer l'allocation des ressources publiques et l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des populations. Afin d'assurer une performance durable, les efforts seront concentrés sur le renforcement de la gouvernance et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle. Les résultats qui suivent attestent de l'atteinte de nos objectifs majeurs dans ces domaines stratégiques :

- Renforcement du suivi évaluation des politiques publiques ;
- Conception et mise en œuvre des réformes publiques ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2025 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'études sur des réformes ou évaluations réalisées	Nombre	1	1	1	02	3

Objectif n°2 : Amélioration de la production et diffusion des statistiques officielles

Type de finalité des résultats visés

- ☑ ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel En 2027 :

- Amélioration de la couverture, de la qualité et de la disponibilité des statistiques.
- Le système statistique national est renforcé grâce à la modernisation des méthodes de collecte et de traitement des données.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2024 Réalisation	2025 Prévision PAP	2025 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Proportion des produits de l'ANSADE appliquant la démarche qualité	%	88	90	88	100	100
Taux du respect du calendrier de diffusion statistique	%	93	100	100	100	100

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS DE L'ETAT / PARTENAIRES

- L'ANSADE fournit à l'État les données statistiques officielles et les analyses nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, des stratégies nationales et du suivi des Objectifs de développement durable.

2. Présentation des moyens demandés

2.1. Proposition budgétaire

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
36	**GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**	**1 166 280 496**	**952 987 357**	**352 004 828**	**384 358 110**
01	**Suivre et évaluer les politiques publiques**	**21 000 000**	**21 000 000**	**12 686 101**	**12 361 463**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	5 686 101	5 361 463
6	Dépenses d'investissement	21 000 000	21 000 000	7 000 000	7 000 000
02	**Conception et suivi des réformes favorisant la croissance économique et renforçant la bonne gouvernance**	**-**	**-**	**431 722**	**3 531 722**
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	431 722	3 531 722
03	**Production et diffusion des statistiques officielles**	**1 145 280 496**	**931 987 357**	**338 887 006**	**368 464 926**
1	Dépenses de personnel	-	-	96 486 347	106 087 519
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	46 517 435	6 517 435
4	Subventions et transferts courants	-	-	18 558 223	19 534 972
6	Dépenses d'investissement	1 145 280 496	931 987 357	177 325 000	196 325 000
7	Autres dépenses	-	-	-	40 000 000
Total général		**16 162 899 102**	**13 331 977 986**	**3 685 453 862**	**4 470 318 637**

Récapitulatif des crédits par programme et partie

Numéro et Intitulé du programme et partie		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
		LFR 2026	PLF 2027	LFR 2026	PLF 2027
036	**GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**	**1 166 280 496**	**952 987 357**	**352 004 828**	**384 358 110**
1	Dépenses de personnel	-	-	96 486 347	106 087 519
2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	-	-	52 635 257	15 410 619
4	Subventions et transferts courants	-	-	18 558 223	19 534 972
6	Dépenses d'investissement	1 166 280 496	952 987 357	184 325 000	203 325 000
7	Autres dépenses	-	-	-	40 000 000
Total général		**16 162 899 102**	**13 331 977 986**	**3 685 453 862**	**4 470 318 637**

3.Justification des crédits demandés

Dépenses d'acquisition des biens et services		
Nature de la dépense	**CP LFR 2026 en MRU**	**CP PLF 2027 en MRU**
Autres achats de biens et fournitures non spécifiés dans les autres paragraphes	13 148 729	3 148 729
Fournitures générales	1 235 000	685 000
Matériels et consommables de bureaux	4 043 004	4 178 823
Prestations de services divers	34 208 524	7 398 068
Total général	**52 635 257**	**15 410 619**

Subventions et transferts courants		
Nature de la dépense	**CP LFR 2026 en MRU**	**CP PLF 2027 en MRU**
Autres Subventions	18 558 223	19 534 972
Total général	**18 558 223**	**19 534 972**

Dépenses d'investissement					
Projet	**Durée**	**Coût**	**Financements intérieurs CP 2027 en MRU**	**Financements extérieurs CP 2027 en**	**CP (1+2)**
Réalisation d'Etudes sur la Réforme et Suivi évaluation	24-29	39 000 000	7 000 000		7 000 000
Analyse de donnés socio-économiques à l'ANSADE	21-30	35 000 000	3 325 000		3 325 000
Enquête trimestrielle sur l'emploi et le marché du travail	23-30	72 000 000	9 000 000		9 000 000
Rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation	14-30	146 000 000	10 000 000		10 000 000
Modernisation du système de production des comptes nationaux	21-30	50 000 000	5 000 000		5 000 000
Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre	23-28	1 630 410 000		169 000 000	169 000 000

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE

82

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DU PÉTROLE

1.1. Périmètre
1.2. Principaux textes de référence
1.3. Principales réformes et réalisations

2. DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

3. RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU MINISTÈRE

3.1. Récapitulatifs des crédits par Programme et Action
3.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie

PROGRAMME : SUPPORT

1. Présentation du programme Support
1.1. Périmètre du programme Support
1.2. Présentation des actions et de leurs activités
2. Cadrage stratégique du programme Support
2.1. Présentation stratégique du Programme
2.2. Présentation des objectifs stratégiques
3. Présentation des moyens demandés
3.1. Propositions budgétaires
3.2. Propositions d'emplois
4. Justification des crédits demandés
4.1. Dépenses de personnel
4.2. Demandes de recrutement
4.3. Dépenses d'acquisition des biens et services
4.4. Subventions et transferts courants
4.5. Dépenses d'investissement
4.6. Autres dépenses

PROGRAMME : PÉTROLE

5. Présentation du programme Pétrole
5.1. Bilan et perspectives
5.2. Présentation des actions et de leurs activités
5.3. Présentation des objectifs stratégiques
6. Présentation des moyens demandés
6.1. Propositions budgétaires
6.2. Propositions d'emplois
7. Justification des crédits demandés
7.1. Dépenses de personnel
7.2. Demandes de recrutement
7.3. Dépenses d'acquisition des biens et services
7.4. Subventions et transferts courants

PROGRAMME : ÉNERGIE

8. Cadrage stratégique du programme Énergie
8.1. Présentation stratégique du programme
8.2. Périmètre du programme Énergie
8.3. Présentation des actions et de leurs activités
8.4. Présentation des objectifs stratégiques

9. Présentation des moyens demandés
9.1. Propositions budgétaires
9.2. Propositions d'emplois
10. Justification des crédits demandés
10.1. Dépenses de personnel
10.2. Demandes de recrutement
10.3. Dépenses d'acquisition des biens et services
10.4. Subventions et transferts courants
10.5. Dépenses d'investissement
CONCLUSION

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'Etat dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination ministère ou institution de l'Etat / Programme / Action / Activité.

Le Ministère regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Les crédits budgétaires sont spécialisés par programmes et par parties budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme support chargé d'appuyer les programmes de politique publique.

L'A**ction** constitue un sous-ensemble du programme correspondant à un pan spécifique de la politique publique. Enfin, au niveau le plus détaillé, chaque **Action** se décline en **Activités**, qui précisent la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets Annuels de Performance (PAP) annexés au projet de Loi de Finances de l'année sont formalisés ministère par ministère. Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois de l'administration pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de cette administration.

Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents cadre de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque ministère détaille :

- la présentation stratégique du ministère ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et partie budgétaire, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du ministère est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie par partie.

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DU PÉTROLE

1.1. Périmètre

Le présent projet de budget 2027 a été élaboré en phase avec les orientations de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) traduites dans le Cadre de Dépenses Moyen Terme Global 2027-2029 (CDMT) et le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP). Ces orientations tiennent également compte des priorités de chaque secteur et :

- du Programme du Président de la République ;
- de la poursuite des projets en cours ;
- des contreparties conventionnelles aux projets financés sur ressources extérieures ;
- de la prise en compte des nouveaux projets inscrits dans le PIP et disposant d'un marché ou d'un engagement formel de l'Etat.

PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ORGANISATION DU DEPARTEMENT

Conformément au décret n° 179-2024 du 30 Septembre 2024, le Ministère de l'Energie et du Pétrole a pour mission générale la conception, le suivi et l'évaluation des politiques nationales arrêtées par le Gouvernement dans les secteurs de l'Energie et du Pétrole.
A ce titre, il est chargé de :

- **1 – Au titre de l'Energie :**
 - La définition, le pilotage et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production, de transport, de distribution de l'électricité, de transition énergétique et d'efficacité énergétique ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre du programme national d'électrification et du programme de développement des infrastructures électriques ;
 - Le développement, la promotion et l'exploitation des sources d'énergies nouvelles et renouvelables ;
 - La promotion et le développement de l'hydrogène à bas carbone et la mise en œuvre des projets y afférents ;
 - La politique générale, le développement ainsi que les normes et règlements applicables au suivi et au contrôle des activités de raffinage du pétrole brut, d'importation, d'exportation, de reprise en raffinerie, de stockage, d'enfûtage, de transport, de distribution, et de commercialisation des hydrocarbures raffinés.

- **Au titre du Pétrole et du Gaz :**
 - La définition, le pilotage et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'hydrocarbures bruts, dans le respect des règles de l'environnement ;
 - La promotion, l'exploration et la gestion des zones prospectives pour les hydrocarbures bruts ;
 - Le développement et la valorisation des ressources d'hydrocarbures bruts ;
 - La production, l'importation, l'exportation, le transport, le stockage et la commercialisation des hydrocarbures bruts ;

- La promotion et le développement de l'hydrogène à bas carbone et notamment de l'hydrogène vert ;
- Le suivi de l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers liquides et gazeux.

L'Administration centrale du Ministère comprend : (i) le Cabinet du Ministre (6 Chargés de mission, 6 Conseillers Techniques, l'Inspection interne et un Secrétariat particulier (ii) le Secrétariat Général et (iii) Quatre Directions Générales et Une Direction Centrale.

Sont également soumis à la tutelle technique du Ministère les établissements et société publics ci-après :

- Groupe de la Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) – Société-mère et filiales ;
- Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) ;
- Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR) ;
- Agence Nationale de l'Hydrogène ANHy.

Le Ministre assure le suivi des activités de :

- La Commission Nationale pour le Développement du Contenu Local ;
- La Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHY) ;
- L'Agence pour l'Électrification Rurale (ADER) ;
- La société de Gestion des Installations Pétrolières (GIP) ;
- Toute entité, exerçant dans ses domaines de compétence, où l'État ou l'un de ses Établissements Publics, Sociétés Nationales ou Sociétés à Économie Mixte est actionnaire.

1.2. Principaux textes de référence

1. Loi d'orientation sur le contenu local n°045-2024 du 18 décembre 2024
2. Loi n° 2024-037 du 8 octobre 2024 portant code de l'Hydrogène vert
3. Projet de Loi créant une Agence Nationale de l'Hydrogène
4. Révision du statut de la SMH
5. Loi n°2022-027 du 12 décembre 2022 portant Code d'électricité
6. Décret n°2025-022 du 24 février 2025 portant application du code de l'électricité
7. Décret portant séparation de la SOMELEC en quatre entités : Somelec la société mère ainsi que des sociétés dédiées chacune à Production & Transport, Distribution & commercialisation et Electrification Rurale
8. Projet de loi relatif au secteur aval des hydrocarbures
9. Projet de décret fixant les tarifs des produits pétroliers liquides

1.3. Principales réformes et réalisations

I. Energie

Au cours des dernières années, notre pays a enregistré des avancées notables dans le domaine de l'électricité. Grâce à des efforts soutenus, nous avons porté le taux d'accès à l'électricité de 42 % en 2019 à 59 % en décembre 2025. Cette progression remarquable est le fruit d'un vaste programme visant à renforcer le parc, à densifier les réseaux MT et BT en milieu urbain et à poursuivre l'électrification, en milieu rural.

De plus, notre mix énergétique s'est davantage amélioré. En 2026, la part des énergies renouvelables dans notre production énergétique a atteint 48 % contre 38% en 2021, grâce à la mise en service de la centrale éolienne de 100 MW à Boulenouar et au développement de nouvelles infrastructures de transport et de distribution d'électricité. Ces infrastructures comprennent notamment le renforcement de la ligne 225 kV entre Nouakchott et Nouadhibou par la réalisation d'un deuxième circuit, ainsi que la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution de Nouakchott.

Un diagnostic approfondi du secteur électrique a révélé la nécessité d'adopter une vision stratégique à long terme, accompagnée de plans d'actions concrets pour garantir un développement durable du secteur. En réponse à ces défis, nous avons adopté un nouveau Code de l'électricité en décembre 2022, une stratégie nationale d'électrification à moindre cout en 2021, ainsi qu'un Plan Directeur de Production & Transport couvrant la période 2023-2040. Par ailleurs, la restructuration de la SOMELEC en quatre entités distinctes a été adoptée pour assurer la viabilité de l'entreprise et faciliter l'entrée de secteur privé, notamment des producteurs indépendants.

Pour les années à venir, nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre de projets d'infrastructures électriques majeurs, avec pour objectif d'atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2030, tels que :

- Centrale à gaz à cycle combiné de 230 MW à N'Diago : Le contrat en Partenariat Public-Privé a été signé ;
- L'alimentation de la centrale duale en gaz à partir du champ de Banda et la construction d'une nouvelle centrale à gaz d'une capacité à hauteur de 300 MW : les négociations sont en cours
- La ligne de haute tension Nouakchott-Nema : Les DAO sont en cours de lancement ;
- Réhabilitation du réseau de distribution de Nouakchott et Nouadhibou : La première phase à NKC est achevée, le lancement de la deuxième phase à Nouakchott ainsi que celui à Nouadhibou sont en cours
- Centrale hybride (solaire, éolien et stockage) de Nouakchott Sud avec une capacité de 220 MW dont *60 MW continue.* Le contrat en Partenariat Public-Privé a été signé ;
- Extension de la centrale DUAL de Nouakchott par 75 MW: les travaux sont en cours d'exécution
- Extension du réseau de transport 90 et 225 kV : la mobilisation des financements est en cours ;
- Programme National d'accès Généralisé aux services de base pour le développement local dont la composante accès à l'électricité : le programme est en cours d'exécution ;
- Le développement de mini-réseaux pour améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural : plusieurs projets financés par des bailleurs de fonds sont en cours d'exécution

En tenant compte de nos ressources renouvelables abondantes, de notre vaste territoire et de notre position géographique stratégique, nous sommes déterminés à préparer le pays à bâtir un secteur d'hydrogène vert capable de concrétiser nos objectifs. Nous affirmons également notre ambition de

positionner la Mauritanie en tant que leader dans le développement de l'hydrogène vert. À cet égard, plusieurs protocoles d'accord ont été signés avec des développeurs internationaux, portant la capacité totale des projets d'hydrogène vert à environ 85 GW. Nous avons déjà élaboré une feuille de route pour le développement de l'hydrogène bas carbone et un cadre législatif spécifique, incitatif et transparent, destiné à promouvoir le développement de ce secteur émergent.

Une étude d'infrastructures a également été élaborée pour identifier les actions nécessaires à la mise aux normes de nos infrastructures en fonction des besoins liés au développement du secteur de l'hydrogène vert.

Dans les années à venir, nous continuerons à développer notre cadre réglementaire et institutionnel et à améliorer l'offre de formation, afin d'aider nos jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour contribuer au développement de ce secteur.

II. Hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures demeure un pilier central de notre économie :

Au niveau du secteur aval, la stratégie engagée par le Département vise à renforcer la sécurité des approvisionnements du pays en produits pétroliers tout en réduisant les coûts y afférents, ce qui implique une augmentation significative des volumes de stockage et la réhabilitation des capacités existantes.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été entreprises :

À Nouakchott :

- Extension en cours des capacités de stockage du dépôt de Nouakchott de 23 000 m^3 (GO : 17 000 m^3, Fuel : 3 500 m^3, Essence : 3 500 m^3), ce qui permettra une augmentation de la capacité globale de stockage à Nouakchott de 32 %.
- Extension de 100 000 m^3 supplémentaires (51 000 m^3 de gasoil, 34 000 m^3 de fuel, 10 000 m^3 d'essence et 5 000 m^3 de kérosène) à Nouakchott, dans le cadre de l'appel d'offres 2023-2025 pour l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, avec une mise en service prévue début 2027.
- Réhabilitation en cours de cinq conduites de dépotage et de chargement.

À Nouadhibou:

- Réhabilitation de l'ensemble des bacs du dépôt sur un horizon de 3 ans.
- Conversion de certains bacs afin d'adapter les volumes disponibles aux besoins de consommation des différents produits, notamment pour le fuel, actuellement largement déficitaire.
- Réhabilitation en cours des conduites de dépotage et de chargement.
- Réhabilitation de l'appontement pétrolier de Nouadhibou.

À l'échelle nationale :

- Étude du plan directeur pour l'implantation des dépôts pétroliers à l'intérieur du pays.

Sur le plan institutionnel, une réforme du cadre légal et réglementaire est prévue dans un court avenir, pour dynamiser le secteur aval des hydrocarbures.

Dans le secteur amont, le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA), dont la production (first gas) a débuté en 31 décembre 2024, avec une première cargaison de gaz naturel liquéfié (GNL) exportée en avril 2025, positionne notre pays sur la scène mondiale des producteurs de GNL. Ce projet emblématique reflète notre engagement à maximiser l'utilisation des ressources naturelles du Pays pour renforcer notre souveraineté énergétique.

Par ailleurs, nous avons signé un nouveau contrat, pour le développement et l'exploitation du champ gazier Banda Tevet afin d'accélérer l'électrification du pays et réduire notre dépendance vis-à-vis des importations de produits pétroliers. La recherche d'un nouveau partenaire pour le développement et l'exploitation du champ BirALLAH est en cours avec l'ambition de faire de la Mauritanie un hub gazier régional.

Afin de maximiser les retombées économiques de ce secteur, nous avons élaboré un plan directeur « *Gas Master Plan* » destiné à identifier les options de monétisation du Gaz et à répondre aux besoins énergétiques croissants du pays.

Pour accélérer l'exploration et la promotion du potentiel du pays en hydrocarbures, un accord a été signé avec TGS, un leader mondial en matière de données sismiques et énergétiques, pour ouvrir de nouvelles perspectives dans l'exploration pétrolière, notamment dans les zones sous-explorées telles que l'Onshore et les eaux profondes.

Enfin, nous avons réalisé une avancée majeure dans notre stratégie d'intégration du secteur de l'Energie dans l'économie locale : par l'adoption par le Conseil des ministres d'un projet de loi portant sur le contenu local dans les secteurs des Industries Extractives et de l'Énergie. Cette loi constitue une pierre angulaire pour garantir que les richesses générées par nos ressources naturelles profitent pleinement à notre économie et renforcent nos capacités nationales.

La vision que nous portons pour les années à venir est claire : garantir à chaque mauritanien, un accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, tout en maximisant les retombées économiques de ces secteurs pour le développement de notre pays.

2. DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

Le budget du Ministère est structuré en trois programmes, déclinés en actions :

Programme	Intitulé	Actions
054	Support	• Pilotage et stratégie ministérielle • Coordination administrative
055	Pétrole	• Promotion du secteur pétrolier et développement de la filière de l'hydrogène à bas carbone • Régulation du marché des produits pétroliers
056	Énergie	• Développement des infrastructures électriques et accès universel à l'énergie • Accès aux services de l'énergie

3. RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DU MINISTÈRE

3.1. Récapitulatifs des crédits par Programme et Action

		Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme et de l'action		Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027
	SUPPORT	**671 411 894**	**613 588 407**	**649 561 894**	**452 839 086**
1	Pilotage et stratégie ministérielle	551 840 433	230 266 946	529 990 433	232 517 625
3	Coordination administrative	119 571 461	383 321 461	119 571 461	220 321 461
	PÉTROLE	**6 852 699 539**	**5 601 124 644**	**6 852 699 539**	**5 600 974 644**
1	Promotion du secteur pétrolier et développement de la filière de l'hydrogène à bas carbone	2 592 520	53 542 520	2 592 520	53 392 520
2	Régulation du marché des produits pétroliers	6 850 107 019	5 547 582 124	6 850 107 019	5 547 582 124
	ÉNERGIE	**13 445 705 398**	**4 536 280 817**	**7 714 629 684**	**8 309 726 829**
1	Développement des infrastructures électriques et accès universel à l'énergie	12 892 192 448	4 512 767 867	7 615 402 448	8 243 213 879
2	Accès aux services de l'énergie	553 512 950	23 512 950	99 227 236	66 512 950
Total ministère		**20 969 816 831**	**10 750 993 868**	**15 216 891 117**	**14 363 540 559**

3.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Intitulé du programme et de la partie	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027
SUPPORT	**671 411 894**	**15 150 000**	**649 561 894**	**452 839 086**
Dépenses de personnel	26 611 258	0	26 611 258	25 467 777
Dépenses d'acquisition de biens et services	136 938 758	0	136 938 758	50 208 805
Subventions et transferts courants	363 861 878	0	363 861 878	155 012 503
Dépenses d'investissement	**37 000 000**	**15 150 000**	**15 150 000**	**15 150 000**
dont financement intérieur	37 000 000	15 150 000	15 150 000	15 150 000
dont financement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	107 000 000	0	107 000 000	207 000 000
PÉTROLE	**6 852 699 539**	**0**	**6 852 699 539**	**5 600 974 644**
Dépenses de personnel	0	0	0	0
Dépenses d'acquisition de biens et services	2 592 520	0	2 592 520	3 392 520
Subventions et transferts courants	6 850 107 019	0	6 850 107 019	5 597 582 124
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
dont financement intérieur	0	0	0	0
dont financement extérieur	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0
ÉNERGIE	**13 445 705 398**	**13 191 617 220**	**7 714 629 684**	**8 309 726 829**
Dépenses de personnel	4 877 200	0	4 877 200	4 877 200
Dépenses d'acquisition de biens et services	260 088 073	0	260 088 073	261 888 073
Subventions et transferts courants	288 635 750	0	288 635 750	288 635 750
Dépenses d'investissement	12 892 104 375	-	7 161 028 661	7 424 153 410
dont financement intérieur	9 178 104 375	-	6 917 594 375	6 944 350 000
dont financement extérieur	3 714 000 000	-	243 434 286	479 803 410
Autres dépenses	0	0	0	330 172 396
TOTAL MINISTÈRE	**20 969 816 831**	**13 206 767 220**	**15 216 891 117**	**14 363 540 559**
Dépenses de personnel	**31 488 458**	**0**	**31 488 458**	**30 344 977**
Dépenses d'acquisition de biens et services	**399 619 351**	**0**	**399 619 351**	**315 489 398**
Subventions et transferts courants	**7 502 604 647**	**0**	**7 502 604 647**	**6 041 230 377**
Dépenses d'investissement	**12 929 104 375**	**-**	**7 176 178 661**	**7 439 303 410**
dont financement intérieur	**9 215 104 375**	**-**	**6 932 744 375**	**6 959 500 000**
dont financement extérieur	**3 714 000 000**	**-**	**243 434 286**	**479 803 410**
Autres dépenses	**107 000 000**	**0**	**107 000 000**	**537 172 396**

PROGRAMME 054

PROGRAMME : SUPPORT

Actions : pilotage et stratégie ministérielle, coordination administrative

1. Présentation du programme Support

1.1. Périmètre du programme Support

Conformément à l'article 30 de la LOLF, le programme Support s'engage à soutenir les programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs, en plaçant la performance et la transparence au cœur de ses actions. Il regroupe l'ensemble des structures qui fournissent une assistance horizontale à tous les programmes du Ministère de l'Energie et du Pétrole, et assure la coordination entre ces derniers ainsi qu'avec les autres départements ministériels. Cette coordination s'appuie sur des processus optimisés et une communication fluide pour garantir une synergie efficace et une utilisation optimale des ressources.

Le programme Support couvre un ensemble de fonctions et d'activités liées à l'administration, notamment le pilotage, la gouvernance, la gestion des ressources humaines, la logistique, les affaires financières et juridiques, les achats et la communication. Ces fonctions sont exercées dans un cadre renforcé de performance et de transparence, visant à maximiser l'efficacité opérationnelle, à assurer une gestion rigoureuse des ressources et à renforcer la redevabilité des acteurs. Placé sous la responsabilité du Secrétaire Général, il joue un rôle central dans l'harmonisation des actions et la bonne exécution des missions du ministère, tout en favorisant une culture de responsabilisation.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme Support du Ministère de l'Energie et du Pétrole sont les suivants :

- Le Cabinet ;
- Les cellules
- La Direction des Affaires Administratives et Financières ;
- L'Inspection Générale Interne.
- La direction Générale des Etudes et de la Planification

Dans le but d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières, le programme Support s'engage à renforcer l'efficacité opérationnelle et à instaurer une culture de performance et de transparence. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse, une allocation optimale des moyens et une responsabilisation accrue des acteurs. Dans ce cadre, le programme Support poursuit un objectif principal qui vise à **renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère** à travers :

i. Optimiser la gestion des ressources humaines.
ii. Renforcer la gouvernance des fonctions support.
iii. Moderniser le contrôle interne.
iv. Elaborer les stratégies sectorielles

1.2. Présentation des actions et de leurs activités

Le programme « Support » du Ministère de l'Energie et du Pétrole est un programme transversal qui soutient l'ensemble des missions opérationnelles du ministère. Il vise à garantir le bon fonctionnement de l'administration, à appuyer la mise en œuvre des réformes budgétaires et à assurer une gestion interne rigoureuse et performante. Il est composé de deux actions principales : le pilotage, et la coordination administrative.

- ***Pilotage***

Cette action a pour finalité d'assurer la cohérence des interventions du ministère de l'Energie et du Pétrole**,** en garantissant une bonne articulation entre les directions, services et structures rattachées. Elle comprend la gestion administrative et financière interne, la planification des activités, ainsi que le suivi logistique et organisationnel des opérations courantes. En favorisant une circulation fluide de l'information et une gestion optimisée des ressources, cette action contribue à améliorer la réactivité et l'efficacité des services du ministère.

Activités	Structures impliquées
Développement des stratégies, pilotage, Affaires juridiques et communication institutionnelle	Cabinet et Secrétariat général
Mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de suivi-évaluation	Inspection Générale interne

- ***Coordination administrative***

Cette action vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère de l'Energie et du Pétrole, à travers la mise en œuvre d'outils modernes de gestion, l'amélioration des systèmes d'information, et l'accompagnement des réformes structurelles. Elle soutient également le développement des compétences du personnel, dans une logique d'efficience et de qualité du service public. L'objectif est de doter l'administration d'un cadre de travail performant, adapté aux exigences de la gestion publique moderne.

Activités	Structures impliquées
Renforcement des capacités de gestion administrative et financière	Direction des affaires administratives et financières (DAAF)
Élaboration des Stratégies Sectorielles du département	DGEPC
Suivi des projets d'investissement en liaison avec les autres structures du département	DGEPC

2. Cadrage stratégique du programme Support

2.1. Présentation stratégique du Programme

2.1.1. Analyse stratégique

- ***Le pilotage stratégique des politiques ministérielles***

La gouvernance stratégique du Département s'est beaucoup professionnalisée depuis un an avec notamment la tenue de réunions périodiques des cadres dirigeants de l'administration et du Cabinet autour du Ministre. Ce pilotage va s'inscrire dans le processus annuel et les méthodes et outils de management de la performance véhiculés par la LOLF avec la mise en place d'un dialogue structuré entre le Ministre et les Responsables de Programme sur les objectifs stratégiques et les moyens en amont, pendant et à l'issue de l'exercice budgétaire, mise en place d'un management par objectifs individuel et collectif sur la base des Projets Annuels de Performance des Programmes, pratique du pilotage et du rendre-compte au Ministre à partir de tableaux de bord stratégiques des programmes, évaluation de la performance des Programmes dans le cadre des

Rapports Annuels de Performance.

- ***La coordination de l'action de l'administration***

Le Secrétaire Général a pour missions d'une part la coordination et le suivi des dossiers inter-directions et interministériels et d'autre part l'organisation, l'animation et le suivi des actions transverses de modernisation administrative du département notamment par :

- Le rôle d'interface entre le politique et l'administration : appui à la formulation de la stratégie ministérielle, suivi de la bonne prise en compte par l'administration des priorités du ministre, suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques.

- ***Renforcer le pilotage stratégique***

Fournir aux programmes opérationnels du ministère un appui administratif, financier, logistique, juridique et stratégique efficace et efficient, en garantissant la coordination, la performance de gestion, la conformité réglementaire et le développement des capacités institutionnelles.

2.2. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Support guidé par une vision axée sur la performance et la transparence, vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif : renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de participation aux formations	%	10%	*100%*	25%	100%	100%
Pourcentage de missions de contrôle réalisées par le département	%	100%	100%	50%	100%	100%

3. Présentation des moyens demandés

3.1. Propositions budgétaires

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME SUPPORT	**671 411 894**	**613 588 407**	**649 561 894**	**452 839 086**
Action 1 : Pilotage et stratégie ministérielle	**551 840 433**	**230 266 946**	**529 990 433**	**232 517 625**
Dépenses de personnel	26 611 258	28 367 099	26 611 258	25 467 777
Dépenses d'acquisition de biens et services	134 367 297	46 887 344	134 367 297	46 887 344
Subventions et transferts courants	363 861 878	155 012 503	363 861 878	155 012 503
Dépenses d'investissement	27 000 000	0	5 150 000	5 150 000
Action 3 : Coordination administrative	**119 571 461**	**383 321 461**	**119 571 461**	**220 321 461**
Dépenses d'acquisition de biens et services	2 571 461	3 321 461	2 571 461	3 321 461
Dépenses d'investissement	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000
Autres dépenses	107 000 000	380 000 000	107 000 000	207 000 000

3.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)				
Emplois de l'administration	Effectifs réels 2026	Répartition prévisionnelle 2027			Total
		Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées – sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires	**13**	**0**	**6**	**+6**	**19**
Catégorie A	11	0	6	+6	17
Catégorie B	1	0	0	0	1
Catégorie C	1	0	0	0	1
Catégorie D	0	0	0	0	0
Contractuels	**51**	**1**	**0**	**-1**	**50**
Titulaires	**14**	**1**	**0**	**-1**	**13**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme	**78**	**2**	**6**	**+4**	**82**

4. Justification des crédits demandés

4.1. Dépenses de personnel

	2026 Situation actuelle		2027 Prévision		Écart 2027 / 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total annuel	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total estimé (2)	Écart d'effectifs (2027 – 2026)	Écart de coût (2027 – 2026)
Fonctionnaires	**13**		**19**		**+6**	
Catégorie A	11		17		+6	
Catégorie B	1		1		0	
Catégorie C	1		1		0	
Catégorie D	0		0		0	
Contractuels	**51**		**50**		**-1**	
Titulaires	**14**		**13**		**-1**	
Total dépenses de personnel du programme	**78**		**82**		**+4**	

4.2. Demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Cadres (catégorie A)	6	0	6	Gestion administrative et financière, juristes, planification et suivi-évaluation : renforcer l'encadrement des fonctions support (DAAF, DGEPC, Inspection, cellules).
Total		**6**	**0**	**6**	

4.3. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1	Coordination administrative (Secrétariat général et services centraux)	115 438 498	24 085 427	Fonctionnement courant des services centraux ; dotation recentrée sur les charges incompressibles (–79 %)
1	Charges de loyer	956 300	1 663 000	Loyers des locaux occupés par les services du Ministère (+74 %)
1	Inspection générale interne	5 915 721	6 265 721	Missions de contrôle interne et de suivi-évaluation (+6 %)
1	Affaires administratives et financières (DAAF)	938 264	1 298 264	Gestion budgétaire, comptable et des ressources humaines du Ministère (+38 %)
1	Commission de passation des marchés publics	1 749 085	2 119 085	Fonctionnement de la commission et traitement des dossiers de marchés (+21 %)
1	Élaboration des stratégies sectorielles du département	1 262 697	1 502 697	Élaboration et actualisation des stratégies sectorielles (DGEPC) (+19 %)
1	Suivi des projets d'investissement	370 500	520 500	Suivi physique et financier des projets d'investissement du département (+40 %)
1	Transition énergétique	1 475 898	1 885 898	Travaux de la cellule chargée de la transition énergétique (+28 %)
1	Cellule de transformation du secteur de l'énergie	699 097	899 097	Accompagnement de la réforme et de la restructuration du secteur électrique (+29 %)
1	Cellule du contenu local	1 165 970	1 025 970	Mise en œuvre de la loi d'orientation sur le contenu local (–12 %)
1	Commission d'évaluation des projets PPP	3 600 500	3 600 500	Évaluation des projets de partenariat public-privé du secteur
1	Cellule avis juridiques	344 235	495 235	Production des avis juridiques et des projets de textes (+44 %)
1	Cellule de communication	1 429 877	2 415 295	Communication institutionnelle du Ministère (+69 %)
1	Cellule OMVS	591 906	681 906	Suivi des dossiers énergétiques de l'OMVS (+15 %)
1	Renforcement des capacités du cabinet	808 284	1 308 284	Appui technique et formation des membres du cabinet (+62 %)
1	Archivages pétroliers	191 926	441 926	Conservation et numérisation des archives pétrolières (+130 %)
Total général		**136 938 758**	**50 208 805**	

4.4. Subventions et transferts courants

Type	Nature du dispositif	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
		Montants	Montants	
Contribution	Charges de télécommunication et contributions aux organisations internationales	363 861 878	155 012 503	Cotisations statutaires du Ministère auprès des organisations internationales et charges de télécommunication, ajustées au niveau exigible en 2027 (–57 %).
Total général		**363 861 878**	**155 012 503**	

4.5. Dépenses d'investissement

Projets	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2026 et années antérieures	Financements intérieurs prévus pour 2027 (1)	Financements extérieurs prévus pour 2027 (2)	Demande d'inscription à la LF 2027 (1+2)
Renforcement des capacités du Ministère	2026-2029	22 000 000	200 000	200 000	0	200 000
Réhabilitation du bâtiment du Ministère	2026-2028	9 950 000	4 950 000	4 950 000	0	4 950 000
Acquisition de véhicules	2026-2027	20 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000
Total		**51 950 000**	**15 150 000**	**15 150 000**	**0**	**15 150 000**

4.6. Autres dépenses

Type	Nature de la dépense	LFR 2026	PLF 2027	Justifications pour 2027
		Montants	Montants	
Autres dépenses	Appui au secteur des hydrocarbures	50 000 000	150 000 000	Appui aux interventions de l'État dans le secteur des hydrocarbures (+200 %)
Autres dépenses	Appui au secteur de l'électricité	30 000 000	30 000 000	Appui aux interventions de l'État dans le secteur de l'électricité
Autres dépenses	Formation du personnel du ministère chargé des hydrocarbures	27 000 000	27 000 000	Programme de formation des cadres aux métiers du pétrole, du gaz et de l'hydrogène et autres
Total général		**107 000 000**	**207 000 000**	

PROGRAMME 055

PROGRAMME : PÉTROLE

Actions : promotion du secteur pétrolier et de la filière hydrogène bas carbone, régulation du marché des produits pétroliers

5. Présentation du programme Pétrole

5.1. Bilan et perspectives

Le programme couvre les hydrocarbures amont et aval, l'hydrogène bas carbone et le suivi environnemental. Il vise à valoriser les ressources nationales, sécuriser l'approvisionnement en produits pétroliers, renforcer les retombées économiques et le contenu local, et maîtriser les risques environnementaux. Les priorités portent sur la consolidation de la production de GTA, le développement de Banda et Tevet, l'extension du stockage et la structuration de la filière hydrogène.

1. Hydrocarbures amont : Exploration et promotion

La promotion des bassins sédimentaires s'appuie sur les accords conclus avec TGS en 2022, 2023 et le 16 juillet 2024 pour la commercialisation, le retraitement et l'interprétation des données sismiques. Plusieurs manifestations d'intérêt pour des blocs du Bassin Côtier sont examinées. Trois contrats d'exploration et de production sont en cours de négociation avec deux opérateurs internationaux ; leurs principaux termes techniques, économiques et fiscaux ont été approuvés par le Conseil des Ministres, avant élaboration des contrats à soumettre au Gouvernement.

a) Grand Tortue Ahmeyim

Découvert en mai 2015, le champ transfrontalier GTA dispose de réserves estimées à plus de 25 TCF. Son développement prévoit une première phase de 2,5 millions de tonnes de GNL par an, puis deux phases supplémentaires visant un plateau de 10 millions de tonnes par an. La production a démarré le 31 décembre 2024 et la première exportation de GNL a eu lieu le 15 avril 2025. Les performances du réservoir et des puits ont permis de dépasser les prévisions de production de 2025. Un premier cargo de condensat de 650 000 barils a été exporté en septembre 2025.
La fuite détectée le 19 février 2025 sur le puits A02 a fait l'objet d'un suivi conjoint des deux États, comprenant l'exploitation des rapports opérationnels et des missions de survol. Elle a été contenue le 12 mars 2025 par le colmatage du puits à l'aide d'un dispositif obturateur.

b) Banda et Tevet

Le contrat signé en avril 2024 avec Taqa Arabia et GoGas concerne des ressources estimées à un peu moins de 2 TCF. Le projet vise la production d'électricité à partir du gaz, l'optimisation de la centrale duale de 180 MW et son extension en cycle combiné, avec des usages semi-industriels possibles. La substitution du gaz au fioul et au gasoil doit sécuriser l'électricité et améliorer la balance des paiements.
Les études d'ingénierie et les principaux documents de développement ont été soumis. Le passage à la sous-phase 3 a été approuvé le 23 mai 2025 ; GoGas a demandé, le 5 juillet 2025, une prolongation de douze mois en raison de retards dans les accords commerciaux. La décision finale d'investissement reste conditionnée à la conclusion des accords de vente de gaz et d'électricité, aux garanties de paiement, à la sécurisation du foncier et aux accords et capacités de transport électrique. L'accord de développement conjoint est signé ; certaines négociations et certains livrables restent à finaliser.

c) Valorisation industrielle

Une étude est lancée pour un complexe industriel d'engrais et de pétrochimie à N'Diago. Un partenariat public-privé concessif est également prévu pour développer une zone de services aux secteurs de l'énergie et du gaz dans la zone portuaire de Nouakchott.

2. Approvisionnement et infrastructures pétrolières

La stratégie aval vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement et à réduire les coûts par l'augmentation des capacités de stockage, la réhabilitation des installations et la réforme de la tarification.

a) Nouakchott

Une première extension en cours ajoute 24 000 m³ de stockage : 17 000 m³ de gasoil, 3 500 m³ de fioul et 3 500 m³ d'essence, soit une hausse de 32 % de la capacité globale. Sa mise en service est prévue en novembre–décembre 2026. Une seconde extension de 100 000 m³, prévue début 2027 dans le cadre du contrat d'approvisionnement, comprend 51 000 m³ de gasoil, 34 000 m³ de fioul, 10 000 m³ d'essence et 5 000 m³ de kérosène. La réhabilitation des conduites de dépotage est également en cours, avec une mise en service prévue en 2026.

b) Nouadhibou

Les interventions portent sur la réhabilitation de l'ensemble des bacs sur trois ans, la conversion de certains réservoirs pour adapter les capacités aux besoins, notamment au déficit de stockage de fioul, ainsi que la réhabilitation des conduites de dépotage et de chargement et de l'appontement pétrolier.

c) Tarification et cadre réglementaire

Au niveau national, les actions engagées comprennent l'audit des investissements des distributeurs de gaz butane et de sa tarification, la réforme des prix des produits pétroliers liquides et la mise en place d'une nouvelle structure des prix du butane.
Pour 2027–2029, les textes programmés concernent l'aménagement et l'exploitation des stations-service, les frais de stockage en dépôts, les missions des services régionaux chargés de l'approvisionnement et de la distribution, ainsi que les frais de contrôle et d'inspection des établissements classés. Ces réformes visent la transparence des activités et la protection du public, des biens et de l'environnement.

3. Hydrogène bas carbone

Acquis juridiques et outils de gouvernance

La loi n° 2024-037 portant Code de l'hydrogène vert, promulguée le 8 octobre 2024, établit le cadre légal du secteur. Deux accords-cadres ont été signés pour les projets Megaton Moon, avec Greengo Energy, et Nassim, initié par BP puis transféré à SAHAMCO. Le diagnostic organisationnel de l'Agence de l'Hydrogène Vert est finalisé et un cadastre numérique dédié est opérationnel.
Les études sur les infrastructures, le développement des entreprises locales et le renforcement de l'offre de formation sont achevées. Une taskforce suit les infrastructures de l'écosystème hydrogène, notamment les études relatives au corridor Nouadhibou–Nouakchott et aux installations portuaires, avec l'appui des partenaires européens.

Chantiers en cours et prochaines étapes

Les travaux portent sur la création de l'Agence de l'Hydrogène Vert, les textes d'application du Code et l'évaluation du plan d'action de la feuille de route nationale. Ils incluent les procédures d'enchères et les critères de sélection des projets, la planification foncière des zones industrielles aval et une stratégie de communication dédiée.
Trois projets d'accord-cadre sont en cours de finalisation. Les conventions globales des projets AMAN et NOUR sont en négociation. Les prochaines étapes comprennent leur signature, l'élaboration du Programme National pour l'Hydrogène Vert et l'approfondissement des études de faisabilité des infrastructures logistiques et portuaires.
Le développement des compétences repose sur le renforcement des centres de formation professionnelle et des programmes spécifiques au secteur. Les travaux environnementaux et sociaux comprennent une évaluation stratégique, une étude sur la certification des entreprises locales et l'élaboration d'un cadre de santé, de sécurité, d'environnement et de société, assorti de capacités de surveillance et d'application.
Pour l'hydrogène naturel, un accord relatif à un centre de données est en cours de finalisation. Un protocole d'accord entre une société d'exploration et la SMH est en négociation, avec un projet d'autorisation de reconnaissance déjà finalisé. Ces différents chantiers bénéficient de l'appui de la Banque mondiale, de la BAD, de la Commission européenne, du PNUD et de la coopération allemande.

4. Suivi environnemental et maîtrise des risques

a) Torchage et éventage

Le décret n° 2025-097 du 26 juin 2025, adopté et publié au Journal Officiel, encadre le torchage et l'éventage des gaz, l'identification et la réparation des fuites, ainsi que les dispositifs de surveillance. Il prévoit les infractions, les sanctions et les mécanismes de contrôle destinés à réduire les émissions et à améliorer la gestion environnementale.

b) Études de dangers et information environnementale

L'élaboration d'un guide d'étude des dangers vise à mieux évaluer les risques des installations pétrolières et gazières et à anticiper les mesures de sécurité et de protection de l'environnement. Les termes de référence du système de mesure, de suivi et de vérification des émissions sont finalisés. Ce dispositif sera couplé à un système d'information environnementale géoréférencé pour centraliser les données, soutenir la décision et contribuer au suivi des engagements climatiques nationaux.

c) Réforme des installations classées

Une réforme est en cours pour remplacer l'ordonnance n° 84-136 du 6 juin 1984 par une loi dédiée aux installations classées pour la protection de l'environnement dans le secteur des hydrocarbures. Elle vise une classification fondée sur les niveaux de risque. L'étude d'harmonisation réglementaire de GTA examine également la convergence des cadres environnementaux mauritanien et sénégalais pour une gestion cohérente des installations transfrontalières.

Perspectives du programme

Les prochaines étapes consistent à consolider l'exploitation de GTA, réunir les conditions de la décision d'investissement de Banda et Tevet, achever les extensions et réhabilitations du stockage, mettre en œuvre les réformes de tarification et de réglementation, et poursuivre la structuration de l'hydrogène. Leur réalisation doit renforcer la sécurité énergétique, la valorisation locale des ressources et la maîtrise des impacts environnementaux.

5.2. Présentation des actions et de leurs activités

- ***Action n° 1 : Promotion du secteur pétrolier et développement de la filière de l'hydrogène à bas carbone***

 Cette action vise à assurer un approvisionnement régulier, sécurisé et compétitif du pays en produits pétroliers, tout en promouvant une gouvernance performante, un cadre réglementaire attractif, et un environnement propice aux investissements et à la valorisation locale des ressources hydrocarbures.

 Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Mise en œuvre de la politique des hydrocarbures	DGPH
Appui à la société mauritanienne des hydrocarbures (SMH)	DGPH - SMH

- *Action n° 2 : Régulation du marché des produits pétroliers*

Les activités qui composent cette action sont les suivantes :

Activités	Structures impliquées
Régulation des produits pétroliers	DGPH

5.3. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Pétrole guidé par une vision axée sur la performance et la transparence, vise à atteindre l'objectif suivant :

Objectif :

Promotion d'une gouvernance performante de la session des ressources en hydrocarbures a régional intégré à faible émission de carbone et avec création d'une synergie entre secteur énergétique et minier.

Type de finalité des résultats visés

- ☑ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Approvisionnement du pays en produits pétroliers et stabilisation des prix à la pompe
- Mise en œuvre de la stratégie adoptée

Indicateurs

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2029)
Taux de mise en œuvre des projets et réformes structurants 2024-2026 dans l'amont pétrolier/gazier et la filière hydrogène bas carbone	%	53%	-	75%	90%	100%
Taux d'exécution des projets de stockage et logistique (Extension 100.000 m3 à Nouakchott)	%	38%	-	65%	100%	100%
Écart moyen entre le prix théorique sans soutien et le prix administré du gasoil à Nouakchott)	MRU/L	1.2 MRU/L	5.89 MRU/L	15 MRU/L	7 MRU/L	4 MRU/L

6. Présentation des moyens demandés

6.1. Propositions budgétaires

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027	Votés en LFR 2026	Demandés pour 2027
PROGRAMME PÉTROLE	**6 852 699 539**	**5 601 124 644**	**6 852 699 539**	**5 600 974 644**
Action 1 : Promotion du secteur pétrolier et développement de la filière de l'hydrogène à bas carbone	**2 592 520**	**53 542 520**	**2 592 520**	**53 392 520**
Dépenses d'acquisition de biens et services	2 592 520	3 542 520	2 592 520	3 392 520
Subventions et transferts courants	0	50 000 000	0	50 000 000
Action 2 : Régulation du marché des produits pétroliers	**6 850 107 019**	**5 547 582 124**	**6 850 107 019**	**5 547 582 124**
Subventions et transferts courants	6 850 107 019	5 547 582 124	6 850 107 019	5 547 582 124

6.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)				
Emplois de l'administration	Effectifs réels 2026	Répartition prévisionnelle 2027			Total
		Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées – sorties)	Effectifs 2027
Fonctionnaires	**13**	**0**	**15**	**+15**	**28**
Catégorie A	13	0	15	+15	28
Catégorie B	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0
Contractuels	**22**	**1**	**0**	**-1**	**21**
Titulaires	**2**	**0**	**0**	**0**	**2**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme	**37**	**1**	**15**	**+14**	**51**

7. Justification des crédits demandés

7.1. Dépenses de personnel

	2026 Situation actuelle		2027 Prévision		Écart 2027 / 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total annuel	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total estimé (2)	Écart d'effectifs (2027 – 2026)	Écart de coût (2027 – 2026)
Fonctionnaires	**13**	**3 019 896**	**28**	**6 504 391**	**+15**	**+3 484 495**
Catégorie A	13	3 019 896	28	6 504 391	+15	+3 484 495
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Contractuels	**22**	**3 106 164**	**21**	**2 964 975**	**-1**	**-141 189**
Titulaires	**2**	**216 000**	**2**	**216 000**	**0**	**0**
Total dépenses de personnel du programme	**37**	**6 342 060**	**51**	**9 685 366**	**+14**	**+3 343 306**

7.2. Demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Ingénieurs et cadres (catégorie A)	15	0	15	Hydrocarbures amont et aval, gaz, hydrogène bas carbone, environnement : doter la DGPH des compétences nécessaires au suivi de la production de GTA, au développement de Banda-Tevet, au contrôle du secteur aval et à la structuration de la filière hydrogène.
Total		**15**	**0**	**15**	

(1) Effectifs 2027 = effectifs réels 2026 + entrées – sorties prévues.

(2) Coût estimé en année pleine, sur la base du coût moyen annuel par catégorie constaté en 2026 (masse salariale mensuelle × 12, fichier des effectifs du MEP).

7.3. Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1	Mise en œuvre de la politique des hydrocarbures (DGPH)	2 592 520	3 392 520	Fonctionnement de la DGPH : suivi des contrats pétroliers et gaziers (GTA, Banda-Tevet), promotion du bassin sédimentaire et préparation des textes du secteur aval et de l'hydrogène (+31 %).
Total		**2 592 520**	**3 392 520**	

7.4. Subventions et transferts courants

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1	Régulation des produits pétroliers	6 850 107 019	5 547 582 124	Prise en charge par l'État de l'écart entre le prix de revient et les prix administrés des produits pétroliers ; dotation ajustée aux hypothèses de cours du baril, de taux de change et de volumes (–19 %).
1	Appui à la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	0	50 000 000	Nouvelle dotation 2027 destinée à appuyer la SMH dans ses missions de promotion et de valorisation des hydrocarbures.
Total		**6 850 107 019**	**5 597 582 124**	

PROGRAMME 056

PROGRAMME : ÉNERGIE

Actions : infrastructures électriques et accès universel à l'énergie, accès aux services de l'énergie

8. Cadrage stratégique du programme Énergie

8.1. Présentation stratégique du programme

8.1.1. Bilan et perspectives

I- <u>Bilan des réalisations dans le domaine de l'électricité et des énergies renouvelables :</u>

<u>A- Dans le domaine du secteur de l'électricité</u>

1. **Plan d'actions d'urgence de Nouakchott (NKC)** : La réalisation de ce plan vise à remettre à niveau les réseaux d'évacuation et de distribution dans la ville de Nouakchott, ce plan comprend :
 - L'installation de deux postes de répartition 33/15 kV pour l'évacuation de l'énergie vers Nouakchott ;
 - L'installation de cinq transformateurs de 45 MVA dans certains postes sources ;
 - Le raccordement en 15 kV de 40 postes de distribution dans différents quartiers ;
 - Création des départs en 15 kV pour évacuer l'énergie à partir des postes 33/15 kV et soulager les départs existants ;
 - L'installation de 150 km de câbles basse tension (BT) aériens sur 5 000 poteaux ;
 - Le remplacement de 40 km de câbles 15 kV défectueux ;
 - L'installation de réseaux d'éclairage public sur candélabres avec câbles torsadés.

Réalisations

- Mise sous tension de 40postes de transformation 15kV/0.4 kV
- Mise sous tension de 2 câbles 33 kV transportant 40 MW reliant carrefour Madrid au poste Ksar achevé
- Pose et mise en service de 180 km des câbles 15 kV de différentes sections
- Mise sous tension d'un réseau d'éclairage public entre Pont Taazour-Madrid-Toujinine
- Pose de 150 km des câbles BT aériens
- Réalisation des réseaux d'éclairage public dans les différents quartiers à Nouakchott et à l'intérieur du Pays
- Création de 3 liaisons 33 kV en 630 mm² Aluminium à Nouakchott (Poste Duale – Poste Nord, Poste Nord – Poste ouest, Poste Nord – Poste Nord Est)
- Remplacement/Installation de cinq transformateurs surchargés par des transformateurs 45 MVA (33/15 kV) : Les transformateurs sont expédiés
- Réalisation d'une nouvelle ligne 33kV Nouakchott - Idini dédiée au système de pompage d'eau potable
- Création de 2 postes sources 33/15 kV (Au niveau de la Centrale Duale et au niveau du SUD de Nouakchott) : Matériel est en cours de fabrication

2. **Programme Prioritaire de Généralisation de l'accès aux Services essentiels au Développement Local (PPGASDL 2025/2027)** : à la suite des visites effectuées par les différents ministres à l'intérieur du pays, les doléances recueillies ont été consolidées dans le but de :
 - Réduire les disparités majeures dans l'accès à l'électricité ;
 - Promouvoir la croissance économique ;

- Encourager l'utilisation productive de l'électricité ;
- Améliorer les conditions de vie des populations.

Réalisations

- Mobilisation des équipes de la SOMELEC et sociétés sous-traitantes dans plusieurs Wilayas, en vue d'entamer les travaux prévus pour l'année 2026
- Électrification en fin juillet 2026 de 60 localités
- Réalisation de huit extensions dans des différentes Moughatas
- Acquisition et installation de 24 groupes électrogènes à l'intérieur du pays
- Attribution des marchés relatifs aux travaux de ce programme

3. **Mise sous tension de 13 localités à Hodh El Gharbi entrant dans le cadre du projet Espagnole et travaux en cours d'exécution pour les 12 restantes**
4. Mise en service de la ligne 33 kV entre Tanit et Mheijrat, pour alimenter trois localités du Littoral Nord
5. Acquisition et mise en service de treize groupes semi rapides entrant dans le cadre du Projet de renforcement des infrastructures électriques de 50 Moughataas - phase 2
6. **Construction d'une centrale duale fioul/gaz de *75***: ce projet vise à renforcer la capacité de production à Nouakchott à travers l'installation de quatre groupes d'une puissance unitaire de 18,5 MW, avec une évacuation via les réseaux 33 kV et 225 kV :
7. **Centrale hybride (solaire, éolien et stockage) de Nouakchott Sud avec une capacité de 220 MW dont 60 MW continue en IPP.**
8. **Construction d'une centrale de 230 MW à gaz à N'Diago** en PPP:
9. **Élaboration des décrets et arrêtés d'application du Code de l'électricité** : ces textes viennent compléter l'arsenal juridique du secteur, suite à la promulgation de la loi portant Code de l'électricité et à la publication de son décret d'application.
10. Projet de l'Alimentation en Energie Electrique de la Zone de Production Agricole dans la Vallée. Ligne 33 kV d'une longueur de 215 km
11. Pose du 2eme circuit de la ligne 225 kV NKC-***Boulenoir***
12. Électrification de 12 localités Isolées dans le cadre du Programme d'Électrification Rurale en Zones Isolées (PERZI)
13. Projet de conception, fourniture et montage des lignes 225 kV & 33kV Nouakchott et Zouerate et des postes associés : La mise en service est prévue dans le quatrième trimestre de l'année 2026
14. Lancement des dossiers de consultation relatifs au Renforcement des Investissements Productifs et Energétiques en Mauritanie pour le Développement Durable des zones rurales (RIMDIR) dans le cadre du Programme d'électrification rurale dans le sud-est de la Mauritanie (PERSEM) : 47 localités
15. Préparation des DAO pour les offres relatives au Projet d'Interconnexion Électrique Mauritanie - Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM)
16. Travaux en cours pour l'électrification de 481 localités entrant dans le cadre du Projet Régional d'accès à l'électricité et de la Technologie de stockage d'Energie par batteries - Batterie Energy Storage Technologie (BEST)
17. Travaux en cours pour la réalisation d'une boucle 33 kV entre Kaédi et Seilibaby pour l'électrification de 79 localités.
18. Attribution du marché relatif à l'électrification de 46 localités à Trarza et Brakna.

8.2. Périmètre du programme Énergie

8.3. Présentation des actions et de leurs activités

- ***Action n° 1 : Développement des infrastructures électriques et accès universel à l'énergie***

Cette action vise à Étendre l'accès à l'électricité en zones rurales et semi-urbaines ; Renforcer les capacités nationales de production et de transport de l'électricité et de Moderniser le cadre de gouvernance et améliorer les services énergétiques

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales (RIMDIR)	DGEER/SOMELEC
Promotion des Energies Renouvelables et de l'Electrification Rural	DGEER/ CPERER
Développement des infrastructures électriques rurales en zones isolées (PERZI)	DGEER/ CPERER
Électrification de 50 localités à travers la conversion de la dette espagnole	DGEER/ CPERER
Maintenance des centres semi-urbains	DGEER/SOMELEC
Projet BEST CEDEAO	DGEER/SOMELEC
Etudes pour la construction de centrales hybrides	DGEER/SOMELEC/CPERER
Projet d'extension de la centrale "Dual" 180 MW d'une Capacité de 60 MW	DGEER/SOMELEC
Etude d'infrastructure électrique de la ville de Chinguitty et Littoral	DGEER/SOMELEC
Subvention d'équilibre SOMELEC	DGEER/SOMELEC
Développement et renforcement des infrastructures électriques	DGEER/SOMELEC
Ligne électrique 225 kV entre NKTT-Nema et Tintane-Yelimane et postes associés	DGEER/SOMELEC
Elaboration de la politique énergétique	DGEER
Eclairage Public	DGEER/SOMELEC
Extension des réseaux MT Zone Sud Est du projet BOUCLE entre Kaédi et Sélibabi	DGEER/SOMELEC
Programme d'urgence pour la modernisation de la ville de Nouakchott	DGEER/SOMELEC
Renforcement des réseaux de la distribution (MT, BT et Eclairage public) à NKTT	DGEER/SOMELEC
Programme Nationale d'Accès Généralisé aux Services de base pour le Développement Local	DGEER/SOMELEC
Renforcement du parc de production à NKTT et NDB	DGEER/SOMELEC
Renforcement des capacités de la SOMELEC	DGEER/SOMELEC
Accès abordable à une électricité propre et renouvelable	SOMELEC

- ***Action n° 2 : Accès aux services de l'énergie***

Les activités constitutives de cette action se présentent comme suit :

Activités	Structures impliquées
Électrification rurale	ADER
Rémunération du personnel	ADER

8.4. Présentation des objectifs stratégiques

Le programme Energie guidé par une vision axée sur la performance et la transparence, vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif n°1 : Étendre l'accès à l'électricité en zones rurales et semi-urbaines

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, l'objectif est d'Assurer l'électrification de 200 localités
- Suivi du processus de la mise en œuvre du projet (Arrêtés, Décret, Copil Préparation DAO, contrat pour le concessionnaire…etc.
- Politique adoptée et mise en œuvre

Indicateurs

N°	Indicateur de performance	Unité	Situation de référence en 2026 (août)	Cible indicative en 2027	Cible indicative en 2028
1	Taux d'accès à l'électricité au niveau national	%	59 % en 2025	65%	70%
2	Taux d'accès à l'électricité en milieu rural	%	13%	35%	50%
3	Nombre de localités électrifiées	Nombre	47	+100 localités/an	+100 localités/an
4	Nombre de ménages nouvellement raccordés	Nombre	14 100	≥ 20 000/an	≥ 20 000/an
5	Longueur de réseaux MT construite ou réhabilitée	km	500	≥ 500 km/an	≥ 500 km/an
6	Longueur de réseaux BT construite ou réhabilitée	km	600	≥ 600 km/an	≥ 600 km/an
7	Part des énergies renouvelables dans le mix électrique	%	48%	≥ 50 %	≥ 70 %
8	Capacité renouvelable additionnelle mise en service	MW	0	≥ 160 MW	≥ 200 MW
9	Nombre de mini-réseaux électriques mis en service	Nombre	2	≥ 10/an	≥ 10/an
10	Nombre de points lumineux d'éclairage public installés ou réhabilité	Nombre	4000	≥ 5000/an	≥ 5000/an
11	Taux d'exécution physique des projets d'investissement	%	60	≥ 90 %	≥ 90 %
12	Taux d'exécution financière du programme	%	55	≥ 90 %	≥ 90 %

Source des données :

- DGEER/SOMELEC

Objectif n°2 : Renforcer les capacités nationales de production et de transport de l'électricité

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- L'objectif est d'assurer la disponibilité *du service* de la ligne 225 KV Nouakchott-Zoueratt *en début 2027*
- Disponibilité du deuxième terne de la ligne Nouakchott-Nouadhibou
- Lancement des travaux du Projet PIEMM
- Financement des projets en instances
- Capacité supplémentaire de 60 MW
- Construction de la Centrale 60 MW continue en mode PPP
- Réalisation des études techniques pour la centrale 230 MW à N'Diago en mode PPP

Indicateurs

N°	Indicateur de performance	Unité	Situation de référence en 2026 (août)	Cible indicative en 2027	Cible indicative en 2028
1	Taux d'accès à l'électricité au niveau national	%	59 % en 2025	65%	70%
2	Taux d'accès à l'électricité en milieu rural	%	13%	35%	50%
3	Nombre de localités électrifiées	Nombre	47	+100 localités/an	+100 localités/an
4	Capacité de production électrique additionnelle mise en service	MW	25	≥ 75 MW	≥ 100 MW
5	Taux de disponibilité du parc de production électrique	%	70	≥ 85 %	≥ 90 %
6	Part des énergies renouvelables dans le mix électrique	%	48%	≥ 50 %	≥ 70 %
7	Capacité renouvelable additionnelle mise en service	MW	0	≥ 160 MW	≥ 200 MW
8	Taux d'exécution physique des projets d'investissement	%	60	≥ 90 %	≥ 90 %
9	Taux d'exécution financière du programme	%	55	≥ 90 %	≥ 90 %

Source des données :

- MEP/DGEER

Précisions méthodologiques :

- Avancement des études et travaux

Objectif n°3 : Moderniser le cadre de gouvernance et améliorer les services énergétiques

Type de finalité des résultats visés

☑ Efficacité socio-économique

☑ Qualité de service rendu aux usagers

☑ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- En 2027, l'objectif est d'Assurer :
- Une Politique adoptée et mise en œuvre
- EP fonctionnel
- Etudes réalisées

Indicateurs

Stratégie validée

Source des données :

- MEP/DGEER

Précisions méthodologiques :

- Stratégie adoptée

9. Présentation des moyens demandés

9.1. Propositions budgétaires

	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Actions et parties	**Votés en LFR 2026**	**Demandés pour 2027**	**Votés en LFR 2026**	**Demandés pour 2027**
PROGRAMME ÉNERGIE	**13 445 705 398**	**4 536 280 817**	**7 714 629 684**	**8 309 726 829**
Action 1 : Développement des infrastructures électriques et accès universel à l'énergie	**12 892 192 448**	**4 512 767 867**	**7 615 402 448**	**8 243 213 879**
Dépenses d'acquisition de biens et services	260 088 073	261 888 073	260 088 073	261 888 073
Subventions et transferts courants	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000
Dépenses d'investissement	12 362 104 375	3 980 879 794	7 085 314 375	7 381 153 410
Autres dépenses	0	0	0	330 172 396
Action 2 : Accès aux services de l'énergie	**553 512 950**	**23 512 950**	**99 227 236**	**66 512 950**
Dépenses de personnel	4 877 200	4 877 200	4 877 200	4 877 200
Subventions et transferts courants	18 635 750	18 635 750	18 635 750	18 635 750
Dépenses d'investissement	530 000 000	0	75 714 286	43 000 000

9.2. Propositions d'emplois

	Effectifs (en ETPT)				
Emplois de l'administration	**Effectifs réels 2026**	**Répartition prévisionnelle 2027**			**Total**
		Prévisions de sorties	**Prévisions d'entrées**	**Ecart (entrées – sorties)**	**Effectifs 2027**
Fonctionnaires	**11**	**0**	**7**	**+7**	**18**
Catégorie A	11	0	7	+7	18
Catégorie B	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0
Contractuels	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**
Titulaires	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**
Total des emplois de l'administration au niveau du programme	**13**	**0**	**7**	**+7**	**20**

10. Justification des crédits demandés

10.1.Dépenses de personnel

	2026 Situation actuelle		2027 Prévision		Écart 2027 / 2026	
	Effectifs (en ETPT)	Coût total annuel	Effectifs (1) (en ETPT)	Coût total estimé (2)	Écart d'effectifs (2027 – 2026)	Écart de coût (2027 – 2026)
Fonctionnaires	**11**	**2 477 232**	**18**	**4 053 652**	**+7**	**+1 576 420**
Catégorie A	11	2 477 232	18	4 053 652	+7	+1 576 420
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Contractuels	**1**	**162 744**	**1**	**162 744**	**0**	**0**
Titulaires	**1**	**114 000**	**1**	**114 000**	**0**	**0**
Total dépenses de personnel du programme	**13**	**2 753 976**	**20**	**4 330 396**	**+7**	**+1 576 420**

(1) Effectifs 2027 = effectifs réels 2026 + entrées – sorties prévues.

(2) Coût estimé en année pleine, sur la base du coût moyen annuel par catégorie constaté en 2026 (masse salariale mensuelle × 12, fichier des effectifs du MEP).

10.2.Demandes de recrutement

Demandes de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Ingénieurs et cadres (catégorie A)	7	0	7	Électricité, énergies renouvelables, électrification rurale : renforcer la capacité de la DGEER à préparer et suivre les projets d'infrastructures électriques et d'électrification rurale inscrits au programme.
Total		**7**	**0**	**7**	

10.3.Dépenses d'acquisition des biens et services

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1	Éclairage public	250 000 000	250 000 000	Paiement des factures d'éclairage public (250 millions MRU)
1	Élaboration de la politique énergétique	5 021 295	6 004 152	Élaboration et suivi de la politique énergétique (DGEER) (+20 %)
1	Cellule pour la promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale (CPERER)	4 300 000	5 000 000	Fonctionnement de la cellule et suivi des projets d'électrification rurale (+16 %)
1	Étude d'infrastructure électrique de la ville de Chinguitti et du littoral	766 778	883 921	Poursuite de l'étude d'infrastructure électrique (+15 %)
Total		**260 088 073**	**261 888 073**	

10.4.Subventions et transferts courants

Degré de priorité	Nature de la dépense	2026 Montants	2027 Montants	Justifications pour 2027
1	Subvention d'équilibre de la SOMELEC	270 000 000	270 000 000	Contribution de l'État à l'équilibre financier de la SOMELEC
1	Subvention à l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER)	18 635 750	18 635 750	Promotion de l'électrification rurale
Total		**288 635 750**	**288 635 750**	

10.5.Dépenses d'investissement

Sous-chapitre		LFI 2026	LFR 2026	PLF 2027
N°	Libellé			
02	Maintenance des centres semi-urbains	4 000 000	4 000 000	4 000 000
03	Construction de centrales hybrides éoliennes-thermiques sur le littoral	14 716 739	14 716 739	14 716 739
04	Développement des infrastructures électriques rurales en zones isolées	50 000 000	50 000 000	50 000 000
10	Extension des réseaux MT zone Sud-Est – projet Boucle entre Kaédi et Sélibabi	536 717 636	536 717 636	398 088 677
11	Extension de la centrale « Dual » 180 MW d'une capacité de 60 MW	1 550 000 000	1 550 000 000	1 408 947 329
12	Ligne électrique 225 kV et postes associés (PIEMM)	83 160 000	83 160 000	83 160 000
32	Électrification de 50 localités à travers la conversion de la dette espagnole	3 000 000	3 000 000	3 000 000
33	Projet BEST CEDEAO	300 000 000	207 000 000	50 000 000
38	Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales (RIMDIR)	4 000 000	4 000 000	4 000 000
41	Accès abordable à une électricité propre et renouvelable (UE)	75 714 286	75 714 286	43 000 000
51	Projet régional d'accès à l'électricité et à la technologie de stockage d'énergie par batteries	3 000 000	3 000 000	3 000 000
52	Programme national d'accès généralisé aux services de base pour le développement local – composante accès à l'électricité (PPGASDL)	2 000 000 000	2 000 000 000	1 845 437 255
53	Programme d'urgence pour la modernisation de la ville de Nouakchott – volet électricité et éclairage public	200 000 000	200 000 000	-
54	Renforcement des réseaux de distribution (MT, BT et éclairage public) à Nouakchott	200 000 000	112 000 000	20 000 000
55	Renforcement du parc de production à Nouakchott et Nouadhibou	350 000 000	350 000 000	260 000 000
58	Développement des ressources énergétiques et appui au secteur minier (DREAM) – BM/IDA	217 720 000	167 720 000	279 500 000
60	Renforcement des capacités de la SOMELEC	2 000 000 000	1 800 000 000	2 800 000 000
63	Programme d'électrification rurale en zones isolées (PERZI) – phase II, 2e convention (BID)	-	-	157 303 410
	Total	**7 592 028 661**	**7 161 028 661**	**7 424 153 410**

CONCLUSION

Un budget recentré sur l'investissement et les compétences

Le Projet Annuel de Performance 2027 du Ministère de l'Énergie et du Pétrole traduit en crédits, en emplois et en engagements de résultats les orientations de la SCAPP, du Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2027-2029 et du Programme d'Investissement Prioritaire. Il s'articule autour de quatre lignes de force.

Chiffres clés 2027	Valeur
Crédits de paiement demandés	14 363,6 M MRU (−5,6 % par rapport à la LFR 2026)
Part de l'investissement dans les crédits de paiement	52 % (94 % sur ressources intérieures)
Part du programme Énergie	58 % des crédits de paiement
Recrutements de cadres (catégorie A)	28 (Support : 6, Pétrole : 15, Énergie : 7)
Effectifs du Ministère	153 ETPT (128 en 2026)
Taux d'accès à l'électricité visé	65 % au niveau national et 35 % en milieu rural

1. Un budget maîtrisé et tourné vers l'investissement

Les crédits de paiement demandés pour 2027 s'élèvent à 14 363,6 millions MRU, en baisse de 5,6 % par rapport à la LFR 2026 (15 216,9 millions MRU). L'investissement représente 52 % des crédits de paiement (7 439,3 millions MRU) et il est financé à 94 % sur ressources intérieures.

2. L'accès universel à l'électricité, première priorité

Avec 8 243,8 2 millions MRU, en hausse de 4,2 %, le programme Énergie mobilise 58 % des crédits du Ministère. Ses investissements, notamment le renforcement des capacités de la SOMELEC, le Programme national d'accès généralisé aux services de base, l'extension de la centrale Dual et la boucle MT Kaédi-Sélibabi, visent en 2027 un taux d'accès national de 65 %, un taux d'accès rural de 35 % et une part des énergies renouvelables d'au moins 50 % du mix électrique.

3. La sécurité d'approvisionnement et la valorisation des hydrocarbures

Le programme Pétrole (5 600,9 millions MRU) assure la régulation des prix des produits pétroliers, dont la dotation est ajustée aux hypothèses de cours, de change et de volumes (−18.3 %). Il porte la consolidation de l'exploitation de Grand Tortue Ahmeyim, la préparation de la décision d'investissement de Banda-Tevet, l'extension de 100 000 m³ des capacités de stockage de Nouakchott et la structuration de la filière de l'hydrogène bas carbone.

4. Des capacités humaines et institutionnelles renforcées

Le Ministère prévoit 28 recrutements de cadres de catégorie A en 2027 : 6 pour le programme Support, 15 pour le programme Pétrole et 7 pour le programme Énergie. Ses effectifs passeront ainsi de 128 à 153 ETPT, pour un coût annuel de la masse salariale estimé à 33,3 millions MRU (+30 %). Le programme Support consacre en outre 200 millions MRU à la formation des cadres aux métiers du pétrole, du gaz et de l'hydrogène et autres.

Ces moyens sont adossés à des engagements de performance précis, dont l'atteinte fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation dans le Rapport Annuel de Performance. Ils concourent à la vision du Ministère : garantir à chaque Mauritanien un accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, tout en maximisant les retombées économiques des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures pour le développement du pays.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE Á LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET Á LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (TAAZOUR)

89

PROJET ANNUEL DE PERFOMANCE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....
1.PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE TAAZOUR.....
2.DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES PROGRAMMES.....
3.OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE TAAZOUR.....
4.RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DE TAAZOUR.....
PROGRAMME 109 : SUPPORT.....
PROGRAMME 110 : REGISTRE SOCIAL
PROGRAMME 111 : DARI
PROGRAMME 112 : TEMWINE
PROGRAMME 113 : ALBARAKA.....
PROGRAMME 134 : CHEYLA
PROGRAMME 135 : TEKAVOUL.....
ANNEXE : REQUÊTES NON COUVERTES PAR LE TAHDHIR 2027.....

AVANT-PROPOS

La présentation du budget en mode performance découpe les champs d'action de l'État dans une logique de politiques publiques, selon la nomenclature ministère ou institution / Programme / Action / Activité. Le ministère est l'unité de vote des crédits (art. 49 de la LOLF). Le Programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions, auquel sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation ; les crédits sont spécialisés par programme et par partie budgétaire (art. 25 de la LOLF). L'Action constitue un sous-ensemble du programme ; elle se décline en Activités qui précisent la destination des crédits.

Les Projets Annuels de Performance (PAP), annexés au projet de loi de finances, présentent les demandes justifiées de crédits et d'emplois pour l'année à venir et, en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de l'administration. Ils comprennent la présentation stratégique du ministère, le récapitulatif des crédits par programme et action et par programme et partie, puis, pour chaque programme : sa présentation, son cadrage stratégique, ses moyens (crédits et emplois) et la justification des crédits partie par partie.

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE TAAZOUR

1.1. Périmètre

La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) est une administration de mission de rang ministériel, rattachée à la Présidence de la République. Elle constitue l'instrument principal de l'État pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, de solidarité et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (titre budgétaire n° 89).

Son périmètre couvre : (i) le Registre social national, outil unique de ciblage ; (ii) les filets sociaux (transferts monétaires Tekavoul et assurance maladie des ménages pauvres) ; (iii) l'accès aux denrées de première nécessité à prix subventionnés (TEMWINE) ; (iv) l'accès aux services sociaux de base – éducation, santé, eau potable, énergie (Cheyla) ; (v) l'habitat social (Dari) ; (vi) l'inclusion économique, le changement des mentalités et la cohésion sociale (Albaraka). Les politiques sectorielles (éducation, santé, hydraulique, énergie, habitat), la réponse aux crises alimentaires (CSA) et l'assurance maladie obligatoire (CNAM) n'en relèvent pas. TAAZOUR agit en articulation avec ces départements, le Ministère de l'Action Sociale, le Ministère de l'Intérieur, les conseils régionaux et les partenaires (Banque mondiale, PAM, UNICEF, Union européenne).

1.2. Principaux textes de référence

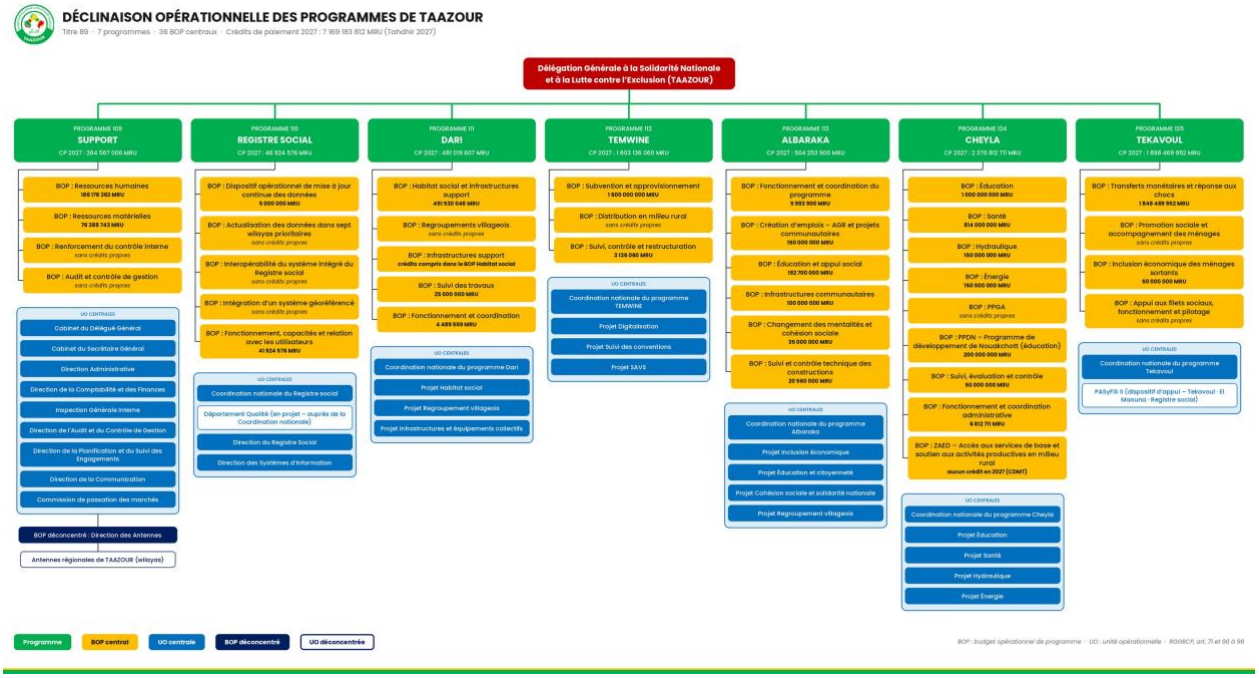
- Constitution du 20 juillet 1991 (droits sociaux, principe de solidarité nationale) ;
- Loi d'orientation n° 2018-021 du 12 juin 2018 relative à la SCAPP (levier 2 « capital humain et accès aux services sociaux de base ») ;
- Loi organique n° 2018-039 du 9 octobre 2018 relative aux lois de finances (LOLF), modifiée par la loi organique n° 2026-019 ; décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019 portant RGGBCP ; décret n° 2019-196 relatif à la programmation budgétaire pluriannuelle ;
- Décret n° 385-2019 portant création de TAAZOUR, remplacé par le décret n° 110-2021 ; décret n° 2024-073/PM du 15 mai 2024 portant création du programme Tekavoul ; arrêtés du 30 novembre 2021 (n° 1434 à 1438) portant création des unités programmes ;
- Arrêtés n° 898/PM (2020), n° 432/PM (2021) et n° 748/PM (2023) relatifs à la commission de passation des marchés de TAAZOUR ; politique nationale de protection sociale et engagements au titre des ODD 1, 2, 3, 4 et 10.

1.3. Principales réformes

L'exercice 2027 consolide le passage au budget-programme engagé avec la loi de finances 2026. Les principales réformes sont les suivantes :

- **Refonte de l'architecture programmatique :** Tekavoul (P135) et Cheyla (P134) deviennent des programmes à part entière ; P111 est recentré sur Dari, P112 sur TEMWINE ; P113 est doté d'une nouvelle action 06 ; le PPGASNDL, le PPDN et l'assurance maladie sont rattachés à Cheyla.
- **Reprise par l'État du financement des filets sociaux :** avec l'achèvement du PASyFiS II et la bascule vers le PforR, les CP de Tekavoul sur ressources intérieures passent de 1 434 000 000 MRU (2026) à 1 898 469 952 MRU (2027), soit +32 %.
- **Restructuration de TEMWINE** (plan du comité interministériel du 29 janvier 2025) et modernisation du Registre social (inscription à la demande, suivi des paiements, interopérabilité avec l'état civil) ; digitalisation des paiements, des stocks et de la gestion.
- **Décisions du Comité d'Administration du 11 août 2026 :** Département Qualité du Registre social (rés. n°4), modernisation RH et ERP (rés. n°5), partenariat ONDFF (rés. n°6), mécanisme « SANAD » (rés. n°9), dénomination « programme Albaraka » (rés. n°10) et renforcement du contrôle : levée des réserves du Commissaire aux comptes, apurement des régies, inventaire des immobilisations (rés. n°1).

2. DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES PROGRAMMES DE TAAZOUR



3. OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE TAAZOUR

Lecture des tableaux : « 2025 Réalisation » : Bilan 2025 ; « 2026 Prévision PAP » : cible du PAP 2026 (« Nouveau » : indicateur introduit en 2027) ; « 2026 Prévision actualisée » : situation au 31 juillet 2026 (taux d'exécution au 28 septembre 2026) ; « 2027 Cible » et « 2029 » : établies sur la base du Tahdhir 2027 et du Plan pluriannuel 2025-2029 ; « – » : sans objet.

Objectif 1 : Garantir un revenu minimal régulier aux ménages en situation d'extrême pauvreté (P135)
Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : En 2027, Tekavoul versera des transferts réguliers à environ 127 000 ménages extrêmement pauvres, dont des ménages réfugiés, désormais financés sur ressources intérieures ; 95 % des ménages inscrits devront être effectivement payés à chaque échéance.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Ménages bénéficiaires des transferts réguliers Tekavoul	Nombre	133 000	≥ 110 000	126 095	127 000	140 000
Part des ménages inscrits effectivement payés	%	98	Non chiffré	93	≥ 95	≥ 98

Source : Bilan 2025 (DPSE) ; rapport d'activités au 31/07/2026 ; listes de paiement validées Tekavoul.

Objectif 2 : Disposer d'un registre social exhaustif, actualisé et utilisé par l'ensemble des programmes sociaux (P110)
Type de finalité :

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☒ **Efficience de l'Administration**

Résultat annuel : En 2027, le registre social doit couvrir au moins 360 000 ménages avec des données de moins de trois ans pour au moins 90 % d'entre eux.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Ménages enregistrés dans le Registre social	Nombre	346 802	Nouveau	352 480	360 000	390 000
Wilayas prioritaires dont les données ont été actualisées	Nombre	–	Nouveau	0	7	Toutes

Source : Base de données du Registre social (DRS, DSI) ; rapport d'activités (opération AOUN).

Objectif 3 : Améliorer l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base (P134)

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : En 2027, les 1 940 salles de classe et les 69 postes de santé du PPGASNDL doivent être achevés, le taux moyen d'exécution physique passant de 62 % à 100 %.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Salles de classe du PPGASNDL achevées	Nombre	0	1 972	En cours (62 %)	1 940	–
Taux moyen d'exécution physique des travaux du PPGASNDL	%	–	Nouveau	62	100	–

Source : Procès-verbaux de réception de l'unité Cheyla ; rapport d'activités.

Objectif 4 : Favoriser l'autonomie économique des ménages pauvres et vulnérables (P113)

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : En 2027, TAAZOUR financera au moins 300 activités génératrices de revenus et distribuera au moins 500 équipements productifs aux ménages, coopératives et communes.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
AGR financées (boutiques communautaires et commerces de proximité)	Nombre	> 45 (1er sem.)	300	345	≥ 300	≥ 300
Équipements productifs distribués (moulins, tricycles, congélateurs solaires)	Nombre	> 270 (1er sem.)	Nouveau	534	≥ 500	≥ 500

Source : Bilan & perspectives ; rapport d'activités ; base de suivi de la coordination Albaraka.

4. RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DE TAAZOUR

Les crédits 2026 sont ceux de la LFI 2026 (6 523 229 457 MRU, y compris le compte ZAED), retraités selon l'architecture 2027 conformément au CDMT 2027-2029 ; les crédits demandés pour 2027 sont ceux du Tahdhir 2027 et du CDMT. Conformément aux articles 91 et 212 du RGGBCP, les crédits d'engagement ne sont ouverts que pour l'investissement. Montants en MRU.

4.1. Récapitulatif des crédits par Programme et Action

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
109 – Support	**0**	**0**	**254 330 372**	**264 567 006**
01 Ressources humaines	0	0	178 486 263	186 178 263
02 Ressources matérielles	0	0	75 844 109	78 388 743
03 Renforcement du contrôle interne	0	0	0	0
04 Audit et contrôle de gestion	0	0	0	0
110 – Registre social	**79 425 000**	**15 000 000**	**46 349 576**	**46 924 576**
01 Dispositif de mise à jour continue des données	79 425 000	15 000 000	4 425 000	5 000 000
02 à 04 Actualisation (7 wilayas), interopérabilité, système géoréférencé	0	0	0	0
05 Fonctionnement, capacités et relation avec les utilisateurs	0	0	41 924 576	41 924 576
111 – Dari	**3 325 000 000**	**3 976 530 048**	**329 489 559**	**481 019 607**
01 Habitat social et infrastructures support (1)	3 325 000 000	3 767 910 986,9	300 000 000	451 530 048
02 Regroupements villageois	0	0	0	0
03 Infrastructures support (comprises dans l'action 01)	–	–	–	–
04 Suivi des travaux	0	208 619 061,1	25 000 000	25 000 000
05 Fonctionnement et coordination	0	0	4 489 559	4 489 559
112 – TEMWINE	**4 500 000 000**	**5 500 000 000**	**1 003 136 060**	**1 603 136 060**
01 Subvention et approvisionnement	4 500 000 000	5 500 000 000	1 000 000 000	1 600 000 000
02 Distribution en milieu rural	0	0	0	0
03 Suivi, contrôle et restructuration	0	0	3 136 060	3 136 060
113 – Albaraka	**1 015 000 000**	**305 560 000**	**510 993 900**	**504 253 900**
01 Fonctionnement et coordination	1 015 000 000	0	510 993 900	5 993 900
02 Création d'emplois – AGR et projets communautaires	0	150 000 000	0	150 000 000
03 Éducation et appui social	0	0	0	192 700 000
04 Infrastructures communautaires	0	100 000 000	0	100 000 000
05 Changement des mentalités et cohésion sociale	0	35 000 000	0	35 000 000
06 Suivi et contrôle technique des constructions	0	20 560 000	0	20 560 000
134 – Cheyla	**4 350 000 000**	**2 975 000 000**	**2 590 597 628**	**2 370 812 711**
01 Éducation	2 000 000 000	1 500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
02 Santé	1 000 000 000	700 000 000	764 000 000	814 000 000
03 Hydraulique	300 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
04 Énergie	300 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
05 PPGA	0	0	0	0
06 PPDN – Nouakchott (éducation)	500 000 000	200 000 000	300 000 000	200 000 000
07 Suivi, évaluation et contrôle	250 000 000	75 000 000	200 000 000	50 000 000
08 Fonctionnement et coordination administrative	0	0	6 597 628	6 812 711
09 ZAED – Services de base et activités productives en milieu rural	0	0	120 000 000	0
135 – Tekavoul	**4 859 963 787**	**5 848 469 952**	**1 788 332 362**	**1 898 469 952**
01 Transferts monétaires et réponse aux chocs	4 859 963 787	5 848 469 952	1 738 332 362	1 848 469 952
02 Promotion sociale et accompagnement des ménages	0	0	0	0
03 Inclusion économique des ménages sortants	0	0	50 000 000	50 000 000
04 Appui aux filets sociaux, fonctionnement et pilotage	0	0	0	0

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
Total	**18 129 388 787**	**18 620 560 000**	**6 523 229 457**	**7 169 183 812**

(1) Le CDMT inscrit l'habitat social et les infrastructures support sur un même article (« autres immobilisations corporelles ») et le suivi des travaux sur l'article « suivi et contrôle de la construction de bâtiments ». L'assurance maladie des ménages pauvres (414 000 000 MRU) est présentée au programme Cheyla en 2026 comme en 2027.

4.2. Récapitulatif des crédits par Programme et Partie

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
109 – Support	**0**	**0**	**254 330 372**	**264 567 006**
Dépenses de personnel			178 486 263	186 178 263
Dépenses d'acquisition de biens et services			75 844 109	78 388 743
110 – Registre social	**79 425 000**	**15 000 000**	**46 349 576**	**46 924 576**
Dépenses d'acquisition de biens et services			41 924 576	41 924 576
Dépenses d'investissement (intérieur)	79 425 000	15 000 000	4 425 000	5 000 000
111 – Dari	**3 325 000 000**	**3 976 530 048**	**329 489 559**	**481 019 607**
Dépenses d'acquisition de biens et services			4 489 559	4 489 559
Dépenses d'investissement (intérieur)	3 325 000 000	3 976 530 048	325 000 000	476 530 048
112 – TEMWINE	**4 500 000 000**	**5 500 000 000**	**1 003 136 060**	**1 603 136 060**
Dépenses d'acquisition de biens et services			3 136 060	3 136 060
Dépenses d'investissement (intérieur)	4 500 000 000	5 500 000 000	1 000 000 000	1 600 000 000
113 – Albaraka	**1 015 000 000**	**305 560 000**	**510 993 900**	**504 253 900**
Dépenses d'acquisition de biens et services			5 993 900	5 993 900
Dépenses d'investissement (intérieur)	1 015 000 000	305 560 000	505 000 000	498 260 000
134 – Cheyla	**4 350 000 000**	**2 975 000 000**	**2 590 597 628**	**2 370 812 711**
Dépenses d'acquisition de biens et services			6 597 628	6 812 711
Subventions et transferts courants			414 000 000	414 000 000
Dépenses d'investissement (intérieur)	4 350 000 000	2 975 000 000	2 050 000 000	1 950 000 000
Autres dépenses (compte spécial ZAED)			120 000 000	0
135 – Tekavoul	**4 859 963 787**	**5 848 469 952**	**1 788 332 362**	**1 898 469 952**
Subventions et transferts courants			50 000 000	50 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	4 384 000 000	5 848 469 952	1 384 000 000	1 848 469 952
Dépenses d'investissement extérieur	475 963 787		354 332 362	
Total TAAZOUR	**18 129 388 787**	**18 620 560 000**	**6 523 229 457**	**7 169 183 812**
Dépenses de personnel			178 486 263	186 178 263
Dépenses d'acquisition de biens et services			137 985 832	140 745 549
Subventions et transferts courants			464 000 000	464 000 000
Dépenses d'investissement intérieur	17 653 425 000	18 620 560 000	5 268 425 000	6 378 260 000
Dépenses d'investissement extérieur	475 963 787		354 332 362	
Autres dépenses			120 000 000	0

Les requêtes de financement complémentaire, qui ne figurent ni au Tahdhir 2027 ni au CDMT, sont regroupées en annexe.

4.3. Exécution des crédits 2026 (LFI, LFR et taux au 28 septembre 2026)

La LFR 2026 a porté les crédits de TAAZOUR de 6 523 229 457 MRU à 7 623 487 143 MRU (+1 100 257 686 MRU). Au 28 septembre 2026, le taux d'exécution global atteint 68 %.

Programme	Ligne budgétaire	LFI 2026	LFR 2026	Écart LFR – LFI	Taux au 28/09/2026
109 – Support	Fonctionnement du Cabinet	75 844 109	95 844 109	20 000 000	65 %
109 – Support	Frais du personnel	178 486 263	178 486 263	0	80 %
110 – Registre social	Registre social	46 349 576	46 349 576	0	24 %
111 – Dari	Dari	329 489 559	329 489 559	0	90 %

Programme	Ligne budgétaire	LFI 2026	LFR 2026	Écart LFR – LFI	Taux au 28/09/2026
112 – TEMWINE	TEMWINE	1 003 136 060	1 003 136 060	0	75 %
113 – Albaraka	Albaraka	510 993 900	650 993 900	140 000 000	47 %
134 – Cheyla	Cheyla	2 056 597 628	2 546 597 628	490 000 000	75 %
134 – Cheyla	ZAED	120 000 000	120 000 000	0	16 %
135 – Tekavoul	Tekavoul (y compris assurance maladie)	2 202 332 362	2 652 590 048	450 257 686	65 %
Total TAAZOUR		**6 523 229 457**	**7 623 487 143**	**1 100 257 686**	**68 %**

Source : CDMT 2027-2029

PROGRAMME 109 : SUPPORT

264 567 006 MRU	4	181
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Conformément à l'article 30 de la LOLF et à l'article 72 du RGGBCP, le programme Support regroupe les fonctions transversales de pilotage, d'administration et de soutien qui conditionnent la performance des programmes opérationnels. Il porte l'ensemble des crédits de personnel de la Délégation, le fonctionnement des services centraux et des antennes régionales, ainsi que la planification, le contrôle interne, l'audit, la communication et la passation des marchés. Responsable de programme (RPROG) : le Secrétaire Général de TAAZOUR. Acteurs : cabinets du Délégué Général et du SG, DA, DCF, IGI, Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion, DPSE, Direction de la Communication, CPMP et comité ad hoc, antennes régionales.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Ressources humaines	GPEC et diagnostic RH, recrutement et mobilité, formation, évaluation et carrières ; porte l'ensemble des crédits de personnel (partie 1). Priorité 2027 : diagnostic RH, organigramme cible, procédures RH harmonisées.	Direction Administrative
02 – Ressources matérielles	Inventaire des immobilisations, approvisionnement, stocks et parc automobile, maintenance, appui logistique et marchés ; crédits de fonctionnement (partie 2). Priorité 2027 : inventaire exhaustif et gestion patrimoniale intégrée.	DA, DCF, CPMP, comité ad hoc
03 – Renforcement du contrôle interne	Dispositif de contrôle interne, cartographie des risques, prévention de la fraude, suivi des recommandations (sans crédits individualisés).	SG, IGI, Direction de l'Audit, DPSE
04 – Audit et contrôle de gestion	Missions d'audit, analyse des coûts et des écarts, tableaux de bord, PAP et RAP, cahier des charges de l'ERP (sans crédits individualisés).	Direction de l'Audit, DCF, DPSE

2. Cadrage stratégique

La mise en place du budget-programme en 2026 a conduit à formaliser un PAP par programme et à désigner les responsables de programme ; le suivi reste toutefois fragmenté et repose sur des remontées manuelles vers la DPSE. Les enjeux sont de renforcer le pilotage stratégique (tableaux de bord trimestriels), de moderniser la gestion interne (digitalisation, compétences, culture de la performance), d'assurer le suivi systématique des recommandations et l'analyse des coûts par action (art. 231-232 du RGGBCP), et de maîtriser les coûts de structure.

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Professionnaliser la gestion des ressources humaines et adapter l'organisation

Type de finalité :

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Conformément à la résolution n°5 du 11 août 2026 : diagnostic RH et organisationnel, organigramme cible, harmonisation des procédures RH, puis cahier des charges et déploiement de l'ERP.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Réalisation du diagnostic RH et organisationnel	%	–	Nouveau	–	100	100
Validation de l'organigramme cible	%	–	Nouveau	–	100	100

Source : Rapport de diagnostic ; décision de validation de l'organigramme.

Objectif n°2 : Optimiser la gestion des ressources matérielles et moderniser les outils de gestion

Type de finalité :

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Inventaire physique exhaustif des immobilisations avec rapprochement physique, administratif et comptable, apurement des régies d'avance, suite aux recommandations du Commissaire aux comptes (rés. n°1) et cahier des charges de l'ERP.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Taux de réalisation de l'inventaire physique des immobilisations	%	–	100	–	100	100
Taux de rapprochement des données physiques et comptables	%	–	Nouveau	–	100	100
Élaboration du cahier des charges de l'ERP	%	–	ERP opérationnel	–	100	–

Source : PV d'inventaire ; états de rapprochement (DCF) ; cahier des charges validé.

Objectif n°3 : Renforcer le contrôle interne, l'audit et le pilotage de la performance

Type de finalité :

☐ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Taux d'exécution des CP d'au moins 90 % ; suivi périodique des six programmes opérationnels (bilan annuel, rapport semestriel, situation d'exécution) ; exécution des programmes de contrôle interne et d'audit.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Taux d'exécution des crédits de paiement de TAAZOUR	%	–	> 90	64	≥ 90	≥ 95
Part des programmes couverts par un rapport périodique d'activités et d'exécution	%	100	100	100	100	100

Source : Situation d'exécution des crédits

4. Présentation des moyens demandés

4.1. Propositions budgétaires

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLf 2027
01 – Ressources humaines (dépenses de personnel)	0	0	178 486 263	186 178 263
02 – Ressources matérielles (biens et services)	0	0	75 844 109	78 388 743
03 – Contrôle interne / 04 – Audit et contrôle de gestion	0	0	0	0
Total pour le programme	**0**	**0**	**254 330 372**	**264 567 006**

4.2. Propositions d'emplois

Le programme Support porte l'ensemble des crédits de personnel de TAAZOUR. La liste du personnel, rapprochée de l'état de paie DGB du 06/08/2026, compte 318 agents en activité, dont 181 affectés au programme (9 fonctionnaires et 172 contractuels). Le coût budgétaire annuel est estimé à 193 550 652 MRU pour TAAZOUR, dont 105 084 384 MRU pour le programme Support.

Emplois de l'administration (ETPT)	Effectif réel 2026	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Écart	Effectifs 2027
Fonctionnaires	9	1	1	0	9
Contractuels	172	7	7	0	172
Total programme Support	**181**	**8**	**8**	**0**	**181**

Total TAAZOUR (tous programmes) : 318 agents en 2026 ; 12 départs à la retraite d'ici le 31 décembre 2027 (63 ans, loi n°2021-007), tous remplacés par des profils similaires : effectif maintenu à 318 agents.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Dépenses de personnel

Catégorie	Effectifs LFR 2026	Coût LFR 2026	Effectifs 2027	Coût 2027	Écart
Fonctionnaires			19	29 769 468	
Contractuels			299	163 781 184	
Total coût des emplois (crédits inscrits)		**178 486 263**	**318**	**186 178 263**	**+7 692 000**

Les crédits de personnel s'établissent à 186 178 263 MRU, contre 178 486 263 MRU en LFI 2026. Le coût annuel des 318 agents (193 550 652 MRU) excède de 7 372 389 MRU les crédits inscrits, avant congés, avancements et nominations ; cette insuffisance fait l'objet d'une requête (annexe). Les 12 recrutements de remplacement sont couverts par les crédits libérés par les départs (environ 7 599 870 MRU en 2027).

Demandes de recrutement (remplacements)	Nombre	Justification
Chargé de mission (C6)	2	Départs à la retraite – Support (oct. et nov. 2026)
Assistant technique Cheyla (cat. A)	1	Départ à la retraite – Cheyla (déc. 2026)
Cadre (C2, C4) / Cadre supérieur (C4)	3	Départs – Support, Dari (déc. 2026, mars 2027), Albaraka (déc. 2026)
Conseiller juridique (C4)	1	Départ – Support (janv. 2027)
Assistant administratif (M4) / Agent (M3)	3	Départs – Support (nov. et déc. 2027), Albaraka (déc. 2027)
Gardien (S2)	2	Départs – Support (déc. 2027)
Total	**12**	**Remplacement des départs à la retraite d'ici le 31/12/2027 (loi n°2021-007)**

5.2. Dépenses d'acquisition de biens et services

L'enveloppe passe de 75 844 109 MRU (LFI 2026) à 78 388 743 MRU (+2 544 634 MRU, +3,4 %), selon la répartition du CDMT. Principales hausses : entretien des bâtiments administratifs (+2 668 890), téléphone (+2 200 000), entretien du matériel de transport (+1 800 000), frais de mission (+1 000 000). Principales baisses : honoraires (−1 800 000), publicité (−1 200 000), fournitures de bureau (−1 000 000), transport aérien (−968 890). Elle couvre le fonctionnement des services centraux et des antennes, la communication, la formation, le contrôle et l'audit.

5.3. Subventions et transferts – 5.4. Dépenses d'investissement

Néant.

PROGRAMME 110 : REGISTRE SOCIAL

46 924 576 MRU	5	17
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Le Programme National du Registre Social dote le pays d'une base nationale fiable sur les ménages pauvres et vulnérables, outil de ciblage commun à tous les programmes sociaux. Sa mise à jour intégrale, achevée en février 2025, porte sur 346 802 ménages ; il est utilisé par 25 institutions, dont 17 liées par protocole. RPROG : le Coordonnateur national. Acteurs : Coordination nationale, Département Qualité (en projet), Direction du Registre Social, Direction des Systèmes d'Information, antennes régionales, utilisateurs institutionnels.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Mise à jour continue des données	Dispositif de suivi en temps réel de la situation des ménages : phase pilote au T1 2027 puis généralisation ; porte les crédits d'investissement (5 000 000 MRU).	Direction du Registre Social, structures régionales et communales
02 – Actualisation dans 7 wilayas prioritaires	Actualisation des données de plus de trois ans (mise à jour continue ou intégrale) ; sans crédit spécifique (requête en annexe).	DRS, structures régionales
03 – Interopérabilité du système intégré	Interconnexion avec la plateforme de paiement, le SI Tekavoul, le budget, les impôts et la CNAM ; maintenance, hébergement, convention ANPRTS (requête en annexe).	DSI, DGB, DGI, CNAM, ANPRTS
04 – Système géoréférencé	Module cartographique des poches de pauvreté pour orienter les interventions (requête en annexe).	DSI, prestataire
05 – Fonctionnement et relation avec les utilisateurs	Fonctionnement (41 924 576 MRU), personnel contractuel technique, protocoles d'utilisation, traitement des réclamations.	Coordination nationale, DRS, DSI

2. Cadrage stratégique

En 2025, le programme a mis à jour 122 707 ménages, vérifié 76 768 ménages et identifié 4 150 ménages pour TEMWINE (coût : 71 158 326 MRU). Au 31 juillet 2026, il a traité les réclamations, réidentifié les ménages Tekavoul, classé les réfugiés de Mbéra, diagnostiqué la mise à jour continue dans quatre communes pilotes et servi de base au ciblage du programme AOUN. Le taux d'exécution 2026 n'est que de 24 % au 28 septembre. Les défis portent sur l'actualisation régulière des données et sur le financement des conventions annuelles (maintenance, hébergement, ANPRTS), non couvertes par la dotation. Enjeux : pérennité et transversalité du registre, modernisation du SI, ancrage institutionnel (nouveau siège).

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Améliorer la qualité, la fiabilité et l'actualisation des données

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Dispositif de mise à jour continue opérationnel à l'issue de la phase pilote du T1 ; données des 7 wilayas prioritaires actualisées ; au moins 360 000 ménages enregistrés.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Ménages enregistrés dans le Registre social	Nombre	346 802	Nouveau	352 480	360 000	390 000
Wilayas prioritaires actualisées	Nombre	–	Nouveau	0	7	Toutes
Mise en service du dispositif de mise à jour continue	Oui/Non	Non	Nouveau	Non	Oui (pilote T1)	Généralisé

Source : Base de données du Registre social ; rapports d'opération.

Objectif n°2 : Renforcer la gouvernance, la sécurité et l'interopérabilité du système d'information

Type de finalité :

☐ Efficacité socio-économique

☒ Qualité de service rendu aux usagers

☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Au moins trois modules en production, interopérabilité renforcée, personnel technique équipé et nouveau siège (réalisé par Dari) livré.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Modules du SI mis en production	Nombre	–	Nouveau	2	≥ 3	≥ 4
Personnel technique doté d'équipements adaptés	%	–	Nouveau	> 80	100	100
Avancement des travaux du nouveau siège	%	–	Nouveau	≥ 50	100	–

Source : Bilan & perspectives ; rapports du Registre social.

Objectif n°3 : Optimiser le ciblage des populations vulnérables et l'usage du registre

Type de finalité :

☒ Efficacité socio-économique

☒ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Système géoréférencé intégré ; au moins 30 utilisateurs liés par protocole ; au moins 95 % des réclamations traitées dans les délais.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Intégration du système géoréférencé	Oui/Non	Non	Nouveau	Non	Oui	Oui
Utilisateurs liés par un protocole d'utilisation	Nombre	17	Nouveau	30	≥ 30	≥ 35
Réclamations traitées en moins de 30 jours	%	–	Nouveau	> 95	≥ 95	≥ 95

Source : Système intégré du RS ;

4. Présentation des moyens demandés

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
01 – Mise à jour continue (investissement intérieur)	79 425 000	15 000 000	4 425 000	5 000 000
02 à 04 – Actualisation, interopérabilité, géoréférencement	0	0	0	0
05 – Fonctionnement (biens et services)	0	0	41 924 576	41 924 576
Total pour le programme	**79 425 000**	**15 000 000**	**46 349 576**	**46 924 576**

Emplois : le programme ne porte pas de crédits de personnel (rémunération sur P109). 17 agents y sont affectés (1 fonctionnaire, 16 contractuels), pour un coût annuel estimé à 12 273 408 MRU ; aucun départ à la retraite n'est prévu : effectif 2027 maintenu à 17.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Personnel : néant. 5.2. Biens et services : enveloppe reconduite à 41 924 576 MRU (Tahdhir), répartie selon le CDMT (hausses : petit matériel de bureau +9 600 000, petit matériel informatique +2 100 000 ; baisses : transport −3 500 000, carburant −3 000 000, missions −2 390 000, honoraires −1 619 016). Les honoraires couvrent le personnel contractuel technique ; transport et missions couvrent les opérations de terrain. 5.3. Transferts : néant.

Projets	Durée	CE demandés PLF 2027	CP votés LFR 2026	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs	Demande LF 2027
Promotion du registre social et développement du SI intégré	2026-2029	15 000 000	4 425 000	5 000 000	0	5 000 000
Total		**15 000 000**	**4 425 000**	**5 000 000**	**0**	**5 000 000**

481 019 607 MRU	5	10
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Le programme Dari correspond au programme. Recentré à compter de 2027 sur l'habitat social (les interventions Cheyla relevant désormais du P134), il vise à offrir un logement décent aux ménages vulnérables et à résorber l'habitat précaire. Depuis sa création, il a réalisé 2 508 logements sociaux pour plus de 4 milliards de MRU ; 2 608 logements sont en cours de finalisation. Acteurs : coordination Dari, projets Habitat social, Regroupement villageois et Infrastructures et équipements collectifs, antennes régionales, Ministère de l'Habitat.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Habitat social	Achèvement des 2 608 logements en cours, règlement des décomptes, réception et attribution ; nouvelle tranche de 200 logements (requête).	Projet Habitat social, Ministère de l'Habitat, DRS
02 – Regroupements villageois	Prise en charge de 5 regroupements (infrastructures et coûts d'opération) – sans crédit au Tahdhir (requête).	Projet Regroupement villageois
03 – Infrastructures support	Siège de Tekavoul et du Registre social, 3 postes de dialyse, 2 internats à Nouakchott, 10 internats à l'intérieur ; crédits compris dans l'action 01.	Projet Infrastructures, Ministères de la Santé et de l'Éducation
04 – Suivi des travaux	Suivi-contrôle des chantiers, réceptions provisoires et définitives (25 000 000 MRU de CP).	Coordination Dari, bureaux de contrôle
05 – Fonctionnement et coordination	Fonctionnement courant et supervision des chantiers (4 489 559 MRU).	Coordination Dari

2. Cadrage stratégique

Au 31 juillet 2026, le portefeuille en exécution représente 275 470 000 MRU (logements de Néma, internats de Nouakchott, Aleg, Atar, Kaédi et Kiffa, trois centres de dialyse, réfectoires scolaires, futur siège du Registre social) ; les 100 logements de Boulehrath atteignent 89 à 90 % d'exécution. Le taux d'exécution 2026 atteint 90 %. Le programme dispose d'une expérience significative et d'un fort portage politique, mais la disponibilité du foncier viabilisé, le raccordement aux réseaux et la coordination avec le Ministère de l'Habitat conditionnent la réussite. Enjeux : réduire l'habitat précaire et garantir l'attribution transparente, fondée sur le registre social, et l'occupation effective des logements.

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Améliorer l'accès des populations vulnérables à un habitat décent

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Poursuite de l'achèvement des 2 608 logements en cours et livraison des 100 logements de Boulehrath ; la nouvelle tranche de 200 logements fait l'objet d'une requête.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Taux d'exécution physique des 100 logements de Boulehrath	%	8	Nouveau	90	100	–
Nouveaux logements sociaux lancés	Nombre	100	100	500	–	1 000 (cumul 2025-2029)

Source : Bilan & perspectives ; rapport d'activités

Objectif n°2 : Doter les territoires d'infrastructures sociales et communautaires

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Infrastructures support (siège Tekavoul / Registre social, 3 postes de dialyse, 12 internats) réalisées selon le calendrier contractuel ; regroupements villageois soumis à requête.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Postes de dialyse réalisés	Nombre	–	Nouveau	–	3	3
Internats réalisés ou réhabilités	Nombre	–	Nouveau	–	12	12
Regroupements villageois pris en charge	Nombre	1	7	3	–	5

Source : PV de réception ;

4. Présentation des moyens demandés

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
01 – Habitat social et infrastructures support	3 325 000 000	3 767 910 986,9	300 000 000	451 530 048
02 – Regroupements villageois / 03 – Infrastructures support (incl. 01)	0	0	0	0
04 – Suivi des travaux	0	208 619 061,1	25 000 000	25 000 000
05 – Fonctionnement et coordination (biens et services)	0	0	4 489 559	4 489 559
Total pour le programme	**3 325 000 000**	**3 976 530 048**	**329 489 559**	**481 019 607**

Emplois : 10 agents contractuels affectés (rémunérés sur P109), pour un coût annuel estimé à 7 348 344 MRU ; un départ à la retraite (décembre 2026) remplacé par un profil similaire : effectif 2027 maintenu à 10.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Personnel et 5.3. Transferts : néant. 5.2. Biens et services : enveloppe reconduite à 4 489 559 MRU (hausses : carburant +700 000, petit matériel de bureau +200 000, informatique +100 000 ; baisse : transport −1 000 000) ; elle couvre la coordination et le suivi des chantiers.

Projets	Durée	CE demandés 2027	CP votés LFI 2026	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs	Demande LF 2027
Dari – autres immobilisations corporelles (habitat social et infrastructures support)	2026-2029	3 767 910 986,9	300 000 000	451 530 048	0	451 530 048
Dari – suivi et contrôle de la construction de bâtiments	2026-2029	208 619 061,1	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000
Total		**3 976 530 048**	**325 000 000**	**476 530 048**	**0**	**476 530 048**

La répartition des 451 530 048 MRU entre habitat social et infrastructures support reste à arrêter ; la proposition du programme et sa requête complémentaire figurent en annexe.

PROGRAMME 112 : TEMWINE

1 603 136 060 MRU	3	35
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Le programme TEMWINE correspond au programme 112 « Assistance sociale ». Recentré en 2027 sur l'accès aux denrées de première nécessité à prix subventionnés (Tekavoul et l'assurance maladie relevant désormais des P135 et P134), il s'appuie sur un réseau national de boutiques homologuées et sur la distribution de kits alimentaires 9 à 12 mois par an, notamment dans les zones rurales enclavées. Il met en œuvre le plan de restructuration du 29 janvier 2025. RPROG : le Coordonnateur du programme. Acteurs : coordination nationale, projets Suivi des conventions, SAVS et Digitalisation, gérants de boutiques et comités SAVS, antennes, CSA.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Subvention et approvisionnement	Acquisition, acheminement et mise à disposition des denrées ; prise en charge de la différence de prix ; finance aussi les SAVS (1 600 000 000 MRU). Priorité : au moins 9 mois de ravitaillement.	Projet Suivi des conventions, fournisseurs, DCF
02 – Distribution en milieu rural	Stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS) et kits alimentaires, financés sur l'action 01.	Projet SAVS, antennes régionales
03 – Suivi, contrôle et restructuration	Traçabilité des livraisons, stocks, prix et volumes ; plan de restructuration ; fonctionnement (3 136 060 MRU).	Projet Digitalisation, DCF, coordination

2. Cadrage stratégique

En 2025, 1 750 boutiques ont été approvisionnées (exécution de 92 %, 1 126 866 000 MRU) au profit de 131 550 ménages ; la restructuration a introduit 360 boutiques privées homologuées, financé 810 SAVS et régularisé ou intégré 1 145 agents. Au 31 juillet 2026, la deuxième phase de restructuration est achevée, 37 319 cartes électroniques ont été distribuées et le programme a contribué à l'opération AOUN (133 558 kits sur 155 376). Exécution 2026 : 75 % au 28 septembre. Le réseau joue un rôle stabilisateur face à la volatilité des prix, mais son coût impose d'améliorer le ciblage et la traçabilité ; la dispersion des points de vente expose à des risques de ruptures et de détournements. Enjeux : préserver le pouvoir d'achat des ménages pauvres, mieux cibler et contrôler (100 % des stocks suivis de façon digitalisée).

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Améliorer l'accessibilité physique et économique aux denrées de base

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Au moins 140 000 ménages touchés grâce aux 1 139 boutiques et au réseau de boutiques privées homologuées étendu aux chefs-lieux de moughataas ; les 1 600 000 000 MRU couvrent plus de 9 mois de ravitaillement.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Ménages bénéficiaires de TEMWINE	Nombre	131 550	Nouveau	140 000	≥ 140 000	190 000
Boutiques TEMWINE approvisionnées	Nombre	1 750	1 116	1 139	1 139	≥ 1 116
Boutiques privées homologuées	Nombre	360	Nouveau	738	≥ 738	≥ 738

Source : Bilan & perspectives ; rapport d'activités.

Objectif n°2 : Renforcer le ciblage et la transparence de la distribution

Type de finalité :

☐ Efficacité socio-économique

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☒ **Efficience de l'Administration**

Résultat annuel : Extension des cartes électroniques sur une trajectoire de 190 000 ménages en 2029 ; taux d'exécution des crédits d'au moins 90 %.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Cartes électroniques TEMWINE distribuées (cumul)	Nombre	–	Nouveau	37 319	88 000	190 000
Taux d'exécution des CP du programme	%	–	> 90	75	≥ 90	≥ 95

Source : Rapport d'activités ;

4. Présentation des moyens demandés

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
01 – Subvention et approvisionnement (investissement)	4 500 000 000	5 500 000 000	1 000 000 000	1 600 000 000
02 – Distribution en milieu rural	0	0	0	0
03 – Suivi, contrôle et restructuration (biens et services)	0	0	3 136 060	3 136 060
Total pour le programme	**4 500 000 000**	**5 500 000 000**	**1 003 136 060**	**1 603 136 060**

Emplois : 35 agents affectés (1 fonctionnaire, 34 contractuels), rémunérés sur P109, pour un coût annuel estimé à 14 832 708 MRU ; aucun départ ni entrée prévus : effectif 2027 maintenu à 35.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Personnel et 5.3. Transferts : néant. 5.2. Biens et services : enveloppe reconduite à 3 136 060 MRU (hausses : carburant +245 000, petit matériel +200 000, publicité +100 000 ; baisses : transport −445 000, missions −100 000). 5.4. Investissement : les CP progressent de 600 000 000 MRU et les CE passent de 4 500 000 000 à 5 500 000 000 MRU ; la subvention reste imputée en partie 6.

Projets	Durée	CE demandés PLF 2027	CP votés LFR 2026	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs	Demande PLF 2027
Accès aux denrées alimentaires et défense du pouvoir d'achat (TEMWINE)	2026-2029	5 500 000 000	1 000 000 000	1 600 000 000	0	1 600 000 000
Total		**5 500 000 000**	**1 000 000 000**	**1 600 000 000**	**0**	**1 600 000 000**

PROGRAMME 113 : ALBARAKA

504 253 900 MRU	6	25
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Le programme Albaraka correspond au programme 113 « Inclusion économique et changement de mentalité » dénomination substituée au pôle « Al Barka – TAAMIR » par la résolution n°10 du 11 août 2026). Il promeut l'autonomie économique des ménages pauvres (AGR, projets communautaires, filières agropastorales) et agit sur les mentalités et la cohésion sociale. En 2027, ses crédits d'investissement sont regroupés dans une nouvelle action 06 du Tahdhir, structurée en cinq sous-chapitres. RPROG : le Coordonnateur. Acteurs : coordination nationale, projets Inclusion économique, Éducation et citoyenneté, Cohésion sociale, Regroupement villageois, antennes, collectivités, coopératives et ONG.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Fonctionnement et coordination	Crédits de fonctionnement (5 993 900 MRU, reconduits).	Coordination Albaraka
02 – Création d'emplois – AGR	Financement des AGR, filières agropastorales, équipements productifs, projets communautaires (150 000 000 MRU).	Projet Inclusion économique, antennes, collectivités
03 – Éducation et appui social	Internats, cantines du PNAS (convention signée), appui aux Mahadras (192 700 000 MRU).	Projet Éducation et citoyenneté, Ministère de l'Éducation
04 – Infrastructures communautaires	Décomptes des 8 barrages en cours (80 % restant à payer), digues et diguettes (100 000 000 MRU).	Projet Regroupement villageois, collectivités
05 – Changement des mentalités	Conférences-débats, caravanes, prix « Ambassadeurs de la cohésion sociale » (35 000 000 MRU).	Projet Cohésion sociale
06 – Suivi et contrôle technique	Supervision, contrôle de conformité et réception des ouvrages (20 560 000 MRU).	Coordination, bureaux de contrôle

2. Cadrage stratégique

En 2025, le programme a financé dans 10 wilayas plus de 45 boutiques communautaires, 120 moulins, 90 congélateurs solaires et 60 tricycles, appuyé les coopératives HAYAT JEDIDA et lancé le programme Mahadra (399 enfants). Au 31 juillet 2026, il a inauguré les barrages de Mouv et de Zough, lancé six nouveaux barrages, appuyé 259 boutiques et 86 commerces, installé 211 moulins et 224 congélateurs, attribué 99 tricycles, construit ou équipé 5 internats et distribué 70 000 tenues scolaires. La LFR a porté ses crédits à 650 993 900 MRU ; exécution : 47 % au 28 septembre. La forte baisse des CE en 2027 (305 560 000 contre 1 015 000 000 MRU) impose de concentrer les moyens sur les activités au meilleur rapport coût-impact et sur les ménages sortants de Tekavoul. Enjeux : durabilité des activités, cohésion nationale, résilience rurale.

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Créer des emplois et améliorer les revenus des populations pauvres et vulnérables

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Au moins 300 AGR financées et 500 équipements productifs distribués aux ménages, coopératives et communes.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
AGR financées (boutiques et commerces de proximité)	Nombre	> 45 (1er sem.)	300	345	≥ 300	≥ 300
Équipements productifs distribués	Nombre	> 270 (1er sem.)	Nouveau	534	≥ 500	≥ 500

Source : Bilan & perspectives ; base de suivi Albaraka.

Objectif n°2 : Renforcer l'accès à l'éducation et les infrastructures communautaires

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Prise en charge des 7 internats, des cantines du PNAS et des Mahadras (192 700 000 MRU) ; extension à 9 internats soumise à requête ; poursuite des 8 barrages sous contrôle technique.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Internats pris en charge	Nombre	2	10	7	7	9
Barrages en cours achevés	Nombre	–	10	2	8	–

Source : Rapport d'activités ; PV de réception.

Objectif n°3 : Favoriser le changement des mentalités et la cohésion sociale

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : 36 conférences-débats, 7 caravanes « Unité et solidarité nationale » et au moins 400 enfants bénéficiaires des programmes de mémorisation du Coran.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Conférences-débats organisées	Nombre	–	36	36	36	36
Caravanes « Unité et solidarité nationale »	Nombre	2	Nouveau	6	7	7
Enfants bénéficiaires (Mahadra, Mouhassane)	Nombre	399	Nouveau	400	≥ 400	≥ 400

Source : Bilan & perspectives ; rapports de la coordination Albaraka.

4. Présentation des moyens demandés

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
01 – Fonctionnement et coordination	1 015 000 000	0	510 993 900	5 993 900
02 – Création d'emplois – AGR et projets communautaires	0	150 000 000	0	150 000 000
03 – Éducation et appui social	0	0	0	192 700 000
04 – Infrastructures communautaires	0	100 000 000	0	100 000 000
05 – Changement des mentalités et cohésion sociale	0	35 000 000	0	35 000 000
06 – Suivi et contrôle technique des constructions	0	20 560 000	0	20 560 000
Total pour le programme	**1 015 000 000**	**305 560 000**	**510 993 900**	**504 253 900**

Emplois : 25 agents affectés (2 fonctionnaires, 23 contractuels), rémunérés sur P109, coût annuel estimé à 18 165 636 MRU ; 2 départs à la retraite (déc. 2026 et déc. 2027) remplacés : effectif 2027 maintenu à 25.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Personnel et 5.3. Transferts : néant. 5.2. Biens et services : enveloppe reconduite à 5 993 900 MRU (carburant +1 000 000 ; honoraires −1 000 000). 5.4. Investissement : 305 560 000 MRU de CE et 498 260 000 MRU de CP, concentrés sur l'éducation et l'appui social (39 % des CP), la création d'emplois (30 %) et les infrastructures communautaires (20 %).

Projets	Durée	CE demandés PLF 2027	CP votés LFR 2026	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs	Demande PLF 2027
Création d'emplois (AGR et projets communautaires)	2027	150 000 000	0	150 000 000	0	150 000 000
Éducation et appui social (internats, cantines, Mahadras)	2027	0	0	192 700 000	0	192 700 000
Infrastructures et regroupement villageois	2027	100 000 000	0	100 000 000	0	100 000 000
Changement des mentalités et cohésion sociale	2027	35 000 000	0	35 000 000	0	35 000 000
Suivi et contrôle technique des constructions	2027	20 560 000	0	20 560 000	0	20 560 000
Total (imputation 2026 sur l'action 01 : 505 000 000 de CP)		**305 560 000**	**505 000 000**	**498 260 000**	**0**	**498 260 000**

2 370 812 711 MRU	9	27
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Le programme Cheyla correspond au programme 134 « Accès aux services de base », créé en 2027 à partir d'interventions précédemment imputées sur le P111. Il vise à garantir aux populations pauvres un accès équitable à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'énergie, en priorité dans les zones rurales et périurbaines défavorisées, et porte l'assurance maladie des ménages pauvres (convention CNAM). RPROG : le Coordonnateur. Acteurs : unité Cheyla, antennes, ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Énergie (personnel et fonctionnement des ouvrages), CNAM.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Éducation	Achèvement des chantiers éducatifs, règlement des décomptes, mise à disposition du secteur.	Unité Cheyla, Ministère de l'Éducation
02 – Santé	Infrastructures sanitaires (400 000 000 MRU de CP) et assurance maladie des ménages pauvres (414 000 000 MRU de transferts : 150 000 ménages × 2 760 MRU/an).	Unité Cheyla, Ministère de la Santé, CNAM
03 – Hydraulique	Équipement de forages, châteaux d'eau, réseaux et adductions ; transfert des ouvrages.	Unité Cheyla, Ministère de l'Hydraulique
04 – Énergie	Conventions SOMELEC (9 localités, PK7 Rosso), centrales de Vra Ejerk / Mraida et d'Awker, décomptes finaux.	Unité Cheyla, SOMELEC
05 – PPGA	1 940 salles de classe et 69 postes de santé (7 wilayas, 25 moughataas, 3 345 474 395 MRU TTC, 62 % d'exécution) ; imputé sur Éducation et Santé ; ligne propre demandée.	Unité Cheyla, DCF, DPSE
06 – PPDN (Nouakchott)	132 salles de classe et 2 jardins d'enfants.	Unité Cheyla, structures du PPDN
07 – Suivi, évaluation, contrôle	Contrôle technique, réceptions, suivi de la mise en service.	Coordination, bureaux de contrôle
08 – Fonctionnement	Coordination administrative, gestion des marchés, reporting.	Coordination Cheyla, DCF
09 – ZAED	Compte d'affectation spéciale (120 000 000 MRU en 2026, aucun crédit 2027 au CDMT) ; recettes encaissées au 28/07/2026 : 47 262 872,42 MRU (39 %).	Unité Cheyla, collectivités, DCF

Assurance maladie des ménages pauvres – convention TAAZOUR-CNAM	Situation ou cible
Ménages couverts au 31 décembre 2025	113 447
Ménages couverts en 2026 (dont 112 165 ménages Tekavoul)	114 665
Prévision au 31 décembre 2026	120 000
Cible 2027 et 2029 (plafond de la convention, sauf avenant)	150 000
Cotisation par ménage	230 MRU/mois (2 760 MRU/an)
Montants versés à la CNAM : 2025 / 1er semestre 2026	263 824 950 / 157 096 440 MRU

2. Cadrage stratégique

En 2025, plus de 80 projets ont été réalisés ou engagés (6 postes de santé, 7 forages, 35 projets éducatifs, 24 localités électrifiées). Au 31 juillet 2026, le PPGA atteint 62 % d'exécution physique, le projet Hydraulique conduit 101 ouvrages dans neuf wilayas, le projet Santé huit infrastructures et le PPDN II a engagé ses premières écoles. La LFR a porté les crédits (hors assurance maladie et ZAED) à 2 546 597 628 MRU ; exécution : 75 %. 2027 est une année charnière de finalisation : achèvement du PPGASNDL, règlement des reliquats, équipement de 57 forages et finalisation des projets énergétiques. Enjeux : réduire les inégalités territoriales, garantir la fonctionnalité des ouvrages par des conventions de mise en service, protéger la santé des ménages pauvres.

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Améliorer l'accès des populations vulnérables aux infrastructures éducatives

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Achèvement des 1 940 salles de classe du PPGASNDL et réalisation du PPDN II (132 salles de classe, 2 jardins d'enfants).

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Salles de classe du PPGASNDL achevées	Nombre	0	1 972	En cours (62 %)	1 940	–
Salles de classe du PPDN II réalisées	Nombre	–	Nouveau	Travaux lancés	132	–
Taux moyen d'exécution physique du PPGASNDL	%	–	Nouveau	62	100	–

Source : PV de réception (unité Cheyla) ; rapport d'activités.

Objectif n°2 : Améliorer l'accès des populations vulnérables aux soins

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☒ **Qualité de service rendu aux usagers**

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Achèvement des 69 postes de santé du PPGASNDL et extension de l'assurance maladie à 150 000 ménages, dans la limite du plafond de la convention.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Postes de santé du PPGASNDL achevés	Nombre	0	85	En cours (62 %)	69	–
Ménages couverts par l'assurance maladie	Nombre	113 447	140 000	120 000	150 000	150 000

Source : PV de réception ; fichiers d'affiliation CNAM ; Plan pluriannuel 2025-2029.

Objectif n°3 : Étendre l'accès à l'eau potable et à l'énergie

Type de finalité :

☒ **Efficacité socio-économique**

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : 57 forages équipés et mis en exploitation, 9 localités électrifiées (SOMELEC) et centrales de Vra Ejerk / Mraida et d'Awker achevées.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Forages équipés et mis en exploitation	Nombre		58	En cours (101 ouvrages)	57	–
Centrales achevées et mises en service	Nombre	3 lots (24 localités)	2	0	3	–

Source : PV de réception ; bilan & perspectives ; rapport d'activités.

4. Présentation des moyens demandés

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
01 – Éducation	2 000 000 000	1 500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
02 – Santé (dont 414 000 000 de transferts courants)	1 000 000 000	700 000 000	764 000 000	814 000 000

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
03 – Hydraulique	300 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
04 – Énergie	300 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
05 – PPGA	0	0	0	0
06 – PPDN – Nouakchott (éducation)	500 000 000	200 000 000	300 000 000	200 000 000
07 – Suivi, évaluation et contrôle	250 000 000	75 000 000	200 000 000	50 000 000
08 – Fonctionnement et coordination (biens et services)	0	0	6 597 628	6 812 711
09 – ZAED (autres dépenses)	0	0	120 000 000	0
Total pour le programme	**4 350 000 000**	**2 975 000 000**	**2 590 597 628**	**2 370 812 711**

Emplois : 27 agents affectés (4 fonctionnaires, 23 contractuels), rémunérés sur P109, coût annuel estimé à 20 640 348 MRU ; 1 départ à la retraite (déc. 2026) remplacé : effectif 2027 maintenu à 27.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Personnel : néant. 5.2. Biens et services : 6 812 711 MRU (+215 083 MRU, +3,3 %) : fournitures +431 000, carburant +215 083, informatique +200 000 ; transport −631 000. 5.3. Transferts : 414 000 000 MRU reconduits pour l'assurance maladie (150 000 ménages × 2 760 MRU). 5.5. Autres dépenses : ZAED dotée de 120 000 000 MRU en 2026, sans crédit en 2027 au CDMT (reconduction demandée en annexe).

Projets	Durée	CE demandés PLF 2027	CP votés LFR 2026	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs	Demande PLF 2027
Cheyla – Éducation (PPGASNDL)	2026-2027	1 500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 000 000 000
Cheyla – PPDN II, Nouakchott éducation	2026-2027	200 000 000	300 000 000	200 000 000	0	200 000 000
Cheyla – Santé	2026-2028	700 000 000	350 000 000	400 000 000	0	400 000 000
Cheyla – Eau potable	2026-2028	250 000 000	100 000 000	150 000 000	0	150 000 000
Cheyla – Électricité	2026-2028	250 000 000	100 000 000	150 000 000	0	150 000 000
Cheyla – Suivi des travaux	2026-2027	75 000 000	200 000 000	50 000 000	0	50 000 000
Total		**2 975 000 000**	**2 050 000 000**	**1 950 000 000**	**0**	**1 950 000 000**

1 898 469 952 MRU	4	23
Crédits de paiement 2027 (Tahdhir)	Actions du programme	Agents affectés

1. Présentation du programme

Le programme Tekavoul correspond au programme 135 « Filets sociaux », créé en 2027 à partir d'interventions imputées sur le P112. Instrument phare de lutte contre la pauvreté monétaire, il verse des transferts réguliers aux ménages en extrême pauvreté identifiés par le registre social, accompagnés de promotion sociale (dialogue familial, genre, nutrition, état civil), et intervient en réponse aux chocs. Les bénéficiaires sont passés d'environ 30 000 ménages en 2019 à 124 285 en 2026 (plus d'un million de personnes, y compris les réfugiés de M'berra). RPROG : le Coordonnateur national. Acteurs : coordination nationale, PASyFiS II, antennes, Registre social, opérateurs de paiement, état civil.

Action	Contenu et activités principales	Structures impliquées
01 – Transferts monétaires et réponse aux chocs	Transferts réguliers (dont ménages réfugiés), frais des opérateurs, suivi des paiements ; transferts réactifs aux chocs sous réserve de financement (1 848 469 952 MRU).	Coordination Tekavoul, opérateurs, Registre social
02 – Promotion sociale	Nutrition, genre, petite enfance, dialogue familial, appui à l'état civil (sans crédits individualisés).	Coordination Tekavoul, ANPRTS
03 – Inclusion économique des ménages sortants	Subventions productives et accompagnement des ménages sortants (50 000 000 MRU de transferts courants).	Coordination Tekavoul, antennes
04 – Appui aux filets sociaux et pilotage	Coordination avec les autres dispositifs, suivi-évaluation, équipes techniques (sans crédits individualisés).	Coordination Tekavoul

2. Cadrage stratégique

Au 31 juillet 2026, Tekavoul compte 126 095 ménages (114 396 nationaux et 11 699 réfugiés), soit 745 800 personnes ; le paiement du premier trimestre (422 042 400 MRU) a concerné 117 234 ménages ; 81 082 nouveaux ménages ont été inscrits, 5 000 ménages accompagnés vers l'inclusion économique et 160 AVEC créées. La LFR a porté ses crédits (y compris l'assurance maladie) à 2 652 590 048 MRU ; exécution : 65 %. Selon la Banque mondiale, le programme a contribué à une réduction d'environ 2 points du taux de pauvreté. Avec l'achèvement du PASyFiS II et la bascule vers le PforR, l'État reprend les transferts et les coûts récurrents. Enjeux : soutenabilité sur ressources intérieures (~125 000 ménages), régularité et traçabilité des paiements (paiement électronique), sortie durable de la pauvreté.

3. Objectifs stratégiques

Objectif n°1 : Garantir la régularité et la sécurité des transferts monétaires

Type de finalité :

☒ Efficacité socio-économique

☒ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Transferts réguliers à environ 127 000 ménages, dont des réfugiés ; 95 % des inscrits payés à chaque échéance ; l'extension à 140 000 ménages et la réponse aux chocs font l'objet d'une requête.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Ménages bénéficiaires des transferts réguliers	Nombre	133 000	≥ 110 000	126 095	127 000	140 000
Ménages bénéficiant de transferts réactifs aux chocs ou d'appuis d'urgence	Nombre	10 494	Nouveau	2 887	–	10 000
Part des ménages inscrits effectivement payés	%	98	Non chiffré	93	≥ 95	≥ 98

Source : Bilan & perspectives ; listes de paiement validées ; rapports trimestriels Tekavoul.

Objectif n°2 : Accompagner les ménages et favoriser la sortie durable de la pauvreté

Type de finalité :

☒ Efficacité socio-économique

☐ Qualité de service rendu aux usagers

☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel : Environ 4 900 ménages sortants appuyés (50 000 000 MRU), au moins 160 AVEC créées et appui à l'inscription à l'état civil de tous les ménages bénéficiaires.

Intitulé	Unité	2025 Réalisation	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	Cible échéance pluriannuelle (2029)
Ménages sortants bénéficiant d'un appui économique	Nombre	3 388	6 000	5 000	4 900	10 000
AVEC (associations villageoises d'épargne et de crédit) créées	Nombre	–	Nouveau	160	≥ 160	≥ 160

Source : Bilan & perspectives ; rapport d'activités.

4. Présentation des moyens demandés

Actions et parties	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027	Votés en LFR 2026	Demandés PLF 2027
01 – Transferts monétaires et réponse aux chocs	4 859 963 787	5 848 469 952	1 738 332 362	1 848 469 952
dont investissement intérieur	4 384 000 000	5 848 469 952	1 384 000 000	1 848 469 952
dont investissement extérieur (PASyFiS II)	475 963 787		354 332 362	
02 – Promotion sociale / 04 – Appui et pilotage	0	0	0	0
03 – Inclusion économique (transferts courants)	0	0	50 000 000	50 000 000
Total pour le programme	**4 859 963 787**	**5 848 469 952**	**1 788 332 362**	**1 898 469 952**

Emplois : 23 agents affectés (2 fonctionnaires, 21 contractuels), rémunérés sur P109, coût annuel estimé à 15 205 824 MRU ; aucun départ prévu : effectif 2027 maintenu à 23.

5. Justification des crédits demandés

5.1. Personnel et 5.2. Biens et services : néant. 5.3. Transferts : 50 000 000 MRU reconduits pour l'inclusion économique des ménages sortants. 5.4. Investissement : les CP sur ressources intérieures passent de 1 384 000 000 à 1 848 469 952 MRU (+33,6 %) pour compenser l'achèvement du PASyFiS II (354 332 362 MRU de CP extérieurs en 2026 : 126 416 020 de dons BIRD et 227 916 342 de prêt IDA).

Projets	Durée	CE demandés PLF 2027	CP votés LFR 2026	Financements intérieurs 2027	Financements extérieurs	Demande PLF 2027
Programme Tekavoul – filets de protection sociale	2026-2029	5 848 469 952	1 384 000 000	1 848 469 952	0	1 848 469 952
PASyFiS II – financement additionnel (Banque mondiale)	achevé	0	354 332 362	0	0	0
Total		**5 848 469 952**	**1 738 332 362**	**1 848 469 952**	**0**	**1 848 469 952**

ANNEXE : REQUÊTES DE TAAZOUR NON COUVERTES PAR LE TAHDHIR ET LE CDMT 2027

Ces montants ne sont pas inscrits au budget 2027 ; ils sont présentés à titre de requêtes, soumises à l'arbitrage du Ministère des Finances.

Programme	Objet de la requête	Crédits inscrits 2027	Montant sollicité (MRU)	Observations
109 – Support	Complément de rémunération (congés, avancements, nominations)	186 178 263	17 645 007	Demande totale de 203 823 270 MRU
109 – Support	Maintien des 327 agents précédemment financés par le PASyFiS	–	97 429 932	Contrats couverts jusqu'au 31/12/2026
110 – Registre social	Conventions du système intégré et mise à jour continue	5 000 000	51 900 000	Maintenance/hébergement 44 M ; ANPRTS 8,4 M ; dispositif 4,5 M
111 – Dari	Regroupements villageois, 200 logements, suivi des travaux	481 019 607	742 840 393	5 regroupements 500 M ; 200 logements 295 M ; suivi 111,26 M
112 – TEMWINE	Ravitaillement à 12 mois ; droits des 1 139 agents du réseau rural	1 603 136 060	166 893 200	
113 – Albaraka	Éducation et appui social, AGR, décomptes des barrages	504 253 900	618 165 696	Dont cantines PNAS (119 M/an) et 7 nouveaux internats
134 – Cheyla	Éducation (PPGASNDL), suivi des travaux, fonctionnement	1 956 812 711 (1)	772 217 724	Éducation 615 453 170 ; suivi 150 M ; fonctionnement 6 764 554
135 – Tekavoul	Continuité des transferts, extension, réponse aux chocs, inclusion	1 898 469 952	168 856 448	
Total			**2 635 948 400**	**Hors PASyFiS : 2 538 518 468**

(1) Crédits de Cheyla hors assurance maladie (414 000 000 MRU). La reconduction de la dotation ZAED (120 000 000 MRU) est également sollicitée ; elle n'est pas comprise dans le total, s'agissant d'un compte spécial du Trésor.

- **Support :** la requête au titre du personnel s'élève à 115 074 939 MRU ; le maintien des 327 agents du PASyFiS, dont les contrats s'achèvent le 31 décembre 2026, est indispensable à la continuité de Tekavoul et du Registre social dans le cadre du PforR.
- **Registre social :** sans complément, la continuité du système intégré et la phase pilote du T1 2027 ne sont pas assurées ; l'actualisation des sept wilayas et le système géoréférencé seraient différés.
- **Dari :** proposition de répartition : 126 530 048 MRU pour l'habitat social et 350 000 000 MRU pour les infrastructures support (siège 90 M ; dialyse 96 M ; internats de Nouakchott 44 M ; 10 internats 120 M). Programmation : 1 504 489 559 MRU de CP en 2028 et 2 004 489 559 MRU en 2029.
- **TEMWINE :** programmation transmise : 2 003 136 060 MRU de CP en 2028 et en 2029.
- **Cheyla :** programmation désirée de 2 729 030 435 MRU (hors assurance maladie) ; TAAZOUR sollicite, dès la LF 2027, une ligne budgétaire propre au PPGA (sous-chapitre rattaché à l'action 05), pour la traçabilité des crédits, le suivi des engagements et la reddition des comptes.
- **Tekavoul :** la requête vise à sécuriser la continuité et la prévisibilité des transferts, à étendre la couverture et la réponse aux chocs et à renforcer l'inclusion économique.